

WALLIS ET FUTUNA :
ESPACES ET TEMPS RECOMPOSES
CHRONIQUES D'UNE MICRO INSULARITE



Jean-Claude ROUX



COLLECTION "ÎLES ET ARCHIPELS" N°21

Jean-Claude ROUX

**WALLIS ET FUTUNA :
ESPACES ET TEMPS RECOMPOSES
CHRONIQUES D'UNE MICRO INSULARITE**

Collection "Iles et Archipels" n°21

Edité par :

le Centre de Recherche sur les Espaces Tropicaux
de l'Université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

publié avec le concours du :
Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer

Cet ouvrage a obtenu le premier prix de Thèse-Pac pour 1992

Bordeaux-Talence 1995

Responsables de la collection

Jean-Pierre DOUMENGE, Coordonnateur du Programme «Viabilité des petits pays insulaires». Recteur de l'Académie des Antilles et de la Guyane
Christian HUETZ de LEMPS, Directeur de l'Institut de Géographie de l'Université de Paris IV - Sorbonne.

Comité scientifique

René BATTISTINI, Professeur émérite à l'Université d'Orléans.
Jean BENOIST, Professeur à Aix-en-Provence, GDR "Océan Indien" (CNRS).
Henri BERRON, Professeur à l'Institut d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence.
Joël BONNEMAISON, Professeur à l'Université de Paris IV.
Maurice BURAC, Professeur à l'Université des Antilles et de la Guyane.
Gilbert CABAUSSEL, Ingénieur de Recherches au CNRS.
John CHAPMAN, Maître de Conférences à l'Université Paul-Valéry, Montpellier.
Odile CHAPUIS, Ingénieur d'Etudes au CNRS.
Jean-Pierre CHARDON, Professeur à l'Université de la Rochelle.
Colin CLARKE, Professeur, Jesus College, Oxford.
Paul DE DECKKER, Professeur à l'Université du Pacifique (Nouméa).
Edouard DOMMEN, Responsable de programmes à la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).
François DOUMENGE, Directeur de l'Institut Océanographique de Monaco.
Jean-Pierre DOUMENGE, Directeur de Recherches au CNRS, Recteur de l'Académie des Antilles et de la Guyane.
Jean-Claude GIACOTTINO, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille II.
Thierry HARTOG, Maître de Conférences à l'Université des Antilles et de la Guyane.
Alain HUETZ de LEMPS, Professeur émérite à l'Université de Bordeaux III.
Christian HUETZ de LEMPS, Directeur de l'Institut de Géographie de l'Université de Paris IV - Sorbonne.
Jean KOEHLIN, Professeur émérite à l'Université de Bordeaux III.
Frédéric Von KROSIGH, Professeur de Sciences Politiques à l'Université d'Erlangen.
Guy LASSERRE, Professeur émérite à l'Université de Bordeaux III.
Françoise LE BOURDIEC, Professeur émérite à l'Université de Nice.
Paul LE BOURDIEC, Professeur à l'Université du Pacifique (Papeete).
Michel LESOURD, Maître de Conférences à l'Université de Rouen.
David LOWENTHAL, Professeur, University College of London.
Jean-Claude MAILLARD, Professeur à l'Université de Bordeaux III.
Yves MONNIER, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris.
Yves PEHAUT, Professeur à l'Université de Bordeaux III.
Marie-France PERRIN, Ingénieur de Recherches au CNRS.
Guilène REAUD-THOMAS, Ingénieur de Recherches au CNRS.
Alain SAUSSOL, Professeur à l'Université Paul-Valéry, Montpellier.
SINGARAVELOU, Professeur à l'Université de Bordeaux III.
Pierre VENNETIER, Professeur émérite à l'Université de Bordeaux III.
Pierre VERIN, Professeur à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Paris.

Dépôt légal 3ème trimestre 1995

1995 © CRET - Bordeaux III

éd. : CRET - 905 081 -

ISBN : 2-905081 - 29-5

ISSN : 0758 - 864 X

Remerciements

Ce travail, par sa durée comme la diversité des lieux où il s'est déroulé, a nécessité de nombreux appuis scientifiques, des soutiens administratifs et des facilités au sein d'institutions françaises ou étrangères. Souvent, des sympathies ou des amitiés faites de connivences envers «les îles» et leurs peuples en ont découlées.

Je m'efforce ici, sachant que j'en oublie, de remercier tous ceux qui m'ont aidé par leurs apports et souvent leurs amicales aides. J'en oublierai certainement, qu'ils veuillent bien me le pardonner et ne pas me taxer d'ingratitude, sauf par involontaire omission, rançon de la mémoire humaine au temps...

D'abord, je tiens à exprimer ma gratitude au Professeur G. Sautter (Paris I) qui a bien voulu diriger cette thèse en me donnant en 1978 une sorte de chèque en blanc... Ensuite, il m'a inculqué par pressions discrètes, non-dits ou exemples appropriés, quelques-uns des principes de gestion de ce travail qui lui doit beaucoup.

J. F. Dupon (Professeur d'Université, Délégué de l'ORSTOM pour la Pacifique) a été, à Nouméa d'abord, à distance ensuite, le mentor disciplinaire, exigeant, méthodique, parfaitement informé (et m'en faisant bénéficier) des problèmes insulaires.

P. de Deckker (Professeur d'Ethnologie à Bordeaux I et maintenant à l'U.F.P. à Nouméa) a bien voulu lire en 1985, l'ébauche de ce travail et le critiquer amicalement.

Le Recteur F. Doumenge (Directeur de l'Institut Océanographique de Monaco) m'a témoigné sa sympathie, ses critiques et son soutien pour la bonne fin de ce travail qui lui doit beaucoup, et que je voudrais être aussi une reconnaissance de l'élève montpellierain initié aux «Mers du Sud».

De nombreux collègues et amis m'ont apporté des informations, ouvert des pistes, facilité des contacts avec des disciplines scientifiques qui me sont étrangères mais qui interviennent par la force de l'insularité dans les analyses présentées. J'en sais gré à Joël Bonnemaison (Géographe), Alain Beaudou (Pédologue), Jean-René Donguy (Océanographe), Jean Gutierrez (Entomologiste), Philippe Morat (Botaniste), Michel Petit (Océanographe). A

côté de ces collègues de l'ORSTOM/Nouméa, je n'oublie pas mes collègues le Recteur Jean-Pierre Doumenge (Géographe) et Daniel Frimigacci (Archéologue), chercheurs du C.N.R.S. ou Frédéric Angleviel (Professeur à Nouméa) et le Professeur Karl Rensch, linguiste de l'Australian National University. Enfin, à Nouméa, j'ai trouvé appui et aide auprès de Bernard Brou, Max Shekleton, B. Guillou, de la Société d'Etudes Historiques, comme de Luc Chevallier, ancien directeur du Musée de Nouméa ou de Philippe Godard (éditeur et écrivain).

Mais l'appui des scientifiques serait incomplet sans les collègues chercheurs qui ont aussi la tâche, et combien ingrate, de gérer la recherche... Je dois beaucoup aux directeurs du Centre ORSTOM de Nouméa, à Michel Legand qui m'initia aux arcanes des Mers du Sud et me poussa à aller au « grand large » des îles, à Paul de Boissezon qui s'efforça de faciliter mon travail comme le fit aussi Jean Fages et aux responsables administratifs comme Elie Rechart, Francis Lecam, Claude Reichenfeld. A Montpellier, si j'eus quelques difficultés d'insertion au centre ORSTOM, Bruno Védrine, sous-directeur du centre, me facilita amicalement et efficacement la tâche.

Au niveau des instances scientifiques de l'ORSTOM, Roland Wast, responsable de mon Département et Martin Verlet, chef de mon Unité de Recherche, m'accordèrent de 1984 à 1986 les crédits indispensables. Plus tard, Pierre Gondard reprit cet indispensable relais...

Cette recherche impliquait d'abord l'aide et l'appui des services administratifs, qu'ils soient d'Etat ou Territoriaux, de Nouvelle-Calédonie. Les Hauts-Commissaires Jean-Gabriel Eriau et Jean Charbonniaud de 1976 à 1982, m'ouvrirent toutes les facilités possibles comme les Secrétaires Généraux du Territoire avec Michel Levalois, Claude Eyrignac et Alain Christnacht. Ainsi, je pus avoir accès aux sources d'information des Services Territoriaux : Statistique, Main-d'œuvre, Service social, Affaires administratives générales, Domaines, Législation, Travail, Informatique, Services Ruraux, Economie et Plan. Je pus aussi accéder à des services para-publics comme le Fonds Social de l'Habitat (F.S.H.), la Société Industrielle et Commerciale de Nouvelle-Calédonie (S.I.C.N.C.), ou à la « très publique » société « Le Nickel », et à des Services d'Etat plus spécialisés comme la Gendarmerie Nationale ou les services de la Police des Frontières. C'est le service des Minorités Ethniques qui devint, grâce à son directeur, le Colonel Bernard (C.R.), mon interlocuteur privilégié et nous pûmes programmer avec son aide, des recherches spécifiques au Bureau des Wallis alors dirigé par le sauveteur des Archives du Protectorat, M. Choizé.

La Chambre de Commerce et d'Industrie m'apporta aussi un concours régulier grâce à mon ami Jacques Angleviel, son Secrétaire Général.

Et les Wallisiens-Futuniens ? L'approche fut lente, officielle d'abord ; le père Sagato, Aumônier de la Communauté, facilita mon introduction auprès du

Conseil Coutumier qui me reçut à plusieurs reprises et aida à mon travail d'enquête. Celui-ci se fit avec un assistant et ami, Michel Motui, neveu du Kivalu de Wallis qui me rendit d'inappréciables services.

Plus tard, lors de passages à Wallis, l'Administrateur Supérieur, M. Bau, et le Délégué de Futuna, M. Le Goasquen, s'efforcèrent de faciliter au mieux mes contacts et recherches. A Wallis, grâce à un jeune juriste, M. Simete et à sa famille, je fus introduit là où je désirais. A Futuna, Gédéon Jessop et les siens me guidèrent partout ; enfin Messieurs Benjamin Brial et Papillo, Député et Sénateur, me firent un accueil cordial. Le responsable de l'unique Banque de Wallis m'apprit beaucoup aussi... comme le père Fale Lavaki ou M. Likuvalu, un géographe très attaché à son archipel.

Grâce à l'obligeance de l'Evêque, je pus travailler sur les archives anciennes et surtout, sur le fameux registre des généalogies de Lano constitué par le père Henquel.

En ce qui concerne la documentation extérieure à Wallis et Futuna ou à la Nouvelle-Calédonie, grâce à des missions ou invitations, je pus travailler à la bibliothèque de Sydney, à celles de l'A.N.U. de Canberra (où je fus fortement aidé par les professeurs Fisk, R. G. Ward et K. Rensch), de Brisbane et Melbourne (où Maureen et Guy Powles furent d'excellents guides et amis) ; enfin à Hawaii, Renée Heyum, Conservateur des Archives de l'Université de Mano'ha, m'apporta par ses connaissances un précieux concours, de même que le Bishop Museum me réserva le meilleur accueil.

A Fidji, je pus visiter à Suva l'ancienne colonie, maintenant intégrée, des descendants wallisiens et futuniens grâce à l'amabilité du Professeur Ron Crocombe de l'University of South Pacific. La Commission du Pacifique Sud fut à Nouméa une source d'informations très riche, grâce à ses collections et à ses documents et à son personnel attentif.

En Europe, les Pères Maristes, me réservèrent un excellent accueil avec le père Costes en 1981, puis, avec le concours du père Kok (ou Cook) en 1990 ; grâce à sa connaissance du Fonds, je pus travailler avec efficacité et combler d'importantes lacunes d'information. J'avais aussi trouvé en 1984 chez les Frères Maristes ou à la Propaganda Fide à Rome, un chaleureux accueil et des informations intéressantes.

En France, l'excellente organisation de la bibliothèque du Ministère des Affaires Etrangères et l'efficacité du personnel de la bibliothèque du Musée de la Marine me furent d'un grand secours, tout comme le Fonds Bouge du Musée de Chartres. M. Richard Rossille, de Toulouse, m'ouvrit en permanence ses riches collections, me fit de nombreux envois de photocopies, me prêta des ouvrages rares...

Dirai-je enfin que je suis redevable au père O'Reilly, archiviste né, qui m'offrit en 1977 son introuvable publication sur Wallis et Futuna...

M. Ph. Sellés, Directeur des Laboratoires CONTRAX-CRIPDOM m'a hébergé en 1990 dans un de ses bureaux et permis ainsi de mener à bien l'achèvement de mes tâches.

Ma gratitude va enfin à Mr G. De Gallard, Chargé des Affaires Culturelles à Medeton, qui a soutenu sa publication.

Que tous ici soient assurés de ma reconnaissance, les personnels de l'ORSTOM (cartographe, technicien, secrétaires), sans oublier «Mimi», mes enfants, Sandrine, Cécile et Sébastien, comme la présence du «Pacific Beach», reflet impérissable malgré la distance, des Mers du Sud...

Jean-Claude ROUX

Avant-propos

L'archipel de Wallis et Futuna devient, grâce aux travaux de Jean-Claude Roux, un exemple parfait de la complexité des facteurs concourant à forger la personnalité insulaire et à conduire l'évolution des micro-sociétés sous le poids des contraintes souvent antagonistes des traditions et de la modernité.

La collection "Iles et Archipels" avait déjà apporté des vues nouvelles à travers des études plus spécialisées sur ces îles : R. Rossille, dans le n°6, avait montré combien la cérémonie du Kava avait de l'importance dans la structure de cette société polynésienne, puis F. Angleviel (n°18) a présenté une très fine et très pertinente analyse de la stratégie missionnaire et de l'influence déterminante qui en est résultée pour la définition d'un nouveau cadre ethnoculturel dans lequel une société de Polynésie occidentale a réussi à se mouler tout en conservant une irréductible originalité.

L'insularité à Wallis et Futuna atteint, en effet, des degrés extrêmes et les deux petits microcosmes que constituent ces sociétés insulaires fragiles et isolées n'en gardent pas moins un puissant dynamisme et une capacité de s'exprimer et de dépasser les limites étroites de leur cadre propre.

C'est tout le mérite de l'exposé quasi exhaustif, que Jean-Claude Roux nous offre, de souligner combien ces deux communautés de quelques milliers d'âmes ont été capables de s'intégrer dans le temps et l'espace pour réussir à subsister et même pour aboutir, par l'entremise de la diaspora néo-calédonienne, à former un groupe ethnolinguistique dépassant désormais 25 000 individus dont les capacités de survie et de développement sont dès lors assurées puisqu'il a réussi à surmonter le poids de la marginalité.

Tout ceci se fait à travers une histoire locale agitée dans le cadre d'une appartenance paradoxale à la mouvance française au centre d'une Polynésie occidentale totalement dominée par l'influence anglo-saxonne.

L'isolement des Wallisiens et des Futuniens en est encore accru puisqu'ils ont été contraints, en retrouvant les voies empruntées à la rencontre du mythe et de l'histoire, de se projeter dans le monde mélanésien où ils subissent l'attraction d'un pôle urbanisé dominant. Les îles de Wallis et de Futuna sont maintenant des satellites du Grand Nouméa dont le rôle métropolitain ne peut être contrebalancé ni par les influences d'autres archipels plus proches (Nouvelles-Hébrides (Vanuatu) ou Fidji), ni par la dynamique interne d'une société privée

de ressources indispensables et qui ne peut survivre que grâce aux transferts massifs d'une métropole extrêmement éloignée et qui lui est totalement étrangère malgré tous les efforts récents dans la voie d'une assimilation à un vaste ensemble national.

Ceci permet d'illustrer par un exemple limite ce qui peut se produire dans l'univers des micro-territoires insulaires persistant dans le Pacifique : archipel des Tokelau, île Niue, archipel des Ellices (Tuvalu), mais aussi archipel des Marshall ou des Gilbert (Kiribati).

Vu sur cette perspective, l'ouvrage de Jean-Claude Roux n'est plus seulement la narration de chroniques égrenant les faits divers à travers une série de portraits pittoresques, mais est une réflexion sur l'insularité et le devenir des îliens qui, quelle que soit leur appartenance, demeurent farouchement accrochés à leur petite terre malgré les désagréments qui accompagnent le confinement et l'isolement.

Surmontant les vicissitudes apportées par les vagues de l'histoire qui viennent périodiquement balayer les rivages de leurs îles, les Wallisiens et les Futuniens ont non seulement réussi à survivre mais, par une stratégie habile, sont parvenus à conserver, avec leur identité, leur vocation à maîtriser l'espace des "Mers du Sud".

Grâce à Jean-Claude Roux, l'histoire coloniale de Wallis et Futuna décrite minutieusement peut servir de modèle de référence pour une réflexion globale sur les destinées insulaires affrontées à la modernité. En cela, la collection "Iles et Archipels" confirme sa vocation originale à rassembler des œuvres de toutes origines d'inspiration géographique certes, mais où se retrouve l'indispensable pluridisciplinarité entre Sciences humaines et naturelles pour maîtriser l'étonnante complexité du domaine insulaire.

Professeur F. DOUMENGE

Directeur du Musée océanographique de Monaco

INTRODUCTION

Les îles Wallis et Futuna sont communément et commodément désignées comme formant un archipel du Pacifique central. Cette désignation est erronée comme le signale un géographe¹ qui note que «*les îles Wallis et Horn (autre nom de Futuna) forment deux groupes bien distincts...*». F. Doumenge précise que Futuna - Alofi forme «*un complexe vulcano sédimentaire*» et que Wallis est «*un édifice volcanique surbaissé avec de grands cratères, entouré par une barrière récifale de style très classique*»². Ainsi, malgré des similitudes propres aux milieux naturel comme humain et culturel, le groupe de Horn (Futuna et Alofi) et l'île de Wallis ne constituent qu'un «*archipel administratif*»...

RAPPEL SUR LE MILIEU PHYSIQUE

Les îles Wallis et Futuna se situent au centre du Pacifique³. Elles sont distantes l'une de l'autre de 240 km. Les archipels les plus proches sont ceux de Fidji (au sud-ouest) et des Samoa (au sud-est), à respectivement 450 et 345 km. Au-delà de cette périphérie immédiate, on trouve à 600 km environ les îles Tuvalu, extrémité méridionale de l'arc micronésien et à 670 km, Tokelau (au nord-est). Enfin Wallis et Futuna sont distantes d'environ 450 km du groupe de Vavau qui appartient à l'archipel des Tonga (fig.1).

Les îles Wallis et Futuna s'inscrivent donc au cœur du Pacifique équatorial, immense étendue océanique de 4 000 km d'Ouest en Est, de 1 600 km du Nord au Sud, ponctuée d'une constellation de micro-milieus dont l'archipel qui nous intéresse (115 km² pour Futuna et Alofi et 95 km² pour Wallis).

La présence d'une ligne andésitique majeure entre Wallis et Futuna explique les différences de leur passé géologique bien qu'elles aient en commun un puissant volcanisme. Wallis se présente comme une île basse, marquée par de faibles ondulations ; elle est entourée par un feston d'îlots. Un récif-barrière protège l'île de l'action de l'océan. Ce récif comporte trois passes donnant sur le large ; une seule (Honikulu) est accessible aux navires. A Wallis la largeur du

1 - Aubert De La Rue, E. - Introduction à la géologie et à la géographie des îles Wallis et Horn. *Journal de la Société des Océanistes*, n° 19, 1963

2 - Doumenge, F. - L'homme dans le Pacifique sud. Paris : Société des Océanistes, 1966 (Publications n° 19)

3 - Avec les mesures en longitude et latitude suivantes : Wallis : 13°S - 176°W et Futuna : 14°S - 178°30W

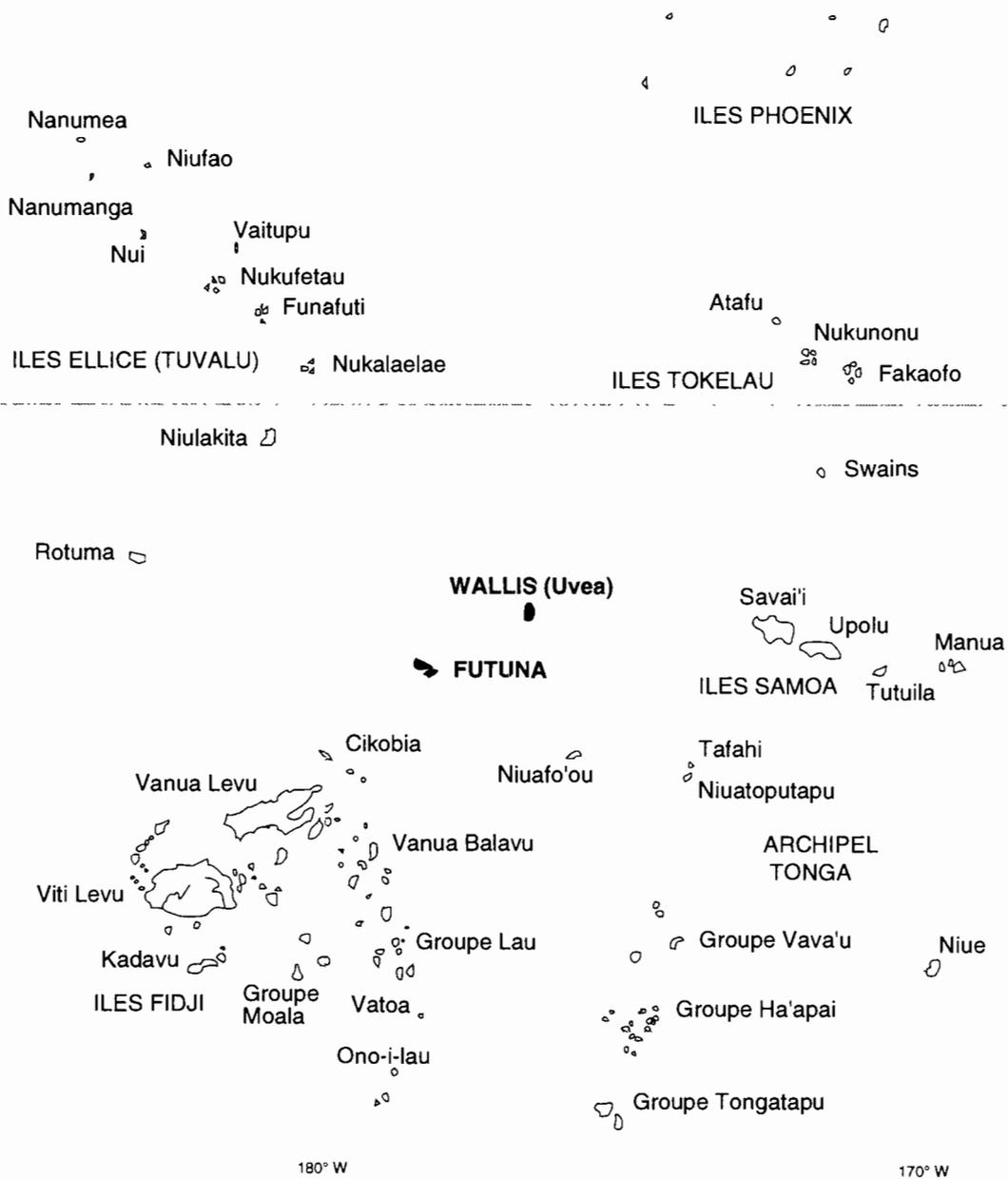


Fig.1 - Les relations traditionnelles des îles Wallis et Futuna

lagon varie de 1 à 5 km ; le point culminant de l'île, le mont Lulu Fakahega, est d'altitude très modeste (151 m). Une dizaine de lacs ou étangs procèdent des anciens cratères ; le plus spectaculaire est le lac Lalolalo avec ses parois abruptes ; le plus vaste, Kikila, est un lac de barrage. Wallis ne dispose pas de cours d'eau permanents, mais seulement de ruisseaux temporaires. Les villages sont situés principalement le long de la côte est et dans la partie sud (District de Mua). Futuna et Alofi, à la différence de Wallis n'ont pas de lagon ni de récif-barrière ; leur accès est rendu délicat par leur position allongée dans le sens de l'alizé. Seule l'anse de Sigave, équipée d'un warf, permet le mouillage des navires, sauf en cas de dépression, car l'abri y est précaire. L'île de Futuna s'allonge suivant une direction NW-SE avec 20 km de long sur, au plus, 5 km de large. Le point culminant est le mont Puke (524 m). Futuna, dans sa partie centrale, est occupée par un plateau de 400 m qui se rétrécit et s'abaisse au niveau de la pointe Vele. Les versants de l'île sont souvent abrupts ; ils surplombent une plate-forme littorale soulevée, ancien récif frangeant dont la largeur varie entre 20 et 200 m. C'est le long du littoral occidental jusqu'à la pointe Vele que les hommes se sont établis dans le cadre de petits villages.

L'île d'Alofi est séparée de Futuna par un chenal de 2 000 à 2 500 m de large. Sa longueur ne dépasse pas 10 km et moins de la moitié en largeur. Son sommet, le mont Kolofau (417 m) est presque central, et comporte des pentes douces.

Les deux îles ont en commun un climat tropical chaud, humide et pluvieux, avec deux saisons marquées. La plus sèche et la plus fraîche s'étend de mars à août-septembre ; la saison la plus chaude et la plus pluvieuse court d'octobre à avril. La température moyenne y est de 27°C. Les précipitations y sont élevées (en moyenne 2 600 mm par an), mais soumises à de fortes variations d'une année sur l'autre (1 978 mm en 1953, 3 949 mm en 1954). Seule l'île de Futuna bénéficie de cours d'eau pérennes sauf en période de grande sécheresse. Si le climat des îles Wallis et Futuna n'est pas particulièrement malsain, il est pénible et débilitant pour l'Européen de passage et plus encore pour celui qui s'y établit.

REGARD SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LEUR MISE EN PLACE

Pour la période précédant l'installation des Européens, on dispose de peu de renseignements sur l'importance et la répartition des populations autochtones. Les premiers comptages et estimations des missionnaires font apparaître les chiffres de 800 habitants à Futuna en 1837 (selon le père Delorme), puis de 900 en 1842 (pour Du Bouzet), 1 050 en 1843 (pour Mallet). Cette succession de chiffres de valeur proche accrédite une marge d'erreur faible.

Pour Wallis, Mgr Pompallier mentionne 2 700 habitants en 1842, mais pour 1843, nous disposons de deux chiffres discordants : 2 500 pour le père Pouplin et 2 400 pour Mallet. Les troubles de l'époque, les départs pour les îles Tonga, expliquent-ils ces différences ? On peut le supposer.

Ces chiffres impliquent pour Futuna une remarque. D'après les témoignages anciens rapportés par des marins (Twynning) et missionnaires (Servant), l'île aurait connu au début du XIX^e siècle, des troubles graves ayant eu des incidences démographiques diverses : épidémies, famines et guerres provoquèrent ainsi le dépeuplement d'Alofi. Il y eut aussi des départs sur les baleiniers de passage. Et il faut aussi noter la recrudescence de l'infanticide et du cannibalisme. La communauté de Futuna a pu perdre, en moins d'un siècle, un quart voire la moitié de sa population. Pour Wallis, rien ne laisse supposer une telle dépopulation : 3 000 habitants au maximum au XVIII^e siècle, contre 1 000 à 1 200 pour Futuna. La stagnation et parfois la dépression démographiques sont, au demeurant, caractéristiques des petits milieux insulaires aux ressources vivrières non extensibles.

L'origine du peuplement pose un problème plus complexe et laisse subsister de nombreuses hypothèses comme des lacunes importantes qui, malgré les progrès des disciplines qui s'y appliquent, empêchent une vision synthétique et scientifique.

Néanmoins les travaux archéologiques⁴ ont apporté depuis 1970 des précisions importantes et ceux en cours laissent espérer de nouvelles avancées. Selon Kirch, le peuplement se serait effectué entre 290 et 100 avant J. C. La découverte de poteries du type *lapita* à Wallis⁵ confirme que, loin d'être isolées, les îles de Wallis comme de Futuna ont participé pleinement aux grands courants migratoires océaniques et au rôle de plaque tournante imparti aux îles du Pacifique central.

Dans l'état actuel des connaissances, il est difficile sinon impossible de reconstruire les schémas historiques propres aux deux îles jusqu'au XVI^e siècle. A partir de 1616⁶, des bribes de traditions orales, quelques informations glanées par les premiers découvreurs européens permettent d'avoir quelques repères d'où il est difficile de départager la part des mythes de celle de la réalité historique. Néanmoins, il ressort des chronologies comme de l'ethno-histoire ou de l'archéologie régionale au sens large (englobant Samoa, Tonga, Fidji) que les deux îles furent des colonies tongiennes. Il semblerait qu'à Wallis au moins la domination de Tonga se soit poursuivie, entrecoupée de scissions, révoltes, velléités d'indépendance jusque vers la fin du XVII^e siècle ; ensuite des familles de princes tongiens se seraient disputées la possession de l'île avec des

4 - Kirch, P.V. - Ethno-archeological investigations in Futuna and Uvea (Western Polynesia) A preliminary report *Journal of Polynesian Society*, 85 (1), Mars 1976

5 - Frimigacci, D. - Atlas de Nouvelle-Calédonie Pl. et notice, n° 17. Paris : ORSTOM, 1981

6 - O'Reilly, P. - Chronologie de Wallis et Futuna *Journal de la Société des Océanistes*, n° 19, 1963

intermèdes marqués par le retour tongien jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Pour Futuna, si la présence tongienne est confirmée, elle paraît être contrebalancée par des interférences samoanes voire fidjiennes (selon Servant)⁷ bien difficiles à éclairer et à mettre en forme. Il ne faut pas oublier que si Futuna fut découverte en 1616 par Schouten et Lemaire, au début du XIX^e siècle, les Futuniens avaient oublié «leur découverte» malgré les pertes humaines qui en résultèrent...

A côté de cette histoire officielle et chronologique, il y a bien sûr les pirogues parties de Futuna et de Wallis par nécessité (fuite, famine) ou accident (cyclone) et qui aboutirent à former des points de peuplement parfois durables jusqu'au Vanuatu, en Nouvelle-Calédonie (à Ouvéa et dans le nord de la Grande Terre) et sur la plupart des rivages de la Méditerranée du Pacifique central. De même, les deux îles reçurent des apports accidentels «d'ouliers» venus de leur périphérie proche ou lointaine.

Le fait essentiel, à travers tous les pointillés de l'histoire locale, reste, et on verra ses conséquences au XIX^e siècle, l'ancienne et longue appartenance de Wallis et Futuna, quelle que soit ses péripéties, à la mouvance du longtemps dynamique «*empire maritime*» de Tonga⁸.

CONTACTS AVEC L'EUROPE ET DES TRANSFORMATIONS QUI EN ONT DECOULE DANS LE PACIFIQUE CENTRAL

Futuna, découverte en 1616 par les hollandais Lemaire et Schouten⁹, retomba dans l'oubli jusqu'en 1768 date à laquelle Bougainville passa au large et la nomma «*l'enfant perdu*» ...

En 1767, c'est Wallis qui avec le *Dolphin* aborde brièvement à Uvea à qui il donna son nom¹⁰. En 1751, un galion espagnol s'y arrête, échange des vivres et baptise l'île du nom de «Consolación». Ce n'est vraiment qu'au début du XIX^e siècle que les visites, d'épisodiques deviennent plus régulières et que les rapports des Européens de passage se dégradent avec les insulaires, engendrant des incidents plus ou moins graves¹¹. Wallis et Futuna vont subir d'une manière amortie, compte tenu de leur petitesse et de leurs faibles ressources, les ondes de choc de la présence européenne qui très vite prend un caractère multiforme.

7 - Qui évoque des descendants de Fidjiens à la pointe Vele : Noirs et crépus...? Rozier, C - La culture de Futuna à l'arrivée des Européens, d'après les récits des premiers témoins. *Journal de la Société des Océanistes*, n° 19, 1963

8 - Selon le père Henquel.- Talaona ki uvea nei. Wallis : Presse de la Mission, (1910) ; la tradition historique d'Uvea fait état de 25 voyages de Tonga à Uvea, de 12 voyages d'Uvea à Tonga, de 4 voyages aller-retour d'Uvea à Samoa. Par contre, on ne note qu'un voyage aller-retour sur Tuvalu (Vaitupu) et un autre sur Tokelau, via Tonga. Fidji n'apparaît pas directement.

9 - O'Reilly, P.- Le Maire et Schouten à Futuna en 1616. *Journal de la Société des Océanistes*, n° 19, 1963

10 - Wallis fut un temps appelée «Wallace island» par les sources nautiques anglaises

11 - Par exemple, la tentative d'assaut par les insulaires du *Royal Admiral* en 1801, à Sigave (Futuna).

En effet, aux premiers découvreurs succède à partir de 1800, la période aventurière des grands trafiquants des Mers du Sud et des petits groupes de *beach-combers* (ou batteurs de grève), écume sociale produite par les grandes pénétrations de l'Europe sur les bordures asiatiques, australiennes et américaines. Cette Europe, depuis le XIX^e siècle, par accouchements successifs, cherche à épouser la taille de l'univers, à devenir l'Europe-Monde.

Les batteurs de grève apparaissent à Wallis et à Futuna en petit nombre et sans grande figure bien marquante, sauf tardivement Proctor, peut-être en raison du très modeste théâtre d'opérations offert. Néanmoins l'épisode «hawaïen» de G. Manini avec la prise du pouvoir insulaire par une poignée d'aventuriers décidés et leurs abus sur la population, témoignent, jusqu'à leur massacre final, des types de rencontre entre «*Papalangi*» (Européens) et Océaniens qui seront un lieu commun de l'histoire du Pacifique jusqu'aux années 1880.

Mais le désordre entraîné par la mise en place des divers commerces de prédation (baleine, santal, perle, etc..) eut très vite, dans une Europe libérale et policée mais sensible aux bénéfiques commerciaux, sa contrepartie avec l'arrivée, dans le sillage des navires du trafic des Mers du Sud, des missionnaires d'abord protestants (avec la London Missionary Society) puis catholiques avec les Picpusiens et les Maristes. Protestants anglophones, catholiques francophones, commerce interlope à dominante anglophone, les premières coupures se dessinent nettement et vont se cristalliser au niveau des chancelleries, d'abord anglaises et françaises, soucieuses de défendre leur foi comme leur commerce et surtout d'éviter que l'une des nations devienne trop entreprenante par rapport aux intérêts réels ou potentiels de l'autre.

Ainsi la période des rivalités internationales prit corps autour du face à face franco-anglais, inauguré par l'affaire Pritchard et le contrôle de Tahiti au début des années 1840, accentué par l'affaire calédonienne en 1854. Mais comme souvent dans la conduite des affaires extérieures d'outre-mer, la politique française fut surtout marquée par des rêves creux accompagnés de foudades (parfois heureuses) et d'occasions gâchées, ce qui la mettait en situation d'infériorité face à l'ampleur du projet britannique de contrôle direct ou indirect du Pacifique sud.

En 1842-1844, Wallis et Futuna furent l'objet et les témoins de l'impéritie de Paris. Pourtant la mission mariste, impulsée par le fougueux père Bataillon avait réussi à prendre solidement pied dans les deux îles au prix du martyr du père Chanel. Depuis 1837, elle avait réussi à contenir la poussée protestante (en provenance des Tonga) à laquelle les deux îles paraissaient vouées en 1836; elle avait même obtenu une demande de protectorat du roi de Wallis. Cela s'inscrivait dans la politique des «*points d'appui*» coloniaux de Guizot; mais Paris, effrayé par d'hypothétiques réactions britanniques, ne donna pas de suite à la demande de protectorat. Un habile maquillage de l'amiral Bruhat en poste

à Tahiti, fit accorder une «*protection*» française aux deux îles pour assurer la sécurité de la mission mariste ; c'était une manœuvre dilatoire, nulle en droit international, qui allait jusqu'en 1886, donc pendant un demi siècle, grandement hypothéquer l'avenir des deux îles. Ainsi, s'explique le style de colonisation très particulier qu'ont connu Wallis et Futuna : l'omnipotence de la mission. Lorsque Paris, à partir de 1880, s'inquiéta de la convergence des poussées anglaises, américaines et surtout allemandes vers le Pacifique central, donc vers Wallis et Futuna, l'ombre de la «*ligne bleue des Vosges*» fut projetée sur ces marches océanes lointaines au statut dangereusement flou. C'est alors qu'en catimini, Paris y proclama son protectorat, après que les souverains locaux dûment chapitrés par les Maristes, aient réitéré leur demande.

L'acte comportait une fugace arrière-pensée : étendre le protectorat sur Tonga, archipel proche (n'ayant déjà plus que l'ombre d'une indépendance) ou, au moins, sur la partie septentrionale de cet archipel, le groupe de Vavau, proche de Wallis et lié depuis des siècles à son histoire. Mais absorbé par le souci de conforter ses positions aux Nouvelles-Hébrides, que se disputaient Français et Anglo-Australiens, Paris ne donna pas suite à l'idée d'ouvrir un second «*front*» colonial, d'intérêt bien limité d'ailleurs, et donc d'entrer en confrontation à nouveau avec les Anglais mais aussi les Allemands. Aussi en 1900, la France se retrouvait dans une singulière situation avec un protectorat excentré par rapport à ses deux points forts, la Nouvelle-Calédonie à 2 200 km à l'Ouest, Tahiti à 3 000 km à l'Est. Or il n'existait alors aucune liaison maritime civile pour relier Wallis et Futuna à Nouméa ou à Papeete ! Pire, les deux îles s'avéraient économiquement inaptés à toute forme de colonisation, fiscalement insolubles ; elles devaient être coûteuses si l'on entendait y créer le train minimal nécessaire à une présence administrative, présence qui par ailleurs se heurterait fâcheusement à un solide système de contrôle de la mission. Ainsi, à la clôture du partage du Pacifique (en 1900), Wallis et Futuna ne présentaient plus une quelconque valeur stratégique. Cette «*colonie française*» était pour son commerce et ses ventes de coprah, entièrement dépendante du réseau commercial anglo-fidjien.

Avec le temps, l'ancrage de Wallis et Futuna dans l'espace français va tout de même se renforcer, particulièrement vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie. C'est donc cette évolution du protectorat de Wallis et Futuna, de 1886 à 1960, que nous nous proposons de présenter sans omettre de discuter de la place de cet ensemble territorial dans l'aire insulaire océanienne à l'aube du XX^e siècle.

L'effondrement de l'économie du coprah, malgré de multiples tentatives de rénovation de la cocoteraie, fait de Wallis et Futuna des îles uniquement productrices d'hommes. Avec les changements de mode de vie, la montée démographique se fit irrésistible entraînant à partir de 1948 un mouvement migratoire de grande ampleur vers Nouméa et plus secondairement vers Port Vila.

Entre 1950 et 1960, l'administration laissera s'écouler vers la Nouvelle-Calédonie en quête de main-d'œuvre, un flot grandissant de migrants, prélude à la mise en place d'une migration d'enracinement par arrivée de familles entières. A partir des années 1960, Wallis et Futuna basculèrent, chacune à sa manière, dans l'économie de transfert. Pendant le «boom du nickel» (1968-1972), la venue des Wallisiens et des Futuniens en Nouvelle-Calédonie ne posa aucun problème majeur. Mais lorsque l'agitation politique s'installa en Nouvelle-Calédonie en 1984-1985, une incertitude commença à poindre, les indépendantistes issus pour la plupart de la société traditionnelle mélanésienne remettant en cause la présence des non-autochtones, donc des Polynésiens de Wallis et Futuna.

A cette crise «existentielle» s'ajouta la nécessité de trouver un équilibre institutionnel qui laisse s'exprimer la personnalité des insulaires. Car Wallis et Futuna se trouvent aujourd'hui entourées d'archipels ayant acquis la souveraineté internationale (Fidji, Tonga, Samoa de l'Ouest, Kiribati). Seuls Tokelau, Niue et la partie orientale des Samoa échappent au régime d'indépendance formelle tout en bénéficiant d'une large autonomie factice car largement soutenue et subventionnée. Souvent l'indépendance est soutenue par l'ancienne puissance de tutelle, car l'actualité prône la restauration de la souveraineté des populations autochtones. Dans le cadre constitutionnel français, cela se traduit par l'instauration de statuts de large autonomie fortement financés par la métropole¹². Mais à terme, quelle est la place de ces deux îles très typées sur la scène océanienne ? Voilà deux minuscules terres, sans ressources autres que leur population qui ne peuvent préserver leur niveau de vie actuel qu'en maintenant un ancrage fort vis-à-vis d'une «grande terre» (la Nouvelle-Calédonie) acceptant leur trop plein de population et d'une «métropole» (la France) acceptant de financer leur développement local : or la Nouvelle-Calédonie se fait malthusienne et la France lointaine...

Un jour, le cynique Résident Bécu a écrit que «*Wallis et Futuna est un gros mot pour une petite chose*» ; ne pourrait-on pas lui répliquer que les petites îles permettent de mieux comprendre les drames des sociétés humaines vivant dans des contextes géographiques contraignants ? Restituer l'évolution historique et les changements des rapports de l'homme à l'espace à Wallis et Futuna s'inscrit utilement dans toute réflexion scientifique traitant du devenir des mondes insulaires.

12 - Antheaume, B et Bonnemaïson, J.- Atlas des îles et états du Pacifique sud Montpellier : GIP Reclus, 1988.

CHAPITRE I

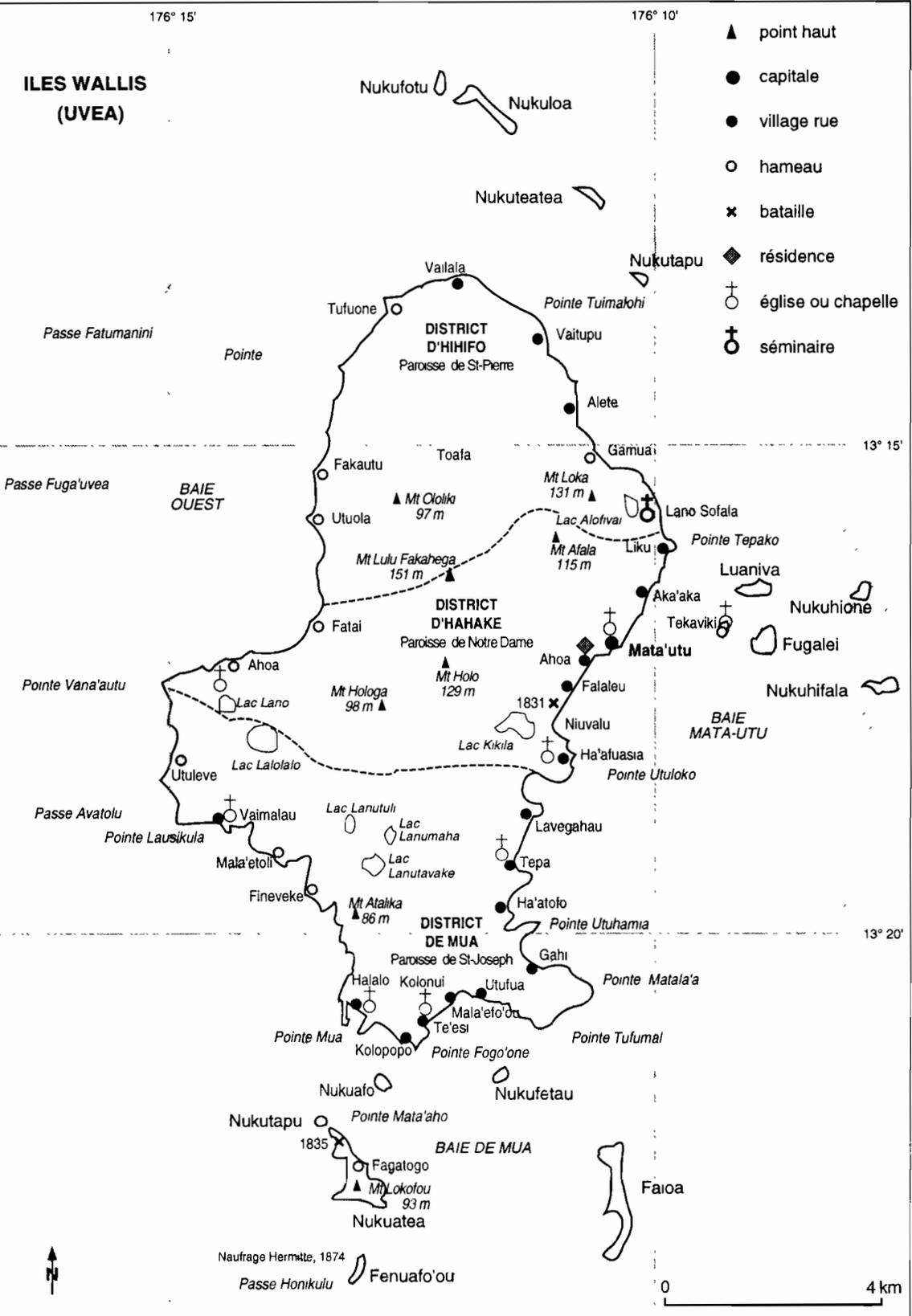


Fig.2 - Ile de Wallis (Uvea)

PREMIERS REGARDS SUR LA SCENE INSULAIRE

I - LE MILIEU INSULAIRE ET SES CONTRAINTES

L'ensemble des témoignages du XIX^e siècle comme ceux du début du XX^e siècle concordent pour constater les conditions marginales qui caractérisent l'archipel de Wallis et Futuna et y rendent problématiques les conditions de vie. Ces marginalités s'inscrivent dans l'éloignement de l'archipel par rapport aux deux pôles de l'implantation coloniale française en Océanie : à l'Ouest Nouméa, chef-lieu de la Nouvelle-Calédonie, centre d'attraction majeur pour les Nouvelles-Hébrides (Vanuatu) objet de dispute entre la France et le Royaume Uni ; à l'Est Papeete et les Etablissements français d'Océanie (Polynésie Française).

La première des marginalités dont souffrent Wallis et Futuna est de nature physique : leur climat est soumis au régime des temps cycloniques, leur littoral est difficile d'accès. D'autres marginalités handicapantes existent pour la création d'une colonie : la modestie des ressources locales ; le poids de la présence britannique à Fidji qui attire dans son orbite commerciale les deux îles ; enfin les difficultés du ravitaillement comme des communications avec Nouméa ou Papeete compte tenu de la maigre valeur économique et de la faible population de l'archipel.

1- Sur la route des cyclones

Les cyclones affectent l'archipel selon une périodicité irrégulière. Le résident Chauvot décrit le premier les désastres causés par celui de février 1889¹³. A Wallis, le cyclone a détruit les cases et la majorité des cultures provoquant ainsi une sévère disette aggravée par l'épuisement des stocks de vivres. Les Wallisiens n'ont plus de bananes, une des composantes majeures de l'alimentation, ni de noix de coco qui sont normalement consommées et dont la vente fournit la principale source de revenus. Aussi doivent-ils refaire leurs cultures vivrières détruites et en attendant subir une dure disette. Chauvot note

13 - Chauvot . 1.1 du 1 mars 1889.

«le pays déjà incapable de ravitailler un navire est au bord de la catastrophe agricole». L'amélioration sera lente puisqu'il faut attendre la fin de l'année pour que le résident note que les cultures faites commencent à atténuer les rigueurs de la situation pour les insulaires qui «vont moins dans les bois chercher des racines de Tuakuku, de l'Aka, du Lé¹⁴, mais aucun coco encore et les bananes restent rares»¹⁵. Cette situation de crise alimentaire durera jusqu'en mars 1890 surtout pour le district de Hihifo et le gros village de Vailala où les habitants ont négligé de recommencer à temps les plantations.

En juin 1890, le coprah fait toujours défaut et le résident doit utiliser un crédit de secours de 2 000 francs qu'il a reçu du Ministère des Colonies pour «l'achat de tissus de traite à Nouméa, de couleurs vives (rouge) de façon à en distribuer quelques mètres à chaque famille»¹⁶. Quant au cyclone de 1895 il occasionna pour 20 000 francs de dégâts. Un autre cyclone important frappe l'île le 3 février 1913 ; le résident put informer à l'avance la population grâce à un baromètre «Fortin» obtenu en 1909 de l'Institut Central Météorologique de Paris. Le résident a vu le roi et lui a conseillé de faire des réserves de vivres, ce qui a été mis à exécution aussitôt. La dépression restant menaçante : «On s'est arrêté au procédé wallisien qui consiste à enfouir sous terre, dans un grand trou garni de feuilles de bananier, tout ce qu'on peut trouver d'ignames, de bananes et de fruits d'arbre à pain. Il y en a une tonne par trou, et cela forme à la longue une bouillie qui peut se conserver deux ans, sent le fromage et se consomme cuite»¹⁷. Le 7 février, une nouvelle dépression va, durant deux heures, ravager l'île et anéantir de nouvelles cultures. La résidence a souffert, les femmes affolées se sont réfugiées chez le roi tandis que beaucoup d'hommes attendaient avec le résident l'évolution du temps que signalait le baromètre. Malgré les dégâts aux cultures, les réserves de vivres permirent d'échapper à une disette complète.

Quelques mois plus tard, le commandant Roque, de passage à Wallis avec le *Kersaint*, signale les effets encore durables du cyclone. Aussi¹⁸ demande-t-il l'envoi de vivres, taros, ignames, conserves de légumes, farine, pour soulager la population.

Ces comptes rendus anciens rejoignent ceux beaucoup plus récents¹⁹ qui montrent la fragilité du milieu insulaire face aux dévastations cycloniques et la dépendance des micro-milieus insulaires en terme alimentaire.

14 - Tuakuku : igname des bois (*Dioscorea nummularia*) ; Aka : Plante alimentaire à tubercules (*Diaclea violacera*) ; Lé : Inconnu, retranscription erronée. Communication de Ph. Morat

15 - Chauvot : 1.7 du 30 novembre 1889

16 - Chauvot : 1.11 du 28 février 1890

17 - Brochard : 5 49 écrit entre janvier 1913 et le 2 mars, date d'arrivée d'un navire

18 - Brochard : 5 61 d'octobre 1913.

19 - Dupon, J. F - Préparation aux désastres et expériences des désastres à Wallis et Futuna. Honolulu : Pacific Island Development Program, East-West Center, 1985

2- En marge des grands courants d'échanges

Le problème des communications entre petits archipels souvent peu peuplés et sans grandes ressources constitue un handicap durable pour Wallis et Futuna comme pour de nombreuses autres petites îles. Ainsi à Wallis, l'accès aux passes ouvrant de précaires passages aux navires désireux d'ancrer dans le lagon intérieur est jalonné de naufrages, incidents, avaries²⁰ qui longtemps rendirent les marins inquiets dans leur approche d'Uvea. Une situation plus difficile encore prévaut à Futuna, île sans lagon, où seule la baie de Sigave offre un ancrage précaire, dangereux en cas de coup de vent. A Wallis on ne fait que poser des balises²¹ pour indiquer les passes avant d'entreprendre en 1893 la construction dans le lagon d'une digue servant de débarcadère pour l'accostage des navires et qui par la suite devra être régulièrement reconstruite. Ce travail a été réalisé sous le résident Valsi²² : «*J'ai fait un wharf de 478 m de longueur large de 6 m et de 8 m de hauteur*». Ces chiffres sont impressionnants s'ils sont exacts et ces travaux ont mobilisé à l'instigation du roi comme de la mission toute la population... Ce travail dut être recommencé et provoqua une crise politique en 1926-1927 sous le résident Barbier. A Futuna, la mise en place de balises à l'approche de la baie de Sigave fut un palliatif. Seule la construction tardive d'un wharf (1967), régulièrement endommagé d'ailleurs par les intempéries, créa une amélioration, insuffisante par temps de tempête, les navires devant s'éloigner des parages de l'île.

A ces difficultés d'approche maritime des îles s'ajoute pendant longtemps le problème des communications, compte tenu de la rareté des touchers de navires. Si les missionnaires ont souffert dès l'origine de cette situation, elle devient une antienne dès l'arrivée des premiers résidents et le demeura jusqu'en 1932, date de la mise en place d'une ligne régulière subventionnée par Nouméa. Le premier résident, Monsieur Chauvot, ne vit passer que de rares navires et note-t-il, d'octobre 1888 à mars 1889, aucun navire n'a touché l'archipel. De même le capitaine Huet commandant du croiseur *Volta*²³ déplore l'isolement des deux îles. En 1903, la situation est restée sans changement et le résident Chaffaud écrit à Nouméa pour que le navire de guerre dont il attend la visite prenne les provisions préparées par les maisons Catalan et Ballande car c'est la seule possibilité de ravitaillement existante²⁴. Pourtant auparavant ce problème avait paru devoir être réglé grâce au résident Valsi qui se rendit à Sydney pour conclure un accord avec la maison de commerce belge «OsterMayer et

20 - Comme le naufrage de «*l'Hermite*» en 1874. O'Reilly, P.-Chronologie. *Journal de la Société des Océanistes*, n° 19, *op. cit.*

21 - Objet d'une pétition des commerçants de l'île.

22 - Valsi : Lettre au gouverneur du 1er septembre 1893. (Fonds Bouge)

23 - Chauvot : Lettre du capitaine Huet au gouverneur du 6 décembre 1889.

24 - Chaffaud : 3.4 du 5 juillet 1903.

Compagnie» prévoyant des rotations régulières de navires apportant vivres, courrier, et prenant le coprah des îles. Bien qu'ayant coûté 12 000 francs sur les 25 000 accordés en 1892 par le gouverneur Pardon, cet accord a fait long feu et le résident de Sainte Marie notera à son arrivée la pénurie «*de l'indispensable*» à Wallis²⁵.

Par la suite, les résidents Viala et Brochard pâtirent des problèmes de ravitaillement ou de liaisons maritimes. En fait, il apparaît que ce grief qui revient dans la litanie des plaintes régulières des administrateurs coloniaux de Wallis est quelque peu spécieux. Les résidents ne pensent qu'en terme de liaison avec Nouméa, voire Papeete. Ils ignorent ou font peu de cas des liaisons existantes entre l'archipel et Samoa, ou Tonga et surtout, les plus fréquentes, avec Fidji. Ainsi à propos du commerce du coprah, le résident Valsi note²⁶ que du mois de juin 1896 au mois d'avril 1897, quinze navires sont venus charger du coprah dans l'archipel : onze depuis Fidji, trois des Samoa, le dernier de Nouvelle-Zélande.

En fait les résidents pensaient les communications maritimes en terme de souveraineté du pavillon national ou de tournées de présence de navires de guerre, si nécessaires au rappel de leur autorité et aux échanges de courrier, ces derniers étant peu sûrs lorsqu'on faisait appel à des navires étrangers. L'isolement ne fut vraiment sévère qu'entre août 1914 et janvier 1915, durant la Première Guerre mondiale. Notons qu'à partir de 1941, Futuna fut à nouveau totalement isolée et ce jusqu'en 1945.

Donc si Wallis et Futuna ne furent jusqu'en 1930 qu'occasionnellement reliées à Nouméa, il n'y eut jamais coupure durable avec les archipels proches, en particulier avec celui de Fidji et ses ports de Levuka et Suva. Il est vrai aussi que l'irrégularité des communications avec l'extérieur s'explique par la modestie des ressources humaines autant qu'économiques des deux îles. Cela fut clairement notifié dès les débuts de l'implantation française. En 1889, peu après l'installation du premier résident, le rapport de visite du capitaine Huet du *Volta* constate le peu d'intérêt économique de l'archipel sauf annexion à terme rapide des îles Tonga. Il fallut attendre la fin des années 1890 pour que la politique de plantation de cocoteraies, encouragée dans tout le Pacifique central par les maisons de commerce et l'ascension régulière des cours des oléagineux, fit de l'archipel de Wallis un producteur de coprah présentant un certain intérêt commercial. Avant le démarrage du coprah, Wallis vendait quelques tonnes de tabac et du kava (racine du *Piper methysticum* utilisée comme boisson cérémonielle dans le Pacifique central). Un peu de nacre complétait le maigre tableau commercial de ce petit archipel.

25 - Sainte Marie · Lettre au gouverneur du 28 juin 1896 (Fonds Bouge)

26 - Valsi : Lettre au gouverneur (brouillon), datée du 8 avril 1897 (Fonds Bouge)

Dès l'origine de la prise de possession, l'archipel apparaît à tous les témoins comme très isolé des bases coloniales françaises, difficile d'accès, voire peu intéressant pour l'activité humaine vu son climat soumis aux intempéries cycloniques. Economiquement, il est quantité négligeable et ne motive aucun intérêt auprès des places commerciales de Nouméa. Sa petite population de 5 000 habitants ne donne pas matière à un courant de négoce significatif. D'où le désintérêt pendant longtemps des milieux d'affaires pour cette colonie lointaine, sans colons, sans marché, et le glissement des deux îles dans les circuits économiques propres aux autres archipels anglais ou allemands (Samoa) du Pacifique central.

II - UN SYSTEME POLITIQUE ORIGINAL : TROIS ROIS ET DES PRINCES

Le premier regard sur le système politique de Wallis et Futuna et ses rapports avec les autorités coloniales sera double, avec d'une part la situation propre à Uvea et d'autre part celle de Futuna. En 1887, le premier résident Chauvot, qui fit une courte escale à Futuna²⁷ avant de s'établir à Wallis, constate, informé peut-être par les missionnaires présents, le bon fonctionnement du système local d'assemblée ou *fono* qui débat et tranche les problèmes locaux et élit les «rois», un à Wallis, deux à Futuna où deux districts -Sigave et Alo- sont établis. Si ce système lui paraît démocratique, adapté au petit milieu insulaire et au tempérament local, à l'île d'Uvea, le premier résident va vite constater que le système est en fait très différent de ce qu'il lui est apparu à première vue.

Le «roi» ou *Lavelua* (mais les femmes aussi sont éligibles à la fonction royale et c'est la reine Amélia que va pratiquer Chauvot) a «*un pouvoir sans limites*». Cela aboutit à une situation que déplore le résident. «*Je suis navré de voir à quel état de servitude et de pauvreté ces gens sont réduits à Wallis*», servitude née d'un autoritarisme sans limites, créant une pauvreté due aux prélèvements par impôts, levées de vivres, corvées qui écrasent le peuple au profit de la noblesse. Le souverain est entouré par un Conseil des Ministres (ou *fono* royal) composé des «têtes» des grandes familles princières qui sont, de par la tradition, détentrices de postes ministériels inamovibles. Chaque ministre porte le titre de sa fonction : *Kivalu, Mahe, Futua Tamai, Kulitea, Munua, Mukoifenua*. Le *Kivalu*, premier dans la hiérarchie, joue le rôle de Premier Ministre d'Etat et proclame le nouveau roi à l'issue du vote du Conseil d'Etat lors des successions royales. Néanmoins le résident Chauvot s'estime satisfait de ses relations avec la reine Amélia «*qui coopère avec confiance avec le résident*».

27 - Chauvot : 1.2 du 3 août 1888.

Successeur de Chauvot, le résident de Keroman eut une première impression plus terne de la souveraine. Laconiquement, il nota²⁸ : «*visite à la reine, étendue sur ses nattes, très fatiguée*», une discussion s'ensuivit en wallisien et, déconfit, le résident déclare n'y «*avoir rien entendu*». En fait, le problème de la succession d'Amélia, malade et âgée, était pendant et de Keroman eut à surmonter une situation difficile. Bien que favori du résident Chauvot mais élu contre l'avis du résident de Keroman, le nouveau roi Aisake sera sévèrement jugé par le capitaine Adigart, commandant de l'avis *Protet*, lors de son passage à Wallis en octobre 1904²⁹ : «*c'est un homme de 65 ans environ, peu intelligent et peu favorable aux blancs, il est mal vu de ses sujets qu'il pressure et des rares blancs de l'île vis-à-vis desquels il est hostile et grossier, missionnaires compris ou par les résidents successifs*».

Il est à noter que pendant longtemps les correspondances des résidents que nous citons restent fragmentaires et elliptiques quant à la description du système politique de Wallis comme de Futuna. En fait, les résidents vivent d'abord les péripéties quotidiennes, s'efforcent de régler des conflits que souvent ils comprennent mal. Surtout, peu de résidents parlent la langue locale et les interprètes sont défaillants. Ainsi le résident de Sainte Marie³⁰ impute sa situation effacée à son interprète, puis amer demandera son rappel.

Ce n'est qu'avec le résident Viala qu'on obtient une vision plus nourrie d'expériences du système politique de Wallis. Le royaume d'Uvea est divisé en trois districts : Mua, Hahake et Hihifo, chacun dirigé par un gouverneur ou *pule* désigné par le roi. Si la royauté est héréditaire, les successions se font en ligne collatérale. Le souverain jouit «*d'un pouvoir absolu et il est en réalité seul à gouverner, ses décisions sont acceptées presque sans discussion et ses moindres ordres reçoivent une exécution rapide et intégrale*». Il s'agit là d'une analyse de jeunesse, marquée par le souvenir de la reine Amélia d'une part et la personnalité jugée très négative du roi Aisake Luciano au comportement ombrageux et autoritaire d'autre part. Quant aux ministres royaux, Viala note que «*ce sont en général des personnages peu intelligents et imposants*»³¹.

Cette analyse sera infirmée bien plus tard par le résident Barbier qui se livra à un décodage critique du système politique de Wallis³². Celui-ci nota deux types de lois, celles fondamentales conservées par écrit³³ et celles plus coutumières transmises oralement et d'inspiration tongienne. Loin d'être un

28 - De Keroman : 2.1 du 4 mai 1892

29 - Chaffaud : lettre du commandant Adigart au gouverneur du 22 octobre 1904.

30 - De Sainte Marie : lettre au gouverneur du 24 juin 1897. (Fonds Bouge)

31 - Viala 4.4 du 26 mars 1906.

32 - Barbier : 9.7 du 15 mars 1926.

33 - Il s'agit des lois d'Uvea produites par la mission et adoptées par la reine Amélia, sur lesquelles nous reviendrons.

patriarche respecté et omnipotent, le roi est l'otage de ses ministres et des puissantes familles princières qui le cooptent d'abord et peuvent le déposer facilement s'il n'est pas conciliant.

Or ces ministres inamovibles, âgés et immobilistes forment «*une assemblée d'hommes ignorants et bornés*». Les *Pule* qui gouvernent les districts sont souvent dominés par les ministres. Enfin des chefs importants manipulent les assemblées (*fono*) pour éventuellement s'opposer aux chefs de district.

Quant aux chefs de village, seuls ceux apparentés à un prêtre indigène sont respectés, les autres peuvent être déchus par les assemblées locales ou le roi... Dernière pièce de l'autorité, les policiers villageois sont chargés «*de découvrir le plus possible d'infractions aux lois innombrables qui enserrant la vie quotidienne de Wallis dans leur réseau serré*». Or, cette surveillance est aussi nocturne car «*le mur de la vie privée*» n'existe pas ! Heureusement beaucoup de laxisme marque l'application des peines ; la justice est corrompue, les sentences restent souvent inexécutées surtout pour les puissants, ceux-ci étant très protégés pour leurs droits fonciers. Pour le résident Barbier, ce système n'est plus «*qu'une façade, elle-même fort dégradée, à travers les lézardes de laquelle on voit vite l'armature qui la maintient debout*». C'est-à-dire la mission mariste...

III - LE PEUPLE INSULAIRE

Longtemps, le peuple est resté négligé des témoins extérieurs. En effet, les visiteurs s'attacheront à privilégier la connaissance des deux curiosités institutionnelles locales : la monarchie et la mission. C'est à un officier de marine, le capitaine Huet que nous devons le premier rapport administratif sur la population locale et son comportement³⁴. Le premier constat qui sera repris par la suite, est que la population vit au jour le jour des ressources tirées du milieu naturel : arbre à pain, cocotier, bananier. Elle se trouve prise au dépourvu lors du passage des cyclones. Les sanctions coutumières, bien que souvent jugées scandaleuses par la majorité des témoins, apparaissent pour l'officier «*adaptées aux mœurs. Les corvées pour les routes et le débarcadère pourraient améliorer le système*»...

Peu après son arrivée, le résident Viala apporta un éclairage tout aussi sommaire sur la vie locale : «*la nourriture est assurée sans (que le Wallisien)... ait à se donner trop de mal et il se laisse aller, sans souci du lendemain à sa nonchalance particulière*»³⁵. Jugement que Viala va systématiser en décrétant que «*à part quelques rares exceptions, le Wallisien est très paresseux et peu intelligent*»... Il affirma aussi que malgré l'œuvre de la mission, le Wallisien

34- Chauvot : 1.8 du 30 novembre 1989.

35- Viala : 4.4 du 26 mars 1904.

«a conservé pourtant un fond de sauvagerie qui ne demande qu'à reprendre le dessus». Mais il reconnaît que la paix civile règne dans l'île, aidée en cela par «l'hypocrisie qui constitue le fond de leur caractère», et la versatilité d'opinion. Aussi la tâche du résident est-elle difficile : à toutes ses initiatives, comme les projets fiscaux ou l'assistance médicale, il se heurte à une résistance passive «pleine de correction» mais qui fait obstruction.

Néanmoins, cette population vit protégée et heureuse ce qui est démontré par le fait qu'en croissance lente mais régulière, elle échappe à la crise démographique qui fait disparaître, ailleurs dans le Pacifique, de nombreux groupes insulaires. Le catégorique résident Brochard qui succéda à Viala fut encore plus expéditif et direct. Pour lui, le Wallisien appartient «à un *conglomérat humain attardé*»... L'obéissance passive aux ordres reçus, résultat d'un conditionnement ancien, est la marque psychologique principale des Wallisiens : «ces gens-là croient tout ce qu'on leur dit et sont suffisamment stylés à l'obéissance pour exécuter séance tenante n'importe quel ordre»³⁶. Ces jugements caricaturaux et méprisants s'expliquent sans doute par les échecs successifs qui marquèrent le passage de ce résident... Durant l'isolement né de la Première Guerre mondiale, Wallis eut à subir un grave cyclone. Le résident Magnin donne un témoignage bien différent sur la population de cette île. Alors que Viala dénonçait l'absence de reconnaissance de la population pour la France et ses efforts, Magnin constatait que «depuis le début des hostilités, nos indigènes ont, malgré la profonde détresse dans laquelle ils se trouvent depuis le dernier cyclone, apporté leur obole par des versements aux souscriptions ou des dons en nature à la défense nationale et marqué leur reconnaissance à la mère-patrie»³⁷.

Ce sera le résident Bécu qui s'intéressera le plus au caractère wallisien. Il le fit non sans emphase et ironie, mais aussi avec une certaine sympathie. Son séjour connut pas mal de déboires administratifs et d'avaries. Bécu, très vite décèle la faculté d'observation des Wallisiens allant de pair avec une grande curiosité. Cela pousse l'insulaire à «pénétrer dans l'intimité (des autres), d'ailleurs ouverte à tous les vents, afin d'y trouver des interprétations malicieuses, satiriques dont on retrouve bientôt des échos, étouffés, légers, ténus, dans les chansons improvisées»³⁸. Mais, note Bécu, «devant l'autorité, il se replie et demeure impénétrable». Aussi, même les missionnaires dénoncent en chaire les confessions insincères ! De même Bécu prévient que la pudibonderie apparente des femmes cache leur attitude réelle dans leurs cases où «quasiment nues, même devant leurs familiers du sexe opposé, elles dansent entre-elles d'une façon débridée à faire fuir un faune».

36- Brochard : 5.47 du 12 septembre 1912.

37- Magin : 6.9. du 31 décembre 1915 et il y aura, selon le père Bazin, 2 engagés volontaires dans l'armée française.

38- Bécu : 8 6 du 6 novembre 1922.

Aussi le *bernard-l'ermite* serait pour Bécu, l'animal totem représentatif de la psychologie du wallisien ! Néanmoins, celui-ci sait ne pas dépasser les limites et devant l'autorité morale « *c'est la conspiration du silence* ».

Face aux étrangers, l'insulaire excelle à chercher leurs contradictions, à exploiter leurs jalousies, leurs penchants, aussi, gare à l'imprudent « *ses faits et gestes, sont grossis, déformés, dénaturés* ». Nombre de résidents, sinon de missionnaires, en firent l'expérience. Mais cet état d'esprit n'est plus celui des jeunes séminaristes de Lano qui le critiquent et cherchent à le modifier précise Bécu. Il constate que les bons côtés de la mentalité wallisienne doivent être développés car « *il cuit à l'étouffée dans son île* » et il lui paraît souhaitable d'établir « *un courant d'air* » du côté de la Nouvelle-Calédonie « *pour qu'il soit au contact des Néo-Hébridais ou de nos splendides Loyaltiens. Mais il y a un risque à accepter* ».

Si la civilisation européenne constitue un poison pour le Polynésien, essayer de le soustraire indéfiniment à ce danger inévitable constitue pour lui « *un danger plus grave* ». A propos du problème de l'organisation et des conceptions du travail propres aux insulaires sur lesquels résidents et commerçants achoppent souvent, Bécu constate : « *on appelle paresse wallisienne une manière de travailler du Polynésien qui ne saurait pas être mise en parallèle avec celle du blanc* ». En effet, l'insulaire travaille sur ordre reçu de sa hiérarchie et le travail se fait en groupe. Le chef, pour le Wallisien, crée par ses ordres, richesse ou pauvreté pour son village ou le district, selon sa sagacité. Or, dès qu'un individu qui n'est pas un chef, « *par son labeur personnel s'enrichit en vivres ou en objets quelconques, ou se distingue du commun, il est volé ou prié de prêter ses biens aux autres* ». Ainsi, conclut Bécu, il y a « *antinomie* » entre l'individualisme et l'ordre collectif hiérarchique.

Néanmoins, le *Blanc* peut être intégré et jouer un rôle dans le monde polynésien, comme l'attestent par exemple missionnaires et commerçants ou encore un célèbre résident britannique de l'île de Niue³⁹. Mais cela suppose un homme pondéré, joyeux, pas susceptible, persuasif et pas autoritaire.

Ainsi la vision du peuple autochtone est-elle très variable selon les auteurs, l'époque et les circonstances locales. Elle permet de dégager quelques traits : règne d'une économie et d'une psychologie d'autosuffisance peu satisfaisante pour les exigences du marché colonial ; socialement, hiérarchie et collectivisme sont solidement ancrés ; psychologiquement le Wallisien observe l'étranger et tire parti de ses failles, pratique au besoin la résistance passive, excelle dans les faux-bruits et leur utilisation. On est loin de certains jugements initiaux, péjoratifs et simplificateurs.

39- Il s'agit de Basil Thomson l'auteur de « *Savage Island* », 1902. Londres : John Muray, 1902, où il raconte son expérience.

IV - LA MISSION ET LES MISSIONNAIRES

L'autorité coloniale ne commença à peser sur Wallis que près de cinquante ans après l'instauration de la mission mariste et encore bien timidement. Aussi marins et administrateurs trouvèrent-ils une société «*construite*» dans laquelle ils n'avaient joué qu'un rôle épiphénoménal et avec qui ils durent composer et s'efforcer de comprendre les mécanismes.

Cette situation devait peser d'autant plus sur les premiers contacts, qu'en France parallèlement se développait une crise entre l'Etat et l'Eglise. Cela tendit quelque peu les rapports locaux. Au moment de l'installation du premier résident, le rapport⁴⁰ du commandant du *Duchaffaud* indique bien la plénitude du pouvoir acquis par la mission mariste dirigée par Monseigneur Lamaze.

Bien installée à Wallis, la mission possède aussi une autre base de rayonnement spirituel dans le groupe insulaire de Vavau (royaume indépendant de Tonga) où elle aurait 800 convertis et où depuis longtemps les missionnaires souhaiteraient la proclamation d'un protectorat français pour étendre leur influence battue en brèche par le prosélytisme des missions protestantes (anglaises). Elles étaient fort écoutées par le roi de Tonga de même que l'étaient les missions allemandes prenant appui sur les îles Salomon et les Samoa, alors colonies germaniques.

En ce qui concerne Wallis, le rapport note que si la France avait suivi à la lettre le traité de protectorat, le premier résident aurait dû être un missionnaire ! De toute façon constate l'officier «*les missionnaires sont tout puissants aux Wallis et font de la reine ce qu'ils veulent. On leur rend les mêmes hommages qu'à elle. Quand ils passent, tout le monde se range et s'assied en guise de respect*». En 1889, un autre rapport de visite du capitaine Huet⁴¹ insiste sur le rôle positif joué depuis 1842 par la mission, notamment dans le district de Mua, le plus peuplé et le plus actif commercialement : «*cela est dû aux missionnaires qui ont créé une réduction digne du Paraguay avec un pouvoir théocratique assez positif puisqu'il s'agit des seules îles d'Océanie où la population augmente . C'est un spécimen à conserver*»⁴².

Dépendant du vicariat apostolique de Samoa, la mission est formée de trois pères et quatre sœurs venant d'Europe auxquels s'ajoutent trois prêtres et de nombreuses sœurs indigènes. Huet insiste aussi sur le caractère spécifique de l'encadrement scolaire et moral de la population. Bien que d'une nature d'autant plus conciliante qu'il était isolé et sans grands moyens, le résident Chauvot se heurta vite à certains missionnaires. Il s'opposa au père Rondel qui voulait que par des corvées, on réalise une jetée d'accostage «*alors que la misère ambiante rendait difficile la réalisation de réquisitions de corvées*». A vrai dire, ce père,

40- Chauvot : 1.1 du 22 avril 1887.

41- Chauvot : 1.2 du 6 décembre 1889

42- Ce jugement est faux pour Futuna qui connut pour diverses causes une forte dépopulation à partir de 1820.

déjà suspendu pour désobéissance, est «*pro-anglais*»⁴³. Le successeur de Chauvot, de Keroman, arriva avec de fortes préventions contre la mission, vite renforcées par la situation locale telle qu'il la ressent. Dès sa première lettre⁴⁴, il dénonça «*les abus énormes que commettent les missionnaires*» qui, en poussant la France au protectorat, lui ont fait «*un mauvais cadeau*». Par la suite, le résident souligna la nécessité d'enseigner le français alors que vient de mourir le seul Wallisien le parlant. Il fait état du soutien de Mgr Lamaze, mais pense que «*la mission veut garder le truchement avec les indigènes*». Néanmoins, jusqu'à son départ, de Keroman n'eut aucun incident avec la mission et s'efforça, à partir des informations de Mgr Lamaze sur la situation à Tonga, de pousser Nouméa à une action vers l'archipel voisin.

Intérimaire puis successeur de de Keroman, le résident Valsi deviendra critique tout en reconnaissant son impuissance face à la mission qui récuse son autorité. Il constata, et cela nuance déjà la vision totalitaire du pouvoir de la mission, que celle-ci, malgré son désir de remédier aux abus des chefs, a dû, pour ménager son pouvoir spirituel, «*respecter les prérogatives excessives des chefs et de la famille royale*»⁴⁵.

Si les tractations du résident pour assurer la difficile succession de la reine Amélia scellèrent entre lui et la mission un «*modus vivendi*» satisfaisant au début, finalement Valsi témoigna de son amertume dans sa dernière lettre officielle⁴⁶. Il déplora que le protectorat ait été «*établi dans un intérêt purement religieux*» et que le désaccord règne entre lui et la mission pour régler la succession de la reine Amélia...

Son remplaçant, de Sainte Marie, eut sa tâche d'autant moins facilitée qu'il devait, sur l'injonction du gouverneur Feillet tenter de mettre en place un impôt basé sur le coprah ce qui indisposa fort la mission⁴⁷. Si le résident obtint un demi-succès en faisant pression sur le roi, la mission n'accepta que de mauvais gré de payer cette taxe pour le coprah qu'elle exportait.

De Sainte Marie alla ainsi de déconvenues en déconvenues dans ses rapports avec la mission, découvrant lentement qu'elle régente tout ce qui compte à Wallis : que ce soit pour l'éducation, par l'imposition de la monnaie anglaise pour le commerce⁴⁸, comme pour l'achat de 122 fusils par le roi, autorisé par la mission malgré l'interdit du résident ! La mission interférait aussi dans les affaires locales, faisant mettre des «*tapu*» sur la cueillette du coprah ce qui empêche de solder une dette contractée en 1889 après le cyclone. Cette dette, cautionnée alors par l'évêque, avait été une occasion de malversations de fonds.

43- Chauvot : 1.16 du 31 juillet 1890

44- De Keroman : 2.1 du 4 mai 1892.

45- Lettre de Valsi au gouverneur du 1 septembre 1893 (Fonds Bouge)

46- Lettre de Valsi au gouverneur du 10 août 1894.

47- Lettres du 21 avril 1896, 28 juin 1896 au gouverneur. (Fonds Bouge)

48- Lettre du 24 juin 1897 au gouverneur. (Fonds Bouge)

Enfin, la mission s'opposait sourdement mais efficacement aux projets fiscaux que le résident de Keroman tentait d'imposer maladroitement. Aussi, découragé et sans appui, de Sainte Marie demanda son rappel. Seule la mission de Futuna était conciliante avec l'administration ; elle était beaucoup moins bien implantée chez les turbulents roitelets de l'île.

Nouveau résident à partir de 1896, Ponge fut discret (ou effacé) dans ses rapports avec la mission. Il se borna à constater l'influence capitale de l'œuvre de Mgr Bataillon, comme aussi le peu d'intérêt de la mission pour l'extension de l'influence française, sauf chez un jeune missionnaire, le père Bazin qui «*sert la France*» et tente un effort pour faire évoluer le pays⁴⁹.

Il fallut attendre 1905 et la nomination du docteur Viala comme résident pour disposer d'un tableau riche, complet, engagé et critique, mais sans a priori systématique d'ordre idéologique, pour mesurer la place occupée par la mission comme le rôle des missionnaires. Viala s'attacha au fil de rapports denses et parfois prolixes de dresser un tableau, certes complet mais vu de l'extérieur, du système missionnaire, de ses implications comme de ses conséquences. De sa lecture se dégage l'architecture de la mission, mettant en exergue les quatre piliers qui, par leur conjonction, forment la clé de voûte occupée par le Père Supérieur, chef et guide du système. Ces piliers sont la puissance morale, la puissance politique, la puissance matérielle et la puissance foncière. La clé de voûte est donc incarnée par le Père Supérieur, souvent une forte personnalité, qui dispose pour appliquer ses consignes comme pour l'informer, des Pères, Mères, Frères et Sœurs Maristes ainsi que du clergé local indigène. Viala instruit par son expérience propre comme celle de ses prédécesseurs fut donc un observateur de premier plan. Il nota immédiatement qu'il existait à Wallis, aussi bien qu'à Futuna «*une autorité bien supérieure à celle du résident, je veux parler de la mission catholique*»⁵⁰.

Celle-ci a pris rapidement «*un ascendant chaque jour plus grand, et ils arrivèrent (les missionnaires) peu à peu à se substituer en quelque sorte, dans l'administration indigène, aux rois et chefs qui n'agissaient plus que sur leurs conseils*». Supplantant l'autorité administrative française sans moyen, contrôlant et dictant au besoin les actes des rois et princes, les missionnaires jouissent aussi d'une puissance matérielle qu'ils ont construite lentement : «*quatre vastes églises, solides constructions en pierres de taille, ont été bâties aux Wallis par la population et entièrement à ses frais ; trois églises semblables se sont élevées à Futuna, des presbytères et des couvents, des collèges et des séminaires*».

A cette puissance des instruments du pouvoir missionnaire créée par l'aide et la foi populaire s'ajoute le patrimoine foncier, propriété de la mission et qui permet à celle-ci d'assurer son ravitaillement de base : «*la mission possède*

49- Lettre de Ponge au gouverneur du 8 décembre 1900. (Fonds Bouge)

50- Viala · 4.23 du 12 février 1908

quatre vastes propriétés entretenues, à peu de frais pour elle, par la population ; ces propriétés, qui lui ont été données pour subvenir à l'entretien des frères et soeurs indigènes, constituent pour elle en réalité une importante source de revenus. La mission est fort à son aise et ne manque de rien ; la population wallisienne subvient à tous ses besoins et à toutes ses dépenses»⁵¹.

A côté de tous ces pouvoirs, la mission est servie par des prêtres de caractères forts, voire audacieux tel Mgr Bataillon, des esprits ouverts et respectables comme Mgr Lamaze et le Supérieur en poste à l'époque de Viala, le révérend père Bazin. De ce dernier, le résident Viala dresse un portrait presque admiratif *«en ce moment, toute l'action de la mission des Wallis se résume dans le R.P. Bazin installé depuis seize ans à Mata-Utu... Il connaît le pays d'une façon parfaite, connaît à fond l'indigène... C'est un homme instruit, intelligent, extrêmement adroit, et extrêmement dévoué à sa congrégation. Aucun chef, le roi en tête, ne saurait guère se passer de ses conseils, il est consulté sur tout et par tous, et il ne faut pas se dissimuler qu'il serait difficile de faire prendre au roi une décision contraire aux avis du Père. Ayant rempli officieusement, à plusieurs reprises, les fonctions de résident... il connaît les intentions du gouvernement français aux Wallis..»⁵².*

On comprend mieux que le résident Brochard, successeur de Viala, ait eu quelques graves déboires par la suite lorsqu'il entendit prendre sous sa coupe exclusive le contrôle de l'archipel en évinçant le père Bazin.

Bien sûr, les témoignages administratifs sont rarement objectifs : Viala souffrit de son manque de moyens, de la conjonction du roi et de la mission qui après quelques succès, le laissa sur l'expectative. Ainsi dès les débuts du protectorat, bien que celui-ci ait été facilité par la mission mariste, régulièrement tous les témoignages mentionnent en détail les marques de la toute puissance missionnaire : acceptation zélée de la foi, obéissance de la population. Les autorités civiles (rois, princes) en sont les exécutants attentifs, voire excessifs... De cette configuration ne pouvaient résulter qu'amertume, malentendus, puis crises, dans la mesure où les résidents entendaient bien exercer leurs prérogatives.

V - LE COMMERCE DES ILES ET LES VAGABONDS DE L'OCEAN

Longtemps, le commerce dans le Pacifique sud se résume à un trafic. De par sa nature, il était indissociable des marins-trafiquants qui le pratiquèrent. Mais quel enjeu commercial pouvait offrir, au début du protectorat, cet archipel minuscule peuplé de 5 000 habitants ? N'était-il pas un piètre *«marché porteur»* même à l'échelle du Pacifique central de l'époque ?

51- Viala : 4.23 du 12 février 1908

52- Viala : 4.23 du 12 février 1908

La première analyse, faite par un marin⁵³ est succincte ; l'intérêt commercial de l'archipel est tellement limité que Ruge, un commerçant allemand (de Samoa), vient de quitter l'île après de mauvaises affaires. Pour le premier résident, Chauvot, « *le préalable à tout essor commercial réside dans l'installation d'une société française de commerce de Nouméa* » et il propose par prudence que ce soit « *le gouvernement de Wallis* » qui rachète les installations de la maison « Ostermeyer, Dewes and Co de Sydney ». Peu après, un autre rapport⁵⁴ de marin, mieux informé, évalue enfin ce qui est l'essentiel du commerce à Wallis : le coprah. Il en estime la production à 300 t pour Futuna et 800 à 1 000 t pour Wallis. L'officier note aussi qu'en 1890 le Franc français remplaça la Piastre chilienne ou la Livre anglaise puisque les seules maisons de commerce présentes sont anglaises ou allemandes. Le commerce de Wallis se réduit à un troc du coprah, livré aux comptoirs contre des cotonnades, outils, engins de pêche, savons, biscuits ou bœuf salé.

Un tel échange ne suscite guère d'intérêt hors des petits circuits commerciaux anciens entretenus avec Samoa et Fidji, sinon l'appétit du commerce de Nouméa. Ceci montre la vanité du projet d'une ligne maritime transportant le coprah des Wallis à Nouméa comme croit bon de l'annoncer le gouverneur Pardon au résident Chauvot⁵⁵ pour 1891 ! Le résident Valsi en 1893, lors d'un périple coûteux de Wallis à Sydney, via Tonga, croit pouvoir obtenir une liaison par un accord avec « Ostermeyer ». Mais du fait du contentieux de son prêt à la reine, cette compagnie limite ses activités avec Wallis. Le résident de Sainte Marie tenta lui aussi de favoriser l'essor commercial de l'archipel en imposant aux récoltants de coprah un effort de qualité afin d'intéresser le négoce de Nouméa. En 1896, Wallis exporte pour 140 000 francs et importe pour 120 000 francs, tandis qu'on impute 70 000 francs d'exportation et 50 000 francs d'importation à Futuna. Ce sont des chiffres non négligeables pour l'époque et qui attestent d'un décollage récent du coprah soutenu par une forte demande mondiale en produits oléagineux et bénéficiant donc de cours avantageux.

Par suite d'une politique de plantations, l'intérêt commercial de l'archipel émerge peu à peu⁵⁶. De retour de Futuna, le résident y a constaté que « *le commerce est le vrai maître de la population dont les chefs sont achetés par les traders* »⁵⁷, ce qui explique les déboires réguliers du commerce local pendant longtemps et une suite d'incidents plus ou moins graves.

Cette prospérité du négoce du coprah est due à la qualité locale de la production. A l'inverse de la Nouvelle-Calédonie et des Fidji où les cocos sont

53- Chauvot : 1.1 du 22 avril 1887. Lettre au commandant du *Duchaffaud*.

54- Chauvot : 1.8 du 6 décembre 1889. Lettre du capitaine Huet

55- Lettre du gouverneur au résident du 26 décembre 1889. (Fonds Bouge)

56- Nous n'avons recueilli aucune information sur les conditions et les facteurs de cette expansion des plantations de coprah à Wallis et Futuna, sauf le rôle joué par la mission

57- Lettre de de Sainte Marie au gouverneur du 11 septembre 1896 (Fonds Bouge)

petits, de Samoa où ils sont médiocres, les Wallis comme les Tonga bénéficient de cocos réputés pour leur qualité et leur grosseur ; de plus ils sont peu menacés par les parasites ou les cyclones. Alors qu'en Nouvelle-Calédonie, on a 6 000 noix à la tonne, le même poids est obtenu dans l'archipel avec seulement 3 500 cocos. Autre précision intéressante, les cyclones se manifesteraient avec un impact sur les cocoteraies tous les six ans à Wallis et tous les dix ans à Futuna. Aussi les commerçants retirent-ils un bon bénéfice de ce négoce. Malheureusement depuis 1895, la population a négligé le séchage du coprah ce qui détermine une mauvaise réputation commerciale. Finalement, le roi cédant aux remontrances du résident dut imposer la vente du seul coco vert, les «traders» se chargeant de le faire sécher. Le résident se félicite d'autant plus de ce résultat que, d'ici trois ou quatre ans, de nouvelles cocoteraies entrèrent en production.

Une autre culture très rémunératrice est celle du tabac qui pour certains serait le meilleur d'Océanie. La production mesurée en figues de 3 kg, est de 2,4 t/an pour Wallis et 1,2 t/an à Futuna. La figue est vendue 4 francs aux commerçants qui sèchent le tabac et le revendent à 25 francs. Le bénéfice est ainsi estimé à 30 000 francs. Le résident pense que les autochtones pourraient doubler leur production car cette culture est peu exigeante en travail et donne deux récoltes par an. Par contre le prix du kava s'est effondré, déplore le résident ; d'ailleurs, le kava, ne donne lieu vers Fidji ou Tonga qu'à une éphémère spéculation. Notons en parallèle que le problème de la qualité du coprah séché sera une pomme de discorde durable entre les producteurs locaux et les commerçants étrangers.

Indéniablement l'archipel est alors prospère ; en 1899, le résident Ponge évoque⁵⁸ une récolte exceptionnelle de 1 100 t de coprah à l'île Wallis. Cette prospérité locale va attirer de nouveaux *traders* ce qui, à terme, va transformer quelque peu la configuration du commerce comme de ses pratiques.

Qui étaient donc les commerçants de l'archipel à la fin du XIX^e siècle ? A Futuna régnait ou sévissait depuis longtemps (1866), un Allemand, Oppermann qui tenait l'unique comptoir de traite de l'île, non sans problèmes. Oppermann appartenait à ces *coprah-makers* aventureux, venus à partir des Samoa grâce aux navires de traite de la société Godeffroy. A Wallis en 1900, la présence commerçante est réduite à la famille Wendt (allemande d'origine) installée depuis vingt ans et d'un couple et leurs deux neveux arrivés depuis peu (1898) avec la famille Joubert. Présentés dans un rapport quelque peu dithyrambique comme «*les premiers colons français*», les Joubert sont en fait commandités par un Anglais de Fidji. Ils font part rapidement de leurs conditions de vie précaires⁵⁹. A vrai dire cette famille semble exigeante et égoïste. Ses membres sont désunis.

58- Lettre au gouverneur du 5 janvier 1900. (Fonds Bouge)

59- Lettre au gouverneur du résident Ponge du début 1901 (non datée). (Fonds Bouge)

Ainsi vers 1900 la présence commerçante s'est quelque peu étiolée par rapport au début du protectorat où Chauvot signalait à Futuna l'existence de deux maisons de commerce, l'une allemande (Oppermann) comprenant un employé norvégien (Olsen), l'autre anglaise. A Wallis, il existait trois comptoirs, ceux des maisons Ruge (disparue en 1888), Mac Arthur (qui ferma aussi) et Ostermeyer qui se maintint. A partir de 1900, ce paysage se modifia lentement. Ainsi le résident Viala notait le quasi-monopole du transport du coprah pris par le capitaine Kaad, qui disposait de deux agents locaux et surtout d'un vapeur de 800 tonneaux de jauge qui, chaque six semaines, faisait le trajet entre Rotuma, Futuna, Wallis et Fidji où il débarquait le coprah après avoir ravitaillé les îles et posé le courrier.

Le capitaine Kaad, vieux loup de mer d'origine scandinave devenu indispensable à l'archipel, a réussi à supplanter les goélettes à voile et à disposer d'un quasi-monopole, ce qui inquiétait Viala. Un commerçant, du nom de Sinclair, est signalé enfin.

C'est au résident Brochard, au début de son proconsulat, qu'on doit un jugement assez abrupt sur le style local du commerce : *« il n'y a que trois ou quatre maisons de commerce ici, mais elles sont tenues uniquement par des métis au-dessous de leur rôle, à moins qu'ils ne soient au contraire trop dépourvus de scrupules. Le résultat, en tout cas, est qu'ils établissent à chaque instant des fortunes dont on se demande si elles n'ont pas été établies sous l'empire de l'ivresse, ce qui est d'ailleurs le cas quelquefois »*⁶⁰.

A l'appui de ses propos, le résident note les variations brutales du prix de certains produits, *« du simple au double »*, la moindre réclamation pouvant réduire le prix annoncé ! Aussi, affirme Brochard, il n'est que temps *« de montrer à ces gens qu'ils ne sont pas ici dans un pays inique »*.

Quelle est l'origine de ces commerçants, comment ou pourquoi sont-ils venus à Wallis ? Nous ne disposons pour l'archipel que de notes fragmentaires⁶¹. Ainsi Oppermann se serait quasiment greffé sur Futuna en 1866 où il est signalé jusqu'au début de 1914, puis disparaît totalement. Peu de choses existent sur les Joubert. Seule la famille Wendt grâce à une demande de naturalisation en 1926, reçoit un petit éclairage : la branche wallisienne est issue d'Ernest Wendt, né à Hambourg en 1845, parti avec son frère dans le Pacifique ; il s'établit d'abord à Samoa d'où il rayonne pour *« faire du coprah »* à Tonga, Fidji, Wallis. Dans cette île, Ernest épousa Elisabeth Smith née à New York, fille de John Henry Smith et d'une femme indigène de Rotuma, qui

60- Brochard : 52 du 10 novembre 1909

61- Cuming, C. - A lady's cruise in a french man of war. Londres : Black Wood, 1882, 2 volumes. L'auteur note que les agents de la société Godeffroy recevaient une maison-comptoir et des marchandises mais pas de salaire. On était *« discret »* en ignorant aussi le passé de certains en échange d'une bonne connaissance des langues et coutumes indigènes et si le concubinage était recommandé, le mariage avec les insulaires était déconseillé. .

d'après le registre de Lano se nommait Helena Taifele⁶². C'est un profil finalement assez commun des familles mixtes vivant dans l'archipel.

On peut constater que les commerçants ont peu soulevé la curiosité des résidents comme des missionnaires malgré le rôle d'intermédiaires souvent très bien placés et informés des faits de la vie locale, parfois impliqués aussi dans ses incidents de cette vie. Peut-être est-ce dû, compte tenu du style «océanien» de beaucoup d'entre eux⁶³, à des préjugés, à une conception péjorative de leur présence telle que le résident Renaud l'exprimait en 1932. A cette date, il se fit un devoir d'expulser la majorité des commerçants : *«ce sont des épaves, métiers ou autres, venus échouer dans le protectorat après divers atterrissages ça et là et vivant en parasites... sur les indigènes sans faire quoi que ce soit si ce n'est parfois des bêtises ou d'engrosser les filles»*⁶⁴...

VI - L'IMPUISSANCE DURABLE DES POUVOIRS COLONIAUX

Pendant près de cinquante ans, de 1888 à 1933, les pouvoirs coloniaux de la France à Wallis et Futuna furent impuissants à décider, à agir et à contrôler. Cette situation était imputable à des facteurs variés qui tous confirmaient le caractère improvisé et peu désiré de cette nouvelle colonie, qualifiée en 1925 par le résident Bécu de *«gros mot pour une petite chose»*. Les pouvoirs coloniaux s'organisèrent en plusieurs cercles concentriques de niveaux d'autorité jusqu'à la fin du protectorat.

A la base, le résident qui est à la fois indépendant sur le terrain mais étroitement enserré dans deux anneaux d'autorité qui constituent ses supports matériels et administratifs, avec d'une part, le Gouverneur et ses services à Nouméa, le capitaine du navire de guerre visitant Wallis d'autre part, qui représente le bras d'appui et d'exécution si nécessaire de l'autorité coloniale. Mais bien que liés administrativement, gouverneurs et marins ont aussi des rapports ambigus. La marine, souvent encore marquée à l'époque par les fortes traditions de *«la Royale»*, voit souvent ses *«pachas»* agir à leur gré, prendre des initiatives peu souhaitées et surtout informer Paris et *«leur ministère»*, à l'époque une des places fortes du prestige militaire et de la garde des marches océanes de l'empire. Donc ces pouvoirs à l'échelle du Pacifique sud doivent, pour être efficaces, être coordonnés. Enfin pour les problèmes touchant aux relations diplomatiques ou aux questions propres à la vie politique française du

62- Précisions trouvées lors du dépouillement en 1978 du registre de Lano. Wallisianisé, le patronyme Smith est devenu celui d'une famille de notables, les Simete à qui je dois une aide importante

63- Comme, par exemple, Fergusson, aventurier et commerçant failli associé aux détournements de son beau-père, le chef Tipodio qui s'opposa à la reine et à Chauvot en 1888.

64- Renaud : 11.12 du 14 octobre 1932.

moment (rapports Eglise-Etat, traitement des indigènes, statut politique), les gouverneurs doivent agir avec prudence et pondération. On le verra lors de l'affaire opposant Brochard et le père Bazin ou lors de l'affaire Gerbault.

Ainsi le réseau de commandement colonial représente un dispositif complexe dans son maniement, délicat par ses éventuelles implications internationales ou nationales, et paradoxalement sur-dimensionné par rapport à l'enjeu de Wallis et Futuna et sous-dimensionné par rapport à la situation administrative locale.

Dans ce domaine, les administrateurs français vont longtemps gérer une «*nu-colonie*». Le résident ne disposait d'aucune force publique propre, le gendarme «*d'outre-mer*» n'apparaissant qu'en 1959... Longtemps les échanges de courrier dépendirent, pour la sûreté, des visites souvent espacées des avisos, ou de façon plus aléatoire des bateaux de commerce qui reliaient l'archipel à Samoa ou Fidji ; la radio n'apparut qu'en 1930... Visiter Futuna à partir de Wallis fut longtemps hasardeux. Les budgets restent maigres, sinon insuffisants, pour le fonctionnement minimal des services de base.

Les péripéties qu'ont connu les résidents pour mettre en place un service médical ou scolaire l'attestent. Enfin le choix même d'un personnel administratif de rencontre, durant les vingt premières années au moins du protectorat, traduit une certaine indifférence, voire un désintérêt. La situation est-elle meilleure du côté des moyens disponibles à Nouméa ? Certainement pas... Ou les gouverneurs n'ont pas de ressources propres pour Wallis ou le Conseil Général de Nouvelle-Calédonie les mesure chichement. Et la Marine, que peut-elle faire ? Ayant à contrôler un immense espace océanique (de 10 000 000 de km²), étiré entre Papeete et Nouméa, à surveiller et à visiter des îles et des archipels très dispersés avec des moyens limités, elle n'est pas disponible pour une intervention rapide. Le passage, toujours possible durant plusieurs mois, de dépressions cycloniques est d'autre part peu favorable aux tournées de présence du pavillon français.

Enfin à Paris, pour le Ministère des Colonies ou le gouvernement, l'archipel est quasi inconnu, une «*dépendance*», sans grand intérêt. De 1880 à 1900, l'attention est accaparée par les «*affaires chinoises*» (et indochinoises), le partage de l'Afrique et la constitution de grandes alliances.

1 - Espérance et abandon des résidents

Chauvot, le premier résident, fit plus figure d'explorateur que de fonctionnaire. Peu après son arrivée, il constate⁶⁵ qu'il doit écrire ses rapports «*sur papier libre, faute de papier à en-tête, de timbre, de cachet...!*» Puis, il déplore⁶⁶

65- Chauvot 1 2 du 3 août 1888

66- Chauvot 1 3 du 29 octobre 1888

la perte du courrier qu'il a mis sur une goélette ayant prévu de passer à Nouméa... Ses conditions de logement apparaissent précaires comme à nombre de ses successeurs. Ainsi Chauvot décrit-il avec force détails ses conditions de vie à Wallis : *« je viens de faire réparer et transporter ma maison sur la concession française »* ; et le résident nous conte *« l'épopée »* de cette construction : *« c'est une maison que j'avais dû acheter, en arrivant, à une société en faillite car il fallait bien me loger quelque part. Je l'ai payée 3 000 francs. Les deux tempêtes l'ont à moitié décoiffée et... disloquée... J'avais dû pendant la tempête passer tout autour des fortes cordes. Elle a été à chaque fois inondée 8 jours, il fallait coucher dans des lits trempés, ce qui m'a occasionné une bronchite qui ne m'a pas quitté »*...

Le Conseil Général de Nouvelle-Calédonie ayant refusé de construire un logement de fonction, le résident demande si ce dernier ne pourrait lui rembourser en une ou plusieurs fois les 4 800 francs qu'il a engagés...

Le train de vie de l'administration coloniale ne s'améliora guère comme le note le résident de Keroman, successeur de Chauvot. Arrivé le 1^{er} mars 1892 à Mata'Utū, le résident s'est étonné du peu de faste de l'accueil : *« il n'y a pas de canot qui aborde, car il n'en existe pas pour éviter les fuites de la population »*. Par contre, le résident partant, M. Chauvot est venu accueillir son successeur *« mais il est si mal vêtu que ce n'est qu'à bord qu'il fut reconnu »*⁶⁷!

Les déceptions de de Keroman ne font que commencer d'autant plus qu'il est imbu de sa fonction : *« surtout dans un pays où il faut représenter, ce qui n'a pas encore eu lieu ici »* note-t-il ; or sa déconvenue est grande lorsqu'il découvre sa *« résidence bâtie sur un terrain donné par la reine... A trois kilomètres du village, méchant sentier et à pic. Arrivée à une maison en bois au milieu des brousses sur une montagne où on ne peut rien cultiver et sans eau »*.

Il eut les mêmes problèmes de courrier que Chauvot du fait de l'isolement maritime or il *« refuse de rester dans l'oubli et l'abandon de Chauvot »*⁶⁸, épilogue-t-il, amer. Ayant réussi à se faire affecter à Nouméa grâce à l'envoi d'un intérimaire, Valsi, de Keroman finalement tira son épingle du jeu. Mais la situation apparut bien médiocre aussi à Valsi car, son logement est toujours une *« misérable maison en bois vermoulu avec un toit en feuillages, trop misérable à côté des beaux presbytères en pierre de la mission »*⁶⁹. Successeur de Valsi, le résident de Sainte Marie finit par déplorer la situation qui lui était faite avec un interprète qui le dessert, de petites vexations émanant des Wallisiens, le refus d'entretenir le chemin d'accès à sa résidence ou de lui vendre des cochons...

67- De Keroman : 2.1 du 4 mai 1892

68- De Keroman : 2.4 du 28 novembre 1892

69- Lettre de Valsi au gouvernement du 1^{er} septembre 1893. (Fonds Bouge)

Aussi, amer et découragé, demanda-t-il un autre poste⁷⁰. Son successeur, Ponge, fit un séjour discret de dix-huit mois mais reprocha⁷¹ à un commandant de marine de l'*Aube* d'avoir approché le roi pour obtenir des corvées afin d'aménager les passes d'accès au port sans l'avoir avisé. Enfin le résident Chaffaud conclut ce qu'on pourrait appeler le «*protectorat en pointillé*» et connut les mêmes difficultés de logement que ses prédécesseurs.

2 - Le témoignage des marins

Ils furent souvent abrupts et sans complaisance envers ce qu'ils jugeaient être une caricature de colonie. Ainsi le capitaine Huet⁷² constate cyniquement «*qu'on aurait pu faire l'économie d'un résident*». Il juge que Chauvot s'est bien adapté avec le soutien du roi et de la mission mais que «*sa situation est déplorable, il a acheté une case, n'ayant jamais reçu la maison promise...*» et l'officier note que l'absence de liaison régulière avec Nouméa bloque tout progrès.

En 1903, le capitaine Ytier, commandant *La Meurthe*, constate la difficulté pour le résident Chaffaud de visiter Futuna et l'état lamentable de la résidence «*une maisonnette qui tient à peine debout*» et où il est impossible de traiter décemment «*un capitaine de navire étranger*»⁷³.

Un an plus tard, c'est un autre constat sévère que fait le capitaine Adigart, de l'avis *Protet* : «*jamais je n'ai eu le sentiment d'un plus complet abandon, et je ne saurais qualifier trop sévèrement la désinvolture avec laquelle l'ancien résident a abandonné son poste sans s'inquiéter de ce que deviendraient les intérêts français, sans même mettre au courant les missionnaires qui se chargeraient de le suppléer dans ses fonctions*»⁷⁴.

Il faut préciser que le résident avait «*oublié*» ou n'avait pu lever depuis six mois la taxe sur le coprah de Futuna... Néanmoins, Adigart obtint l'appui du roi pour faire bâtir une résidence qui remplaça «*l'horrible baraque en bois peu digne du représentant de la France*» et déplora qu'il n'existe «*aucune force française à Wallis*». Ces quelques jugements de marins, pour succincts et rapides qu'ils soient, confirment bien le dénuement des premiers résidents dans un protectorat oublié et sans aucun lustre.

3 - Les gouverneurs et le Ministre

Leurs attitudes seront variables compte tenu des impératifs du moment et de l'intérêt marginal de l'archipel. Elles peuvent se résumer à trois positions : le désintéressement, l'opposition et l'interventionnisme.

70- Lettre de de Sainte Marie au gouverneur du 24 juin 1897 (Fonds Bouge)

71- Lettre de résident du 30 juillet 1900. (Fonds Bouge)

72- Chaffaud : 3 7 du 19 décembre 1903

73- Chaffaud : 3.3 du 22 octobre 1904.

74- Chauvot : 1 8 du 27 octobre 1890.

Le désintéret sera assez marqué dans la première période du protectorat «*non administré*» (1888-1906), comme l'indique la rareté de leurs correspondances ou de leurs consignes. L'appui sera manifeste avec le gouverneur Pardon. Par contre Feillet qui exerça un proconsulat autoritaire en Nouvelle-Calédonie fut irrité et s'opposa à un protectorat qui coûtait et ne rapportait rien.

Ainsi le gouverneur Pardon, à la fin du séjour de Chauvot, lui fit connaître son appui⁷⁴ et celui du Secrétaire d'Etat aux Colonies, Monsieur Etienne, sur «*votre ligne de conduite, votre attitude à l'égard du gouvernement des Wallis, des indigènes et des missionnaires*». Le gouverneur fit savoir que, grâce à la subvention accordée par le Ministère après le cyclone de 1889, il envoyait un cadeau en étoffes élégantes à la reine. A côté de ce souci protocolaire, apparut tout aussi clairement un souci de prémunir la population contre les ravages d'une nouvelle disette : «*Je vous envoie également un peu de bétail, cinq ou six vaches avec un taureau et trois brebis avec un bélier. Je n'ai pas besoin de vous recommander ce petit troupeau dont la reproduction pourrait avoir une si heureuse influence sur le développement des ressources des îles. Ce sera sans doute dans quelques années la meilleure garantie contre la famine dont nous menace chaque cyclone. Ayez-en donc grand soin et ménagez-le le plus possible*». Autre bonne nouvelle, le Ministre accorde sur demande du gouverneur, une subvention de 15 000 francs pour la construction d'une résidence, tout en recommandant l'économie par l'utilisation de la main-d'œuvre indigène comme «*contribution volontaire*» et en faisant une recommandation significative : «*il est à désirer que votre maison soit bien placée et aussi belle que possible, qu'elle n'ait pas trop à souffrir de la comparaison avec les églises*».

Une autre nouvelle est plus importante encore, l'amélioration des communications maritimes de Wallis avec Nouméa. «*J'ai pu créer un service semestriel de Nouméa à Tahiti et retour qui touchera les Wallis. Il serait fort important que vous puissiez donner aux bâtiments qui entreprendront ces voyages un fret rémunérateur et que vous puissiez, par exemple, leur faire réserver la plus grande quantité de la production de coprah*» (souligné dans le texte original). Ainsi précise le gouverneur, cette liaison maritime qui débutera en avril 1891, permettra au résident de partir en congé... Le gouverneur rappelle que ses instructions envoyées en décembre 1889⁷⁵ ont reçu l'aval du Ministre. Aussi, il faut continuer, ainsi que cela a été bien fait jusqu'ici, à agir «*avec la même prudence et le même tact*». Vient un rappel : «*vous êtes surtout le gardien du pavillon avant tout, vous devez rester dans les meilleurs termes avec la reine, les ministres, les indigènes et même les missionnaires puisque ces derniers ont une grosse part d'influence sur le gouvernement et sur la population*».

Une recommandation apparaît aussi «*cependant vous devez tendre à rendre votre action plus efficace, plus civilisatrice*». Ensuite sont conseillées de

75- Nous n'avons pas retrouvé cette correspondance.

subtiles manœuvres visant à contrôler le pouvoir monarchique et le gouverneur approuve les ordres écrits que la reine, poussée par Chauvot, donne maintenant. Il pense aussi que le résident, qui au titre du protectorat est « *Ministre des affaires étrangères et Ministre des finances* », pourrait à l'avenir les contresigner et il recommande la prudence « *vous n'agirez que par la reine et en vous couvrant de son autorité. C'est la reine qui doit ordonner les réformes financières que je vous ai indiquées* ».

Puis est défini un quasi-programme de gouvernement : refus de l'introduction du culte protestant (déjà interdit par la souveraine) ; création d'un tribunal supérieur dont le résident serait président de droit et qui jugerait les chefs wallisiens insoumis « *et pourrait prononcer leur exil en Nouvelle-Calédonie* » ; il statuerait aussi sur les délits commis par des Européens et notamment les ventes d'alcool. La peine maximale serait l'expulsion, mais pour les auteurs de désordres graves seulement. Le fils de la reine pourrait présider le tribunal au cas où il apparaîtrait à Chauvot qu'il vaut mieux occulter le rôle du représentant de la nation protectrice. Enfin, il manifeste le souci de défense de la langue française : « *vous devez apporter tous vos soins à obtenir des missionnaires qu'ils développent la connaissance de la langue française parmi leurs élèves. Représentez leur cela comme un véritable devoir de patriotisme. J'ai été péniblement impressionné en apprenant que deux indigènes seulement parlent français* ».

Ainsi c'est un véritable démarrage qu'impulse Pardon pour l'essor de la colonie et un programme de gouvernement prudent qui est esquissé. Ces questions sont en fait jusqu'en 1933, l'enjeu permanent de la politique de Nouméa vis-à-vis de l'archipel.

A partir de 1892, avec la nomination du résident de Keroman, l'isolement de Wallis, le dénuement du résident en moyens d'action font que le bouillant administrateur a une action limitée et discontinue jusqu'en 1895. Le principal souci de Nouméa comme de Paris en cette période, porta sur l'établissement d'une fiscalité permettant de couvrir les frais d'entretien du protectorat.

C'est le sens de la dépêche ministérielle du 8 octobre 1894 qui approuva les idées exprimées par les rapports du résident de Keroman et accepta une taxe de sortie sur le coprah et « *un impôt personnel* » provisoire. Ainsi, le Ministre nota que le budget calédonien était positivement déchargé des frais occasionnés par le protectorat. Mais un grand souci de prudence et de modération apparaît : « *Je vous recommande d'éviter que les indigènes de Wallis aient à acquitter des impôts plus lourds que ne le comporte le remboursement des dépenses strictement nécessaires pour l'Archipel. Il importe, en effet, comme vous le faites justement remarquer, que la comparaison qu'ils seront forcément conduits à faire de leur condition avec celle des protégés des autres puissances soit favorable au régime auquel ils seront soumis. Le succès de notre influence*

aux Tonga est intimement lié à cette question que je recommande à votre sollicitude. Il doit d'ailleurs demeurer entendu, que M. De K... (De Keroman) aura, ainsi que l'indique la dépêche de mon prédécesseur du 30 mai dernier, à se mettre d'accord avec la reine des Wallis, avant d'appliquer les mesures que vous préconisez»⁷⁶. Enfin la reine doit contresigner et endosser toutes les mesures prises.

Ainsi, compte tenu du fait que les moyens effectivement accordés restent absents, ces instructions sont une gageure. Néanmoins, pour peu réaliste qu'elle soit, la dépêche ministérielle pose indirectement le problème de la justification du protectorat à Wallis et Futuna : étendre «notre influence aux Tonga» !

Or, pour ce faire, la France a besoin du soutien de la mission, active dans le groupe nord de Tonga, l'archipel de Vavau, comme du soutien de la reine à Wallis pour que l'île fasse figure de modèle attractif du protectorat pour les Tongiens soumis aux pressions allemandes et surtout anglaises. Nous devons noter que ces consignes ministérielles inspirées par le résident de Keroman ne rencontrèrent pas sur le terrain le succès espéré. Si Chauvot joua la reine et s'efforça de préparer une succession royale conforme aux vues de la France (exclure le parti pro-anglais, c'est-à-dire appuyé sur Tonga), de Keroman dès son arrivée, dut renoncer à mettre en place un impôt et dut s'allier avec la mission pour surmonter une crise locale grave lors de la succession d'Amélia. Ensuite, Valsi comme de Sainte Marie achoppèrent sur les projets d'impôts poussés par Nouméa et refusés par le roi comme par la mission ; seule une taxe sur le coprah fut péniblement obtenue en 1896.

Quant à leurs successeurs, Ponge et Chaffaud, oubliés et sans moyens, ils gardèrent plus «le pavillon» qu'ils ne gèrent l'archipel, en butte aux sautes d'humeur des roitelets futuniens, à l'inconstance du roi comme de la mission à Wallis.

Aussi n'est-il guère surprenant que le gouverneur Feillet ait manifesté avec vivacité sa déception et envisagé des mesures de rétorsion. Ainsi, après le passage du cyclone de janvier 1895 qui occasionna pour 20 000 F de dégâts à Wallis, Feillet voit retarder de deux ans au moins l'application des projets fiscaux. Aussi envisage-t-il de retirer le résident Valsi trop coûteux et de le remplacer par un débutant «de 3ème classe seulement»⁷⁷ ! En 1900, Ponge qui a appris indirectement que le gouverneur Feillet veut le remplacer par un «fonctionnaire chargé de garder le pavillon», essaya de justifier sa délicate situation...

76-D'Estienne.- Lois, décrets, arrêtés instructions formant la législation de Nouvelle-Calédonie, *op. cit.*, p.702 et 703, et p.815 - Tome 2 du répertoire alphabétique (lettre W : Wallis). Nouméa : Imprimerie Calédonienne, 1902.

77- Lettre du gouverneur au résident, du 16 décembre 1895. (Fonds Bouge).

Il fut relevé par le résident Chaffaud qui fit état d'une reprise des rentrées de la taxe du coprah couvrant les 6 000 francs de solde du résident... (Chauvot en 1888 reçut 8 000 francs). Mais, le gouverneur Feillet refusa de financer la construction d'une résidence malgré la promesse du gouverneur Pardon en 1892. Le 29 septembre 1902, Feillet fit connaître son point de vue sur la situation à Wallis au Ministre des Colonies.

Le gouverneur y constate à nouveau, avec une certaine amertume, que le budget local calédonien va «*supporter la solde de congé de M. Ponge et celle de son successeur, M. Chaffaud*». Ce constat fait, le gouverneur rappelle les consignes fiscales, anciennes mais jusqu'ici non suivies d'effet, car tous les résidents ont estimé que frapper l'archipel d'impôt était aller au devant de «*risques politiques*» locaux. Néanmoins, le gouverneur se propose de relancer l'idée auprès de Chaffaud et, selon son avis, d'informer le ministre. Mais de toute façon, écrit Feillet, «*il serait plus simple de supprimer le poste de résident, ce qui économiserait 6 à 8 000 francs, et de confier la charge à un missionnaire local*» car constate le gouverneur, les îles de Wallis et Futuna «*sont une résidence climatique utile pour les vieux administrateurs venant de colonies malsaines et ayant besoin d'un repos momentané tout en continuant à servir officiellement. Personne ne saurait songer à critiquer cette conception bienveillante*». En conclusion, le gouverneur confirme ses dispositions peu favorables au maintien d'un poste de résident à Wallis «*la mission locale pouvant parfaitement se charger de la garde du pavillon*» !

Il est à noter qu'en 1905, la nomination d'un résident-médecin depuis longtemps demandée par la mission est enfin acquise au Ministère des Colonies à Paris. Mais le nouveau gouverneur, Bonheure, ne cacha pas au Ministère⁷⁸ qu'il aurait préféré un médecin célibataire compte tenu du fait que Viala ayant avec lui sa femme et ses trois enfants, la réfection (enfin !) de la résidence de France, estimée à 40 000 F, sera insupportable pour le budget calédonien...

Ces premiers regards sur la phase initiale du protectorat français (1888-1905) dégagent l'impression que l'archipel n'a jamais suscité un projet colonial sérieux. Eloigné des pôles coloniaux français du Pacifique sud, difficile d'accès par suite de conditions météorologiques aléatoires, ne comptant que 5 000 habitants, n'exportant qu'un peu de coprah d'ailleurs commercialisé par les sociétés étrangères, l'archipel n'a pas d'intérêt pour Nouméa. Le couple mission-royauté qui domine la vie politique locale laisse peu de place à l'administration coloniale d'ailleurs peu souhaitée et qui n'a pas les moyens, seule, d'y contrôler les turbulences insulaires qui s'agitent sporadiquement, souvent pour des enjeux jugés futiles à Nouméa. Seul le souci de contrôler un

78- Message du 15 mai 1905, Viala : 4.1.

tion, un temps bien placé dans un Pacifique central où, de 1880 à 1900, les puissances coloniales furent en compétition, justifia la précaution diplomatique de Paris en instaurant un protectorat «*de jure*». Seules les très virtuelles visées françaises sur Tonga furent un alibi provisoire pour la nouvelle colonie jugée dérisoire en elle-même par tous les observateurs officiels français. D'où ces flottements de la politique coloniale française, le refus de dégager les moyens indispensables, le souci de gérer en évitant tout incident avec la mission ou les rois, faute d'un projet diplomatique plus actif, et enfin la rapide acceptation de l'immobilisme local.

Fin 1900, le sort diplomatique du Pacifique étant scellé, une page décisive va être tournée pour Wallis : la France va devoir faire enfin quelque chose, n'ayant plus l'alibi d'un contexte international longtemps flou et changeant.



Photo 1 - La côte est de l'île d'Uvea (Wallis) (Cliché A. Huetz de Lempis)



Photo 2 - L'île de Futuna



Photo 3 - Vue aérienne de Wallis

CHAPITRE II



Photo 4 - Mgr Bataillon
(Gravure de Thiriart - *Le Tour du Monde* 1885-2-p.280)

LE QUATUOR DES ACTEURS DU POUVOIR A WALLIS ET FUTUNA

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le jeu du pouvoir dans l'archipel de Wallis et Futuna est celui d'un univers clos, perturbé de temps à autre par les velléités de la «royauté» de Tonga cherchant à reprendre le contrôle des îles qui furent jadis dans sa mouvance.

Si l'on respecte l'ordre chronologique strict, le premier contact européen fut le fait du capitaine Samuel Wallis le «découvreur» de l'île d'Uvea. Compte tenu du danger que présentait la passe permettant d'accéder dans le lagon son navire resta au large. Seule une escouade, venue en barque, alla à la rencontre des autochtones.

C'est seulement en 1825⁷⁹ que le navire du capitaine Moane (ou Moarn ?) pénétra dans la passe. La même année, avec l'arrivée du capitaine George Manini venu de Honolulu récolter la bêche de mer, s'établit le premier contact durable entre Européens et autochtones. A partir de cette date, les contacts s'intensifièrent. On vit de plus en plus fréquemment des baleiniers faire relâche, engager des matelots à Futuna ou prendre bois à Wallis⁸⁰ pour faire de bons harpons. Tout laisse à penser, malgré le peu d'informations précises sur cette période, que les scénarios bien connus ailleurs dans le Pacifique, propres à la rencontre des autochtones et des trafiquants européens, se reproduisirent dans l'île de Wallis.

En 1836, les premières approches missionnaires débutèrent. Il s'agissait de l'arrivée de catéchistes de Tonga. Ils rencontrèrent initialement à Wallis un écho favorable auprès de la population⁸¹, puis furent massacrés. En 1837 débarquèrent les premiers missionnaires maristes, Mgr Bataillon à Wallis et le père Chanel à Futuna. Cette arrivée marque un tournant capital dans la vie de l'archipel.

A partir de 1840, les visites de présence de la Marine française se multiplièrent confirmant l'intérêt politique que la France commence à

79 - Burrows, E.G.- Ethnology of Uvea (Wallis island). Honolulu : Bishop Museum, 1937

80 - Lacroix, L.- Les derniers baleiniers français. Aux portes du large. 1947

81 - O'Reilly, P.- Chronologie de Wallis. *Journal de la Société des Océanistes*, n°19, p. 15

manifester pour cette région du monde. Très vite, les officiers de marine intervinrent pour régler des problèmes liés aux rapports entre les Européens et les insulaires. Ainsi, dès le début des années 1840, tous les acteurs de la scène wallisienne sont en place. Le jeu des pouvoirs et des contre-pouvoirs va commencer à s'exercer.

A Futuna, après la découverte de l'île en 1616 par les Hollandais Schouten et Lemaire qui y séjournèrent une douzaine de jours non sans quelques malentendus et incidents⁸², il fallut attendre 1801 (selon les sources connues) pour que le navire de guerre anglais du capitaine W. Wilson établisse un nouveau contact qui faillit dégénérer en bataille. Est-ce à partir de là que l'île se vit infliger la dénomination «*d'île sauvage*»... ? C'est probable car si les contacts entre Futuniens et marins européens (surtout des baleiniers) se multiplièrent, ils ne furent pas exempts d'incidents comme certains auteurs le rapportèrent⁸³. Les excès prêtés au despote local Niuliki comme l'assassinat en 1841 d'un des premiers missionnaires, le père Chanel, ne firent qu'amplifier la réputation d'anarchie et d'hostilité des Futuniens.

Si l'année 1841 est dramatique par suite du martyre du père Chanel à Futuna, elle est aussi une année charnière puisque celle de la conversion en masse à Wallis. Au tout début de 1842, suite aux affaires de Futuna, on enregistre la tournée de représentation du capitaine Dubouzet avec la corvette *L'Allier*⁸⁴. En confortant la mission mariste, cet officier prépare un projet de traité de protectorat, signé fin 1842 par le roi de Wallis et les rois de Futuna lors du passage du commandant Laferrière (à la tête des navires *Embuscade* et *Bucéphale*).

Enfin le 23 août 1842, l'élévation du père Bataillon à la charge d'Evêque d'Enos et de Vicaire Apostolique de l'Océanie Centrale confirme l'intérêt pris par Wallis et Futuna auprès des instances politiques et religieuses. C'est le début d'une nouvelle ère pour l'archipel.

I - LA MONARCHIE INSULAIRE

Elle présente un double aspect, puisque Wallis a une tradition d'autorité sensiblement différente de celle de Futuna. Mais dans les deux îles les caractéristiques du pouvoir et leur mode de dévolution sont proches et à la base de la pratique sociale des rapports entretenus avec les étrangers.

82 - O'Reilly, P.- Lemaire et Schouten à Futuna, *Journal de la Société des Océanistes*, n°19, p.57

83 - Twynning, J.P., *op.cit.*

84 - *Annales Maritimes et Coloniales*, 1843, 1, pp.5 à 61 : Reproduit le très riche rapport de mission adressé au Ministère de la Marine. Il n'y eut aucune représaille à Futuna de la part de la Marine française grâce à Mgr Bataillon qui intercédait et obtint le repentir et la conversion des Futuniens

1- *Lavelua, «roi» de Wallis*

L'histoire de Wallis est riche de plusieurs chronologies de rois⁸⁵ qui semblent se recouper pour l'essentiel même si un certain flou subsiste. C'est le propre de la tradition orale que de fournir des recueils dont le contenu varie selon l'époque où ils sont élaborés.

Colonie de Tonga à l'origine, Wallis vivait dans le courant du XV^e siècle sous l'autorité des chefs tongiens, qui s'enracinèrent dans cette île. Au XVIII^e siècle, à la suite de rivalités plus ou moins violentes, Wallis parvint à se dégager de la tutelle de Tonga, mais les rois tongiens tentèrent et réussirent momentanément à reprendre le contrôle de l'île.

Par la suite, quatre familles alternèrent au faite du pouvoir⁸⁶ : les Kehekehe, les Takumasiva, les Vehi' Ika, et les Kulitea. A partir de 1820 on assista comme à Tonga à la concentration des pouvoirs. Le concept de *Hau* ou «chef suprême» (paré du charisme du héros conquérant) fit son apparition. Takumasiva fut le premier à cumuler le titre de *Lavelua* et la fonction de *Hau*. Pour les anthropologues, le système politique ancien d'Uvea⁸⁷ (comme celui de Futuna) appartient à la «*forme de la ligne descendante tronquée*». Mais comment se manifestait l'autorité royale du *Lavelua* aux premiers témoins européens ?

Si, pour Twyning «*The chief Lavelang*» ne suscitait guère de commentaires, Dubouzet, dans un compte rendu⁸⁸, nous donne une modeste idée de la majesté du train de vie royal : «*le roi, Lavelua, n'avait rien dans son costume qui le distinguât des autres, et sa maison était aussi modeste que la dernière du village*». Néanmoins, malgré une impression défavorable, le marin admet que dès que le personnage parle, il s'impose : «*... Je fus donc fort étonné lorsque je le vis prendre la parole et haranguer pendant près d'un quart d'heure, les assistants, avec un calme, une dignité et une facilité remarquable et une espèce d'éloquence dont on appréciait l'effet par celui qu'il produisait sur eux*». Ces remarques sont intéressantes car elles rejoignent bien d'autres constats similaires faits ailleurs en Polynésie et qui attestent que le pouvoir suprême se manifestait plus par sa puissance morale et sacrée que par un système d'apparat ostentatoire tel qu'on le constatait en Europe à la même époque.

85 - Caillot, E. - Mythes, Légendes et Tradition des Polynésiens. Paris, 1914 (ouvrage devenu introuvable) ; voir aussi : Renaud G. - Les îles Wallis, *op.cit.* p.6 (liste des rois) ; et Henquel - Talaona Ki Uvéa Nei. - Wallis, Imprimerie de la mission, 1910, et repris par Burrows, E. G., 1936 - Ethnology of Uvea, *op. cit.*

86 - Gunson, N.- The hau concept of leadership in Western Polynesia. *Journal of Pacific History*, 1979,14
87 - Sahlins Marshall, D.- Différentiation by adaptation in Polynesian society. *Journal of Polynesian Society*, 66 (3).

88 - *Annales maritimes et coloniales*, 1843, 1, pp.26 et 27.

L'organisation traditionnelle de la monarchie uvéenne est évoquée plus ou moins directement⁸⁹ dans divers documents. Chauvot, le premier administrateur - résident, est avare de détails sur le personnage royal (la reine Amélia en l'occurrence). Il note néanmoins à plusieurs reprises l'expression de son pouvoir temporel, marqué par les réquisitions de vivres et de corvées et la fronde régulière de certains puissants. Son successeur, de Keroman, eut au départ une vision assez prosaïque de la majesté royale : «*Visite à la reine, étendue sur ses nattes, très fatiguée...*».

Néanmoins, la reine Amélia fut la grande souveraine qui domina la vie politique de Wallis de 1869 à 1895. Grande, de port altier, Amélia dut son pouvoir à l'appui de la mission. Elle marqua son règne par deux traits : son attachement total à la religion catholique, donc à la mission, et sa grande fermeté de caractère. «*Elle aimait ses sujets et les nommait ses enfants. Connaissant chacun d'eux, leur généalogie, leurs droits, prérogatives et propriétés de famille, elle terminait en quelques mots leurs contestations. Plus d'une fois, par sa seule présence, elle a arrêté des rixes et des commencements de guerre civile*»⁹⁰. Les gouverneurs français ne s'y trompèrent pas et, à l'occasion, manifestèrent par des cadeaux ou par des attentions, le crédit qu'ils portaient à la souveraine. A sa mort, le 10 mars 1895, le résident de France, de Keroman, en grande tenue, apporta l'hommage de la République à la défunte qui avait tout fait, à partir de 1886, pour qu'Uvea devienne effectivement protectorat de la France.

Avec Amélia s'éteint la lignée des grands souverains ayant conservé le sens traditionnel du commandement et leur vitalité d'indépendance.

2- Sens de la fonction royale à Wallis

Si l'on accepte les constats des multiples témoignages de cette époque, la fonction royale à Wallis, comme dans le reste de l'Océanie, se caractérise par trois fonctions :

- assurer la pérennité d'une société constituée et homogène ;
- porter le prestige lié à des valeurs sociales et sacrées ;
- incarner la prospérité et la richesse.

a- Lavelua, clé de voûte de la société uvéenne

Malgré les avatars des crises internes ou externes, un système d'autorité au déroulement finalement assez continu a fonctionné à Wallis du

89 - Angleviel, F.- Wallis et Futuna (1801-1858). Montpellier : Université Paul Valéry, 1982, 188 p (Mémoire de maîtrise.)

90 - Ecrit par Mgr Lamaze, Evêque du Pacifique Central de 1880 à 1906 et cité par Ph. Godard dans «Wallis et Futuna». *op. cit.*

XV^e siècle jusqu'en 1933. A ce moment là, la monarchie fut mise momentanément entre parenthèses (jusqu'en 1941).

D'après les sources anciennes, quatre familles se sont partagées la fonction royale par succession ou alternance. Il en découlait un système d'alliance obéissant à des stratégies matrimoniales parfaitement raisonnées⁹¹. Celles-ci évoluaient selon les époques en fonction du rapport de force existant entre les groupes. Une interrogation apparaît tout de même : le pouvoir repose-t-il sur les liens du sang ou sur ceux avec la terre⁹² comme c'est le cas à Tonga, archipel d'où sont issues les grandes familles wallisiennes ? Quelle que fût l'importance de la situation foncière, l'information existante attestait qu'à Wallis les positions sociales et hiérarchiques des familles princières primaient. Chacune de ces familles semblait posséder un patrimoine foncier important... Donc le foncier n'interfère jamais dans les débats propres à la désignation des rois ou à leur déchéance.

Si l'on accepte la tradition telle qu'elle est rapportée par plusieurs commentateurs,⁹³ le roi de Wallis est coopté par les ministres et princes représentés au *fono* «*parmi les prétendants les plus âgés des différentes familles princières*». Dans ce système, la transmission se fait aussi bien par les hommes que par les femmes.

Cette définition, corroborée par divers auteurs anciens ayant étudié les systèmes politiques polynésiens⁹⁴, est confirmée aussi par l'analyse de Sahlins⁹⁵ constatant que dans les systèmes en ligne ascendante tronquée, il n'y a pas de rang interne de succession dans la généalogie. Seules comptent la compétence et la notoriété mais pas la primogéniture.

Dernière précision, le titre de *Lavelua* qui, à partir des sources que nous étudions (depuis 1888), est attribué régulièrement au nom de chaque roi et devient générique, ne semble avoir pris son importance qu'à partir de 1830 avec le sens hérité et inspiré de l'exemple tongien de chef suprême⁹⁶ ou *Tehau*.

Ainsi le roi est le symbole de la pérennité de la société et de la continuité de la tradition. Mais ce qui importe c'est la représentation et la permanence d'un mécanisme social plus que sa personne propre, changeante et souvent victime des vicissitudes locales, ainsi que l'atteste pendant la période 1888-1933, le nombre de complots engagés à Wallis contre les rois, tantôt réussis tantôt avortés.

Il en résulte, selon la personnalité du souverain et les circonstances locales, deux attitudes : ou bien le roi incarne et rehausse sa fonction et lui donne

91 - Newbury, C.W.- Aspects of cultural change... *Journal of Polynesian Society*, 76 (2), 1967

92 - Korn S.R.D.- Hunting the ramage... *Journal of Pacific History*, 13, 1978

93 - Renaud, G., *op. cit.*, p.99.

94 - Newbury, C.W.- The hau pahu rahi... *Journal of Polynesian Society*, 76 (4), 1967

95 - Sahlins, M.- Differentiation by adaptation, *op. cit.*, p.29.

96 - Renaud G, *op.cit* ; Gunson, N.- The Hau concept of leadership... *Journal of Pacific History*, 14, 1979

un fort accent personnel - c'est le cas avec la reine Amélia - ou bien le souverain n'est que l'ombre de sa fonction. Ainsi s'expliquent les côtés ostentatoires et naïfs parfois que certains souverains donnent à leur règne sur «une garenne d'hommes gouvernée avec une certaine pompe rustique»⁹⁷ voire leurs côtés despotique et théâtral (comme le roi d'Apemana des îles Gilbert décrit par Stevenson), mais souvent aussi apparaissent des personnages sans relief ainsi qu'en témoignent de nombreuses sources pour Wallis. En fait, le besoin de pompe et les manifestations d'une autorité plus ou moins théâtrale ne sont souvent que le produit de la rencontre avec les Européens, de leur influence et de leurs conseils, c'est-à-dire une corruption de la conception océanienne du pouvoir. Ainsi, même d'apparence terne ou effacée, vivant modestement et sans appareil, le roi de Wallis (comme ailleurs en Océanie) reste dépositaire de pouvoirs symboliques forts, considérés par la population comme la marque authentique de la majesté.

b- Le chef porteur du prestige suprême

Par la permanence de son rôle de représentation de la population, la fonction royale est prestigieuse aux yeux de tous. Appartenant à une lignée inscrite dans la tradition orale, le roi voit son existence magnifiée avec l'écoulement du temps, au fil des générations⁹⁸, sa vie traitée de manière simplifiée et enjolivée pour devenir merveilleuse et mythique. Mais le prestige du roi relève aussi de la fonction sacrée qu'il représente. Le roi est un médiateur entre les forces de l'invisible qui dominant voire écrasent la vie insulaire en certaines occasions (cyclones, famines, tremblements de terre, tempêtes, épidémies) et l'ordre normal du quotidien. D'où à Wallis (comme ailleurs), il joue un rôle sacré dans certaines pratiques comme la pêche des poissons-perroquets à l'époque des tempêtes⁹⁹.

Le prestige du chef suprême fait qu'il est aussi le porte-parole de ses sujets dans les rencontres avec les étrangers, qu'ils soient originaires d'autres îles océaniques ou des Européens. Le roi est ainsi l'émanation du groupe, de son peuple, qu'il peut engager en son nom. Il est enfin l'écran et le filtre entre les étrangers et les siens, les gens de l'extérieur et ceux de l'intérieur.

Aussi, le roi était-il traditionnellement dépositaire des mots sacrés et secrets qui permettaient les actes magiques. Jusqu'à aujourd'hui, il assume le contrôle de la terre et juge les litiges entre propriétaires. La place cardinale qu'il occupe dans les cérémonies du *Kava*¹⁰⁰ (et la place qu'il assigne à ses hôtes

97 - Stevenson, R.L - Dans les Mers du Sud, *op. cit.*, p 174

98 - Les spécialistes comme G Balandier estiment qu'après cinq à six générations la tradition orale s'édulcore, perd sa précision historique et devient mythe

99 - Phillips, W. J - Wallis island fishing customs. *Journal of Polynesian Society*. 62 (3), 1933

100 - Rossille, R. - Le Kava aux îles Wallis et Futuna. Usage symbolique et cérémonial des origines à nos jours. Texte ronéo, 1983.

étrangers) atteste la reconnaissance unanime de la prééminence du roi. Sa fonction est la clé de voûte qui régule le système des représentations sociales de la société insulaire.

c- Le roi source de richesse

Homme de prestige et médiateur entre le monde réel et le monde magique, le roi, à Wallis, est aussi créateur de richesse pour son peuple. Cette richesse, il la manifeste d'abord par sa sagesse dans le gouvernement mais aussi par la valeur de ses arbitrages, l'opportunité de ses décisions, la clairvoyance qu'il doit surtout manifester envers les intervenants venus de l'extérieur et qui apportent, soit le trouble, soit la prospérité, dans la vie locale, fragile par son équilibre instable au sein d'un petit milieu insulaire.

L'histoire contemporaine de Wallis en produit quelques exemples. Ainsi l'épisode des rapports entre les Wallisiens et les «*Hawaiïens*» du capitaine Manini (ou Manning) en 1825. Il s'agit du premier contact direct et durable entre les insulaires et les «*Blancs*» qui apportent avec eux et dans les cales de leurs navires les trésors nouveaux de la technologie de l'époque et la richesse de leur pacotille. Le roi servit de truchement et d'intermédiaire lors de ces premiers rapports, puis, quand les malentendus apparurent de part et d'autre, d'après Twyning¹⁰¹ le roi fut kidnappé par les Hawaïiens qui l'obligèrent à devenir leur cuisinier... Ceux-ci nommèrent alors comme roi un petit chef à leur dévotion de façon à pressurer la population à leur guise¹⁰².

D'autres rencontres sont capitales comme celles du roi avec les premiers missionnaires. Ce fut d'abord celle qui eut lieu entre le roi et les catéchistes tongiens venus de Vavau. Pour le roi, cette entreprise, malgré le projet religieux qui l'inspirait, était d'abord celle d'adversaires anciens¹⁰³ et redoutables pour l'indépendance de Wallis. Aussi n'hésita-t-il guère et fit-il massacrer les «*Keplers*» jusqu'au dernier au début de 1836.

Par contre, lorsque se présenta à Wallis Mgr Pompallier en octobre 1837, malgré sa méfiance naturelle, le roi comprit tout le parti qu'il pourrait tirer de l'acceptation chez lui de missionnaires étrangers résolument opposés aux pasteurs proches du roi de Tonga, l'adversaire permanent dont on craignait probablement les représailles... Ce fut la même approche qui inspira en 1886 la reine Amélia à se prémunir des risques d'immixtions anglaises ou allemandes par pasteurs interposés, en demandant à la France l'instauration d'un protectorat officiel, encouragée en cela par la mission des prêtres maristes.

101 - Twyning, *op. cit.*, p.111 dont la version est reprise et enrichie par Renaud, *op.cit.*, p. 42.

102 - et qui explique peut être la sanglante affaire du massacre de l'équipage du navire *Oldham* par les Wallisiens lors de nouveaux abus.

103 - Campbell, I.C. - Imperialism, dynasticism and conversion... *Journal of Polynesian Society*, 92 (2), 1983, p.156

Plus tard, la chronique du protectorat livre des exemples plus terre à terre de ce rôle créateur ou conservateur de richesse propre au roi. Ainsi sous le résident Viala, après avoir manifesté de fortes réticences, plutôt que d'engager une épreuve de force et de perdre le poste de médecin que la France avait créé, le *Lavelua* accepta-t-il un impôt de capitation déguisé¹⁰⁴. En 1910, lorsque le roi Mautamakia fut engagé, par le résident Brochard, dans une épreuve de force inacceptable pour la mission et de nombreux Wallisiens, le *fono* royal n'hésita pas : il démit le roi et se rangea derrière la mission contre l'administration, persévérant dans sa position malgré l'arrivée du gouverneur Bonheure qui imposa l'organisation d'une nouvelle élection royale... Lors de l'affaire des corvées administratives nécessitées par le plan Guyon, ne vit-on pas aussi le roi et quelques ministres se proposer pour aider aux travaux, de façon à «*excuser*» le refus de leurs sujets pour ces tâches ? Enfin en 1946, lors de l'agitation pro-américaine,¹⁰⁵ le roi, malgré une grande prudence, refusa de basculer dans l'aventure d'une demande de rattachement aux Etats-Unis.

Toutes ces péripéties attestent le rôle de préservation de l'intérêt public que les souverains de Wallis ont eu à assumer à de nombreuses reprises ou que le système monarchique a su prendre en compte. Dans d'autres nombreux cas, le roi s'efforçait d'obtenir le maximum d'avantages matériels qui lui profitaient ainsi qu'aux nobles par le jeu de la redistribution coutumière. Ainsi la reine Amélia obtint-elle en 1891-92 l'aide financière du résident de Keroman pour la construction de son palais. En 1904, le roi du moment exigea de Joubert et du capitaine Kaad des cadeaux pour les laisser continuer leurs activités, attitude probablement ancienne prise envers les trafiquants¹⁰⁶. A partir de 1920, la prospérité apportée par la hausse du coprah poussa très vite le roi et ses chefs à la pratique du *tapu* et à des combinaisons commerciales et financières qui grâce à la création de la «*Compagnie Uvéenne*» furent frauduleuses mais localement bénéfiques. Récalcitrants, les commerçants européens et chinois auraient été frappés d'ostracisme sans l'intervention énergique de l'administration...

Cette série d'exemples établit à l'évidence le rôle de pivot de la vie publique locale que le roi peut jouer à Wallis. Ce constat nous amène à nous interroger sur un autre aspect intéressant : celui des «*équipements du pouvoir*» dont le souverain est détenteur.

3- Les attributs temporels de l'autorité du *Lavelua*

Le *Lavelua* quels que soient son pouvoir moral, son rôle social et souvent la modestie de sa personne dans un système qui le sous-tend, n'est néanmoins pas un roi «*tout nu*». La tradition océanienne, à Wallis comme ailleurs, lui a

104 - Viala : 4.10 du 3 juin 1906.

105 - Charbonnier, Dr- Wallis et Futuna pendant la Seconde Guerre mondiale. *Mondes et cultures* XL II (1).

106 - Chaffaud : 3.11 du 3 novembre 1904.

lentement façonné une panoplie importante de moyens d'autorité avec des prestations en vivres, des prélèvements de biens, des corvées de travail et le privilège du tabou (*tapu*), l'arme suprême des chefs océaniens vis-à-vis de leurs congénères.

a- Les prestations en vivres et autres prélèvements

L'importance du système des prélèvements de vivres et de biens divers a frappé la plupart des premiers résidents dans leurs observations. Ainsi le premier administrateur de Wallis, Chauvot, note immédiatement : «*A chaque fête, à chaque prétexte, on lève sur le peuple des impôts de vivres, étoffes du pays qui au bout de l'an constituent une somme énorme*»¹⁰⁷.

Il apparaît ainsi que la reine, comme les nobles, disposent d'un droit traditionnel d'entretien en nourriture par leurs sujets que ce soit au cours de leurs déplacements dans les villages d'Uvea où on leur fournit de copieux «*paniers*» de vivres comme dans la résidence de Mua où il suffit de dire «*je meurs de faim*»¹⁰⁸, pour que les villages du royaume apportent, selon une hiérarchie bien établie et des quantités bien précisées, les vivres nécessaires.

Une autre prérogative est le droit de *kale* qui autorise la reine et les princes à demander tout objet à leur convenance ! Ces prélèvements de biens touchaient, selon Chauvot, «*les trois quart des Uvéens et leurs familles*». A ces prélèvements en vivres ordinaires s'ajoutaient les prélèvements extraordinaires (*tam-hao*) à l'occasion de la naissance ou du décès d'un personnage important. Ces prestations ont une durée variable selon l'importance de l'événement et des personnages qui y sont impliqués. Ainsi en 1890, pour le décès d'une vieille cousine très âgée, la reine fit durer deux mois le prélèvement exceptionnel de vivres...

Ce système va, semble-t-il, persévérer longtemps. En 1908, Viala note¹⁰⁹ que «*le roi dispose à peu près comme il l'entend des biens, du temps et du travail de ses sujets*». Pour être complet, il faut préciser aussi que le souverain reçoit des paniers tressés et des *tapas* souvent richement décorés. Avec la prospérité liée au commerce du coprah apparurent des demandes d'argent ou d'objets achetés aux commerçants, surtout des étoffes. Viala estimait à 5 000 francs minimum par an le revenu du roi.

En 1921, le roi Vitolio par la création de la «*Compagnie Uvéenne de Commerce*» entendit, derrière la façade d'une coopérative, contrôler tout le commerce de Wallis ; il en résulta¹¹⁰ la disparition de 37 545 francs !

107 - Chauvot : 1.2 du 3 août 1888.

108 - Chauvot : 1.6 des 6 et 12 novembre 1889.

109 - Viala : 4.23 du 12 février 1908

110 - La propension «*au vol*» des Uvéens est signalée par de nombreux auteurs ; trouverait-elle son origine dans des pratiques coutumières... ? A Futuna, note F. Angleviel, les pirogues étrangères abordant l'île étaient d'abord pillées, sans violence s'il n'y avait pas de résistance, puis ensuite après palabres on rendait certains biens, les autres étant conservés comme cadeaux consentis...

Bien sûr à ces prélèvements divers, il faut ajouter, et nous y reviendrons, ceux organisés au nom du roi pour le bénéfice de la mission...

b- Le régime des corvées

Il apparaît aussi ancien et traditionnel que celui des prestations. Les corvées se faisaient sous forme de réquisitions de travailleurs pour des durées variables afin de réaliser des travaux soit d'intérêt collectif, soit à l'usage du roi.

Ainsi Chauvot note les corvées faites pour construire un accostage pour les navires, Viala rappelle que le palais royal fut construit vers 1890 par d'autres corvées. L'entretien des chemins, l'aménagement des lieux de cérémonie, l'exploitation des propriétés des princes constituent l'essentiel des travaux réalisés par les corvées. S'y ajoutent les corvées réalisées pour la mission et aussi pour l'administration. Comme pour les prélèvements, les corvées étaient fixées en volume pour chaque village, et des corvées exceptionnelles pouvaient renforcer les corvées habituelles.

c- Le règne des amendes

Ce système semble avoir été très développé surtout à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il n'existait pas à Wallis de sanctions pénitentiaires. Sous l'influence de la mission va se développer, contrôlé par l'autorité royale, un rigoureux système de coercition, basé sur des amendes en biens ou en argent. Ces amendes, si elles trouvent leurs racines dans une vieille pratique sociale pré-européenne, ont été codifiées à plusieurs reprises sous l'impulsion de la mission mariste et appliquées par les divers rois de l'île.

Le premier texte codifiant les lois et sanctions du «*pays d'Uvea*» date de 1870¹¹¹ et est dû au père Bataillon ; un autre code, plus précis et organisé sous forme de rubriques¹¹², fixait un barème (en dollars) pour chaque faute. Sans entrer dans l'analyse détaillée de ces divers textes, il faut noter l'importance des sanctions exercées sur les manquements à la morale (lois sur les unions et rapports sexuels illégitimes...), sur l'ordre assurant le respect des institutions (église, gouvernement, propriété, cérémonies publiques...). Un vol simple était puni de 10 dollars, les coups et blessures de 10 dollars, l'escroquerie de 5 dollars, mais les rapports sexuels illégitimes atteignaient systématiquement 100 dollars... ; par contre le viol seulement 75 dollars...! Ainsi tout un corpus juridique, sommaire et à usage domestique certes, a été introduit à Wallis instaurant une pression sociale certainement sensible, venant renforcer les multiples lois coutumières et interdits divers dont Viala et divers résidents bien après lui notent toujours la présence.

111 - Rensch, K. Tohi Fono Ouvea - Code de Wallis - 1870. Canberra : *Archipelago Press*, 1981.

112 - Godard, Ph - Wallis - Futuna, *op. cit.*, pp.132 à 135

Le produit des amendes infligées par les chefs de village ou les tribunaux de district voire le roi et ses ministres, semble avoir constitué une source de revenus non négligeable si l'on en croit certains résidents et créé, à certaines périodes de disette au moins, une situation d'accablement et de dénuement chez les Wallisiens qui les subissaient. Il est à noter aussi que les récalcitrants à l'autorité pouvaient être bastonnés en dernier ressort ; quant à la peine de mort, si elle est évoquée comme sanction ultime dans le code des lois de 1870, la chronique ne nous donne aucun exemple de son application dans la période 1888-1940, mais Twyning la cite pour Futuna vers 1840...

4- *L'arme absolue du tapu*

Le pouvoir de tabou (*tapu*) est l'expression ultime et la plus caractéristique du pouvoir royal. Le tabou a eu dans les îles du Pacifique sud une place caractéristique, et il faut entendre cette pratique sous ses divers aspects. Le tabou est d'abord un interdit qui peut frapper une personne, un lieu, un bien en le plaçant hors du champ de la pratique sociale. Ainsi une personne frappée de tabou était interdite de rapports avec autrui, une sorte de malédiction l'atteignait, elle devenait étrangère au corps social et ne participait plus à la vie quotidienne. Elle devenait ainsi une non-existante... Les issues à cet état étaient soit le pardon avec repentir et réparation solennelle de l'intéressé, soit la fuite en canoë sur une autre île (*tavaka*), ou le suicide sinon la mort par dépérissement¹¹³ ...

Mais il y a un autre aspect du tabou tout aussi intéressant, à savoir le «tabou-protection». Le roi décidait ainsi de protéger une personne (souvent un étranger ou une femme) en décrétant le tabou sur elle : l'immunité contre les actions individuelles lui était ainsi accordée. Le tabou pouvait aussi toucher un bien ou un lieu que le roi protégeait et réservait à son usage. A Wallis, un tabou fréquent fut celui de la cueillette du coprah ; il a souvent été cause de malentendu entre le roi et le résident ou les commerçants. En effet, l'usage du tabou était pour ces derniers une entrave grave à leurs activités, comme une façon de les obliger à augmenter le prix payé. Si cette explication a pu être vraie, à certaines reprises, à Wallis notamment pendant la «*guerre du coco*» (de 1920 à 1925), elle ne doit pas être généralisée. Ainsi Twyning note l'importance du tabou sur les cocotiers et sa raison première¹¹⁴ : «*ils sont souvent appliqués à certaines plantations de cocotiers, etc... qui ont été presque débarrassés de tous leurs fruits dans le but de les laisser ainsi jusqu'à ce qu'ils soient à nouveau chargés en quantité. L'interdit en général durait deux ou trois ans, et pendant ce temps si quelque indigène venait manger le fruit de l'arbre touché par le tabou, il était mis à mort*».

113 - Melville, Herman.- Omoo. Bruxelles : Edition de la Sixaine, s.d.

114 - Twyning, J.P., *op.cit.*, p.191 dans Angleviel, F. dont nous reprenons la traduction.

D'autres témoignages plus tardifs confirment ce jugement. Ainsi l'arme du tabou à l'origine signifiait la toute puissance du roi grâce à ses pouvoirs magiques, toute puissance reconnue par la société et qui en plaçant hors du champ commun, une personne, une chose, un lieu, avait valeur d'interdit. On retirait la vie en cas de transgression...

Viala en fin observateur apporte un jugement très intéressant sur l'évolution de cette pratique à Wallis¹¹⁵ : *«les lois indigènes sont innombrables ; il y en a qui remontent à plusieurs siècles, il y en a d'autres qui naissent chaque jour, et qui réglementent les moindres actes de l'existence journalière des indigènes. C'est le régime des «tapu» qu'ordonnèrent autrefois les divinités païennes par la bouche des prêtres, et qui persistent encore après avoir perdu ce caractère religieux qui rendait sacrée toute nouvelle ordonnance. Les «tapu» en tombant dans le domaine humain n'ont fait que se multiplier et le roi se charge tout aussi bien que les divinités d'autrefois et leurs prêtres de les faire respecter. Cette règle qui nous semble d'un grotesque achevé est unanimement respectée parce qu'elle est «coutume nationale» ou simplement parce que c'est le roi qui l'a dictée».*

Ainsi la pratique du tabou a évolué à Wallis comme ailleurs en Océanie¹¹⁶. Stevenson déplorait sa déperdition aux îles Gilbert *«ainsi même dans les îles des mers du sud, si simplement, si tristement, tout se transforme»*¹¹⁷. Avec l'adoption du catholicisme, le pouvoir du tabou perdit ses racines sacrées, magiques et païennes. Mais le roi s'arrogea alors les attributs et la fonction sacrée possédés jadis par les grands prêtres, cumulant sur sa personne le pouvoir politique temporel et le pouvoir transcendant conféré par le charisme hérité de l'ancien paganisme. D'ailleurs la conversion au christianisme fut d'abord celle de la classe aristocratique insulaire (à Uvea comme à Tonga). Elle fut un cumul commode et réaliste de pouvoirs additionnés qui permettaient à la hiérarchie insulaire, engagée dans le processus délicat de contacts et d'échanges permanents avec les Européens, de se retrouver en position de force¹¹⁸. En tout cas à Wallis, même sécularisée et édulcorée, la pratique du tabou a duré jusqu'à la fin du protectorat, c'est-à-dire jusqu'en 1960.

II - UNE REDUCTION MARISTE

L'histoire contemporaine de Wallis et Futuna est difficile à dissocier de celle de la mission mariste et du système original dit de «réduction» dont de

115 - Viala : 4.21 du 19 novembre 1907

116 - Webb, M.C.- The abolition of the taboo system..., *op. cit.* et Newbury, C - Aspects of cultural change. .. *op cit*

117 - Stevenson, R.L.- Dans les Mers du Sud, *op cit.*

118 - Campbell - Imperialism, dynastiscim, *op.cit.*, pp. 162 à 165, qui évoque le jeu de glissement de ces pouvoirs accumulés.

nombreux auteurs lui ont attribué la paternité. Sans rentrer dans l'analyse exhaustive de la mission, de ses organes et de son idéologie, ce qui nécessiterait une utilisation systématique des sources religieuses très riches mais hors de notre propos, la correspondance administrative nous permet de poser et d'analyser le problème de l'extérieur¹¹⁹.

1- Wallis et Futuna : une mission née de la providence

a- Une base de rayonnement

Il est bien connu que l'intérêt apporté par la congrégation des Maristes à son installation dans l'archipel wallisien est né du hasard et de circonstances propres au Pacifique sud, dans les années 1830-1840.

Le père Bataillon se proposait dès son arrivée dans le Pacifique d'aller évangéliser l'île de Ponape en Micronésie. Sur les instances de Mgr Pompallier il eut l'attention attirée sur la situation religieuse dans la sphère tongienne. Faisant escale à Vavau, il y apprit les projets en cours des Protestants wesleyens sur l'archipel des Wallis... Le père Bataillon qui vivait sa vocation en «*croisé*» n'hésita pas et fit route vers Uvea, abandonnant son projet initial de conversion des insulaires de la Micronésie de l'Ouest. C'est à la Toussaint 1837 que le fondateur de la première mission des Wallis toucha Uvea. L'histoire de l'évangélisation de l'archipel commençait... et aussi celle de la contre-offensive catholique et française dans le Pacifique central¹²⁰.

En effet, dès 1842, Wallis, malgré un catholicisme à peine établi et bien fragile encore, va servir de tremplin pour les Maristes qui vont avec quelques succès évangéliser les îles du Nord des Tonga. Puis, en 1844, le père Chevron partira de Wallis pour les Fidji où le père Roulleaux le suivra pour fonder la première mission catholique en 1844. En 1845, la récompense des efforts entrepris à partir des Wallis est obtenue avec l'établissement par les pères Roudaire et Violette de la mission des Tonga. Enfin en 1846, c'est toujours de Wallis que partit le père Veine qui fonda dans l'île de Rotuma une nouvelle mission. Ainsi, le quadrillage catholique réalisé à Wallis, n'était qu'une étape pour la mission mariste. L'archipel wallisien avait une double fonction : celle d'un bastion de la foi catholique et celle d'une base de rayonnement géographiquement très commode permettant de contrer la suprématie des sectes protestantes déjà implantées dans tout le Pacifique central et oriental. C'est dans

119 - Pour le lecteur désireux d'une information beaucoup plus exhaustive sur les problèmes de la mise en place des Maristes dans le Pacifique lire :

- Gallagher, P.- The Marist brother's in New Zeland, Fidji and Samoa 1876-1976. Wellington : Marist brother's, 1976

- Coste, J. et Lessard, G.- Origines maristes, 1786-1836. Rome : Edition des frères Maristes. 1960-67, 4 tomes.

- Angleviel, F.- Wallis et Futuna. 1801-1888, *op. cit.*

120 - Monfat, A.- Les Samoa ou Archipel des Navigateurs.- Lyon, 1890. Mais surtout voir : *Annales des missions d'Océanie* - (Lyon), Tome 1, 1895.

cette double fonction que se trouve inscrite l'histoire du projet mariste à Wallis et son ambiguïté avec le recul du temps pour beaucoup de ses observateurs.

b- Une fondation précaire

Les premiers temps de la mission semblent avoir été bien difficiles comme l'assassinat du père Chanel à Futuna en 1841 l'illustre. Mais cet acte, par l'activité navale qu'il va provoquer du côté français et l'émotion qu'il produisit dans l'archipel chez les autochtones servit à un haut degré la cause de la mission mariste. Celle-ci bénéficia aussi de l'extraordinaire personnalité du père Bataillon et de l'abnégation de ses missionnaires...

Si la conversion de Wallis fut somme toute chose aisée, si Futuna bascula par remord ou crainte de représailles dans l'adoption fervente de la nouvelle foi, ce tableau comportait quelques ombres qui allaient vite grandir... En effet, un parti «*protestant*» se fit jour dès l'arrivée des missionnaires à Wallis et par la suite son rôle allait être inquiétant pour les entreprises des religieux. Ce parti dit «*protestant*» apparut initialement comme l'expression de la rivalité existant, depuis 1835 au moins,¹²¹ entre le roi de Wallis et son frère Po'oi. Celui-ci, dès 1835, semble avoir pris parti pour l'expédition malheureuse des «*Keplers*» de Tonga qui se firent massacrer à Wallis par les partisans du roi. Aussi malgré sa méfiance envers les offres de christianisation formulées dès 1837 par Mgr Pompallier, le *Lavelua* de Wallis, pour se garantir des représailles tongiennes et donc protestantes, autorisa l'installation des missionnaires français en qui il voyait surtout des alliés... La guerre dynastique banale devenait ainsi un conflit intégrant des Européens... Néanmoins, malgré la conversion réussie de Wallis, Po'oi ne désarma pas. En 1840, il quitta Wallis avec une soixantaine des siens pour se réfugier à Tonga où il se convertit au protestantisme ; en août 1842, il revint avec ses partisans à Uvea¹²², peut-être aussi avec un renfort tongien. A partir de 1844, la crise dynastique dégénéra en guerre civile sporadique. Po'oi et ses partisans entendaient chasser de leurs terres les catholiques fidèles au roi et à la mission. De provocations en exactions, d'incidents en affrontements violents, l'île se trouva coupée en deux parties opposées mais inégales en poids : «*2 300 catholiques contre 3 ou 400 protestants*» écrivait la mission¹²³. Or, en 1845 le principal appui de la mission et la caution politique de sa présence, le roi, paraissait bien peu sûr. Le missionnaire Mathieu est sans illusion : «*cependant nous nous attendons encore à de nouvelles épreuves... Tongahala (le roi) est un homme très dangereux, quoiqu'il nous soutienne par politique, il est loin, je crois, de nous vouloir du bien... D'un autre côté, les protestants font jouer tous leurs ressorts pour nous faire passer pour des agents français,*

121 - Campbell, *Imperialism, dynasticism...* p.155 et suivantes.

122 - Lettre du R.P. Viard du 08/11/1842. *Annales des Missions d'Océanie*, I, 1895, p.468

123 - Lettre du R.P. Mathieu du 10/06/1845. *Annales des Missions d'Océanie*, I, 1895, p.494 et suivantes.

préparant la voie à une usurpation...» Ainsi les choses sont nettes et bien établies dès l'origine et éclairent la personnalité et le rôle réels des acteurs et leurs masques... Aussi peut-on penser que les subtils et tenaces Maristes ayant vite mesuré la précarité de leur alliance avec les retournements de situation brutaux propres aux institutions polynésiennes, ont très vite mis en place les moyens de prévenir à terme rapide une détérioration de leur position. Ces moyens vont se concrétiser par la mise en place du «*système mariste*» dès 1842 ainsi que le père Bataillon en conçoit lui-même les grandes lignes : «*Tout est sur pied maintenant dans notre chrétienté, tout est fait, tout est formé comme dans les anciennes chrétientés, il n'y a plus qu'à se soutenir. Nous allons plus particulièrement viser maintenant à ce qui concerne le bien être temporel de nos néophytes, leur apprendre à cultiver le coton, à le filer, à le tisser, à se construire des maisons plus saines et plus commodes, à lire et à écrire, etc... à élever des bestiaux, à cultiver les plantes européennes, etc..., etc. Ce sont là les intentions de Monseigneur, qui embrassent toujours le double bienfait de la religion et de la civilisation. C'est un petit nouveau monde à créer*».

Ces sûretés intérieures prises, une seconde précaution, extérieure elle, va être recherchée avec le projet de traité de protectorat avec la France proposé en 1844. Bien que non ratifié, il fut suivi d'une politique de liens étroits et amicaux entre la mission mariste et les officiers de marine français affectés à la Division Navale du Pacifique¹²⁴

2- Les fondations du système mariste

Pour définir les bases du système mariste, trois piliers sont à distinguer : l'ordre moral, les œuvres d'évangélisation et la politique de construction donnant support et prestige à l'idéologie mariste.

a- L'ordre moral

Il est apparu très tôt comme la préoccupation sinon l'obsession de la mission. Les raisons en sont simples et faciles à saisir compte tenu de la morale de l'époque, de la vision chrétienne des «*sauvages à civiliser*» et d'un contexte propre au Pacifique marqué par des rapports parfois conflictuels entre Européens et insulaires. Etant donné la méconnaissance des pratiques sociologiques propres aux Polynésiens et un certain ethnocentrisme triomphaliste, les frictions étaient compréhensibles.

Il est certain que pour les yeux d'un Européen même tolérant, le spectacle que pouvait donner «*la vie des îles*» au long du XIX^e siècle ne pouvait être que désolant. La promiscuité des sexes et la rareté des interdits sexuels en

¹²⁴ - Le traité ne fut pas ratifié officiellement par Paris, mais l'amiral Bruhat joua sur les mots et le langage juridique...

Polynésie frappèrent vite les Européens et beaucoup y trouvèrent occasion à débauche facile avec les vahinés : «...*Loti a pris Rarahu à peine nubile en ce pays où la femme est mère à douze ans, et de ses bras, elle tombe jouet à moitié détraqué, dans les bras du gabier*»¹²⁵. Bien d'autres auteurs ont dénoncé la quasi-prostitution des femmes, les fêtes régulières prétextes à débauches orgiaques, typiques de cette période. L'alcool, aussi, amené dans le sillage des navires transportant la pacotille contribua à accroître le laxisme insulaire comme la traite de la main-d'œuvre et l'installation un peu partout dans le Pacifique de colonies de batteurs de grèves (*beach-combers*).

Nous ne reviendrons pas sur ces situations déjà évoquées, mais à Wallis et Futuna l'épisode Manini, avec son cortège de concubinages, atteste l'importance de cette décomposition des mœurs corrélative à l'arrivée des Européens. Ayant appréhendé le contexte délicat où se trouvaient plongées leurs ouailles, les Maristes vont avoir comme premier souci une réforme des mœurs insulaires qui se voudra drastique et qui ira de pair avec une évangélisation en profondeur. Ainsi à Wallis, très tôt (dès 1844)¹²⁶ le père Bataillon introduisit le processus des mariages organisés et contrôlés par la mission que le résident Viala décrira plus tard avec une verve critique... Ensuite, la mission s'attacha à prémunir les jeunes enfants et les adolescents de la promiscuité nocturne avec les adultes et de certaines pratiques qui en résultaient (comme le viol simulé d'adolescentes consentantes) : l'internat des collèges permit cette séparation et ce contrôle. Les fêtes païennes d'antan furent lentement récupérées par la religion, d'autres nouvelles fêtes, religieuses et pleinement édifiantes, les remplacèrent ...

A partir de 1870, la promulgation des «*lois uvéennes*» permit le contrôle social direct de la moralité et qui, bien qu'appliquées par la monarchie, étaient d'inspiration purement religieuse et contrôlées par la mission.

Mais ce système devait prévoir aussi un contrôle étroit des rapports entre les Wallisiens et les étrangers ; car faute d'une étanchéité aussi grande que possible, cette population de 2 600 habitants était menacée à chaque arrivée de navire de voir se reproduire les errements traditionnels dénoncés par les premiers missionnaires. Ainsi en 1838, à Futuna, le père Chanel déplorait les pratiques existant entre le trader anglais Jones (qui devint ensuite ami de la mission) et les autochtones : «*les hommes de la vallée de Fikavi lui amenèrent des fruits, bananes, cocos, etc... et malheureusement aussi des jeunes filles*»¹²⁷.

Là aussi, la mission sut très vite établir un *modus vivendi* acceptable entre les équipages des bateaux étrangers (surtout des baleiniers qui venaient chercher de l'eau, du bois et des vivres frais) et ses ouailles en s'attachant à définir un

125 - Méthivet - La Nouvelle Cythère Paris, 1888.

126 - Lettre du R.P. Mathieu du 20/06/1845 au R.P. Bataillon. *Annales des Missions d'Océanie*, 1, 1895.

127 - Lettre du R.P. Chanel du 20 mai 1839 au R.P. Bataillon - *Annales des Missions d'Océanie*, 1, 1895

règlement naval précis définissant les prix du travail ou des produits¹²⁸. Avec les quelques navires de guerre français, le pli fut vite pris, si l'on ose dire. Ainsi en 1842, la corvette *L'Embuscade* du commandant Mallet s'étant échouée et ayant dû réparer durant six semaines, un accord entre le père Bataillon et le commandant évita que l'équipage ne troublât la vie insulaire et chaque dimanche, les marins accompagnés de leurs officiers allaient en rang à la messe et participaient activement à la vie religieuse....¹²⁹

Un autre épisode intéressant eut lieu un peu plus tard avec le divorce de Malfilate¹³⁰. Alphonse Malfilate était le fils d'un négociant aisé de Rouen que vers 1852 son père envoya remettre de l'ordre à son comptoir de Sydney. Là, le jeune Malfilate, âgé de 24 ans, se lança dans le commerce de l'huile du coco dans le Pacifique central. A Wallis, il s'amouracha d'une belle du cru qu'il épousa le 30 octobre 1854 devant le père Mériaux. Puis Malfilate quitta Wallis y abandonnant son épouse. De retour à Rouen, désireux de se remarier, il demanda au tribunal l'annulation d'un mariage contracté «*sous la violence morale*»... Mais Mgr Bataillon protesta au nom de l'épouse bonne chrétienne comme des bonnes mœurs «*des prétendus sauvages*» qu'il évangélisait et témoigna que Madame Malfilate ou : «*...Suleta Matagunoa est plus instruite qu'un grand nombre d'Européens, elle sait lire et écrire !* »... Cet épisode traduit bien le sens sacré donné par la mission à son action en Océanie, et son refus de complaisance envers les pratiques laxistes en usage dans les îles, même venant de notables.

Ainsi l'ordre moral régna à Wallis très tôt et aboutit à un contrôle quasi général de la vie sociale de la très grande majorité des insulaires. En effet, il reste probable qu'il y eut périodiquement ou en fonction de l'importance hiérarchique de certains individus appartenant à des familles princières certaines tolérances, certains abus. Ainsi le résident Chauvot évoque un certain «*Ului, bâtard de la reine*»... Néanmoins, le pointilleux Brochard, acharné détracteur de la mission, ne put soulever le moindre scandale, la moindre anomalie dont il aurait pu faire étalage contre la mission. Certes le résident Mallet fit état du renversement du roi en 1918, sous prétexte qu'il avait «*plusieurs maîtresses*». Peu après, il surenchérit en critiquant les missionnaires d'avoir sanctionné les mœurs du roi alors «*que certains d'eux d'ailleurs ne font qu'enfreindre et combien*» cette même loi. Mais Mallet est ambigu dans son rapport et on ne sait clairement s'il vise la mission ou certains princes¹³¹. Ce n'est qu'avec la période américaine que le corset du vertu qui protégeait Wallis semble s'être très largement défait. Mais

128 - Règlement de Mr. Dubouzet du 1/1842. (Rome : Archives des Pères Maristes, oc. 418.22) qui concernait aussi les déserteurs, prohibait les ventes d'alcool.

129 - Lettre du R.P. Bataillon du 4/11/1842. *Annales des Missions d'Océanie*, I, 1895, p.465.

130 - Courmer du palais. *Le Monde Illustré*, 17 avril 1858. Nous devons communication de cette pièce rare à notre ami et collègue océanographe J.R. Donguy.

131 - Et Mallet lui-même, selon le résident Barbier, aurait laissé une femme wallisienne et deux enfants qu'il aurait eus avant son départ ; le résident Barbier proposa une bourse pour les élever comme «*filz de chef*»...

dès 1946, le retour à la normale paraît s'être plus ou moins rapidement réalisé... Si l'ordre moral a été le souci constant de la mission mariste dès l'origine de son établissement et s'il a été un des aspects majeurs de son œuvre, l'autre effort a porté sur une évangélisation active et permanente.

b- La cité de Dieu sur une île

Les premiers missionnaires ont, semble-t-il, vite compris le besoin de pompe et de merveilleux de leurs protégés. De ce constat allait naître un style particulier à la pratique religieuse de l'archipel qui marqua pendant longtemps beaucoup d'observateurs de passage. Ce souci apparut très tôt puisque, dès 1842, le père Bataillon fit état de 500 communions publiques au moins..., d'autres occasions de cérémonies collectives riches en décorum furent organisées pour les baptêmes, les mariages, les fêtes saintes, les jours d'anniversaire pieux. Une sorte de garde d'apparat complétait le décorum chrétien ; le style océanien des habits des ouailles en fête était aussi à l'honneur. Le père Mathieu en donne dès 1845¹³² une relation intéressante que le résident Viala confirmera plus d'un demi-siècle plus tard dans de nombreux passages de ses rapports. *«Quant le jour de la cérémonie arriva, tous les jeunes époux se rassemblèrent en face du presbytère, dans leur grand costume de noce. Tout le luxe océanien consiste à avoir le corps enveloppé de la plus grande quantité de tapes¹³³ possible, oint d'huile odoriférante et les cheveux couverts de poudre de bois de sandal. Ce jour là, ils avaient tant de tapes roulées et plissées autour d'eux qu'ils pouvaient à peine marcher. On les fit défiler deux à deux, époux et épouses, bannière en tête au son du carillon et de la fusillade, qui les salua à leur passage. Monseigneur célébra la messe avec grande pompe et leur donna la bénédiction nuptiale avec tout l'appareil possible. Trois semaines après, la même cérémonie se renouvela à Mata-Utu, où il y eut encore quarante et quelques mariages».*

A côté de cet aspect cérémoniel ostentatoire, la mission va très vite mettre en place un système d'encadrement moral et psychologique des enfants et des jeunes. Ce système s'efforça d'évincer d'une part l'influence familiale encore trop marquée de toute une tradition païenne et de mœurs jugées laxistes pour la bonne morale ; le régime de l'internat des élèves y pourvoya. Quant à l'enseignement, il débuta très tôt comme l'établit un passage d'une lettre d'un des premiers missionnaires¹³⁴ : *«Nous avons aussi formé des écoles, ce qui nous eût été difficile sans cela. Aujourd'hui toute notre jeunesse sait lire dans son langage et se sert très bien des petits livres dont je t'envoie un exemplaire.*

132 - Lettre du R.P. Mathieu du 20/06/1845. *Annales des Missions d'Océanie*. I. 1895, p.506.

133 - ou *tapas*, habits ou couvertures faits en écorce du mûriers sauvages.

134 - Lettre du R.P. Mathieu. *Annales des Missions d'Océanie*, I, 1895, p.502.

Je fais même en ce moment une classe de lecture latine, et je ne suis pas mécontent de mes écoliers. Nous avons adopté une espèce de méthode mutuelle pour nos écoles. Elles sont divisées en trois classes, et chaque classe en quatre ou cinq divisions, ayant chacune son maître.

Les maîtres sont pris parmi les plus savants, ce qui pique beaucoup l'émulation. Trois fois par semaine, après la messe, toute la jeunesse se rassemble dans les écoles (trois écoles de garçons et trois de filles). Là on s'exerce à lire pendant trois quarts d'heure environ.

Tous les soirs, après le chapelet que les néophytes ont l'habitude de réciter chaque jour en famille, on voit dans toutes les maisons la jeunesse réunie autour du feu ou de la lampe, s'exerçant encore à la lecture et au chant de nouveaux airs de cantiques». Ce système était baptisé du nom «d'école». En fait dans l'esprit de ses fondateurs puis de leurs successeurs, il s'agissait dans le plein sens du terme d'une école chrétienne, où la foi, la morale et leurs pratiques régulières étaient les objectifs principaux.

Les Pères n'ont jamais eu souci d'éduquer pour former à des métiers sauf artisanaux. Le contexte de l'île d'une part, l'absence de communications d'autre part furent pendant longtemps les freins à une valorisation active : «*il fallait instruire des esprits incultes et étrangers aux idées que les sens n'évoquent pas. Il fallait enlever aux mœurs et aux usages une sauvagerie native qu'une éducation lente et progressive pouvait seule assouvir*»¹³⁵. Et surtout pour les Pères, il apparaît que l'idéal était pour leurs ouailles de rester sur leur île, d'y vivre d'autoconsommation et de quelques ventes de coprah aux commerçants locaux¹³⁶. Pour cela il était inutile d'avoir une formation moderne, de parler le Français ou l'Anglais (langue du commerce d'Uvea). Par contre, lire les livres religieux édités à Lano, les catéchismes, chanter les chants latins étaient les buts recherchés de cette éducation édifiante.

Enfin cette pédagogie permettait aux Pères de détecter les meilleurs éléments, porteurs de la foi la plus profonde, qui eux étaient dirigés vers le séminaire de Lano et devinrent par l'ordination, après un soigneux processus d'enseignement plus «choisi», les auxiliaires de la foi, les «yeux» et les «oreilles» de la mission et la garantie de sa perpétuation par greffe en milieu indigène. D'ailleurs l'interdiction faite aux Uvéens de quitter leur île sans l'aval du roi et de la mission et qui entraîna longtemps la pratique du «*tavaka*» (fuite en canoë volé), forte aussi à Futuna¹³⁷, traduisait bien que pour la mission, Uvea était une île fermée sur elle-même¹³⁸ et où le seul horizon à ouvrir était le ciel, et les œuvres, le moyen de le gagner...

135 - Piolet, s. m.- Les Missions catholiques françaises au XIX^e siècle, Tome IV : Océanie, Madagascar. Paris : Armand Collin, 1902, p.101.

136 - D'où la méfiance ou l'opposition aux tentatives de recrutement vers la Mélanésie.

137 - Le phénomène fut important ; le père Bazin avait recensé 150 départs clandestins de Wallis entre 1890 et 1911... A Futuna en 1876, il y eut 50 départs...

138 - Viala : 4.23 du 12 février 1908.

c- Puissance et gloire

Le dernier élément majeur du dispositif mariste fut une politique de construction, somptuaire aux yeux de beaucoup de témoins... La mission très tôt s'est attachée à donner une marque indélébile à ses œuvres par une politique de travaux répondant à ses besoins comme à son souci d'affirmer sa pérennité. Ce dernier d'ailleurs n'était pas propre aux seuls missionnaires à l'époque coloniale, en effet «*bâtir en dur*» fut longtemps un symbole colonial de puissance destiné à impressionner et édifier les indigènes.

Aussi, à Wallis, le souci de bâtir des chapelles, des églises, une cathédrale, des écoles et collèges apparaît très tôt. «*Nous y avons élevé six chapelles et trois églises, avec un presbytère...*» note un religieux dès 1842¹³⁹. Mais il ne s'agit là que de débuts modestes. Il apparut très vite qu'un fléau - le cyclone - régulier et propre aux îles du Pacifique, pouvait par ses attaques cycliques détruire l'œuvre des missionnaires. Le cyclone qui évoquait pour les autochtones les forces obscures de dieux païens et l'union de forces mystérieuses et maléfiques qui jadis commandaient leur vie devait être maîtrisé...

Aussi «*...Il fallait construire des églises capables de résister aux terribles cyclones et assez vastes pour y réunir la population toute entière.*»¹⁴⁰. Dès 1857-58, une première église en pierre fut édifée à Mata' Utu. Elle provoqua l'envie et l'émulation des gens de Mua, nous disent les écrits religieux, et ils voulurent avoir aussi leur temple en pierre... «*Mgr Bataillon le leur promit, à la condition qu'ils se chargeraient entièrement de l'œuvre...*»¹⁴¹. Commencé en 1859 par le père Padel, aidé de maçons étrangers, ce qui devait être la cathédrale de Wallis fut achevé dix ans après.

Monument en pierres de taille tirées du corail, de 60 m de long sur 20 de large avec une flèche de 20 m, la cathédrale allait devenir à côté du palais royal tout proche qu'elle occultait de sa masse, le symbole de la «Mission Mariste» et de son triomphe¹⁴².... Par la suite, cette cathédrale fut l'objet d'améliorations et d'agrandissements notables tout au long du siècle passé et présent. D'autres bâtiments seront construits par la suite et souvent dans l'esprit d'affirmer la force et la puissance de la mission. A la fin du XIX^e siècle, tous les symboles de la toute puissance de l'œuvre des Maristes¹⁴³ étaient en place à Wallis et Futuna.

139 - Lettre du R.P. Viard du 8/11/1842. *Annales des Missions d'Océanie*, I, 1895.

140 - Piolet, s. m.- Les Missions catholiques Françaises au XIX^e siècle. Tome 4 : Océanie, Madagascar. Paris : A Colin, 1902.

141 - Piolet, s m - Les Missions catholiques Françaises au XIX^e siècle. Tome 4 : Océanie, Madagascar. Paris : A Colin, 1902, p. 108.

142 - Cooper, H.S.- The coral lands of the Pacific. Londres : Bentley and son, 1890, qui l'évoque ironiquement...

143 - Comme ils le seront à partir de 1874 à Samoa avec l'établissement de Vaëa qui procédait des mêmes intentions, mais ici dans le cadre d'une confrontation avec les "teachers" protestants très actifs... cf. : Monfat, A - Mgr L. Elloy. Lyon- Paris, 1890, p.394 et suivantes.

3 - Les leviers du Pouvoir mariste

Si la foi est un levier puissant et parfois extraordinaire, il est bien évident aussi que le pouvoir des Maristes a dû s'appuyer, pour atteindre le développement propre à son système, sur des moyens d'appui. Ces moyens sont au nombre de trois au moins : les quêtes qui apportent de l'argent, les prestations en biens ou en vivres permettant à la mission une certaine autosuffisance et les corvées qui donnaient la force de travail nécessaire à la construction puis à l'entretien de ses établissements.

a- Les recettes de la mission

Les premiers témoins laïcs notèrent vite l'importance des divers revenus que la mission mariste obtenait à Wallis et Futuna. Déjà le résident Chauvot notait, dès 1888, l'importance des ponctions opérées lors des fêtes¹⁴⁴. En 1890 est établi un autre constat du même résident pour les fêtes prévues pour le retour de Rome de l'évêque du Pacifique central et la venue des évêques voisins pour la béatification du père Chanel¹⁴⁵. Même l'expéditif comte-résident de Keroman déplora «*les abus énormes que commettent les missionnaires*» en plusieurs domaines...

Mais c'est le résident Viala qui sera la critique la plus pointilleuse du système missionnaire. Pour lui, la mission est riche d'abord de «*quatre vastes propriétés entretenues à peu de frais... constituant pour elle en réalité une importante source de revenus*».

La mission dispose aussi de bien d'autres ressources : «*... ils tirent leurs autres revenus de dons, de quêtes, d'amendes et aussi d'un casuel établi sur les messes mortuaires...*». Les amendes par exemple, précise Viala, sont de 5 francs pour toute absence à la messe...¹⁴⁶. D'ailleurs soucieuse de ménager ses rentrées monétaires, la mission renâcla lorsque le résident voulut introduire un impôt de capitation car «*...l'application de l'impôt détournerait de la pieuse affectation habituelle une partie de l'argent de l'indigène*»¹⁴⁷. Estimant à 115 555 francs (par an) les rentrées d'argent procurées aux Wallisiens par la vente du coprah, Viala estime à 25 000 francs les dépenses locales faites par la mission (soit le double du budget global du protectorat en 1908). Ainsi pour le résident comme pour plusieurs de ses successeurs «*les missionnaires vivent sur le pays*»... Notons que plus tard le résident Barbier formulera le même avis comme son successeur Marchat... quant au résident Renaud, utilisant les statistiques

144 - Chauvot : 1.3 du 29 octobre 1888

145 - Chauvot : 1.12 du 31 mars 1890

146 - Viala : 4.23 du 12 février 1908

147 - Viala : 4.4 du 26 mars 1906

détaillées du commerce réalisé en 1931 entre Wallis et Nouméa (soit 75 % des importations), il notait que les missionnaires avaient reçu 18 % des importations faites et l'administration 5%...¹⁴⁸.

La politique des grands travaux de la mission semble ainsi avoir été autofinancée par les fidèles «*sans que jamais la mission ait eu un centime à débours*er»...¹⁴⁹. Quêtes exceptionnelles, kermesses, contributions volontaires permirent jusqu'à nos jours de financer les achats de matériaux et Viala toujours, précise qu'il dut intervenir auprès du roi qui exigeait que cinq de ses sujets payent «*... le bois et la tôle nécessaires à la toiture du presbytère en construction à Mua*».

Un dernier point enfin confirme, si besoin était, pour les résidents l'importance des revenus locaux des Maristes avec l'opposition qu'ils firent à l'introduction de la monnaie française à partir de 1931 qui diminuait la valeur des petites pièces par rapport aux pièces anglaises données habituellement à la quête... !

S'appuyant sur la vente du coprah, longtemps la mission, par simple pression ou en favorisant l'émulation et les goûts ostentatoires de ses ouailles, a su obtenir beaucoup pour ses œuvres... Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la mission était soupçonnée par certains résidents de tirer de ses propriétés environ 20 % du coprah de l'île (Brochard) et ultérieurement le capitaine Benoist estimait à 180 000 francs, en 1924, les revenus du coprah appartenant à la mission¹⁵⁰.

Ainsi la mission à Wallis a réussi, selon les résidents, à autofinancer son propre essor à partir des ressources locales grâce à son système basé sur les dons et les œuvres. «*Mais c'est encore l'indigène qui fournit tout, depuis les matériaux et la main-d'œuvre nécessaire à la construction des églises et des chapelles, jusqu'aux vitraux, aux statues, aux cloches, aux ornements sacerdotaux*» déplorait Viala. Enfin ce système apparaît aussi singulièrement renforcé par la pratique des travaux réalisés gratuitement pour la mission.

b- Les corvées de Dieu

Le système des travaux sur ordre a été récupéré par la mission et dérive des corvées jadis obtenues traditionnellement par les rois ou princes. Il est à noter que c'est toujours sur ordre des *Lavelua* que ces réquisitions de main-d'œuvre étaient faites, la mission évitant officiellement d'interférer avec la monarchie qui lui servait d'écran. Dans la période que nous étudions, le système des corvées paraît être bien établi depuis longtemps. Ainsi en 1889, le rapport

148 - Renaud : 11.20 du 10 janvier 1933

149 - Viala : 4.23 du 12 février 1908

150 - Barbier : 9.3 du 14 mai 1929

du capitaine Huet¹⁵¹ estime que «*les corvées pour les routes et le débarcadère...*» sont préférables aux multiples sanctions coutumières.

D'après le père O'Reilly¹⁵², les grands travaux avaient débuté très tôt à Wallis, soit au profit de la mission comme on l'a vu avec la cathédrale, soit sous la conduite de Mgr Bataillon pour construire en 1876 un palais pour la reine Amélia (qui sera reconstruit sous de Kéroman). En 1896, la construction d'une longue jetée est décidée par le résident Valsi et la mission, «*immense travail exécuté avec entrain, enthousiasme, et endurance*».

Les travaux ainsi requis par la mission se répartissaient selon trois types : des travaux agricoles sur les propriétés des Maristes, soit pour les cultures vivrières, soit pour la production de coprah et objet d'envie de plusieurs résidents comme Viala : «*la Mission possède quatre vastes propriétés entretenues à peu de frais pour elle, par la population...*»¹⁵³.

A côté de ses propriétés, la mission disposait de corvées pour les travaux de construction ou d'entretien de ses bâtiments. Certains de ces chantiers étaient très importants et de longue durée ; ils émurent souvent les résidents ainsi que nous l'avons vu sous Viala, Brochard ou Barbier (reconstruction de la cathédrale). Enfin il y a des travaux occasionnels pour la préparation de cérémonies ou fêtes religieuses. Notons enfin que la mission dispose d'un personnel domestique qui semble avoir été nombreux et obtenu gratuitement... On connaît assez bien la manière dont ces travaux étaient faits. Le roi donnait ordre aux villages proches de la zone des travaux de désigner le nombre d'hommes nécessaires à la tâche, d'autres villages étaient chargés de la nourriture des travailleurs... Ce système a subsisté malgré quelques changements ou tentatives de remise en cause jusqu'en 1941 et a perduré ensuite sous des formes plus atténuées.

Il est difficile de chiffrer en temps de travail l'importance de ces réquisitions de main-d'œuvre, en volume comme en durée, et Mgr Poncet le reconnaît bien : «*Aucune loi, d'ailleurs n'avait fixé mathématiquement un nombre de journées annuelles de prestations pour chaque contribuable : ceci était laissé à l'appréciation des chefs selon les besoins*»¹⁵⁴. On peut néanmoins être assuré qu'à certaines périodes, ces prestations de travail furent importantes. Elles s'aggravèrent notamment sous Barbier et Marchat, de corvées pour l'administration et les travaux du plan Guyon.

151 - Chauvot : 1.8 du 6 décembre 1889

152 - O'Reilly, P. - Chronologie de Wallis. *Journal de la Société des Océanistes*, 19, 1972, p.24 et p.28.

153 - Viala : 4.4 du 26 mars 1906

154 - Poncet - Histoire de l'île Wallis. Paris : Société des Océanistes, 1972, p.80

c- Le train de vie de la mission

Il en résulte ainsi que la mission mariste jouissait à Wallis et Futuna d'une situation privilégiée et ce depuis longtemps¹⁵⁵ ; Viala est très catégorique là-dessus : «*Ainsi la Mission fait bonne chère et le Supérieur possède la seule voiture qui existe aux Wallis !*¹⁵⁶». Cette richesse se manifeste aussi dans le luxe des églises et de la cathédrale qui, toujours pour Viala, est comparable à celui des églises de France «*pour la profusion de l'ornementation*» ; quant à la beauté des fêtes religieuses, elle a été suffisamment évoquée par Viala pour y revenir. Ajoutons que la table d'hôte de la mission avait depuis longtemps une réputation flatteuse lors des visites des officiers de marine de passage et aussi pour de nombreux résidents. Ainsi Viala, selon Brochard, en était un fidèle tous les dimanches, Bécu y festoyait régulièrement, Renaud en recevait au moins son lait frais...

Parlant la langue du pays, disposant discrètement de l'autorité des pouvoirs de sanction du roi, connaissant par son clergé indigène les confidences et les confessions, donc toutes les pensées et les arrière-pensées de ses ouailles à qui elle accordait faveurs ou pénitences, la mission face à l'isolement, à l'inexpérience et à la pauvreté en moyens des résidents, était bien, grâce au système efficace et habile qu'elle avait bâti, la première puissance qui comptait à Wallis.

Pourtant les débuts de la mission furent une aventure entreprise par quelques hommes ayant comme seule arme une foi infinie et disposant de toutes les vertus de l'abnégation comme en témoignent les premiers temps des missionnaires à Futuna aussi bien qu'à Wallis où «*aucun de nous ne sait la langue...*»¹⁵⁷ écrivaient-ils ! Evoquant l'impérieuse nécessité pour la mission à ses débuts d'avoir un petit navire pour ses communications, un missionnaire n'écrivait-il pas en 1845 «*à mon avis, je crois qu'il vaut mieux que nous économisions sur notre nourriture et notre habillement...*». On mesure ainsi l'extraordinaire effort fourni comme la foi nécessaire qu'eurent les premiers Maristes isolés, mais réconfortés par leurs premiers succès et acceptant pendant longtemps de ne compter que sur eux-mêmes... et sur les secours ramenés par Mgr Bataillon à l'occasion de ses tournées en Europe. En 1877, le fondateur de la mission meurt ; il rejoint dans la tombe les R.P. Mondon, Mériaux, et Padel morts à Wallis, le R.P. Mathieu et le frère Joseph morts au sanatorium de Sydney. Mais que de chemin parcouru entre les débuts incertains des Pères pionniers et cette mort du prélat omnipotent et redouté : «*Quand son heure arriva, à l'exemple des saints patriarches de l'Ancien Testament, il voulut mourir sous*

155 - Dès les années 1870, Mgr Elloy poussera aux plantations de jeunes cocotiers, soit 40 arbres par homme et 100 pour les plus méritants qui recevaient un livre de messe.

156 - Viala : 4.23 du 12 février 1908, voiture dont il est le seul à faire mention..

157 - Lettre du frère Lucien Manhaudier du 10/12/1846 (Archives des Frères Maristes/Rome.)

les yeux et dans les bras de ses enfants. Par son ordre, toute la population de l'île fut convoquée dans l'église de Mua. Revêtu comme aux grandes solennités, de ses ornements pontificaux, assis sur son trône épiscopal, il demanda les derniers sacrements qu'il reçut avec une foi et une sérénité incomparables. Puis bénissant son peuple qui sanglotait : « Mes enfants, leur dit-il, soyons soumis à la volonté de Dieu. J'attends mon heure. Que sa sainte volonté soit faite ! ».

4- Une autorité sans faille...

Conduite par un tel pasteur, la mission a subjugué les âmes, créé un système de relations qui canalisait toute vie sociale vers elle ; elle bénéficia d'une certaine aisance¹⁵⁸ tirée des contributions faites par ses ouailles et a construit d'importants bâtiments qui ancrèrent sa présence grâce au travail volontaire de ses fidèles. Mais elle a aussi réussi à mettre au point un intéressant système de pouvoir d'autant plus fort qu'il était indirect. Cette captation du politique est à évoquer.

a- Un pouvoir fort et discret

Les péripéties propres aux débuts de la mission, ballottée entre les luttes d'influences de chefs opposés, menacée à tout moment par les caprices des Wallisiens ou le retour offensif des protestants tongiens, avaient vite enseigné aux Pères Maristes l'urgente nécessité d'un contrôle aussi vigilant que possible de la situation politique locale, de ses mécanismes. Une fois le gros de la population convertie, les jeunes mis dans les collèges et les écoles, la mission s'attacha à suivre de près les évolutions propres au pouvoir des rois, « à se substituer en quelque sorte, dans le gouvernement indigène, au roi et aux chefs qui n'agissaient plus que sur ses conseils » comme l'écrit Viala¹⁵⁹. Ayant vite appris la langue, les missionnaires n'eurent guère de difficultés avec le pouvoir moral qu'ils avaient acquis sur les âmes, à devenir les confidents ou les conseillers des chefs, des princes, des parents du roi et du roi lui-même. Mgr Bataillon, qui fut l'artisan de cette politique, avait aussi sa tâche facilitée par le fait qu'il disposait du soutien de la Marine française qui ostensiblement, à chaque visite, lui donnait une aide et manifestait son respect ainsi que le passage assez long de L' *Embuscade* du commandant Mallet en 1842 l'illustra¹⁶⁰. Cette double fonction religieuse et politique que l'Evêque d'Enos incarnait avec force avait de quoi rendre circonspecte la classe politique uvéenne d'autant plus qu'elle croyait qu'un traité de protectorat avec la France avait été instauré et l'entrepreneur prélat en percevait déjà toutes les possibilités futures pour la

158 - Sur laquelle nous reviendrons et qui semble loin du luxe prêté par les résidents...

159 - Viala : 4.27 du 12 février 1908

160 - Lettre du R.P. Bataillon du 4/1/1842.

mission par *Lavelua* interposé : «*Il lui a donné (Mallet) un drapeau pour faire de ses Etats un royaume indépendant et a passé avec lui un traité d'alliance au nom de la France*»¹⁶¹. Le commandant Mallet avait d'ailleurs lui aussi recommandé au roi de suivre les préceptes des missionnaires...

Bien que les sources soient discrètes ou allusives, il ressort que la mission usa d'abord de son influence pour éliminer des avenues du pouvoir les princes peu sûrs et hostiles et le coup de maître fut certainement la caution qu'elle donna à l'élection de la reine Falakika Seilala qui régna de 1858 à 1869 et surtout en imposant ensuite l'élection de la fille d'un roi, Amélia, grande chrétienne, qui régna de 1869 à 1895 et cela à un moment où les visées étrangères coïncidaient avec un certain désintéressement de la France pour l'archipel laissant le champ libre aux rivalités religieuses et commerciales.

Il apparaît que la mission s'efforça de doter ces deux souveraines d'un pouvoir fort, reposant sur une néo-tradition vite acceptée par un peuple soumis naturellement à l'autorité et permettant d'éviter l'ancienne confusion des pouvoirs propres à Uvea et ses rivalités chroniques. C'est la reine Amélia qui, durant son règne, réalisa le mieux les aspirations des missionnaires. Dès 1870, soit à peine un an après son avènement, elle publia avec force de loi le «code de Wallis» et en 1875, d'après Viala, mit en place le système judiciaire qui fut pendant longtemps celui d'Uvea et où le *Lavelua* était la clé de voûte de toute justice locale.

Grâce à ces réformes, la monarchie d'Uvea prit sa physionomie définitive, pour un demi-siècle au moins, puisqu'il faut attendre le résident Barbier et le passage d'A. Gerbault pour voir apparaître les signes d'une profonde crise d'autorité. Ainsi, note Viala, pour le souverain «*son pouvoir est absolu, ses décisions sont et doivent être acceptées sans discussion et ses ordres sont censés recevoir une exécution rapide et intégrale. C'est la monarchie absolue dans toute sa rigueur et tout son despotisme, exagérée encore ici par le manque de mesure et de jugement qui ne saurait étonner chez un indigène de l'Océanie centrale*». Aussi en contrepartie, note Viala, «*l'ordre le plus complet règne dans le pays d'une façon à peu près continue*»¹⁶². Brochard fit le même constat, à son détriment d'ailleurs, et bien involontairement renforça pour un temps, la collusion entre la mission et la monarchie. Ainsi la mission qui contrôlait indirectement le Pouvoir et manipulait, si besoin en était, la classe politique pour imposer ses vues et ses hommes, acquit très tôt un prestige et une autorité que le peuple lui reconnut naturellement : «*quand un missionnaire rencontre sur les routes un indigène, celui-ci doit s'arrêter et s'accroupir par terre pour présenter au Père ses souhaits de bon voyage ; le roi est seul à partager avec les missionnaires ces hautes marques de déférence*» constatait Viala.

161 - Lettre du R.P. Bataillon du 4/11/1842.

162 - Viala : 4.23. du 12 février 1908

b- Les ultimes pouvoirs

Ayant assuré le contrôle du temporel et disposant naturellement du spirituel, la mission apparaissait ainsi toute puissante...¹⁶³.

Mais cette omnipotence apparente va être source de remise en cause et la mission sera amenée à user ses ultimes pouvoirs relevant de la foi mais ayant, dans le champ social, tel qu'elle avait su le façonner, la valeur d'une arme absolue. Ainsi lors de l'affrontement avec l'administration sous le résident Brochard, certains missionnaires n'hésitèrent pas à refuser la confession à des Wallisiens proches du résident. La chaire des églises fut aussi utilisée à plusieurs reprises pour donner des consignes aux ouailles au moment de la tentative d'expulsion du R.P. Bazin et celui-ci n'hésita pas à se retirer à Mua au milieu de ses fidèles emportant avec lui la légitimité religieuse... Un autre épisode significatif se déroula, lui, à Futuna lors de la crise de 1929 : le R.P. Haumonte n'hésita pas à faire «*la grève*» de la messe et des sacrements pour amener à récipiscence les deux rois de l'île...

Enfin le pouvoir d'excommunication était latent même s'il ne fut jamais utilisé sauf peut-être en tant que menace, ce qui à l'époque pour tout Wallisien était une arme absolue¹⁶⁴. Privé de la pratique religieuse, promis aux flammes de l'enfer, abandonné par ses amis et parents, le Wallisien ne pouvait socialement rester longtemps coupé de la pratique sociale générale et très vite le repentir le poussait vers la soumission au système.

c- L'échec de la tentative protestante à Wallis

On comprend ainsi mieux l'échec de la poussée protestante à Wallis qui s'inscrivait d'une part dans le contexte de la circulation du pouvoir interne à Uvea et de ses rivalités comme dans le contexte ancien et complexe des rapports avec le système des chefferies tongiennes. La mission, malheureusement, comme ses archives, sont très discrètes sur ces épisodes comme sur les tentatives de poussées protestantes. D'autre part, le massacre des «*Keplers*» venus de Tonga, en 1836, semble avoir embarrassé le roi comme les missionnaires compte tenu du rôle joué par le révérend David Cargill installé à Vavau depuis 1842 et qui escomptait une facile conversion de Wallis ; île que d'ailleurs les protestants pour un temps nommèrent «*Wallace*» et revendiquèrent dans leur sphère d'évangélisation...

Il est vrai que les premiers Maristes, lorsqu'ils visitèrent sur le *Raiatea* l'archipel en octobre 1837, constatèrent que le roi Georges de Tonga, baptisé par les Méthodistes en 1831, avait grâce à l'appui des pasteurs déjà unifié le groupe

163 - Rappelons l'affaire de Ngata, fils de prince wallisien, qui fit son séminaire à Rome puis, de retour à Wallis, se heurta à la Mission et fut déplacé à Tonga puis à Futuna et enfin en Nouvelle-Calédonie, puis l'affaire Petelo en 1900...

164 - Sous le résident David, le Supérieur (le R.P. Fillion) menaça d'excommunier les parents d'élèves qui enverraient leurs enfants à la nouvelle école publique.

nord des îles Vavau (y compris les deux petites îles de Niua proches de Wallis) et avait pris le titre de Tui qui confirmait ses ambitions de reformer l'ancien empire tongien, d'où les litiges qui éclatèrent entre lui et les chefferies de Samoa ou Fidji comme avec celle de Wallis...

Ainsi, les missionnaires français furent-ils éconduits par le pasteur J. Thomas, d'ailleurs fort prévenu contre «*la croix en or de Mgr Pompallier*» trop ostensiblement arborée... Ainsi les protestants espéraient-ils venger les «*Keplers*» assassinés en appuyant les Wallisiens en lutte contre le roi de Wallis qui venait de s'appuyer sur Mgr Bataillon.

En 1844, 120 Tongiens protestants arriveront à Wallis et à Futuna ce seront une soixantaine de Wesleyens de Niua. Le chef Pooï qui s'appuyait sur eux passa alors au Méthodisme ! Un fort noyau de 3 à 400 protestants s'était développé à Falaleu, fief de Pooï et où la population s'était convertie avec son chef ; le roi de Wallis, impuissant, autorisa leur culte. Puis de 1843 à 1851 une guérilla entre villages catholiques et protestants agita l'île. Mais Pooï, revenu de Tonga avec un petit renfort, ne pouvait l'emporter. A partir de 1851, le village de Falaleu se lasse, les conversions au catholicisme commencent, car Pooï a déçu ses partisans. Finalement il dut fuir à son tour à Vavau avec 500 fidèles (selon les Méthodistes) dont une partie sont des catholiques fidèles... que Mgr Bataillon ramena à Wallis en 1861 après le décès de Pooï...

Curieusement, un petit groupe wallisien que rencontra le futur Monseigneur Elloy s'installa aussi à l'île Savai (Samoa)¹⁶⁵ lors de ce conflit : «*il trouva à Fuléaloupo, un noyau de catholiques Wallisiens que la guerre avait jadis chassé de leur pays... Ils étaient restés fermes dans leur religion...*».

Après le départ de Pooï à Tonga, le protestantisme se réduisit en peau de chagrin, mais Chauvot devait noter (en 1888-1889) la reprise de conflits armés entre les villages restés protestants et les villages catholiques. Était-ce de vrais protestants ou des fidèles du prince Pooï ? Selon le commandant Bérard de l'*Alcmène* il n'y avait, en 1859, que 100 guerriers protestants pour 500 à 600 guerriers catholiques à Wallis¹⁶⁶.

Maître du terrain, la mission s'évertua à éradiquer le danger potentiel d'un «*retour des Wallisiens de Tonga*» et la reine Amélia interdisait le protestantisme et son culte. Aussi en 1866 lors du passage du H.M.S. *Brisk*, son capitaine, Ch. Hope, protesta contre cette intolérance, mais en vain car la reine avait le soutien d'une mission mariste maintenant forte.

Notons d'ailleurs qu'en 1872 à Rotuma, Mgr Elloy¹⁶⁷ trouva une situation inverse ; malgré des accords passés, les protestants y persécutaient la

165 - A. Montfat - Mgr L. Elloy Lyon-Paris, 1890, pp.71-72

166 - Bérard - Tome 12, Campagne de la corvette Alcmène en Océanie dans les années 1850 et 1851. *Annales maritimes*, 2^e semestre 1854, pp.5 à 131

167 - A. Monfat - Mgr L. Elloy. H. Lyon-Paris, 1890, pp.373 à 377

minorité catholique et voulaient la chasser de l'île ainsi qu'un Mariste, le père Trouillet. Ainsi, religieux français et anglais manifestaient dans leur rivalité religieuse la même intolérance et c'est au Vanuatu (Nouvelles-Hébrides) que le système atteignit sa plus forte magnitude, coupant parfois une même île en entités religieuses opposées¹⁶⁸ et ce jusqu'à nos jours.

Dans l'archipel de Wallis et Futuna, le système mariste qui s'est rapidement mis en place en moins d'une génération a abouti à créer une mission forte, riche en biens mobiliers et immobiliers, disposant d'une influence profonde et permanente sur toute les manifestations de la vie sociale locale, contrôlant indirectement la vie publique, utilisant le canal de la monarchie pour ses besoins et sa politique et formant, par son éducation et son enseignement religieux, la jeunesse. Celle-ci est devenue son auxiliaire grâce au clergé indigène dont la mission assure la promotion en sélectionnant les fils et filles de chefs, ce qui ne pouvait que renforcer son autorité.

III - LES ETRANGERS DES WALLIS ET LE COMMERCE

On a tendance à occulter le rôle des étrangers dans le microcosme de l'archipel des Wallis. Pourtant ils furent les premiers Européens, avant les religieux et les marins, à vivre dans l'île, les premiers à avoir un contact et une expérience profonde des insulaires. C'est par eux, à travers leurs qualités et leurs travers, que les autochtones découvrirent l'Europe, ses mœurs, sa technique, ses fascinations et ses dangers. On peut distinguer à travers les diverses sources, plusieurs types d'étrangers avec les premiers aventuriers, les commerçants du trafic des Mers du Sud, les insulaires vagabonds en provenance d'autres îles voisines.

1- Les aventuriers de la première heure

Si l'on exclut les brefs et accidentels passages de rares navires européens, ce n'est qu'à partir de 1829 que le contact entre Européens et insulaires s'établira à Wallis. C'est à cette date que l'Hispano-hawaïien, Georges Manini choisit Wallis comme base de ses opérations de récolte de bèches de mer avec ses deux navires *Harriett* et *Chinchilla*. C'est dans l'îlot de Nakutea¹⁶⁹ qu'il installera son comptoir avec ses hommes et à partir de cette base qu'il prospectera aussi les Fidji. Plusieurs versions, plus ou moins riches en précisions et plus ou moins enjolivées, relatent à partir des sources cette première rencontre entre Uvéens et étrangers et ce qu'il en résulta... Il en ressort que les Hawaïiens de l'équipage de Manini se comportèrent vite en pays conquis. L'arrivée d'un bateau tongien

168 - Bonnemaïson, J.- La dernière île. Paris : Arléa-ORSTOM, 1987

169 - Acheté en 1830 au chef Takala contre des outils, tissus, colifichets

dont l'équipage conspira avec le *Kivalu* d'Uvea pour renverser le roi, provoqua la réaction brutale de Manini. Mais si l'on en croit une autre source (Twynning), les Hawaïens prirent le roi comme «cuisinier» et otage et imposèrent leur propre chef¹⁷⁰. Les deux versions concordent pour narrer les troubles et combats qui s'ensuivirent avec la victoire du parti hawaïen appuyé par Mua et plusieurs grandes familles. Le roi et ses chefs furent capturés et Manini, tout en refusant de prendre le trône, y installa un chef à sa dévotion, Takala. Les Européens alors mirent l'île en coupe réglée exigeant un impôt, des femmes, des vivres... Finalement, les Wallisiens, lassés de ces excès, se réconcilièrent, attirèrent le capitaine hawaïen dans un traquenard et le tuèrent ainsi que les gens de sa suite. Une guerre civile entre districts suivit cette première phase de déstabilisation de l'île.

Il est à noter que d'autres Européens se trouvaient à Wallis lors de l'épisode Manini. Twynning en faisait partie et évoqua l'affaire du massacre des «*Keplers*» protestants et tongiens venus évangéliser Uvea en 1836 et auxquels participèrent «*treize blancs séjournant sur l'île*»... Qui étaient-ils, d'où venaient-ils ?... Comme Twynning, étaient-ils des marins de fortune, déserteurs, naufragés, échappés des bagnes australiens, abandonnés par des baleiniers pour indiscipline ou maladie... ? Notons aussi que Twynning et J. Jones tenaient en 1835 un comptoir à Futuna (Sigave) et faisaient à partir de là du colportage dans tout le Pacifique central.

Les premiers missionnaires rencontrèrent certains de ces hommes¹⁷¹ qui souvent leur rendirent des services importants. Ainsi les premiers Pères apprirent-ils la langue d'Uvea avec eux : «*Deux Européens, un Anglais Curtis et un Français David qui résidaient dans l'île donnèrent les premières notions*»¹⁷². Dans une lettre de 1846¹⁷³, le père Servant évoque ces étrangers succinctement : «*Ajouter encore le retour à Dieu de quelques marins anglais ou irlandais qui après avoir mené une vie vagabonde sur l'océan, ont trouvé la paix du Seigneur*». Ainsi l'œuvre de conversion des Pères Maristes toucha avec quelques succès cette colonie de quasi «*frères de la côte*».

A Futuna, trafiquaient aussi quelques Anglais ; l'un deux, Jones, aida la mission et donna plus tard un bateau à Mgr Bataillon. Il semblait être un aventurier des îles d'une certaine tenue¹⁷⁴. Le père Bataillon évoque un autre

170 - Twynning et Renaud donnent, ainsi que les sources Maristes, des versions de cet épisode qui varient dans le détail.

171 - Le père Bataillon et Mgr Pompallier connurent à Vavau, Simonet, un déserteur de l'expédition Dumont D'Urville qui les renseigna.

172 - Piolet, s. m - Les Missions catholiques françaises, au XIX^e siècle. Tome 4 : Océanie, Madagascar, p.94

173 - Lettre du père Lucien Manhauvier du 10 décembre 1846. Rome : Archives des frères Maristes, lettre n° 6, p.16

174 - Il laissa un testament et ses dernières volontés à la Mission de Samoa. «Last wills of John JONES», Wallis 28.2.1845. In : Cook, T. B., ed. - Archives of the diocèse of Samoa and Tokelau. Suva : Oceania Marist Province Archives, 1982, A. 7. Miscellaneous.

Français présent en 1838 depuis trois ans dans l'île, mais ne donne aucun détail sur lui. Les touchers de baleiniers, encore fréquents à Wallis et Futuna à cette époque, permettaient à certains de ces Européens de se rengager, à d'autres de rester à terre : « nous ne voyons ici que quelques baleiniers américains, qui n'ont aucune route tracée, et qui errent au milieu de l'océan pour pêcher le cachalot. Ils reviennent ici faire de l'eau, du bois et des vivres et repartent pour continuer leur pêche qui dure quelques fois trois ou quatre ans. Depuis que je suis ici, je n'ai encore vu que deux baleiniers français, l'Elisa et l'Heva, appartenant à des armateurs du Havre » note le frère Mathieu¹⁷⁵. Mais certains navires sont plus chanceux, tel le baleinier *Hudson America* : « Il n'y a que huit mois qu'il est à la mer et il est riche de huit cents barils d'huile et deux cents barils de blanc de baleine. Il vient directement de la Nouvelle-Zélande »¹⁷⁶. Ainsi, l'origine de ces Européens de Wallis est claire : elle est liée au trafic des Mers du Sud, florissant à l'époque, qui utilisait souvent pour équipage une faune disparate de marins aux origines parfois louches et aux mœurs souvent aventureuses.

A partir des années 1860, cette veine va se tarir et d'autres personnages apparaîtront, les *traders* des îles ou *coprah makers*. Notons que Wallis reçut vingt-neuf baleiniers et Futuna trente-quatre, battant pavillon des Etats-Unis. S'y ajoutent d'autres baleiniers français ou anglo-australiens¹⁷⁷.

2- Les commerçants de l'archipel

Nous avons peu d'informations précises sur les premiers commerçants de Wallis et Futuna. Certes les sources religieuses citent quelques noms, mais elles sont avares en informations sur leurs activités, leurs méthodes ou leur style de vie. On sait peu de chose aussi sur l'organisation de leur vie locale¹⁷⁸. Avec le père O'Reilly, nous apprenons¹⁷⁹ qu'en 1869, la nouvelle reine Falakika, après avoir étouffé une révolte dynastique, aurait eu des difficultés « avec le commerçant «D», c'est-à-dire Dusseigneur depuis 10 ans sur l'île ». Il dut par ce fait quitter Wallis. A Futuna, Oppermann, agent de Godeffroy était signalé dès 1866, par le père O'Reilly.

En 1870, diverses sources confirmèrent les visées du consul d'Allemagne à Samoa ; M. Weber, qui avait fondé un comptoir à Mua, fut empêché par la reine Amélia de faire des plantations de cocotiers. En 1874, lors du naufrage de *l'Hermite*, la société Godeffroy était représentée par un Irlandais -Hool- et un

175 - Lettre du 20/06/1845. - *Annales des Missions d'Océanie*, I, 1985 p.493.

176 - *Annales des Missions d'Océanie*, I, 1895, p.242.

177 - Langdon, R. A. : *American Whalers, and traders in the Pacific* ; et l'ouvrage de Findlay A. - Uvéa, Uvéa or Wallis island. cité par O'Reilly, p.233, *Journal de la Société des Océanistes*, 19.

178 - Aube, Th.- Entre deux campagnes. Notes d'un marin. Paris : Berger-Levrault, 1881 ; il constate lors de son passage en 1869, la présence de cinq Européens tous atteints d'éléphantiasis (cité par P. O'Reilly).

179 - O'Reilly, P - Chronologie de Wallis. *Journal de la Société des Océanistes*, 19 p.233.

Américain - Myth¹⁸⁰. En 1876, éclate l'affaire Proctor à Futuna qui dégénéra en incident diplomatique avec le consul américain à Apia. Cet incident nous apprend qu'un autre Américain, J. H. Smith¹⁸¹, agent de la firme Godeffroy, était installé depuis dix-sept ans à Wallis dont il fut expulsé en 1876 par la reine. Il était accusé, écrit Viel, «*d'avoir coopéré contre la mission et à une tentative d'assassinat (?) contre l'Evêque*». La même source nous apprend qu'un Anglais (Wattson), capitaine du navire de commerce *La Reconnaissance* basé à Samoa avait trois comptoirs à Wallis. Enfin le peu recommandable Proctor disposait à Futuna d'un agent commercial, un certain Jimmisson qui s'enfuit en 1876 «*en s'appropriant 400 livres, en argent liquide ou en marchandises*»

En 1879, c'est Jérôme Ernest Wendt, un Allemand de Samoa rompu au trafic des îles, qui vient s'installer à Wallis où il fit souche, «*longtemps le principal commerçant de l'île*». En 1880, selon la chronologie d'O'Reilly, un commerçant a exporté «*30 000 livres de Kawa à 0,30 la livre*» pour les Etats-Unis. Il s'agissait de l'Anglais Fergusson et ce trafic est à nouveau mentionné en 1887, mais vers les Fidji. La même année, l'Allemand Ruge ferme son commerce à Wallis où ses affaires seraient médiocres¹⁸². En 1888, un recensement local fait état de la situation du commerce de façon fort lapidaire : «*... dix commerçants blancs dans l'île. Trois de la firme Mc Arthur d'Auckland, dont G.E.L. Westbrook ; le capt et Mrs Fraser, représentant Oster Meyer Dewez and Co ; un commerçant corse : Tokeroy*».

Sur ce dernier, nous n'avons retrouvé aucune autre information... Après 1888, malgré l'installation des premiers résidents français, la chronique des archives coloniales apporte peu d'informations intéressantes avant 1900, sauf en 1893 où éclatèrent des troubles à Futuna qui nécessitèrent l'intervention de l'avis *Scorff*¹⁸³. Proctor aurait mené à nouveau un complot avec l'appui de «*deux Allemands établis à Futuna pour le commerce du coprah*». Or, il apparaît que ces deux commerçants se seraient cachés, lors de la descente de police faite dans l'île et que l'un d'entre eux est Oppermann...

A partir de 1900, la situation du commerce s'éclaire mieux grâce à des rapports administratifs plus précis fournis par les résidents. Ainsi Chaffaud évoque le capitaine Kaad¹⁸⁴, maître du trafic des goélettes «*dernier pirate du Pacifique*», dira de lui Brochard plus tard... et le «*colon Joubert*» venu il y a une dizaine d'années environ en famille et qui s'efforçait d'exploiter une concession de cocoteraies et chargeait du coprah.

180 - Viel, Ph. - L'Américain James Toutant Proctor, *Journal de la Société des Océanistes*, 19, pp.129-130

181 - Reynaud, Ph. - Wallis - Rapport médical de l'avis *l'Hermite*. *Archives de Médecine Navale*, t 26, 1876

182 - De Keroman : 2.5 du 8 février 1893

183 - De Keroman : 2.5 du 8 février 1893

184 - Viala : 4.4 du 26 mars 1906

Son neveu, Raoul Joubert, dont la femme mourut en couches, devint, sous Viala, l'interprète du résident puis, en tant que chancelier, joua un rôle assez important¹⁸⁵.

Mais l'événement intéressant est certainement l'installation en 1908 de la société Lever Brother à Wallis dont l'agent sera Julien Brial. L'arrivée de ce concurrent va provoqué d'après la «*chronologie*» une entente des firmes Robbie et Kaad pour gêner le nouveau venu. Julien Brial était né près de Perpignan ; il serait parti jeune avec un de ses frères travailler d'abord dans le commerce de la laine en Australie. Puis, il aurait fait du commerce aux îles Fidji¹⁸⁶ avant de s'installer, en 1909 ou 1910, à Uvea où très vite il joue un rôle marquant aussi bien dans les affaires administratives et commerciales que, par un mariage avec une princesse locale de lignée royale, dans la politique uvéenne.

En 1912, la prospérité du coprah augmentant, deux nouvelles compagnies de commerce, «*chinoises de Sydney*», vinrent aussi s'installer dans l'île. Ce n'est qu'en 1932 avec la crise de l'oryctes qui frappe le coprah et la création d'une ligne unique de navigation sur Nouméa que le tableau du commerce va changer. La société Burns Philips racheta l'affaire de J. Brial¹⁸⁷, les commerçants chinois disparurent ne laissant que quelques-uns de leurs ex-employés chinois mariés à des Wallisiennes. A Futuna, Peterson expulsé en 1932 par le résident Renaud fut remplacé par un agent de «B. P.», M. May¹⁸⁸. Entre les deux guerres mondiales, l'évolution chaotique du commerce s'explique par les vicissitudes que connaissent les plantations du moins à Wallis, Futuna restant exempte d'oryctes.

3- Les autres Européens

A côté du commerce officiel, on doit noter l'existence à Wallis, surtout avant 1900, d'un contingent finalement important d'Européens dont souvent les documents d'époque ignorent l'existence. C'est le dépouillement du registre de Lano, réalisé par le père Henquel, qui permet d'établir leur existence. Ainsi pouvons-nous évoquer Brunet Gustave (mort à Wallis en 1854), compagnon de Malfilate ; la présence de deux Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie venus avec

185 - D'après son petit fils, M. Max Sheckleton de Nouméa, les Joubert venus d'Australie avaient séjourné à Nouméa où ils auraient eu quelques déboires d'où leur arrivée à Wallis... Un frère de Joubert a disparu en mer avec un navire reliant Wallis à Futuna et aux Nouvelles-Hébrides.

186 - Nous n'avons eu sur Julien Brial que des renseignements très parcellaires d'un de ses fils, M. Benjamin Brial, député de Wallis et Futuna de 1963 à 1989. Père de 10 enfants, il vendit un commerce en 1933 et s'installa à Nouméa. Un de ses fils, Victor, devint policier et fut, comme son frère, engagé volontaire dans le bataillon du Pacifique. Une de ses sœurs épousa le résident David, et ouvrit après 1950 un restaurant à Paris... Étonnante destinée d'une famille «demie» revenue à Wallis après 1945 et qui pèsera d'un grand poids par son rôle dans la vie locale.

187 - Mais J. Brial avait passé une promesse de vente avec la Maison Hagen qui par lettre de Mai 1933 exigea 7 000 francs de dédommagement (archives du résident Renaud).

188 - Burns, Ph.- 1914-1946 : The Australian presence in the Pacific. Camberra : Allen, 1983.

la mission, de Français et d'anciens marins¹⁸⁹, d'un commerçant qui joua un grand rôle aux îles Tokelau (Tirel) et qui semble avoir disparu tragiquement aux îles Cook du Nord (Penrhyn ou Souvarrow)¹⁹⁰. Il aurait exploité, avec un Anglais, le coprah de ces îles pour une compagnie mais en exerçant quelques violences...

Une brève analyse statistique des étrangers d'origine européenne enregistrés à Lano et dont nous avons effectué l'analyse, donne pour les nationalités les résultats suivants (Tabl. I) :

Français	7	Anglais	9	Américains	5	Portugais	3
Allemands	2	Chiliens	1	Italiens	1	Australiens	1
Irlandais	1	Néo-Zélandais	1	Indéterminés (à dominante anglo-océanienne)			
Soit au total				36			

Tableau I - Les Européens de Wallis avant 1900

(Source : Registre de Lano)

Des sources que nous produisons, il ressort que peu d'entre eux apparaissent dans la chronique des résidents. Notons Fraser, cité par Chauvot (qui écrit Frazer)¹⁹¹ comme «*marchand anglais*» d'âge avancé, ainsi que Ferguson (marié à la fille d'un notable prévaricateur), ancien marchand de kava en faillite, mêlé aux combines locales et pour cela menacé d'expulsion¹⁹². Précisons aussi que quatorze d'entre eux semblent mariés soit à des Uvéennes (la majorité), soit à des femmes des îles voisines ; cinq autres sont signalés comme ayant eu des enfants. Seize d'entre eux ont des noms wallisiens ou des sobriquets ce qui traduit une certaine ancienneté de leur présence et une familiarité poussée avec le milieu autochtone que confirme le décès d'un certain nombre d'entre eux à Wallis, où ils s'étaient établis définitivement (pour huit d'entre eux).

Ainsi c'est finalement un groupe d'étrangers d'origine européenne non négligeable, compte tenu de la population de Wallis vers 1880 (2 500 habitants) qui a séjourné plus ou moins durablement dans l'île.

4- Les insulaires vagabonds venus du Pacifique

Si la chronique administrative est plus laconique sur leur existence, les sources religieuses sont beaucoup plus précises grâce au registre de Lano¹⁹³. Si

189 - Citons : Cebert, Jacques Michel venu avec le *Rhin*, veuf de son mariage local en 1842 ; Loisel, Paul arrivé en 1834, nommé aussi Paul David ; Paysan, Jacques, né dans la Manche en 1811, «*Français de coutume*», marié à Uvea en 1842, décédé en 1874 ; de Colly, invalide, marié en 1842.

190 - Hooper, A - Tokelau Account of Olosega. *Journal of Polynesian History*, 10, pp.89 à 93 - 1975

191 - Chauvot : 18 du 6 décembre 1889

192 - Chauvot : 13 du 29 octobre 1888

193 - En 1846, le père Servant écrit qu'il y a à Wallis : «*quelques Fidjiens venus par hasard. . et quelques Rotumas qui sont évangélisés...*» cf. : Quarante huit lettres des premiers frères et Pères de l'Océanie - Rome : Archives des Frères Maristes, O.C.E. G 22 - 51. Document manuscrit

l'on tient compte des dénombrements que nous avons fait d'après le registre de Lano vers 1914, le nombre des insulaires étrangers était de 442, chiffre important (Tabl. II).

Tonga 96	Samoa 73	Fidji 11	Niua 11	Rotuma 8
Tahiti 4	Hawaii 3	Nouvelle-Calédonie 2	Cook 1	Tokelau 233

Tableau II - Les insulaires "étrangers", installés à Wallis

(Source : registre de Lano (dépouillement de l'auteur))

Notons qu'en 1893, le résident intérimaire Valsi écrivait¹⁹⁴ : «*Des indigènes des Tonga, des Samoa, des Fidji, échouent aux Wallis, y commettant impunément toutes sortes d'attentats contre les personnes et les propriétés*». Or la reine, comme le résident de Kéroman, se disaient impuissants à sévir... par crainte des réactions diplomatiques. Néanmoins le résident fut amené à arrêter un Tongien qui avait enlevé (pour les amener à Futuna) «*cinq jeunes filles... Acte d'autorité qui a raffermi le prestige bien terne du Protectorat...*».

Pour être complet, ajoutons à ce tableau, quatre Chinois arrivés tardivement après 1900. Ainsi, au début du siècle, une partie non négligeable de la population de l'île de Wallis est d'origine étrangère. Plus de la moitié de ces étrangers provient des îles Tokelau. Ils ont été amenés en 1852 par le père Padel, poussé par Mgr Bataillon qui avait appris, par l'arrivée d'un canoë de Tokelau, la disette qui régnait dans ces îles à la suite du passage d'un cyclone. Quelques dizaines de ces gens de Tokelau repartirent plus tard¹⁹⁵. Début 1900, plus de 10 % de la population d'Uvea sont d'origine extérieure ; ils se sont fondus dans la société indigène par mariage ou adoption. Il est à noter qu'à Futuna, les étrangers ne furent qu'une poignée entre 1850 et 1940. Seul le groupe des commerçants, européens d'abord, chinois après 1910, joua un rôle actif dans la vie locale.

IV- LES POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION COLONIALE

Nous disposons d'une documentation très nourrie, bien qu'inégale en intérêt sur les résidents, leurs actions, leurs problèmes et leurs conceptions.

Mais, si les résidents ont eu un rôle marquant voire parfois de premier plan pour l'évolution des affaires de l'archipel, il ne faut pas non plus négliger le fait

194 - Lettre du résident au gouverneur du 1/09/1893 (Fonds Bouge)

195 - Montfat, A. - Les Samoa, ou Archipel des Navigateurs. Lyon, 1890 ; O'Reilly, P - Chronologie de Wallis *Journal de la Société des Océanistes*, 19, p.20.

qu'ils étaient eux-mêmes placés sous l'autorité des Gouverneurs de Nouvelle-Calédonie, Commissaires Généraux de la France pour le Pacifique du Sud-Ouest ; d'autre part, les conceptions de la politique française dans cette région dépendent beaucoup plus du Ministère des Affaires Etrangères que du Ministère des Colonies, et ce pendant longtemps au moins. C'est d'ailleurs aux Affaires Etrangères qu'étaient souvent adressés les rapports des officiers de marine effectuant des croisières et naturellement, les notes consulaires ayant trait aux intérêts français dans la région.

Aussi nous a-t-il paru nécessaire de préciser à partir des sources du Ministère de la Marine et des Relations Extérieures, la manière dont les affaires du Pacifique central étaient perçues.

1- La sympathie prudente des officiers de marine

Ils jouèrent un rôle d'autant plus intéressant que, longtemps, ils furent les seuls à visiter l'archipel en ayant un coup d'œil neuf et l'expérience des problèmes d'autres îles. Avant l'implantation des résidents français, ils furent les seuls à décrire les conditions de vie et de développement des îles. Ils intervinrent parfois pour régler *manu militari* des incidents locaux ; là encore leur point de vue complète ou enrichit souvent les autres sources disponibles. Néanmoins, certains officiers veulent jouer les touche-à-tout sentencieux et inspirés, d'autres n'ont que condescendance envers ce micro-archipel.

Ces réserves faites, les marins jouent un rôle non négligeable. Les gouverneurs les ménagent, car les navires de la «*Royale*» peuvent rendre d'indispensables services. Solidaires entre eux, reçus par «*l'establishment*» de Papeete, Nouméa, Sydney, Auckland, interlocuteurs locaux des consuls comme des administrateurs et des commerçants, leur opinion compte et, en quelque sorte, ils font aussi l'opinion... Enfin à Paris, le poids d'un Ministère de la Marine, ancien gestionnaire de la Nouvelle-Calédonie et de Tahiti, son crédit dans l'opinion politique, sont des réalités que le pouvoir civil ne peut ignorer et dont il doit tenir compte.

Entre 1850 et 1888 (date de l'établissement du protectorat sur l'archipel de Wallis et Futuna), rares sont les rapports de commandants de navires de guerre qui traitent des affaires de l'archipel, ce qui montre l'intérêt relatif de la France pour la région après l'abandon de la politique de Guizot sur les points d'appui insulaires, par suite des déboires de l'affaire Pritchard à Tahiti.

En 1853, la Marine se préoccupait des visées tongiennes envers les Wallis. Le commandant du *La Morille*, Belland, fait état¹⁹⁶ de la présence de 100 Wallisiens protestants dans le groupe des îles Haapai (ou Tonga central) avec

196 - Lettre du 25/3/1885 du Chef de la Division Navale. Archives de la Marine - série BB4 - 1605 Océanie centrale, dossier des bâtiments 1847-1890.

un chef, «Kouli Ouvéa» (ou plutôt Pule Ouvéa). Mais le roi Georges de Tonga «a nié préparer une expédition sur Wallis» ; signe de sa bonne volonté, il a signé un «traité de paix et amitié perpétuelle» avec la France, lors du passage de l'officier.

En 1861, le commandant du *Cornélie* note après un bref passage que «*tout était tranquille à Wallis, que la Mission y était très prospère, que l'influence morale produite par la présence de la corvette pendant deux jours était bien suffisante*»¹⁹⁷. En 1869, c'est le commandant du *Mégère*¹⁹⁸ venu faire des relevés hydrographiques qui constate que sa visite est la première à être réalisée depuis dix-huit ans par un navire de guerre français. Si la reine Amélia est heureuse de sa visite, il est saisi d'une remontrance de la reine sur la rareté de ces visites et d'une plainte analogue d'un commerçant français (non précisé), probablement Dusseigneur...

En 1870-1873, le rapport de tournée de l'avis *Vaudreuil*¹⁹⁹ relève la générosité de la reine envers les navires français en visite (vivres frais, cadeaux, cérémonies) et la pérennité acquise par la mission : «*l'influence des missionnaires est souveraine aux Wallis et rien ne se fait que d'après leurs conseils*». Mais cette domination est jugée positive car «*Elle n'est pas tracassière et la Mission a compris que pour s'attacher ce peuple, il ne fallait pas le priver de ses danses et de ses jeux*». Le rapport signale aussi l'accroissement de la population et son bon état psychologique par rapport aux Tongiens et aux Samoans.

Abordant les problèmes économiques, il est noté l'absence de commerçants français ; le commerce est «*peu considérable*» et se résume à la vente d'huile de coco et de coprah enlevés chaque année par deux navires allemands de la société Godeffroy. Le commerce se réalise souvent par troc ; peu d'argent circule. Les missionnaires enfin négligent l'élevage comme l'agriculture²⁰⁰. En 1872, le rapport de tournée du *Vaucluse* se borne à constater qu'une rivalité anglo-allemande s'exerce dans l'archipel. En 1874, le capitaine Mict, commandant du *L'Hermite* constate que si la souveraine règne, c'est l'évêque Bataillon qui gouverne. Deux agents commerciaux de la société Godeffroy sont alors installés dans l'archipel. En 1875, avec le rapport du *Vire*, les problèmes politiques sont esquissés : une agitation contre la reine, soutenue par quelques Européens, vient d'avoir lieu à Wallis mais le chef des rebelles a été tué ; une nouvelle société de commerce anglaise (de Fidji) s'est installée à Uvea mais Mgr Bataillon accorde peu d'intérêt à ces questions commerciales.

197 - Mais ce rapport a été fait après une rencontre du commandant resté au large avec Mgr Bataillon venu en barque lui rendre visite...Lettre à l'Amiral, s.d.

198 - Lettre à l'Amiral, s.d.

199 - Rapport du Commandant, s.d.

200 - En 1849, il était noté l'existence d'une ferme modèle, créée par la mission. Dutaillys, P G., cité par P. O'Reilly. *Journal de la Société des Océanistes*, 19, p.244.

A Futuna, que le navire a aussi visité, la mission est prospère et vit en bonne entente avec la population. Un jeune Américain s'est installé dans l'île pour faire du commerce. Si chaque année quatre navires de Godeffroy viennent chercher le coprah, les Futuniens se disent «*dégoûtés*» par la mauvaise foi de l'agent de la société hambourgeoise. Bien que cela ne soit pas précisé, un rapport ultérieur du *Vire* (de 1876) signale que l'Américain est Proctor, âgé de 32 ans et que bien que neveu du général américain (sudiste) Beaugard, il n'a pas le grade de major ; quant à l'agent de Godeffroy, on peut penser qu'il s'agit d'Oppermann qui resta à Wallis jusqu'en 1914.

En 1876, un nouveau rapport de visite du *Vire* signale la remise en cadeau par la France d'un orgue à la reine Amélia. Très satisfaite, celle-ci a fêté l'équipage en donnant un spectacle nocturne de chants et danses pour la première fois depuis un an, mais l'évêque n'a pas caché son mécontentement devant les relents païens de cette soirée.

En 1878, le commandant Richier du *Segond*²⁰¹ constate «*ici les missionnaires sont tout à fait chez eux*» ; néanmoins il juge que si la reine Amélia est respectée, elle est peu obéie et le navire a été requis pour ramener d'autorité à Futuna une douzaine de jeunes insulaires qui avaient fui leur île par «*tavaka*».

En 1880, c'est enfin le capitaine Parrayon²⁰² qui commande le *Dayot* qui donne de nombreux renseignements commerciaux sur l'archipel et fait état des intrigues anglaises avec la démarche de Romilly, représentant le gouverneur de Fidji auprès de la reine pour qu'elle se range du côté britannique. Les missionnaires sont inquiets de ces manœuvres comme des intrigues allemandes.

Les témoignages des officiers de marine ont une valeur d'intérêt variable. Certains sont très schématiques, ne retenant que des aspects secondaires ou superficiels. Tel est le cas du rapport du commandant du *Duchaffaud* qui a installé le premier résident. L'officier a accordé peu d'intérêt à la situation d'Uvea ; ainsi ne dispose-t-on d'aucun travail de première main.

2- Wallis et Futuna, un pion mineur de la diplomatie²⁰³

Les rapports et correspondances du gouvernement français de 1896 à 1914 concernant l'Océanie montrent l'absence de «*grande politique*» d'une part

201 - Lettre du 17/11/1875. Archives de la Marine, série BB4 - 1605. Océanie centrale, dossier des bâtiments, 1847-1890.

202 - Lettre du 27/9/1880. Archives de la Marine, série BB4 - 1605. Océanie centrale, dossier des bâtiments, 1847-1890.

203 - Les sources consultées au Ministère des Relations Extérieures appartiennent à la série Océanie-Politique étrangère 1 2 7. de 1896 à 1914, série 28.29.30 et à la série Grande-Bretagne : Projets d'échanges de territoires coloniaux - N.S. 23 - 1906-1912. Il ne nous a pas été possible, faute de classement adéquat, d'évaluer la période 1830-1896 qui nécessiterait une recherche systématique de longue durée

et le peu d'intérêt que cette zone suscite à Paris sauf en cas de poussée étrangère. Les missions catholiques disséminées dans la zone apparaissent avec les consuls de France comme les sources d'information privilégiées de la Marine française et du Quai d'Orsay...

On peut discerner dans ces notes et rapports hétérogènes de nature, trois centres d'intérêt :

- les rivalités coloniales des grandes puissances,
- les intérêts français dans les Iles du Pacifique,
- la situation de Wallis et Futuna.

a- Les rivalités coloniales de 1895 à 1914 dans le Pacifique

Les affaires de Tonga et Samoa, les rivalités anglo-germano-françaises qui s'y développent depuis une vingtaine d'années, les ententes que recherchent les puissances tout en essayant d'améliorer sur le terrain leurs positions respectives constituent la trame de cette période.

Ainsi fin 1895, le commandant Lecomte de l'avis de transport *Scorff*²⁰⁴ annonce que Mgr Vidal, évêque de Fidji prévoit le retrait des Anglais de Samoa au profit des Allemands, laissant Tonga passer dans la mouvance britannique.

En 1897, c'est le consul de France à Honolulu (Hawaii) qui s'inquiète des ambitions anglaises sur Tonga²⁰⁵. Mais à côté des craintes françaises, il y a aussi les inquiétudes britanniques dont fait état l'évêque français du Pacifique central²⁰⁶. Il signale à la Marine le mécontentement du gouvernement anglais de Fidji devant le rôle de la mission mariste «*l'accusant de s'occuper surtout de politique française*». L'évêque, prudent, s'efforce de ménager les Anglais et d'éviter tout incident. Ayant ramené Mgr Lamaze de Futuna à Tonga, l'officier fait part aussi du souhait du roi des Tonga d'obtenir le soutien de la France pour sauvegarder son indépendance. Mais, note le rapport, avec 19 000 protestants sur les 22 000 habitants de Tonga, les Anglais disposent d'une audience entière.

Peu après, c'est l'intérêt des Etats-Unis pour les Philippines alors espagnoles et en révolte (ce qui entraîna la guerre de 1898 et le transfert de souveraineté de l'Espagne) ou l'annexion probable de Samoa par l'Allemagne et de Tonga par le Royaume-Uni qui sont signalés au Quai d'Orsay²⁰⁷ ainsi que l'importance pour les futurs câbles télégraphiques du rôle des îles, relais nécessaires à ces lignes dans le Pacifique.

Plusieurs missives vont relater les développements de la crise de Samoa et l'exigence allemande²⁰⁸ formulée au roi de Tonga de cession du groupe de

204 - Série 28- Océanie, lettre à Ministre de la Marine du 20/09/1892

205 - Série 28- Océanie, lettre du 10/10/1897

206 - Lettre du capitaine de Frégate Lecune, commandant de l'*Eure*, au Ministre de la Marine du 25/11/1897

207 - Lettre du consul de France à Hawaii du 25/8/1898. Archives du Ministère des Relations Extérieures (Quai d'Orsay), série Océanie : Politique étrangère 1. 2. 3. ; îles du Pacifique 1896 à 1914, série 28, 29, 30.

208 - Lettre du consul de France à Wellington du 11/1/1899. Archives du Ministère des Relations Extérieures (Quai d'Orsay), série Océanie : Politique étrangère 1. 2. 3. ; îles du Pacifique 1896 à 1914, série 28, 29, 30.

Vavau (nord de Tonga) en échange des dettes impayées de l'Etat de Tonga contractées au profit de l'Eglise wesleyenne. Aussi le roi souhaitait l'aide des autres nations coloniales...

Un peu plus tard, c'est la confirmation de l'imminence de la main-mise anglaise sur les Tonga qui est annoncée. Le Royaume-Uni remboursait à l'Allemagne un emprunt de 35 000 livres (ou 25 000 selon d'autres sources... ?) en échange de l'annexion de l'archipel²⁰⁹.

A ces informations, le Ministre des Affaires Etrangères répond par une note interne²¹⁰ reconnaissant l'existence d'un accord germano-anglo-tongien, après le refus allemand d'installer un protectorat sur ces îles en 1891. Mais, précise cette note, un traité avec Tonga accordait déjà en 1876 le droit à l'Allemagne d'installer un dépôt de charbon à Tourangua (les cartes de Tonga ne mentionnent pas ce nom ; s'agit-il de Taunga dans le groupe de Vavau... ?). Enfin en 1880, un accord germano-tongien stipulait le *statu quo* sur l'archipel...

Un télégramme du 8/11/1899 annonça le règlement des litiges anglo-allemands du Pacifique central sanctionné par le partage des Samoa entre l'Allemagne et les Etats-Unis, le Royaume-Uni recevant la reconnaissance de ses droits sur Santa Isabel (îles Salomon) et l'Allemagne sur l'île Choiseul (Nord Salomon). D'autres arrangements en Afrique (Zanzibar et Togo) permirent de régler enfin les contentieux coloniaux en litige entre les deux pays.

Si nous ne pouvons faire état, en leur absence, des commentaires du Ministère des Affaires Etrangères, il semble que cet accord a laissé quelques regrets aux instances consulaires ou diplomatiques françaises qui, à partir de 1902, témoignent de leur intérêt pour la situation à Samoa comme à Tonga, car les Tongiens semblent mal supporter le contrôle britannique, fort malgré sa souplesse apparente²¹¹. De Berlin, un rapport de l'ambassadeur de France²¹² s'efforça de minimiser l'intérêt des colonies allemandes du Pacifique : «... jusqu'à présent elles végètent en dehors du mouvement général, peu visitées et peu attirantes».

Mais un peu plus tard²¹³ la même source doit reconnaître le succès de l'introduction des coolies chinois à Samoa et le dividende de 12% distribué par les sociétés de mise en valeur des colonies insulaires allemandes du Pacifique (tout en rappelant l'échec de la colonisation de la Nouvelle-Guinée)...

209 - Lettre du consul de France à Sydney du 14/4/1899. Archives du Ministère des Relations Extérieures (Quai d'Orsay), série Océanie : Politique étrangère 1. 2. 3. ; îles du Pacifique 1896 à 1914, série 28, 29, 30.

210 - Note interne du Ministre, non datée. Archives du Ministère des Relations Extérieures (Quai d'Orsay), série Océanie : Politique étrangère 1. 2. 3. ; îles du Pacifique 1896 à 1914, série 28, 29, 30.

211 - Lettres du consul de France à Wellington du 14/4/1904, des 14 et 17/12/1904, des 3/2/1905 et 6/2/1905, du 14/4/1905 et 25/9/1905 qui relatent laconiquement la mainmise politique anglaise sur l'archipel.

212 - Lettre du 5 mars 1903 de l'ambassadeur Bihourd au Ministre des Affaires étrangères.

213 - Lettre de l'ambassadeur Bihourd du 19 juin 1903 au Ministre des Affaires étrangères

En 1911, une courte note de l'ambassade de France à Londres évoque de manière lapidaire le problème de la souveraineté sur l'île de Palmyre (archipel de la Ligne) et de son intérêt comme relais de câble. Cette approche montre finalement que, vers la fin du XIX^e siècle, la partie diplomatique dans le Pacifique central est d'abord le fait d'un duo anglo-allemand. La France, malgré quelques intérêts que nous allons évoquer, ne prend pas d'initiatives originales et n'interfère guère dans ces rivalités.

b- Les intérêts français dans le Pacifique central

Ces intérêts apparaissent limités et conditionnés par deux soucis, l'un géopolitique, l'autre économique. D'une part il s'agit de renforcer l'influence française dans le Pacifique occidental, c'est-à-dire essentiellement aux Nouvelles-Hébrides que Paris et surtout Nouméa souhaiteraient contrôler définitivement. D'autre part il faut achever en Polynésie orientale la constitution d'un vaste territoire centré sur Tahiti avec la reconnaissance définitive de la souveraineté française sur quelques îles des Australes au statut encore flou (Rimatara-Rurutu).

Ainsi le capitaine Lecomte²¹⁴ est-il clair en estimant que face au recul français à Tonga devant les Anglais, la France doit revendiquer la possession des Nouvelles-Hébrides.

En 1897, une courte alerte eut lieu pour les positions françaises en Polynésie avec l'annonce²¹⁵ du projet conçu par une secte (ou association) installée aux Etats-Unis, la «Brother Hood of the South Seas», de fonder un phalanstère sous le nom d'Utopia à Tahiti, aux îles Sous le Vent... Un peu avant, le gouverneur des Etablissements Français d'Océanie faisait part à Paris²¹⁶ de son émoi devant la possible arrivée d'une centaine d'individus de nationalité américaine mais d'origine allemande, tous armés et projetant de s'installer soit à Fidji soit à Tahiti. Un peu plus tard, le Ministre des Affaires Etrangères signala l'arrivée de cette curieuse expédition à Nouméa où le gouverneur Feillet projetait de l'installer²¹⁷...

Cette alerte passée, le jeu français va s'efforcer de renforcer sa présence aux îles Tonga. Une note au ministère²¹⁸ proposa d'installer un agent consulaire de France dans ces îles et «*d'organiser un ou deux comptoirs Ballande*»²¹⁹. Ainsi selon ce texte, la France pourrait négocier un échange des Nouvelles-Hébrides

214 - Lettre du consul de France à Wellington du 20/9/1895.

215 - Lettre du consul de France à San Francisco du 3/3/1897

216 - Lettre du gouverneur P.I. Gallet du 27/2/1897

217 - Note du 5/11/1897 : aucune mention de cette arrivée n'est mentionnée dans l'histoire locale calédonienne...

218 - Lettre du 10/10/1897, origine non précisée, en provenance de Hawaïi

219 - Ballande était la société française de commerce et navigation dominante en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides

avec le Royaume-Uni. Paris semble avoir réagi très vite puisque une courte note²²⁰ du Quai d'Orsay donne un accord de principe pour la création d'un poste consulaire à Tonga.

A Fidji par contre, les positions françaises surtout représentées par la mission mariste connaissent quelques difficultés²²¹ avec les Britanniques qui ont même failli entraîner en 1889 un retrait pur et simple. En 1897, néanmoins, la mission a un effectif de quatre vingt treize religieux dont la moitié sont autochtones. Les écoles des Maristes à Suva, ville qui tend par son rôle portuaire à remplacer Levuka, sont prospères car admettant tous les enfants sans discrimination. La mission achève aussi la construction d'une cathédrale pouvant accueillir deux mille personnes. A Levuka, les Maristes ont aussi une école de garçons et une école de filles accueillant les enfants des chefs...

En 1899, un Français installé à Tongatapu, M. de Lambert, fut pressenti comme consul de France. Etant déjà chef du service des Postes du royaume de Tonga, il ne peut être nommé consul, mais «*il en remplit officieusement les fonctions*»...

Toujours à propos de Tonga, une lettre d'un certain Henri Mager évoque en 1899 l'intérêt et la possibilité de placer l'archipel sous protectorat, ainsi que l'occasion s'en est déjà présentée en 1894. Selon ce personnage, un prêt de la France au roi de Tonga faciliterait les choses. Cette lettre a un certain intérêt, car elle est confirmée, en ce qui concerne la proposition de protectorat formulée en 1894, par une dépêche émanant du Ministère des Colonies le 8 octobre de la même année. A propos du budget des Wallis et de la prudence des mesures fiscales recommandées au résident de Keroman il est écrit : «*le succès de notre influence aux Tonga est intimement lié à cette question*»²²². Ainsi naïvement la France reconnaissait par un document rendu public en 1902 son intérêt pour l'archipel... Mais en 1899, le Ministre, revenant dans une note sur les affaires de Tonga, y constatait l'absence d'intérêts économiques français et n'envisageait de signer un éventuel traité de commerce avec le roi que par intérêt politique²²³.

Une autre note (non datée) précisait qu'en 1894 une demande tongienne de protectorat était restée sans suite du côté français, tout en rappelant l'existence d'un traité d'amitié franco-tongien signé en 1855 par le capitaine Belland, puis par Du Bouzet côté français, mais dénoncé par Tonga en 1886. Une anecdote relevant du courtelinesque bureaucratique parisien est à signaler avec la note ministérielle du 8 juin 1899 «*redemandant une carte des îles et sphères d'influence dans le Pacifique pour l'usage de la Mission Navale*» ...!²²⁴.

220 - Note du Ministre à la Direction des consulats du 19/11/1897

221 - Lettre du capitaine de frégate Lecune, commandant de l'*Eure*, au Ministère de la Marine du 25/11/1897.

222 - D'Estienne : Lois, décrets, arrêtés et instructions formant la législation de la Nouvelle-Calédonie.

223 - Note du Ministre des Affaires Etrangères du 25/2/1899

224 - Note du Ministre des Colonies du 8/6/1899

Après 1900 et le règlement des affaires de Tonga et Samoa, la correspondance diplomatique française offre peu d'intérêt. En 1904, une note interne interroge le Département sur l'opportunité d'ouvrir un consulat de France à Suva. En 1908, c'est l'affaire des plantations de l'ex-frère Rougier lésé par une décision anglaise dans ses intérêts aux îles de la Ligne qui provoque une intervention du consul français à Hawaii. En 1909, le Ministre français des Colonies intervient auprès de son collègue des Affaires Etrangères à propos d'une déclaration du consul britannique à Tahiti qui a annoncé que les îlots polynésiens d'Oéno et Henderson appartiennent au Royaume-Uni²²⁵. Enfin en 1909, c'est à Samoa qu'éclate un incident entre Mgr Boyer, un Mariste qui était Vicaire Apostolique, et le gouverneur allemand, M. Solf. L'évêque a cru pouvoir s'opposer à l'ouverture d'écoles publiques allemandes et a menacé les familles samoanes de sanctions religieuses. Le gouverneur ayant passé outre et Berlin étant intervenu auprès du Vatican, le prélat a dû quitter son poste...

Pour conclure cette analyse, il faut évoquer un épisode diplomatique intéressant et peu connu, celui des discussions liées aux projets d'échanges de territoires coloniaux entre la France et le Royaume-Uni.

Ces contacts eurent lieu de 1906 à 1909 et se proposaient de régler de vieux différends coloniaux en harmonisant les situations, chaque fois qu'il y avait des litiges ou des positions coloniales d'une des deux nations trop enclavées dans celles de l'autre.

Pour résumer ce gros dossier²²⁶, la France envisageait de céder soit les comptoirs et les loges de l'Inde, soit les droits de pêche de Terre-Neuve, soit les droits du commerce des armes dans le golfe Persique, soit les Nouvelles-Hébrides²²⁷ en échange de la Gambie²²⁸ ou des Nouvelles-Hébrides. Le Royaume-Uni envisageait « *une station de charbon convenable dans le Pacifique* » qui pour l'ambassadeur à Londres, Paul Cambon, aurait pu être Mangaréva en Polynésie française. Jamais le nom de Wallis et Futuna ne fut cité dans ce long échange de points de vue. Mais du côté français, on constate le peu de développement et de moyens d'action des colonies françaises du Pacifique et pour R. Lecomte, ministre plénipotentiaire qui présenta de façon très brillante au gouvernement ses réflexions sur les problèmes posés, sacrifier les Nouvelles-Hébrides ou les comptoirs de l'Inde était encore une bonne affaire en échange de la Gambie ! Faute d'accord et de volonté de conclure, compte tenu de la surenchère dans la presse parisienne, des lobbies coloniaux, ces pourparlers restèrent sans suite...

225 - Note du 6/2/1909

226 - Projets d'échanges de territoires coloniaux N.S. 23. 1906-1909. Archives des Affaires Etrangères - Série G.B. Relations avec la France.

227 - Note du 17/10/1906

228 - Ex-colonie et protectorat britannique enclavé dans le Sénégal.

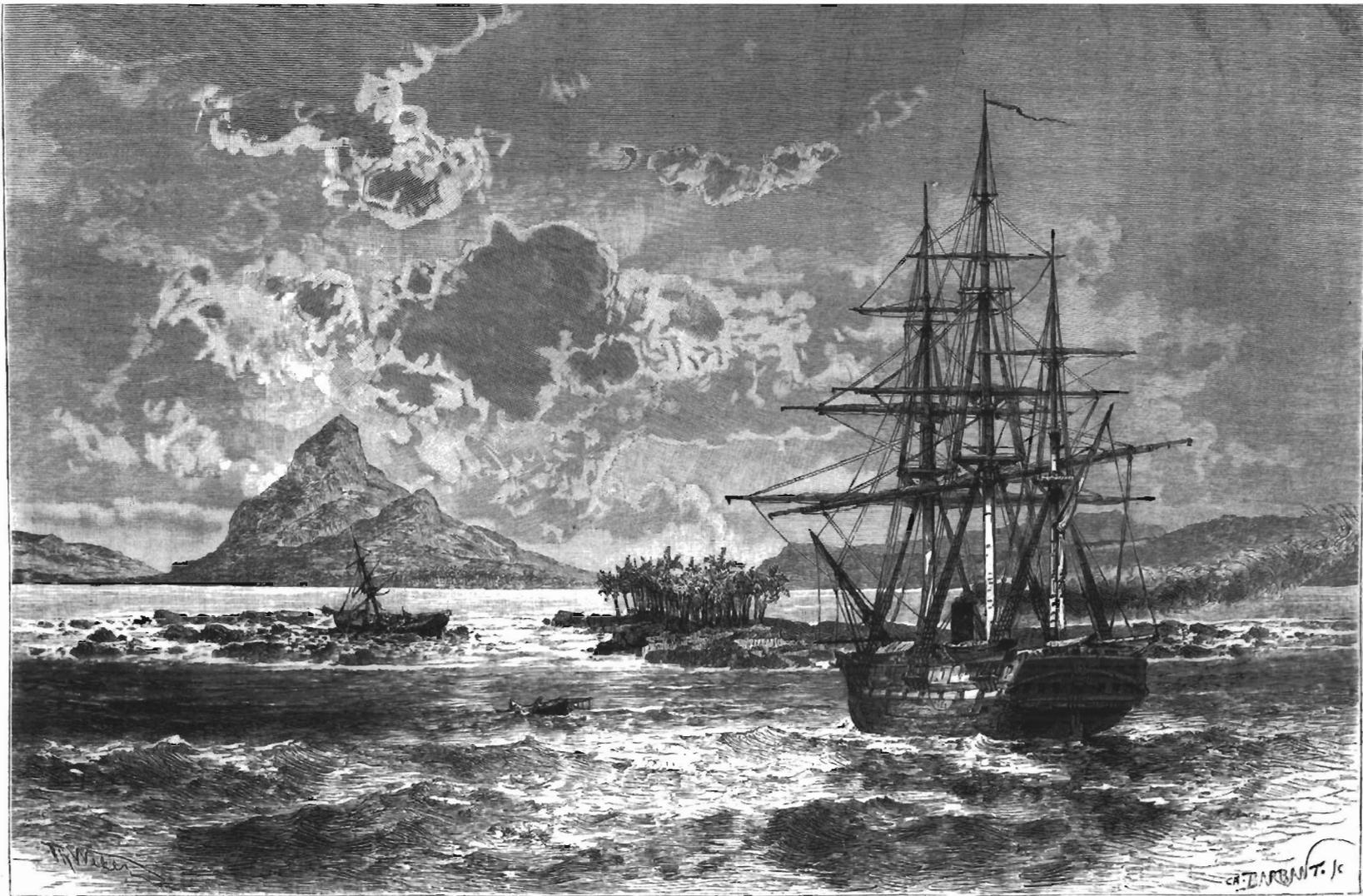


Photo 5 - L'étroite et dangereuse passe d'Honikulu, à l'extrémité sud des Iles Wallis, avec l'épave de l'avis *Lhermitte*
(*Le Tour du Monde* 1885-2-p.275)

ENJEUX DES POUVOIRS ET PRAXIS DU QUOTIDIEN COLONIAL

Si l'on veut, par une formule peut-être simpliste qualifier la situation des acteurs à Wallis, à l'époque de la mise en place du protectorat, on peut considérer qu'il existait une trilogie formée par la mission mariste et la monarchie d'une part et les commerçants d'autre part. Des liens tacites de nécessité comme d'intérêt liaient, avec des vicissitudes passagères, ces trois acteurs ayant chacun un rôle spécifique propre ; mais, du fait de l'étroite imbrication des partis en cause et de leurs agents dans un micro-milieu insulaire, il en résultait de fréquentes interférences.

Dans cet équilibre qui régnait sur l'archipel depuis 1850, l'arrivée, sollicitée comme mesure de précaution internationale par le couple mission - monarchie, du résident colonial va créer plus ou moins rapidement des distorsions. Longtemps le résident dut se cantonner (jusqu'en 1905) au rôle de spectateur sollicité de loin en loin, marginalisé quand l'ordre des choses était normal par les insulaires et les missionnaires.

Le premier résident à réagir fut le docteur Viala à partir de 1906. Il en reçut enfin les consignes et surtout quelques moyens administratifs, alors que l'archipel n'a plus de rôle international à jouer après les règlements diplomatiques qui confirment ou scellent le statut des archipels voisins de Tonga ou Samoa ! La France peut enfin prendre le risque d'administrer... Viala (comme ses successeurs) va instaurer concrètement l'idée, jusque là bien théorique et évanescence, de la réalité du protectorat en se trouvant des alliés locaux. La «*toute puissante*» mission étant peu disposée à accepter des réformes, restaient donc ou le commerce ou les rois et princes. C'est avec l'un ou l'autre, au gré des circonstances comme des personnalités, que se nouèrent des ententes ou des compromissions, sources de tensions, voire de crises.

En terme de fonctionnement pratique, ces trois entités eurent des rapports informels mais aux implications non négligeables compte tenu de l'imbrication de leurs intérêts et de leurs fonctions. Ainsi, en réalité comme en pratique, la monarchie n'était pas la doublure pâlotte du pouvoir missionnaire comme l'ont crue nombre d'observateurs superficiels. A l'époque le commerce, quant à lui, contrôlait l'ouverture sur l'extérieur de l'archipel ; il apportait avec ses navires

calédonien obéré par la politique des grands travaux du gouverneur, Feillet qui espérait économiser la solde du résident, envisagea d'appliquer à Futuna un impôt sur le coprah puis de nommer à Wallis un jeune résident «*de 3^e classe moins coûteux au budget*». C'est le résident de Sainte Marie, un sous-préfet, administrateur colonial de 1^{ère} classe qui reprit le dossier de la fiscalité, à partir de février 1896.

De Sainte Marie constatera vite la difficulté de sa tâche : bien qu'ayant resserré les liens distendus avec la mission, celle-ci juge l'impôt inopportun tant que la dette de la reine contractée auprès de «Ostermeyer» n'est pas soldée²³⁷. Or il reste 10 000 francs à apurer (soit 50 % du prêt). Quant au roi, il va opposer un refus poli... A Futuna²³⁸, l'accueil est encore plus décevant : les rois ont manqué de respect au résident et Oppermann, l'unique commerçant du cru semble manipuler les Futuniens comme le montre la chute du roi de Sigave. En effet ils ont des exigences impossibles à satisfaire en échange d'un impôt (liaison maritime avec Nouméa, nomination d'un résident délégué). Néanmoins, cette situation va soudainement se débloquer. Le résident mécontent ayant menacé de regagner Nouméa, le roi accepta une taxe de 6,25 francs à la tonne sur le coprah ; la mission s'efforça d'en être exonérée puis s'y résigna. A Futuna, finalement Oppermann fit œuvre de conciliation auprès des rois qui entérinèrent aussi la taxe. Ce premier acte n'eut pas de suite pour l'élargissement de la fiscalité à l'impôt personnel comme le déplora en 1900 le résident Ponge qui, malgré ses bons rapports avec le roi et les chefs, ne put mettre en place ni taxes nouvelles ni caisse de solidarité en cas de cyclone²³⁹. Ceci provoque le mécontentement du gouverneur Feillet. Celui-ci fait part au ministère de l'impossibilité de faire adopter un impôt personnel²⁴⁰ économique mais l'arrivée à Wallis d'un nouveau résident, Monsieur Chaffaud, va permettre à Feillet de relancer le projet d'impôt personnel car il veut soulager le budget calédonien de la solde du résident, les autres dépenses du protectorat étant en 1903 couvertes par les recettes de la taxe sur le coprah (6 000 francs soit 960 tonnes).

Mais la situation n'évolua guère et c'est seulement en 1900, à partir de la plainte de Monsieur Joubert²⁴¹, installé à Wallis depuis quelques années, que des informations indirectes apportent des précisions sur le problème fiscal. Pour Joubert (et le gouverneur Feillet souligna de sa main ce passage), l'idée d'un impôt de capitation n'est acceptable que si l'on supprime les impôts coutumiers en «*paniers de vivres*» à fournir pour les fêtes royales et princières et qui représentent peut-être quatre à cinq fois la valeur raisonnable qu'on pourrait fixer à la capitation.

237 - Lettre du résident au gouverneur du 28 juin 1896 (Fonds Bouge)

238 - Lettre du résident au gouverneur du 25 juillet 1896 (Fonds Bouge)

239 - Lettre du résident Ponge au gouverneur du 5 janvier 1900 (Fonds Bouge)

240 - Chaffaud : 3 2 du 29 septembre 1902

241 - Chaffaud : 3.11 Lettre du colon Joubert au gouverneur du 3 novembre 1904

Or le roi et les princes veulent conserver leurs privilèges et le système qui les justifie. Seuls les résidents pourraient, s'ils séjournaient plus longtemps et parlaient la langue, introduire cette profonde «réforme»²⁴². C'est à cette tâche que va devoir s'atteler le nouveau résident Viala à partir de 1906.

c- L'impôt comme contribution volontaire

Bien chapitré par Feillet, Viala par ses premiers rapports montre qu'il est totalement acquis à l'idée d'un impôt personnel. Pour argumenter ses propositions fiscales Viala fait d'abord un intéressant bilan de la comptabilité du protectorat en 1905. Sur 12 251,58 francs de dépenses, la solde du résident représentait 80 %. Mais les recettes n'atteignaient que 4 137,50 francs !

Analysant ensuite le contexte économique de l'archipel, Viala conclut que seules deux mesures sont possibles : augmenter la taxe de sortie du coprah et créer un impôt personnel. Car il n'y a rien à attendre d'une taxe sur les importations déjà coûteuses et limitées, pas plus que d'un essor agricole, industriel et commercial. Mais le roi Vito est depuis 1904 hostile à ces mesures ; la mission elle aussi «*reste entièrement opposée, puisque l'application de l'impôt détournerait de la pieuse affectation habituelle une partie de l'argent indigène*». Par contre, la population semble passive voire favorable, mais Viala ne dit pas pourquoi... Aussi propose-t-il un impôt de capitation à 8,75 francs par homme adulte valide, somme équivalent à 7 shillings, la monnaie anglaise étant l'unité de compte locale. 800 adultes à Wallis devraient l'acquitter. Il en résulterait une rentrée de 7 000 francs pour le budget soit moins de 7 % de pression fiscale, les ventes de coprah étant estimées à 115 000 francs. Quant à la taxe sur le coprah portée à 8,75 au lieu de 6,25, elle produirait 5 582,50 francs. Aussi Viala pour préparer le succès de ses projets va prendre deux décrets assainissant les pratiques commerciales en interdisant le troc entre clients et commerçants et «*les bons de marchandises à valoir*» donnés par les comptoirs de commerce aux vendeurs de coprah : «*cette mesure réduira à néant l'une des raisons qu'invoquait le roi contre l'impôt de capitation : l'indigène n'a jamais d'argent puisque le blanc ne pratique avec lui que «le troc»*».

Pour se couvrir administrativement, Viala demanda l'aval du gouverneur pour ses projets fiscaux comme pour les deux décrets visant les pratiques commerciales. La réaction de Nouméa fut rapide²⁴³ mais dilatoire, le nouveau gouverneur Liotard conseillant au résident d'améliorer d'abord son audience locale mais promit un appui technique... Une nouvelle lettre²⁴⁴ peu après, reprit ces conseils de modération. Il était recommandé à Viala d'utiliser son influence de médecin et de «*ne rien brusquer et une fermeté vigilante*» vis-à-vis de la

242 - Viala . 4 3 du 1^{er} février 1906 et Viala : 4 4. du 26 mars 1906

243 - Viala - 4,7 du 24 avril 1906

244 - Viala - 4 8 du 8 mai 1906

la taxe de sortie du coprah et Futuna ne donnait plus de recettes sur le coprah ; il fallut y ajourner l'application de la «*contribution volontaire*»...

Aussi le protectorat resta-t-il dépendant, car en déficit, et donc incapable de créer les services publics indispensables qui auraient nécessité de doubler son budget²⁴⁸. L'affaire de la contribution volontaire provoqua une nouvelle crise dans le protectorat en 1911 au plus fort de l'affaire Brochard-Bazin. Wallis n'ayant plus de médecin, le roi refusa de payer la contribution ce qui entraîna l'arrivée d'un avis.

De retour de France où il avait obtenu des soutiens politiques et ministériels, le résident Brochard engagea alors une nouvelle campagne pour faire établir un impôt de capitation. Il avait pour cela un appui du Ministre Albert Lebrun qui mentionnait dans une note²⁴⁹ au gouverneur de Nouvelle-Calédonie, que «*les indigènes seraient non seulement disposés à payer, mais réclameraient l'impôt de capitation*»... Aussi pour financer certains projets, le ministre proposait de «*s'appuyer sur les facultés contributives de la population*», mais seul, précisait-il, «*le gouvernement indigène peut décider de la mise en place d'un impôt*».

Aussi Brochard, revenu à Wallis en avril 1912, adopta un ton triomphaliste sur la question de la capitation. «*Le lendemain de mon arrivée, une délégation de trente notables, ayant à leur tête l'ancien roi Joseph²⁵⁰, et, ce qui est plus caractéristique, le chef actuel «de la guerre», est venue solennellement à la résidence pour demander l'impôt de capitation*». Ainsi, en deux ans, la capitation, qui était chose taboue et unimaginable à Wallis, a trouvé un «*gros parti*» dans le pays, estime le résident. Même le roi en titre se dit favorable à cet impôt. Mais Brochard qui sait être madré aussi et tempérer quelque peu ses débordements oratoires, ajoute plus froidement : «*ma présence est pour les natifs synonyme d'impôt de capitation. Ils étaient persuadés que j'allais l'imposer à moi tout seul dès mon retour...*». Cependant, précise Brochard, «*je n'ai pas voulu aller trop vite*». Il a donc fait savoir que l'impôt préconisé représentait «*le désir du Ministre*». Mais «*qu'il fallait d'abord que tous soient absolument d'accord dans le pays*». Aussi a-t-il confié au roi la mission de faire accepter la capitation en ajoutant, goguenard : «*il est certain que quelques déceptions ont eu lieu*». Selon lui, l'impôt de capitation commence à être accepté, car beaucoup de Wallisiens veulent se libérer «*des charges beaucoup plus écrasantes pour eux de la mission*» en taxes et corvées²⁵¹.

Mais peu de temps après cette euphorique annonce d'une fiscalité «*radieuse*», le bilan que dressa le gouverneur Brunet dans un rapport au Ministre

248 - Viala 4 23 du 12 février 1908

249 - Brochard 5 38 du 18 septembre 1911 Dépêche du Ministre au gouverneur

250 - C'est-à-dire l'ex-roi Sosefo Mautamakia destitué par la mission et ses alliés, et ami du résident

251 - Citation manuscrite du résident en bas de page : «*L'impôt en question rapporterait environ 55 000 francs, ce qui porterait à 70 000 francs le budget des Wallis avec suppression de l'allocation de Paris*»

fut plus circonspect, même s'il constatait que les réformes introduites par Bouge²⁵² avaient créé des ressources nouvelles. Le nouveau traité de protectorat en effet attribuait au budget de la résidence les patentes, les droits d'ancre, de pilotage et de tonnage jusque-là perçus par le souverain (qui rappelons-le bénéficiait d'un traitement du gouvernement français en compensation). Quant à la taxe sur le coprah, elle fut portée au 1er juillet 1911 à 12,50 francs (+100 %). L'impôt de capitation, est envisagé lors de la préparation du prochain budget²⁵³ de 1912... Pourtant en 1913, alors que Brochard quitte Wallis, les questions fiscales n'avaient pas évolué, ainsi que le note un bon témoin, le commandant de marine Roque qui constatait que si l'idée de la capitation était à nouveau mise en avant : «*on se contente d'en parler vaguement pour le moment*»²⁵⁴. L'affaire de l'impôt de capitation ne trouva sa conclusion qu'avec les circonstances exceptionnelles de la Première Guerre mondiale, l'archipel étant devenu isolé et le résident Magnin administrant le protectorat. Nous n'avons aucun document officiel retraçant les circonstances, mais Mgr Poncet²⁵⁵ cite le rôle joué par l'évêque du Pacifique central, Mgr Blanc au nom de l'union sacrée de la France «*et qui sert d'intermédiaire pour faire accepter l'impôt par le roi*».

Magnin souligna lui aussi la détente de ses rapports avec la monarchie suite à cet accord et nota la réserve nouvelle et positive de la mission mariste face aux affaires locales. Mais en 1916, une agitation locale animée par deux prétendants au trône visa le roi avec comme prétexte «*le poids du nouvel impôt*». Finalement seul le village de Aho refusa de payer l'impôt ; à la suite à une tournée d'explication du résident Magnin il conclut²⁵⁶ que la population était satisfaite «*de voir enfin l'administration prendre en main la gestion financière de leur petite île*». A partir de ce dernier incident, il fallut attendre 1931 pour que l'impôt de capitation revienne à l'ordre du jour de façon curieuse. C'est un officier de marine, le capitaine Bastard, friand des péripéties du protectorat, qui avisera le gouverneur Guyon d'une étrange manipulation²⁵⁷. En effet, le résident percevait l'impôt de capitation en Livres anglaises qui restaient la monnaie de compte, à sa parité Franc/Sterling d'avant la loi de 1928, ce qui dévaluait fortement le Franc. Avant cette loi, une Livre s'échangeait à 25 francs, mais après la dévaluation à 125 francs...

Selon Bastard, le résident Marchat n'avait pas appliqué le nouveau taux de change ; aussi un commerçant comme Julien Brial payait-il sa patente de 500

252 - Qui assura l'intérim du résident Brochard pendant son voyage en France.

253 - Brochard : 5.45 du 29 juin 1929.

254 - Brochard : 5.61 octobre 1913

255 - Poncet : Histoire de l'île Wallis - Paris : Société des Océanistes, p.72.

256 - Barbier : 9.9 du 21 mai 1926. Guyon en 1926 voudra réviser l'assiette de la capitation toujours à 15 francs mais avec un plancher de 13 500 francs pour Wallis (soit 900 imposables de 18 à 60 ans) que le roi considère comme un maximum et qui n'existe pas à Futuna ; aussi demandera-t-il un recensement pour inclure tous les redevables...

257 - Magnin : 6.10 du 6 mars 1916

qui tenta de créer une communication vers Nouméa avec la société Ostermeyer²⁶⁷ car, notait-il, l'archipel restait «8 à 10 mois sans communication avec l'extérieur»²⁶⁸.

L'affaire retrouva sous Viala un regain d'intérêt avec la maison Burns Philips qui envisageait de faire concurrence au capitaine Kaad qui, depuis dix ans, avait le monopole du commerce et du transport vers Wallis. Ce projet qui s'inscrivait dans le contexte de la lutte pour le marché du coprah aboutit à la réalisation de la liaison Wallis-Levuka (Fidji) entraînant une concurrence nouvelle dans le commerce. Ainsi Nouméa se résignait à l'abandon d'une ligne propre qui décidément n'intéressait guère les milieux d'affaires calédoniens...

Avec le résident Mallet la question va être à nouveau abordée²⁶⁹. Mallet dénonce les «*prix inavouables*» de revente du coprah de l'archipel en Nouvelle-Zélande et Australie ; il en conclut qu'une compagnie française pourrait en desservant Wallis «*y récolter de beaux bénéfices*». Mais Nouméa ne prit aucune initiative et le résident constata avec amertume «*la venue problématique du seul bateau*»,²⁷⁰ puis un an plus tard, la chute de production de l'archipel par suite de «*la pénurie des relations maritimes*».

Avant la guerre de 1914-1918, il y avait de huit à dix passages annuels de navires, moitié moins durant la guerre. Mallet déplore le désintéressement de Nouméa et la mainmise étrangère sur Wallis.

Cette situation qui n'évolua pas avec le retour à la paix est clairement analysée par le rapport de l'inspection coloniale²⁷¹ : «*le problème*» consiste à assurer cinq ou six voyages annuels pour un bateau pouvant transporter 150 à 200 tonnes de marchandises, ravitaillant Wallis et Futuna à l'aller et ramenant le coprah et les trocas au retour. Dans ses commentaires au rapport Revel, le gouverneur Repiquet²⁷² nota les échecs récents des tentatives de liaison directe Nouméa-Wallis organisées en 1916-1917 pendant la guerre avec le vapeur *Koné* comme plus récemment par la goélette *Astrolabe* de la maison Hagen. Le gouverneur regrette que la société Ballande refuse «*d'assurer à ses frais cette liaison et seule une solution de subvention publique trop onéreuse pour le budget calédonien serait envisageable*». Il espère, avec la visite du seul commerçant français de Wallis, Julien Brial, dégager une solution permettant «*de soustraire ces îles françaises à la dépendance économique d'une colonie anglaise : Fidji*». Mais avec la crise de l'oryctes, le commerce de l'archipel s'effondra. Ce parasite provenait de Samoa et va provoquer de la part des Fidji,

267 - Lettre de Valsi au gouverneur du 1^{er} septembre 1893 (Fonds Bouge)

268 - Lettre de Valsi au gouverneur du 10 août 1894 (Fonds Bouge)

269 - Mallet : 7.1 du 26 février 1917

270 - Mallet : 7.7 du 31 décembre 1918

271 - Bécu : 8.1 du 6 avril 1922 Rapport Revel

272 - Annotations du gouverneur Repiquet sur le rapport Revel. En annexe non officielle, éléments de réponse au ministre. Le texte officiel n'a pas été retrouvé.

et conformément aux dispositions des législations phytosanitaires internationales, la mise en quarantaine du coprah de Wallis (Futuna restant exempté). La publication par la «*Fidji Royal Gazette*» du 14 novembre des mesures d'interdiction de transport et vente du coprah wallisien va entraîner aussi la remise en cause de la ligne maritime avec Fidji et le marasme du commerce à Wallis. Cela obligea l'administration coloniale française à réagir : le nouveau résident Renaud attira l'attention du gouverneur Guyon sur le fait «*qu'en sept mois aucun navire n'est venu charger du coprah*»²⁷³ malgré les promesses du capitaine Bastard. C'est seulement fin 1931, qu'un service Wallis-Nouméa fut enfin instauré. Le commanditaire en fut la maison Hagen. Ce service public subventionné assura quatre dessertes par an. A partir de 1932, soit quarante-quatre ans après l'installation du protectorat, une liaison relia (jusqu'en 1940) l'archipel de Wallis et Futuna à la Nouvelle-Calédonie, consacrant ainsi sa «*francisation économique*». Mais celle-ci pour être définitive nécessitait l'accomplissement d'autres préalables dont un lié étroitement à la liaison maritime : celui de l'établissement d'une maison française de commerce.

b- L'introuvable maison française de commerce

Lors de l'installation du premier résident Chauvot, à Wallis comme à Futuna, il n'y avait aucun comptoir commercial et aucun commerçant français. Il y avait eu auparavant un certain Dusseigneur qui, selon P. O'Reilly, aurait trafiqué durant une dizaine d'années sur l'île, puis en avait été expulsé.

Une autre brève mention évoque un corse, Tukeroy, sur lequel nous ne disposons d'aucune information, mais qui est signalé par P. O'Reilly en 1889²⁷⁴. Aussi Chauvot, formula-t-il le projet de voir les intérêts français s'installer à Wallis pour l'achat du coprah et la vente des produits de base. Mais la crise commerciale qui affecta Wallis et le départ de la maison Mac Arthur, suite au cyclone de 1889, n'incitèrent aucun négociant de Nouméa à tenter l'aventure. A partir de 1906, sous Viala, la prospérité du commerce local et la concurrence entre sociétés de commerce poussa «Burns Philips», maison en pleine croissance, à installer à Wallis une de ses filiales, la maison «Robbie and Co» de Levuka (Fidji).

A défaut de maison française de commerce, cette société choisit localement un français, Julien Brial. Peu après ce sont des commerçants chinois agissant pour des sociétés de commerce de Sydney qui créent des comptoirs.

Durant la guerre de 1914-1918, Wallis et Futuna, proches d'un des théâtres d'opération du Pacifique (les îles allemandes Samoa) vécurent dans la crainte de subir un bombardement comme Papeete. La présence de corsaires allemands va compliquer par ailleurs les liaisons maritimes établies dans le Pacifique central.

273 - Renaud : 11.2 du 15 juin 1931

274 - O'Reilly, P.- Chronologie de Wallis et Futuna. *Journal de la Société des Océanistes*, 19, 1963.

Avec la semi-rupture des liaisons avec Fidji, cela aurait pu être l'occasion pour Nouméa de décrocher l'archipel des Wallis en installant une compagnie de commerce française. Mais la société Hagen, bien implantée aux Nouvelles-Hébrides (Vanuatu), cherchait ailleurs des «*coups faciles*» et n'avait aucune envie de se heurter à Wallis aux intérêts de «Burns Philips», solidement installé aussi en Mélanésie. Le souci de conserver des positions solides et anciennes prévalut donc.

Avec l'embargo de Fidji sur le coprah de Wallis intervenu en 1931, il fallut pourvoir à la survie de l'île. Nouméa est placée devant un choix difficile. Ballande, la plus importante société française de commerce, d'origine bordelaise, liée à l'économie de la Nouvelle-Calédonie comme des Nouvelles-Hébrides exige une prise en charge administrative coûteuse. Or, Ballande est puissant politiquement à Nouméa, à Paris... Quant à la maison Hagen, plus aventureuse, habituée à travailler sur les marges insulaires peu contrôlées, elle cherchait avant tout à réaliser une bonne affaire...

Restait Julien Brial, Français puissant, trop puissant à Wallis de par son mariage avec une princesse, ses combines, son goût de l'intrigue... Or Julien Brial veut vendre son fond de commerce... Un montage commercial se prépara alors à Nouméa, une «*Compagnie des îles*» se créa avec des actionnaires comme Hagen et quelques commerçants de Wallis, comme J. Brial. Puis on apprit (mais sans détail) que les commerçants de Wallis avec J. Brial avaient revendu leurs parts de la société à «Burns Philips...!»²⁷⁵. La preuve était faite que le commerce de Wallis se refusait à une solution française qui n'allait pas dans le sens de ses intérêts. D'où une parade administrative qui fut proposée par le résident : taxer les produits importés qui ne viennent pas de Nouméa. En 1931, avec le lancement de la ligne Nouméa-Wallis, 45 % des importations étaient d'origine française, mais 85 % du coprah restaient vendus hors de la zone franc.

En 1932, le flux commercial devint nettement plus marqué au profit de Nouméa qui réceptionna 66 % du coprah et assura 73 % de l'approvisionnement de l'archipel²⁷⁶. Pourtant le commerce reste dominé à Wallis comme à Futuna par la puissante société «Burns Philips» et accessoirement par la société chinoise «Wing-Ming». Mais l'obtention par le résident Renaud du subventionnement de la ligne Nouméa-Wallis va ancrer l'archipel dans la sphère économique de la Nouvelle-Calédonie.

c- De la Piastre d'argent au Franc français

L'insertion économique du protectorat dans le cadre français pose le problème de la monnaie en usage à Wallis et Futuna. Nous n'avons que des

275 - Renaud : 11.5 du 26 janvier 1932

276 - Renaud : 11 20 du 10 janvier 1933

bribes d'information sur cette question qui reste peu claire. P. O'Reilly ne donne que quelques notes fragmentaires sur le sujet pour la période 1850-1888. Le premier résident Chauvot évoquant la dette contractée par la reine Amélia auprès de «Ostermeyer» écrivait qu'elle atteignait 6954 dollars. Chauvot, signalait aussi que *«les deux maisons de commerce, l'une anglaise, l'autre allemande paient le coprah en piastres chiliennes»*²⁷⁷. En 1889, le capitaine Huet dans le rapport de visite fait par le croiseur *Volta*²⁷⁸ indiquait que, à partir de 1890, le Franc français remplace la Piastre chilienne ; mais par commodité commerciale la Livre Anglaise restait tolérée²⁷⁹ ...

En 1904, dans une plainte au gouverneur, le «colon» Joubert fait état de la difficulté à trouver de la main-d'œuvre acceptant d'être payée en francs français car depuis longtemps les Wallisiens sont habitués à la piastre chilienne, à la livre anglaise et au dollar. Viala, lors de ses tractations pour obtenir une réforme fiscale confirme bien²⁸⁰ l'usage courant de la livre anglaise : *«C'est que l'indigène, n'ayant à faire qu'à des commerçants anglais, ne connaît guère que la monnaie anglaise et n'en possède jamais d'autres, il compte par shillings...»*. Il en sera de même à Futuna, mais avec un aspect particulier à cette île.

En 1923, le résident Bécu se rendit dans cette île pour aplanir des querelles locales entre le commerçant Peterson et les Futuniens du royaume d'Alo. Ceux-ci déclarèrent préférer être payés en vieilles piastres chiliennes d'argent dont ils faisaient bagues et pendants et refuser le papier monnaie... Aussi le résident demanda-t-il au père Haumonte d'aider les Futuniens à comprendre l'utilisation et l'intérêt du papier monnaie *«et de prévoir ainsi l'apparition toujours possible du papier monnaie français, peut-être même son imposition»*²⁸¹. Finalement en 1931 la monnaie française eut cours légal et forcé. L'arrêté du 9 novembre 1931 signé par le gouverneur Guyon annula l'arrêté du 22 avril 1911 autorisant la circulation des monnaies étrangères²⁸². Cette mesure souleva quelques vives réactions du côté wallisien mais acheva de sceller l'intégration économique de l'archipel à Nouméa.

277 - Chauvot : 1.2 du 3 août 1888. Un dollar valait alors 2 francs et 1 piastre chilienne, 5 francs selon le capitaine Mallet en 1842

278 - Chauvot : 1.8 du 6 décembre 1889

279 - De Sainte Marie en 1897 (lettre du 27 juin au gouverneur) (Fonds Bouge) se plaindra que la mission refuse la monnaie française et n'utilise pour ses transactions comme la vente de vin aux étrangers que la monnaie anglaise : *«la mission compte par shilling, c'est la même chose que le franc dit-elle aux indigènes mais elle gagne 29 centimes par unité»*.

280 - Viala : 4.4 du 26 mars 1906

281 - Bécu : 8.16 du 21 juin 1923

282 - Renaud : 11.7 du 21 mai 1932

3- Elevage, café, cacao, ricin ou d'utopiques expériences sans lendemain

Si la colonisation de Wallis était jugée de façon kantienne, c'est-à-dire sur « l'intention », la France et ses représentants auraient obtenu des prix d'excellence. De 1890 à nos jours, les projets ont fleuri, les utopies ont laissé dans les archives leurs marques...

a- L'idée d'un domaine de l'Etat ou un rêve improductif

Dès son arrivée, le résident Chauvot s'attacha à créer des ressources nouvelles ; il préconisa l'installation d'une société française qui pourrait d'une part louer la propriété de la mission « plantée de 17 000 cocotiers... produisant annuellement plus de 60 tonnes de coprah » et d'autre part louer un vaste terrain « à l'état de forêt, propriété de la reine ». Ces deux domaines comportaient les meilleures terres de l'île et Chauvot pensa que l'introduction de travailleurs sous contrat permettrait leur facile mise en valeur ; de plus la société disposerait du coprah fourni par les Wallisiens favorables à une société française²⁸³. Pour le commandant du *Volta* ces projets étaient inadéquats et il jugeait que seul un élevage de bétail introduit à partir de Nouméa, serait rentable car le résident est « zélé, mais réalise mal la médiocrité du pays et rêve de cultiver le café, le tabac, etc... »²⁸⁴.

Néanmoins, Chauvot reçut une aide du gouverneur Pardon sous forme d'un petit troupeau. Celui-ci périclita rapidement. Le successeur de Chauvot, de Keroman, reformula la proposition de son prédécesseur en souhaitant une donation d'un terrain de 20 ha sis à Mataala où, grâce à des « engagés » hébridais et une subvention on pourrait créer une plantation de 8 à 10 hectares de cocotier, et assurer sur le reste la nourriture des recrutés...²⁸⁵. Si la France obtint la donation du terrain, ce dernier resta longtemps sans affectation faute de moyens de mise en valeur. Aussi le résident de Sainte Marie se proposa-t-il de le louer pour 1 200 francs/an à un « riche agriculteur de Wallis »²⁸⁶. Mais cette location s'avéra improductive car son locataire ne paya pas le bail... Le résident Ponge le loua en 1899 à de nouveaux venus, les frères Joubert, venus remplacer Mr. Wendt²⁸⁷, un commerçant allemand décédé. De Sainte Marie après un passage à Futuna revint convaincu que l'île d'Alofi était apte à la culture du caféier²⁸⁸. Quelques années plus tard²⁸⁹, le domaine de Mataala à Wallis n'ayant

283 - Chauvot : 1.5 non daté (entre mars et septembre 1889)

284 - Chauvot : 1.8 du 30 novembre 1889

285 - De Keroman : 2.3 du 16 novembre 1892. Ce projet était devenu une marotte que son auteur publiera dans *le Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie*, N°1740, Mars 1893, 8 pages.

286 - Lettre du résident au gouverneur du 25 juillet 1896 (Fonds Bouge)

287 - Lettre du résident au gouverneur du 5 janvier 1899 (Fonds Bouge)

288 - Le résident notera aussi les cultures du tabac et du kava qui étaient alors exportés en petite quantité

289 - Viala : 4.4 du 26 mars 1906

guère fructifié, le résident Viala déplora qu'il restât inculte et que les Joubert ne payassent pas de location. Il estimait que, bien gérés, les 100 ha (alors que de Keroman parlait de 20 hectares...!) pouvaient rapporter 5 000 francs par an au budget... Les choses en resteront là, le coprah continuant à être produit par les familles wallisiennes.

A partir de 1917, le résident Mallet qui était magistrat, se piqua d'amélioration agricole dans le cadre de l'effort de guerre ; il déplorait²⁹⁰ en effet l'inertie des missionnaires : «*En 75 ans, rien n'a été fait pour enseigner aux indigènes les méthodes des cultures les plus usuelles*». Mallet fait état ensuite de ses essais pour diversifier les cultures : «*nous leur avons démontré, à la suite d'essais que nous avons entrepris, que non seulement tous les légumes d'Europe réussissaient à merveille, mais encore que le caféier arabica et même le libéria poussaient et produisaient au-delà de toutes les espérances*». Compte tenu des brillants résultats obtenus en essais le résident annonçait que «*les terres jusque là incultes vont être plantées en caféiers*» ! Nous ne trouverons jamais plus mention de ces essais aux surprenants résultats car le caféier sous ombrage nécessite cinq ans avant de produire en Nouvelle-Calédonie !

b- Prospérité et sous-productivité : le rapport Revel

En 1922, l'intéressant rapport de l'inspecteur colonial Revel apporta un diagnostic sur l'économie de l'archipel. Celui-ci préconisait une prime d'encouragement aux productions de coprah qui pouvait être étendue à des cultures nouvelles à introduire comme le cacaoyer et le caféier. Il recommandait aussi la pêche du troca²⁹¹ dont la production développée depuis 1916 oscillait entre 20 et 40 t de même que la pêche des huîtres à nacre qui intéressait J. Brial. Suite à ce rapport, le résident Bécu demanda à Nouméa²⁹² des graines de cacaoyer pour lancer sa production déjà testée avec succès par une famille d'origine samoane habituée à cette culture. Le résident organisa même des *fono* pour sensibiliser la population et fit voter un crédit pour l'achat de vingt sacs de graines de semence.

Mais si Bécu avait connu aux Nouvelles-Hébrides le succès de l'ère du cacaoyer, à Wallis cette expérience fut éphémère et tomba vite dans l'oubli. Or en 1930, la crise mondiale provoqua l'effondrement du cours puis de la production du coprah. Pour l'archipel de Wallis et Futuna, dont le développement s'appuyait uniquement sur ce produit, la situation devient grave. Le résident Marchat essaya de pallier cette perte par la reprise de la cueillette du troca et de la nacre...

290 - Mallet · 7.4 du 31 décembre 1917

291 - Troca ou «*Trochus niloticus*», coquillage fréquent dans les eaux du Pacifique, longtemps utilisé pour la confection de boutons de nacre. Sa pêche, longtemps fructueuse, a été supplantée à partir de 1950 par le bouton en plastique.

292 - Bécu · 8 8 du 13 novembre 1922

Du temps du résident Brochard, une concession avait été accordée à Mr. Loupias de Nouméa²⁹³, mais celui-ci n'utilisa pas ses droits. Par contre Julien Brial, qui avait acheté un scaphandre, se vit interdire de pêcher par le roi qui craignait cette innovation. De son côté, le résident pensait que si le roi était associé aux bénéfices de cette pêche, la récolte pourrait être fructueuse²⁹⁴. Le résident Renaud constata qu'avec l'arrivée de l'oryctes du cocotier, la situation économique «*est des plus mauvaises*» ; aussi plaida-t-il auprès du gouverneur pour «*lancer*» de nouvelles cultures comme le maïs et l'arachide (celle-ci ayant, selon sa courte expérience africaine, un avantage : «*Elle pousse partout et certainement même sous les cocotiers*»). Par contre il attendait peu du troca, voué selon lui à épuisement.

c- La production planifiée

Renaud passa vite, victime de ses fougueuses maladresses ; le Docteur David lui succéda. C'était un homme d'ordre et de progrès qui s'attacha à apporter des solutions nouvelles à la crise qui frappait surtout l'île de Wallis. Pour échapper à la désastreuse monoculture du cocotier, David s'attacha par une sorte de mobilisation générale de la population à la culture du ricin, seule alternative nouvelle, car il estimait que la pêche au troca qui était en déclin avec l'épuisement des bancs, ne convenait pas au caractère des indigènes.

C'est à Mataala, domaine de l'Etat français que David fit entreprendre les premiers essais de ricin²⁹⁵, puis à Havelu, un autre petit domaine de l'Etat, obtenu par un achat du résident Renaud. Si le ricin produisit de bons résultats, l'acclimatation des plantes fourragères fut un échec. David s'efforça de créer dans chacun des vingt villages d'Uvea 5 ha de culture de ricin ; en 1935, 60 ha étaient réalisés malgré des difficultés dues «*à la paresse des Wallisiens, à la méfiance qui entoure toute innovation et surtout aux difficultés qu'entraîne le manque d'outillage*». Pour pallier ces obstacles et probablement inspiré par les idées de «*coopératives ouvrières*» en vogue alors en France (à la veille de l'événement du Front Populaire), David créa une société de prévoyance indigène, avec l'appui de Nouméa. Sur l'instigation du résident, ministres, princes et chefs devinrent les agents zélés de cette nouvelle société financée par le budget... Ce fut l'enthousiasme, décrit David, devant ces perspectives insoupçonnées : «*La première séance de la section Wallisienne fut d'ailleurs assez mouvementée, et les chefs, un peu grisés par cette aubaine providentielle me firent les propositions les plus abracadabrantes : Kivalu proposait une distribution générale de victuailles diverses, quant aux autres chefs plus*

293 - Charles Loupias, horloger-bijoutier, Maire de Nouméa ; il prospectait aussi la nacre en Nouvelle-Calédonie.

294 - Marchat : 10.26 non datée, fin 1929

295 - David : 12 4 du 30 novembre 1934

pratiques, ils demandaient que la totalité de la somme soit répartie entre eux». Finalement plus réaliste, le résident, après cette explosion d'euphorie distributive fit adopter «*après bien des palabres*», un programme pour les dépenses à engager : petit matériel agricole, engrais, un petit troupeau de bovidés, du riz pour les travailleurs, des cartouches pour détruire les nuisibles (chauve-souris). Puis, pour Futuna, la construction de citernes à eau et de séchoirs à coprah.

Le comptoir de «*B. P.*» se porta candidat pour approvisionner la coopérative, et compte tenu des conditions qu'il jugeait avantageuses, le résident l'agréa, non sans exiger le maximum de produits d'origine française. Grâce à cette impulsion, fin 1935, David put faire état²⁹⁶ de bons résultats pour le ricin avec 24 tonnes récoltées dont 4 pour Futuna. Les propriétés de l'Etat à Mataala et Havelu furent mises en valeur avec cocotier, ricin, légumes indigènes et une nouvelle plante alimentaire, l'embrevade (variété de légumineuse à graine comestible). Le troupeau de bovins importé s'était bien acclimaté. De nouveaux essais de fourrage furent entrepris ; David comptait étendre la culture du ricin. Mais, fin 1936, les difficultés apparurent, la production de ricin tomba à 18 tonnes, vendues 400 francs la tonne, du fait de la présence de chenilles et de difficultés de décorticage ; en 1937 cette production chut à 6 tonnes...

Si à son départ le résident laissa une œuvre économique et sociale impressionnante, force est de constater son échec au niveau de l'introduction du ricin.

Ainsi après cinquante ans d'efforts et de projets souvent brouillons et peu soutenus, sauf pour le ricin, il apparut que l'archipel ne pouvait compter que sur une unique ressource, le cocotier, rendue aléatoire par suite des sévices de l'oryctes.

4- Le coprah : seul enjeu économique

a- La montée du coprah

Dès son arrivée à Wallis en 1888²⁹⁷, Chauvot notera que le coprah était l'unique ressource commerciale de l'archipel. Sa valorisation était réalisée à la fois par la mission qui disposait à Lano d'une propriété «*plantée de 17 000 cocotiers... produisant annuellement plus de 60 tonnes de coprah... et bientôt 100 tonnes en plein rapport*» et une multitude de petits planteurs indigènes sur lesquels les archives restent muettes.

C'est sur ce potentiel de coprah indigène que la reine Amélia gagea son emprunt pour subvenir aux besoins de l'île après le passage du cyclone de 1889 ; la dette contractée équivalait à 310 tonnes de coprah (payé 22,43 dollars la tonne).

296 - David : 12.20 du 31 décembre 1935

297 - Chauvot : 1.5 non datée (entre mars et septembre 1889)

La répartition de cette charge par district, opérée par la reine, donne une idée de la distribution de la production de l'époque. Le district de Mua dut fournir 147 tonnes, celui de Hahake 100 tonnes et Hihifo, le moins cultivé, 58 tonnes. Les Futuniens vivant à Uvea ont été mis à contribution pour 5 tonnes. Ainsi Mua est au cœur de l'activité de production du coprah alors que Hihifo ne joue à l'époque qu'un rôle marginal. A l'époque, la production de l'île d'Uvea était de 800 tonnes en moyenne contre 300 tonnes pour Futuna. De Keroman saisit immédiatement l'intérêt du coprah, créa une chimérique plantation d'Etat à Mataala, puis pour justifier la création d'une ligne maritime sur Nouméa décréta que Futuna pouvait faire progresser ses exportations de coprah à 400 tonnes d'abord puis à 600 plus tard tandis que Wallis assurerait de 800 à 1 000 tonnes...

Mais pour arriver à ces résultats, quelques préalables devaient être réglés. Le premier résidait dans la difficulté d'accès aux navires en instance de chargement au large. Avec l'appui du roi et de la mission fut exécuté une digue d'accostage sous le résident Valsi qui avait beaucoup milité pour une liaison maritime. Le résident de Sainte Marie s'attacha à obtenir l'amélioration de la qualité du coprah²⁹⁸, source de nombreux litiges entre Wallisiens et commerçants. Le résident à cet effet demanda l'envoi d'un couple de colons pour s'occuper de la préparation du coprah. Wallis exportait pour 140 000 francs de coprah et Futuna 120 000. En 1900²⁹⁹ le résident Ponge se félicitait de la prospérité du commerce du coprah d'Uvea où la production venait d'atteindre 1 100 tonnes, d'où une prospérité exceptionnelle pour l'île malgré les prélèvements de la mission. Par contre, à Futuna, Ponge qui y fit visite, trouva une situation détériorée. Il y avait désaccord sur les prix et refus de livraison au "trader" Oppermann l'unique commerçant de l'île. En effet, celui-ci payait plus cher le coprah des villages du bord de mer que celui des villages de l'intérieur³⁰⁰. Le résident déplora la perte de la taxe de sortie due à cet embargo et voulut «*inciter*» les chefs, par des primes, à «*obliger*» la population à planter de nouvelles cocoteraies... Mais ceux-ci avaient un pouvoir précaire et étaient révocables ; souvent manipulés par d'anciens matelots³⁰¹ ayant la pratique des Européens, ils étaient divisés par des querelles ancestrales permanentes et «*inexplicables*», pour le résident du moins... Jusqu'à l'éclatement de la Première Guerre mondiale, grâce à un haut niveau des cours, l'économie du coprah assura une bonne prospérité à l'archipel et le minutieux résident Viala en oublia ses projets

298 - Lettre du résident de Sainte Marie au Gouverneur. 28 juin 1896 (Fonds Bouge)

299 - Lettre du résident au gouverneur du 5 janvier 1900 (Fonds Bouge)

300 - Il s'agit là d'une vieille pratique des "coprah makers" qui payaient un prix différent le coprah livré «*on the beach*» par rapport au coprah «*on the land*», plus difficile à embarquer donc moins cher.

301 - Il y eut longtemps une tradition de recrutement de matelots (des deux sexes !) à Futuna, probablement à partir de 1825, et qui dura pendant l'ère de la baleine.

de plantation à Mataala. Mais avec la guerre, le tableau changea brusquement : coupure partielle sinon totale des liaisons maritimes, chutes de cours³⁰² et effondrement des recettes du protectorat.

A cela s'ajoutait « *l'imprévoyance habituelle des autochtones* » ; aussi le résident Magnin s'attachait-il alors à l'amélioration de la production en faisant assurer le débroussaillage des cocoteraies « *souvent mal entretenues et lutter contre les rats qui mangent les cocos* ». Le résident déplorait que « *l'exploitation agricole est à peu près inexistante, elle se réduit à la récolte des produits de cocotiers, mais sans aucune culture* ».

En 1917, le résident Mallet eut comme souci d'augmenter la production de coprah, car il espérait que le cargo *Motusa*, affrété à Levuka, assurerait une rotation mensuelle si des stocks étaient disponibles. Les efforts du résident furent comblés par une « *récolte magnifique* » de 1 500 t en 1917 contre 245 en 1916... Si la prospérité revenait à Wallis grâce au coprah, elle enrichissait aussi « *les coprah makers* » qui le revendait à des « *prix invouables* » à Sydney ou Auckland. En visite à Futuna³⁰³ Mallet découvrit l'île d'Alofi, alors déserte, mais où il crut voir un futur paradis de la colonisation française à ouvrir aux initiatives pionnières, reprenant ainsi les idées de Mr de Sainte Marie.

Mais en 1918, à cause de la sécheresse, en 1919 à cause des difficultés de la liaison maritime comme de la chute des cours, la situation redevint morose d'autant plus qu'un problème politique, créé par le roi, vint compromettre la bonne marche des affaires³⁰⁴.

Aussi dans un contexte déprimé, les conclusions du rapport Revel portant sur l'économie du coprah étaient-elles intéressantes car son auteur connaissait le Pacifique sud³⁰⁵. Pour Revel, le tableau des importations du protectorat par produits donné pour la période 1916-1920, permettait de constater la très forte augmentation, en volume, des importations pour l'archipel. Le rapporteur précisait que des produits tels que les tissus, les viandes en conserve (déjà !) et le riz avaient connu une très sensible augmentation due plus à la prospérité de l'archipel qu'à l'accroissement de sa population.

Cela s'expliquait par une augmentation des exportations de coprah, dont la moyenne est évaluée à 800 t, chiffre qui apparut très insuffisant au rapporteur qui, citant l'exemple de l'archipel des Tuamotu³⁰⁶ remarquait que celui-ci pour 4 000 habitants produisait 6 000 t de coprah, et le groupe insulaire de Tonga, voisin de Wallis, avec 10 000 habitants donnait 20 000 t ! Or précisait

302 - Magnin : 6.4 du 14 août 1914

303 - Magnin : 7.4 du 31 décembre 1917

304 - Mallet : 7.7 du 31 décembre 1919 et Mallet 7.8. du 31 décembre 1919

305 - L'inspecteur général Revel avait déjà effectué des missions en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides (Toullélan, J.Y. - La France en Polynésie orientale 1879-1914. Paris : Université de Paris I, 1983 (Thèse de 3^e cycle : Histoire : Paris I : 1983))

306 - Un des archipels coralliens de la Polynésie française.

l'inspecteur Revel, si les diverses autorités traditionnelles du protectorat expliquaient la médiocrité du tonnage exporté par l'autoconsommation et l'élevage des porcs, on pouvait aussi incriminer la négligence propre à cette culture «*faite sans soin et sans méthode*» et l'insuffisance des productions vivrières par rapport aux besoins des Wallisiens «*pratiquant ainsi à l'extrême la théorie du moindre effort...*»

Pour remédier à ces pratiques et encourager la productivité, il recommanda de moduler les droits de sortie en fonction du tonnage réalisé, de façon à faire participer le roi et les ministres aux bénéfiques, les incitant ainsi à «*prescrire aux habitants de travailler un peu plus qu'ils ne le font...*». Le résident Bécu s'efforça dans un contexte politique difficile, car focalisé par les rivalités entre intérêts antagonistes pour s'assurer le contrôle du coprah, d'appliquer l'esprit sinon la lettre des recommandations de l'inspecteur Revel. Bécu, esprit curieux et paradoxal, reçut à Wallis un visiteur de marque, inattendu dans ce cadre colonial rustique et suranné, l'entomologiste Simmonds accompagné par un agent de «Burns Philips», visite qui se déroula à partir du 19 juin 1922, dans les deux îles de l'archipel. L'entomologiste était chargé de l'étude de l'oryctes du cocotier, redoutable prédateur des cocoteraies. Simmonds conclut dans son rapport au résident³⁰⁷ à l'absence de parasites dangereux sur le cocotier et le bananier, mais nota quelques attaques sur le tabac de Futuna. Simmonds critiqua la façon négligée qui présidait sans méthode au ramassage du coprah vert et épuisait les plantations, donc diminuait leur longévité et leur productivité. Reconnu sain, le coprah de l'archipel put continuer à être vendu à Fidji où existait une rigoureuse protection phytosanitaire.

Vers la fin de son séjour et après avoir enduré déceptions et échecs à cause des intrigues locales tissées sur le marché du coprah, Bécu donna un avis³⁰⁸ intéressant sur l'extension de cette culture. Pour lui la production du coprah ne dépendait pas que des décisions politiques mais aussi des conditions naturelles.

Il estimait que Simmonds avait très bien évalué les limites de l'activité agricole possible à Wallis. La parure végétale de l'île était trompeuse car à l'intérieur existait «*une large zone de terrain pauvre, volcanique, riche en pandanus et en fougères que les indigènes appellent «le désert» ou «Toafa»* ; mais il y a plus grave, notait Bécu, «*Monsieur Simmonds a distingué comme moi une réserve peu étendue de grands taillis qu'il appelle «Forêt secondaire», réserve de plus en plus réduite au fur et à mesure que la population augmente. Les besoins en bois et en terre à culture expliquent le défrichement aux conséquences graves à terme*». Pour Simmonds, les îles Wallis étaient les plus cultivées du Pacifique ; l'emprise humaine y paraissait forte. Donc Bécu,

307 - Transmis au gouverneur par le résident avec une lettre de Bécu (Bécu : 8 3)

308 - Bécu : 8 25 du 18 janvier 1924

estimait particulièrement imprudent «*de fonder de grands espoirs sur l'intensité de la récolte du coprah*» compte tenu des nécessités de rotations des cultures vivrières à long cycle de jachère indispensables à l'alimentation des populations locales.

b- Vers le plan Guyon

Ce point de vue n'était pas partagé par le capitaine Benoist, commandant de *L'Aldebaran*, qui s'intéressa aux affaires de l'île lors de ses visites. Il estimait à 200 t en moyenne la production de coprah sur les terres possédées par la mission, notant que la France disposait de 20 ha avec la propriété de Mataala ; il estima «*au tiers de l'île environ*» les domaines de la mission³⁰⁹. Péremptoirement, il décréta que les cultures localisées en bord de mer devaient être étendues à l'intérieur. Enfin il reprit l'antienne du mauvais travail des plantations, de l'irrégularité des récoltes...

Allant plus loin, cet officier, qui semblait avoir une veine d'administrateur, préconisait un ensemble de mesures visant à la promotion économique et sociale de l'archipel. Elles devaient inspirer, peu après, le plan Guyon de grands travaux. Lors du passage à Wallis d'Alain Gerbault ce plan va donner lieu à une véritable crise politique.

Pour l'heure, que proposait le capitaine Benoist ? Une extension des cocoteraies en plantant 6 000 arbres nouveaux, un entretien des plantations existantes et une cueillette ordonnée du coprah vert. Il pensait ainsi porter la production à 2 000 t, soit le double d'une récolte annuelle moyenne. Ensuite il proposait de faciliter le commerce, en allongeant le wharf pour autoriser un chargement permanent sans la gêne des marées basses et mettre en place une ligne Wallis - Nouvelles-Hébrides - Nouméa pour évacuer le coprah. Enfin il souhaitait intéresser le roi et les chefs aux bénéfices de ces améliorations comme la mission ; il envisageait aussi une étude des mécanismes de cette société «*mystico-féodale*» en principe opposée à «*nos démarches individualistes*».

c- Guyon et la planification autoritaire

Le plan Guyon fut une initiative reposant sur une information préparée par le rapport Benoist et complétée par une visite que le gouverneur fit dans l'archipel sur l'avis *Cassiopee* en compagnie de représentants de sociétés commerciales de Nouméa dont Monsieur de Bechade³¹⁰. C'est une véritable note-programme que le gouverneur adressa au résident Barbier le 21 mai 1926³¹¹.

309 - Chiffre que contestera la mission sous le résident David et erroné à première vue car comment avec un tiers de l'île, la mission dotée de main-d'œuvre ne produirait-elle qu'environ 15 % du coprah moyen d'Uvea...?

310 - Propriétaire d'une importante société commerciale et bancaire qui connut une retentissante faillite en 1930 ce qui entraîna sa liquidation ..

311 - Barbier : 9.9 du 21 mai 1926

Après avoir déploré le laisser-aller, voire l'insolence des rois de Futuna et de Wallis, le gouverneur décréta qu'il était temps « *d'établir sans brusquerie, mais fermement notre autorité* », en s'attachant les chefs locaux et en évitant de les brusquer ou humilier. Guyon s'attacha aussi à clarifier les rapports de l'administration avec la mission qui « *a appris incontestablement aux indigènes à aimer la France* », permit l'établissement du protectorat français tout en menant son œuvre d'évangélisation. Si la mission a eu une très forte influence c'était aussi, estima Guyon, parce que pendant longtemps le protectorat « *ne s'est traduit par aucune réalisation dans l'ordre matériel et dans l'ordre social* ». Aussi au cours d'un entretien avec le Supérieur, le père Fillion, le gouverneur obtint son soutien pour des mesures en instance (santé publique, terrains pour les services) et surtout pour un plan de grands travaux d'utilité économique. Ceux-ci visaient :

- l'amélioration des routes de Wallis où il n'existait que 15 km de voies en mauvais état, et leur création à Futuna où il n'y avait que des sentiers.

- Pour le port, Guyon ordonnait l'allongement du warf, l'installation d'une voie de Decauville et la création d'un dock pour le coprah.

- Ayant constaté que le coton donnait de bons résultats à la mission, sur un terrain d'étude, le gouverneur recommandait au résident d'en suivre les essais ainsi que celui du caféier pour lequel il enverrait des semences.

- Pour les cocoteraies, Guyon estimait indispensable de les débroussailler grâce à des corvées menées par les chefs et que le résident devait contrôler.

- Enfin le gouverneur confirmait son décret du 27 avril 1925 sur l'attribution aux chefs d'une prime leur donnant « *le tiers des droits qui dépasse le chiffre prévu au budget des taxes sur le coprah* ».

Ainsi par les travaux réalisés lors de corvées en partie gratuites, contrôlés par le zèle rémunéré des chefs, le coprah devait devenir d'autant plus rentable que l'amélioration des routes, du warf et la création d'un entrepôt relié au port par un Decauville devaient abaisser les coûts, faciliter les manutentions, limiter les pertes... Barbier s'efforça de réaliser ce programme avec des difficultés accumulées qui provoquèrent une crise grave lors du passage d'Alain Gerbault. Les résultats du plan Guyon furent finalement décevants ; faute de moyens il ne put pas atteindre ses objectifs ambitieux. Néanmoins la santé publique fut améliorée, le port de Mata'Utu modernisé, la voie de Decauville installée. Pour Guyon ces résultats s'inscrivirent en faux contre les détracteurs anglais et américains³¹² de sa politique ; la production de coprah atteignit 1 400 t en 1928, les essais de caféier et cotonnier donnèrent de bons résultats « *chez les missionnaires où la canne à sucre et le maïs viennent à perfection* »³¹³.

312 - Guyon évoque ici un rapport du Docteur Lambert, un américain chargé d'études dans le Pacifique par la Fondation Rockefeller. Bien qu'aidé par Renée Heyum, conservatrice de la bibliothèque de l'Université d'Hawaï, nous n'avons pu retrouver ce document.

313 - Marchat · 10 6 de février 1928 (sans date exacte), mémoire au Ministre des Colonies

Néanmoins le gouverneur reconnaît qu'il ne lui a pas été possible de désenclaver Wallis par une liaison sur Nouméa, car la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides mobilisaient toute l'attention et les moyens des négociants français³¹⁴.

d- La fin de la belle époque : la crise de l'oryctes

Fin 1929, le rapport annuel du résident Marchat³¹⁵ attesta que le plan Guyon n'avait eu qu'un résultat économique éphémère. Le budget était lourdement déficitaire, les dépenses représentaient le double des recettes.

Des crédits attendus pour le plan Guyon n'auraient pas été attribués par Nouméa, la production de coprah stagnait à 1 300 t... Pour Marchat, les plantations étaient localisées en bord de mer car à l'intérieur les sols étaient trop pauvres. Mais la perte de coprah due aux rats et roussettes (chauves souris frugivores) était estimée par des connaisseurs comme J. Brial et Joubert à 250 t par an. De plus par nécessité due au manque d'eau potable, on estimait à 1 000 t les noix consommées par les indigènes. Enfin les cocoteraies étaient envahies par les brousses, les jeunes arbres poussaient au hasard d'où une perte de productivité. Enfin à Futuna, le coprah était mal séché par les producteurs alors qu'à Wallis les commerçants obtenaient une bonne qualité. Pour Marchat, cela était le résultat «*de la nonchalance*» comme du «*manque d'autorité des chefs*», malgré les pressions de l'administration.

Fin 1930 un rapport du résident apporta officiellement une nouvelle catastrophique : l'oryctes du cocotier était apparu à Wallis et avait commencé à attaquer les plantations : la conséquence était prévisible, Fidji allait imposer la coupure des relations maritimes, et l'arrêt de l'achat du coprah de Wallis... Cette situation se conjuga avec la crise économique mondiale et la chute des cours des produits oléagineux. Certes des mesures d'éradication du Rhinocéros du cocotier furent prises avec le nettoyage des cocoteraies, mais l'avenir s'annonçait sombre car si Futuna resta indemne, pour Wallis le retour à l'autoconsommation était l'unique perspective avec une «*population en accroissement continu*». Aussi pour le résident fut-il impératif de prévoir une polyculture pour alimenter la population et surtout l'introduction du caféier, du cacaoyer ou du cotonnier qui, cultivés «*sur ordre royal*», permettraient de pallier à «*l'indigence et insouciance indigène*». Son successeur, Renaud, prôna les mêmes solutions mais en leur préférant le maïs et l'arachide qui exigeaient moins de travail et étaient mieux adaptés au contexte local. Fait plus grave, les Wallisiens devant l'extension de

314 - Dont Guyon fut le promoteur grâce à une politique de grands travaux et de développement agricole. Voir la notice que lui consacre P. O'Reilly dans «*Calédoniens*». Paris : Société des Océanistes, réédition de 1980.

315 - Marchat : 10.26

l'oryctes abandonnèrent la politique d'assainissement des zones contaminées obligeant le résident à prendre de nouvelles mesures³¹⁶.

Un an plus tard, le rapport annuel de 1933³¹⁷ fut plus pessimiste encore quant aux possibilités des cultures nouvelles : l'arachide était détruite par les insectes, le maïs ne trouvait pas preneur, quant au caféier et au cotonnier, trop exigeants en travail, les autochtones «*ne s'y intéressent absolument pas*». Pour la vente du coprah, l'évacuation de la production se faisant maintenant sur Nouméa, les ventes ont progressé...

e- David et le redressement du coprah

Le résident David eut la charge de reprendre en main la situation d'un archipel qui cumulait crise économique et crise politique. David s'attaqua en priorité au problème de l'oryctes, en imposant un plan d'éradication quasi militaire. Chaque semaine les adultes de chaque village se consacrèrent à la destruction des insectes et au débroussaillage des brûlis, des sanctions sévères frappant les récalcitrants. Le résident s'appuya aussi sur les travaux d'un agronome tropical spécialiste du parasitisme en Mélanésie avec qui il correspondit pour obtenir des conseils pratiques³¹⁸. En six ou sept mois, il espérait avoir achevé la remise en état des plantations ; dernier souci, le warf laborieusement construit sous le plan Guyon était en très mauvais état...

Néanmoins, les résultats n'accompagnaient pas les efforts ; bien que vendue maintenant à 80 % en zone franc, la production de coprah chuta de moitié en 1933 et David³¹⁹ constata que «*les indigènes actuellement sont pauvres, beaucoup n'ont pas la somme nécessaire pour l'achat d'un «lava» (tissu de pagne) ou d'un morceau de savon et la gêne règne dans les cases*». Dans les mois qui suivirent, la situation s'aggrava, les cours du coprah baissèrent encore et les commerçants refusèrent le coprah «*sec*» mal préparé, payé à 300 francs la tonne au profit du coprah vert payé seulement 150 francs... Mais il était revendu 876 francs à Marseille ! Aussi le résident demanda-t-il une revalorisation des cours car «*le sort de nos protégés Wallisiens est donc assez misérable*» et même si l'essentiel des nécessités vivrières était assuré, beaucoup ne pouvaient plus acheter des produits de base importés comme le riz, le savon, le pétrole lampant. Il en résulta que le recouvrement de l'impôt avait créé chez certains, une détresse marquée par la vente de volailles ou de porcs, voire par la réalisation de travaux à forfait... Accaparé par la lutte contre l'oryctes le résident se sentait désemparé...

316 - Renaud : 11.5 du 26 janvier 1932

317 - Renaud : 11.20 du 10 janvier 1933

318 - Il s'agit de Jean Risbec : Observations sur les insectes des plantations en Nouvelle-Calédonie. Paris : Secrétariat d'Etat aux Colonies, 1942

319 - David : 12.5 du 13 janvier 1934

Mais David était un homme d'action qui réagit : ayant constaté que beaucoup de coprah servait à l'alimentation humaine ou des porcs, et que le débroussaillage des cocoteraies durait peu, il conçut un plan d'action en trois points³²⁰ :

- Introduction de bovins (pour fournir lait et viande) qui pâtureront sous les cocoteraies, assurant ainsi leur entretien.

- Création de réservoirs à eau potable pour limiter l'utilisation des noix de coco.

- Mise en clôture des zones à bétail pour protéger les cultures vivrières des porcs sauvages, et corrélativement destruction des rats et des roussettes.

Tout ce dispositif fut intégré au réseau d'animation de la «*société indigène de prévoyance*» qu'il mit en place et qui bénéficia d'une aide budgétaire spéciale de Nouméa. Grâce à ses mesures, une amélioration fut vite notée, favorisée surtout par la reprise des cours du coprah, la lutte contre le gaspillage des noix et le passage des porcs à une alimentation au manioc. Payé 320 francs la tonne en avril 1935 contre 300 francs peu auparavant, le coprah bondira à 800 francs en octobre 1936 puis à 1 000 francs en novembre et atteindra 1 200 francs en janvier 1937. Grâce à cet emballement des cours et à la reprise d'une bonne production (1 503 tonnes en 1937), «*la société de prévoyance*» a reçu des subventions importantes de Nouméa³²¹. Aussi le revenu moyen théorique des Wallisiens tombé à 132 francs (avant l'impôt de 45 francs) en 1933 est remonté à 245 francs en 1935 et 749 francs en 1937.

Futuna fut plus prospère avec 1 261 francs de revenu per capita en 1937 contre 746 francs en 1933. Mais corrigea David, il y eut aussi les dévaluations du Franc : «*un pagné qui valait 12 francs en 1936 en vaut 20 actuellement...*». Aussi proposa-t-il un allègement des droits de douane et de l'impôt personnel (capitation). En 1938, évoquant l'avenir, car il se préparait à quitter l'archipel, le résident dissocia le court terme et le long terme. Pour le court terme, il n'y avait qu'une unique perspective, le coprah et son extension. Pour cela, il fallait régénérer les plantations anciennes et en créer de nouvelles soit 20 à 25 000 cocotiers à planter... La production pourrait alors atteindre 4 000 tonnes. Les cultures vivrières, des bananeraies, de petites plantations de coton ou de ricin pouvaient aussi être étendues en utilisant les terres du *toafa*...

Mais pour le long terme le souci de David était d'ordre démographique, car la population était passée de 3 000 habitants en 1842 à 6 000 en 1937. Avec une croissance de 150 individus par an, il estimait que la population atteindrait 11 500 habitants trente ans plus tard et qu'il serait difficile de trouver localement les ressources vivrières nécessaires. David estimait à juste titre que «*les îles océaniques environnantes, pour la plupart dépeuplées, ne manqueraient pas*

320 - Renaud : 12.11 du 16 août 1934.

321 - Soit 93 313 francs en 1935, 104 653 en 1936 et 82 000 en 1937.

à l'occasion de constituer un exutoire naturel à une surpopulation éventuelle». Mais tout progrès du protectorat passant par la mise en place «d'une armature administrative, économique et sociale bien comprise» cela impliquait donc, pour le résident, une augmentation de la subvention de la France au budget local car l'économie restait trop dépendante des aléas du coprah et de la Livre Sterling. Or, les rentrées de recettes locales ne représentaient plus en 1937 que 25 % des dépenses du protectorat. David l'avait bien dit auparavant d'ailleurs : «le protectorat n'a toujours tiré ses revenus que des timbres-poste et des subventions de Paris». A l'occasion d'une crise grave, celle de l'oryctes, il sut utiliser les circonstances pour amorcer les circuits de l'économie de transfert. Y avait-il une autre alternative ?

II - LE CONTROLE POLITIQUE

Ce fut la préoccupation constante de presque tous les résidents qui se succédèrent dans l'archipel. Pour eux, le problème du contrôle de la vie politique fut d'autant plus délicat que c'était un problème aux facettes multiples qui obéissait à des paramètres divers et instables. D'abord jouèrent la personnalité du résident, son caractère, sa sensibilité, son acceptation de la situation du microcosme qu'il devait gérer.

Certains résidents se sentirent exilés à Wallis, paralysés par la complexité des rapports locaux et cherchèrent à dépasser les blocages pour s'imposer mais s'y empêtrèrent... Terriblement isolés, ils devaient faire face par eux-mêmes aux difficultés de la situation locale. Si certains furent soutenus par le gouverneur de Nouméa, d'autres furent oubliés ou traités en quantité négligeable. A partir de Viala, ils furent secondés par un chancelier, Joubert longtemps, Bernast ensuite. Ce dernier joua par la suite un rôle politique non négligeable dans l'archipel. Par contre, Joubert resta méconnu. Pourtant il fut longtemps à Wallis, puis à Nouméa, une sorte d'éminence grise tenant dans sa main beaucoup de fils actionnant les personnages locaux.³²²

Les chanceliers eurent une tâche difficile : seconder les résidents, s'accoutumer à leurs caractères, endosser leurs idées neuves, servir d'intermédiaire avec le roi, les princes, tout en essayant d'éviter de trop s'engager. Ils furent parfois mêlés à la vie locale : ainsi Bernast se maria avec une Wallisienne. Ils durent aussi assurer périodiquement les tâches de résident par intérim en période de congé de leur supérieur.

Mais le contrôle politique à Wallis comme à Futuna, que devait exercer le résident, de par la nature des problèmes à traiter et des

322 - De 1899 à 1936 au moins, Joubert toucha aux affaires du protectorat, directement de 1899 à 1929 où il résidait à Wallis, indirectement ensuite avec ses fonctions aux services du gouverneur à Nouméa...

interlocuteurs était complexe, difficile : la Mission, la Monarchie, le Commerce constituèrent la trilogie dominante de la vie insulaire auxquels les résidents se trouvèrent confrontés de manière permanente.

1- Cantonner la Mission au domaine spirituel

La mission c'était un Supérieur, près d'une demi douzaine de prêtres missionnaires français, quelques religieuses... Mais c'était aussi à partir du maillon Wallis et Futuna, les autres maillons du Pacifique : Samoa, Tonga, Fidji, la Nouvelle-Calédonie, donc un réseau régional d'intérêts et d'influences qui se greffait sur un réseau de la plus grande envergure dont le pôle proche était Sydney et le centre majeur, Rome. La mission c'était aussi des personnalités, parfois de fortes têtes, souvent cultivées, venues volontairement chez les Maristes. Patriotes exigeants, les missionnaires ne souffrirent donc d'aucun complexe vis-à-vis de l'administrateur et du système civil républicain... De fait, la mission avait plus d'autorité que le roi. Cela posait problème car elle faisait écran entre l'administration et les insulaires. Référence morale de la puissance publique elle faisait courir le risque au résident de voir dénoncé haut et fort à Rome, à Paris, à Sydney tout acte jugé abusif par les porte-parole de l'Eglise qui jouissaient de larges appuis dans la société civile. L'administrateur devait donc vivre avec cette menace permanente, car toute crise de la société indigène finissait par se répercuter sur la mission. D'où la tâche délicate des résidents qui durent séculariser le pouvoir missionnaire, banaliser le pouvoir royal, régulariser les pratiques des commerçants et étrangers. Ainsi les résidents investirent-ils en priorité les domaines de la santé et de l'éducation. Devant les multiples résistances locales ils cherchèrent à imposer une administration directe.

a- La limitation des abus féodaux

Jusqu'en 1933 au moins, et avec des accents plus ou moins forts, tous les résidents constatèrent et déplorèrent la force des agissements féodaux et des abus donc, à leurs yeux, commis par les rois et princes et récupérés en partie au niveau de l'esprit du système par la mission sous forme de prestations, dons, corvées. A l'occasion du cyclone de 1888, le résident Chauvot fut un témoin privilégié pour constater le pouvoir des «*grands*» sur le peuple wallisien. En période de disette les réquisitions de vivres des princes affectaient «*les trois quarts des Uvéens et leurs familles*»³²³. Valsi peu après fit le même constat : les chefs abusaient de leur autorité par un système de réquisition qui décourageait les Wallisiens et «*ne laissent au pays aucune ressource, au commerce aucun élément*»³²⁴. Ainsi un quart environ des Uvéens, c'est-à-dire les princes et leurs

323 - Chauvot : 1.13 du 30 avril 1896

324 - Lettre de Valsi au gouverneur du 01/09/1893 (Fonds Bouge)

parents, disposait de pouvoirs discrétionnaires reconnus sur le reste de la population. Cela était insoutenable en périodes de famine, en particulier après le passage d'un cyclone de 1888. Comme le déplore Chauvot, «*les chefs essaieraient sans ma vigilance de tout accaparer, même les terrains en culture et cela en toute impunité*»³⁰⁹.

Viala fit le même constat à partir de 1906. Il s'attacha à démontrer les ressorts et les liens entre la mission et le fond féodal parfaitement conservé marquant la psychologie et les pratiques locales. Ainsi il constata que les magnifiques constructions de la mission avaient été réalisées grâce aux corvées et dons des indigènes guidés par les Frères maristes coadjuteurs «*qui enseignèrent à ces sauvages tout juste dégrossis, la maçonnerie et la menuiserie. Poussée par les chefs, encouragée par les missionnaires, et, dès 1842 la population toute entière se mettait à l'œuvre en chantant des hymnes et des cantiques*»³²⁶, consigna Viala non sans quelque emphase.

En plus des corvées, la population était habituée à des dons ou prélèvements en argent pour ses chefs comme pour les œuvres missionnaires. Ainsi en 1900, alors que les cocoteraies nouvelles encouragées par les Pères de la mission étaient en pleine production, le résident Ponge nota que la prospérité d'Uvea avait permis à la mission de réaliser une levée de 20 francs par tête pour la réfection des toits de l'église de Hihifo³²⁷. En plus de son travail, la population donnait par des collectes, l'argent nécessaire à l'achat des matériaux «*sans que jamais la mission ait eu un centime à débours*»³²⁸.

La mission apparaissait ainsi comme toute puissante spirituellement, agissante politiquement et imposante par sa politique de bâtisseuse. Mais elle était aussi «*fort à son aise et ne manque de rien*» en ce qui concernait la couverture des besoins de sa vie quotidienne. En effet, des terrains qu'elle possédait, la mission tirait du coprah obtenu gratuitement par les corvées des Wallisiens et revendu aux commerçants. Mais il y avait bien d'autres ressources, détaillait Viala : «*ils tirent leurs autres revenus de dons, de quêtes, d'amendes, et aussi d'un casuel établi sur les messes mortuaires (5 francs par messe basse et 13 francs par grand-messe)*». Et Viala, administrateur très bien informé, affirmait que, d'après ce que lui a répété à plusieurs reprises le Supérieur de la mission, les dépenses faites annuellement par cette dernière étaient de 25 000 francs environ. Cette somme, contrairement aux apparences était très élevée puisque les missionnaires «*vivent sur le pays*» grâce aux dons et aux produits cultivés sur leurs terres. Viala constatait que ce système permettait l'autofinancement de la mission dans l'abondance matérielle : «*ainsi la mission fait*

325 - Chauvot : l.6 du 6 et 12 novembre 1882

326 - Viala : 4 23 du 12 février 1905.

327 - Lettre du résident Ponge au gouverneur du 5 janvier 1908 (Fonds Bouge)

328 - Viala : 4 23 du 12 février 1908. Le budget du protectorat était de 12 000 francs en 1906 ..

bonne chère et le supérieur possède la seule voiture qui existe à Wallis...» Le successeur de Viala, un républicain laïc intransigeant, Brochard, dénonça aussi la puissance commerciale de la mission qui «*obtient gratuitement le coprah grâce aux corvées royales*»³²⁹.

Quelques années plus tard sous le résident Marchat³³⁰, l'affaire de l'activité commerciale de la Procure de la mission mariste provoqua une plainte des commerçants pour concurrence déloyale. En effet, la mission incitait «*ses enfants*» à acheter leurs produits de base dans les dépôts de la procure qui «*constitue une véritable maison de commerce : les paroisses... ont en dépôt des marchandises de toutes sortes...*» mais ces produits étaient déchargés, amenés au dock gratuitement par les officiers du Tiers Ordre et les enfants réquisitionnés, quant aux commerçants, ils «*prêtent*» depuis longtemps un chaland.

Or la mission ne payait pas patente car en principe les produits de la Procure étaient réservés à son seul personnel. En ouvrant au public, elle déterminait une concurrence déloyale d'où une pétition (très prudente d'ailleurs) des commerçants au résident. Pour les résidents, à cette situation d'abus s'ajoutaient les excès réguliers des réquisitions de main-d'œuvre que ce soit pour le roi, les princes qui finalement, presque tous les résidents l'ont noté, pesèrent très lourd sur la vie locale. Aussi tentèrent-ils d'infléchir cette situation par des réformes. Marchat et David essayèrent de récupérer, au profit de l'administration, des corvées gâchées par la mission ou les chefs : Valsi put de la sorte utiliser les corvées pour construire sa fameuse jetée d'accostage, Barbier imposa des travaux de corvée dans le cadre du plan Guyon, et enfin David tout en réformant le régime des corvées en fut aussi un gros utilisateur. C'est sous Marchat en 1930 que ce problème, comme celui des écoles de la mission, fut motif d'une crise grave entre les autorités administratives, religieuses et la monarchie.

b- Le Français, langue «inconnue» à l'école publique

Dès les débuts du protectorat, le problème de la diffusion et de l'enseignement du Français fut une pierre d'achoppement entre la mission et l'administration coloniale car résidents, marins et gouverneurs s'étaient émus de la situation existante.

. L'école, monopole missionnaire

Tous les observateurs notèrent avec surprise la méconnaissance de la langue française. Le gouverneur Pardon, dès 1890, fit état de sa préoccupation en ce domaine au premier résident Chauvot³³¹ : «*vous devez apporter tous vos*

329 - Brochard : 5.7 du 27 décembre 1909

330 - Marchat : 10.35 du 31 décembre 1929

331 - Chauvot : 1.18 du 27 octobre 1890

soins à obtenir des missionnaires qu'ils développent la connaissance de la langue française parmi leurs élèves. Représentez leur cela comme un véritable devoir de patriotisme. J'ai été péniblement impressionné en apprenant que deux indigènes seulement parlent français». Peu après de Keroman constatait pour le déplorer «qu'un seul Wallisien parlait français et vient de mourir». Si l'évêque semblait favorable à la francisation, le résident croyait que «la mission veut garder le truchement avec les indigènes». Or, notait acide sa lettre : «Monsieur Chauvot baragouinait la langue !».

Aussi le résident proposa-t-il d'envoyer chaque année «quelques Wallisiens-Futuniens étudier à Nouméa sur fonds du Ministère, compte tenu des mauvaises dispositions du Conseil Général de Nouméa et de la faiblesse du budget de Wallis»³³².

Cette idée fut reprise par le résident Chaffaud³³³ qui déplorait qu'à Wallis «l'usage de la langue française y est inconnu». Le seul argument des missionnaires était «la paresse des indigènes» ! Comme ses prédécesseurs, Viala constata que «la langue nationale» n'était pratiquement pas parlée à Wallis malgré l'ancienneté de la mission et, il notait : «certes le wallisien n'est pas un prodige d'intelligence, mais... si les canaques de Nouvelle-Calédonie ont appris le français et les nègres d'Afrique l'apprennent sans difficultés notoires, le wallisien semble tout aussi disposé à assimiler notre langue». Or, consignait Viala, à ces arguments la mission répondait par des raisons fallacieuses : parlant Uvéen, les missionnaires communiquaient dans cette langue avec la population et lui apprendre le français devenait difficile, car c'était lui apprendre une langue morte, d'autant plus que les quelques commerçants de l'île ne parlaient que l'Anglais ! Enfin les Wallisiens n'avaient nulle envie d'abandonner leur langue pour le Français. A ces arguments, Viala objecta que la mission aurait dû utiliser le Français dans ses rapports avec ses ouailles, d'autant plus qu'elle avait parfaitement réussi à supplanter les coutumes païennes auxquelles, notait Viala, les peuples primitifs étaient si attachés³³⁴. Aussi proposa-t-il d'envoyer à Nouméa quelques jeunes «de bonne volonté et intelligents». Curieusement lors du long conflit entre le résident Brochard et le père Bazin, de 1909 à 1913, le problème scolaire ne fut pas, bien qu'évoqué par le Ministère, au premier plan³³⁵. Le résident Magnin fit le même constat de carence que ses prédécesseurs : l'instruction missionnaire était «toute religieuse», personne ne parlait français. Aussi reprit-il l'idée de l'affectation d'un instituteur pour créer une école communale à «Mata-utu»³³⁶.

332 - De Keroman : 2.2 du 23 mai 1892

333 - Chaffaud : 3.5 du 2 décembre 1903

334 - Viala : 4.11 du 2 juillet 1906

335 - Brochard : 5.38. Il s'agit d'une note du Ministre des Colonies datée du 14/11/1911 et qui fait le point pour le gouverneur sur les affaires de Wallis : l'envoi d'un instituteur apparaît comme une mesure à envisager.

336 - Magnin : 6.9 du 31 décembre 1915

. *La recherche d'un compromis*

Elle apparaît après l'arrivée en 1917 du juge-résident Mallet : il y trouva un motif d'espérance dans la pédagogie introduite à Lano par le père Fillion³³⁷, nouveau directeur du séminaire, comme par la présence de Mgr Blanc, à la tête de l'évêché du Pacifique central et qui était favorable à un effort pour la langue française.

Puis déçu dans son attente d'amélioration de la situation scolaire, le résident lança l'idée³³⁸ d'affecter pour les 5 districts de l'archipel des enseignants indigènes de l'école des moniteurs de Nouvelle-Calédonie. En 1919, le résident éprouvé aussi par des déboires politiques affichait un ton très pessimiste. Malgré le décret du 17 mai 1919, rendant obligatoire l'enseignement du Français dans les écoles de mission, faute de moyens, il n'en attendait aucun bénéfice pour Wallis-Futuna³³⁹.

Les choses en restèrent là jusqu'au rapport Revel³⁴⁰ en 1922. Pragmatiquement : «*Faute de ressources suffisantes pour ouvrir des écoles officielles*», le rapporteur proposa, moyennant «*une modeste subvention qui serait à la fois un encouragement et un moyen de contrôle*», un accord avec le Vicaire de l'Océanie centrale (Mgr Blanc) concernant l'organisation d'un enseignement du Français «*dans les écoles paroissiales*». Aussi le premier soin du résident Bécu fut-il de parvenir rapidement à l'application de ces recommandations. Profitant de la présence de l'Evêque d'Océanie centrale, le résident obtint, semble-t-il, le déblocage de la vieille affaire de l'enseignement du Français. Le père Fillion prépara des locaux pour les enfants destinés à apprendre le Français et Bécu nota la satisfaction des familles wallisiennes devant cet événement³⁴¹. Mais cette tentative fut sans lendemain. D'ailleurs en 1926 le capitaine Decoux notait, non sans étonnement, que même les séminaristes parlaient mieux latin que français...

Dix ans plus tard, comme ses prédécesseurs, le résident, le docteur Renaud³⁴² constatait que malgré une longue présence missionnaire, seuls «*deux ou trois indigènes qui furent en Calédonie et un ancien caporal*» parlaient le Français. Le docteur Renaud débattit du problème avec les pères Fillion et Cantala qui lui confirmèrent l'échec des tentatives faites jusque là. Aussi un nouvel essai fut-il convenu avec la mission. Une classe expérimentale de vingt élèves recevrait un enseignement du français pendant deux mois à raison de trois jours par semaine. Le vocabulaire et une syntaxe simple y seraient enseignés.

337 - Mallet : 7.4 du 31 décembre 1917

338 - Mallet : 7.7 du 31 décembre 1918

339 - Mallet : 7.8 du 31 décembre 1919

340 - Bécu : 8.1 du 6 avril 1922. Rapport de la mission d'inspection coloniale à Wallis

341 - Bécu : 8.2 du 12 juin 1922

342 - Renaud : 11.2. du 15 juin 1931

Bien sûr, pour le résident il n'était pas question, compte tenu du contexte insulaire et de l'absence de déplacement à l'extérieur des Wallisiens, d'enseigner autre chose que les rudiments de base directement utiles... Une autre proposition du résident demandait une réponse urgente du gouverneur : l'envoi à l'école à Nouméa de cinq ou six fils de chefs qui y apprendraient le Français et au bout de quelques années pourraient devenir des moniteurs d'enseignement à Wallis, ce qui permettrait de remédier à la longue à l'anomalie que constituait Wallis : un pays ignorant la langue de son protecteur. Le gouverneur Guyon fut sensible à cet exposé ; dans sa réponse au résident, il rappela son propre constat de carence en ce domaine lors de sa visite de 1926 et l'accord conclu avec le père Fillion pour subventionner une classe de français.

Aussi approuva-t-il les dispositions prises mais n'accepta de jeunes Wallisiens à Nouméa qu'à condition qu'ils aient déjà acquis les rudiments du français et du calcul et il demanda transmission de cet extrait de sa lettre à la mission avec ampliation en retour pour le gouverneur. Peu après, le résident Renaud revint à la charge auprès de Nouméa sur la question de l'enseignement, pour noter qu'à Futuna, le père Haumonte apprenait aux enfants à connaître la France, donnait quelques rudiments de notre langue, mais que rien de comparable n'avait été fait à Wallis... *«Il était donc nécessaire de créer enfin une école indépendante de la mission mariste, projet né avant 1914 et laissé en suspens depuis»* regrettait Renaud. Aussi songea-t-il à utiliser la maison et le salaire de M. Joubert, affecté à Nouméa, pour faire nommer un instituteur. Cet instituteur, sans être de carrière, pour éviter une solde trop élevée, devait être *«un homme un peu instruit, et consciencieux !»*. Un an plus tard dans son rapport annuel, même si aucun des projets scolaires du résident ne s'était encore concrétisé, celui-ci restait assez optimiste sur l'évolution en cours. A Wallis, il était en effet prévu la mise en place en 1933 d'une école avec une institutrice, dont le résident attendait la consolidation de l'audience française.

. L'école publique ouverte

Remplaçant le docteur Renaud, emporté avec la crise de 1933, le docteur David reprit à son compte et fit sien le projet d'école publique depuis si longtemps problématique et qui était encore retardé par un impondérable. En effet, l'école publique n'avait pas pu ouvrir, l'institutrice³⁴³ fatiguée étant au repos sur un îlot.... Mais au 1^{er} janvier, elle ouvrit : elle compta 110 élèves inscrits dont 60 garçons de 10 à 18 ans, la moitié de cet effectif étant constitué par des enfants de princes, ministres et chefs³⁴⁴. L'horaire paraît bien léger : 4 heures de cours par semaine pour les garçons et autant pour les filles !

343 - Il s'agit de Madame Bernast, épouse du nouveau chancelier

344 - David : 12.4 du 30 novembre 1933

Enfin en 1934, un rapport du résident David³⁴⁵ confirma que l'école publique avait ouvert, accueillait 140 élèves assez motivés mais l'institutrice, Madame Bernast, avait découvert que 40 élèves ne savaient pas écrire, même en Uvéen. Un enseignement ménager était prévu pour les filles... Pour les garçons, le résident avait aussi formé une équipe de football qu'il envisageait même d'envoyer faire une tournée à Nouméa lorsqu'elle serait aguerrie. En mai 1935, le résident établit un premier bilan de l'expérience³⁴⁶. Il précisa que, pour des raisons d'efficacité pédagogique, l'effectif des élèves avait diminué par suite de renvois sous divers motifs et au vu des résultats de l'examen de fin d'année que le résident fit passer... La rentrée scolaire se fit avec deux classes (grands et petits) pour les garçons soit 49 élèves et un seul cours de filles avec 22 élèves qui reçurent aussi des leçons de couture ; les absents furent signalés au résident qui fit intervenir les chefs. Les progrès constatés étaient très satisfaisants et, remarqua-t-il, beaucoup voulaient aller à Nouméa.

Reprenant des idées anciennes,³⁴⁷ il souhaita que chaque année deux ou trois des meilleurs élèves, pris parmi les fils des chefs, aillent poursuivre leur scolarité à Nouméa où ils «*constitueraient ainsi les premiers éléments d'une élite indigène dont l'absence s'était de tout temps fait cruellement sentir*». Fin 1935, le résident avait tout lieu de se montrer satisfait des résultats de sa politique d'instruction publique : «*les jeunes gens se révélèrent beaucoup plus studieux que les jeunes filles.*» Surtout qu'enfin venait de se réaliser le projet d'envoi d'élèves à Nouméa avec trois départs et le résident espérait malgré leurs débuts difficiles, d'en envoyer d'autres en 1936, de façon à créer lentement des cadres locaux³⁴⁸. Un autre facteur de succès de cette école est l'essor du sport : deux stades nouveaux étaient prévus à Hihifo et Hahake ; le résident David poursuivait chaque semaine l'entraînement de football des jeunes...

Ainsi préparée par Renaud mais mise en place par David, l'école publique s'avéra être un succès pour le résident³⁴⁹. Pourtant la mission y avait vu un danger grave pour sa présence et seules les assurances de David au père Fillion suspendirent les menaces d'excommunication envers les familles prêtes à y envoyer leurs enfants...

2- Contrôler une monarchie insaisissable

L'installation d'un protectorat même formel, allait poser très vite le problème de la vie politique et de son contrôle par l'autorité coloniale, problème

345 - David : 12.7 du 21 avril 1934

346 - David : 12.16 du 3 mai 1935

347 - De Kéroman en 1893

348 - David : 12.20 du 31 décembre 1935

349 - David : 12.29 du 28 janvier 1935

complexe pour les résidents nouveaux venus, car le politique dans les milieux insulaires était par essence multivoque dans son expression et polymorphe par ses représentations sociales.

En effet, le politique à Wallis c'était d'abord un roi qui, charismatique par tradition, était mis en tutelle par la règle du consensus et de l'élection par le conseil royal ; c'était aussi le personnel politique, c'est-à-dire les princes, les ministres à vie et leur parenté, soit environ 20 % de la population totale de Wallis. C'était aussi le déroulement des séquences propres, avec les crises de fonctionnement du système, marquées par les crises de succession des rois, les frondes princières, les rivalités avec la mission, les conflits avec le résident.

Jusqu'en 1900 au moins, compte tenu du prestige de la reine Amélia, des pressions externes et des dangers internes (avec l'existence d'un parti protestant pro-tongien et pro-anglais), les successions royales furent vécues dramatiquement par leurs acteurs et ceux qui s'efforcèrent de manipuler le système.

a- Les crises des successions royales

Depuis l'élection de la reine Falakika, la mission observait avec soin le processus de l'élection et si nécessaire intervenait pour pousser son candidat lorsqu'il y avait nécessité. A partir de 1888, pour les résidents comme pour la mission, la succession de la reine Amélia apparut comme un cap difficile à franchir avec les rivalités menaçant l'équilibre précaire d'Uvea. Ainsi le résident Chauvot dénombra en 1888³⁵⁰ cinq candidats. Il en rejeta deux car notoirement et activement «*anti-français*». Il s'agissait d'Isaac, fils du prince Pooï (Poï) qui s'était rebellé déjà contre le père de la reine ; de plus Poï s'était toujours heurté à l'influence française et lors de l'installation du protectorat son fils s'était enfui à Fidji d'où il écrivit à la reine Amélia pour lui enjoindre «*de ne pas vendre son pays à la France et de s'appuyer sur les Anglais*» ! Sermonné à son retour par Chauvot, Isaac ne sembla pas avoir fait un ralliement sincère.

L'autre mauvais candidat était Ului, «*bâtard de la Reine, brutal et colérique*». Chauvot eut maille à partir avec Ului qui voulait avec ses partisans attaquer Mua pour protester contre le traité de protectorat... Un autre candidat évincé était Païno, un cousin de la reine, mais trop proche de la mission... Enfin il y a les deux candidats «*possibles*», Vito et Akusitino. Vito, frère aîné d'Amélia était pour Chauvot «*pas mauvais homme, assez pro-français mais borné, influençable, chauvin et n'aimant que son district de Hahake*». Quant à Akusitino, «*fils aîné de la reine, pro-français, partisan du progrès et de la civilisation, indépendant au point de vue religieux*», il jouissait de toutes les faveurs de Chauvot, qui «*le pousse*» et il bénéficiait aussi de la neutralité de la mission...

De Kéroman qui succéda à Chauvot ne partageait pas les mêmes jugements. Il poussa Païno, fils de l'ancienne reine Falakika mais n'appuya pas

Akusitino qui jouait «*au petit roi, ambitieux et maladroit, il a interdit les réjouissances de la fête patronale de Mua, ce qui lui vaut beaucoup de rancœur*». Puis le résident intérimaire, Valsi, refusa de soutenir Isake (Isaac), choisi par de Kéroman, après bien des hésitations. La mission et Valsi revinrent au choix de Chauvot et se décidèrent pour Akusitino qui aidait déjà sa mère Amélia à gouverner.

La reine mourut le 1^{er} mars 1895, après un long règne de 26 ans et en l'absence de tout représentant français sauf Monsieur de Kéroman qui vint de Nouméa pour les funérailles la saluer au nom de la France. Le conseil des ministres, qui suivit les funérailles, ne retint que trois candidats à la succession d'Amélia : Vito, Isaake et Pamo, un frère de la reine.

Celui-ci, «*homme sans prétention*» fut vite éliminé ; restaient Vito et Isaake. Mais Isaake, selon Mgr Poncet,³⁵¹ avait Pooï comme père, or ce dernier «*essaya à plusieurs reprises d'introduire les hérétiques dans l'île... Il mourut protestant à Tonga*». La mission et le représentant de la France ne pouvaient accepter le fils d'un hérétique, appuyé par Tonga et les pasteurs anglais. Ce fut par 6 voix sur 7 que Vito fut élu³⁵². Isaake, furieux, mobilisa une cinquantaine de partisans à Hihifo. Ils vinrent faire une démonstration de force «*les uns le visage teint en noir avec des raies rouges, les autres en jaune, ceux-ci brandissant un casse-tête, ceux-là un fusil, la plupart une simple hache*».

Du côté de la mission on s'arma et se prépara à la lutte, mais l'objectif d'Isaake était d'abord politique. Il fit réunir d'autorité le Conseil et sous la menace de ses partisans, une nouvelle intronisation se déroula sur une natte consacrée à cet usage (*takapau*). Toute l'assemblée dut jurer fidélité à Isaake en buvant le kava de circonstance. Mais le père Bazin, Supérieur de la mission, ne pouvait accepter cette violation des usages ; il alla en informer le résident «*qui s'en vint en grande tenue, l'épée au côté, assurer le fono qu'il le soutiendra envers et contre tous. Son air n'était rien moins que rassurant pour les rebelles*».

Après cette déclaration, les deux camps restèrent sur leurs positions, puis Isaake fit savoir qu'il attaquerait le lendemain. A l'heure prévue, les Pères redoutant un affrontement imminent allèrent proposer aux deux camps une trêve : une «*république*» serait proclamée pendant quelques mois, puis les esprits apaisés, on élirait un nouveau «*roi*»... Cette habile proposition fut rejetée. Finalement, alors que la poudre risquait de parler, une solution fut trouvée : «*si on faisait des excuses à Isaake pour ne l'avoir pas prévenu, lui reconnaissant ses droits et lui insinuant de faire une cession à Vito ? Cette fois on accepte. Et Vito va en personne déclarer à son cousin qu'il n'a nullement envie de régner. Le père Bazin, qui a une grande influence sur tous les chefs va représenter à ceux qui veulent la guerre les conséquences fâcheuses de leur*

351 - Mgr Poncet, p.37, *op. cit.*

352 - Mgr Lamaze niera lui toute immixtion de la mission mais fut-il suivi.. sur place ? .

*conduite : la France était là, un navire arrivera prochainement, et sans compter les coups de canon, il y a la déportation à l'Île des Pins. Le cas s'est présenté pour un chef rebelle futunien*³⁵³. *Ils le savent et les voilà qui méditent*».

Finalement, L'affaire se régla devant la résidence de de Kéroman, un verre de brandy scellant la réconciliation générale et le retour à la coutume locale et à la loi républicaine.

Ainsi malgré de fortes alarmes, l'expérience de la mission et l'autorité du résident surent franchir le cap délicat de la succession de la reine Amélia. Le roi Vito mourut en 1904³⁵⁴ mais Isaake ne réussit pas pour autant à monter sur le trône d'Uvea. Le successeur du roi Vito fut Aisake Lavelua («*nouveau roi favorable à la France a été proclamé sans désordre*»³⁵⁵) rapporta le gouverneur Picannon au Ministre des Colonies. Le règne de ce dernier fut bref ; il décéda le 7 septembre 1906 et fut remplacé par un de ses cousins au quatrième degré, Sosefo Mautamakia (appelé aussi Tokila). Compte tenu du rôle que ce roi joua dans les deux crises locales graves, le point de vue du résident Viala qui assista à son élection est intéressant.

Pour Viala, le nouveau roi a une image beaucoup plus favorable que le défunt. Il s'agit d'un juge du tribunal indigène de Mata'Utu, âgé de 52 ans, «*actif, sérieux et doué de beaucoup d'énergie. C'était un esprit calme et droit*». Mais surtout «*il s'était montré jusqu'ici dévoué à la France et au protectorat... et c'était en grande partie grâce à son intervention que j'ai pu obtenir un impôt de capitation*». Aussi pour l'avenir, le résident, compte tenu de ces bons antécédents, était-il confiant : «*Il donnera volontiers, je pense son assentiment à tout progrès, à toute réforme, qui lui paraîtront justes et utiles*» car affirme Viala «*avec lui au moins, le raisonnement ne sera pas lettre morte*».

D'abord proche de Viala qui escomptait l'utiliser pour ses projets de mise au pas de la mission, le roi s'éloigna ensuite du résident qui en fut fort amer ; puis soudainement, peu avant son départ, le roi se rapprocha du résident afin de limiter l'autorité de la mission incarnée par son Supérieur le père Bazin. Si Viala l'écouta d'une oreille complaisante, il resta très attentiste. Ce fut son remplaçant, le docteur Brochard, qui joua le jeu du roi. Cette péripétie contribua à instaurer une certaine anarchie dans le fonctionnement du système monarchique de Wallis. Cela aboutit, pour un temps (jusqu'en 1941) à la mise entre parenthèses de la fonction royale.

b- Les rivalités et frondes des princes

Compte rendu de la nature du système politique wallisien fait d'équilibres provisoires et d'alliances instables, les rivalités sont permanentes.

353 - De Kéroman : 2.5 et de Kéroman 2.8. Il s'agissait de Stefano Laoufu.

354 - Chaffaud : 3.8 du 20 février 1904

355 - Chaffaud : 3.9 du 22 octobre 1904

Chauvot, qui fut un témoin privilégié, montre par ses correspondances la relativité du « *pouvoir fort* » qu'aurait incarné la reine Amélia. Ainsi, Tipodio, chef du district de Hihifo, entendait se conduire « *en chef indépendant de la reine et du résident, détournant les amendes du tribunal de Hihifo* ». La reine eut fort à faire pour contenir cet instigateur d'agitations. Bien que les chefs locaux aient appuyé Amélia pour le destituer³⁵⁶, la reine dut faire appel en dernier ressort au résident pour en imposer au chef frondeur.

Plus tard, le résident Chauvot écrivit³⁵⁷ : « *A Wallis, la paix civile tient à un fil entre chefs et j'ai dû menacer de brûler la cervelle au premier chef qui marcherait contre un autre district* ». Peu après il dénonça les agissements des chefs du district de Hahake qui opéraient au nom de la reine des levées de vivres « *écrasantes pour les 1 800 habitants de Mua* ».

Le résident obtint aussi que seuls les ordres écrits de la souveraine soient exécutés... Il fit désigner des parents fidèles aux postes de responsabilité. En 1907, Viala, à son tour, fit état à Hihifo d'agitation contre les corvées exigées par le roi. Il eut à faire à un début d'affrontement qui l'obligea à appuyer le souverain ! Et Viala de constater, que « *la population était fort irritée des exactions du roi et ne demanderait qu'à secouer le joug si la crainte de durs châtiments ne la retenait* »³⁵⁸.

En 1908, on assiste à une nouvelle agitation orchestrée cette fois par le *Kivalu*, qui, de lui même, a pris le tête des mécontents. L'affaire faillit avoir une certaine gravité puisque « *déjà certains indigènes se peintluraient, arboraient le costume de guerre et chargeaient les fusils* ». Puis le roi se ressaisit, demanda l'appui immédiat du résident qui le lui donna aussitôt « *considérant comme mon premier devoir de protéger l'autorité indigène* ». Sans autre précision, la lettre apprend la mise au pas des agitateurs ; des sanctions ont été prises, dont la destitution du premier ministre. Le résident prévint que des sanctions graves châtieraient les auteurs de nouveaux troubles. Après palabres les punitions royales furent entérinées par les autorités traditionnelles. L'affaire permit au résident d'exhorter le roi « *à la prudence, sagesse et loyauté* ».³⁵⁹

En 1911, avorta une tentative plus grave de coup d'état probablement encouragée en sous-main par le résident intérimaire Bouge qui cherchait à se débarrasser du roi Soane Patita. Celui-ci avait la réputation d'avoir été « *fabriqué* » par le père Bazin. Il fit pièce aux tentatives de « *normalisation* » de Wallis menées par le résident Brochard³⁶⁰. Curieusement ce fut le chef Pulé Uvea qui avait détrôné Sosefo Mautamakia en 1910 qui tenta de destituer à son tour le roi qu'il a mis en place... L'affaire se régla coutumièrement grâce au père Bazin qui

356 - Chauvot : 1.3 du 29 octobre 1888

357 - Chauvot : 1.14 août/septembre 1890

358 - Viala : 4.17 du 19 avril 1907

359 - Viala : 4.23 du 12 février 1908

360 - Brochard : 5.39 du 21 décembre 1911

s'était préoccupé de fabriquer « *six ou sept ayants-droit autour desquels étaient groupés des partisans. Ce fut la dernière manœuvre du Père Bazin pour éviter à tout prix le retour de Sosefo Mautamakia...* ». Le résident note avec un certain dépit, qu'il risque d'y avoir d'autres tentatives de coup d'état car le souverain en place était « *issu d'une révolution* ». Bouge reconnut avoir été prévenu de nuit, par un frère du roi et « *le rôle du résident dans cette affaire a donc été de recevoir cette déclaration laconique alors que tout était réglé entre le Père Bazin et Lavelua* » ...

Après une accalmie qui dura jusqu'en 1916, l'instabilité des institutions redevint presque chronique à Wallis sous le résident Magnin. On assista en fait à la répétition d'un scénario maintenant bien connu depuis quelques années : « *deux prétendants au trône, les nommés Tomasi et Visesio aidés de deux lieutenants, Selegasio et Sonadi, se mettant en tête de quelques partisans (une soixantaine environ) ont voulu soulever un mouvement de révolte pour renverser le roi et prendre sa place* ».

En accord avec le nouvel évêque, Mgr Blanc, fut institué un impôt de capitation. Ceci servit de prétexte, nota le résident, à une grande agitation³⁶¹. Par lettre du 1^{er} juillet 1918³⁶², le gouverneur de Nouméa apprit qu'un coup d'état avait renversé le roi de Wallis. Le prétexte invoqué était que l'ancien roi avait « *plusieurs maîtresses* » ; le vrai motif résidait en fait dans le mécontentement des producteurs de coprah qui avaient menacé le roi et les chefs de représailles si les commerçants locaux n'augmentaient pas le prix d'achat. Or, les cours avaient chuté à Fidji...

c- L'origine du dérèglement du système politique

De 1910 à 1933, les crises politiques se multiplièrent à Wallis. Jusqu'en 1920 elles restèrent du domaine de la petite chronique des turbulences insulaires ; après 1920 elles prirent une connotation plus politique et structurelle avec des enjeux de fond : contrôle du commerce, mainmise sur la production de coprah, tentatives de création de nouveaux circuits indigènes échappant aux « *traders* » officiels comme à l'administration...

Les premiers résidents, Chauvot, de Kéroman, Valsi, Ponge, constatèrent la forme abusive du pouvoir monarchique. Ainsi Chauvot dès sa prise de fonction décida de s'attaquer aux abus d'autorité de la reine comme des princes. Valsi voulut « *réformer les moyens judiciaires et la concussion qui en découle* »³⁶³. Ponge constata³⁶⁴ que « *les fono ne jouent qu'un rôle mineur et traitent de vols, d'adultères et avec des procédés arrogants. Ils n'obéissent*

361 - Magnin · 6.10. du 6 mars 1916

362 - Mallet · 7 5 de mai 1918 (s d)

363 - Valsi. Lettre au gouverneur du 1^{er} septembre 1893 (Fonds Bouge)

364 - Ponge · Lettre au gouverneur du 8 décembre 1900 (Fonds Bouge)

qu'aux chefs qu'ils redoutent et acceptent alors de grands efforts tels la construction de la récente digue de Mata-Utu.»

Pour Viala, le critique le mieux informé et le plus expérimenté par la longueur de son séjour, le système politique de Wallis était le résultat d'une recomposition politique dictée par les Maristes et appliqué à partir de 1875 dans l'île d'Uvea sous la reine Amélia.

Ce système avait une façade formelle et respectable avec le Conseil du roi, les *fono* des assemblées de district, les officiers de la couronne qui géraient les affaires. Il reposait sur la coutume et le principe du tabou que le roi imposait : *«Les lois indigènes étaient innombrables : il y en a qui remontent à plusieurs siècles ; il y en a d'autres qui naissent chaque jour et qui réglementent les moindres actes de l'existence journalière des indigènes. C'était le régime des «Tapu» qu'ordonnaient autrefois les divinités païennes par la bouche des prêtres... Et le roi se charge de les faire respecter. Cette règle... était coutume nationale...».*

Ainsi le roi était le pivot du système et son *«commandeur»* par le pouvoir de *«tapu»* dont il était le seul détenteur d'où sa stature de tyranneau. Ainsi s'expliquent les formes de satrapie, pour le résident au moins, qu'avait pris le système politique de Wallis : *«son pouvoir était absolu, ses décisions étaient et doivent être acceptées sans discussion !... recevoir une exécution rapide et intégrale. C'était la monarchie absolue dans toute sa rigueur et tout son despotisme, exagérée encore ici par le manque de mesure et de jugement...».*

Mais une telle autorité sans partage engendrait de nombreux abus. *«Le roi dispose à peu près comme il l'entend des biens, du temps et du travail de ses sujets».* Le seul frein à des abus excessifs était la crainte de révoltes de ses sujets exaspérés. Ordinairement le roi était prudent, exigeait de tel village une corvée tandis que le village voisin fournissait les vivres pour les travailleurs réquisitionnés.

Or, ces corvées loin d'être effectuées pour des travaux d'intérêt public, route en mauvais état, délabrement du warf de Mata'Utu, notait Viala, étaient faites au seul profit personnel du roi ou des chefs et, bien sûr, de la mission qui faisait ainsi exécuter sans bourse délier des travaux parfois importants. Une autre exigence royale était les prestations en paniers de vivres : *«le roi peut, à n'importe quel moment, exiger pour lui des vivres de tel ou tel village qu'il aura désigné».* Enfin le roi pouvait ordonner, s'il le jugeait utile pour la réalisation de certains travaux, *«le versement de la somme nécessaire pour l'achat des matériaux».* Ainsi pour Viala, il y avait une mainmise quasi totale de la monarchie sur les individus et leurs biens, tant et si bien qu'à deux reprises durant le séjour du résident, des révoltes de sujets mécontents eurent lieu.

En fait, Viala évoquait sans les citer les lois d'Uvea rédigées par Mgr Bataillon et adoptées comme lois du royaume par la reine Amélia³⁶⁵. Il semblerait que se soit à l'origine un marin, le commandant La Ferrière du *Bucéphale* qui visita Wallis en novembre 1843³⁶⁶, qui conseilla à Mgr Bataillon, face aux menaces protestantes et aux agissements de Tungahala, de créer un conseil de vingt chefs qui prendraient avec le roi toute décision importante car, à l'époque, la mission craignait la versatilité du roi... A partir de 1851, Mgr Bataillon diffusa son code de lois. Il fut remanié et complété par la suite. Il répondait au souci d'assurer la cohésion de la fraîche communauté catholique de Wallis. Celle-ci était inquiète depuis le départ de Pooï pour Tonga ; on craignait son retour et celui de ses fidèles à bord de pirogues tongiennes...

Les informations sont restées fragmentaires pour cette époque. Les archives maristes³⁶⁷ ne permettent guère de mesurer la situation politique de l'archipel. Les missionnaires poussèrent au trône la reine Falakika. Ce choix imposé fut d'ailleurs contesté à l'intérieur même de la mission : *«l'état de l'île devient pire de jour en jour par la nullité absolue de la pauvre vieille que l'on nous a donnée pour reine»*, écrivait un mariste³⁶⁸. Il était évident que les manipulations intervenues lors de l'élection de la reine Falakika puis de la reine Amélia, ont laissé quelques séquelles dans la classe politique de Wallis et conforté des foyers d'opposition. Le résident Valsi devait noter³⁶⁹ à ce sujet que la contradiction interne du système créé par la mission provenait de la nécessité de *«respecter les prérogatives excessives des chefs et de la famille royale»* afin de garder sa prééminence spirituelle. En fait, il apparaît, si l'on assemble et interprète de nombreux indices, que le fonctionnement du couple mission-monarchie ne fut pas exempt de malentendus, de heurts, voire de crises... Ainsi en 1860, le père Mondon signalait-il qu'il y avait une revendication foncière sur la propriété de la mission à Lano... Or la mission était le plus important vendeur d'huile de coprah à cette époque. L'affaire dura plusieurs années et nécessita (à partir de 1877) que Mgr Elloy délimite, avec les autorités, les propriétés de la mission. Parmi ceux qui firent état de problèmes fonciers et d'accaparement de terres par la mission, figurait Païno, un cousin de Amélia, fils de feu la reine Falakika qui sera éliminé de la course au trône en 1885.

Viala le premier évoqua la formation dans les cercles politiques de Wallis, d'un parti d'opposition à la mission au moins en ce qui concernait certaines de ses pratiques. *«Il se formerait depuis quelques années un parti*

365 - Godard : Wallis et Futuna, *op. cit.*

366 - La Ferrière à Mgr Bataillon. Essai de constitution pour Wallis. (Archives des Pères maristes. Rome oc 418-24).

367 - Angleviel, F.- Wallis et Futuna (1801-1888) contacts, évangélisations, inculturations. Montpellier : Université Paul Valéry, 1989 (Thèse 3^e cycle : Histoire : Montpellier III : 1989).

368 - Lettre du père Mondon au père Poupinel. Wallis 9 mai 1859 (Archives des Pères maristes. Volume 215. w et f 1858-1859. Rome).

369 - Valsi. Lettre au gouverneur du 1^{er} septembre 1893 (Fonds Bouge)

opposé à la mission ; certains groupes d'indigènes, fatigués des exactions de certains Pères, ne demanderaient qu'à secouer le joug, non pas qu'ils veuillent se débarrasser de la mission, mais ils désireraient un peu plus de liberté individuelle et voudraient bien être un peu plus maîtres chez eux». Cependant, ajoutait le résident «*la peur les retient*» et il précisait que l'actuel roi était jadis au nombre de ces mécontents, mais que la mission, qui avait vu sans plaisir son éléction, avait su «*le reconquérir*»...

Viala sans les nommer fait allusion aux pères Petelo et Gata. Le père de Gata était catholique et en 1845 gagna Futuna ; Gata suivit les cours de Lano après avoir été remarqué par Mgr Bataillon. Envoyé en Europe, il étudia à Rome, et revint en 1867 pour être ordonné prêtre. Le père Gata, un court moment, symbolisa l'espérance d'une église en quête «*de bons modèles indigènes*». Mais il se heurta vite aux Wesleyens de Tonga ; aussi en 1869 fut-il ramené à Futuna. Après un bon début, il s'opposa vite à Mgr Bataillon, chercha à prendre l'ascendant sur les Futuniens car il revendiquait une religion «*nationale*». Placé à Wallis en 1869, il se laissa reprendre par «*les tentations charnelles*», se mit à vivre «*en indigène*», mena enfin une vie publique scandaleuse...

Furieux, Mgr Bataillon le fit déplacer à Nouméa. Mais on ne sait pas si, avant d'être emporté par le *Vire* en 1873, il avait entamé un travail de subversion contre la mission et reçu des appuis ou trouvé des oreilles attentives. Il était probable que Gata puis Petelo, bien qu'éloignés définitivement de Wallis, avaient influencé par leur exemple les princes wallisiens et rencontré une écoute favorable chez certains mécontents.

Après 1900 et la disparition des vieilles craintes d'immixtions tongiennes ou anglaises, un jeu politique moins tendu qu'auparavant s'instaura à Wallis. Il fut favorisé après le décès d'Amélia, par l'élection de rois sans relief et sur lesquels la mission par prudence préféra, tant qu'il s'agissait de choses peu importantes pour elle, s'effacer derrière le paravent du «*gouvernement royal*» qu'elle avait modelé. Cette attitude est signalée par Young : «*l'Evêque était le roi de Wallis mais il prend la précaution en tout ce qui concerne les blancs que seul le nom de la reine soit avancé*»³⁷⁰. Profitant de cette latitude, certains rois et princes s'engagèrent dans des manœuvres qui finirent par échapper à leur contrôle et créèrent des situations de déséquilibre.

Comme le nota Viala, c'est ce qui se passa avec le roi Sosefo Mautamakia qui utilisa le résident Brochard contre le père Bazin, Supérieur de la mission, après avoir essayé auparavant d'utiliser le docteur Viala qui, prudent, resta dans l'attentisme... Ainsi il existait plus d'une faille dans les rapports que la mission mariste entretenait avec les rois, failles qui s'élargirent avec le temps et l'intervention d'acteurs extérieurs.

Comment le pouvoir colonial allait-il pouvoir réagir ? D'une part ce fut par une politique plus ou moins heureuse de manipulations de l'autorité royale, de pressions sur la mission et les commerçants de façon à isoler le pouvoir royal, couper la mission de ses intérêts temporels, contraindre le commerce à respecter la concurrence et les lois publiques. D'autre part, il y eut une politique de sanctions comportant le recours à la canonnière, à l'exil des agitateurs, à l'intimidation des autorités.

A côté de ces formes conjoncturelles d'action ou de réaction, il y eut de 1889 à 1959 un grand dessein régulier d'administration directe.

3- *L'annexion, une longue quête*

Les relations statutaires entre l'archipel de Wallis et Futuna et la France furent ambiguës et le demeurent encore aujourd'hui. Elles s'organisèrent en trois étapes :

- un temps de latence de 1844 à 1887 du type «*Etat protégé*» ;
- le protectorat officiel entre 1887 et 1959 ;
- le statut de Territoire d'Outre-Mer depuis 1961.

a- Un ambigu protectorat de fait

C'était un français, marin et voyageur quelque peu aventurier, Pierre Dillon³⁷¹ qui dès 1830 attira l'attention de diverses instances françaises sur la menace que constituait pour l'essor des intérêts français (alors la chasse aux baleines renaissante en France), l'extension du commerce anglais et la politique protestante de rayonnement dans les îles du Pacifique. Ces alarmes étayées par l'apparition de la «*Church Missionary Society*» en Nouvelle-Zélande à partir de 1814, de «*l'American Board*» à Hawaï en 1820 et des Méthodistes aux îles Tonga à partir de 1826. Quant à la prestigieuse L.M.S. (*London Missionary Society*), c'était dès 1796 qu'elle envoya le *Duff* à Tahiti, puis aux Marquises et enfin aux Tonga, avec une trentaine de pasteurs.

La réplique française, tout à fait officieuse et hors des canaux publics, fut à partir de 1837³⁷² l'arrivée d'un groupe de missionnaires maristes qui s'installèrent par hasard à Wallis et Futuna. L'émotion soulevée par l'assassinat du père Chanel à Futuna en 1841 coïncida avec un regain d'intérêt pour le Pacifique³⁷³. La nécessité de protection des missionnaires maristes fit que la Marine française s'attribua de facto un droit de regard sur les affaires de Wallis et Futuna. Ainsi à la suite du martyre du père Chanel, le commandant Du Bouzet arriva en février

371 - Peter Dillon écrivit un mémoire au consul de France à l'île Maurice en 1825 Il publia aussi «*Voyages aux îles de la mer du sud*» 1827-1828. Paris : 1890, 2 volumes.

372 - Pour une analyse en détail voir Angleviel, F.- Wallis et Futuna (1801-1888), *op. cit.*

373 - Jorre, L., 1959 - *L'océan Pacifique au temps de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, 1815-1898.* Paris, 2 tomes.

1842 pour recevoir du roi, dûment chapitré par la mission, une demande de protectorat. Il accepta de la transmettre : *«mes instructions ne pouvant prévoir ce cas ne m'avaient rien prescrit à cet égard, je crus néanmoins devoir prendre sur moi de répondre à cette marque de confiance en préparant un petit traité que je fis traduire en langue de Wallis par le Père Bataillon»*³⁷⁴.

Ainsi le protectorat fut-il le résultat de l'action conjuguée d'un marin, d'un Père et d'un roi... Ce traité fut suivi en octobre 1842, lors de la visite de l'*Embascade* du commandant Mallet, par une autre démarche locale du roi qui formula une nouvelle demande de protectorat *«acceptée»* elle aussi par l'officier. Pour soustraire ces îles à l'influence anglaise *«l'officier pris au jeu, légalisa le drapeau de l'Etat protégé»* proposé par le père Bataillon (blanc avec à chaque coin une croix soit bleue soit rouge et M : W au centre (Marie à Wallis)). Il promulgua un règlement de police et commerce visant à empêcher le débarquement des déserteurs, mutins, évadés et autres batteurs de grève. Plus libéral que celui de Du Bouzet, ce règlement de commerce autorisait l'entrée des vins et alcools français *«une des fleurs de notre commerce»*, selon l'officier de marine. Mais ce règlement ne fut pas appliqué. Le roi remit aussi un bref message pour le roi Louis-Philippe où il précisait que *«le commandant de «l'Embascade» a planté un pavillon dans mon île. J'entends qu'elle soit indépendante et qu'elle n'obéisse à aucune autre terre si se n'était la France...»*³⁷⁵. On voit ainsi les bases initiales bien floues et très interprétatives qui ont présidé au protectorat français comme à la vision cynique du capitaine Mallet qui se justifia, non sans une certaine prémonition de ce que serait longtemps l'archipel, *«comme ce n'était pas une colonisation à entreprendre, le gouvernement Français en acceptant ce protectorat serait utile à notre commerce sans avoir de dépenses à faire»*³⁷⁶...

A côté de ce point de vue cynique, la marine recherchait des points d'appui en s'appuyant sur le réseau des missions religieuses françaises ce que Du Bouzet a très bien résumé : *«en facilitant l'extension de la mission catholique, elle augmentera le nombre de ports ou en termes de guerre, nos bâtiments qui traversent le grand océan n'auront pas à redouter l'influence hostile établie depuis longtemps dans les îles de l'est»*. Les *«îles de l'est»* étaient les Samoa, les Tonga, les Cook, où la France, empêtrée dans l'affaire tahitienne, devait accepter la suprématie des intérêts anglo-saxons.

Ainsi, derrière l'écran missionnaire allait se jouer longtemps une délicate partie entre marins, consuls, colons, commerçants pour le contrôle des archipels du Pacifique sud. Dès 1834, un premier affrontement eut lieu à propos des îles Gambier (Polynésie française) entre les Picpusiens et la *«London Missionary*

374 - Rapport Du Bouzet au Ministre de la marine du 12 février 1842

375 - Lettre de J.B. Lavelua du 5 novembre 1842 au roi de France. (Archives du Ministère des Relations extérieures. Océanie 1, n°190).

376 - Lettre de Mallet au Ministre de la Marine et des Colonies. 17 octobre 1842

Society» qui refusait l'installation de deux missionnaires de Picpus. Le pasteur Turner a défini clairement les objectifs de la L.M.S : Fidji, Samoa, Tonga et «l'île Wallace» (Wallis). Mais la riposte catholique avec Mgr Bataillon (qui prépara en 1838 avec les Maristes ses campagnes d'évangélisation) fut tout aussi brutale vis-à-vis des protestants anglais : «*Tout le monde sait déjà que c'est la menace à la bouche qu'ils s'imposent à une île, et que les coups de corde, les fortes amendes sont pour eux les moyens ordinaires de se faire obéir du troupeau*»³⁷⁷ ...

Ainsi c'est dans le cadre d'une véritable guerre de religion que se situait la problématique de la présence missionnaire à Wallis. Quand la demande de protectorat du roi de Wallis arriva à Paris en milieu 1843, ce fut un refus déguisé qui l'accueillit et un renvoi de l'affaire à Bruhat, le chef de la station de la marine à Tahiti. Celui-ci feignit de croire que Paris avait entériné la demande de protectorat de Wallis. D'ailleurs le discours de Guizot du 31 mars 1842, loin d'inaugurer une ambitieuse politique de points d'appui, allait marquer une pause par crainte d'un conflit avec Londres. Paris avait à «*assimiler*» l'annexion de Tahiti et de l'Algérie. Une veilleuse fut mise aux prétentions nationales en Afrique orientale comme dans le Pacifique... En 1843, le budget des Colonies fut réduit et en 1844 le ministre de la Marine, Mackau, ordonna que les visites de la Marine se bornassent désormais à un simple appui moral aux missionnaires. Mais la puissance britannique interpréta les protectorats français du Pacifique «*comme une aide*» aux missions françaises. L'attitude des commandants de navire de guerre français de passage allait dans ce sens.

Après l'abaissement de la France faisant suite à la guerre franco-allemande de 1870, le commandant Routhier, de l'*Hamelin* déplora que les intérêts français dans le Pacifique central soient nuls... Des critiques sévères se firent réitérées avec le commandant Aube, de la *Mégère*, qui n'hésita pas à écrire que «*aux Wallis comme aux Gambiers, j'ai été profondément étonné de voir combien incapables de la vie réelle étaient ces hommes dont un mysticisme ardent et l'isolement volontaire semble oublier la raison pratique en les rendant étrangers à ce monde et aux lois qui en régissent les sociétés*»³⁷⁸.

A partir des années 1880, deux faits internationaux vont changer le panorama local : d'une part la mise en place du projet du canal de Panama pour le développement de l'axe transpacifique Sydney-Panama via le Pacifique central ; d'autre part, le souci des puissances coloniales de régler par de grandes négociations internationales, les problèmes de délimitation des frontières coloniales et des sphères d'influence. Ce souci aboutit à la Conférence de Berlin de 1878.

377 - Bataillon : Notices sur l'île et la mission de Wallis (A.P.M. Rome)

378 - Aube, Théo. - Entre deux campagnes, notes d'un marin. Paris : Berger Levrault, 1888. Il deviendra amiral et poussera au protectorat.

Aussi Wallis et Futuna retrouvèrent-elles une certaine actualité dans les cercles dirigeants qui se combinait avec un regain d'inquiétude de la reine de Wallis comme de la mission face aux visées des protestants de Tonga qui appuyaient Tungahala et les dissidents wallisiens réfugiés à Vavau et soucieux de revenir chez eux en vainqueurs...

Le père Bouzigue traduisit par écrit cette crainte³⁷⁹ qui fut répercutée par Mgr Lamaze auprès de la Marine française. Celle-ci conserva une attitude d'attentisme prudent comme l'indique le compte rendu du passage à Wallis du navire *Hugon* commandé par le capitaine Brossard en 1881. Ce dernier se vit réitérer la demande d'une protection française par la reine comme par la mission. En France, Paul Deschanel dans un ouvrage³⁸⁰ préconisa «*la création d'un poste militaire à Wallis, point stratégique important d'autant plus que les Wallisiens ont pour la France une grande sympathie*». Et il recommanda aussi un traité commercial avec l'archipel. On reste songeur devant une telle désinformation du futur président de la République française !

En tous cas, lors de sa tournée avec le *Limier* où il était accompagné par Mgr Lamaze, le commandant Chateauminois, de passage à Wallis encouragea la reine Amélia à demander un protectorat français. Pour Mgr Lamaze, qui commenta son voyage sur le navire français, «*conserver à cette belle île son indépendance politique*» était le seul moyen pour obtenir une stabilité dans l'archipel. Certes l'officier fit savoir au père Jouny, conseiller de la reine, le peu de succès à escompter de cette démarche. Mais Chateauminois rêvait, en cas de conflit avec l'Allemagne, d'utiliser Wallis comme dépôt de charbon et base avancée d'attaque contre les biens allemands de Samoa et contre Tonga, au besoin avec l'aide de la «*milice wallisienne*»³⁸¹ ...

En 1884, les mêmes perspectives furent rappelées par le commandant du *Kerguelen* lors d'une nouvelle visite de l'archipel. Mais des consignes de réserve face à tout engagement auprès de la reine avaient été données au commandant...

L'arrivée de Jules Ferry aux affaires et l'importance prise par les ambitions coloniales françaises firent qu'en 1886 la demande de protectorat réitérée une fois encore, aboutit. En effet, en août 1886 une décision politique fut prise à Paris concernant l'archipel. Le Ministre de la Marine et des Colonies ordonna au chef de la Division Navale du Pacifique de s'enquérir auprès de la reine Amélia des conditions qu'elle comptait poser pour un traité de protectorat. Le texte de la demande de protectorat fut remis après discussion avec le père Bouzigue au commandant Montesquiou-Fazensac, commandant du *Décès* et

379 - Angleviel, F.- Wallis et Futuna 1801-1888, *op. cit.* , pp.719,720, 721.

380 - Deschanel, P. - La politique Française en Océanie à propos du canal de Panama. Paris : Berger-Levrault, 1884.

381 - Angleviel, F.- Wallis et Futuna, 1801-1888. *op. cit.*, pp.721, 722.

ce en présence de Mgr Lamaze qui soutenait la démarche depuis longtemps. Ce texte est celui d'un traité de protectorat formel et limité :

«La Reine des Wallis, désirant resserrer les liens qui depuis de longues années l'unissent à la France accepte de se mettre sous le protectorat de la France. Comme marque extérieure de ce mutuel engagement, elle écartèlera son pavillon du pavillon Français. Un Résident sera chargé des relations extérieures et de toutes les affaires concernant les Européens. La Reine désire conserver toute son indépendance ; elle désire aussi conserver toute son autorité sur les naturels. Le Résident aura le droit de siéger au Conseil des Ministres. La nomination de ce Résident sera soumise à l'acceptation de la Reine et même le désir de la Reine serait, tant que cela ne gênera pas les relations internationales, que le Résident soit un Père de la Mission et, plus tard, lorsque le Résident sera pris en dehors de la Mission, il sera encore assisté comme interprète par un des Pères de la Mission auprès de la Reine et dans le Conseil des Ministres. La Reine déterminera un terrain d'à peu près vingt hectares, à la convenance du Résident et des fonctions qu'il aura à remplir

Fait à Wallis, le 19 Novembre 1886.

Signé : Amélia Lavelua.»

Ce texte répondait à deux soucis : l'un était clairement exprimé par la mission mariste depuis des années, se protéger des visées anglaises ou allemandes sur l'archipel avec les conséquences de l'ouverture du canal de Panama ; l'autre était celui de Paris, pour se prémunir par un traité de droit international de toute main-mise étrangère, d'origine externe ou interne, les commerçants de Wallis étant anglais ou allemands...

Le commandant du *Décres* quitta Wallis avec une piètre opinion des possibilités de l'île, et insista sur «*le manque absolue de ressources de toutes espèces que présente cette île, tant au point de vue du logement que celui de la nourriture*»³⁸².

En attendant la ratification de ce traité, Paris décida d'envoyer, sous couvert d'une mission «*scientifique*» un représentant, le docteur Chauvot. Celui-ci fut déposé, au plus pressé, à Wallis avec sa famille le 7 avril 1887, car on craignait une réaction anglaise... Des visites de navires de guerre se succédèrent pour appuyer les débuts de Chauvot (le *Fabert* en mai 1887, le *Décres* en septembre). Le décret officialisant le protectorat français publié au *Journal Officiel* du 5 avril 1887, fut notifié à toutes les puissances et n'entraîna aucune protestation étrangère... Ami de l'amiral Aube qui devint Ministre de la Marine, le docteur Chauvot (des troupes de la Marine) fut ensuite nommé

premier Résident de France à Wallis. Ainsi commencèrent après bien des incertitudes les débuts de l'administration coloniale dans l'archipel ; ils coïncidèrent avec le premier cinquantenaire de l'installation des Pères Maristes...

b- Le désir d'annexion contrarié

Ce fut le résident Chauvot lui-même qui le premier proposa, après le décès de la reine Amélia et compte tenu de la difficulté de sa succession, que la France annexât l'archipel : «*Annexion directe qui a déjà l'accord des gens, las des abus et qui ne poserait pas de difficulté.*»³⁸³

De Kéroman, son successeur, déplora que «*le protectorat était un mauvais cadeau fait par la mission à la France*»³⁸⁴. Valsi constata son impuissance à agir dans un protectorat «*établi dans un intérêt purement religieux*»³⁸⁵... Le docteur Viala s'efforça avec des démonstrations très étayées d'attirer l'attention des autorités coloniales sur la nécessité de transformer le protectorat. Viala se dit convaincu³⁸⁶, de par son expérience, que tout changement dans l'archipel nécessitait une transformation des rapports de l'administration avec la mission comme avec la royauté. Ces institutions lui semblaient empêcher tout essor, toute politique de progrès de l'archipel et donc il fallait «*accorder au résident dans le gouvernement indigène, le rôle légitime que lui refuse le traité conclu en 1886*». Ce traité tel qu'il l'analysait, lui paraissait abusif au profit du roi, dérisoire pour le résident. En effet, notait Viala, le traité, était nominal et impliquait la reine et non l'Etat wallisien. Il limitait les pouvoirs du résident aux affaires extérieures, c'était à dire à peu de chose après le partage final du Pacifique en 1900 et au contrôle d'une poignée d'étrangers... Surtout la reine gardait la conduite totale des affaires intérieures ce qui rendait sans objet la participation du résident au Conseil ou, de plus, un missionnaire était son interprète officiel. En fait, ce traité était vicié, selon Viala, car il avait été conçu par la mission avec le souci de se ménager auprès du roi la plénitude de ses pouvoirs, les officiers de la «*Royale*», plutôt favorables aux missionnaires, s'étant gardés de vouloir rogner son autorité temporelle. Pour Viala, la France avait pris «*l'engagement tacite de développer la situation économique de ces îles, de veiller à leurs intérêts commerciaux, d'y faire pénétrer les bienfaits de la civilisation et de travailler au relèvement matériel et moral de l'indigène qui s'était confié à lui*». Or «*cette œuvre de haute humanité*» ne pouvait se faire tant que la situation et la place de la mission catholique comme de la monarchie wallisienne ne seraient pas radicalement transformées ce qui impliquait une amélioration des ressources budgétaires chroniquement insuffisantes. Pour atteindre les objectifs ainsi définis, deux solutions se présentaient :

383 - Chauvot : 1.6 du 6 et 12 novembre 1889

384 - De Kéroman : 2.7 du 4 mai 1892

385 - Valsi. : Lettre au gouverneur du 10 août 1894 (Fonds Bouge)

386 - Viala : 4.23 du 12 février 1908

- le maintien d'un régime de protectorat «renégocié» après abrogation des actes de 1842, 1886 et 1887. «*Le nouveau traité tout en conservant à la tête de la population indigène, un chef indigène reconnu par le gouvernement français, et rétribué aussi largement que possible, restreindrait son autorité à celle d'un chef ordinaire de tribu et lui confierait le soin exclusif de veiller sous sa responsabilité, au maintien de l'ordre et du calme dans la population, et à l'exécution de toutes les mesures édictées par l'administration française. Le gouvernement français se réserverait le soin d'administrer intégralement le pays*». Pour Viala, ce système pouvait fonctionner au moindre coût et sans grande création d'emplois à Wallis : un adjoint «*actif et intelligent*» pour la résident et «*trois agents de police européens*» ; pour Futuna, un représentant du résident assisté lui aussi de trois policiers européens suffiraient.

- la seconde solution était examinée pour mémoire : le protectorat serait supprimé «*par annexion comme colonie, avec rattachement au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie*». Viala préférait la première solution parce qu'elle avait l'avantage de «*respecter la forme du régime*» sous lequel les chefs des deux îles avaient demandé le protectorat et pour la France cette solution était moins coûteuse qu'une annexion pure et simple.

Mais, pas plus à Nouméa qu'à Paris, on ne se soucia des remarques du résident. Celles-ci revinrent d'actualité avec le résident Brochard et la crise qui éclata entre lui, la mission et le roi. Malgré les aménagements du traité du protectorat, il n'y eut pas de déblocage institutionnel.

A son retour de France en 1912, le résident Brochard était convaincu que seule une administration directe supprimant le paravent complaisant d'un système monarchique, dévoué jusqu'ici à la mission, pouvait permettre de dénouer l'emprise des Maristes sur toute la vie publique et politique de l'archipel. Selon Brochard «*le mot annexion à la France court toutes les bouches et ceci était un signe nouveau*». De plus les manifestations de sympathie au retour du résident furent un autre signe qui montrait que «*il y a quelque chose de changé aux Wallis*». Aussi Brochard demanda-t-il l'avis du «*département pour une annexion réclamée et non imposée*»³⁸⁷. Le gouverneur Brunet, d'abord prudent, estima qu'une enquête préalable devait être faite. Il sollicita l'avis du Ministre des Colonies. Ce dernier s'avéra réservé car Paris s'efforçait de régler avec Londres et Canberra les litiges des Nouvelles-Hébrides. Aussi préféra-t-on une nouvelle modification du traité de protectorat qui «*tout en laissant subsister l'autorité morale du roi, nous permettrait de compléter notre œuvre*»³⁸⁸ et on conseilla au gouverneur Brunet de visiter les Wallis pour y manifester la volonté de la France de poursuivre sa politique de progrès, malgré les obstacles.

387 - Brochard : 5.43 du 10 avril 1912

388 - Brochard : 5.45 du 29 juin 1912

On ne sait si malgré cette prudence parisienne, Brochard fut encouragé en sous-main dans sa tentative d'annexion ou s'il prit sur lui de créer un fait accompli ? Nous ne disposons sur cette affaire que du témoignage de Mgr Poncet³⁸⁹. Aucun document officiel, malgré la participation de l'avis *Kersaint*, curieusement, ne relata cet épisode.

Le résident, avec l'aide du *Kivalu* qu'il avait fait décorer et «bien traiter» à Nouméa pendant quelques mois et l'appui sinon la connivence du commandant Roque du *Kersaint*, obtint du roi un texte demandant l'annexion à la France.

«Moi, Lavelua, roi de Wallis,

Après avoir délibéré avec mes anciens et mes frères, je désire consolider d'une manière définitive mon union, vieille de vingt sept années avec la France.

Je veux entrer avec mon peuple dans la grande famille de France, à l'instar des Loyalty.

Uvea devra avoir son Roi et ses chefs.

Lavelua fera se qu'il voudra au sujet de l'établissement de l'impôt dans le pays.

Et je veux que soit établie peu à peu la loi Française, et que soit conservée la loi Uvéenne en ce qu'elle a de conforme à la loi française.

Je remercie le gouvernement de la France d'agrèer que nous portions le nom de ses enfants !

Moi Lavelua, Roi de Wallis

Le 12^e jour de Juin 1913

«Kivalu». Brochard. Roque.

Tableau III - Demande d'annexion de Wallis à la France

Ce texte, très océanien, se contentait de souhaiter un statut de réserve intégrale du droit coutumier reconnu par la France, tel qu'il existait pour les îles Loyauté, et dont Howe³⁹⁰ montra bien le côté très souple, voire informel : «*La présence du gouvernement Français aux Loyauté se borna en général à un représentant sur place et à des visites occasionnelles pour enquêter sur les troubles*».

Le mot annexion n'y figure pas, même si le roi proclamait : «*Je veux entrer avec mon peuple dans la grande famille de France*». «*Uvea devra avoir son roi*

389 - Poncet. Histoire de l'île Wallis, *op. cit.*

390 - Howe, K.R.- les îles Loyauté. *S.E.H.N.C.*, n°19, 1978 ; Traduit de l'anglais : The Loyalty islands Canberra : A.N.U., 1977

et ses chefs» et le passage aux lois françaises sera graduel et «*la loi Uvéenne*» lorsqu'elle était spécifique devait être conservée ; enfin le nerf de l'administration, la fiscalité devait rester du seul ressort du roi.

Sachant qu'un des objectifs des administrateurs de Wallis était la maîtrise financière, on peut juger comme un échec la démarche du docteur Brochard. Le moins qu'on puisse dire était que cette initiative embarrassa le Ministère.

Un projet de loi érigeant le protectorat en colonie française ne fut déposé à l'Assemblée Nationale qu'en 1917 (le 3 août) et ne fut approuvé qu'en 1920 (le 20 juillet). Le Sénat ne s'en saisit³⁹¹ qu'en février 1924 et ne l'adopta pas... Comment expliquer alors cette étonnante démarche qui me répondait à aucune fin ? Selon Poncet³⁹², Mgr Blanc aurait été informé par le résident d'un projet d'échange de l'archipel avec le Royaume-Uni : «*sous peu, peut être Wallis deviendrait Anglais : on céderait ce gage...pour obtenir la pleine et entière possession des Nouvelles-Hébrides*». L'évêque, choqué, aurait fait part de son indignation. Le résident, finaud, lui aurait répliqué : «*Oh, dit-il, nous commencerons les premiers en annexant Wallis à la France!*».

Selon le père Henquel³⁹³, il était probable que le roi avant de s'engager avec Brochard avait consulté la mission qui lui aurait conseillé le texte publié. D'ailleurs, peu après, ému par les commentaires des journaux parisiens rapportés par le père Delorme au *Kivalu*, celui-ci aurait voulu en accord avec le roi annuler la demande d'annexion... L'affaire s'apaisa et sombra dans l'oubli momentanément ; elle ne devait refaire surface qu'à partir de 1918 avec les déboires du résident Mallet, suite au coup d'état mené par des princes qui imposèrent un nouveau roi peu favorable au résident. Pour Mallet, il s'agissait en fait d'une réaction de la mission car «*les journaux de Fidji venaient d'annoncer que la Commission des Affaires Extérieures avait émis un avis favorable à l'annexion de Wallis à la France...*».

Aussi la mission pour parer à toute surprise s'était-elle donnée un roi à sa dévotion «*le digne, onctueux et fervent catholique Vitolio, ancien élève du séminaire de Lano...*»³⁹⁴.

Pour le résident, il y avait là un échec majeur à sa politique ; il le précisa à nouveau en 1919 en recommandant une fois de plus l'annexion³⁹⁵, comme remède à une situation incurable.

391 - Nous avons consulté le Secrétariat du Sénat sur cette affaire, mais celui-ci ne dispose d'aucune des minutes du débat ce qui laisse supposer que le projet ne fut pas inscrit à l'ordre du jour et fut renvoyé en commission

392 - Poncet, *op. cit.*

393 - Dans le bulletin de liaison de Wallis et Futuna et rapporté par Poncet, mais nous n'avons trouvé aucune trace dans les archives maristes.

394 - Mallet : 7.7 du 31 décembre 1918

395 - Mallet : 7.11 du 31 décembre 1920

c- L'annexion trop coûteuse est reportée

L'affaire de l'annexion fut à nouveau évoquée dans le rapport de l'inspecteur colonial Revel³⁹⁶ en 1922. Celui-ci constatait «*la situation spéciale des Wallis et Futuna*» où était toujours en vigueur le traité de protectorat de 1887 et l'attente de la ratification «*du traité d'annexion en 1913*» dont Revel doutait de son approbation et qui de toute façon «*comporterait un régime spécial qui ne conférerait pas aux Wallisiens et Futuniens la qualité de citoyens Français et qui ne rendrait pas applicable «de plano» la législation Française*».

Le processus de mise en place, par étapes, d'une administration directe fut lent. Cette administration était coûteuse, «*interdite par les circonstances budgétaires*» compte-tenu de la mise en place nécessaire «*d'un cortège d'organismes administratifs et judiciaires et de charges budgétaires*», dont Revel ne voyait pas «*en quoi la position de la France serait améliorée*»... Pour lui, l'évidence était claire car «*force était de reconnaître que la mission mariste a acquis dans ces îles une situation prépondérante*». Seule une loyale entente avec Mgr Blanc, qui va être favorisée par le départ du père Bazin, inaugurerait un changement positif sinon «*le résident de France court le risque d'être sans prestige et sans autorité*».

Cet avis de poids fut la charte de l'action du résident Bécu qui par une politique «*d'union des Français*» de l'administration, de la mission et du commerce (dont le puissant J. Brial), s'efforça de traverser une époque agitée par les guerres du coprah. Il en fut de même pour les gouverneurs successifs jusqu'en 1940 pour qui, malgré les demandes des résidents, l'annexion n'était ni mûre, ni nécessaire...

Lors de la crise d'autorité liée à l'application du plan Guyon et à la réaction locale favorisée par la présence d'Alain Gerbault, celui-ci³⁹⁷ tout en évoquant la possibilité d'une avancée positive de l'archipel par son annexion, rejeta cette solution qui entraînait avec la fin du système d'autorité traditionnelle, la désintégration de la culture locale comme cela s'était vérifié dans maintes îles du Pacifique... Le docteur Marchat, en 1929, rendu amer par ses démêlés avec la mission comme avec le roi³⁹⁸ dont il dénonça l'entente occulte, proposa l'annexion comme seule alternative à la stagnation de l'influence française. Il se disait convaincu que les Wallisiens, s'ils étaient libres de s'exprimer, se prononceraient en sa faveur car c'était l'unique moyen leur permettant de se soustraire aux chefs, donc au pouvoir temporel de la mission.

Son successeur, le résident Renaud qui se trouva en situation plus difficile encore, proposa au gouverneur Guyon «*l'application des lois françaises au protectorat*». Mais Guyon lui répondit par un refus catégorique :

396 - Bécu : 8.1 de mai 1922

397 - Gerbault, A.- In quest of the sun. The journal of the «Fire Crest». Londres : Hooder et Stroughton, 1930.

398 - Marchat : 10.26 du décembre 1929

«la France a toujours basé sa politique coloniale sur le respect des usages et des coutumes des populations indigènes tant qu'elles respectent nos principes d'humanité». Aussi jugea-t-il inopportun la francisation du protectorat d'ailleurs trop coûteuse en charges administratives et financières.

d- Une solution provisoire : le résident régent

Après la crise de 1933, tout pouvait laisser supposer que Paris, comme Nouméa, allaient accéder à la demande du résident David d'annexion de l'archipel à la France. En effet, profitant du décès du roi Michael le 30 novembre 1933 et de la division des notables, David reporta *sine die* l'élection du nouveau roi, puis créa un mouvement de demande d'annexion à la France par une pétition signée par une majorité de la population de Wallis...

La mission informée de la suspension du processus d'élection d'un nouveau roi se réfugia dans l'attentisme : «*les missionnaires resteront neutres*»... dit le père Fillion. Néanmoins, Nouméa, pas plus que Paris, n'accédèrent au désir de David et l'annexion resta en suspens d'autant plus que le système, mis en place par David, fonctionna parfaitement jusqu'en 1940 avec en réalité un résident assumant les pouvoirs du roi.

La question de l'annexion reparut en 1946 avec l'application à l'ensemble colonial français de la constitution de l'Union Française : jusqu'au référendum de 1960, Wallis et Futuna y eut une place spécifique, étant considéré comme un Territoire d'Outre-Mer où les lois de la République étaient limitées par les pouvoirs traditionnels des souverains...

Le texte, adopté par référendum à une massive majorité, maintenait l'existence du système royal et réservait l'organisation du statut de la propriété foncière à un décret futur, qui ne fut jamais pris jusqu'à ce que cette clause soit supprimée par un arrêté pris en 1978. Ainsi les Polynésiens de l'archipel comme les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie, se virent reconnaître *de jure* un statut particulier dérogeant.

4- Les étrangers et le commerce

Numériquement peu nombreux les étrangers étaient un lien indispensable pour les communications extérieures de l'archipel et sa vie économique : ils achetaient le coprah, payaient en argent ou en produits de troc, apportaient les produits de base. Leurs rapports avec les missionnaires étaient réduits, ambigus avec les résidents ; enfin, même si elle était plus mal connue, l'histoire de leurs rapports avec les rois et princes fut souvent difficile. Ces étrangers, qui ne furent pas toujours que des commerçants, ont participé plus ou moins intimement à la vie de l'archipel, où ils y ont eu des amis, des concubines ou des épouses, et des enfants. A une exception près, Julien Brial, tous furent d'origine étrangère (Fidji-Samoa-Rotuma)

et souvent métisse. Ces deux traits assurèrent certainement et leur acceptation dans le concert local et leur bonne adaptation au milieu insulaire.

Il faut préciser aussi qu'au moment de la mise en place du protectorat en 1887, le commerce des îles avait perdu le côté aventureux et parfois hors des lois qu'il avait eu pendant longtemps dans le Pacifique en général, le Pacifique central en particulier.

a- Collusions - Concussions - Dettes

Le premier résident, le docteur Chauvot signalait dans ses rapports, le double visage que pouvait avoir le commerce des îles à l'époque. Ainsi, après le cyclone de 1888, la reine emprunta avec la caution de la mission, à la maison «*Ostermeyer*» ; Chauvot se félicita de cet accord³⁹⁹.

Mais le résident se heurta à l'autre face du négoce, celle qui s'identifiait aux batteurs de grève. Le meilleur exemple en est l'aventurier anglais Fergusson, marchand de *kava* en faillite, mais gendre d'un chef wallisien qui organisait des rapines⁴⁰⁰. Un autre problème longtemps insoluble fut celui des vols dont pâtissaient les commerçants : vols d'embarcations, vols dans les comptoirs, vols sur les bateaux en chargement⁴⁰¹ comme celui que subit le vieux Frazer. Les dettes contractées par les Wallisiens auprès des commerçants furent aussi une plaie de la vie publique tant et si bien que le résident Ponge nota⁴⁰² que «*les dettes étaient toujours aux risques et périls des commerçants*». Mais surtout se furent les pratiques commerciales qui posèrent problèmes. Ainsi le séchage du coprah vert fut inauguré par l'Allemand Théodore Weber en 1867 et se répandit à partir de Samoa dans tout le Pacifique ; il nécessitait une technique rigoureuse, l'utilisation de claies et d'abris⁴⁰³. Souvent il y eut des différends entre les Wallisiens et les commerçants qui accusaient les autochtones de négliger le travail pour écouler plus vite leurs produits en réduisant le temps de séchage ce qui augmentait le poids mais entraînait un pourrissement des noix⁴⁰⁴. Cette pratique disqualifia pour un temps le coprah de l'archipel, engendra localement une crise économique d'autant plus que la rémunération de la main-d'œuvre était aussi une source de conflits.

Les pratiques du commerce étaient un peu mieux connues. Viala fut le premier à réagir contre le troc qui était la manière courante de régler les achats de coprah contre des marchandises déposées au comptoir (*store*). Il donnait lieu

399 - Mais le remboursement entraînera des malversations auxquelles participèrent des Européens...

400 - Chauvot : 1.3 du 29 octobre 1888

401 - Chauvot : 1.7 du 30 novembre 1889

402 - Lettre du résident au gouverneur du 5 janvier 1900 (Fonds Bouge)

403 - Le séchage du coprah vert donnait une noix séchée conservant les produits nutritifs et l'huile de coco qui était ensuite récupérée pour le transport en Europe. Le gain de poids était de 50 %.

404 - Le résident de Sainte Marie conscient des pertes dues à ces pratiques, demanda à Nouméa un couple de colons pour organiser le séchage. Cf : Lettre du résident au Gouverneur du 28 juin 1896 (Fonds Bouge)

à des abus flagrants : « *c'était la spéculation du «troc» dans tout son détriment vis à vis de l'indigène, atrocement exploité... Le commerçant écoulait en même temps ses marchandises à des prix exorbitants* »⁴⁰⁵. Aussi le résident prit-il un décret interdisant le troc ou les paiements de récoltes en bons de marchandises à venir... Puis Viala se détacha du contrôle du commerce, ce que lui reprocha Brochard ; ce dernier prit deux arrêtés, l'un obligeant à une déclaration trois jours à l'avance de toute exportation de coprah afin de pouvoir contrôler la quantité, l'autre imposant une inspection des bascules de pesée, sources de litiges et de tromperies des indigènes par le commerçant.

Le résident justifia ses mesures au gouverneur⁴⁰⁶ par « *le peu d'estime que j'ai des qualités d'honnêteté des métis se livrant au commerce à Wallis. Cette mesure s'imposait d'autant plus qu'elle n'avait pas été appliquée depuis dix ans* ».

b- Le renouvellement du commerce : arrivée de J. Brial et des Chinois

Deux changements marquèrent l'organisation du commerce à Wallis à partir de 1909-1910 : l'un fut lié à l'installation de la société «*Burns Philips*» qui prenait une place dominante dans le commerce et les plantations du Pacifique sud, l'autre fut constitué par l'arrivée de deux nouvelles sociétés chinoises, basées à Sydney, et se consacrant à l'achat du coprah comme à la vente de produits de base à partir de 1912.

Le coprah était alors en pleine ascension, les cours se maintenaient hauts, et cette prospérité bénéficiait aux producteurs des îles dont le pouvoir d'achat régulièrement augmentait. Aussi l'arrivée de «*B. P.*» était-elle d'autant plus intéressante que c'était un Français, Julien Brial, qui allait être le responsable du comptoir.

Natif des Pyrénées Orientales, J. Brial serait venu en Australie vers 1900 acheter des laines, puis aurait intégré la société Burns Philips et «*fait du coprah*» à Fidji avant d'être envoyé à Wallis⁴⁰⁷. Homme habile, bien vite adapté à la réalité insulaire, il épousa une fille de chef ce qui lui assura une large audience locale. Il sut «*parler*» aux résidents, et fut même consulté par des gouverneurs comme Guyon ou Siadous ! Il conseilla ou manipula par ses attaches familiales, les tenants de la monarchie. Il apparut très vite comme le chef occulte d'une faction wallisienne opposée à la mission, qui joua un rôle important jusqu'à nos jours. Mgr Blanc le soupçonnait d'être aussi franc-maçon... Sa femme fut même reine à la fin du protectorat dans une époque très troublée. On comprend que l'arrivée d'un tel personnage et des représentants Chinois des sociétés cantonaises «*Ming Quong*» et «*Winh Chong Wah and co*», contribua à modifier le tableau

405 - Viala : 4 4 du 26 mars 1906

406 - Brochard : 5.6 du 25 décembre 1909

407 - Nous n'avons pu obtenir que de très maigres informations sur Julien Brial

longtemps très stable du commerce local qui n'avait guère bougé depuis 1890, sauf avec l'arrivée de la famille Joubert en 1899 (qui n'eut d'ailleurs qu'une activité commerciale épisodique).

Le pouvoir colonial dut arbitrer, en de multiples occasions les conflits mettant aux prises commerçants et insulaires, voire commerçants entre eux du fait d'une concurrence qui s'avivait entre les compagnies travaillant dans les îles du Pacifique.

c- Le commerce et les insulaires

Les rapports entre commerçants et indigènes furent de qualité variable et très conjoncturels. Ainsi le premier colon français, R. Joubert, eut maille à partir avec le roi, son fils et les ouvriers qu'il employait⁴⁰⁸. Il voulut refuser l'embauche préférentielle de travailleurs dans les villages que lui désignait le fils du roi. Il en résulta un arrêt du travail, des exigences de salaire impossibles à satisfaire ; quand le colon crut pouvoir protester auprès du roi, il en essuya des menaces et injures. Joubert dut se plaindre à un commandant de marine de passage et faire état par lettre de ses déboires au gouverneur.

Plus tard, ses affaires périliclitant, le Dr. Viala obtint que R. Joubert devint d'abord son interprète. Brochard lui décerna un brevet de républicanisme et l'intégra comme employé de la chancellerie de Wallis, poste qu'il occupa jusqu'en 1930, avant d'être affecté à Nouméa. A partir de 1910, la crise créée à Wallis par la confrontation entre le résident Brochard et Soane Patita, le roi imposé par le père Bazin, se répercuta sur le milieu commerçant. Alors que le résident était parti «*s'expliquer à Paris*» et que l'interprète Joubert assurait l'intérim jusqu'à la venue du remplaçant provisoire Bouge, le nouveau commerçant français, Julien Brial, qui représentait la «*Compagnie Levers Pacific Plantation*» de Sydney, filiale de Burns Philips fit état à Joubert en 1911 des obstacles soudain mis à ses activités⁴⁰⁹.

On lui imposait un salaire de 5 à 10 francs par jour alors que le prix normal était de 2 francs dans «*les îles*» ! De plus, pour la fabrication du coprah séché, sur ordre coutumier, il devait accepter un travail collectif ce qui ne garantissait plus la bonne qualité.

A Hihifo, on lui avait refusé d'utiliser son personnel, mais obligé à employer des gens du cru à payer 25 francs par jour pour l'embarquement du coprah. Si le roi consulté lui avait donné raison, dans le coprah livré ensuite, Brial trouva des cailloux et de la terre.

Enfin, le roi avait interdit aux jeunes gens et aux femmes seules de venir à son comptoir acheter les produits... Aussi demandait-il devant tant d'iniquité

408 - Chaffaud : 3.11 du 3 novembre 1904. Plainte de Joubert jointe en annexe.

409 - Brochard : 5.23 du 10 janvier 1911

une intervention du résident. Joubert appuya auprès de Nouméa le commerçant en demandant de fixer par arrêté, le prix de la journée de travail à 2,50 francs.

En 1911, nouvelle plainte à Joubert : cette fois, elle émanait de Charles Peterson, le représentant du capitaine Kaad, et d'un certain Sangker de la même société qui à propos de pesées de coprah avaient été insultés et menacés par des gens de Mua⁴¹⁰.

L'intérimaire Bouge a donné un point de vue intéressant sur ces problèmes. Il constata⁴¹¹ que si «*les indigènes demandent de forts salaires (5 francs plus la nourriture) les commerçants font des bénéfices de 100 à 150 % sur les marchandises courantes. De plus, le besoin de main-d'œuvre était irrégulier car dépend de l'arrivée des bateaux*»... Donc une dédramatisation du problème était faite.

Ces incidents montrent qu'à côté d'une probable opposition des autorités royales à J. Brial qui avait pris parti pour le résident, subsistaient les coutumes locales qui se pliaient mal à la division du travail voire au favoritisme qu'elle entraînait de la part des traders. Une autre affaire mit en relief en 1917 sous le résident Magnin la collusion existant entre trafiquants et ministres ou princes. Un armateur-négociant aventureux, Nicolas Hagen dit «*Tiby*», après un long passage à Wallis, obtint du Kivalu le droit de recruter une quinzaine de Wallisiens pour la Nouvelle-Calédonie ce qui n'était pas la première tentative réalisée⁴¹². S'il remit «*une certaine somme au roi, celui-ci la confia au Kivalu pour la répartir aux familles des engagés. Mais l'argent disparut...ce qui entraîna la chute du Kivalu*». Mais celui-ci avait agi sans l'accord de la mission opposée à ces trafics de main-d'œuvre et était rendu arrogant par les faveurs obtenues de Brochard qui l'avait fait décorer et lui avait fait visiter la Nouvelle-Calédonie...

d- L'arme royale du tabou (tapu)

Ce fut la plus redoutable et celle qui, par son emploi durable, fut à l'origine de crises graves. Le pouvoir du tabou a été décrit et analysé par de nombreux auteurs et a donné lieu aussi à des versions romanesques. Il était en quelque sorte l'arme suprême des rois et chefs océaniens.

A Wallis, les chroniques font état de *tapus* royaux interdisant par exemple la cueillette ou la vente du coprah soit par souci de reconstituer les plantations, soit pour amener à composition les étrangers ou même rendre sans objet leur présence s'ils étaient commerçants. S'ils furent notés à plusieurs reprises à Wallis par Chauvot, Valsi, Bécu, ils furent très employés et durablement à Futuna⁴¹³ dès 1890.

410 - Brochard : 5.26 du 16 février 1911

411 - Brochard : 5.31 du 15 mai 1911

412 - Le même Hagen en 1913 avait recruté sans autorisation des Futuniens.

413 - Mallet : 7.4 du 31 décembre 1917

A Wallis, ils vont occuper une place importante dans la vie locale : après une première utilisation discrète en 1910-1911, ils prirent un caractère plus systématique à partir de 1916 avec l'arrivée du résident Mallet et ses pressions productivistes pour augmenter la production du coprah, voire introduire le caféier. Mallet se heurta à un *tapu* sur le coprah dicté par le roi. En effet, les cours mondiaux baissaient et le roi se plaignit du prix insuffisant du coprah. Le résident négocia une hausse qui fit lever le *tapu* en décembre 1916 ; mais l'interdit fut remis peu après⁴¹⁴. Exaspérés, le résident et les commerçants dénoncèrent « *le barbare tapu qui sévissait de plus belle* » et qui pour Mallet, peu ouvert aux finesses des institutions océaniques, n'était « *qu'une façon lamentable de duper les malheureux indigènes* ». Après une série de pressions, le roi céda. Mais en 1920, le *tapu* reprit⁴¹⁵ respecté par toute la population qui redoutait que les chefs la punissent « *jusqu'à la fin de leurs jours* ».

Le résident Bécu, qui succéda à Mallet, fut confronté à une situation plus grave encore comme nous le verrons et qui l'entraîna avec beaucoup de lucidité à un examen critique des conséquences économiques des *tapus*⁴¹⁶. Bécu constata que sur cinq ans de récolte, de 1917 à 1922, il n'y eut que deux années de bonne production car exemptes de *tapus* : 1917 qui bénéficiait du *tapu* de 1916 et qui permit des réserves de cocos et 1922 où, suite au passage du gouverneur Repiquet avec l'avis *Aldebaran*, le roi et ses chefs s'étaient engagés à lever le *tapu*... Mais il fut remis à petite échelle en 1923... Pour toutes les autres années, « *la production a été autorisée par des tapus capricieux ou la volonté bien arrêtée de certains chefs et du roi de contrarier le commerce patenté...* ». Pour Bécu, ce furent en moyenne 300 tonnes de perdues soit 20 % de la production. Bécu redoutait aussi que l'ouverture du commerce de l'archipel à de nouvelles compagnies de Fidji ou de Nouvelle-Calédonie mette au grand jour les pratiques du Wallisien contre les commerçants : « *duplicité, vols, pressions, dettes non payées* ».

Cela expliquait selon lui, mais ce point de vue n'était pas partagé par Brochard ni par Viala, qu'aucun commerçant n'avait jusqu'ici fait fortune à Wallis car le Wallisien « *Travailleur pour le compte du commerçant, il exige des salaires insensés, imposés d'ailleurs par les chefs. Pour lui, tromper était une jouissance !* ». Or, même les missionnaires n'avaient pas réussi à changer ces habitudes. Aussi, pour le résident seul un système de sanction avec exil et travail forcé, viendrait à bout⁴¹⁷ du *tapu* et de ses effets nocifs. Le baron Barbier qui remplaça Bécu comme résident fit très vite un constat identique qui entraîna une opération de maintien de l'ordre accomplie par l'avis *Aldebaran*, commandé par le capitaine Benoît.

414 - Mallet : 7.12 du 18 mars 1921

415 - Mallet : 7.11 du 31 décembre 1920

416 - Bécu : 8.25 du 19 janvier 1924

417 - Bécu : 8.2 du 12 juin 1922

Celui-ci dans son rapport donna des aperçus intéressants sur la situation à Uvea⁴¹⁸ : «*A l'heure actuelle, l'indigène n'était plus exploité*» au contraire «*il fait de gros profits et malheureusement les gaspille*».

Les *tapus*, pour le résident, visaient à s'opposer à l'administration et aux recettes du budget d'une part, à évincer les étrangers d'autre part. Ils étaient le fait «*d'une cinquantaine d'individus suivant cette politique d'opposition*». Aussi, pour Barbier, il fallait comme le proposait Bécu, les fichier et les sanctionner.

Néanmoins, il serait erroné de croire que la Marine n'avait qu'une vision légaliste, répressive et systématiquement favorable aux intérêts commerciaux. Un autre rapport de marin, *a contrario*, témoigne des pratiques d'un navire de Nouméa, *Le Pervenche*, qui en 1926 fit un essai d'ouverture d'une liaison directe Wallis-Nouméa. Ce rapport fait par le capitaine de frégate Decoux⁴¹⁹ dressa pour le gouverneur Guyon «*un bilan de croisière*», avec une sévère critique du voyage du *Pervenche*.

L'officier jugea le navire «*inadapté à ce service*», le capitaine brutal avec un équipage «*canaque*» de fortune. Le navire avait complété son équipage en embarquant sans autorisation du roi de Sigave et de la mission, de jeunes Futuniens qui, acceptant mal nourriture et conditions de vie à bord, avaient déserté malgré le contrat signé avec la société de Béchade, dès leur arrivée à Wallis. A Mata'Utu, une séance de cinéma fut projetée à bord mais à un prix trop élevé pour les Wallisiens.

Ainsi les relations placées sous le signe des rapports commerciaux ont été entachées d'abus. Au souci de «*bonnes affaires*» des commerçants, correspondait chez les insulaires le souci de tirer le maximum des «*étrangers*». Les premiers s'en indignèrent brandissant vertueusement le code du commerce et la logique de leur monopole commercial, les seconds se retranchèrent derrière leurs coutumes, la hiérarchie, le pouvoir royal. Les uns avaient besoin du coprah sans quoi la venue de leur navire qui repartait à vide obérait leurs profits, les autres, plus que de l'argent avaient besoin des produits de base, des étoffes. Mais ils pouvaient grâce à l'autoconsommation tenir la dragée haute aux "*traders*" pendant des semaines voire des mois, créer et exacerber aussi leur concurrence. Les «*blancs*» défendaient un système de production monétaire, les insulaires un système de production «*de pouvoirs*» par le fonctionnement de la coutume. Tout le malentendu était là...

e- Le commerce et ses rivalités internes

A l'origine, les rivalités de commerçants obéissaient à une certaine logique nationaliste et à la compétition entre intérêts, anglais, français,

418 - Barbier : 9.1 du 11 avril 1925

419 - Barbier : 9.10 du 21 novembre 1926. Decoux, plus tard amiral, aura la tâche difficile de gouverner l'Indochine française de 1940 à 1945. Il a écrit un livre intéressant sur son expérience dans le Pacifique : «*Sillage dans les Mers du Sud*». Paris : Plon, 1953

allemands ou américains. Dans l'attente de la répartition des îles entre ces puissances et de l'installation d'administrations coloniales, les gouvernements appuyaient plus ou moins ouvertement les ambitions commerciales de leurs nationaux qui servaient de précurseurs à leur main-mise politique. Avec les règlements qui en 1900 conclurent les partages du Pacifique, cette stratégie d'appui «*les yeux fermés*» s'estompa. De plus, la nature du marché changea ; des vieux trafics des Mers du Sud, un seul dans le Pacifique central resta dominant, le trafic du coprah (et en Polynésie orientale s'y ajoutait la cueillette des perles).

Devenu spécialisé, le marché du coprah passa de la phase pionnière aventureuse à une phase organisée : maison mère, comptoirs locaux, réseaux d'achat et de distribution, flotte de transport, politique d'entente, concentration⁴²⁰. Dans cette réorganisation, il y eut de moins en moins de place pour l'aventurier, le marginal, l'illettré fort en gueule et en muscles d'antan et qui a eu de 1850 à 1880 son heure de nécessité dans un Pacifique dangereux et aux pratiques commerciales dévoyées.

Maintenant on avait besoin de comptables, de gérants, d'administrateurs, de planteurs, de techniciens agronomes... Ce mouvement avec la montée en puissance de grands groupes à supports internationaux comme Burns Philips, Ballande plus modestement en Mélanésie, allait renouveler les structures du commerce et de ses agents. La disparition après 1914 de la concurrence allemande avec la redistribution de ses colonies du Pacifique, au Royaume-Uni, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande (Samoa Occidentales), allait simplifier le tableau et favoriser l'apparition de nouveaux venus commerciaux.

Pour Wallis et Futuna, l'emprise anglo-fidjienne se resserrait, mais devint plus complexe avec l'arrivée de nouvelles sociétés désireuses de prendre pied sur le marché, de faire au besoin des conditions en apparence plus favorables. L'arrivée de J. Brial, représentant de B.P. (Burns Philips) en 1909-1910, puis des Chinois en 1912 avec deux sociétés, allait quelque peu renouveler les conditions et modalités du commerce local alors que Futuna ne bougera pas de longtemps encore. A partir de 1920 éclatèrent les complexes affaires que nous avons regroupé sous le thème «des guerres du coprah» et qui mêlèrent contradictoirement à Wallis et à Futuna, commerçants locaux et commerçants fidjiens qui, avec des hommes de paille locaux, tentèrent de prendre pied dans l'archipel. En 1923, le résident Bécu informa Nouméa du jeu d'ententes et de ses implications locales que menaient Julien Brial et les deux sociétés chinoises de commerce de l'île⁴²¹ ; les chefs wallisiens dénonçaient en effet leurs arrangements commerciaux (comptoirs communs regroupés, prix uniformes) réalisés afin de réduire leurs frais commerciaux.

420 - Buckley, K. et Klugman, K.- The history of Burn's Philp. Tome 1 et 2. B. and P. éditeur, 1981-1983
421 - Bécu : 8.11 du 7 mars 1923

Cela coïncida, pour la première fois depuis longtemps, à une chute des cours mondiaux donc à une moindre rémunération du coprah local. Les Chinois «*donnent des bâtons de tabac et des petits verres d'alcool pour accaparer le coprah : ils tentent ainsi de ruiner leurs concurrents*». Or, pour Bécu si les Chinois monopolisaient le commerce, ensuite ils exploiteraient les indigènes. Les Wallisiens reprochèrent à J. Brial cette alliance «*Juliano était Wallisien comme nous maintenant...*» Ils ne comprenaient pas qu'ainsi il était le seul à pouvoir contenir à terme le monopole pernicieux des Chinois qui «*...attirent la nuit les femmes uvéennes avec les mêmes petits cadeaux et sèment dans l'île d'Uvea des petits bâtards chinois...*»

Bécu ne vit que dangers à cette situation (peut-être pense-t-il à Tahiti ?) qu'il dénonça au cours d'un *fono* royal en ces termes imagés : «*Bientôt vos femmes porteront le ventre en avant et vous, vous marcherez les jambes écartées...*». Aussi pour parer à cet «*avenir radieux*», le résident convoqua-t-il les Chinois à un *fono*. Leur représentant, Akipa, expliqua que face à la puissance de Burns Philips qui imposait ses prix de fret et le tonnage disponible, la seule parade était un regroupement et un accord avec J. Brial (qui, semble-t-il, a abandonné B. P., pour créer son fonds de commerce). Aussi voulaient-ils affréter un navire sous pavillon français pour être indépendants. Akipa donc récusait les reproches de tromperie et poussa le luxe de justifier les relations avec les Wallisiennes : «*...elles viennent d'elles mêmes et quand nous commettons une infraction aux lois Wallisiennes, nous payons !*» Ces propos sont intéressants, car le concubinage sera à l'origine, ultérieurement, d'une autre crise locale. Si Bécu était d'accord avec cette entente justifiée par l'étroitesse du marché et la puissance de B. P., il savait aussi que le roi et un de ses ministres avaient partie liée avec les Chinois bien que le roi en public leur eût déclaré : «*Nous ne voulons pas que votre race s'étende ici*». Cette affaire montre bien la permanence du jeu de duplicité propre au mécanisme social insulaire. Malgré les vertueuses protestations des commerçants, il y a eu bel et bien entente entre eux au détriment des Wallisiens comme le constata en 1926 un rapport du résident Barbier. En supprimant la concurrence, les deux maisons de commerce de Wallis depuis deux années, constatait le résident, ont gagné 6 Livres sterling par tonne !

Or, les Wallisiens qui connaissaient les prix de Fidji le savaient et après la répression des *tapus* en 1925, ne purent plus réagir et en conclurent que l'administration était de connivence avec les commerçants. Aussi il y eut résistance passive car «*Plus le prix du coprah est bas, moins les indigènes en préparent, aimant mieux se nourrir et nourrir leurs animaux avec une denrée de si peu de valeur, préférant même s'éclairer à l'huile de coco au lieu de pétrole et se vêtir d'étoffe d'écorce*»⁴²².

Reprenant l'analyse du résident Bécu sur les mouvements des prix du coprah et leurs conséquences, Barbier dénonça le refus des commerçants, qu'il avait réunis, de consentir à une quelconque augmentation alors qu'à Futuna, Peterson qui était pourtant le seul commerçant local donnait 1,5 Livre sterling de plus par tonne.

Paresseux, car préférant manipuler peu de coprah et gagner beaucoup, les "traders" étaient persuadés que l'administration était «*entièrement désarmée*».

Aussi, Barbier voulait-il réagir par l'usage de l'article 49 du code pénal qui sanctionnait les ententes illicites mais, vu les risques locaux, il attendrait une décision du gouverneur...

f- Les étrangers, le commerce et la mission

La mission, même si elle manifesta longtemps désintérêt ou dédain face aux commerçants, ne pouvait rester indifférente à certaines pratiques comme aux conséquences de certaines opérations ou tentatives de mainmise sur l'appareil commercial. Selon les circonstances, elle apporta un soutien discret et donna des conseils aux autorités wallisiennes. Mais la mission était aussi une force commerciale. Elle se ravitaillait à l'extérieur, achetait des matériaux pour ses églises, des équipements, utilisait donc les navires de commerce y compris pour ses déplacements...

Les commerçants étaient (sauf J. Brial après 1910) étrangers et protestants ; tout conflit avec eux, on le vit avec les affaires Proctor et Smith par exemple, pouvait avoir des répercussions diplomatiques négatives et embarrassantes pour la France protectrice... De l'installation du protectorat en 1888 jusqu'à 1910, les archives coloniales et celles de la mission ne mentionnèrent guère⁴²³ de problèmes graves entre commerçants et missionnaires à Wallis comme à Futuna. Hormis l'affaire longue et confuse du remboursement du prêt de la société Ostermeyer à la reine Amélia en 1888 qui donna lieu à des péripéties multiples, la débutante administration du protectorat fut plutôt tenue à l'écart.

Si Viala reprocha à la mission son train de vie, il ne fit aucune allusion à des pratiques commerciales anormales. Mais avec l'affaire Brochard-Bazin à partir de 1910, la situation changea⁴²⁴. Le résident Brochard, dans un de ses rapports, pour la première fois accusa la mission d'ingérence grave au détriment des intérêts du commerce. Constatant l'anarchie des prix de la main-d'œuvre locale quand elle était employée pour le chargement de navires, il écrivit : «*la grève existe déjà à Wallis où elle s'était produite plusieurs fois mais les agités obéissent surtout à des chefs qui prennent leurs ordres chez les pères maristes,*

423 - Notons les affaires Dusseigneur et Proctor souvent liées à la politique locale

424 - Brochard : 5.24 du 18 janvier 1911

ceux-ci font tout pour décourager les commerçants étrangers afin de garder les indigènes sous leur dépendance» (ceci souligné par le résident).

Or peu après, une pétition des commerçants (en anglais) fut adressée au gouverneur⁴²⁵ donnant une certaine consistance aux dires du résident. Les commerçants accusaient d'obstruction pour leurs affaires, le roi, les chefs et la mission mariste. Ils se plaignaient de bénéfices modestes alors que les pertes dues au mauvais séchage du coprah vert et aux prix de la main-d'œuvre étaient élevées et les pratiques de *tapu* décourageantes. Enfin la mission se mêlait de leurs affaires privées (rapports ou unions libres) «*in a very offensive manner...*» accusaient-ils.

Pratiquement tous les commerçants avaient signé cette pétition y compris les Chinois nouvellement installés avec Robbie KAAD, Sangker, Minh Mong, Fong Ling, W.H. Hansen, Sinclair, Ch. Peterson, Julien Brial, O. Wendt. Pour le résident Bouge arrivé au moment de cette crise, il n'y avait pas de doute sur la matérialité de cette pétition dénonciatrice. Elle entraîna aussi des menaces contre William Wendt de la part de Wallisiens, puis du père Bazin, car il aurait commis «*une faute énorme avec une jeune fille du cru*» ! Le résident dut d'ailleurs intervenir auprès du roi pour protéger Wendt...

Le résident Marchat fit aussi état d'une lettre des commerçants en 1929 à propos des magasins de la Procure qui leur faisaient une concurrence déloyale. Mais le problème le plus complexe auquel l'administration fut soumis, sera à partir de 1931 celui posé par la mission et le roi au sujet du concubinage des étrangers. Le résident Marchat dut endosser ce problème redoutable par ses implications⁴²⁶. En effet, à Wallis et Futuna, comme ailleurs dans le Pacifique, l'union libre était et reste une pratique largement usitée, tempérée par les coutumes locales, entre étrangers et insulaires. Or en 1931, le *fono* royal décida de sanctionner par une forte amende les étrangers vivants en concubinage, soit trois Chinois et un Anglais... Certes un arrangement ancien prévalait jusque-là par lequel «*la fautive*» seule payait une amende lorsqu'elle était enceinte. «*La simple visite*» sans concubinage institutionnalisé étant sanctionnée maintenant : un fort émoi s'empara de la colonie étrangère qui menaça de saisir les consuls.

Mais, fait plus grave, l'évêque, Mgr Blanc refusa d'autoriser les mariages des concubins. Le roi pour sa part ne voulut pas modifier cette loi d'ordre moral malgré les démarches du docteur Marchat. Pour le résident cette attitude était de façade et s'expliquait par la chute des revenus du coprah, alors en pleine crise, et les amendes exigées étaient un moyen de faire payer les étrangers, riches et dévoyés. Mais ce n'était qu'un prétexte car de nombreux couples wallisiens étaient en situation illégitime, payaient deux ou trois fois l'an les amendes

425 - Brochard : 5.29 du 12 avril 1911

426 - Marchat : 10 41 du 26 mars 1931

coutumières et persévéraient.. Or, Marchat ne pouvait accepter que la loi d'Uvea s'appliqua ainsi vu le nombre croissant d'étrangers.

Finalement le capitaine Bastard, commandant du *Bellatrix*, par procuration du gouverneur Marchat quittant l'archipel, régla l'affaire⁴²⁷. Il reconnut la validité des sanctions mais le résident eut la charge de les appliquer «*avec justice et modération*». Le père Fillion lui confirma la réticence de la mission à accepter le mariage des concubins, surtout des Chinois, car il y avait de nombreux exemples d'abandon de leurs femmes et de leur progéniture à leur départ de Wallis. L'officier de marine estima que, même rigoureuse, cette loi était bonne car elle protégeait Wallis de l'exemple de Tahiti devenu «*colonie chinoise qui montre le danger réel... de l'envahissement du pays par les Chinois et les métis de Chinois*».

g- Une normalisation : la fin des nomades des îles

Le résident Renaud, peu après son arrivée, prit en main ce problème des étrangers. Il procéda à leur recensement qui établit l'existence de cinquante neuf personnes dont vingt et une d'origine française avec les missionnaires, les familles du résident et du télégraphiste Favard, de Monsieur Brial et deux protégés français. Pour les étrangers, il y avait douze Chinois, sept Anglais, neuf enfants métis de père anglais (Peterson de Futuna) ; dans ce total Futuna ne comptait que douze étrangers et quatre Français⁴²⁸.

Ce recensement amena le résident à découvrir un certain nombre d'étrangers marginaux qui se refusaient à payer l'impôt, étaient frondeurs et vivaient d'assistance. Aussi le docteur Renaud décida-t-il d'en expulser quelques uns après avis du gouverneur Guyon. Il proposa l'expulsion d'un Fidjien, Amika, 29 ans, né de mère inconnue, de Rabi Melo des îles Ellice (Tuvalu), et de deux insulaires de Rotuma dont un de père norvégien, Olsen, était arrivé sans passeport depuis deux ans.

Le gouverneur Guyon, réagit avec prudence, car il estima que son résident négligeait les complications diplomatiques que des expulsions en série pouvaient provoquer tant du côté chinois que britannique⁴²⁹. Mais des incidents eurent lieu par la suite, le résident se complaisant à monter en épingle des affaires banales et à sanctionner des étrangers. Ainsi le Chinois Wata dut payer une amende de 100 francs (que le gouverneur cassa). Plus grave, deux matelots samoans atteints de maladie vénérienne et soignés au dispensaire firent scandale : placés en résidence chez Julien Brial, ils vagabondèrent et contaminèrent plusieurs femmes. Le résident eut aussi des démêlés avec un cuisinier tongien, voleur et insolent qui menaça Madame Renaud... Enfin il y eut

427 - Marchat : 10.43 du 6 juin 1931

428 - Renaud : 11.5 du 26 janvier 1931

429 - Renaud : 11 8 du 25 mai 1932

le passage, de retour des Samoa où ils avaient fait leurs études, de trois des fils Peterson (de Futuna), voyageant sans passeport, se disant Français par la naissance, mais deux d'entre eux n'étaient même pas déclarés à l'Etat Civil. Or Peterson, métis anglo-samoan avait épousé une fille Wendt ayant un père germano-samoan et une mère de Rotuma... Aussi le résident interrogea-t-il Nouméa : étaient-ils considérés comme Français, «sujets» ou «protégés» ? Devaient-ils payer l'impôt et les enfants faire leur service militaire ?⁴³⁰.

Finalement Guyon, lassé de ces désordres, voyant la montée d'une nouvelle agitation politique provoqué par des étrangers qui s'opposaient à la coutume de Wallis et qui menaient une fronde vis-à-vis du résident, approuva l'expulsion de tous les marginaux (tels Peterson, Folkard) et de tous ceux en situation irrégulière⁴³¹.

Le départ forcé du résident Renaud nécessita de son successeur, le docteur David, de compléter ces mesures et d'en terminer avec le laxisme administratif qui fut longtemps de règle⁴³². Mais ce faisant, David témoigna de pondération ; ainsi il n'inquiéta pas un natif des îles Salomon, Sosefo Seulu, adopté depuis 1931 par des chefs car «*il se comporte bien, paie ses impôts*». De même, il régularisa la présence de Olsen, venu de Rotuma, entretenu par des Wallisiens, qui voulait «*travailler et payer ses impôts*» et qui devint employé de commerce en 1940.

La liste des redevables de l'impôt en 1934, atteste du renouvellement du milieu étranger. L'installation de «*B. P.*» dans l'archipel entraîna l'installation d'un couple néo-zélandais, les May, et de leur gérant originaire de Niue, Vaka Jessop⁴³³. A Wallis, il ne restait plus que quatre Chinois mariés⁴³⁴, le nouveau couple néo-zélandais, gérant de «*B. P.*», les Jones, soit au total 12 contribuables (à 100 francs d'impôt par an). Le non paiement de l'impôt entraîna en 1935⁴³⁵ l'expulsion de cinq autres personnes (un Fidjien, un Tongien, un Micronésien de Ellice, deux Rotumiens...) Ainsi s'acheva la régularisation administrative du statut des étrangers. Elle coïncida d'ailleurs avec la mise entre parenthèses du protectorat (jusqu'en 1940) et le passage de la mission mariste du statut d'acteur majeur à celui, provisoire, de spectateur.

430 - Renaud : 11 21 du 30 janvier 1933

431 - Renaud 11.24 du 31 mars 1933

432 - David · 12.7 du 21 avril 1934

433 - Qui épousera une fille de Sigave et créera une famille qui jouera à partir de 1970 un certain rôle dans l'île avec le conseiller Gédéon Jessop.

434 - Soit Wah-Chach dit Staley, Lou Joe dit Tio, Loon Kwow dit Luga, Hong Wing dit Vegi et Kuo Ness dit Kua

435 - David 12.13 du 19 mars 1935

Cette étude des enjeux propres à l'archipel de Wallis et Futuna et des pratiques qui en ont découlé montre qu'il y eut deux types d'enjeux principaux : ceux d'origine économique avec la volonté continue au niveau du dessein, longtemps en pointillé en ce qui concerne sa matérialisation effective, d'une fiscalisation de l'unique ressource régulière de l'archipel, le coprah. Finalement lorsque l'administration y parvint, à Wallis au moins, le coprah était proche du déclin. L'autre type d'enjeu était le contrôle politique des acteurs...

Liées au coprah comme au rendement de la fiscalité, les tentatives de valorisation de l'économie de Wallis aboutirent à l'expression sur le terrain, ici avec des formes atténuées vu la nature du système local, des normes du productivisme colonial avec le plan Guyon. Ses effets seconds comme pervers vont peser sur Wallis et montreront que pour la fiscalité comme pour le progrès économique, s'imposait la nécessité de contrôler le champ du politique dans ses multiples représentations que se soit la mission, la monarchie ou le commerce. Cette tâche fut d'autant plus délicate que mission et monarchie eurent tendance à former un binôme d'autant plus redoutable qu'il était occulté alors que l'administrateur était souvent isolé et que ses pouvoirs dépendaient d'un autre binôme très conjoncturel, celui du gouverneur et de la canonnière.

Politiquement le grand dessein des résidents d'une annexion quelque peu magique n'aboutira pas. Le pouvaient-ils d'ailleurs ? Néanmoins, les crises et leur emballement sur fond de dépression économique grave après 1930, permirent aux résidents après des échecs, des erreurs aussi d'appréciation de leur part, de maîtriser la monarchie, de faire changer la mission, de régulariser le commerce.

Mais si ce succès même signifie la fin de l'indépendance de fait des Wallis comme de la collusion de la mission et de la monarchie, il coïncida aussi avec la fin des autosuffisances économique et humaine de l'archipel - avec l'arrivée de l'oryctes, avec le succès d'une politique de santé et d'un certain bien-être - qui rendirent impossible l'autonomie économique de l'archipel. En fait, le protectorat fut remis en cause dans ses fondements à partir de 1930. L'économie de transfert se mit peu à peu en place, avec son cortège nouveau de dépendances camouflées peut-être parce que la marche vers le progrès était perçue à travers la générosité d'une métropole lointaine.

Malgré certaines similitudes, les îles de Wallis et de Futuna ont une personnalité propre : le système politique, la condition économique, le poids des étrangers, le rôle de la mission, varient de l'une à l'autre. Ainsi Uvea, jadis colonie et tête de pont de Tonga, puis indépendante de Tonga, mais menacée par Samoa, puis par Fidji, passe à la France pour maintenir son indépendance vis-à-vis de ses voisins. En fait, jusqu'en 1960 l'histoire contemporaine des Wallis tourne autour du concept de dépendance.



Photo 6 - La plus ancienne église de pierre de Wallis : l'église de Mua construite en 1870.
(Voyage du Docteur Deschamps. *Le Tour du Monde* 1885-2-p.281)

CHAPITRE IV

LES CRISES MARQUANTES

Dans les îles, toute opposition d'intérêts, d'idées, de groupes peut créer une crise de l'ensemble de la société compte tenu de la petitesse de beaucoup d'îles et de l'interdépendance des acteurs ; toute crise peut vite être globale et devenir frontale du fait de la réactivation du syndrome insulaire d'isolement.

I - UN RESIDENT CONTRE LA MISSION : L'AFFAIRE BROCHARD-BAZIN

1- Une crise frontale

L'affaire Bazin-Brochard résulta de la nomination du docteur Brochard comme résident à Wallis. C'était un républicain intransigeant, un laïc farouche et un homme de caractère tempétueux. Son action fut favorisée par l'attitude du roi Sosefo Mautamakia, par l'apparent désintérêt de Nouméa, par les ambiguïtés de Paris, et par l'attitude, pour le moins peu claire, de l'évêque du Pacifique central.

a- Le malaise entre le roi et la mission

Un rapport du résident Viala, alors proche de son départ administratif,⁴³⁶ le fit officiellement connaître. Le souverain, Sosefo Mautamakia avait, depuis son élection, joué un jeu déconcertant. D'abord proche du résident qui le crut acquis à ses idées de réforme, il s'en éloigna et devint, dit Viala, «*une créature à la dévotion de la mission...*». Or, fin mai 1909, le roi soudain se rapprocha du résident et lui ouvrit ses secrets... En effet, le roi trouva soudain, sans qu'il en précise les motifs, le père Bazin, Supérieur de la mission, «*encombrant*». Aussi décida-t-il de ne plus supporter «*l'immixtion de la mission*», ses critiques et son pouvoir temporel...

Le Conseil du roi et quelques chefs écrivirent à Mgr Blanc pour demander le rappel du père Bazin. Informé, celui-ci refusa tout compromis.⁴³⁷

436 - Viala : 4 29 du 5 juillet 1907

437 - Il n'y a aucune trace de cette demande dans les archives Maristes

Le roi apprit ensuite que le Père menait une campagne de rumeurs contre lui et encourageait un complot des chefs voulant le renverser et le remplacer par la sœur du feu roi Vito. Ayant peur de prendre seul des sanctions, le roi vint chercher conseil et appui auprès de Viala. Si celui-ci se réjouissait de l'affaire, il resta sur le mode prudent face au roi. Comprenant ses raisons, il l'incita à la prudence tout en l'engageant «*à poursuivre avec dignité et discrétion le projet conçu avec les chefs*». Viala s'engagea à rétablir l'ordre en cas de troubles... Le roi sanctionna les chefs, mais ne put ouvrir un dialogue avec le père Bazin qui exigeait que le roi abandonnât d'abord sa demande d'expulsion.

b- Arrivée de Brochard, alliance avec le roi contre le Supérieur

Brochard prit en septembre 1909 ses fonctions avec des idées arrêtées : un projet de «*grand budget*» soumis au gouverneur, l'idée de la remise en ordre du commerce et de solides *a priori* contre la mission. Très vite il coupa les ponts avec cette dernière en refusant d'y être invité, en envoyant un ultimatum à la mission de Futuna qu'il tenait pour responsable des agissements des indigènes contre le trader Oppermann.

La crise éclata fin janvier 1910, par l'envoi «*d'une plainte et de deux avertissements au Père Bazin*». ⁴³⁸ La plainte concernait la traduction, volontairement déformée, qu'aurait faite le père Bazin au *fono* royal, en 1906, lors de l'accord entre le résident Viala et le roi pour le paiement à la France d'une contribution volontaire pour les frais du médecin. Le premier avertissement visait le père Bazin qui avait répandu le bruit que Brochard n'était pas catholique. L'autre avertissement dénonçait des ragots répandus par la mission sur le compte du résident. Et Brochard de conclure «*du haut de mon patriotisme, je flétris de semblables manœuvres de la part d'un français*» ! Et même il menaçait, après un rappel au religieux de s'occuper de ses fonctions sacerdotales, «*si vous méprisez cet avertissement, le gouvernement sera immédiatement sollicité, au nom des institutions républicaines, de mettre un terme à vos agissements*». Le ton était donné, les hostilités ouvertes. Le père Bazin répliqua le 15 février par une lettre directe au gouverneur répondant au résident où il s'expliquait, se disculpait et rappelait les services qu'il avait rendus à la France, à sa marine et au protectorat en assurant les intérim des résidents, et même en accueillant Viala et les siens chassés de la résidence par Brochard alors qu'ils attendaient un navire... Mais cette lettre du Supérieur comportait aussi deux post-scriptum. Dans le premier, le religieux se sentant menacé par le roi, des chefs, et le résident annonçait qu'il se retirait de Mua tout en déclarant «*qu'il ne redoute la sentence d'aucun tribunal*». Dans le second post-scriptum daté du 15 mars (il n'y avait pas eu jusque là de passage

de bateau), le père Bazin annonçait : «*le résident m'envoie une lettre qui m'informe qu'un décret du roi daté du 6 février m'expulse*».

c- Le coup d'état

C'est alors que «*la population irritée... a pris subitement les armes et a déposé le roi Mautamakia, il est remplacé par son cousin Lavina, cet événement s'est accompli sans la moindre secousse et le pays, depuis lors, est parfaitement tranquille*». Il est très probable que le père Bazin a composé sa lettre habilement, jouant sur le manque de courrier avec Nouméa, et a manipulé les princes pour renverser le roi. Brochard se retrouvait ainsi ridicule et impuissant. Aussi ses laborieuses justifications, car il adorait écrire, ne montrèrent qu'une chose : il avait improvisé une politique de force⁴³⁹ contre la mission avec l'appui du roi et de princes amis...

Brochard a aussi fabriqué des prétextes sur le rôle du père Bazin comme traducteur et le dira clairement par écrit «*celui-ci (Bazin) avait bien compris que l'histoire exhumée de l'oubli était le prétexte, et que le véritable enjeu était le triomphe, ou au contraire, la perte définitive d'une influence jusque là dominante*». Tout aussi ingénument, il décrivit avec complaisance comment pendant des semaines, il flatta, courtoisa le roi, les ministres et les princes pour obtenir le décret expulsant le père Bazin. De même il a exprimé ses craintes d'une réaction éventuelle des partisans de la mission mettant en cause sa sécurité et celle du chancelier Joubert (il souhaitait la venue d'un avis avec un capitaine «républicain» pour exécuter l'ordre d'expulsion).

Le renversement du roi priva donc le résident de son seul atout légal. Peu décidé à se résigner, Brochard tenta toutes les manœuvres, pressions et intoxications pour tenter de parvenir à ses fins. Ce faisant, l'affaire sortit du cadre wallisien et déboucha sur un vaste imbroglio.

2- Départ de Brochard, intérim Bouge

a- Tiédeur officielle, Viala règle ses comptes

Avec une emphase quelque peu grandiloquente, Brochard s'efforça de créer un front opposant «*les ministres restés calmes, qui font appel à la protection de la France...*» au nouveau roi imposé par la mission.

A Nouméa, le gouverneur intérimaire Bonhoure, proche du départ et de religion protestante, montra son embarras en portant l'affaire au Ministre en termes prudents. Il annonça sa venue à Wallis, sauf contre-ordre de Paris.⁴⁴⁰ Un peu plus tard Bonhoure transmet à Paris les rapports du résident afférents à

439 - Brochard : 5.12 du 18 février 1910. Le père Bazin était l'ancien professeur puis fut confesseur du roi déchu

440 Brochard : 5.16 du 25 avril 1910

l'expulsion du Supérieur, et recommanda la prudence à Brochard tout en lui refusant une dépense prévue : l'achat d'un canot automobile.

Alors que le gouverneur voguait vers Wallis, l'ancien résident Viala, informé de la situation par une lettre du R.P. Bazin, manifesta avec force son désaveu.⁴⁴¹ Viala rappela qu'il obtint l'aval des gouverneurs Rognon et Liotard qui suivirent l'affaire du traité et de la part contributive. Il rendit hommage à l'intégrité du père Bazin et dénonça Brochard qui «*n'a fait qu'obéir hâtivement dans la circonstance à des sentiments de haine ou de vengeance personnelle*». Il déplora aussi l'action «*d'un successeur aussi déséquilibré, auquel il a suffi de quelque mois pour anéantir des résultats appréciables tant matériels que moraux*».

Aussi, au nom de la simple justice, blâma-t-il le procès fait «*à la mission catholique française*» dont-il admit que «*certes, on peut trouver bien des torts à l'attitude de la mission... et au rôle qu'elle a joué longtemps*». Mais estimant qu'il fallait tenir compte de la situation locale, il conclut : «*je ne puis que me féliciter, en effet, que Monsieur Brochard, le roi Sosefo et ses ministres se soient vus publiquement désarmés... par tous les autres chefs et la population toute entière de Wallis*»... Le point de vue de Viala, quelque peu passionnel aussi, montre la gravité du conflit personnel qui avait éclaté à Wallis entre lui et Brochard, comme les divisions créées dans l'opinion française et les corps de l'Etat par la politique de laïcité et de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

b- Visite du gouverneur et révision du protectorat

Le gouverneur Bonheure séjourna à Wallis du 18 au 19 mai 1910. Curieusement aucun des rapports conservés aux archives ne traite *in extenso* de cette visite et de ses conséquences. Seuls existent des rapports indirects du résident Brochard, et des sources missionnaires de Mgr Blanc et de Mgr Poncet, ce dernier compilant Mgr Blanc qui fut un témoin plus direct de l'affaire.

Brochard, peu après cette visite, témoigna d'une certaine satisfaction car il estimait que le traité de protectorat, récemment retouché, mettait le résident à sa place et était une défaite de la mission. Le roi dépendait maintenant du résident et ne transmettait plus les ordres de la mission «*en homme de paille*». Et avec une transition et des ménagements, il pensait que «*peu à peu on prendra le pli de venir, d'écouter, puis d'obéir au représentant de la France*». Ce statut pour Brochard n'était que provisoire, car il préparait «*l'établissement de son autorité définitive dans ces îles*», c'est-à-dire l'annexion.⁴⁴²

D'après les sources maristes⁴⁴³ l'optimisme de Brochard semblait bien exagéré. Dès son arrivée le 18 mai à Wallis, le gouverneur Bonheure en effet

441 - Brochard : 5.18 du 16 mai 1910. Lettre du Docteur Viala au gouverneur Bonheure

442 - Brochard : 5.19 du 1er juin 1910

443 - Mgr Poncet (*Op. cit.*, pp. 57-60) compile Mgr Blanc.- Histoire des îles Wallis. *Op cit.* Brochard confirmera d'ailleurs cette modération de Bonheure.

s'excusa pour l'arrêté d'expulsion pris contre le Supérieur de la mission, sans consultation de Nouméa. Puis au presbytère de Mata'Utu, «*en présence des Pères Bazin, Moussey et Fillion, il exigea que le résident fit des excuses au Père Bazin, puis déclara qu'il voulait la paix à Wallis et, dans ce but, demanda aux Pères de l'aider à rétablir le roi Tokila en vue de sauvegarder le prestige de la France...*».

Malgré la réticence de la mission, un grand conseil royal fut réuni à bord du *Kersaint*. Devant tous les notables de l'île «*le gouverneur déclara qu'il annulait le décret d'expulsion, rendait hommage aux missionnaires et à leur œuvre, puis blâma vivement l'acte de déposition de l'ancien roi et demanda aux missionnaires de ne pas s'ingérer dans les affaires politiques du pays. Après quoi, il fit connaître sa décision : pour l'instant il n'y a plus de roi à Wallis, que les chefs procèdent immédiatement, en toute liberté, à une nouvelle élection*».

Laissé seuls, les chefs et notables (une cinquantaine en tout) s'enfermèrent pour délibérer avec «*calme et dignité*». Le résultat fut la déchéance définitive de Tokila et la confirmation de l'élection de Patita Lavina. Si l'allégresse fut générale, il est probable qu'elle ne fut pas partagée par les officiels français. Aussi le gouverneur entendit-il apporter séance tenante des retouches au traité de protectorat. Le roi voyait ses pouvoirs limités par les prérogatives nouvelles du résident qui réunissait le Conseil, avait un droit de regard sur toute question intérieure d'intérêt public ; enfin le drapeau wallisien (fond rouge avec croix mariste blanche) était écartelé des couleurs françaises.

Si ce texte rognait l'indépendance du roi et limitait au spirituel le pouvoir de la mission, il ne pouvait cacher l'échec majeur de l'administration face à un roi hostile et conforté dans sa position légale. Le résident, en effet, alla de déception en déception après le départ du gouverneur⁴⁴⁴ et accusa le roi de ne pas respecter le nouveau traité, de faire des prélèvements d'argent abusifs, de favoriser les nouvelles corvées demandées par la mission...Le roi bouda le 14 juillet et Mgr Blanc, en visite, négligea de rendre visite au résident...

Avec le remplacement du gouverneur Bonhoure par le gouverneur Brün, Brochard espérait renverser la situation à son profit. Pour cela, il créa un impôt de capitation qui dispensait les insulaires «*des corvées écrasantes et gratuites*». Pour lui la capitation était souhaitée comme une libération par la majorité et devait entraîner «*l'arrêt de mort de la mission mariste aux Wallis, de mort politique et surtout commerciale*»⁴⁴⁵.

Le gouverneur restant prudent, le résident décida de «*partir en congé*» pour «*s'expliquer à Paris*» fin 1910 ! Son départ coïncida avec une intervention des commerçants contre le roi et la mission, que le secrétaire-interprète Joubert appuya.

444 - Brochard : 5.20 du 25 juillet 1910

445 - Brochard : 5.21 du 1^{er} septembre 1910

c- L'intérim Bouge et le recours à la canonnière

Jeune attaché colonial,⁴⁴⁶ Bouge arriva le 22 avril 1919 soucieux d'agir avec prudence. Au début, il fut plutôt attentiste par compréhension et sentiment qu'il n'avait aucun pouvoir réel, sauf sa parole, et il estimait que l'administration était sans moyen.⁴⁴⁷ Pragmatique, il s'efforça de régler le différend opposant les commerçants au roi et obtint des sanctions contre des Wallisiens qui avaient menacé Joubert.

Mais cette pacification des esprits buta à partir de août 1911 sur le refus du roi de payer la part contributive de 4 500 francs établie par Viala en 1906. Le roi, s'appuyant sur un décret de 1910 pris par Brochard et prévoyant que «*le gouvernement français est chargé d'assurer le service médical de l'île de Wallis*», entendait, en l'absence de médecin depuis le départ de Brochard, suspendre le paiement de la fameuse contribution. Il apparut à Bouge que le père Bazin avait «*soufflé*» au roi cette mesure⁴⁴⁸ : ce dernier n'admettait pas les décrets pris par le roi détrôné en 1910 et lui refusait la communion... D'autres démêlés entre le roi (qui exigeait des cadeaux pour ses services rendus) et les commerçants obligèrent Bouge à des pressions régulières sur le roi. L'arrivée de l'avis *Kersaint*, en octobre 1911, permit au résident d'obtenir le paiement de la contribution de 4 500 francs (soit 900 dollars de l'époque).

Peu après, Paris prit position après la venue sur place d'un fonctionnaire dépêché par le Ministre des Colonies⁴⁴⁹ ; après avoir entendu le résident Brochard celui-ci décida de le renommer à son poste «*où il a déjà rendu des services pour y mettre à profit l'expérience qu'il a acquise des besoins du protectorat et de la politique indigène*». Le gouverneur se voyait aussi recommandé, compte tenu des difficultés de liaison avec Wallis, de déléguer une partie de ses pouvoirs au résident «*pour lui épargner les hésitations et les difficultés auxquelles s'est heurtée plusieurs fois sa bonne volonté*».

Une subvention de 20 000 francs était accordée au protectorat ; le Ministre, jugeant que les moyens restaient limités, précisa que le résident devait agir avec «*tact et pondération*». Face à la mission mariste, le Ministre Lebrun⁴⁵⁰ était prudent, considérant que depuis 1842 celle-ci disposait d'une large influence facilitée par le tempérament passif des indigènes... Néanmoins en

446 - Bouge arriva à Nouméa en 1891 comme instituteur, fut remarqué et fit carrière dans l'administration coloniale, à Lifou, aux Nouvelles-Hébrides. Puis il fit ses études supérieures en France après 1912 ; érudit, il avait au cours d'un séjour fait la première grammaire tahitienne ; ensuite il fut nommé en 1919 gouverneur des Indes Françaises, puis de la Guadeloupe. Il a légué au Musée municipal de Chartres ses collections de coquillages, objets, livres anciens et archives (dont celles de Wallis de 1895 à 1910 où nous les avons étudiées).

447 - Brochard : 5.30 du 8 mai 1911

448 - Brochard : 5.33 du 4 août 1911

449 - Brochard : 5.38 du 14 novembre 1911

450 - Albert Lebrun 1871-1950 inaugurerait une longue carrière politique qui le portera à la Présidence de la République.

dehors de l'émission de timbres-poste pour contribuer au budget local, le résident devait passer par l'accord du gouvernement local pour la mise en place d'un impôt de capitation.

Le sort de l'ancien roi paraissait injuste au Ministre qui l'estimait «*sacrifié*» par l'arrangement fait par Bonheure «*alors que sa seule faute a été de suivre trop exactement les conseils du résident*». Aussi reçut-il une pension annuelle et viagère pour «*le préjudice qu'il a souffert*» et une décoration. Enfin Monsieur Joubert fut recruté définitivement comme interprète-secrétaire. D'autres mesures furent évoquées comme l'envoi d'un instituteur si les ressources locales le permettaient, l'achat d'un canot automobile pour contrôler les navires et leurs chargements.

Ainsi le Ministre en apparence cautionna Brochard, désavoua Bonheure et fit la leçon à Repiquet, nouveau gouverneur titulaire ayant la responsabilité des Wallis. Néanmoins, des limites précises furent apposées aux actions du résident face à la mission comme au roi et des conseils de modération donnés à Brochard à plusieurs reprises. Finalement les consignes officielles parurent plus symboliques que réelles, donnant plus de part à la satisfaction de principe qu'à une politique visant des objectifs précis dotée des moyens adéquats.

Or, peu après, un curieux épisode avec une tentative de coup d'état manqué⁴⁵¹ se déroula à Wallis alors que Bouge attendait l'arrivée du résident Brochard en provenance d'Australie (Lebrun avait préféré cette voie à un passage par Nouméa où Brochard aurait rencontré le gouverneur). Menée par le chef de guerre («*Puliuvéa*») qui avait déjà renversé le précédent roi, elle avait comme motif le manque «*de vivres indigènes*» dû aux corvées imposées pour «*la construction gratuite au séminaire de Lano*», donc au profit de la mission. Le *Puliuvéa* entendait aussi restaurer Sosefo Mautamakia dans ses fonctions. Mais le complot fut éventé, le roi informa le père Bazin, qui convoqua les notables et regroupa les femmes à l'église pour «*prier pour la paix*». On s'arma, puis on chercha à parlementer, mais il y eut un double refus du *Puliuvéa* qui reçut alors une délégation de proches parents, qui se jetèrent à ses pieds. Il s'agissait là d'une vieille coutume déjà utilisée lors de la succession d'Amélia⁴⁵² et à laquelle un chef devait se plier. Le roi alors reçut la visite du rebelle, s'expliqua avec humilité ; le *Puliuvéa* ne s'excusa pas, mais mit fin à sa tentative...

Ce dénouement laissa finalement Bouge plutôt satisfait car le père Bazin avait pris ses précautions entre temps, fabriquant «*6 ou 7 ayants-droit autour desquels étaient groupés des partisans*». Cela sauva aussi le roi. En pleine chaire, le père Bazin célébra la victoire du roi et fulmina contre les conspirateurs et «*ceux qui les conseillent*»...⁴⁵³

451 - Brochard : 5.39

452 - Poncet, *Op. cit.*, p. 37

453 - Brochard : 5.42 du 25 décembre 1911

3- Retour de Brochard et nouvelles crises...

a- Le résident passe de la satisfaction à l'impuissance

Brochard se manifesta à Sydney d'abord où il attendait un navire pour Wallis. Il meubla une longue attente en écrivant au gouverneur et en donnant de retentissantes conférences de presse aux journaux australiens qui les rapportèrent avec zèle dans leur colonnes, comme de bons exemples pour eux du «*scandale papiste et français*» dans le Pacifique Sud. Ils entraînaient la réplique des Maristes de la province de Sydney dans les journaux utilisés par le résident...⁴⁵⁴

Avec le gouverneur, Brochard joua, non sans grandiloquence, à l'important se prévalant de ses soutiens politiques parisiens notamment «*... de Monsieur le rapporteur du budget des Colonies, Monsieur Violette, député qui a bien voulu me prêter son concours éclairé*». Le résident se fit aussi le promoteur d'un projet d'exploitation des nacres et huîtres perlières à Wallis pour qui il aurait trouvé un entrepreneur (il semblerait que ce fut J. Brial qui, peut-être, l'avait rejoint à Sydney).

Arrivé à Wallis, le résident débarqua en vainqueur et fut flatté par les chefs⁴⁵⁵ ; il réconcilia «*le jour de Pâques, l'ancien et l'actuel roi*», se posant en arbitre ; quant à la mission, «*elle se tient coite*» se réjouissait-il.

Puis, pour d'obscures raisons, le tableau se brouilla ; sans jamais s'expliquer sur le fond, Brochard dénonça à nouveau la mission, la vilipenda.⁴⁵⁶ De plus le roi s'éloigna, devint rétif ou sourd aux avis du résident. Celui-ci réclama alors l'envoi d'une force de police pour «*faire face ensemble à l'ignorance de la barbarie et à la haine d'une secte*», propos qui dénotent une perte de contrôle de la situation locale et un état passionnel d'exaspération.

Le gouverneur rendit compte à Paris,⁴⁵⁷ tout en vantant l'amélioration de la situation due à l'action du résident. Mais sur les propositions faites, le gouverneur prit ses distances et louvoya. Ainsi il estimait sans objet d'accorder plus d'autonomie administrative au résident et pour l'attribution de pouvoirs judiciaires sur les indigènes, demandée par Brochard, seul le roi «*jusqu'ici est habilité à les utiliser et qu'une annexion nécessite un enquête approfondie*». Enfin le coût de l'organisation d'une milice locale aux ordres du résident ne pouvait être supportée par le budget. Ainsi Brochard fut-il débouté de toutes ses exigences. Par contre le rôle de Bouge fut bien mis en valeur avec sa «*droiture, habileté*» et sa promotion réclamée. A Wallis, tout resta normal jusqu'en septembre 1912, date à laquelle le résident annonça⁴⁵⁸ qu'il envoyait le *Kivalu*

454 - O'Reilly, bibliographie , p. 50, *Op. cit.*

455 - Brochard : 5.43 du 10 avril 1912

456 - Brochard : 5.44 date illisible

457 - Brochard : 5.45 du 29 juin 1912

458 - Brochard : 5.47 du 12 septembre 1912.

à Nouméa pour qu'il «*se fasse gronder*» car il avait refusé d'obéir au résident, «*a déchiré ses habits*» et s'était déclaré aux seuls ordres du roi. Brochard voulait l'impressionner tout en le traitant avec considération : bien qu'il soit du parti de la mission, il influençait l'opinion pour le choix d'un nouveau roi en cas de succession. De plus bien traité, à son retour, il pouvait être un auxiliaire précieux. Mais Brochard ne dit pas qu'à Wallis, il avait présenté ce départ comme une sanction.⁴⁵⁹

La situation sembla donc se normaliser enfin dans l'archipel, surtout avec l'annonce du proche départ du père Bazin⁴⁶⁰ dont «*les malles sont prêtes*» jubilait le résident. Ainsi était atteint un objectif recherché depuis longtemps par divers administrateurs. Dans ces conditions, Brochard était disposé à renouer avec «*la mission assagie, une ère nouvelle de rapports corrects*».

Peu après, une lettre ministérielle⁴⁶¹ approuva l'attitude réservée du gouverneur face à l'accroissement de pouvoirs demandés par Brochard dont aucune des propositions n'avait été retenue par Paris au nom des prérogatives du gouverneur, ou du roi, ou par suite de leur coût (milice locale). Quant à l'idée d'annexion «*elle ne ferait qu'ajouter aux difficultés réelles que semble devoir présenter le règlement définitif de la question des Nouvelles-Hébrides*». Une seule perspective fut envisagée à terme : une nouvelle révision du traité de protectorat qui «*tout en laissant subsister l'autorité nominale du roi, nous permettrait de compléter notre œuvre*».

Paris incita le gouverneur à se rendre à Wallis pour y rappeler les objectifs de progrès de la France et son refus de résistance illégale. Brochard fut ainsi poliment débouté dans ses exigences et les réalités diplomatiques minimisèrent pour Paris la portée de l'agitation à Uvea. Or cette volonté de pacification fut contrariée par une vive réaction de Mgr Blanc, le nouvel évêque du Pacifique central.

b- L'évêque dénonce le résident

Fils d'amiral, Mgr Blanc était depuis 1901 missionnaire dans le protectorat anglais des îles Tonga. En 1912, il avait rencontré, à Wallis, le résident Brochard mais celui-ci n'évoqua pas, dans les correspondances disponibles, cette rencontre⁴⁶² : «*le résident se prêta de très bonne grâce aux relations...*». Mgr Blanc décida de mettre fin aux fonctions de Supérieur du père Bazin, ce qui était un geste d'apaisement général : «*Pendant un mois, j'ai essayé d'adoucir les frottements entre le résident et les Pères de la mission catholique, entre le résident et le roi des Wallis...*». Aussi lorsqu'il apprit que le résident se prévalait

459 - Mgr Blanc, Histoire des îles Wallis, *Op. cit.*

460 - Brochard : 5.49 du 31 janvier 1913. Avis qui est faux car les qualités de Bazin furent signalées par le résident Ponge en 1901...

461 - Brochard : 5.50 du 3 février 1913

462 - Mgr Blanc. Les îles Wallis. Paris, *Op. cit.*, 1914

de ses bons rapports avec l'évêque, et s'attribuait comme un succès le départ du père Bazin, décida-t-il de faire une mise au point écrite au gouverneur⁴⁶³ en plusieurs points. Il y indiquait que :

- Mgr Blanc récusait toute pression locale pour le remplacement par le père Henquel du père Bazin, qui n'était l'objet d'aucun désaveu.

- L'évêque faisait savoir qu'il refusait d'appuyer le résident pour la mise en place d'un impôt de capitation car *«les rois et les chefs de ce pays ne voulaient pas cet impôt»*, le gouvernement français n'en avait pas fait état et donc cela lui apparaissait comme une manœuvre personnelle du résident.⁴⁶⁴

- Mgr Blanc s'étonnait *«d'innovations établies»* par le résident à propos des divers droits (ancrage, pilotage, patentes) qui *«rentrent dans la caisse du résident»*, formule ambiguë à souhait...

Puis l'évêque faisait aussi état d'autres reproches : le résident a logé Joubert et sa famille dans le dispensaire, aussi Brochard *«n'exerce plus suffisamment ses fonctions de docteur au profit des indigènes»*. Il dénonçait surtout les *«abominables accusations»* portées par le résident, peu prises au sérieux d'ailleurs, dans les journaux de Nouméa, Sydney, Paris, et des attaques récentes sur la mission mariste et le père Fillion, soupçonné *«d'antipatriotisme»*. Brochard était aussi accusé de fomenter un parti d'opposition au roi en appuyant l'ex-roi qu'il avait fait décorer à son retour ; enfin, il avait exilé à Nouméa le Kivalu qui s'était opposé publiquement au résident. Certes l'évêque concluait sa charge en assurant le gouverneur de son *«dévouement absolu à la cause de l'église et de la France à Wallis»*, mais une certaine insolence orgueilleuse transparaissait dans la formule.

Cette lettre s'inscrivait aussi dans l'apparition d'une nouvelle source de tension à Wallis : le résident s'inquiétait du projet d'implantation des Frères des Ecoles Chrétiennes à Wallis par la mission mariste, projet déjà différé en 1910⁴⁶⁵. Pour y parer le résident, en faisant pression sur le roi, obtint de celui-ci le papier signé suivant : *«Moi Lavelua, j'accepte les Frères des Ecoles Chrétiennes ; à Wallis si le gouvernement protecteur les accepte...»* 1^{er} avril 1913 signé : Lavelua, témoins : Brochard-Joubert.

Ce document est triste par les pressions qu'il suppose et la capitulation d'une pauvre autorité... Le gouverneur annota le rapport de Brochard, et s'en remit à l'accord de Paris en précisant que *«dans les écoles autorisées, l'enseignement ne sera fait qu'en français sous peine de fermeture des établissements concernés»*.⁴⁶⁶

463 - Brochard : 5.52 du 14 mars 1914. Lettre de l'Evêque à bord du Médina

464 - En effet d'après le bulletin de liaison de Wallis et Mgr Poncet, *Op. cit.* p.66, Brochard aurait proposé contre un appui pour la capitation *«qu'on ne touchera pas à vos propriétés»*

465 - Brochard : 5.21 du 1^{er} septembre 1910

466 - Brochard : 5.53 du 10 avril 1913

c- Souci officiel d'apaisement

Le gouverneur Brunet répondit aux critiques de Mgr Blanc, non sans ironie et avec un souci de séparer les affaires temporelles de celles relevant du champ spirituel propre à la mission. Il justifia les mesures d'ordres administratif et budgétaire affectant à la Caisse du protectorat tenue par Brochard, les recettes des différentes taxes afférentes à des services publics et dont le montant avait été relevé après accord du Ministre.

Le gouverneur s'attacha à justifier l'action médicale de Brochard et le manque de locaux ; lors de la visite du *Kivalu* à Nouméa qui était venu afin « *de saluer le gouverneur et d'entrer en contact avec les colonies wallisiennes, qui peuplent nos archipels*⁴⁶⁷ ; *ce ne fut donc pas une sanction comme le prétendait l'Evêque. Quant à l'ex-roi Sosefo Mautamakia, il paraît normal que compte-tenu de son loyalisme et dévouement à la France, il reçoive des marques de considération sans que cela signifie un désaveu du roi légal en place* » le gouverneur, conciliant, le rappela au résident Brochard... Si l'impôt de capitation ne fut pas abordé, le gouverneur Brunet conclut par un souhait d'apaisement : « *le gouvernement de la République n'est animé que du désir de voir tous les membres de la famille française travailler aux destinées de la France du Pacifique* ».

Le gouverneur confirma alors à Paris son souci de voir l'autorité républicaine confortée dans le protectorat grâce à l'action de Brochard qui avait rendu la mission « *plus prudente et plus conciliante* » car les griefs à faire à cette dernière « *sont autrement légitimes et graves que ceux que mentionne à son tour l'honorable évêque..* ». Le gouverneur attendait surtout beaucoup des effets politiques de la longue visite du *Kivalu* à Nouméa où il avait pu comprendre que « *la France n'accorde aucune place publique officielle aux religions dans la vie du pays* ».⁴⁶⁸

Avec le proche départ du résident Brochard, s'achevait cette longue et agitée période qui laissa des séquelles durables. Cette crise a permis, malgré l'éparpillement des faits, de mettre en évidence des facteurs structurels propres à la problématique insulaire, externes comme internes, et dont la combinaison a organisé une réaction en chaîne dans l'archipel.

. Les facteurs externes

- Le premier résidait dans le poids des personnalités extérieures à l'archipel, mais dont la fonction cristallisait des réseaux locaux de soutien. Deux personnalités majeures, le docteur Brochard et le Révérent Père Bazin, dominèrent la crise et la conduisirent. L'un, Brochard, était un vieux colonial rodé aux

467 - Il existe aux îles Loyauté et particulièrement à Ouvéa, au village-tribu de Takedji, une colonie wallisienne qui remonterait au XVIII^e siècle. D'autres colonies auraient existé au nord de la Grande Terre. Durand, Jules - Chez les Ouebias. *Le Tour du Monde*, 1900.

468 - Brochard . 5 52 mai (s.d.) 1913

difficultés ; il avait servi en Afrique (Congo), en Indochine. Empêtré par son caractère impulsif et d'un manichéisme simplificateur, dans l'opération d'expulsion du Supérieur de la mission il perdit son grand atout, le roi, et ne conserva plus que le soutien des commerçants (avec J. Brial). Cela n'aurait pas été suffisant sans le gain de son pari risqué «*d'aller s'expliquer à Paris*». L'autre, le père Bazin, avait une personnalité plus feutrée, moins accessible mais possédait de fortes aptitudes manœuvrières ; il ne fut que faiblement soutenu par la hiérarchie ecclésiastique.

- La mission de Wallis géra seule la crise qui ne retentit pas à Futuna où d'ailleurs, le délégué du résident était un Mariste. Mgr Blanc n'intervint qu'en 1912, puis en 1913. Il prit un ton de donneur de leçons de peu d'effet direct. En France, l'opinion n'épousa pas sa cause car l'Eglise refusa de créer une crise pour un îlot inconnu du Pacifique central. Pour calmer les esprits et éviter d'aggraver les tensions après la perte de prestige de l'administration, la mission sacrifia le père Bazin⁴⁶⁹ au nom du réalisme.

- Le problème de la difficulté de communication entre Wallis et Nouméa apparut nettement tout au long de cette crise. Le père Bazin initialement orchestra la chute du roi en jouant remarquablement sur la carence des communications, carence qui ne permit pas au gouverneur Bonhoure de suivre la montée de la crise et de prévenir les initiatives désastreuses de son résident.

Bouge lors de la crise du non paiement de la contribution volontaire vit ses menaces au roi rendues platoniques par l'absence de navire de soutien : «*le résident n'a aucun moyen...*» écrivait-il. Brochard, par la suite, dut jongler dans ses machinations en prenant en compte la possibilité ou non d'avoir le soutien naval nécessaire. Jamais le côté artificiel du protectorat, pièce rapportée dans l'ensemble français du Pacifique, ne fut aussi évident, ainsi que la précarité du dispositif colonial où il était inséré.

- Un facteur nouveau apparut ici avec le rôle pris par Paris, le Ministère des Colonies et l'autorité politique gouvernementale. Dès le début, une information sur l'affaire fut transmise à Paris. De Paris, Viala réagit ; c'est aussi à Paris que Brochard alla se faire entendre. Et c'est enfin Paris qui dicta au gouverneur comme au résident la marche à suivre à plusieurs reprises.

Mais Paris s'en tint à des principes généraux et laissa le soin, parfois à travers des formules de facilité, aux responsables locaux de régler au mieux le problème. Paris, derrière la formule creuse «*de l'exercice de la responsabilité républicaine à Wallis*», laissa en réalité peu de vrais moyens d'action : le budget ne le permettait pas ! En reconnaissant la position spécifique au point de vue

469 - Qui resta un temps simple missionnaire à Wallis, puis en 1922 sera définitivement affecté en France, il ne pardonnera pas l'attitude de Mgr Blanc.

historique de la mission et en gardant le souci d'avoir un roi qui obéit formellement à l'administration, Paris joua toujours la modération et Mgr Blanc l'apaisement vertueux.

En fait, ce n'était pas l'avenir bien modeste du protectorat qui importait tant auprès des dirigeants, mais le souci d'éviter «*dans les colonies*» le réveil officiel d'une nouvelle crise religieuse et politique alors que la France recherchait l'oubli et craignait qu'une dimension internationale inopportune pour tous fut donnée à des démêlés internes...

. *Facteurs internes*

A côté des ces facteurs caractéristiques apparaissaient les facteurs internes, propres à Wallis.

- Le premier sans conteste était celui du microcosme insulaire et de ses exagérations. Toute île, surtout petite, fonctionne comme un théâtre, une scène où les acteurs jouent pour un public formé de partisans ou d'adversaires potentiels. Dans ce milieu wallisien, encadré étroitement par les mailles du réseau missionnaire comme par les structures hiérarchisées du système politique qui se recourent et se mêlent, il n'y avait pas de société civile possible mais des camps qui obéissaient aux clivages traditionnels et fluctuants de l'autorité, comme des villages ou des chefferies de vainqueurs ou de vaincus.

Toutes crises, surtout celles engendrées de l'extérieur, produisaient des réactions en chaîne visant à créer des ruptures et à susciter de nouvelles autorités. Brochard s'appuya sur un roi déjà en conflit avec le père Bazin (celui-ci suscitera un nouveau roi avec une autre clientèle). Brochard aspiré par l'esprit insulaire perdit comme d'autres résidents le sens de la relativité et de la mesure et prit Nouméa, puis Paris, à témoin. Le père Bazin et dans une certaine mesure Mgr Blanc, jugèrent la situation créée à l'aune d'une vision réduite à l'insularité et à ses succès faciles comme à ses petits échecs mortifiants. Ils durent déchanter, et resituer les problèmes de Wallis dans son contexte international.

- La crise dans sa résolution finale, montra un fait nouveau depuis 1844, et qu'avait diagnostiqué avec prémonition Viala lors des démarches du roi «*la rupture de la façade jusque là sans lézarde unissant la mission à la monarchie*». Face à une menace bien platonique d'expulsion prononcée par le roi pour des motifs probablement secondaires, le père Bazin fit une démonstration de sa toute puissance, mais «*son roi*» devint un otage de l'administration et ne garda plus que des bribes d'autorité. Cet abaissement de la fonction royale, à terme, lésa aussi la mission, provoquant les surenchères des princes et de nombreuses revendications démagogiques... En fait la boîte de Pandore était cette fois-ci bien ouverte.

- Le système de la monarchie subit mal l'épreuve sauf face au gouverneur Bonheure qui se vit refuser de remettre l'ancien roi sur le trône. Utilisée par la mission, puis les résidents, la technique du coup d'état dévalorisa la fonction

royale, exacerba les conflits et les ambitions des princes et finit par rendre Uvea ingouvernable. Le pouvoir royal devint factice, et le roi un jouet.

- De la crise surgit l'affirmation du pouvoir du résident ; son émergence face à la mission, au roi et aux commerçants, fut rapide et tendit à occuper enfin la première place, tâche que Viala s'était déjà assignée et qui devint réalité en 1933 avec David, le «*résident-régent*».

II - LES GUERRES DU COPRAH

Plusieurs tentatives ont été menées dans l'archipel, entre 1920 et 1933, pour s'approprier, hors des circuits commerciaux traditionnels établis depuis longtemps, le contrôle du négoce du coprah. Tensions et crises en ont découlé. Elles furent assez graves pour menacer de déstabiliser politiquement ou économiquement l'archipel. Cela explique l'intérêt, l'attention porté par Nouméa, voire Paris, à leur dénouement.

1- *L'affaire de la Compagnie Uvéenne*

Ce fut la première tentative connue d'appropriation de l'unique richesse locale par la monarchie uvéenne.

a- La constitution de la Compagnie Uvéenne

L'affaire découla d'une longue série de «*tapus*» jetés depuis longtemps par le roi ou les princes sur la récolte du coprah, riposte aux efforts de la politique productiviste mise en place par le résident Mallet jusqu'en 1921. Une pétition, assortie de plainte contre le roi, officialisa la crise⁴⁷⁰. En effet, le roi avait créé avec les chefs sa propre compagnie et interdit par «*tapu*» toute autre livraison aux commerçants locaux. Le roi avait fixé son prix, inférieur à ceux du commerce, puis payé en «*bons à valoir*», ce qui était interdit depuis longtemps ; enfin la main-d'œuvre travaillait sous forme de corvées gratuites. On imagine aisément l'émoi des commerçants patentés face à une telle situation à qui échappait le négoce local.

Dans un rapport détaillé, le résident Mallet⁴⁷¹ indiqua que le roi Vitolio, arrivé sur le trône en 1918 après un coup d'état, «*rêve de rompre le protectorat*», et entend «*débarrasser son pays de tous les blancs quelles que soient leurs origines ou leurs fonctions*». A l'appui, il cita les *tapus* qui ont frappé les quatre comptoirs du fils Minh Quong et ensuite de J. Brial. Le résident intervint alors, mais le roi refusa de sanctionner les coupables car tous ces actes ressortaient

470 - Mallet : 7.12 du 18 mars 1921 Les commerçants signataires étaient : J. Brial, les Chinois Wah et Minh Quong, et J. Sinclair

471 - Mallet : 7.13 du 23 mars 1921

d'un complot. Le roi s'était acoquiné, en effet, avec un Wallisien ami, vivant à Fidji où il était employé à la «*Compagnie des planteurs de Fidji*» à Savu-Savu. Or, ce personnage était venu à Wallis le 28 janvier 1921 avec deux Anglais de sa société qui visitèrent le roi puis le résident. Le 8 février, le *Kivalu* vint signifier au résident les décisions du roi.

- Le roi et les chefs comptaient tenir trois comptoirs, un par district, pour recevoir le coprah et importer des produits manufacturés ;

- Les marchandises seraient payées par le coprah livré exclusivement aux chefs.

- Il était interdit, sous peine de punition, de vendre du coprah aux commerçants.

Emu par ces mesures, Mallet obtint du roi que les Wallisiens pussent librement «*vendre leur coprah*». Mais peu après, la vente du coprah aux commerçants leur fut interdite par le roi. Le roi prononça alors un «*tapu*» de deux ans sur les ventes de coprah aux commerçants et proclama qu'il irait avec son ministre Kulitea, à Nouméa, signifier au gouverneur «*qu'ils n'ont plus besoin d'un gouvernement de blancs chez eux*». Enfin, l'ex-roi Sosefo Mautamakia, parent du roi actuel «*et grand ami de la France,*» semblait approuver cette politique. Le résident ne cacha pas son inquiétude ; il redoutait des troubles «*entre les partisans et les manants*» car le roi venait de frapper d'amende à 25 francs «*30 à 40 individus*» ne respectant pas le «*tapu*».

Peu après,⁴⁷² Mallet signala l'aggravation de la situation car les chefs n'avaient plus de quoi payer, sauf en bons, le coprah qu'ils recevaient ; ils ne pouvaient pas acheter en contre partie de marchandises pour leurs comptoirs ; on craignait une disette par suite de l'abandon des cultures vivrières pour récolter le maximum de coprah. Le résident se fit donc pressant pour demander l'arrivée de la canonnière.

b- Le gouverneur impose la liberté du commerce

L'avis *Aldebaran* toucha Wallis le 25 ou 26 juin, ayant à son bord le gouverneur Repiquet qui immédiatement ouvrit une enquête qui dura jusqu'au 29 juin⁴⁷³. Les commerçants qui avaient porté plainte contre le roi furent entendus ainsi que ce dernier assisté d'un interprète de la mission (le père Marquet) ; J. Brial était pour sa part l'interprète des commerçants chinois. La déposition de J. Brial fut la plus nourrie et la plus grave. Il accusa nommément le roi, mais pas le *Kivalu*, des *tapus* bénéficiant à la Compagnie Uvéenne. Il stigmatisa l'influence de Wallisiens «*qui ont voyagé*» et conseilla le roi. Il attaqua aussi la mission : «*Je suis persuadé que c'est la mission qui pousse en*

472 - Mallet : 7.14 du 16 mai 1921

473 - Mallet : 7.17. Minutes des interrogatoires du 27 au 29 juin 1921

dessous et comme je ne suis pas de son opinion, par jalousie les missionnaires poussent en cachette le roi et ses acolytes.» Il déplora aussi l'inaction du gouverneur à qui il avait communiqué les noms des principaux agitateurs. Pour Brial, l'immense majorité des Wallisiens subissait cette situation créée par le roi par crainte de punitions et dont chacun des sujets avait accepté de livrer pour le roi 100 livres de coprah et 120 livres pour les chefs.

En plus de sa déposition quelque peu partisane, J. Brial assura la traduction des dépositions des traders chinois, qui ne parlaient que l'anglais ou l'uvéén. L'un d'eux, Akipa, confirma les *tapus* royaux et la nécessité d'une remise en ordre du pays sinon sa société quitterait Wallis. Minh Quong, un autre, reconnut avoir refusé de servir le roi, un soir : son commerce fut lapidé ; il confirma les *tapus* et son désir de quitter l'île si rien n'était fait par l'autorité française à l'encontre du roi, l'allié de la mission. Le dernier commerçant, Wendt, de la maison Sinclair, s'étonnait du «*tapu*» qu'il avait subi car le roi vendait les produits de ses comptoirs 25 % plus cher que les commerçants. De plus tous les Wallisiens devaient peser leur coprah auprès des seuls contrôleurs du roi. Celui-ci payait le coprah 9 shillings les 100 livres anglaises mais le revendait 15 shillings. Wendt constatait : «*jamais les commerçants n'ont fait et loin de là, un bénéfice aussi important*». Enfin le roi lui devait les sommes dues pour l'impôt de deux villages et avancées par Wendt et qui devaient être remboursées en coprah... La comparaison du roi assisté par le père Marquet éclaira peu le gouverneur. Il se déclara en butte aux commerçants hostiles à la «*Compagnie uvéenne*» qu'il dut protéger ; il nia hautement «*les tapus*» car sinon les commerçants n'auraient rien reçu. Il justifia les sanctions pour refus du contrôle des pesées ce qui était illégal, et déplora enfin que le résident ait employé des termes «*irrespectueux envers moi*», et que «*les Pères*» l'aient mis en situation d'accusé. Le gouverneur releva les contradictions du roi, son entêtement hautain et le menaça de sanction. L'interprète de la mission fit sentir la menace au roi qui accepta de revenir, comme après l'accord de 1917, à la liberté du commerce et à l'usage facultatif des «*peseurs royaux*». Un communiqué écrit fut signé par le roi confirmant ces dispositions. Finalement seuls furent sanctionnés et exilés trois ministres qui avaient commis des abus. Le résident fut chargé d'apurer les comptes de la «*Compagnie uvéenne et de liquider ses biens*»...

c- Les surprises de la liquidation de la Compagnie Uvéenne

Le résident Mallet faisait peu de crédit aux engagements du roi. Les chefs étaient mécontents de n'avoir pas pu parler au gouverneur ; d'autres jugeaient que les ministres exilés étaient victimes d'une injustice car «*ils n'ont fait qu'obéir au roi*»⁴⁷⁴. Mallet informa le gouverneur qu'il s'était entendu avec la compagnie

fidjienne, associée avec le roi, pour récupérer le paiement du coprah chargé et payer les créances dues localement, ce que regretta le gouverneur qui estimait qu'il pouvait s'agir d'une immixtion dangereuse de Fidji. Très vite, il apparut que les comptes étaient embrouillés par des malversations : le roi avait vendu pour 93 075 francs de coprah et acheté pour 61 700 francs de marchandises revendues avec seulement 10 % de bénéfice. Le bénéfice net restant s'élevait donc à 37 545 francs obtenus en «*ne payant ni location de locaux, ni main-d'œuvre, ni employés*» puisque les services étaient coutumiers... Or ce bénéfice important s'était volatilisé dans les mains des chefs ou du roi... De nouveaux bons d'achats impayés enfin avaient été donnés pour un montant de 12 500 francs.

Aussi le gouverneur confirma-t-il au résident qu'il devait cesser d'interférer dans ces ténébreuses affaires qui étaient du ressort de la «*Compagnie uvéenne*», lui devant se cantonner à un simple «*contrôle de ces opérations*»⁴⁷⁵. Avant le départ définitif du résident, celui-ci fit état de rumeurs d'un coup d'état contre le roi, puis d'une nouvelle plainte des commerçants contre un nouveau «*tapu*». Comme la population refusait d'appliquer cet interdit, le roi refusa à payer une partie de ses dettes à ses sujets. Ainsi s'achevait par l'enlèvement, ce premier épisode des «*guerres du coprah*».

2- L'affaire Kelemete

Cette affaire est intéressante par la personnalité de son principal protagoniste, sorte de «*Big man*» en puissance, par les liens plus ou moins occultes tissés par Kelemete à Wallis comme à Futuna, et par les difficultés rencontrées par le résident Bécu, pourtant armé d'une rouerie toute océanienne, mais livré à lui-même par Nouméa.

a- Un trader des îles...

Clément Kelemete, natif de Mua, appartenait à une famille de chefs ayant de la parenté à Futuna. Il fut déporté, en 1913, à Nouméa par le résident Brochard⁴⁷⁶. A Nouméa, un avocat obtint son élargissement. Kelemete se consacrait, selon Bécu, au commerce «*à la façon uvéenne*» ce qui lui avait valu maille à partir avec le roi en 1913. De retour à Wallis, mais ayant beaucoup appris de son passage à Nouméa, il décida de se lancer dans «*les affaires*». Peut-être y fut-il incité aussi après les péripéties de la Compagnie Uvéenne ? Pour cela, il fit alliance avec des chefs et le roi. Il avait prit langue aussi à Fidji avec une compagnie de commerce qui faisait la traite du coprah, la maison «*Moriss*

475 - Mallet : 7.27 du 1^{er} septembre 1921

476 - Brochard : 5 61 du 20 septembre 1913. Dans ce rapport du commandant Roques du *Kersaint*, il est signalé qu'est embarqué un chef wallisien (et sa famille), déposé et envoyé à résidence à Nouméa. Clément Kelemete «*y restera jusqu'au retour d'un navire à Wallis*» par «*mesures disciplinaires et politiques*»..

Hedstrom and Co». Bécu dira de lui : «*j'admire Kelemete car il est le plus retors de tous...*» ; du négoce à la politique il n'y avait qu'un pas qui fut vite franchi par Kelemete qui, selon Bécu, avait pris la tête «*du parti des jeunes*» et acquis de l'autorité auprès du roi et des chefs par ses intrigues et ses manoeuvres contre les commerçants.

Mais l'alliance entre le roi et Kelemete fut vite compromise par des malentendus comme par les menaces du résident et se retourna contre le roi sur lequel Kelemete avait pris de l'ascendant.

b- Intrigues, tapus, extorsions

Jamais Kelemete ne fut contraint à rendre des comptes à la justice car il décéda au moment où il aurait pu être inquiété... Les rapports décousus et quelque peu théâtraux du résident Bécu nous permettent d'en suivre les actes et d'en démêler le rôle.

Dès l'origine de la crise⁴⁷⁷ Bécu le présenta comme un homme à prestige car il avait su échapper à l'exil de Nouméa. Mais il était véreux, faisait de l'usure à Futuna et selon le père Haumonte, aurait tenté de renverser le roi d'Alo qui voulait l'éloigner. La société «Burns Philips» l'avait interdit à bord de ses navires où il avait causé des troubles. S'étant abouché avec la société «*Hedstrom*» de Fidji, il obtint, grâce à des pots de vin subornant des chefs et des *fono*, que les Wallisiens lui livrassent du coprah payé par des bons à valoir... Aussi Bécu déplorait-il se trouver face à une tentative de reconstitution de l'ex-Compagnie Uvéenne avec la complicité occulte du roi. Déjà du coprah ayant été volé à un commerçant chinois, le résident estima qu'il fallait des sanctions.

Les intrigues s'étendirent peu après à Futuna⁴⁷⁸ ; en effet, Kelemete fit renverser Papilio, souverain d'Alo, par un frère du roi ; le résident dut s'y rendre. A Wallis, Kelemete appuyé par les jeunes des *fono* ridiculisait l'autorité avec la complicité du roi. C'est alors qu'éclata une grève fomentée par le village d'Akaaka pour l'embarquement du coprah sur le navire *Makoa*. Saisi par Joubert, le roi resta évasif mais promit que le coprah qui servait à payer l'impôt serait réuni dans les délais. Or, il n'en fut rien malgré de nouveaux délais consentis, car tout le coprah était stocké pour Kelemete.

La seule consolation pour l'administration fut que B. P. déjoua une tentative de *tapu* sur le coprah à Hahake et que la mission était contre Kelemete ; Joubert écrivait au résident en se targuant du soutien «*de sa grandeur, Mgr Blanc*». Enfin J. Brial seconda Joubert dans cette affaire pour l'aider à résoudre la crise.

Le résident Bécu espérait régler le problème par l'envoi en exil de Kelemete. Mais il ne put y parvenir et fut fort déçu puisque, lorsque l'avis

477 - Bécu : 8.11 du 3 avril 1923

478 - Bécu : 8.13 du 30 mai 1923

Aldebaran arriva enfin à Wallis⁴⁷⁹, l'agitateur «malgré la défense était parti à Futuna». Le commandant Husson ne put régler que quelques affaires anciennes de vols et réitérer solennellement au roi l'interdiction des *tapus*...

Mais dès le départ du navire, un *tapu* clandestin fut mis, ce qui permit à un parent du roi de frapper un jeune Chinois et de lui voler sa montre en argent. Certes le roi s'excusa auprès du résident et de l'évêque mais les Chinois portèrent plainte à leur consulat de Sydney...

Kelemete continua à jouer contre le roi avec qui il avait d'obscurs contentieux ; ainsi il écrivit soudain au résident pour lui donner la liste des dettes que les villageois de Mua et Hihifo avaient contractées, avec l'accord du roi, à son magasin : 111 Livres sterling. Ainsi, pour Bécu, était apportée la preuve de la collusion du roi avec «la Compagnie uvéenne» qui n'avait pu être obtenue lors du passage du gouverneur en 1921. Bécu estima maintenant indispensable «l'enlèvement du roi pour l'exil».

Mais cette «trahison» du roi vis-à-vis de Kelemete s'avéra passagère⁴⁸⁰. En effet, devant se rendre à Fidji pour rencontrer ses associés, Kelemete brava le refus de visa du résident, obtint celui du roi, qui ensuite se déchargea sur le résident. Accompagné de ses amis, le «trader» s'embarqua devant les policiers royaux qui n'intervinrent pas.

Avec le proche départ du résident, Kelemete, de retour de Fidji (y a-t-il conclu un accord commercial ?) reprit ses douteuses combines. Joubert informa Bécu (en tournée d'adieu à Futuna) que les chefs de Mua venaient de consentir à livrer du coprah vert «à crédit» à Kelemete. Le roi avait aussi accepté qu'un armateur de Fidji établît une liaison Levuka-Wallis pour charger le coprah disponible⁴⁸¹. Enfin Kelemete à court de liquidité obtint du chef de Mua un prêt de 400 francs pris sur un compte d'achat de matériaux ouvert à la mission auprès d'un Chinois !

c- Un résident laissé à lui-même

Le résident Bécu ne tint que par sa seule habileté manœuvrière et évita une crise majeure. Il réussit à circonscrire les menées de Kelemete à Futuna et s'efforça de dissocier le tandem formé avec le roi Vitolio. La quasi-absence de réactions du gouverneur résulta-t-elle de consignes officielles ? Peut-être est-ce dû à l'échec de l'opération de police d'octobre 1923 et au fait que Bécu ne put empêcher Kelemete de fuir à Futuna ? Les rapports-fleuves du résident, organisés comme des scénettes satyriques, voire triviales de la vie insulaire, de même que ses facéties locales, lui avaient aussi enlevé le crédit nécessaire.

479 - Bécu : 8.21 du 24 octobre 1923

480 - Bécu : 8.26 du 24 février 1924

481 - Bécu : 8.28 du 3 juillet 1924

Quoi qu'il en soit, Bécu fut presque seul à gérer la crise. Mais à la différence de certains de ses prédécesseurs, il eut l'avantage tactique de disposer de l'appui de «*l'Union des Français*» qui réussit le tour de force d'associer «*objectivement*», grâce à de chaleureux banquets, le résident, la mission et J. Brial.

La politique de Bécu, faute de moyens sur place visa à opposer le roi, sur lequel il avait quelques prises, à Kelemete pour défaire ou réduire ses manœuvres. Si le roi feignait la soumission, il s'attachait aussi à contrecarrer l'accord scolaire passé entre la mission et le résident pour le fonctionnement d'une classe de Français d'où le roi «*enlèvera 22 élèves*». D'après Bécu, le roi «*applique son intelligence à contre balancer tout ce qui se rattache aux européens, missionnaires ou laïques, afin de montrer à son conseil comment il les roule*». Mais le résident avait l'appui de Mgr Blanc qui défendit aux ouailles des paroisses «*de s'immiscer dans les affaires politiques et commerciales*». Bécu constata aussi l'effritement du pouvoir royal ce que le roi admit : «*depuis quelques temps le pouvoir wallisien n'est plus ce qu'il était autrefois, la division règne entre les chefs, le peuple... en profite pour prendre ses aises*». Aussi le roi demanda son appui au résident peu avant son départ.

Il apparaît que, dès l'origine, Bécu a très bien perçu le problème de fond posé par l'affaire Kelemete⁴⁸² : «*dès son début sur le trône, Lavelua cherchait à évincer le commerce patenté en s'abouchant avec des aventuriers de Fidji. Avec ses Ministres, il entrait de compte à demi. Puis, l'on obligea, la trique en mains, le bon peuple à porter son coprah à la Compagnie Uvéenne.*

On lui faisait miroiter dans le futur des bénéfices alléchants. Personne n'a touché hormis le roi, sa bande et les aventuriers. Les femmes légitimes de la cour et bien d'autres femmes portaient des robes de soie. On mangeait, on gobelotait, on narguait le commerce patenté, en l'espèce les blancs et les chinois. Jusqu'au moment où le peuple a commencé à murmurer, tandis que la Compagnie uvéenne faisait faillite».

Ce point de vue montre les dysfonctionnements qui apparaissaient dans la société d'Uvea : le premier fut lié à la généralisation de l'argent qui avec les hauts cours du coprah et une bonne production créèrent une aisance générale dans l'île (ce qu'avait notée le rapport Revel en 1922, avec la montée des «*importations de confort*»). Le second facteur fut le train de vie ostentatoire de la classe hiérarchiquement dominante. Le troisième terme résida dans le souci affirmé, depuis 1920, par le roi et les princes de contrôler à leur profit l'unique source de revenu existante en marginalisant le commerce officiel qui jouissait d'une rente ancienne de situation et en abusait parfois malgré les difficultés que pouvaient lui procurer les pratiques wallisiennes. Cela induisit Bécu à affirmer

l'existence «*d'une coupure de classe*», entre le peuple et sa hiérarchie : il s'agissait là plus d'un jugement européen-centriste que d'une analyse fondée.

3- Remise en cause du commerçant français

Les remous créés par les affaires du coprah finirent par atteindre aussi l'unique commerçant français de Wallis, J. Brial. Certes celui-ci avait eu à souffrir des vicissitudes de la conjoncture locale et ses plaintes émaillaient depuis 1910 la chronique locale. J. Brial était depuis longtemps plus qu'un "trader". C'était aussi un homme politique : il était actif dans les affaires wallisiennes où il était aidé par sa femme Louise, fille de chef, comme dans les affaires politiques touchant à la résidence ou dans celles de la mission à laquelle il s'opposa souvent (sauf durant la période Bécu «*d'Union des Français*»). L'affaire Brial de 1929 est intéressante car elle permet de saisir les jeux des alliances, des contre-alliances et de leurs renversements.

a- Rupture de Brial avec le commerce chinois appuyé par le roi et l'évêque

Parti en France en 1928, J. Brial, à son retour à Wallis, renvoya son gérant intérimaire, le Chinois Vegi, pour indélicatesse. Celui-ci partit à Fidji fort mécontent «*chercher des fonds pour créer une concurrence*»⁴⁸³. Par câble, en avril, Vegi demanda au roi de lui préparer du coprah sec pour un navire. Le roi consulta le résident Marchat qui lui conseilla d'accepter l'offre tout en gardant «*une stricte et entière neutralité entre les commerçants*» pour leur fourniture en coprah. Or, peu après, le résident apprit que «*ordre avait été donné à tous les indigènes de faire chacun deux sacs (100 kg) et de les réserver pour Végi*».

Malgré des démarches auprès du roi contre ce *tapu* occulte, celui-ci se déclara impuissant à empêcher ses sujets de vendre au plus offrant ! A l'arrivée de la goélette, J. Brial, suivant l'avis du résident Marchat, augmenta ses prix d'achat à 7 shillings les 100 livres contre 6,6 offerts par Végi. Contre toute attente, «*les indigènes se précipitèrent chez Végi*». En deux jours Végi obtint vingt tonnes contre deux pour Brial... Malgré l'injonction du résident, les districts de Hahake et Hihifo refusèrent de vendre leurs stocks, sauf à Végi.... Pour Marchat «*des menées occultes*» étaient en l'occurrence évidentes.

b- Le rôle de la mission

Pour Marchat⁴⁸⁴, il était clair qu'il existait «*une lutte raffinée où les commerçants qui depuis 20 ans ont fait la prospérité économique de Wallis...*

483 - Marchat : 10.7 du 23 mai 1929

484 - Marchat : 10.8 du 12 juin 1929

sont voués à une défaite certaine sous les yeux d'un résident impuissant» et que c'était dans le rôle de la mission, plus que dans une fausse concurrence commerciale, que se trouvait l'origine de la crise, car c'était Mgr Blanc qui avait facilité à Fidji l'introduction de Végi auprès du commerce local. Marchat joignit une déclaration écrite retranscrivant des propos de Mgr Blanc lorsqu'il avait confessé Mme Brial le 24 mai 1929 : *«je dois partir à Fidji... Je t'annonce que je vais aider très fort Végi pour qu'ils s'établisse à Uvea*». Il semble à Marchat qu'en ne donnant pas son aide, Mrg Blanc aurait fait disparaître le trafic de Végi.

Simultanément J. Brial écrivit au gouverneur⁴⁸⁵ pour faire état du problème. Brial y rappelait sa longue présence *«de bientôt vingt ans à Wallis»* et, son honnêteté comme aussi le fait qu'il avait toujours été *«très bon avec les indigènes»* et que commercialement il payait mieux le coprah que Végi. Il imputa la situation créée au roi, aux chefs et à *«Mgr Blanc qui était dans l'affaire»* d'où la dénonciation de sa femme. Enfin il affirma qu'il allait recevoir une preuve que l'évêque l'avait desservi aussi à Fidji auprès de Burns Philips dont il était l'agent. Pour J. Brial, la mission voulait son départ comme celui de R. Joubert, le chancelier, car tous deux en savaient trop sur les pratiques de la mission.

Que penser des assertions de J. Brial ? Il est probable qu'elles avaient une certaine consistance qui trouvait certainement son origine dans l'épisode du passage (et de l'agitation qui en naquit) d'Alain Gerbault en 1927⁴⁸⁶ et qu'elles contenaient aussi quelques ragots malveillants.

c- Les pratiques de J. Brial

Marchat, tout au long de cette affaire, fut embarrassé par la complexité de l'affaire, ses ramifications et la qualité de protagonistes, comme Brial sur lequel il avait peu d'illusions... Aussi dès le début prévint-il le gouverneur (sur Brial) : *«ce dernier au dire des indigènes les aurait trop exploités»* et il y eut aussi *«les procédés dont il fit preuve vis-à-vis d'eux pendant trop longtemps»*...

Au point de vue commercial, Marchat⁴⁸⁷ constatait que J. Brial était *«le maître du commerce de Wallis, les Chinois marchant dans son ombre et sous son commandement, il a vendu les marchandises à un prix exorbitant, les prix de Végi le montrant bien, et il a acheté le coprah à très bas prix»*. D'ailleurs le fait que J. Brial ait attendu l'arrivée du bateau de Végi pour monter ses prix était une preuve pour le résident... A côté de cet aspect tenant au personnage de Brial, existait un autre aspect avec la taxe *ad valorem* sur les importations imposée en 1929 par le résident et qui amena Mgr Blanc à tenter de faire une union des

485 - Marchat : 10.9 du 1.6. 1929

486 - Angleviel, J.- Lettre de J. Brial à A. Gerbault. *Journal de la Société des Océanistes*, n°19, p 146

487 - Déjà intérimaire du 12/09/1923 au 14/03/1925

commerçants qui aurait fait pression sur le roi contre la taxe. Les commerçants avec Brial ne suivirent pas l'Evêque. Or la mission était le deuxième importateur de produits de l'archipel.

Les réactions de Nouméa aux informations du résident furent plutôt timorées. Le gouverneur intérimaire G. d'Arboussier⁴⁸⁸ plaida un attentisme prudent au résident ; l'administration n'avait pas à arbitrer entre les rivalités des commerçants et celles des natifs, sauf plaintes très précises. Surtout une règle était répétée au résident : *«ne jamais donner d'ordres dont vous ne serez pas en mesure d'assurer l'exécution avec les moyens normaux dont vous disposez»*.

Peu après, l'affaire Brial trouva un épilogue provisoire, pour deux raisons au moins. Burns Philips (représentant J. Brial), grâce aux rappels à l'ordre faits au roi par Marchat, put enlever 297 tonnes de coprah alors que la goélette de Végi, ne put en trois rotations, en enlever que 65 tonnes, vu son faible tonnage. La deuxième raison résida dans l'attitude de la mission marquée par un brusque revirement (l'Evêque avait-il appris la plainte de la famille Brial ?). Celle-ci demanda aux fidèles d'abandonner le boycott de J.Brial et, nota Marchat⁴⁸⁹, *«comme par enchantement, la situation se retourne : la maison Brial fut envahie et Végi ne reçut plus qu'une quantité infime de coprah»*. Ce dernier se répandit alors en plaintes sur le non-respect de la parole de Mgr Blanc, confirmant, pour le résident, le rôle joué par *«une puissance occulte»* ainsi démasquée. Seuls les soutiens dont bénéficia le roi auprès de ses ministres, de la population comme de la mission, empêchèrent d'envisager sa déposition⁴⁹⁰, déplora Marchat.

Que penser de ces épisodes parfois décousus qui agitèrent Wallis pendant plus de dix ans ? Ils ont eu un fil conducteur très structurant : le contrôle du coprah par le pouvoir indigène. Ce faisant il y avait opposition entre l'administration et les commerçants et une attitude de neutralité variable de la mission qui jouait le rôle d'arbitre ou de modérateur. Néanmoins, la mission utilisa, semble-t-il, ces agitations pour gêner ou éliminer J. Brial...

Il est aussi intéressant de noter l'utilisation, d'une manière faussement naïve, des ressources de la coutume par le roi et ses chefs (*tapu*, travail sur ordre, grève, respect des ordres du roi pour les pesées), pour faire pression sur les "traders" et désarmer les réactions des résidents qui n'avaient pas pris sur ce jeu dissimulé fait d'oppositions diverses. En même temps des marques de modernisme apparaissaient : la création d'une Compagnie Uvéenne, des ententes avec des traders de Fidji, la mise en place d'un réseau de collecte du coprah et de distribution des produits de base montraient l'acquisition d'un certain savoir-faire, comme l'écoute inter-îles des problèmes commerciaux.

488 - Marchat : 10.11 du 29 juin 1929

489 - Marchat : 10.12 du 18 juillet 1929

490 - Marchat : 10.13 du 19 juillet 1929

Peut-on y voir comme Mallet, ou chez Bécu de façon plus pondérée, l'acquisition par un certain milieu uvéen «*d'idées indépendantistes*» et, à terme, le rejet du protectorat ? Rien ne le laisse penser directement sauf au niveau du contrôle économique du coprah et de la marginalisation de la main-mise européenne du commerce.

Ainsi Wallis connut une crise profonde qui épousa les contours du commerce mais en fait, on le vit avec l'épisode Kelemete, remit en cause certaines formes de pouvoirs et leurs manifestations. L'affaire Gerbault qui s'intercala entre les crises successives du coprah en fut un révélateur.

III - ALAIN GERBAULT, ROI SANS COURONNE D'UN INSTANT INSULAIRE

Bien que de courte durée (trois mois) le séjour d'Alain Gerbault à Wallis survint à un moment difficile pour l'île. En effet, venaient de débiter en juin 1926 les travaux de construction d'une jetée inscrite dans le Plan Guyon. Réalisés à base de corvées coutumières, pour le seul profit du commerce aux yeux de nombreux Wallisiens, ces travaux suscitèrent aussi l'hostilité de la mission et la naissance d'un mouvement d'opposition entraînant des refus et contestant l'autorité royale qu'appuyait le résident Barbier, ne serait-ce que pour obtenir les corvées indispensables au plan Guyon.

1- Refus des corvées administratives

Un rapport du gouverneur Guyon au Conseil Privé à Nouméa informe directement des conditions de l'application des grands travaux d'utilité publique réalisés à Wallis : «*il fut entendu que la population indigène apporterait sa contribution sous forme de prestations en nature, et fournirait ainsi les gros matériaux tels que pierres, sables, chaux, etc, dont l'extraction sur place est d'ailleurs aisée*». Ainsi l'administration récupérait à son profit le système des corvées tant décriées et le légitimait au nom du «*bien public*».

Cette politique de travaux de longue durée (4 ans) allait entraîner des réactions contraires et la naissance d'une forte opposition politique avec des risques latents de troubles. En effet, dès décembre 1926, le résident Barbier porta à la connaissance du gouverneur⁴⁹¹ l'agitation qui s'était emparée de Wallis où devant le palais royal il y eût «*réunion de plusieurs centaines d'individus pour manifester contre les travaux de prestations*» et malgré les explications du résident et les exhortations du roi «*menés par quelques individus, ils refusèrent de reprendre les travaux*».

491 - Barbier : 9.16 du 27 avril 1927, compte rendu de Guyon au Conseil Privé

Quelques semaines plus tard, le 16 février 1927, la mission comme le roi annoncèrent qu'un parti de gens de Mua préparait un coup d'état. Le résident aussitôt menaçait de sanctions les conspirateurs ce qui assura le retour au calme. Mais le roi prit des sanctions qui furent confirmées lors de l'arrivée de l'avis *Cassiopee* le 9 mars, qui embarqua cinq Wallisiens condamnés à trois ans d'exil à Nouméa. Ces sanctions ne suffirent cependant pas à désarmer l'hostilité de la majorité de la population contre les *«travaux administratifs»*.

Mais l'affaire allait rebondir avec un changement de l'attitude jusque-là *«loyaliste»* de la mission.

2- L'hostilité de l'évêque

Elle résulta d'une demande faite par le résident à Mgr Blanc pour que celui-ci présentât d'abord à l'administration, pour avis, ses demandes de corvées pour la mission⁴⁹². Hautainement l'Evêque opposa *«un refus catégorique»* au contrôle de ses relations avec les chefs indigènes quelle que soit la nature de celles-ci, *«la discussion s'envenima, le résident Barbier estimant que le roi devait pour «toutes affaires importantes s'en remettre à son avis», alors que pour l'évêque, le roi «suit ou non ses conseils en toute liberté»*. Pour Barbier, la population était donc confortée dans son refus des corvées.

Peu après, Barbier s'émut auprès du roi de l'ampleur des corvées réalisées pour la mission, alors que les travaux du port ne reprenaient pas. Le roi annonça que les ouvriers punis devaient y travailler... ce qui irrita fort le résident⁴⁹³ d'autant plus que peu d'hommes, malgré un appel du roi, vinrent travailler.

Alors *«les chefs me proposèrent de placer la voie (du Decauville) eux-mêmes avec l'aide de quelques villageois...»* Si Barbier accepta et, avec Joubert, aida les chefs, ceux-ci refusèrent de prolonger la voie après le warf en déclarant que si *«la voie était destinée à l'usage des commerçants, ceux-ci feraient le raccordement»* !

Un autre sujet de mécontentement pour Barbier, fut le refus du roi d'attribuer un terrain pour la nouvelle infirmerie prévue par le Plan Guyon, mais qui proposa d'aider à sa construction sur le terrain de la résidence *«sous les fenêtres de la maison d'habitation»*.

Le résident sentait ainsi sa politique tournée en dérision. Un nouvel entretien avec l'évêque⁴⁹⁴ le montrait : ce dernier dénigrait *«ce warf qui ne rime à rien !»* comme il refusait d'affecter pour *«l'administration»*, une sœur infirmière à Futuna. Mgr Blanc rappela d'ailleurs que *«c'est un protectorat ici, ce n'est pas une colonie...»* critiquant le traité de 1910 *«extorqué et nul de droit»*.

492 - Barbier : 9.17. du 7 mai 1927

493 - Barbier : 9.18. du 24 mai 1927

494 - Barbier : 9.19 du 24 mai 1927

Il ne céda pas : «rien, rien ! comme il fera aussi rappel de son patriotisme et celui de sa famille»⁴⁹⁵. Néanmoins, il était prêt à aider le résident pour l'infirmierie en lui prêtant un terrain de la mission...

La conclusion de Barbier était donc très pessimiste «Wallis et Futuna ne sont pas un protectorat français : ce sont les derniers Etats du Pape»...⁴⁹⁶

3- L'interférence Gerbault

Faisant un périple autour du monde⁴⁹⁷ Alain Gerbault arriva par hasard à Wallis le 18 août 1926 n'ayant pu toucher Savaii, une des îles Samoa. Son navire, le *Firecrest*, perdit sa quille à l'entrée du lagon d'Uvea et fut immobilisé quelques semaines. Il reçut l'aide du résident, des Wallisiens et de J. Brial, puis put câbler à Paris. Grâce à ses relations il obtint le secours de la Marine nationale qui dépêcha à Wallis, l'avisos *Cassiopee* commandé par le futur amiral Decoux⁴⁹⁸ qui aida à réparer le *Firecrest* du 7 au 10 novembre 1926.

Friand de la vie insulaire traditionnelle, entiché de la fréquentation des adolescents, sportif émérite, le «navigateur solitaire», qui avait du temps de libre, créa avec des jeunes une équipe de football, puis de là, sympathisa vite avec la jeunesse de l'île comme avec les autorités wallisiennes. Le roi alla le visiter avec son épouse et sa fille...

Gerbault passa vite de la contemplation au rôle de critique local. Il critiqua les corvées administratives, le style européen de «mauvais goût» de la massive cathédrale, constata la simplicité «du roi qui préférait sa case traditionnelle à son palais»... Puis il remarqua que le roi n'avait qu'un pouvoir formel face à ses ministres, et face au résident. Enfin le roi n'existait là que par l'aval de la mission. Néanmoins, il jouissait du respect formel de ses sujets. Quant au collège de Lano, après l'avoir visité, Gerbault décréta qu'il n'était «qu'une garderie». Son prestige, comme sa gentillesse envers les insulaires, lui donnèrent une large audience locale dont il profita pour faire de l'information pédagogique «sur la France et les Français très différents de ceux qu'on rencontre dans les colonies et dont l'idée est de devenir riches aux dépens des autochtones». Ces vues, ces critiques, ne pouvaient que lui conférer une stature d'esthète subversif suscitant les alarmes du résident et ce d'autant plus qu'il détenait, lors de sa rencontre avec le capitaine Decoux, une pétition de 700 signatures de Wallisiens opposés aux corvées officielles du résident. De Fidji, sa prochaine étape après avoir quitté Wallis en décembre 1926, Gerbault envoya

495 - Un des frères de l'évêque fut amiral

496 - Allusion probable à un article du journal «*Le Démocrate*» de Nouméa, n°906 du 19 juin 1926 et traitant de Wallis sous le titre «Les derniers états du Pape»

497 - Gerbault, A.- Sur la route du retour. Paris : Grasset, 1929

498 - Decoux.- Sillage dans les mers du sud, *op. cit.*, qui relate sa rencontre avec A. Gerbault

cette pétition, où on lui proposait de devenir «*roi d'Uvea*», au gouverneur Guyon accompagné d'une «*épître*» de sept pages où il donnait son point de vue critique de la situation d'Uvea.

Il y notait que «*le résident Barbier était très impopulaire, tandis que les missionnaires qui ont su se faire aimer des enfants... sont aimés, respectés*». Il constatait que certains chefs aggravaient, par leur conduite, l'impopularité du résident déjà accrue par les travaux du port. Il déplorait aussi que le Supérieur de la mission, étonné de la pétition, n'y vit que l'acte d'une «*faible minorité abusée*». Gerbault l'expliqua au roi et celui-ci, après un grand *fono* où «*toute la population mâle d'Uvea se trouvait réunie sur la place de Mata-Utu pour exposer ses revendications au roi et au résident de France*», se déclara prêt à supprimer les «*Fatagia Faka Uvea*», c'est-à-dire les corvées et dons coutumiers ! Curieusement nous n'avons aucun document du résident évoquant cette situation...

Gerbault évoquait enfin l'avenir politique du protectorat : l'annexion serait certes un progrès mais ferait disparaître la culture et l'ordre social original existant encore. Il estimait que la mission devait garder sa place et son système de relations à base de dons et corvées. Aussi désapprouvait-il les tentatives de contrôle de Barbier. Enfin, Gerbault dénonçait l'emprise et les profits des commerçants qui ne bénéficiaient pas à Wallis : les rapports noués avec J. Brial⁴⁹⁹ l'avaient-ils influencé ?

Ce coup d'œil extérieur était peu complaisant. Le rôle de Gerbault à Wallis, ses amitiés et l'autorité morale qu'il avait acquises, ne pouvaient qu'indisposer le gouverneur Guyon comme la mission⁵⁰⁰.

Or l'affaire allait rebondir depuis Paris. Le Ministère des Colonies questionna le gouverneur sur la situation à Wallis à la suite de la question orale du député André Berthon désireux de connaître les motifs de l'envoi en exil ou «*internement sans jugement*» des cinq agitateurs enlevés par le *Cassiopée*. Il demandait aussi une définition des pouvoirs judiciaires du gouverneur et «*à qui appartient selon le gouvernement, le droit de souveraineté dans le pays ?*»⁵⁰¹. Ces questions apparurent insidieuses à Guyon qui y vit le rôle joué par Gerbault auprès de ses amis puissants de Paris... Mais Guyon avait prévu une réaction parisienne et ne cacha pas la longue lettre reçue de Fidji où Gerbault se posait en «*ami et défenseur des indigènes*». Il avait pris aussi le soin d'amnistier le 31 août 1927 les cinq exilés qui devaient être ramenés à Wallis en mai 1929. Néanmoins, Guyon se décida à contre-attaquer par écrit pour informer le Ministre de la situation créée par la visite à Wallis «*du hardi navigateur*»⁵⁰². Pour

499 - J. Angleviel, *op. cit.*, p.186 et suivantes

500 - Mgr Blanc déclarera en 1930 que c'est le *Firecrest* qui, avec des noix de coco embarquées à Samoa, apporta le rhinocéros du cocotier.

501 - Barbier : 9.20 du 14 octobre 1927

502 - Barbier : 9.21 du 31 décembre 1927

Guyon, le rôle de Gerbault était celui d'un agitateur, car «*il est bien difficile de séparer ces événements des agissements de M. Alain Gerbault*». C'est lui qui avait poussé les Wallisiens à paralyser «*les travaux d'utilité publique*», leur avait appris la désobéissance et avait fait une active propagande contre les autorités du protectorat...

4- *Le perfide épilogue du Gouverneur Guyon*

L'affaire ne s'arrêta pas là. Le 29 mars 1928, le résident Barbier fut remplacé par le docteur Marchat qui eut à régler ultérieurement le problème des corvées. En 1929 le gouverneur Guyon repassa en inspection à Wallis avec l'avis *Cassiopée*. La situation s'était stabilisée. Dans son rapport au Ministre, il fit état de l'achèvement satisfaisant des travaux du port et des infirmeries, de la mise à l'unisson avec Mgr Blanc. Guyon va profiter de l'occasion pour lancer une charge virulente contre A. Gerbault⁵⁰³. Guyon dénonçait d'abord, «*quoi qu'en ait dit l'admirable A. Gerbault*», les attaques contre la mission au nom du retour des autochtones à leurs coutumes naturelles, puis entonnait un couplet bucolique de style polynésien non dépourvu de perspicacité et marqué de perfidie. «*Comme beaucoup de voyageurs curieux de sensations que ne peut donner notre civilisation et amoureux de contrastes, il a subi l'empire qu'au premier contact avec les insulaires du Pacifique, exercent sur le nouveau venu le charme et la simplicité de leur accueil, la facilité de leurs mœurs, tandis que le climat, la nature pittoresque et souriante le pénétraient d'une douce léthargie.*

L'étranger est séduit lorsqu'alors lui apparaissent de beaux jeunes hommes, de belles jeunes filles aux traits réguliers et fins, au teint clair et chaud qui vêtues d'un pagne léger, parées de leurs longs cheveux, de couronnes et de colliers de fleurs aux parfums capiteux, se réunissent autour de lui et chantent et dansent pour fêter sa venue, comme en une offrande.

Il est tenté de s'affranchir vite des disciplines européennes, de revêtir à son tour le simple pagne et de mener dans ce nouveau milieu si près de la nature, une vie exempte de tout effort, autre que celui du plaisir si facilement accessible.

J'ai lieu de croire que ces tentations ont suffi à absorber la pensée de A. Gerbault pendant son séjour aux Wallis et ont créé ses idées sur la politique à suivre à l'égard de nos protégés. Il a oublié qu'avant l'établissement du protectorat français, Wallis et Futuna s'entretenaient, se mangeaient ; que cachées par les apparences charmantes, sont d'attristantes réalités : misère physiologique faute d'alimentation suffisante, mortalité infantile nombreuse, maladies décimant la race»...

L'affaire Gerbault fut aussi riche d'enseignements par ses implications. Elle montra :

- les limites du pouvoir colonial, y compris de la manière forte, que ce soit face au roi qui apparaissait indétronable dans la conjoncture créée ou face à la mission qui défendait le «peuple» de Wallis.

- le «pouvoir» que pouvait prendre, s'il avait du prestige, un étranger sympathique de passage.

- les limites de la toute puissance du gouverneur face à Paris, aux réactions politiques et aux ministères.

- l'apparition d'un parti «jeune» correspondant à la lente poussée démographique mais apte à se mobiliser comme à prendre conscience, et à terme, à peser sur la vie des institutions.

IV - DE LA CRISE MAJEURE AU RESIDENT REGENT

Alors qu'en 1929 Guyon faisait non sans un certain triomphalisme un bilan flatteur des progrès du protectorat, une sombre période allait s'ouvrir chargée de remises en cause très graves au niveau économique avec la dévastation et la ruine des plantations envahies par le rhinocéros du cocotier, puis par la dégradation du précaire équilibre institutionnel existant entre les composantes majeures du pouvoir insulaire, la mission, le résident, le roi et les commerçants. La première crise naquit d'une initiative du résident Marchat décidé à battre en brèche l'autorité conservée par la mission sur le régime des corvées.

1- Les décrets de Mars

a- Le coup d'un résident

Instruit par l'expérience de son prédécesseur Barbier et devant achever les travaux du plan Guyon, Marchat prit, après avis favorable du roi, un arrêté «réglementant les prestations en nature dans le protectorat»⁵⁰⁴. Deux types de prestations y étaient prévues : celles pour les travaux publics nouveaux et celles d'entretien.

La liste de ces travaux fut fixée par le roi et le résident, des indemnités prévues, et chaque village eut la responsabilité de l'entretien des pistes et sentiers de son territoire. Seuls les notables, les chefs et les séminaristes en furent dispensés. Par contre les corvées pour la mission ou les dons aux chefs échappèrent à ce décret.

En 1930, les relations entre le résident et Mgr Blanc, de passage à Wallis, se détériorèrent, une nouvelle taxe de 3 à 5 % frappant depuis le 3 février les importations. Mgr Blanc estima la mesure comble après la taxe ad *valorem* de

504 - Marchat · 10.1 du 24 juin 1928 qui sera signé par Guyon le 22 octobre 1929

1929 et le fit savoir. «*Le gouvernement français ne fait rien ici... qu'il cède Wallis aux Anglais... Si Nouméa continue à agir ainsi, je retire l'infirmière religieuse de Futuna*»... Marchat, catholique pratiquant, choqué par les propos du coléreux prélat, se plaignit à Nouméa⁵⁰⁵, recommandant une fois de plus l'annexion. Mais le gouverneur intérimaire d'Arboussier prit ces récriminations à la légère⁵⁰⁶ estimant normal que «*le contribuable maudisse le gouvernement, tout en payant*» et lui rappela qu'à Wallis, le résident «*n'y disposait que de son ascendant personnel*».

Il ne se doutait pas que Marchat exaspéré allait jouer, mais avec plus de finesse et d'à propos, à être l'émule de Brochard. Dans le plus grand secret, il concocta, littéralement parlant, «*les décrets de mars*» qu'il réussit à faire signer par le roi le 18 mars 1930. Ces décrets visaient aussi bien les corvées pour la mission que le collège d'Alofivai, financé par la résidence et censé enseigner les rudiments du français. Ils touchaient aux horaires des écoles et du pensionnat comme aux corvées ou au régime des punitions, visaient le fonctionnement du régime du magasin de la Procure dénoncé par les commerçants, les prestations de vivres, interdisaient «*les cadeaux*»... C'était donc une véritable salve de mesures visant le pouvoir temporel de la mission et ses pratiques. Personne n'était allé aussi loin⁵⁰⁷.

Ainsi le résident réussit-il sa nuit du 4 août wallisien. La mission fut d'autant plus gênée que cette attaque frontale ne la visait pas dans ses bases spirituelles et n'attaquait pas les missionnaires en personne mais seulement des pratiques sociales uvéennes difficilement défendables en 1930. Mgr Poncet⁵⁰⁸ fit aussi état d'un autre texte du 23 mars moins précis sur le rôle de la mission. Y eut-il un lissage du texte entre le 18 et 23 mars pour le rendre moins agressif ?

b- Médiation de la canonnière

L'avis *Bellatrix* survint peu après dans un Wallis mis en ébullition. Son commandant, le capitaine Bastard, dut se décider à arbitrer entre les partis d'autant plus qu'une grave agitation s'était emparée du district de Hihifo alors un bastion du Tiers Ordre de Marie, sorte de milice du zèle de la foi, présidée par un chef de district déposé par le résident au grand déplaisir de la mission. Si Hihifo refusait l'application des décrets, les districts loyalistes de Hahake et Mua menaçaient eux d'envahir le district rebelle. Aussi la présence du *Bellatrix* «*est providentielle*» pour tous et Bastard rendit un arbitrage de conciliation

505 - Marchat : 10 28 du 6 mars 1930

506 - Marchat : 10.29 sans date

507 - Marchat : 10.30 du 18 mars 1930. Il est à noter qu'en l'absence du chancelier Joubert c'est J. Brial qui avait assuré la traduction...

508 - Poncet, Histoire de l'île Wallis, *op. cit.*, pp.107 et 108

prévoyant le maintien du collègue d'Alofivai et la faculté pour les Wallisiens de plus de 18 ans de recevoir s'ils le désiraient un enseignement religieux devenu facultatif à leur majorité.

Bastard justifia sa position auprès du gouverneur⁵⁰⁹ par le fait qu'à Wallis le catholicisme est «*religion d'état*». Mais il reconnut que le père Cantala était coutumier «*d'intransigeance et maladresse*» envers le résident comme avec les commerçants et recommanda son déplacement.

c- Nouméa pousse au dialogue

Au vu des nouvelles de Wallis le gouverneur intérimaire Thally réagit plutôt froidement⁵¹⁰ et livra un élément d'information nouveau sur la manœuvre du résident Marchat. Pour obtenir l'aval du roi celui-ci se serait appuyé sur l'ex-roi détrôné Sosefo Mautamakia et aussi sur «*le futur roi*». Thally nota sévèrement : «*vous risquez de soutenir un mouvement sans lendemain*». Aussi signa-t-il sans entrain les décrets de mars tout en demandant des ménagements et des étapes pour la mission.

Peu après, malgré le refus de la mission de célébrer avec le résident l'anniversaire du 11 novembre, le capitaine Bastard de nouveau de passage avec le *Bellatrix*⁵¹¹, put constater la «*nette détente*» qui prévalait et le succès de la politique «*de liberté*» du résident que même la mission n'avait pas critiqué. Dans son rapport annuel⁵¹², le résident Marchat revint sur les conditions qui avaient présidé à son action et à l'imposition des «*décrets de mars*». Il devait s'imposer face à «*l'inertie du roi*» qui «*n'a aucune énergie*» sauf celle d'une attitude d'obéissance docile «*depuis bientôt un siècle*», persifla le résident, à la mission. Bien qu'acceptés par les trois quarts de la population, les décrets ne furent signés qu'à contre-cœur par le roi. Aussi le résident le surveilla-t-il car il n'acceptait aucune entorse au compromis passé avec le capitaine Bastard ; il redoutait que le roi «*déclare aux Pères qu'il regrette ce qu'il a fait*», comme déjà il le disait en privé.

De plus, le résident craignait qu'avec son proche départ, la mission remît en cause les décrets ce qui serait désastreux pour l'autorité de la France.

d- Vers une évolution de la mission

Les sources religieuses traduisirent au moment des faits, une certaine évolution en cours⁵¹³. En décembre 1927, Mgr Blanc avait supprimé les mariages collectifs critiqués par Gerbault et source d'un «*mal de vivre*» des jeunes qui s'exprima en 1928 par des «*tavaka*» c'est-à-dire des fuites ou tentatives de fuite de Wallis.

509 - Marchat : 10.30 du 5 mai 1930

510 - Marchat : 10.34 du 29 août 1930

511 - Marchat : 10.38 du 24 novembre 1930

512 - Marchat : 10.40. de décembre 1930

513 - Poncet, Histoire de l'île Wallis, *op. cit*

Cette détente fut contrariée par la décision prise à Rome par le père Fillion et l'ordre des Maristes de construire à Lano un bâtiment en dur pour les séminaristes qui allait nécessiter des corvées importantes et provoquer chez le résident une opposition déclarée.

En effet, malgré la publication des décrets de mars, la mission reprit ses travaux avec «*des bénévoles, même s'ils furent réunis par les chefs*», notait Poncet. Il s'ensuivit une crise au sein du Conseil Royal où le ministre Fotua Tamai fut démis ainsi que Tomasi, *pule* de Hahake. Aussi l'arrivée du *Bellatrix* épargna-t-elle à Wallis une crise grave. Mais le roi continua son jeu de bascule entre la mission et le résident faisant de la surenchère et seul le retour de l'avis en novembre 1930 permit d'aboutir à un nouvel accord général des partis en cause.

La crise «*des décrets de mars*», comparable par son schéma à celle de 1910 entre le résident Brochard et le père Bazin, connut un épilogue plus rapide et plus satisfaisant pour le résident, car :

- Le résident attaqua des pratiques devenues désuètes ;
- Disposait d'une liaison radio avec Nouméa et, au cœur des événements, reçut l'appui régulier d'un avis ;
- Le commandant Bastard sut arbitrer avec pondération ;
- La mission ne put ou ne voulut faire un coup d'Etat rendu problématique par les soutiens du roi ;
- La mission rechigna à faire preuve d'une combativité extrême compte tenu d'une certaine libéralisation interne et de son analyse des changements à accepter.

2- *L'affaire Renaud, l'anarchie du Protectorat*

Le résident Renaud, jeune médecin de l'infanterie de marine, fut affecté à Wallis et Futuna en juin 1931. Il reçut du gouverneur Guyon des consignes précises : utiliser les rouages des institutions locales, ne pas «*ordonner*» aux autorités ou à la population, instaurer un dialogue avec la mission pour toute mesure à prendre, mais lui refuser toute discussion tournant à l'impasse, se faire «*connaître et aimer*» de la population car «*vous ne disposez d'aucun moyen de coercition... une démonstration de force pourrait vous mettre en situation difficile si, les incidents prenant de l'ampleur, la démonstration ne pouvait être faite en temps opportun pour prévenir les complications*»⁵¹⁴. Enfin un rappel de la crise économique de Wallis et des mesures à envisager était fait.

a- Un résident expéditif

Très vite, le résident découvrit les tracas de la gestion du microcosme insulaire, et ne tarda pas à réagir. Guyon apprit⁵¹⁵ que le roi venait d'être

514 - Renaud : 11.1 du 9 mai 1931. Lettre du gouverneur au résident

515 - Télégrammes du résident Renaud du 27 juillet et 3 août 1931

renversé ainsi que le premier ministre «*par les chefs indigènes, à la suite de leur action contre les lois du pays sur instigation de la mission*». Les nouveaux élus, selon le résident, «*sont très pour nous*». Mais Guyon accepta mal ce fait accompli : il blâma Renaud⁵¹⁶ d'avoir transgressé ses instructions, et d'avoir laissé élire un nouveau roi, Sosefo Tokila (déjà roi en 1906 à 1910) qui «*n'est pas sans reproches*» puisque les résidents Brochard, Mallet et Barbier avaient eu à dénoncer son opposition «*ouverte ou dissimulée*»⁵¹⁷ à la cause française. Guyon exigea des explications sur l'éviction du roi Mikaele Tufele et témoigna de son inquiétude sur plusieurs assertions du résident, notamment sur le père Fillion, car il se prévalait du soutien obtenu en 1925 et 1928 de Mgr Blanc...

Renaud explicita son point de vue dans son rapport annuel⁵¹⁸ où il constata que devant les menées de la mission auprès du roi pour revenir sur les décrets de mars 1930, il avait dû réagir d'autorité : «*J'ai dû remplacer tous les chefs : roi, premier ministre, pule de Hihifo*». Il avait choisi des chefs dociles, sanctionné les trublions, interdit au Tiers Ordre de faire de la politique ou de participer aux *fono*... Enfin le résident estimant que «*Wallis est une propriété de rapport de la mission mariste*», voulut soumettre ses activités temporelles au régime des sociétés civiles «*avec un conseil, formé par exemple du résident, du supérieur de la mission, d'un commerçant et d'un chef indigène*». Ce conseil serait aussi habilité à «*prendre des sanctions contre les missionnaires fauteurs de troubles*». Continuant sur cette lancée, le résident déclara s'être fixé pour 1932, un programme pour «*sortir le pays de son engourdissement*» en «*forçant*» les Wallisiens à récolter et vendre le coprah, à limiter le gaspillage des noix et à faire entretenir les cocoteraies en utilisant des sanctions contre «*les petits-chefs*»...

La réaction de Guyon face à cette manière forte fut négative : «*M. Renaud s'est en effet montré très actif, il lui reste à gagner du calme*». Face à la mission, le gouverneur critiqua l'attitude de résident et refusa de soutenir sans justification «*une politique de combat*». Aussi interdit-il⁵¹⁹ tout remplacement de chefs, sauf avec son approbation.

Or la situation générale du protectorat allait en se détériorant⁵²⁰. En effet, les prix du coprah étaient bas en relation avec la crise mondiale et la chute de la production. Les prix des produits importés français étaient, avec les marges du commerce local, trop chers. Les Wallisiens, déjà atteints par l'oryctes, étaient mécontents et mettaient en cause la nouvelle ligne française de navigation ; «*le coût de la vie a donc doublé du seul fait de cette liaison*» notait le résident ; le

516 - Renaud : 11.4 du 21 août 1931

517 - Brochard : 5.51, Mallet 7.13

518 - Renaud : 11.5 du 26 janvier 1932

519 - Renaud : 11.9 du 26 mai 1932

520 - Renaud : 11.11 du 21 juillet 1932

coprah était payé deux fois moins et les commerçants protestaient contre l'introduction de la monnaie française et «*les droits écrasants pour le commerce*» qui en découlaient...

Aussi l'autorité du résident fut-elle battue en brèche, et les corvées gratuites jugées abusives refusées. Face à ce marasme, Renaud considérait que seules l'annexion et «*la prise en main*» du pouvoir royal étaient les remèdes...

b- Crise de la monarchie

Même s'il était une créature du résident, le nouveau roi s'en détacha très vite, et le fit savoir par une lettre à transmettre au gouverneur à son vieux comparse et ami de 1910, le chancelier Joubert, maintenant affecté à Nouméa. Le roi⁵²¹ mettait en cause le résident et son comportement : «*il prend des colères*», ne parle plus aux notables qui ont déplu, aurait exigé pour un incident mineur que le roi et les ministres «*viennent à la résidence demander pardon*»... Il veut faire construire un logement par corvées pour le futur instituteur, revendique un terrain pour y construire... Bref, il imposait seul sans informer le gouvernement et pratiquait l'arbitraire (tirait sur les volailles égarées dans son jardin, confisquait des porcelets de truies ayant mis bas dans son enclos). Plus sérieusement, le roi lui reprochait de mal soigner les malades. En conclusion, il demandait au gouverneur le rappel du résident : «*Nous ne voulons plus du tout qu'il reste ici*». Cette lettre était signée aussi par les ministres et les chefs des trois districts ! S'il est difficile de juger de son objectivité, elle marquait une dangereuse rupture avec le résident.

Le roi fut invité à Nouméa, Guyon souhaitant probablement l'entendre, le rassurer aussi. Mais ayant quitté Wallis en décembre, le roi, âgé et fatigué, décéda à Nouméa peu avant son retour⁵²². Sans attendre la venue de l'avis et de la délégation qui ramenait le corps du roi, un *fono* se tint à Wallis et élut un successeur, Kahofuna. Celui-ci, chef sans fonction sous Bécu, avait été exilé deux fois, en 1924 pour quelques mois, et en 1925 pour trois ans à Nouméa. Chaque fois il s'était opposé, en fomentant des troubles et entraves, à la liberté du commerce.

Le rapport du résident⁵²³ est intéressant à plus d'un titre sur l'imbroglio qui s'était mis en place à Wallis. Le résident, semble-t-il, s'était gaussé plus qu'il n'avait pris au sérieux la procédure d'élection. Néanmoins, faisant le tour des éligibles, il constatait que l'un était gâteux (Sosefo) ; un autre, Sosefo, avait été destitué par le *Kivalu* de sa charge ministérielle ; le troisième, Tufelé, était l'ancien roi détrôné par le résident... Restait quelques princes comme Kahofuna ou Pulu déportés jadis à Nouméa, donc «*anti-français*»...

521 - Renaud : 11.13 du 4 novembre 1932

522 - Renaud : 11 22 Note de synthèse du gouverneur Jore

523 - Renaud : 11 23 du 15 mars 1933, parti de Wallis le 3 avril seulement

Comme souvent, la procédure de l'élection fut complexe et agitée par les problèmes d'éligibilité des princes héritiers absents ; une réunion secrète du *fono* proclama roi un certain Selevesio et *Kivalu*, Kahofuna. Le résident protesta car cette élection contrevenait à un câble (disparu) du gouverneur... Mais il se fit rabrouer par l'assemblée. Les princes évincés vinrent alors protester, Selevesio n'ayant aucun droit à l'élection, eux en ayant été exclus. Aussi convint-on de questionner le Supérieur de la mission, le père Fillion, détenteur du livre des généalogies d'Uvea⁵²⁴. Pour ce dernier, il ressortait du registre que Selevesio était éligible... Mais le délégué des princes réfuta cet avis « *car s'il en était ainsi les livres étaient faux !* » Aussi le père Fillion renvoya-t-il les plaideurs à eux-mêmes. Le lendemain, une nouvelle élection se déroula cette fois avec le doyen représentant les princes héritiers. Kahofuna fut élu nouveau *Lavelua* de Wallis et Selevesio devint *Kivalu*.... Impuissant, Renaud constata que le nouveau conseil était à tendance anti-administrative, voire anti-française, avec le roi et le *Kivalu*, déportés jadis à Nouméa, le ministre Kulitea qui avait refusé en 1931 que son village célèbre le 14 Juillet, et deux membres du Tiers Ordre de Marie (Munua et Pule Uvea) *a priori* hostiles.

Mais Renaud garda un espoir de casser cette élection car Kahofuna était inéligible. Ses parents avaient subi une peine infamante du temps de la reine Amélia, lui-même avait été déporté deux fois et dans le passé les rois avaient décrété son inéligibilité. Enfin il était impopulaire et des princes parlaient déjà de le déposer !

c- J. Brial, deus ex machina

Fort marri, le résident Renaud avait néanmoins un responsable désigné, J. Brial, et fit état au gouverneur des multiples griefs qu'il faisait au commerçant français. Il avait intrigué pour faire élire le roi avant l'arrivée de l'avis ; il était l'ami de Selevesio et le poussait contre le résident car Brial voulait son départ. Il avait en effet, pris la tête d'une pétition récente des commerçants contre l'introduction des poids et mesures français. De plus il avait rédigé pour Selevesio des lettres attaquant l'administration dont celle envoyée à Joubert dénonçant les pratiques du résident. Renaud dans un autre rapport⁵²⁵, insista sur le fait que c'étaient surtout des raisons d'intérêts contrariés qui faisaient depuis longtemps conspirer Brial. Celui-ci n'admettait pas la francisation de l'économie de l'archipel mise en place avec diverses mesures comme la ligne française sur Nouméa, l'introduction du Franc français comme monnaie légale et l'application des poids et mesures métriques. En effet, la liaison maritime avait été imposée « *contre le gré de tous* » reconnaissait Renaud et surtout de la mission qui

524 - Il s'agit des généalogies dressées par le père Henquel à la fin du XIX^e siècle et utilisées pour régler les litiges sur l'origine, les titres et droits des familles.

525 - Renaud : 11.36 du 20 mai 1933

craignait la fin d'un isolement moral salutaire des Wallisiens vis-à-vis de Nouméa. De même Brial, très lié aux trafics avec Fidji, y était aussi totalement opposé car il voyait disparaître plus de vingt ans de pratiques... Le paiement de l'impôt en monnaie française, avalisé par le roi par surprise et objet d'un décret du 12 octobre 1931, fut aussi durement ressenti par la mission comme par J. Brial et provoqua une campagne mensongère faisant semblant d'oublier la dévaluation de la Livre sterling. Brial fut encore un actif protestataire, la mission restant en coulisse, car jusqu' alors avec la monnaie anglaise, la plus petite unité utilisée à Wallis était la pièce de 3 pence (soit 17,65 francs). Avec l'introduction de la monnaie nationale apparaissaient les pièces de 1 franc, 50 centimes, ou 25 ou 10 centimes. Le commerce y perdait dans ses ventes et la mission dans ses quêtes (elle venait de déclarer que donner moins de 2 francs serait une injure punissable).

d- L'intervention de l'avis. Attentats contre le résident...

Le 5 avril 1933, le capitaine Le Pelletier reçut des consignes précises pour dénouer la crise de Wallis⁵²⁶. L'objectif était clair : casser l'élection de Kahofuna entachée d'abus et en organiser une nouvelle plus conforme aux vues de l'administration, sanctionner le *Kivalu* qui avait profité du voyage du feu roi pour démettre des chefs locaux. Enfin il fallait réactiver la lutte contre l'oryctes, les chefs refusant les ordres du résident, régler les problèmes des étrangers avec «*souplesse*». Surtout consigne était donnée de se méfier de J. Brial : «*à accueillir avec la plus extrême réserve...*» écrit avec un certain regret le gouverneur car «*marié à une femme indigène, connaissant les coutumes et la langue du pays, il aurait pu être un auxiliaire précieux pour le résident*». Ce dernier écrit aussi : «*il est animé d'un mauvais esprit*» et tente «*de se créer une popularité de mauvais aloi parmi les éléments les moins recommandables*». Le gouverneur lui reprochait surtout d'avoir vendu son comptoir à «*Burns Philips*» plutôt qu'à une société française représentée par M. Hagen comme il s'y était engagé⁵²⁷. Néanmoins, si le gouverneur évoquait la nécessité d'utiliser la force, il devait être consulté avant.

Un autre message du gouverneur⁵²⁸ peut apparaître surprenant si on le met en parallèle avec les observations du résident à Wallis : le ministre Mukoi qui accompagnait le feu roi à Nouméa avait recommandé le choix de Kulitea comme nouveau roi et Joubert l'avait approuvé. Or, Kulitea était dénoncé par Renaud comme un actif opposant à la cause française ! De plus l'avis *Aldebaran*, attendu impatiemment à Wallis, était en panne de machines et devait

526 - Renaud : 11.26 du 5 avril 1933

527 - J. Brial avait dit en 1931 au capitaine Bastard qu'il vendait à 700 000 francs, ses affaires étant au plus bas avec la crise...

528 - Renaud : 11 27 du 6 avril 1933

être réparé un mois plus tard ; à ses tracas qui s'aggravaient, Renaud vit s'ajouter une fâcherie avec la mission. La brouille avait éclaté à partir de ragots que le résident imputa à la mission. Le père Fillion rétorqua en traitant «*d'inepties*» les reproches du résident et lui rappela que si la mission était accusée de produire des «*racontars*», cela n'empêchait pas, depuis deux ans, le résident de venir quotidiennement y chercher, «*sans payer*», sa bouteille de lait frais !

Il est intéressant de noter ici que Renaud, s'il fut très critique envers la mission, ne la mit jamais en cause directement dans la crise royale. Ainsi il nota dans un rapport⁵²⁹ après son incident avec le père Fillion que «*la mission n'est pour rien dans les difficultés que j'éprouve avec les chefs*» car la mission sait «*qu'ils ont tout le pays contre eux*» aussi elle «*reste prudemment neutre, ce qui ne veut pas dire absente*».

Le 19 mai enfin, en partie réparé, l'avis *Aldebaran* quitta Nouméa au moment où Renaud rédigeait un rapport explicatif étoffé sur les affaires de Wallis⁵³⁰. Renaud y confirmait que si le père Fillion avait inspiré, lors de la publication par le résident Marchat des «*décrets de mars*», la sédition du district de Hihifo, la mission depuis s'était éloignée de la scène politique se réservant de tout faire contre la mise en place de l'école publique. Il proposait le départ du père Fillion et la nomination comme évêque de Wallis, du père Poncet, ancien missionnaire à Uvea puis aux îles Tonga, ses idées ne s'accommodant pas du conservatisme de la mission de Wallis. L'instauration de la ligne directe Nouméa-Wallis nécessitait que la gestion de l'évêché du Pacifique central soit rattachée à Nouméa, ou érigée en évêché indépendant.

Le 24 mai, l'*Aldebaran* arriva à Wallis mais dut vite repartir pour réparer ses machines à Tahiti ! Le ministre Mukoi prit toutes dispositions pour réunir un *fono* qui annula l'élection de Kahofuna, puis pour élire un nouveau roi. Le calme régnait, nota un câble du capitaine Le Pelletier. Le 29 mai, un télégramme du résident informa le gouverneur Siadous d'une évolution soudaine et dramatique de la situation : «*sollicite respectueusement départ immédiat à Nouméa... après tentative attentat... Si reste à Wallis vie en danger ainsi que ma famille*». Le commandant de l'*Aldebaran* confirma aussi la gravité de la situation : «*impossible laisser seul résident sans force armée. Envisage le ramener*». Le 30 mai, le gouverneur Siadous ordonna une enquête conduite par le ministre Mukoi, l'arrestation et l'envoi à Nouméa des agresseurs. Il proposa le retour de la famille du résident tandis que Renaud attendrait l'arrivée de son successeur en septembre. Le capitaine Le Pelletier, le 31 mai, jugea impossible, même avec une garde armée, le maintien du résident. Le 3 juin, malgré l'élection sans incident du nouveau roi, Le Pelletier signala une nouvelle tentative d'assassinat contre le résident et estima impossible sa protection sauf s'il disposait de 50

529 - Renaud : 11.34 du 15 mai 1933

530 - Renaud : 11.34 du 20 mai 1933

hommes, qu'il n'avait pas. Aussi le gouverneur se résolut-il au départ de Renaud et demanda qu'une garde fût laissée pour protéger les chefs. Le 7 juin, le résident Renaud embarqua sur un navire de commerce dérouté des Nouvelles-Hébrides, le *Bucéphale*.

C'est donc le 1^{er} Juin que l'ex-roi Mikaele Tufele, qui régna de 1928 à 1931 avant d'être évincé par le résident Renaud, remonta sur le trône. Le ministre Mukoi fut nommé *Kivalu*, trois chefs furent destitués et exilés et six individus amenés à Nouméa pour jugement car désignés comme coupables de tentatives d'assassinat...

e- Un étrange non lieu

Le gouverneur Siadous avec un peu de recul⁵³¹ informa Paris de l'affaire et donna son sentiment. Tout d'abord il fit état de sa perplexité : *« les comptes rendus de ces deux officiers de « l'Aldebaran » ne m'avaient apporté... aucune preuve permettant de traduire ces derniers (les inculpés) devant les tribunaux »* ! Les interrogatoires réalisés à Nouméa par Mr Joubert comme interprète ne permirent pas de découvrir des charges. Pourtant constatait Siadous trois détenus, l'ex-roi Kahofuna, l'ex-*Kivalu* (Selevesio), le Tongien Mikaele⁵³² s'étaient opposés au résident et avaient, après l'élection du roi, prévu lors des danses, de faire tuer *« à coup de hache »*, par un certain Stephano, le nouveau *Kivalu* et le résident. Ils seraient aussi les auteurs des tentatives nocturnes d'assassinat contre Renaud. Finalement faute de preuves, Siadous les avait placés en résidence à Takedji (Ouvéa des îles Loyauté).

Pour le gouverneur, l'attitude ancienne de la mission mariste avait favorisé les agitations des Wallisiens et il estimait indispensable *« dès à présent d'intervenir pour ramener de gré ou de force la mission mariste à une compréhension plus exacte du rôle auquel elle doit se borner ainsi que l'acceptent depuis longtemps les missions de Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides »*⁵³³.

A propos de J. Brial, qui était proposé pour la Légion d'Honneur, signalait Siadous, il était connu pour son action contraire à la politique française depuis 1930 au moins. Le nouveau roi avait demandé son expulsion, mais ayant vendu son commerce à *« B. P. »*, il avait gagné Nouméa où il s'était proposé pour aider les prisonniers wallisiens, avait tenté d'être leur interprète, puis leur avait envoyé un avocat. Le gouverneur l'avait reçu en audience et se déclarait dubitatif sur son rôle exact, Brial s'étant excusé et expliqué. Pour conclure,

531 - Renaud : 11.40 du 8 août 1933

532 - Epoux d'une employée de Madame Renaud. Il eut en début 1933 (5 janvier, Renaud : 11.18) une altercation avec le résident après avoir menacé Madame Renaud ; les chefs ne le punirent pas.

533 - La mission de Nouvelle-Calédonie connut aussi une époque agitée dans ses relations avec l'administration coloniale. Brou, B., 1973.- Histoire de la Nouvelle-Calédonie. Tome 1. Nouméa : S.E.H.N.C., n°5.

Siadous espérait des éclaircissements sur cette troublante affaire par l'enquête que ferait sur place le nouveau résident David.

Dans un rapport du 25 novembre 1934, David, devenu tout puissant résident de Wallis, signala au gouverneur son souci de faire une enquête sérieuse sur l'attitude de J. Brial. Il n'en fut plus question (sauf disparition de ce document s'il fut rédigé) mais dans son rapport de fin de séjour⁵³⁴, le Docteur David évoquant les protagonistes de l'affaire de 1933 écrivit que J. Brial fut «*le promoteur occulte des derniers ennuis politiques*». Donc avec le recul, la conviction du résident paraissait faite...

Or le docteur David épousa une fille de J. Brial ! D'autres faits laissent perplexe : les rapports du 24 juin du résident Renaud, rédigé à Nouméa, et du capitaine Le Pelletier, les minutes des interrogatoires des prévenus wallisiens qui furent rapidement élargis ont disparu des archives étudiées. Le résident Renaud⁵³⁵, rencontré en février 1985 à La Rochelle, éluda l'évocation de cette affaire sur le fond. On comprend ainsi le silence de commande ou l'incertitude du gouverneur Siadous lorsqu'il écrivit au Ministre des Colonies : «*je ne puis répondre à ces questions ... ?*»

L'affaire Renaud est significative car ses tenants et aboutissants dépassaient la personne d'un résident jeté dans un guêpier qu'il ne contrôlait pas ; elle portait aussi les marques d'une autocensure de l'administration coloniale sur ses responsabilités réelles dans cette «*étrange affaire*».

V - «UNE DES PLUS BELLES REUSSITES COLONIALES» : L'ŒUVRE DU ROI DAVID

Telle sera la conclusion du gouverneur Siadous au rapport final de fin de séjour du docteur David⁵³⁶. Cette flatteuse remarque était due à la manière dont le résident avait su d'une part redresser l'économie du protectorat et d'autre part s'assurer la maîtrise voire le contrôle des trois pouvoirs de l'île. Au départ du résident, la situation de Wallis, bien plus que celle de Futuna sorte de petit canton prospère et peu problématique, avait radicalement changé.

1- Le Résident Régent

La transformation certainement la plus remarquable concernait le statut comme le fonctionnement de la monarchie d'Uvea. Le 13 septembre 1933, jour de son arrivée à Wallis, le résident David fut accueilli seulement par le nouvel

534 - David : 12.29 du 25 janvier 1938

535 - Colonel du service de santé, Renaud participa au gouvernement d'Alger du général de Gaulle, puis à sa retraite fut jusqu'en 1982 médecin d'une clinique de la région parisienne. Il a publié en 1983, un ouvrage ronéo : Les îles Wallis. Histoire et ethnologie, où il n'évoque pas l'affaire de 1933..

536 - David : 12.29 du 28 Janvier 1936

agent spécial Bernast (qui deviendra chancelier ultérieurement⁵³⁷). Le roi et son conseil, malgré les consignes du gouverneur se refusèrent à l'accueillir au débarcadère. David fit savoir que si les autorités persistaient, il supprimerait leurs «*allocations facultatives*». Les autorités s'inclinèrent et vinrent saluer le résident. Néanmoins à la cérémonie du *Kava* au palais royal, il n'eut droit qu'à la cinquième place, ce qui témoignait d'aucune déférence⁵³⁸. Invité à nouveau peu après il exigea, avant de s'y rendre, que la coupe d'honneur lui soit réservée. Le roi voulut s'y opposer mais le *Kivalu*, objet d'attentions de la part du résident, réussit à le convaincre d'accepter.

Le roi, Mikaele Tufele, décéda soudainement le 30 novembre 1933. David s'appuyait déjà sur un tandem formé par le *Kivalu* et le chef Kulitea. Craignant des surenchères et des agitations, le résident fixa au 15 décembre l'élection du nouveau roi ce qui permit aussi d'achever le paiement de l'impôt qui s'avérait difficile en période de crise économique. Le résident⁵³⁹ nota dans les propos quotidiens «*la lassitude populaire*» face à un règne que beaucoup jugeaient abusif et gaspilleur, et même un souhait de vacance durable de la royauté ; d'autres parlaient «*d'annexion*». Sentant une occasion propice, David prit l'initiative de faire circuler une pétition chez les Wallisiens pour demander l'annexion. Elle reçut l'appui de notables, et du *Kivalu*. Le 12 décembre, le *fono* prit connaissance du plan de David qui proposait de surseoir à une élection royale en laissant la situation «*en l'état de succession*», jusqu'à ce que soit connu le résultat de la pétition sur l'annexion. Après une réflexion de deux jours, le *fono* acquiesça⁵⁴⁰. Sur sa lancée, David, devenu de fait président du *fono*, put agir en véritable régent de la monarchie avec un grand dessein : faire passer sur le développement économique (lutte contre l'oryctes, introduction du ricin, élevage) ou social (sport, école), l'énergie et les préoccupations des Wallisiens. Seul le décès du Mukoi, le premier ministre, affecta en 1936 la vie du protectorat. Le 7 octobre 1937 fut marqué par une brillante célébration du centenaire de l'arrivée des premiers missionnaires maristes dans l'île. Le nouvel évêque, Mgr Poncet, et le gouverneur Marchessou, venu avec l'avis *Rigault de Genouilly*, y participèrent.

Mais malgré un succès relatif, la pétition pour l'annexion ne suscita pas de réactions à Nouméa pas plus qu'elle ne fut évoquée⁵⁴¹ à Paris. Après la

537 - Mr Bernast venait des Nouvelles-Hébrides, sa femme fut la première institutrice «laïque» de Wallis. Cela désignait son camp par rapport à la mission. Devenu l'indispensable truchement entre l'administration et le milieu wallisien, ayant de nombreux amis politiques et dans les milieux économiques de Nouméa, Bernast manquera la députation, mais sera nommé conseiller économique et social à Paris...

538 - Rossille R.- Le *Kava* à Wallis et Futuna. Survivance d'un breuvage traditionnel. Talence : CRET, 1987, 138 p. (Coll. Iles et Archipels, n°6).

539 - David : 12.7 du 21 avril 1930

540 - David : 12.5 du 13 Janvier 1934

541 - David : 12.12 du 19 octobre 1934 où donnant ses instructions, le gouverneur Siadous est silencieux sur le problème.

trionphale visite qu'il avait fait le 7 octobre 1937, le gouverneur Marchessou s'interrogea sur l'avenir du protectorat⁵⁴² et estima l'archipel excentré, pauvre et trop peu peuplé, à l'avenir bien problématique. «*Pourquoi la France n'envisage-t-elle pas un échange avec compensation aux Nouvelles-Hébrides ?*» fut la question posée par le gouverneur britannique de Fidji au capitaine Moron commandant du *Rigault de Genouilly*, question que Marchessou rapporta au Ministre car c'est «*une opinion utile à connaître*»...

2- La neutralité attentive de la Mission

David réussit à instaurer, sur fond d'un rapport de force marqué par la suprématie du résident, un dialogue permanent avec la mission. En effet, la mission, effrayée en 1933 par l'anarchie de la situation et les risques de violence, s'était décidée à camper sur une position de stricte neutralité masquant sa vive opposition à l'école publique comme à l'annexion projetée par le résident. Le R.P. Fillion informé de la démarche pour l'annexion en avril 1934, lui signifia clairement que «*toute immixtion dans la politique nous étant interdite par notre évêque, les missionnaires resteront scrupuleusement neutres !*»⁵⁴³.

Lors de la mort du roi Tufele, le père Fillion «*ne fit pas une seule visite au vieux roi !*» à qui il ne pardonnait pas son acceptation de l'école publique. David nota : «*cette rancune ne désarmant pas devant la mort, m'édifia désagréablement*». Il s'attacha alors à réduire le poids de la mission et de ses privilèges sur la société locale : «*par les dîmes... les travaux dits volontaires... par ses grandes propriétés... La mission pèse lourdement sur un pays pauvre...*». Il fit accepter un nouveau règlement contrôlant et moralisant les pratiques des missionnaires et nécessitant l'accord du résident «*pour les grands travaux d'église*». Enfin, il s'attacha à contrôler «*les dots en terres,*» apportées par les Wallisiens rentrant dans les ordres à la mission, qui n'étaient restituées aux familles qu'à leur mort⁵⁴⁴. Mgr Blanc accepta en 1934⁵⁴⁵ de supprimer cet usage pour les nouveaux religieux. Mais l'évêque contesta la superficie des propriétés de la mission estimée à 350 ha... ?⁵⁴⁶ comme celle prêtée à l'île de Wallis évaluée à 2 500 ha par le résident⁵⁴⁷. Aussi le R.P. Fillion estima-t-il nécessaire

542 - David : 12.27 du 15 novembre 1937

543 - Renaud : 12.7 du 21 avril 1934

544 - Cela concernait quatre prêtres et vingt sœurs wallisiens.

545 - David : 12.10 du 6 août 1934.

546 - Qu'il jugeait «*triple ou quadruple*» de la superficie réelle. D'ailleurs la mission avait créé la «*Société Civile de Saint Joseph*» qui gérait son patrimoine.

547 - La superficie de Wallis comme de Futuna est restée longtemps problématique : pour l'Atlas of the South Pacific (1978), l'archipel avait 153 Km² ; pour F. Doumenge (L'homme dans le Pacifique Sud, 1966), 270 Km² ; Pour le récent atlas de B. Antheaume et J. Bonnemaïson, 250 Km². Aussi, la superficie avancée par David de 2 500 Ha soit 25 Km² est donc très largement sous-estimée ce qui réduit le poids de l'emprise mariste très sensiblement.

de réaliser, pour la bonne entente des parties, une expertise topographique. Le résident intervint aussi dans la participation imposée aux messes par le Tiers Ordre au besoin «à coup de trique» (ce qui créa un incident sans lendemain avec le père Fillion, du fait du zèle d'un curé wallisien⁵⁴⁸). Enfin profitant d'une visite du gouverneur et du bon climat qui régnait, David fit avaliser par le gouverneur et les ministres, un document ayant pour titre : «*Lois wallisiennes déterminant certains rapports entre la mission catholique et ses fidèles*». Les six articles reprenaient, en les clarifiant et les libéralisant, les fameux décrets du résident Marchat de mars 1930⁵⁴⁹.

Malgré ces succès et la détente des rapports avec la mission, David resta prudent car pour lui, la mission était ...«*prête à profiter de la première occasion (qu'elle provoquera habilement, le cas échéant) pour rétablir dans sa plénitude une arbitraire et despotique domination*». Mais en 1936 une situation nouvelle en modifia quelque peu la situation et l'organisation⁵⁵⁰. Rome décida en effet, en novembre 1935, d'ériger la mission de Wallis et Futuna en vicariat apostolique scindé de Tonga. Mgr Poncet devint évêque de Wallis. David salua cette innovation qui «*francise*» la mission et l'enlève à l'influence de Mgr Blanc «*toujours hostile à l'administration française*». Si Mgr Poncet fut par la suite un interlocuteur ouvert et coopératif avec le résident, la mission garda néanmoins certaines distances ; ainsi le père Fillion n'alla pas aux obsèques du *Kivalu* le 24 novembre 1936, ni l'évêque qui était à Futuna.

Plus tard, Mgr Poncet, dans son ouvrage sur Wallis⁵⁵¹, donna son point de vue sur l'action de David. Il confirma l'inquiétude de la mission lors de l'ouverture de l'école publique fin 1933, mais minimisa sa portée : «*une institutrice d'ailleurs bonne chrétienne en fut chargée... En fait, elle n'eut jamais qu'un nombre restreint d'élèves. A la longue n'ayant jamais été bien prospère, elle finit par disparaître*». Mgr Poncet confirma aussi qu'il acceptait la suspension de la monarchie. Cette annexion de façade, en effet, empêchait une annexion formelle mais permettait de maintenir l'interdiction du divorce et la punition de l'adultère qui étaient «*coutumes du pays*».

Evoquant les grands chantiers du résident David, Mgr Poncet constata que, bien conçus et encadrés, la population y participa sans opposition mais que David avait montré qu'il ne tolérait aucune opposition... Aussi Poncet conclut-il que «*la mission lui est redevable*» même si elle fut sur ses gardes face à un résident qui l'estimait «*trop montée en épingle*».

548 - David : 12.13 ; ce fut un Rotumien Filikesi qui fut malmené.

549 - David : 12.19 du 11 septembre 1935

550 - David : 12.21 non daté début 1936

551 - Poncet, Histoire de l'île Wallis, *op. cit.*

3- Le commerce : un inachèvement

Avec le départ de J. Brial et les expulsions des étrangers marginaux, la scène du commerce s'était bien simplifiée. Dès les débuts de sa présence, David comprit que la situation du commerce maintenant dominée par Mr. Jones, directeur de Burns Philips, après le rachat du commerce de J. Brial, n'était pas satisfaisante. Il poussa à une «*solution française*» qui permettrait, avec la concurrence créée, de faire baisser les prix trop élevés, encouragea Mr. Noël de Nouméa⁵⁵², et envisagea même de louer à une nouvelle société le palais royal ou l'infirmerie... Mais en août 1934, ce projet fut abandonné, laissant David mécontent des vaines promesses faites par Mr Noël. Pour lui, seul l'Etat Français aurait pu suppléer cette carence, mais David trouvait l'idée «*un peu hardie*» et le marché local étroit (250 000 francs de mouvement). La création de la société de Prévoyance Indigène, ravitaillée d'ailleurs à bons prix par «*B. P.*» qui avait soumissionné, avait permis d'alléger les coûts de quelques produits. L'action de David subira donc un demi-échec n'ayant pu éliminer la dernière séquelle du vieux système commercial : le contrôle du commerce par les étrangers.

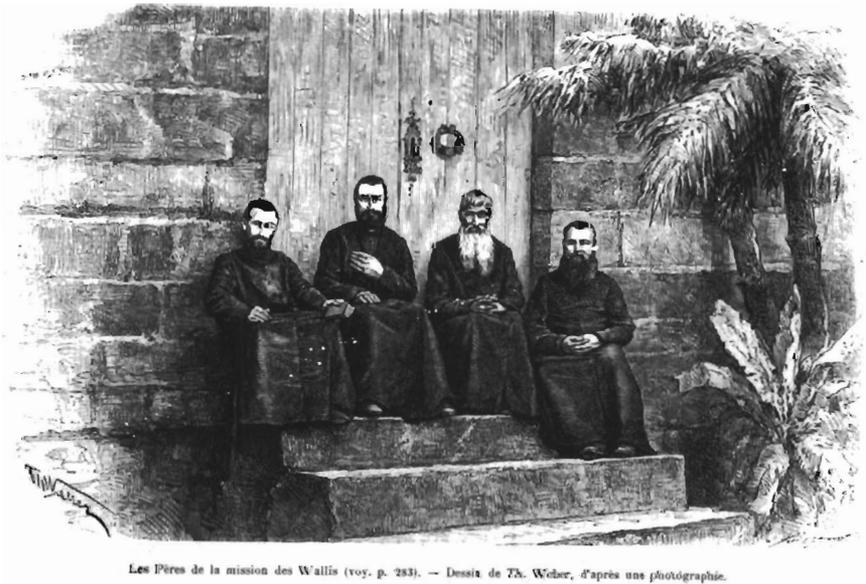
Les résultats obtenus par David paraissent avec le recul à la fois remarquables et conjoncturels. Son successeur, le médecin-capitaine Lamy poursuivit et amplifia son œuvre, mais nota le regain d'influence de la mission et une certaine lassitude face aux grands travaux⁵⁵³. Le coprah vit ses cours chuter de 300 % ; le ricin fut abandonné. Le commerce resta dans l'orbite australienne... Lamy nota avant son départ⁵⁵⁴ que si Wallis avait nettement progressé en dix ans, tout restait à faire à Futuna, île marquée encore par des situations humaine, économique et sociale archaïques.

Avec la guerre qui rôdait, l'archipel était aux portes d'une transformation radicale et d'une période chaotique.

552 - David : 12.4 du 30 novembre 1933

553 - Lamy : 13.3 du 1er Juin 1938

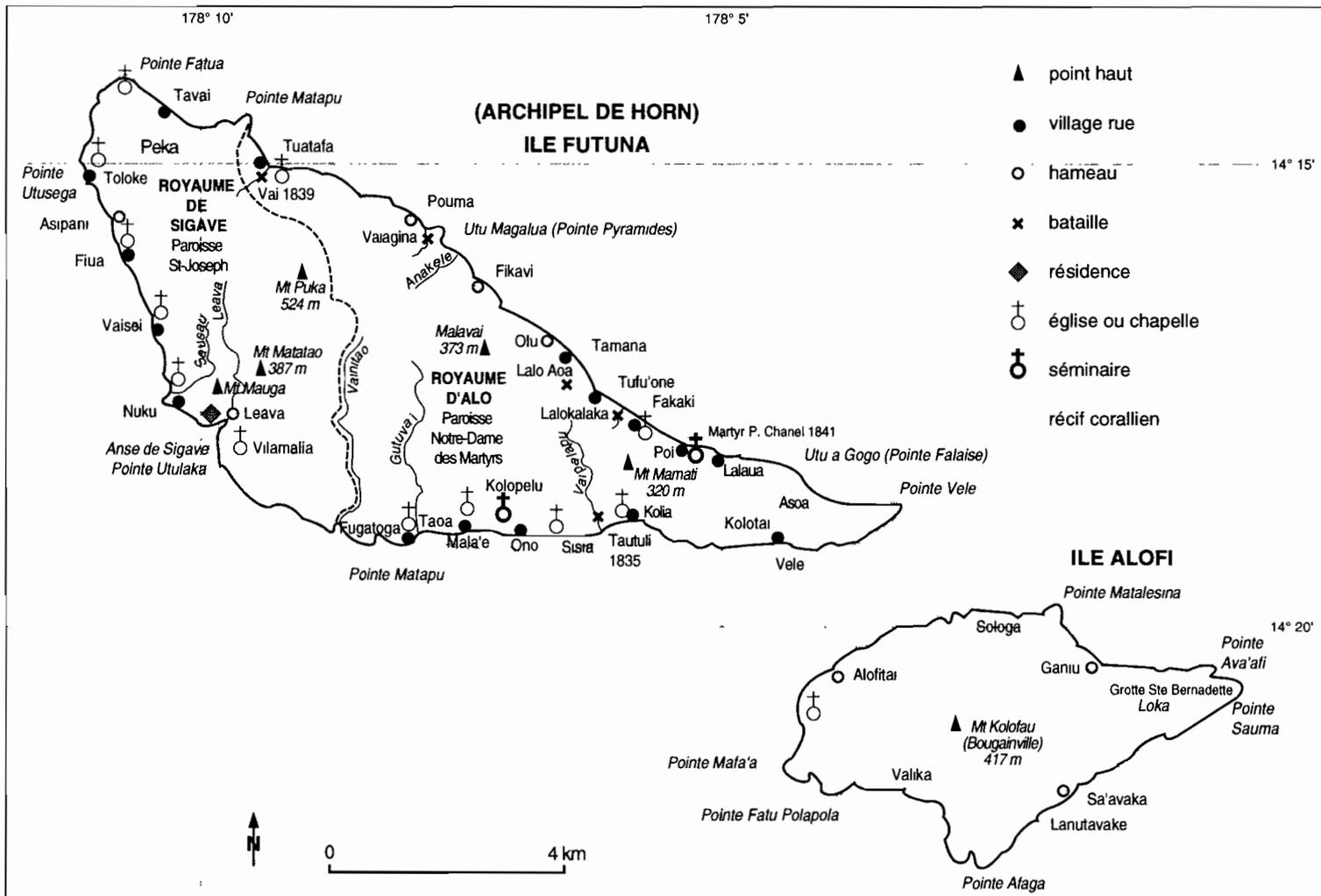
554 - Lamy : 13.8 du 14 juin 1940



Les Pères de la mission des Wallis (voy. p. 283). — Dessin de Th. Weber, d'après une photographie.

**Photo 7 - Les Pères de la mission des Wallis à Mua, dans le sud de l'île d'Uvea,
lors du passage du Docteur Émile Deschamps
(*Le Tour du Monde* 1885-2-p.273)**

CHAPITRE V



UNE ILE CONSERVEE : FUTUNA, PROCHE ET LOINTAINE...

La chronique de Futuna est beaucoup plus décevante à établir que celle de Wallis. L'île moins peuplée, plus rustique, scindée en deux moitiés se livrant une «*guerre des boutons*» chronique retient peu l'attention. Depuis le premier quart du XIX^e siècle, l'île a joui d'une «*légende noire*» fortifiée par de fréquents incidents sanglants entre ses autochtones et les rudes baleiniers ou souvent louches trafiquants des Mers du Sud. Puis le sombre règne du roi Niuliki, clôturé par l'assassinat du père Chanel en 1841, acheva de conférer à l'île, et pour longtemps, dans la mémoire collective du Pacifique central un statut «*d'île sauvage*». Si Wallis intéressa par éclipses les visées françaises ou anglo-allemandes, Futuna ne souleva qu'une curiosité marginale... Ce bloc rocheux élevé, tombant en abrupt sur l'océan, sorte de sombre forteresse boisée inquiétante, est une île difficile d'approche car sans lagon, battue par les vents et le ressac, vite dangereuse si le mauvais temps y apparaît pour le navire qui ne dispose vraiment pour relâcher que de la rade foraine de Sigave ou, pour les petits navires, de l'ancrage plus aléatoire de la pointe Velé.

Aussi il n'y avait point de consuls, ni de visites prolongées, ni de constructions donnant, sauf pour la mission, un minimum de soutien logistique. Les navires y passèrent longtemps en brèves escales pour s'y ravitailler, faire de l'eau, du bois et embaucher (ou enlever) ses rudes et habiles marins des deux sexes très prisés par la marine à voile. Petite, morcelée, escarpée, difficile d'accès, habitée par des insulaires longtemps redoutables, aux chefs chicaniers, aux coutumes complexes, l'île n'attirait guère les voyageurs ou les batteurs de grèves. Aussi l'établissement du protectorat en 1887 y fut une formalité vite expédiée et le contrôle de l'administration y fut-il tout à fait platonique, du moins jusqu'en 1959. Il n'est donc pas étonnant que la littérature qui s'y attache soit des plus succinctes, que les sources administratives pendant longtemps n'y consacrent que quelques bribes et que seule la présence missionnaire, modeste par rapport à Wallis, ait longtemps produit le gros de l'information existante.

I - UNE MARGINALITE TOUS AZIMUTS

La marginalité futunienne, au moins jusqu'à 1960, fut aussi bien physique qu'humaine et institutionnelle.

1- Un milieu difficile

L'île est un bloc montagneux ourlé d'une plaine côtière étroite. On accède sur le plateau par des sentiers tracés sur des pentes souvent abruptes et boisées où se cachent les cultures autochtones sur des brûlis faits à l'emporte-pièce. L'île est souvent ravagée par les dépressions cycloniques, une fois tous les dix ans, écrit péremptoirement le résident de Sainte Marie⁵⁵⁵. Certains cyclones, du fait de la configuration de l'île, sont particulièrement dévastateurs, tel celui d'avril 1907 (connu seulement à Nouméa le 23 mai 1907, mais annoncé à Fidji par une goélette rentrant de sa tournée⁵⁵⁶). L'avis *Vaucluse* fut alors dépêché par Nouméa à Wallis pour prendre le résident Viala et l'amener à Futuna, car on craignit un moment «une ingérence étrangère» (anglaise évidemment) pour secourir l'île.

Arrivé le 29 mai à Futuna, Viala y constata l'ampleur du désastre : cultures détruites, maisons balayées ; même l'imposante église de Sigave était ruinée. Seul Poi, le sanctuaire du Bienheureux Chanel, et Kolopelu, siège de la modeste mission avaient été épargnés. Quant à l'unique commerçant, l'Allemand Oppermann, ses hangars étaient détruits, les plantations de coprah ravagées ; six mois au moins vont être nécessaires pour qu'elles redeviennent productives. Aussi le commandant du *Vaucluse* dut-il céder des vivres pour le ravitaillement des missionnaires. Avec les arbres à pain abattus, les cocotiers déracinés, les vivres ne manquaient pas dans l'immédiat pour les Futuniens. Néanmoins, Viala nota⁵⁵⁷ que la commercialisation du coprah ne reprit qu'en 1909, soit près de deux ans après le cyclone : «*Je n'ai eu de Futuna pendant l'année 1908 que des renseignements très espacés et assez imprécis*». En 1909, deux autres cyclones, l'un en janvier, l'autre en décembre mirent à mal l'île et ses cultures.

Un petit fait divers en 1921 confirma les dangers de la navigation traditionnelle autour de Futuna : l'avis *Aldebaran* rapatria «*quatre naufragés de Futuna dont deux femmes de l'île Alofi, qui avaient été trouvés le 2 octobre 1916 dans une île de l'archipel des Salomon à 2 000 km à l'ouest (de Nouméa) par le vapeur «Southern Cross» et débarqués à Nouméa*»⁵⁵⁸.

2- L'état des lieux vu par le premier Résident

Très longtemps, les résidents ne firent que passer à Futuna, souvent lors de leur prise de fonction (quelques heures) et certains n'y allèrent jamais. David en 4 ans n'y consacra qu'une brève visite ; seul Bécu y séjourna longtemps, à

555 - Lettre de Sainte Marie au gouverneur du 8 avril 1897 (Fonds Bouge).

556 - Viala : 4.18 du 23 mai 1907

557 - Viala : 4.28 du 23 janvier 1909

558 - Mallet : 7.16 du 20 juin 1921

plusieurs reprises. Chauvot n'y fit qu'une visite très courte, lors de sa prise de poste en 1888. Il ne retint que «*le libéralisme*» du système politique local (qui lui sembla démocratique par rapport à Wallis⁵⁵⁹). Il n'en discerna pas les séquelles anarchiques... Viala constata⁵⁶⁰ la turbulence des Futuniens, leur instabilité avec de nombreuses tentatives, certaines réussies, de fuites de l'île (*tavaka*). Les deux royaumes lui paraissent instables par nature, et le pouvoir des chefs réduit. Les mœurs locales semblent farouches et primitives, ce qu'illustrent divers récits⁵⁶¹ tragiques. Néanmoins, le Futunien semble plus pondéré, plus travailleur que le Wallisien.

Magnin ne put se rendre à Futuna mais remarqua tout de même qu'il s'agissait «*d'un protectorat nominal*» où «*un missionnaire assure la garde du pavillon et donne quelques nouvelles au résident*»... Le résident Mallet signala (à la suite de quelques informations du père Haumont⁵⁶²), la turbulence des chefs et le goût pour la bravade des Futuniens mais imputa cela au fait que depuis 1914 aucun avisso n'avait visité l'île. Ainsi, les fragments d'archives sont-ils d'un intérêt bien limité et ne permettent de saisir que des parcelles d'événements locaux, bien mineurs par ailleurs.

3- Un statut politique marginal

Futuna longtemps fut régie par un régime de «*non-statut*» juridique que notait O'Reilly⁵⁶³ : évoquant le décret du 27 Novembre 1887 qui rattachait Wallis à la Nouvelle-Calédonie, il constate qu'il «*ne s'applique pas à Futuna qui demeure en droit, sans statut administratif*»... Longtemps cette carence passa inaperçue, nombre de résidents n'ayant guère d'intérêt pour l'île. Viala souleva ce point de droit, remarquant que si les rois de Futuna n'ont fait qu'une demande de protectorat «*analogue à celui de Wallis... jamais aucun traité établissant les conditions de fonctionnement de ce protectorat n'a été rédigé*». Effectivement, le texte de la demande de protectorat peut apparaître bien succinct et ambigu ; Viala dira que ces termes «*en sont pires encore*» que pour Wallis.

Les deux rois s'y présentent comme co-proprétaires «*du pays de Futuna*», y évoquant leur «*protection*». Par ailleurs Viala a constaté l'impossibilité de gérer l'île à distance et même d'y être informé de sa situation⁵⁶⁴. Le résident David dans son ultime rapport évoqua succinctement Futuna où il n'avait passé que deux jours : l'instabilité endémique notée entre les deux districts d'Alo et

559 - Chauvot : 1.2 du 3 août 1888

560 - Viala : 4.4 du 26 mars 1906.

561 - Twynning, J.P. · Shipwrecks and adventures of J.P. Twynning (Among the south seas islanders). London : Plon and Son, 1859, 2^e édition, p.174. Récit d'un jeune "beachcomber" anglais qui vécut et se maria vers 1835 à Futuna.

562 - Mallet : 7 8 du 31 décembre 1919

563 - O'Reilly Wallis et Futuna. *op. cit*

564 - Viala : 4 23 du 12 février 1908

de Sigave repose, selon lui, sur la prééminence guerrière prise par Alo sur Sigave (vers 1830-40), situation que ce dernier district tente régulièrement depuis de remettre en cause, et ce jusqu'à nos jours.

Ile de Futuna :

«Nous Soane Malia Musulamun, roi d'Alo et Anise Tamole, Roi de Sigave, nous remercions la France de la protection qu'elle a toujours bien voulu accorder depuis le commencement de la mission à notre pays de Futuna et nous prions le gouvernement Français de vouloir bien accorder toujours son protectorat si avantageux et dans les mêmes conditions qu'à Wallis.»

Fait à Uvea, le 29 septembre 1887

Vu : le capitaine de vaisseau, commandant «Le Décrés».

Signé : Laguerre

Tableau IV - Demande de protectorat pour Futuna

Vivant en circuit fermé, «la population futunienne a échappé complètement au lent mouvement d'évolution qui se dessine à Wallis⁵⁶⁵». Le docteur Lamy fit un constat similaire. Le gouverneur Marchessou l'explicita en insistant sur la nécessité d'administrer et d'ouvrir au progrès une île délaissée où s'est créée «une mentalité d'opposition à l'administration».

II - FUTUNA OU L'ASYMETRIQUE DE WALLIS

Futuna, par commodité, est souvent considérée comme la demi-sœur de Wallis. On peut s'interroger et postuler qu'administrativement ce fut (et reste) une demi-sœur très dissemblable par quatre traits fondamentaux : sa mission différente, son gouvernement d'un régime particulier, son administration épiphénoménale, son unique commerçant enfin...

1- Une autre mission

Dès l'installation du premier résident, le capitaine Huet remarqua que les missionnaires «y sont maîtres du pays et n'en abusent pas car ils semblent être aimés»⁵⁶⁶. Quelques années plus tard, le résident de Sainte Marie, en visite, notait que la mission de Futuna était moins bien implantée chez les autochtones

565 - David : 12.29 du 28 janvier 1938

566 - Chauvot : 1.8 du 6 décembre 1889

et était plus conciliante avec l'administration⁵⁶⁷. Pour le résident Chaffaud⁵⁶⁸ qui y séjourna, c'est le déclin du système des punitions pour manquements aux pratiques religieuses qui expliquait la moindre emprise de la mission par rapport à Wallis.

Le résident Viala fit un constat nouveau expliquant la situation différente de Futuna : «*En effet, de tous temps, le R.P. Queblier fait office de résident*». et lui rendit un hommage appuyé : «*c'est dans l'état d'isolement de Futuna... un auxiliaire précieux, auquel on doit savoir gré des services rendus et dont on pourra difficilement se passer tant qu'il n'y aura pas à Futuna un agent quelconque du gouvernement*»⁵⁶⁹. La personnalité rayonnante de bonté de l'humble père Queblier était certainement aussi un autre facteur explicatif du climat politique différent de Futuna. Bien qu'exigeant, le comte de Keroman se loua de l'accueil qu'il reçut du missionnaire comme d'une population qu'il trouva «*paisible*».

Chaffaud rencontra aussi des commodités de logement à la mission. Viala, de passage en 1906, remercia «*de grand cœur*» le père Queblier en poste depuis trente-six ans dans l'île et «*qui fut du reste le principal instigateur du protectorat*». Malade, le père Queblier allait être remplacé dans son poste de délégué du résident par le R.P. Haumonte et Viala de constater que la mission mariste «*a rempli un rôle civilisateur et humanitaire... car elle a réussi à supprimer les deux fléaux de l'île : le cannibalisme et l'infanticide*»⁵⁷⁰. Mais, déplorait Viala «*la mission laissa les Futuniens dans le même état primitif que nous avons signalé aux Wallis*»⁵⁷¹.

Ces bonnes voire excellentes relations entre la mission et l'administration furent de règle jusqu'en 1938. Brochard, peu après son arrivée⁵⁷², crut devoir, à propos des litiges entre Oppermann et les Futuniens, menacer la mission de Futuna pour les ingérences dont il la soupçonnait. Mais grâce à la sage modération des Pères, cela n'eut pas de suite. Bécu aima beaucoup Futuna ; après lui le docteur Marchat, pourtant en butte à l'hostilité de Mgr Blanc à Wallis, salua lors d'un rapport⁵⁷³ le père Haumonte «*vieux missionnaire bien français*» qu'il proposa pour la Légion d'Honneur... Même le bouillant docteur Renaud décerna en 1932 un satisfecit⁵⁷⁴ à la mission de Futuna pour l'œuvre scolaire des Sœurs qui y ont créé des classes de français comme pour l'œuvre

567 - De Sainte Marie : Lettre au gouverneur du 2 septembre 1896 (Fonds Bouge)

568 - Chaffaud : 3.8 du 2 février 1904

569 - Viala : 4.11 du 2 juillet 1906

570 - Longtemps l'infanticide exista dans les îles pauvres à fortes pressions démographiques ou en période de famine. C'était un régulateur démographique. Cf : Bideau, A.- Les mécanismes auto-régulateurs des populations traditionnelles *Annales EPHE* (Paris), 5, septembre - octobre 1983.

571 - Viala : 4.10 du 25 juin 1906

572 - Brochard : 5.3 du 24 novembre 1902

573 - Marchat : 10.40. Le résident passera plus de trois mois et demi à Futuna durant son affectation.

574 - Renaud : 11.15 du 27/11/1932 et 11.19 du 10 janvier 1933

médicale d'une jeune Sœur⁵⁷⁵ qui lutta courageusement contre une épidémie de dysenterie qui provoqua 80 décès, tout en s'efforçant de réduire les effets de la syphilis amenée par des matelots samoans du *Makoa*. Cependant en 1938, le résident David, alors sur le départ, par suite de ces bonnes relations espérait que Nouméa empêcherait la nomination du père Cantala en remplacement du père Haumonte, résident à Futuna depuis 47 ans et malade. Celui-là, porteur d'un militantisme religieux exclusif et passéiste comme d'un esprit anti-administratif, devait modifier nettement le tableau offert jusqu'ici par la mission de Futuna.

Le docteur Lamy, successeur de David, plaida en vain dans le même sens, mais Mgr Poncet laissa le père Cantala, devenu aigri par l'évolution de Wallis, s'installer à Futuna et y imposer un sombre et ardent mysticisme rétrograde. Il est probable que la durée d'exercice des délégués du résident a été trop longue à Futuna. Arrivé en 1873, le père Queblier exerça la fonction de délégué de 1888 à 1906, puis le R.P. Haumonte installé à Futuna en 1891 y fut délégué du résident de 1906 à 1938. Ensuite le père Cantala lui succéda qui «gouverna» Futuna jusqu'en 1957... Peut-être un des ressorts du calme, des bons rapports avec les résidents de Wallis, tint-il de 1888 à 1938 à cette extraordinaire stabilité.

2- *Sigave et Alo, les «royaumes» instables*

Il est difficile de situer, faute d'études permettant de bien connaître la situation anthropologique de Futuna, au XIX^e siècle au moins⁵⁷⁶, l'origine de la scission de l'île en plusieurs entités aux pouvoirs autonomes et les raisons de leur antagonisme quasi rituel. Les phases d'éclatement multipolaires entre Sigave, Alo, Alofi qui peut-être comporta plusieurs districts,⁵⁷⁷ furent traversées, au XIX^e siècle au moins, par des phases éphémères de réunification avec le roi unique Niuliki puis à sa suite avec le fameux roi, ex-marin de baleinier, Sam Kaletoana... Quoiqu'il en soit, les premiers rapports administratifs sur Futuna décrivent des séquences forcément courtes et superficielles de cette lutte d'Alo et Sigave.

Les motifs ou prétextes à ces tensions ou guerres chroniques (qu'il faut relativiser dans un contexte insulaire de 1 200 à 1 500 habitants) à Futuna de 1860 à 1900, résidaient dans un litige pour la possession d'un terrain irrigué (zone à tarodières) situé⁵⁷⁸ à Tuatafa, dans une zone de limite entre Alo et

575 - Il s'agissait de sœur Marie Edouard Le Guen, arrivée en 1926, connue sous le nom de sœur Maria Estrella ; elle prit en 1980 sa retraite à Wallis.

576 - Frimigacci, D. ; Sierrat, J. et Vienne, B. - Le anoaga ole, Keteuli, le panier sacré. Recueil de littérature orale de Futuna et Alofi, Royaume d'Alo. Nouméa : Orstom, 1987, Ronéo.

577 - Manuau, D.- Futuna, Ethnologie et actualité. Nouméa : Publication de la SEHNC, n°33 ; Traduction de E.G. Burrows.- Ethnology of Futuna. Nouméa, 1983, qui ne remplace pas Burrows...

578 - Angleviel, F.- Wallis et Futuna, *op. cit.*, p.284. Il se pourrait aussi qu'à côté de sa valeur agricole cette zone ait eu une valeur symbolique et magique... La mission se fit attribuer ce terrain pour une école.

Sigave, dénommé «*Tarodièrè du A*», qui passait d'un camp à l'autre au cours des conflits entre les deux districts. Or, en 1893, nous disposons d'une intéressante mais courte mention de ce problème⁵⁷⁹ : le *Scorff*, venu de Nouméa avec le résident délégué Valsi (affecté à Wallis), devait arrêter les agissements d'un ancien chef d'un district (?) Stefano Laoufu. Il s'était acoquiné avec les deux commerçants allemands de l'île (Oppermann était là depuis 1866, il aurait eu un second, Allemand ou Suédois, au nom incertain de Eutientsen) et emparé du terrain litigieux. Mais celui-ci avait été déclaré «*zone neutre*» lors d'un passage du gouverneur Pardon⁵⁸⁰ (selon les Futuniens). Cet acte dénoncé par les deux rois et le père Queblier entraîna l'arrestation et l'exil à l'île des Pins (Nouvelle-Calédonie) de Laoufu, soupçonné par ailleurs de menées anciennes contre le protectorat sous l'influence du trafiquant Proctor.

En 1896, le résident de Sainte Marie fut à nouveau saisi d'une menace de guerre à cause «*d'une zone neutre en litige depuis 50 ans et où aucune culture ne doit être faite*». Sigave «*district vaincu*» espérait prendre sa revanche et provoquait Alo, «*district vainqueur*». Le résident dut arbitrer à nouveau le litige... Mais pour lui, un autre facteur d'agitation d'origine plus sociale résidait dans le fait que nombre de Futuniens (et des deux sexes d'ailleurs) avaient servi pendant longtemps sur des baleiniers, des navires à coprah ou fait «*l'éponge*» ou la bêche de mer dans tout le Pacifique, voire avaient été en Europe, aux Amériques, en Chine... Ceux-là manipulaient les rois, jouaient aux conseillers, voire les critiquaient et les faisaient chuter par leurs surenchères...

Chaffaud considérait que les deux rois régnaient mais ne gouvernaient pas car «*ils sont bridés par le conseil des chefs de village et eux-mêmes surveillés par leurs sujets*»⁵⁸¹. Viala confirma cette débilité du pouvoir et de la valse des rois qu'elle impliquait. En 1905, le roi de Sigave fut renversé ; l'élection de Xavelio ramena le calme⁵⁸². Peu après, les deux rois furent chassés : en décembre 1907 le roi d'Alo fut déposé pour des injustices commises dans des jugements coutumiers ; en février 1908, le roi de Sigave fut rendu responsable de la pénurie alimentaire découlant d'un cyclone récent. Eusevio pour Alo et Tomasi pour Sigave les remplacèrent, mais ce ballet n'émut guère Viala pour qui «*les changements de chefs sont très fréquents à Futuna et s'opèrent généralement sans que le moindre trouble se produise*».

Après Viala, Futuna reçut peu de visites de résidents. La guerre accentua son isolement. Cependant, à partir de 1922, le Résident Bécu l'affectionna pour son cadre bucolique (Bécu peignait) et «*parce qu'il est possible de suivre à*

579 - De Keroman : 2.4 du 28 novembre 1892

580 - Seul le gouverneur Nouet, en 1887, se rendit à Wallis et Futuna pour y proclamer le protectorat. Il y a donc une confusion dans la relation donnée.

581 - Chaffaud : 3.8 du 20 février 1909

582 - Viala : 4.2 du 5 décembre 1905, et Viala : 4.25 du 8 mars 1908

Futuna ce qui se prépare à Wallis». Pour Bécu⁵⁸³, il existait aussi des liens traditionnels tissés depuis longtemps qui font que «*le district de Mua-Uvea fréquente chez les gens de Sigave - Futuna et réciproquement ; le district de Hihifo - Uvea fréquente chez les gens d'Alo - Futuna*». Il est dommage que Bécu n'ait pas explicité son information⁵⁸⁴. A titre d'exemple, il cite le cas du trafiquant wallisien véreux, Kelemete, qui mène des intrigues «*... avec son parent, le vieux Tavino Sakafou, le Warwick Futunien, faiseur des rois...*» Une autre curiosité de Bécu, sont les «*Chinois*» de Futuna (ou Sianas)... Bécu a connu ainsi la tradition rapportée plus tard par Burrows⁵⁸⁵ de «*la grande boîte*» qui aurait amené au XVIII^e siècle (?) des «*asiatiques*» à Futuna où ils se seraient établis à Alofi au nombre de 400 (?) et qui furent massacrés (par jalousie, crainte de leur emprise, souci d'avoir leurs femmes.... ?) mais dont on dit que des femmes furent adoptées ce qui expliquerait les traits dits «*chinois*» (ou Siana) de certains Futuniens⁵⁸⁶. Pour Bécu, cette tradition serait vieille de «*350 à 150 ans ...*»

Les agitations royales se poursuivront longtemps. Ainsi Marchat nota en juillet 1929 la déposition du roi d'Alo, Papillio, pour d'obscurs motifs et son remplacement par Soane que le père Jacquemin, délégué par intérim⁵⁸⁷, annonça au résident. Pour le père Jacquemin l'incident est banal : «*la population a été à l'écart de l'événement. Les raisons vraies sont difficiles à connaître et souvent contraires à ce qu'il est dit. Le seul désir semble être l'ambition de certains chefs. C'est ainsi que la plupart du temps ils ont changé leur rois. J'ai connu sept rois à Alo qui ont été détrônés ainsi, quelques uns ont été rois deux fois et même trois*». Mais l'administration n'est jamais intervenue : «*il n'y a pas d'antécédent de l'immixtion du protectorat*». Aussi le missionnaire refusa de s'engager et souhaitait, pour modérer les effets du système, que le résident définît quelques règles simples... Marchat se rendit à Futuna pour examiner l'affaire et vérifia qu'une majorité des chefs et de la population n'acceptait plus Papillio. Mais son successeur, Patolemeo Malae décéda au bout de 20 jours. Le résident se borna à constater l'élection de Soane. Lors du séjour de Marchat, pour d'obscurs motifs, des jeunes d'Alo voulurent «*envahir*» Sigave ; une religieuse éventa le complot, les chefs s'interposèrent et condamnèrent les quatre «*agités*» à des travaux forcés⁵⁸⁸. La fragilité des royaumes était donc liée

583 - Bécu : 8.14 du 15 juin 1923

584 - Liens que m'a évoqué la famille Simete de Wallis et M. Gaillot.

585 - Burrows, E.G.- Ethnology of Futuna, *op. cit.*

586 - On peut évoquer aussi à ce propos l'origine des petits boas de Vele, une espèce de porcs disparus, les puits d'Alofi, le graphisme de certains tapas ..., tous éléments prêtés aux «*Chinois*», plus vraisemblablement des Micronésiens (des Mariannes ?)...

587 - Marchat : 10.2 du 17 septembre 1928

588 - Nous retiendrons que ces petits troubles sont toujours endémiques ; en 1978 une grosse bagarre avec destruction de la salle des fêtes d'Alo justifia l'envoi de quatre gendarmes mobiles... En avril 1987, une crise plus «*complexe*» a éclaté à Sigave entre les partisans d'un «*roi*» non reconnu coutumièrement et ceux du roi en titre. *Les Nouvelles de Wallis-Futuna* (Nouméa), n°10, 1987.

à de nombreux facteurs, souvent dérisoires et d'ordre subjectif pour l'Européen. Malgré ces coupures institutionnelles, régnait aussi une sorte de nationalisme, voire de chauvinisme «futunien» face à l'extérieur.

3- *L'administration ou le règlement des chicanes ordinaires*

A Futuna, de 1888 à 1960, l'administration resta «épiphénoménale». Dans la phase classique du protectorat (1888 à 1940), seul un missionnaire représenta la France et le résident de Wallis. Il percevait les taxes de sortie du coprah, les quelques droits d'ancrage, les patentes, plus tard l'impôt de capitation, et enfin tint l'état civil ; il assurait ainsi, face aux chefs, le rappel de l'existence d'un protectorat français. C'était une situation finalement souple et adaptée à une petite population fixée sur un micro-milieu insulaire marginal, qui se rencontrait aussi dans de très nombreuses autres îles du Pacifique jugées sans «histoire». L'île vivait sa quotidienneté et les problèmes qui en découlaient, relevant souvent des rapports avec le système des comptoirs à coprah. Ces rapports et les incidents ou mini-crisis qui les ponctuèrent, montrèrent un certain durcissement dans le tissu social et ses hiérarchies. Était-ce dû à l'instabilité du pouvoir exercé par les rois, fait plus de représentation que d'action ? ou à la simplicité rustique des représentations d'un pouvoir souvent bien prosaïque... ? Quoiqu'il en soit, les quelques rapports administratifs rejoignaient les témoignages plus anciens des marins ou trafiquants : les insulaires étaient durs à la peine, excellents marins, aventureux, friands de nouveauté. Mais ils étaient aussi plutôt taciturnes, moins joyeux et expansifs que la majorité des Polynésiens, moins soucieux de montre et d'ostentation. Enfin ils étaient querelleurs, obstinés, goûtaient la chicane et la procédure, aimaient braver les étrangers...

Le résident de Sainte Marie comme de Keroman, lors des tournées, dénoncèrent les manières «*irrespectueuses*» des rois d'Alo et de Sigave à leur passage⁵⁸⁹. Le passe-temps favori des Futuniens résida pendant longtemps dans la pratique de l'art qu'ils avaient poussé à un point de sophistication avancé de tourmenter le commerce... Ce commerce fut représenté longtemps par 2 ou 3 individus, le plus connu ayant été le Sudiste américain Proctor qui, lui, ne s'en laissait pas conter et qui eut maille à partir en 1875 avec la mission ; certes, celle-ci le mit à raison en l'expédiant enchaîné à Fidji mais le paya fort cher avec l'amende, solvable en coprah, que lui imposa le consul des États-Unis⁵⁹⁰. Après cet incident unique et quelque peu extraordinaire dans ce micro-milieu insulaire, les choses revinrent à la normale, c'est-à-dire au quotidien insulaire.

589 - Lettre du résident de Sainte Marie au Gouverneur du 26 Juin 1896 (Fonds Bouge)

590 - Viel, Ph. - L'Américain James Toutant Proctor, commerçant à Wallis Futuna. *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), 19, 1963 et Legge, Ch. et Terrel, J. - James Toutant. *Journal of Pacific History*, vol. 5, 1970.

C'est en 1866, selon O'Reilly, que s'installa l'homme qui durablement incarnera «*le commerce futunien*» : Oppermann. Parfait échantillon du mercanti cosmopolite des Mers du Sud de l'époque, venu de Samoa pour le compte de Godeffroy, la grande société de commerce allemande, rivale des maisons anglo-australiennes, Oppermann sur lequel on sait très peu de choses, fut présent jusqu'à 1914 probablement... Puis il disparut, soit décédé, soit ayant pris après plus de cinquante ans d'activité, sa retraite, ou ayant quitté l'île, étant Allemand, à l'annonce de la Première Guerre mondiale... En 1883, la représentation commerciale fut à son apogée dans l'île avec trois sociétés : la maison Faulse de Sydney avec «*Monsieur Grey*», la société Godeffroy avec Meredis (ou Meredith), un Anglais aussi ; enfin la maison Hedderman de Levuka (Fidji) avec un certain Tutientsen ou Eutientsen, d'origine allemande ou suédoise... Curieusement, Oppermann n'est pas cité : était-il absent, ou assistant de commerce...? En tout cas, à partir de 1888, il apparaît constamment comme le seul commerçant européen et ce jusqu'en 1914. Le résident Chauvot en faisait mention⁵⁹¹ signalant qu'un jeune marin norvégien (Olsen), devenu employé commercial d'Oppermann et vivant au village de Taoa, avait été battu par des jeunes gens de Sigave ce qui avait entraîné des représailles des gens d'Alo...

Oppermann meubla quelque peu la chronique administrative de Futuna. En effet, le projet de taxe sur le coprah avait provoqué, en 1896, une certaine agitation à Futuna avec la démission forcée du roi de Sigave et des exigences impossibles à satisfaire pour le résident de Sainte Marie. Oppermann, faisant preuve d'un savoir faire conciliant, amena les rois de Futuna à accepter la taxe de sortie sur le coprah.

En 1900, le résident Ponge se plaignit de l'arrêt des ventes du coprah du fait d'un «*tapu*» qui durait depuis un an... contre Oppermann ! En 1905, le résident Viala, révisant l'état de la Caisse du protectorat, constata qu'Oppermann ne s'était pas acquitté depuis le résident Chaffaud du paiement de la taxe du coprah. Aussi Viala écrivit, menaça, puis se rendit à Futuna⁵⁹² où il régla aisément l'affaire. Oppermann faisait obstruction car, malgré ses plaintes, rien n'avait été fait contre des Futuniens qui l'avaient volé, menacé, puis cinq autres prenant un de ses canots avaient fui à Fidji... Viala fit punir les coupables et exigea qu'à l'avenir les chefs soient garants du commerce.

En 1908, éclata un incident plus grave à Futuna : un certain Wellings, le subrécargue du navire «*South Australian*» du capitaine Kaad, fut gravement blessé d'un coup de hache à l'épaule lors d'une rixe et dut être amputé. Il s'agissait d'une vengeance, Wellings ayant refusé lors d'un précédent passage qu'un Futunien désireux de partir de l'île se cachât à bord. Mais une autre version affirmait que des Futuniens tentaient «*de suborner l'équipage rotumien*

591 - Chauvot : 1.3 du 29 octobre 1888

592 - Viala : 4.11 du 2 juillet 1906

du navire afin de s'emparer de ses vivres,» l'île depuis le cyclone de 1907 étant à court de ravitaillement⁵⁹³, la population ayant refusé tout secours par peur de se voir soumise à l'impôt qu'elle refusait. Aussi chaque passage de navire était-il prétexte à des incidents constatait Viala.

En 1909, peu après l'arrivée du résident Brochard⁵⁹⁴, Oppermann se plaignit d'une menace d'incendie contre sa maison, les Futuniens refusant de continuer à être payés «*en papiers,*» c'est-à-dire en bons de caisse. Brochard lors de son voyage d'arrivée à Wallis, à l'escale à Futuna fit ses remontrances au commerçant sur cet usage qu'il prohibait. Le résident redoutait aussi une machination de la mission⁵⁹⁵ pour chasser Oppermann qui la concurrençait...

De 1910 à 1915, Futuna retomba dans l'oubli administratif d'autant plus qu'avec la Première Guerre mondiale, les communications maritimes se rarifièrent et les prix du coprah chutèrent. En 1914, Peterson, un métis anglosamoan déjà employé de comptoir à Wallis, remplaça Oppermann et très vite le nouveau trader tomba dans les démêlés habituels. Le roi Tomale de Sigave se plaignit de lui au résident Magnin : «*Il parle mauvais et est arrogant envers moi. Je ne puis supporter plus longtemps qu'il agisse ainsi dans mon pays.*» Peterson refusait en effet, un arrangement selon la coutume locale pour le transport du coprah jusqu'à l'embarcadère et le roi bloquait la récolte... Le 4 mars, Peterson à son tour écrivait⁵⁹⁶ au résident (en anglais) pour dénoncer les agissements du roi qui lui imposait une amende arbitraire de 100 francs et exigeait de pouvoir disposer librement du coprah qu'il avait acheté.

En 1922, le résident Bécu en visite avec Mgr Blanc à Futuna⁵⁹⁷ dut aussi essayer de calmer les problèmes locaux : la société Burns Philips qui achetait le coprah reprochait aux Futuniens de livrer «*un coprah noir et pourri*» donc mal séché or «*B. P.*» exigeait une production «*constante et irréprochable*». De plus, Peterson subissait les exactions des Futuniens qui le volaient, détérioraient ses biens. Pour Bécu «*... le métis Peterson est littéralement un jouet entre les mains des Futuniens orgueilleux et agressifs... qui plument la poule aux œufs d'or...*» Grâce à l'intercession de Bécu, les insulaires acceptèrent de réparer les dommages pécuniaires, mais le roi de Sigave tenta de faire de l'obstruction.

De retour en 1923⁵⁹⁸, Bécu dut encore intervenir dans les problèmes de qualité du coprah, s'efforcer de limiter l'influence comme les agissements de Kelemete venu de Wallis «*intriguer*». Il tenta de faire accepter un modèle de séchoir à coprah mis au point par le père Jacquemin de la mission locale. A propos des querelles entre Peterson et les gens d'Alo, Bécu prit la défense du

593 - Viala : 4.27 du 6 avril 1908

594 - Brochard : 5.3 du 24 novembre 1911

595 - Nous n'avons aucune autre mention de ces ventes de coprah de la mission ... ?

596 - Magnin : 6.5 du 12 janvier 1915

597 - Bécu : 8.2 du 12 juin 1922

598 - Bécu : 8.16 du 21 juin 1923

commerçant et fit promettre que ce ne serait qu'après réparation des préjudices subis par celui-ci que son comptoir d'Alo serait ré-ouvert. Il découvrit aussi un problème intéressant par ses répercussions. Une des raisons du malaise avec le commerce venait du fait de la raréfaction des monnaies métalliques en piastres d'argent⁵⁹⁹ au profit du papier monnaie ; or, ces pièces étaient très prisées car utilisées localement comme bagues, pendants d'oreilles et parures...

L'apaisement ne fut que provisoire. En juillet 1923, le résident reçut un chapelet de récriminations de Peterson : lorsqu'il éliminait à la pesée les mauvais cocos, il était menacé ; on voulait lui imposer son personnel et l'obliger à prendre deux porteurs pour un sac de cocos contre un seul à Wallis ; enfin on ne l'avait que partiellement dédommagé ; et «*At last but not least*», quand le bateau arrivait, les Futuniens, rois en tête, exigeaient de Peterson le cours le plus haut. De plus, on lui volait le coprah dans ses stocks, et le résident lui devait toujours 23 Livres de Fidji pour un canot volé sous le résident Mallet. Pour Bécu⁶⁰⁰, ces vexations s'expliquaient par le fait que Peterson est un métis de Samoa, méprisé et sans prestige et qui de plus s'adonnait à l'alcool... Bécu en 1924⁶⁰¹ y retrouva les mêmes problèmes et dut menacer d'exil un certain Maulilio, qui avait volé pour 900 sterlings de marchandises à Peterson de 1917 à 1922 ; il déplora que sur 17 voleurs connus, deux seulement aient remboursé...

En 1925, le docteur Barbier visita l'île⁶⁰², décrivit la situation précaire des rois, tampons et otages entre leurs chefs et l'administration, et s'étonna de la situation difficile de Peterson soumis aux caprices et pressions des Futuniens à qui il payait loyer pour les douze dépôts à coprah qu'il avait dû créer sous leur pression, et à qui il devait acheter un coprah à moitié séché au prix du sec... Néanmoins, effrayés par les sanctions prises à Wallis, les Futuniens payèrent l'impôt sans rechigner...

L'île connaîtra en 1929 une crise plus grave, puis un certain oubli administratif. Ce n'est qu'en 1932 que le résident Renaud y consacra une journée et demie⁶⁰³ et y retrouva comme ses prédécesseurs, les mêmes problèmes pendants, et les chicanes qui opposaient toujours Peterson aux insulaires. D'emblée Renaud formula une dure critique envers ce dernier : «*c'est un métis anglais régulièrement ivre et incohérent, tenant des propos anti-français*». Mais, les pratiques commerciales de Peterson ont une telle cohérence pour ses intérêts que le résident dut réagir. En effet, à Sigave, Peterson payait 130 francs

599 - Pièces achetées à vil prix par des compagnies allemandes au Chili, à la Bolivie ou au Pérou lors des dévaluations de leurs monnaies fin du XIX^e siècle et utilisées longtemps dans le Pacifique marginal car permettant d'amplifier les bénéfices... Bollard, A E.- The financial adventures of J.C. Godeffroy and son in the Pacific. *Journal of Pacific History*, 16, 1981.

600 - Bécu : 8.17 du 7 juillet 1923

601 - Bécu : 8.26 du 18 juin 1924

602 - Barbier : 9.5 du 12 juillet 1925

603 - Renaud : 11.15 du 26 janvier 1932

la tonne de coprah livrée sur la plage (dit «*on the beach*»), mais le coprah de Alo (ou «*demi*»), plus difficile à transporter, n'était payé que 65 francs. Or M. Hagen, de Nouméa rachetait au trader son coprah à 375 francs et le même coprah était revendu 675 francs à Nouméa ! Curieusement, Renaud jugea que seul le prix du «*métis anglais*» était exorbitant, et le fixa à 215 et 113 francs selon l'origine, ce qui laissait un bénéfice moyen de 110 francs par tonne. Mais Peterson avait d'autres pratiques abusives : il vendait trop cher ses marchandises et surtout payait en bons d'achats prohibés depuis 1910, préférait vendre les produits «*anglais*» et dénigrait ceux français.

Puis le silence administratif revint sur Futuna jusqu'en 1935 où elle recevra une visite de 4 jours du résident David⁶⁰⁴. L'île resta indemne de l'invasion de l'oryctes qui avait détruit les plantations de Wallis donc était relativement prospère. Seuls les Jones, les nouveaux gérants représentants de Burns Philips, s'opposaient aux producteurs locaux à propos des prix du coprah et celui du bord de mer était toujours payé plus cher que celui de l'intérieur. David décida la suppression des deux catégories de prix et uniformisa le prix de base à 320 francs comme à Wallis. Ainsi, la fructueuse combine commerciale mise en place en 1900 par Oppermann était enfin supprimée.

Lamy⁶⁰⁵ qui succéda en 1938 au résident David, retrouva à Futuna les mêmes problèmes de main-d'œuvre, abusive par ses exigences, et le laissez-faire des chefs, la poursuite des paiements par bons pourtant prohibés, et enfin des prix du coprah variant de 200 à 500 francs la tonne selon la qualité. Le docteur Lamy dut réagir auprès de B. P. pour obtenir l'ouverture d'un «*store*» à Alo, et d'un séchoir géré par Jones pour améliorer la qualité du coprah.

Qu'advint-il de ces mesures de correction des déviations régulières du commerce et de ses pratiques avec la grande coupure qui, à partir de 1940, va isoler totalement Futuna pendant près de cinq ans ? Le commerce, faute de navires, fut suspendu, et l'île retranchée du reste du monde...

III - «COCO CULT» A FUTUNA, OU UN BOLCHEVIQUE DANS L'ILE

En septembre 1929, une nouvelle affaire de coprah éclata à Futuna et mit gravement en cause l'autorité locale de la mission et du protectorat exercée par le père Haumonte.

1- *Main basse sur une île*

Un rapport du résident Marchat du 4 septembre 1929⁶⁰⁶, précédé d'un message radio où le résident demandait l'envoi de «*toute urgence* «*Cassiopée*»

604 - David : 12.16 du 3 mai 1935

605 - Lamy : 13.6 du 14 janvier 1939

606 - Marchat : 10.14 du 4 septembre 1929

à Wallis-Futuna. *Rébellion contre délégué Futuna*» en fut à l'origine. Selon les renseignements obtenus du père Haumonte et rapportés sous forme de lettre pour le résident à Wallis par le vapeur *Malake*, une situation grave et unique dans l'histoire de l'île se serait mise en place. Dans le plus grand secret, les rois d'Alo et de Sigave, Soane et Likaleto, auraient conclu devant notaire (?) un contrat avec un trader «*sujet anglais de Suva*» lui assurant «*pendant dix ans, la totalité du coprah de Futuna*». En application de ce contrat débarqua à Futuna le 25 juillet 1929 du vapeur *Malake*, un certain Monivaï «*né à Fidji de père Futunien et naturalisé Anglais sous le nom de Steaven*». N'ayant pas de passeport, devant le refus du capitaine du «*Malake*» de le laisser descendre à terre sans l'avis du délégué administratif, le père Haumonte, Monivaï se jeta à l'eau et gagna la plage...

Il s'installa chez le roi Likaleto à Sigave. Malgré une lettre du père Haumonte lui interdisant l'exercice du commerce et demandant à Likaleto de le renvoyer à Wallis en vue d'obtenir du résident un visa et une patente de commerce, Monivaï, avec l'appui de son hôte et du roi d'Alo, passa outre. Les achats de coprah commencèrent sur de grandes quantités au détriment du seul commerçant patenté de l'île, Peterson. Convoqué par le père Haumonte, Monivaï resta sourd à ses avertissements, se prévalut de la seule autorité des deux rois de l'île, «*ses amis*», et déclara poursuivre son commerce.

Mais, constata le missionnaire, Monivaï payait «*en bons à valoir*». Plus grave, il avait ouvert une école au village de Fuia où résidait Likaleto et s'était engagé dans des pratiques subversives : il déclarait aux Futuniens que l'impôt était aboli, qu'il avait des appuis à Suva et faisait signer une pétition par la population pour faire expulser le père Haumonte qui entravait «*le nouveau commerce pour favoriser celui de Peterson*»... qui, pris de peur, avait gagné Wallis pour être en sécurité... Mais c'était de Wallis que s'était noué la crise avec les tractations du commerçant Mac Heady, du Chinois Vegi et du roi pour contrôler le commerce de l'île. Enfin, ayant obtenu de mauvais renseignements sur la maison Mac Heady qui à de mauvaises finances joignait des pratiques douteuses, Marchat télégraphia au consul de France à Suva pour ne pas autoriser le départ de navires suspects pour l'archipel. Aussi estimait-il nécessaire une démonstration de la marine à Futuna pour y rétablir l'ordre, arrêter et déporter les agitateurs.

Le 23 septembre, le résident pressa à nouveau Nouméa, restée muette, de réagir car l'affaire se compliquait⁶⁰⁷ : Le père Haumonte avait appris par câble du navire *Malake* qu'il était expulsé. Il voulait se réfugier à Wallis, mais le résident espérant la prompte arrivée de l'avis *Cassiopee* l'engageait à conserver son poste d'autant plus que l'évêque Blanc avait prévu de visiter

Futuna le 15 octobre. Compte tenu de «*la crainte voire de la terreur*» qu'il inspirait, le prélat, sans peine et par sa seule présence remettrait de l'ordre. Mais ce serait «*un désastre*» pour l'autorité du résident à Wallis comme de la France : aussi dans cette éventualité, Marchat était démissionnaire.

Le 26 septembre, alors qu'il est en visite à Paris, le gouverneur Guyon est saisi par le ministère des Colonies de l'affaire⁶⁰⁸, mais ne dispose que d'éléments anciens ou incomplets sur la situation de l'île. Il était convaincu que le père Haumonte, rentré de son premier congé «*en 30 ans de séjour*» pris pour un an en France, n'était pas à l'origine de la crise et fit demander à la mission mariste de Paris si elle avait reçu des nouvelles récentes de Futuna. Le gouverneur déplorait en outre que l'avarie du *Cassiopeé* dût être réparée à Saïgon : «*ses moyens d'action [étaient] nuls*» car il n'y a pas d'autre avis disponible en Océanie... Aussi se proposait-il de réclamer pour le prochain budget un émetteur radio pour Futuna.

2- Une rafle à Futuna

Le *Cassiopeé* inopinément et providentiellement se présenta au matin du 29 septembre devant Sigave⁶⁰⁹. Reçu à bord, le père Haumonte fit part à son commandant de la situation locale et des nouvelles reçues de Wallis du résident Marchat expliquant les tenants et aboutissants de l'affaire. Le capitaine de Lanlay «*avec 12 hommes en armes*» et le délégué descendirent alors à terre arrêter les deux rois et Monivaï car «*ces trois indigènes*» avaient refusé de venir s'expliquer à bord. A Sigave, «*nul n'a tenté de fuir*» et l'officier fit mettre les menottes à Monivaï : «*puis, je fais annoncer par le Père Haumonte, que les deux rois sont déposés ainsi que deux chefs...*». Le capitaine de Lanlay informa alors les Futuniens sur les motifs de son intervention «*où il devaient voir une défense de leurs intérêts prise contre les exploités*»... Aucun Futunien n'ayant reçu «*un vrai shilling*» de Monivaï, il fut décidé de restituer le coprah à ses propriétaires. Le capitaine de Lanlay apprit aussi que les agitateurs avaient voulu capturer le père Haumonte pour le ligoter et l'embarquer de force, mais les chefs d'Alo, inquiets des agissements de Monivaï, se préparaient aussi à déposer leur roi. Pour de Lanlay, avec un ou deux policiers présents «*il n'y aurait eu aucune affaire*» car «*...on en arrive à être obligé de faire franchir le Pacifique au stationnaire pour venir mettre à la raison un Monsieur qui refuse de payer patente*». Néanmoins, l'officier se félicita de l'attitude du père Haumonte «*qui a été parfaite...*»

Le père Haumonte consigna dans un rapport au gouverneur⁶¹⁰ son propre récit des événements : Monivaï peu après son intrusion à Futuna avait mis le

608 - Marchat : 10.16 du 26 septembre 1929

609 - Marchat : 10.17 du 29 septembre 1929

610 - Marchat : 10.18. Sans date. Rapport au gouverneur. 1929

«*tapu*» sur le Père pour lui interdire tout rapport avec la population. Puis «*il prit des arrêtés d'expulsion contre Pères, Sœurs et commerçants*», et ouvrit une école de style «*protestant Anglais*» avec études du schisme d'Henri VIII, de la vie de Luther ou Calvin. D'après ce qu'on lui rapporta, cet enseignement visait à «*mettre les Européens à la porte, y compris la France, et récupérer l'autonomie de l'île avec, sous-entendue évidemment, l'arrivée des Anglais à la clef*». Les chefs approuvèrent ces projets flattant leur orgueil. L'aventurier avait aussi créé «*une police secrète*» pour encourager la délation et imposer de lourdes amendes aux récalcitrants. Même l'arrivée du *Cassiopée* ne découragea pas Monivaï qui ordonna aux rois de le laisser seul négocier leur disant : «*La France, un peu plus grande que Futuna, est trop petite pour agir contre nous, d'ailleurs il n'est pas permis de s'emparer des rois*». Enfin Monivaï avait décidé de lever la capitation en échange d'attestations écrites de paiement...

Passive car «*fortement impressionnée*» par cette démonstration de force sans précédent à Futuna, la population réagit cependant après le départ du *Cassiopée*. Il y eut quelques mauvaise humeur chez certains et menaces contre le père Haumonte, et la soumission des deux chefs de Sigave déposés par le capitaine de Lanlay. Pour conserver la paix civile de l'île, le père Haumonte objurgua le gouverneur de garder «*ce Bolchevique de Monivaï*» comme les rois déposés...

A son rapport, le missionnaire joignit les décrets d'expulsion qui lui avaient été signifiés, l'un signé par Monivaï au nom «*du roi de Sigave et des chefs*», l'autre signé par le roi d'Alo et proclamant tous deux «*...nous ne voulons plus de prêtre européen dans notre royaume*».

3- Des sanctions à la clémence

L'affaire réglée sur place, il restait à assurer sa conclusion juridique⁶¹¹. Les trois exilés furent interrogés à Nouméa. Il apparut immédiatement que Monivaï était le «*deus ex machina*» de l'affaire. Fils d'un Futunien et d'une Rotuma, Monivaï était le neveu du roi Likaletu de Sigave. Pour les faits reprochés, il déclara n'avoir fait que suivre les ordres de son patron Mac Heady comme avoir ignoré les formalités administratives pour rentrer à Futuna où d'ailleurs il répondait à une demande de son oncle Likaletu. Les paiements en bons étaient provisoires, dus à l'absence de liquidité que Mac Heady devait apporter avec son navire. A propos de l'ouverture de «*son école anglaise*», il n'avait agi qu'à la demande de son royal parent

qui voulait faire apprendre aux enfants l'arithmétique et les quatre opérations de base «*en Anglais à la mode de Futuna*»⁶¹².

Concernant l'ordre de quitter l'île intimé par le père Haumonte, Monivaï affirmait n'en avoir pas eu connaissance. Quant aux menaces d'expulsion du père Haumonte, il les justifiait par le refus du religieux d'assurer le service religieux et n'avait agi qu'à la demande des rois.

Ainsi Monivaï, penaud, s'efforçait de se disculper tout en faisant endosser la responsabilité des événements à ses comparses. Le roi de Sigave reconnut avoir contacté en accord avec son alter ego de Alo, la société Mac Heady qui devait payer le coprah 8 shillings la livre contre 6 pour Peterson. Pour les autres charges, le roi «*s'excuse*» car il croyait que la société Mac Heady réglait tout à Wallis avec le résident. «*C'est Monivaï, tout seul... mon neveu*» et le roi d'Alo, consentant, qui étaient responsables de l'expulsion du père Haumonte. Le roi d'Alo eut une attitude tout aussi innocente. Il ignorait les conditions de la venue de Monivaï et niait avoir ouvert une école «*à la nouvelle mode*»... Se déclarant «*être ignorant, le roi Soane déclare voir suivi l'agitateur sans réfléchir car ... Monivaï nous a dit que nous, rois, étions maîtres chez nous à Futuna, que le résident n'avait pas le droit de nous imposer sa volonté*». Des promesses avantageuses pour ses sujets avaient été aussi faites par Likaletu. L'expulsion du père Haumonte, était à mettre sur le compte de sa colère devant le refus du religieux de continuer son ministère...

Finalement les interrogatoires exclueront un «*complot organisé*» avec des intérêts «*Anglais*» pour approprier l'île. Certes il y avait eu roublardise, de Monivaï comme des rois, chacun espérant d'ailleurs «*rouler*» l'autre.

Le père Haumonte, de retour de congé, le 28 avril fut reçu à Alo dans la joie car les Futuniens «*avaient fait dire plus de cent messes pour un heureux voyage et un prompt retour*» écrira le R.P. Dubois de Rome⁶¹³ au gouverneur Guyon. Un autre correspondant des Maristes de Rome signala peu après⁶¹⁴ que le Gouvernement français a imposé, à Futuna, une taxe aux importations qui affecte aussi la mission ; enfin une dernière information retardée, reçue de Fidji d'un certain Nicolas⁶¹⁵ annonçait que l'avis *Cassiopée* avait reçu «*un T.S.F. en mer lui enjoignant de toucher Futuna en révolte*».

Le gouverneur Guyon remercia les Maristes pour leur collaboration. Les sanctions prises furent lourdes : 5 ans de prison pour Monivaï, 10 ans pour chacun des rois. Ces sanctions furent communiquées au Ministre des Colonies

612 - Cela semble indiquer à cette époque la conservation d'une sorte de «*biche lamar*» (*lingua Franca*) comme il en existait dans de nombreux autres archipels océaniques et hérité des longs contacts avec les marins anglais, français, allemands, voire ibériques. Cf : Mulhausler, P.- Samoan pidgin English and the origins of New Guinea pidgin : an introduction. *Journal of Polynesian History*, vol 11, 1976.

613 - Marchat 10.16 du 21 octobre 1929

614 - Marchat 10.19 du 28 octobre 1929

615 - Marchat : 10.20 du 24 septembre 1929 et qui témoigne du bon réseau d'information des Maristes. Il s'agissait d'un Visiteur des missions, le père Nicolas.

à Paris⁶¹⁶ : «*affaire dont l'importance est d'ailleurs restée en rapport avec l'infime étendue du territoire où elle s'est déroulée...*» concluait Guyon.

La clémence vint en 1932⁶¹⁷ avec l'élargissement de Monivaï, expulsé et remis aux Britanniques ; les deux ex-rois, vu leur bonne conduite, furent placés comme jardiniers à l'hôtel du gouvernement en 1931, puis bénéficièrent d'une remise de peine avec retour à Futuna «*où ils s'excuseront de leur attitude devant le résident*».

La chronique événementielle de Futuna apparaît ainsi comme bien succincte par rapport à celle de Wallis. Cela est dû à plusieurs facteurs : l'île fut peu visitée car difficile d'accès, n'attirant guère les visites navales ou les tournées des résidents. Un seul commerçant y orchestrait la vie économique. Certes, il était une cible mais longtemps il y fut omnipotent comme le signalait déjà de Sainte Marie⁶¹⁸ : «*le commerce est le vrai maître de la population dont les chefs sont achetés par les traders*». Le résident Renaud, en 1932, s'insurgeait contre les pratiques de Peterson. Abusant de leur situation de monopole absolu, Oppermann de 1866 à 1914 et Peterson de 1914 à 1932 acceptèrent tout en récriminant, la véritable «*guerre des boutons*» qu'ils subissaient mais permettant des bénéfices exorbitants...

Quant à la mission, son rôle était double puisqu'elle détenait le pouvoir spirituel comme le temporel. Son Supérieur, le père Queblier jusqu'en 1908, le père Haumonte ensuite jusqu'en 1938, y assura une double tutelle patriarcale et s'accommoda des focades régulières des roitelets. Ici «*la mission est différente de Wallis*» : son train de vie était modeste, ses bâtiments réduits à l'essentiel, la pompe des offices rustique, le luxe absent, sans souci d'en imposer et de régner. A quoi fut due cette rupture avec Wallis, alors que Mgr Bataillon y rédigea, à l'instar de Wallis, le code des lois futuniennes en 1858 ? Etait-ce l'échec des tentatives d'unification de l'île par Niuliki, puis Tongahala venu de Wallis vers 1850 ou de Sam Keletoana, qui abdiqua car ses sujets refusaient de lui accorder le même train de vie royal avec les hommages dus qui existait à Tonga «*...refus de crasseux vieillards qui demandaient un roi cultivateur et cuisinier selon l'usage antique*»... ?

Etait-ce le fait d'une absence de «*leader-ship*» des Supérieurs, n'ayant pas comme à Wallis à défendre leur mission face aux menées d'un pouvoir royal unique, plus autoritaire par essence et ayant une certaine reconnaissance internationale ? Il n'y avait pas non plus les visites d'étrangers, les trafics,

616 - Marchat · 10 23 du 12 novembre 1929

617 - Renaud : 11.10 du 8 juillet 1932

618 - De Sainte Marie, lettre du 11/09 1896 (Fonds Bouge)

louches parfois qui, en découlaient... Enfin il n'y existait pas de rivalité entre la mission et l'administration, celle-ci y étant absente... Ainsi, Futuna n'était qu'une annexe religieuse, une pièce rapportée quelque peu négligeable pour les préoccupations des évêques successifs du Pacifique central qui géraient un immense domaine s'étendant des Samoa aux Tonga.

Nous sommes ici dans la dimension micro-insulaire avec 1 500 habitants et aucune base pour substanter un quelconque grand projet, relever un défi, ou produire un système exemplaire pour l'extérieur puisque presque personne n'allait à Futuna. C'était aussi une île segmentée par rapport à Wallis, avec ses deux districts indépendants, ses rivalités traditionnelles maintenues. Son destin au XIX^e siècle fut curieux : île «*fautive*» par excellence, elle assassina le père Chanel, mais échappa à toute répression, puis se donna ou se prêta au catholicisme en bloc comme touchée par la grâce. Avec Sam Kaletaona, elle eut un éphémère roi unificateur, d'origine controversée : il courut le bruit qu'il était d'origine noire, américaine et baleinière ce qui était une triple couronne hautement symbolique du Pacifique aventureux et des îles enchantées des légendes.

Futuna, vers 1880, produisait et vendait plus de coprah que Wallis ; Futuna n'eut qu'un trader permanent, l'énigmatique Oppermann qui y vécut de 1864 à 1914 et deux Pères missionnaires seulement, le père Queblier puis le père Haumonte, vont pendant trois quarts du siècle représenter la mission et le résident ...

Futuna ne sera pas atteinte ou si faiblement par le productivisme colonial, pas plus que par l'oryctes du cocotier. Deux îles, deux destins insulaires, deux faces d'une problématique complexe, le revers aussi d'une même monnaie, une piastre chilienne devenue non cotée à Wallis la commerçante, surestimée à Futuna, l'île sauvage, car elle y donne de rares donc d'ineestimables pendentifs....

Le destin de la mission après sa prise en charge en 1938 par le père Cantala sera exemplaire. Coupée du reste du monde jusqu'en 1945, Futuna connaîtra une véritable régression matérielle tandis que le père Cantala tentera de la faire vivre dans une rigueur morale intransigeante digne de la chrétienté primitive...

CHAPITRE VI

—

LA FIN DU PROTECTORAT : 1940 - 1960

Le résident Lamy quitta Wallis au moment de la déclaration de guerre de 1939 et son successeur, le docteur Vrignaud, de l'Infanterie de Marine, quittait, lui, la ligne Maginot pour Wallis qu'il atteignit le 4 juillet 1940... En Europe comme en France, l'histoire s'était emballée : bataille de France, déroute franco-anglaise, armistice, gouvernement confié au maréchal Pétain, appel du 18 juin par le général de Gaulle, soubresauts dans l'empire français... Le nouveau résident dut affronter une situation exceptionnelle⁶¹⁹.

I - LE COMPROMIS AVEC LA MISSION VICHYSTE

1- L'archipel choisit Vichy

Dès son arrivée, la mission mariste conduite par Mgr Poncet offrit au résident son total appui, compte tenu des situations nationale et internationale dans un océan Pacifique à dominantes anglaise et américaine menacé par l'expansionnisme japonais. En septembre 1940 sous l'impulsion du gouverneur Sautot⁶²⁰, la Nouvelle-Calédonie, après les Nouvelles-Hébrides, ralliait la France Libre, puis le 19 septembre, par câble-radio incitait le résident à suivre son exemple. Réuni le 6 octobre, le Conseil Episcopal de la mission, appuyé par Mgr Poncet, refusa de s'engager dans un acte de rébellion «*au gouvernement légal*» et renouvelait sa fidélité à Vichy et au chef de l'Etat français... Le résident et le chancelier Bernast approuvèrent cette ligne politique, la mission étant d'ailleurs intransigeante sur sa position. Nouméa lança en vain d'autres appels tandis que le résident s'efforçait d'entrer, sans résultat, en contact-radio avec

619 - Nous n'avons qu'une relation indirecte de la période du résident Vrignaud, qui ne put envoyer son premier rapport à Nouméa qu'en septembre 1940, le dernier navire assurant une liaison avec Nouméa quitta ensuite l'île le 1^{er} janvier 1941... Puis, durant 17 mois, il n'y eut plus aucune communication avec l'extérieur, les Anglais boycottant la colonie vichyste. Seul le compte-rendu de Mgr Poncet (histoire de Wallis) nous informe donc de la situation locale... jusqu'en mai 1942 !

620 - Sautot, H.- Grandeur et décadence du Gaullisme dans le Pacifique. Cheshire : éd. Sydney, 1949

Vichy, puis radio-Saïgon. L'Indochine française, dirigée par l'amiral Decoux, fidèle à Vichy et ayant reçu délégation pour les îles d'Océanie, promit d'envoyer une aide avec un aviso, mais la tentative resta sans suite. La situation ne devait pas évoluer jusqu'à l'entrée en guerre du Japon contre les Etats-Unis et le Royaume-Uni suite à l'affaire de Pearl Harbour. Washington aussi se déclarait en guerre contre l'Allemagne et rompait avec Vichy. Avec la double offensive nipponne vers la Mer de Corail puis sur le Pacifique central (Tarawa), l'archipel de Wallis retrouvait, avec la menace visant Fidji et les Samoa (axe Sydney - San Francisco), une valeur de point d'appui stratégique, secondaire dans l'immédiat, important en cas de poussée jusqu'aux approches de Fidji. La position vichyste, prise par les autorités civiles et religieuses de Wallis, devenait insoutenable pour les Alliés et la France Libre. Le 27 mai 1942, l'avisos *Chevreuil* de la France Libre s'empara de Wallis sans opposition avec le débarquement de fusiliers marins⁶²¹. Le capitaine-médecin Mattei remplaça le docteur Vrignaud mis aux arrêts comme M. Bernast. Le nouveau résident apprit à Mgr Poncet que les Etats-Unis installeraient dès le lendemain une base aérienne de relais sur l'île. Les 30 et 31 mai, Mgr Poncet put visiter Futuna avec le *Chevreuil*. Bien que sans ravitaillement, l'île était calme. Le 1^{er} juin, l'avisos embarqua pour Tahiti, l'ex-résident Vrignaud et M. Bernast. Ils furent salués par l'évêque Poncet qui bénit le docteur Vrignaud à genoux, et par le Roi...

2- Retour du roi à Wallis

Depuis 1934, le résident David avait suspendu toute élection royale à Wallis à la satisfaction générale et le docteur Vrignaud s'efforça de perpétuer le système David. Mais des notables sondèrent cependant Mgr Poncet sur l'opportunité de l'élection d'un nouveau roi. En octobre 1940, le résident rejeta une demande unanime du Conseil et changea les ministres et *pule* ; il s'appuya alors sur un nouveau *Kivalu*, Leone Manikitoga, dont il appréciait les qualités. Le 15 mars 1941 un télégramme-radio de Nouméa annonça l'arrivée prochaine d'un avisos chargé d'une mission politique. Inquiets, l'évêque et le résident, de commun accord et afin de maintenir la fiction d'un état autonome à Wallis fidèle à Vichy, décidèrent de faire élire le *Kivalu* comme roi : cela fut fait le 17 mars 1941, tirant ainsi un trait sur l'héritage de David... Finalement, le navire ne vint pas et le nouveau roi déçut très vite car il refusa de prêter serment au maréchal Pétain... En mars 1942, lors de la célébration de son élection, le roi Leone exigea que le drapeau wallisien ait la préséance sur celui de la France...⁶²².

621 - Le bruit a couru mais ne fut jamais confirmé que peu avant l'arrivée du *Chevreuil* il y avait eu des tractations entre Vichy et Washington pour concéder une base aux Etats-Unis à Wallis où aurait été maintenu le *statu quo* ...

622 - On assista au même débat lors de la visite en 1980 du Président Giscard d'Estaing.

II - LE REVE AMERICAIN

A partir du 28 mai 1942, les premiers soldats américains s'installèrent à Wallis et dès le 2 juin 1942, 2 000 hommes y étaient présents. Ce chiffre monta jusqu'à 6 000 hommes mais, en moyenne, 4 000 militaires furent présents en permanence pour une population indigène de moins de 5 000 habitants... Un petit détachement de militaires venus de Nouvelle-Calédonie y représentait la France Libre.

1- La fin du coprah

La production s'était arrêtée fin 1940 avec la rupture de la liaison maritime avec Nouméa. L'installation des bases américaines provoqua un pressant appel de main-d'œuvre salariée, phénomène assez nouveau à Wallis. Embauchés comme manœuvres ou employés, les hommes désertèrent leurs plantations de cocotiers comme les cultures traditionnelles par suite de l'abondance du ravitaillement américain cédé à bas prix, voire offert en cadeau. Les femmes s'employèrent par centaines comme blanchisseuses (plus de 500 recensées). Bien que passé à 2 850 francs la tonne, le coprah était voué à l'abandon, d'autant plus qu'avec l'arrêt des corvées de nettoyage, l'oryctes se mit à proliférer. Seule Futuna resta à l'abri de ces transformations : faute de navires elle ne pouvait pas vendre son coprah et, en 1943, le résident Mattei y notait «une misère effrayante».

2- Le bouleversement des structures sociales

Il est dû à de nombreux facteurs : afflux massif de dollars, apparition du salariat, début de l'immigration des insulaires vers les bases américaines de Nouvelle-Calédonie. Cette véritable et soudaine révolution rompant le rythme routinier d'une île repliée jusque là sur elle-même ne pouvait pas être sans conséquences sur la société locale, ses habitants et leurs conduites. Un rapport du directeur du cabinet du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (l'amiral Thierry d'Argenlieu) consigna des observations de première main⁶²³. L'autorité des chefs et du roi n'était plus respectée ; si les amendes pleuvaient, elles étaient payées en dollars sans rechigner. Quant aux nobles et chefs uvéens, en 1943, leurs soldes furent augmentées de 1 000 % car ils étaient socialement déclassés par rapport à un manœuvre ou une blanchisseuse. L'évêque s'émut de l'indiscipline et surtout du relâchement des mœurs locales : vols sur les dépôts américains, débrouillardise, prostitution artisanale... Enfin le gaspillage sans limite des produits américains créa une psychose de consommation effrénée irresponsable.

623 - Rapport Fourcade, septembre 1943. (Archives du Haut commissariat. Nouméa)

3- L'affaîssement du Protectorat

Le rapport Fourcade constata un paradoxe du côté du système du protectorat. D'une part jamais les ressources n'avaient été aussi abondantes financièrement : l'impôt de capitation avait été doublé sans murmure, les 500 patentes des «blanchisseuses» apportaient de grosses recettes au trésor local, les amendes avaient donné 110 000 francs, et surtout la taxe *ad valorem* et les taxes douanières sur les produits, faisaient rentrer l'argent à flot... Le budget dégagea 500 000 francs d'excédent. Fourcade proposa même d'attribuer aux Nouvelles-Hébrides la subvention de la France qui demeurait inutilisée.

Mais, d'autre part, Fourcade notait des signes inquiétants. La résidence était une ruine, l'école publique à l'abandon, la mission n'enseignait pas le français, que très peu d'insulaires connaissaient... Le détachement de tirailleurs calédoniens faisait figure de parent pauvre face aux Américains. Plus grave, Fourcade s'émut, comme le capitaine de frégate Cabannier⁶²⁴, de la présence d'un officier américain à chaque réunion du *fono* royal comme des projets américains futurs, de créer une base durable utilisée par la Pan American Airways... Même la mission était affectée par le syndrome américain.

Deux faits consolants se détachent cependant de ce naufrage du Wallis ancien : la fidélité des Wallisiens à la France, marquée par la loyauté du roi, l'attachement au protectorat et ses représentants et le loyalisme de la mission qui, avec Mgr Poncet, ne veut pas de remise en cause. Celui-ci s'est opposé à une demande américaine d'embauche de 700 Wallisiens et Futuniens pour les bases américaines de Nouvelle-Calédonie et ne laissera partir que 120 Uvéens et 40 Futuniens. L'évêque redoutait les conséquences morales pour les familles de départs massifs des adultes, car, selon Fourcade, il naissait en 1943 un métis par jour dans l'île...

En conclusion, Fourcade recommandait la remise en état de la résidence, le retour de la liaison maritime avec Nouméa, le ravitaillement de Futuna où la population s'habillait de *tapa* comme il y a un siècle faute de ravitaillement.

4- Le désengagement américain et le retour au labour d'antan

Fin 1943, l'arrêt de la poussée japonaise, après les désastres de Guadalcanal et la reprise de Tarawa en Micronésie, repoussa vers le Nord le théâtre des opérations et rendit sans objet le maintien du dispositif militaire mis en place à Wallis. Annoncé le 5 janvier 1944, le repli américain fut rapide ; en mars 1944, il ne restait que 300 hommes, 60 en juin puis 12, qui se maintinrent jusqu'en avril 1946. La décompression économique fut donc brutale et la transition vers

624 - Venu en mission avec l'avis *Chevreuil*, en mars 1943.

l'économie d'autoconsommation rendue difficile par le cyclone de janvier 1944 qui détruisit les plantations. Le départ des soldats américains laissa fin 1944 les caisses du protectorat vides, la population soudain exsangue. Les cocoteraies étaient à 90 % ravagées par l'oryctes ; les porcs et volailles liquidés au temps de l'euphorie étaient réduits à peu, le bétail introduit par David ne comptait plus que 10 têtes.

Sous l'injonction de la mission, comme du résident Charbonnier, s'organisa alors le retour à l'économie traditionnelle et aux travaux sur ordre. Les villages furent nettoyés, les plantations vivrières relancées, le bétail regroupé, les porcs et volailles interdits d'abattage, l'entretien des cocoteraies relancé. A cet effort de base s'ajouta une reprise en main psychologique du protectorat. Le détachement militaire calédonien sortit de son oisiveté, se fit présent dans la vie publique, utile pour les travaux ; le gouvernement uvéen fut purgé de ses éléments troubles ou opposés. La fin des facilités, le retour à la discipline traditionnelle entraînèrent quelques rancœurs⁶²⁵ que la mission aida à dépasser.

Fin 1945 à Wallis, le tableau s'éclaira un peu : 76 000 cocotiers étaient plantés, les produits vivriers revenus, même si les essais de coton s'étaient révélés peu satisfaisants. Par contre, Futuna avec ses 2 200 habitants était toujours isolée et à l'abandon... A son départ le 26 octobre 1946, le résident laissait une situation meilleure encore : l'autoconsommation était assurée, 137 000 cocotiers plantés «sur ordre» grâce aux chefs mais le coton avait été abandonné. Seule la reprise de la liaison avec Nouméa restait pendante comme le rachat du comptoir de Burns Philips par Ballande...

5- *L'émotion de la tentative d'annexion aux Etats-Unis*

Cet incident est connu⁶²⁶ dans ses détails. En mars 1946, les 12 hommes du détachement américain attendaient un accord franco-américain fixant leur devenir. Selon le rapport du résident Charbonnier, le chef du détachement, le lieutenant Zinchack, avait une attitude inamicale et discourtoise. Or le 25 mars, une manifestation de Wallisiens se déroula à Mata'Utu, encadrée par des soldats américains et avec, à sa tête, le lieutenant américain et des ministres, déchus en 1944. Une pétition demandait «*l'annexion de Wallis aux Etats-Unis et le départ des Français*». L'évêque, le roi et le résident, stupéfaits, ignoraient tout de cette affaire. Le résident pour éviter les risques d'un affrontement direct franco-américain parlementaire, et obtint le retrait des soldats américains et les excuses de leur lieutenant. L'affaire redevint interne à Wallis : des manifestations et une agitation durèrent jusqu'au 8 avril.

625 - Après la fin «*de la politique à grand rendement du culte de Vénus*» écrira le Dr Charbonnier...

626 - Brou, B. et Charbonnier, J.- op. cit.

Le rappel du lieutenant Zinchak qui embarqua le 30 mars, puis dans les jours qui suivirent, du contingent américain achevèrent de convaincre le parti pro-américain de son échec. Le roi, un moment désespéré, voulut se démettre le 26 mars mais le docteur Charbonnier l'en empêcha et le soutint. La mission punit les officiers du Tiers Ordre compromis. La radio américaine confirma l'évacuation de toutes les bases qu'occupaient les Etats-Unis dans le Pacifique hors de leur territoire. L'affaire montra une fois de plus l'indispensable cohésion des trois pouvoirs de Wallis pour surmonter une grave crise intérieure, l'isolement complet avec la Nouvelle-Calédonie, le prestige gardé par le roi malgré une crise socio-économique sans précédent. La fin du rêve américain débouchait sur une expectative déjà posée à la fin de l'ère de David : que faire de Wallis et Futuna ?

III - LE PROTECTORAT ET SES VICISSITUDES : 1947 - 1960

L'expectative politique dura près de douze ans et se régla finalement alors que les pressants problèmes socio-économiques étaient en partie résolus par la transmigration d'une grande partie de la population, surtout active, vers la Nouvelle-Calédonie et plus secondairement, les Nouvelles-Hébrides.

1- De la crise permanente à l'imbroglio

Si le roi Leone avait finalement traversé la crise de 1946 avec un satisfecit du résident Charbonnier : *«le roi a repris les rênes, malgré ses défaillances initiales il a toujours été fidèle et a constitué une aide précieuse.»* le répit politique fut bref. En mars 1947, une opposition au roi se déclara ouvertement avec un candidat au trône, Pelenato. Le roi fut accusé *«de trahir la religion et la coutume»*, des manifestations éclatèrent, des contre-manifestations des partisans du roi y répondirent, des groupes s'armèrent. Nouméa dut se résoudre à envoyer un renfort de police : onze Wallisiens furent arrêtés et traduits en correctionnelle à Nouméa tandis qu'on procédait à la confiscation des armes à feu. Le résident se résolut à *«démissionner»* le roi et son rival, le ministre Pelenato, jugé *«énergique et francophile»* fut proclamé roi...

D'autres motifs vont un temps échauffer les esprits : le retour annoncé de l'ex-chancelier Bernast exilé durant la guerre à Tahiti, le projet d'installation de missionnaires maristes américains, qui sera abandonné. Le résident expulsa le couple de gérants australiens de Burns Philips accusé de menées anti-françaises.

Futuna, durant ces années, présenta un panorama opposé à Wallis. Le père Cantala, délégué du résident, y imposa ses conceptions traditionalistes et un *«temps social»* figé et contemplatif car *«les désirs limités des Futuniens leur permettent de trouver leur bonheur à meilleur compte»*. Tandis que le Père

restait plongé dans sa vision insulaire fixiste, le comptoir de «B. P.» avait renoué avec les pratiques habituelles, vendant, même avec la pénurie du ravitaillement, les sacs à coprah comme habits...

En 1948, venant en visite à Wallis, le gouverneur repoussa comme «*inopportune*» toute idée d'annexion. Il constatait que «*la mission perd sa verdeur*» et ne savait pas prendre en compte le désir de plus en plus pressant «*de liberté*» de ses ouailles. Le roi lui-même s'avérait fermé aux changements nécessaires et mobilisait son pouvoir pour restaurer l'ordre moral. Un fort taux d'adultères se traduisait par 20 % de naissances illégitimes⁶²⁷. Le gouverneur voulait faire établir une codification des règles coutumières qui permettrait de clarifier les pratiques sociales, de moderniser les lois locales et aboutirait à un nouveau consensus général.

2- *Le retour des Brial*

L'événement marquant à partir de fin 1947 fut le retour à Wallis de Madame Brial et de ses enfants. La société Ballande, reprenant à son compte le comptoir de «B. P.», a comme gérant Emmanuel Brial, un des fils de J. Brial. Celui-ci renoua avec sa parenté wallisienne, plaça ses frères (Benjamin, Cupion, Cyprien) et ses sœurs et leurs époux dans des emplois administratifs ou commerciaux. Très vite, le «clan Brial» se mêla de la politique locale et y joua un rôle moteur en prenant la tête de l'opposition au roi Pelenato.

Or, face à ce recommencement des anciennes pratiques politiques, la mission mariste était quelque peu désarmée. L'évêque Poncet restait suspect de collaboration auprès de l'administration ; le père Fillion, toujours supérieur de la mission avec 40 ans de présence à Wallis, incarnait le groupe traditionaliste et conservait un fort pouvoir moral qui influait sur les affaires temporelles. En avril 1949, le résident Cresson déjoua avec l'appui de la mission, une tentative de renversement du roi où les prétextes habituels n'étaient que le masque d'ambitions contrariées. En avril 1950, une sédition éclata contre le roi avec menace d'affrontements armés entre partisans et adversaires du souverain. Malgré la présence d'un aviso et du peloton militaire calédonien, le résident dut accepter la démission du roi Pelenato.

En fait, ces troubles graves dépassaient la seule personne du roi et mettaient en cause l'administration et sa politique de développement agricole. Cette dernière servait de détonateur à une nouvelle agitation menée contre le roi par les Brial, associés à certains religieux wallisiens tandis que le roi avait le soutien des éléments traditionalistes de la mission. Pour la première fois de son histoire, la mission se fissurait officiellement. Dans cette crise, des Wallisiens

627 - Par contre, une estimation administrative réduit à une cinquantaine, les enfants nés de pères américains.

revenus de Nouvelle-Calédonie, ouverts aux idées syndicales et politiques apprises sur les chantiers et les lotissements sociaux calédoniens, appuyant le parti Brial qui incarne la jeunesse et les changements auxquels ils aspirent, allaient jouer un grand rôle.

3- La royauté des Brial

Si renverser le roi était relativement facile, désigner un successeur s'avéra une tâche très délicate dans le contexte local. Emmanuel, l'aîné des fils Brial était de par sa mère un ayant-droit au trône wallisien, et était aussi citoyen français ; Nouméa admettait mal l'insolite situation qui s'annonçait et les risques que comportait l'élection d'un Brial dont la famille était déjà toute puissante et ambitieuse. Bien qu'Emmanuel Brial ait été élu par le *fono*, le résident Cresson réussit à obtenir de l'intéressé l'annulation de l'élection. Des manifestations eurent lieu, mais grâce à l'évêque Poncet et aux amis des Brial, un apaisement se dessina avec l'élection d'un roi de transition, Kavaliele Tufele.

Le nouveau roi se heurta très vite avec le nouveau résident, caustique et de caractère fort, le docteur Folie-Desjardins, installé en 1951, qui accepta mal le côté rétrograde et irréaliste du milieu politique wallisien ; à la présence et aux activités politiques de Monsieur Bernast⁶²⁸, d'abord proche de la mission, puis brouillé avec elle ; sa rivalité avec le clan Brial contribua aussi à compliquer une situation locale déjà complexe et instable. Les tensions entre le résident et le roi furent telles qu'à trois reprises, le résident chercha en vain la démission du roi. Celui-ci, soutenu par la mission, s'y refusa jusqu'à ce qu'une double pression du résident et du «parti Brial» l'obligeât en 1953 à abdiquer⁶²⁹. On retomba alors dans l'imbroglie successorale de 1950 : cette fois-ci Benjamin Brial postulait au trône. Nouméa refusa à nouveau l'élection d'un roi-citoyen français. Finalement, après de longs marchandages, Madame veuve Julien Brial, authentique princesse wallisienne, fut élue, prit le nom de reine Aloisia et l'administration dut se résigner à composer avec elle.

La reine Aloisia, bien qu'ouverte aux idées de la nécessaire adaptation de l'île aux réalités modernes, entendit régner et écarter la tutelle trop pesante à son goût des résidents ; elle veilla jalousement sur ses prérogatives et tenta de jouer de puissance à puissance avec Nouméa. Il en résulta le ballet bien connu de danses et contre-danses, tantôt avec le résident, tantôt avec le gouverneur. Notes aigres, plaintes, dénonciations, cahiers de revendications, vont être le lot courant des rapports entre la reine et l'administration. La situation de l'île et

628 - Remarqué avec une Wallisienne, il était devenu commerçant et représentait un groupe politique calédonien d'indépendants modérés avec la famille Lostes, concurrents de Ballande, donc des Brial à l'échelle de Wallis

629 - Le roi aurait, selon Poncet, engagé des négociations avec la commission du Pacifique sud (C.P.S.)

même de l'archipel, car Futuna rentre à son tour en état d'agitation, se résume en la décomposition de pouvoirs, devenus impuissants ; la reine fut en butte à une forte opposition interne et n'eut pas le soutien de la mission, qui lassa ses ouailles par d'incessantes corvées. Enfin l'administration cherchait une issue, magique croyait-elle, par le passage de l'archipel au statut de Territoire d'Outre Mer ce qui provoqua à Wallis et Futuna comme à Nouméa, des surenchères et des appétits... Ainsi une dérive de la pratique politique et de la gestion des deux îles caractérisa la période et s'aggrava avec l'état de santé d'Aloisia. En 1957, l'agitation s'exacerba ; en octobre les opposants exigèrent sa démission et l'expulsion de sa famille de Wallis ; lasse et malade, la reine s'en remit au gouverneur. Le résident Rougetet, lassé, butta dans la recherche d'un compromis : il proposa l'annexion ou même la mise en tutelle de l'archipel par les Nations-Unies, et au besoin une répression policière.

En novembre 1957, la crise devint constitutionnelle : mise en minorité par le conseil royal, la reine, appuyée par quelques fidèles, se refusa, contrairement à la tradition, à abdiquer. Peu après, la pugnace souveraine voulut faire interdire par ses partisans un *Kava* en l'honneur de l'évêque Poncet et un nouveau compromis dut être trouvé.

Plus grave, la mise en minorité de la reine provoqua une réforme du conseil royal, imposée par le résident. Le nombre des ministres fut abaissé à quatre et l'opposition y fut représentée. Le dogme de l'intangible autorité royale indivisible sur les trois districts de Mua, Hahake et Hihifo était battu en brèche. En 1958, sur 20 villages, 6 restèrent fidèles à la reine (à Hahake principalement) et 14, favorables à l'opposition, n'obéirent plus qu'à leurs chefs. Mua le plus riche district, le plus peuplé, s'était rangé en bloc dans l'opposition. La mission reprit en main ces villages et remit la population au travail.

Seuls les changements constitutionnels amenés en France par le retour au pouvoir du Général de Gaulle et les modifications de statut de l'Union Française, permettront de dégager une échappatoire pour Wallis et Futuna.

4- Et Futuna ... ?

A Futuna, longtemps immobile sous la houlette du père Cantala, le prétexte à une nouvelle agitation fut le rôle qu'entendit y jouer, à partir de 1950, Benjamin Brial qui vient y trafiquer le coprah mais aussi y «faire de la politique». Pour le père Cantala ce fut plutôt «de la perturbation» : B. Brial s'attacha sans grand succès à fomenter un mouvement de jeunes contestant le lourd régime des corvées mis en place par le père Cantala. Mais après l'élection de sa mère, et avec la relance d'un statut d'annexion déguisé en passage au statut de Territoire d'Outre-Mer, B. Brial s'éloigna de l'île en la faisant frapper de *tapu*...

L'autorité du Père va cependant être mise à rude épreuve en 1955 par l'affaire Sileno. Futunien, ayant longtemps vécu à Fidji, il revint vivre dans son

district de Sigave où, jouant au donneur de conseils avisé, fort de son expérience étrangère, il en vint à critiquer la politique du père Cantala. Il prit vite de l'autorité dans le district, tant et si bien qu'il se décida à renverser le roi Keletaona, ami du Père, et voulut prendre sa place. Mais au moment de déposer le roi, on découvrit une lacune dans le statut du futur souverain : il était célibataire, or la coutume exigeait qu'il soit marié ! Séance tenante, il fut marié «avec une jeune femme enceinte»... Mais prévenu de la mentalité anti-française de Sileno, le résident vint pour l'arrêter avec l'unique gendarme et un policier coutumier. L'arrestation entraîna une rixe avec les partisans de Sileno : le résident et ses gardes furent rossés et désarmés. Seule l'arrivée du patrouilleur sauva la situation : Sileno⁶³⁰ fut arrêté, tandis que le roi d'Alo, arrivé trop tard en renfort, faisait part au résident de sa satisfaction. Cette agitation à Futuna coïncida avec un vague projet d'origine mal définie visant à réunifier l'île sous la houlette de Keletaona, descendant de Sam Keletaona, roi unique et éphémère de Futuna en 1850.

5- La fin du Protectorat officiel

Si elle intervient peu après la mise en place des institutions de la V^e République, elle était évoquée depuis plusieurs années, et seules les conditions propices faisaient défaut. Dès 1953, le sénateur H. Lafleur (indépendant) avait fait une proposition de loi érigeant Wallis et Futuna en circonscriptions électorales de la Nouvelle-Calédonie et donc transformait les deux îles en dépendances administratives directes de Nouméa. Un but politique était bien sûr recherché : contenir la poussée de l'Union Calédonienne alors dominante et d'inclinaison autonomiste grâce au renfort «*du vote wallisien*». Très lié aux partis conservateurs calédoniens, le maire gaulliste de Nouméa, Roger Laroque, directeur aussi des établissements Ballande, avait tissé des liens avec la famille Brial - Emmanuel Brial avait été engagé volontaire des Forces Françaises Libres, puis devint gérant du nouveau comptoir Ballande de Mata'Utu. Par contre, le parti dominant de l'Union Calédonienne mené par le député Henri Lenormand et Rock Pidjot, s'opposait, discrètement à Nouméa mais activement à Paris, à la transformation de Wallis et Futuna en nouvel arrondissement électoral de la Nouvelle-Calédonie car il y aurait perdu sa majorité électorale.

A Wallis, on comptait aussi des oppositions avec le parti conservateur qui refusait toute annexion déguisée qui assurerait la prédominance des Brial, liés à Nouméa. L'évêque Poncet fut longtemps attentiste car il souhaitait, avec la mission, une évolution lente évitant l'aspiration de l'archipel par Nouméa et ses conséquences. En 1954 néanmoins, il dut prendre position⁶³¹ et plaida pour un

630 - Qui, à son embarquement sur le patrouilleur, aurait clamé que . «*Futuna veut rester libre et sauvage.* »

631 - *Mission des îles*, n°55.

compromis prudent face aux nécessités de la modernité et tout en exaltant l'idéal d'une chrétienté maintenue : «...*Ils ont une bonne vitalité et commencent à circuler. Leurs îles, peu touchées culturellement, gardent une fraîcheur inaltérée et primitive. On y connaît la joie de vivre en chrétienté*». Mais à Futuna, le père Cantala s'opposait à tout changement .

Avec le retour au pouvoir en mai 1958 du général de Gaulle, l'élaboration d'une nouvelle constitution et le souci de Paris de clarifier sa politique Outre-Mer, le problème du destin institutionnel de Wallis revint à l'ordre du jour. Le départ du père Cantala en 1957 coïncida avec l'installation des deux premiers gendarmes et signifia le début de la normalisation administrative de l'île - en 1959 sera affecté le premier délégué civil et en 1960 le premier médecin. Au fil des consultations puis des tractations politiques, il apparut que tout déblocage du problème intérieur à Wallis passait par un règlement amiable de la question royale. Agée, malade, la reine Aloïsia ne détenait plus que l'ombre du pouvoir. Un arrangement amena sa démission le 12 septembre 1958 ; après des négociations serrées, l'élection d'un roi d'union, Tomasi Kulimoetoke⁶³², fut assurée en mai et permit d'aborder le problème constitutionnel. Il prit la forme d'une démarche conjointe du nouveau roi et des rois de Futuna auprès du Président de la République Française, Charles de Gaulle. Le passage du ministre en charge de l'Outre-Mer, Jacques Soustelle, en 1959 permit de préparer le référendum du 27 décembre 1959 et de consacrer un accord sur les modalités du nouveau statut de Territoire d'Outre-Mer. Pour rassurer la mission comme les milieux traditionalistes, le nouveau statut était dérogoire de la loi sur trois points-clés. La statu-quo foncier était maintenu dans sa forme coutumière jusqu'à publication d'un décret d'organisation de la propriété individuelle⁶³³. La monarchie, à Wallis comme à Futuna, était maintenue mais coexisterait avec la mise en place d'une Assemblée territoriale et d'un Conseil de gouvernement local. Les lois françaises ne s'appliqueraient qu'avec l'accord de ces instances. La question de l'enseignement fut réglée par un compromis : l'application de la loi Debré et des dérogations aux lois scolaires permettaient de conserver un enseignement unique dirigé par la mission, contrôlé par le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie et financé par Paris.

Ainsi sur trois points-clés, un statu-quo préservait l'esprit du «*vieux Wallis*» et la continuité de la présence missionnaire. Le nouveau statut devait bénéficier d'un large appui de l'opinion des deux îles comme du groupe devenu important et novateur des insulaires immigrés. Le vote

632 - Bel exemple de continuité et de sagesse, il est toujours sur le trône et a surmonté bien des petites crises locales.

633 - Clause qui fut abrogée en 1978 par un nouveau décret, tant il était apparu qu'à Wallis comme dans les autres îles du Pacifique, il est très délicat d'entreprendre une réforme foncière basée sur le droit individuel .

référendaire du 27 décembre 1959 prit une tournure unanime avec 94,47 % de «oui» ; seule Futuna montra une certaine réserve⁶³⁴.

En juillet 1961, à Paris le Parlement ratifia le projet de loi créant le nouveau Territoire d'Outre-Mer. En Mars 1962 eut lieu la première élection législative, Wallis et Futuna ayant maintenant une représentation d'un élu à l'Assemblée Nationale, au Sénat, et d'un délégué au Conseil Economique et Social. Ces élections confirmèrent le poids pris par les milieux modérés conservateurs de Nouméa avec l'élection comme député, de Monsieur Hervé Lostes soutenu par H. Lafleur qui battit B. Brial⁶³⁵, gaulliste (U.N.R.), tandis que Henry Lostes (père de Hervé Lostes) devenait sénateur en Septembre 1962. Enfin la désignation de Monsieur Bernast comme conseiller économique et social acheva de confirmer la force du groupe modéré et ses liens avec Nouméa comme la «*politique de famille*» mise en place entre Nouméa et Wallis...

Ce n'est qu'en 1967 que B. Brial accéda à la députation contre Monsieur Bernast. B. Brial fut alors, jusqu'en début 1989⁶³⁶, l'inamovible député de Wallis et «*l'homme fort politiquement*» de l'île. Il contrôlait aussi l'Assemblée territoriale, et un de ses amis politiques futunien, Monsieur Papilio, fut réélu sénateur en 1989 pour son deuxième mandat de neuf ans. A partir de 1970, à Wallis, la lutte, officiellement, se limita au groupe Brial (UNR puis RPR) et au groupe Républicain Indépendant puis U.D.F. Cela n'empêcha pas Monsieur Mitterrand d'obtenir au second tour de l'élection présidentielle, en 1981 comme en 1988, un nombre important de suffrages ...

Il est à noter que depuis 1960, le nouveau statut a permis un déroulement normal du fonctionnement des institutions locales et assagi la vie politique comme ses manifestations. Le seul incident grave, qui rappelle quelque peu le passé est l'affaire Renaud, prit place en septembre 1974 lors d'un fort mécontentement, lié à la hausse non contrôlée des prix des produits importés par la société Ravel (qui affrétait aussi la ligne Nouméa-Wallis et qui avait racheté les comptoirs Ballande) et dégénéra en manifestations d'hostilité contre l'administrateur supérieur de Agostini, qui fut quasiment expulsé de l'île. A Futuna, les querelles traditionnelles entre les rois d'Alo et de Sigave continuaient comme les conflits dynastiques de légitimité coutumière ou administrative lors de l'éviction ou de l'élection de nouveaux rois - comme ce fut le cas en 1978 (conflit Alo-Sigave pour une salle de fête) ou en mai 1987 à Sigave⁶³⁷ lors de l'éviction

634 - Il y eut à Wallis, 2 261 oui et 0 non Chez les immigrés de Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides, 1 258 oui et 3 non. A Futuna, les résultats furent plus partagés avec à Alo, 556 oui et 102 non et à Sigave, 332 oui et 152 non.

635 - Par 1 895 voix contre 1 385 à B. Brial

636 - Réélu par quelques voix seulement sur son rival proche du P.S., Mr Brial a été invalidé et battu ensuite ; par contre, bien que menacé par un socialiste «*parachuté*» en septembre 1989, M Papilio a résisté comme sénateur...

637 - *Le Monde*, 10-11 mai 1987

du roi Sagato Keletaona par Sosepho Vanaï, qui mirent en cause B. Brial, accusé avec l'Administrateur, d'avoir favorisé une usurpation...

Les nouvelles institutions mises en place à partir de 1960 n'expliquent pas, à elles seules, les transformations de l'archipel. Bien sûr, le renouvellement des acteurs et en premier lieu, de la mission a joué. En décembre 1961, Mgr Poncet laissera la place à Mgr Darmancier, qui aura un successeur wallisien, en 1974, avec Mgr Laurent ; le jeune clergé wallisien a pris très vite une place grandissante puis enfin dominante, dans la conduite de la mission qu'elle s'efforça «*d'océaniser*» dans l'esprit conciliaire. Monsieur Bernast, longtemps influent, est décédé en 1976. Mais surtout, l'importance de la migration vers Nouméa, les problèmes de l'économie de transfert, du devenir des Wallisiens et Futuniens en Nouvelle-Calédonie, ont pris le pas sur les clivages anciens. D'ailleurs, les étiquettes politiques actuelles, vite fluctuantes selon le rapport de force national, le montrent bien depuis longtemps.

CHAPITRE VII



Photo 8 - La Cathédrale de Mata-Utu (Wallis) (Cliché A. Huetz de Lemp)

UN AUTRE REGARD SUR LA MISSION UNE ENTROPIE PRECOCE ?...

Ceux qui ont eu à juger le bilan de la mission ont souvent basé leurs avis sur quelques faits qui, effectivement, contribuaient à produire une vision «*impérialiste*» du système missionnaire instauré par les Maristes. Ces faits portaient sur : la personnalité du fondateur, la politique de construction, l'ordre moral imposé à la population, le contrôle du système politique indigène.

Nombreux sont les témoins qui furent obnubilés par la personnalité du père Bataillon, le fondateur, futur évêque d'Enos, premier Vicaire Apostolique qui tel un nouveau croisé du XIX^e siècle, créa et imposa à l'adversité des circonstances ce grand vicariat de l'Océanie centrale qui engloba d'abord Wallis et Futuna, Fidji, Samoa, Tonga et la Nouvelle-Calédonie (jusqu'en 1847). Certains ont vu en lui une sorte de Richelieu, d'autres un Mazarin... mais rares furent ceux qui restèrent indifférents à cette personnalité hors du commun, à l'homme de pensée, homme d'action aussi, guerrier ou diplomate de tempérament selon les circonstances, fastueux comme acceptant une vie chiche, colérique et vindicatif comme doux et persuasif. Il fit plier indigènes comme missionnaires, sut en imposer aux consuls comme aux officiers de marine. Il était évident qu'une telle nature, la hauteur de ses exigences, devaient marquer profondément ceux qui furent ses admirateurs ou ses détracteurs, donner une empreinte indélébile à la première époque de la Mission (1840-1877), justifier et amplifier pour certains la vision d'une théocratie mariste épousant les contours d'un système de réduction mariste imposé à «*ses îles*».

La politique de construction d'églises, séminaires, écoles, paroisses, et d'une monumentale cathédrale⁶³⁸, devait avec le faste inattendu qui s'y plaquait, édifier les esprits positivement ou négativement. Les Maristes comme d'autres ordres religieux ont longtemps, par héritage, cherché à sceller les racines de la foi dans des constructions aux fondations faites dans le roc. Viala en fut un témoin quelque peu réprobateur.

L'ordre moral, apporté et imposé par les maristes selon les détracteurs de la mission, fut peut-être moins surprenant dans la pensée chrétienne de la

seconde moitié du XIX^e siècle et des exemples comparables ne furent pas rares dans le Pacifique insulaire. D'autre part, il y avait récupération aussi d'un fond culturel océanien friand de tabous, attentif aux mystères et à leur célébration rituelle, réalités qui ne doivent pas être séparées de l'ordre moral et lui donnent sa caution populaire naïve.

Enfin, il y eut, couronnant ce système, la soumission du politique, rois, chefs, notables aux idées de la mission et pour certains, le contrôle complet par la mission, derrière la façade maintenue d'un pouvoir constitué et légal indigène, de toute la vie politique des îles.

Si l'on ajoute le pouvoir économique et «*accaparateur*» par le biais ou le prétexte des prélèvements pour les œuvres missionnaires, on a ainsi défini, tel que Viala en premier critique systématique le fit, le tableau d'un archipel présentant l'armature complète d'une réduction catholique dans le Pacifique. Ce système aboutissait implicitement aux contrôles des âmes, des personnes et s'identifiait monolithiquement à la société civile car assurant son contrôle sur tout, y compris les commerçants étrangers et les premiers résidents, comme ayant su gagner, depuis longtemps, les faveurs des officiers catholiques «*traditionnalistes*» de la Royale...

Mais ce tableau, planté et enjolivé par la plupart des résidents qui succédèrent à Wallis au docteur Viala, souffre d'un excès d'éclairage d'une part et d'une absence d'arrière-plans nuancé ou matissant les couleurs trop vives qui font son éclat et son attrait de belle construction intellectuelle quelque peu déterministe par ailleurs.

Aussi contre une présentation durable peinte habilement certes, faut-il introduire dans le débat des éléments, peut-être neufs car inédits, puisés aux sources maristes mêmes, sinon en vue d'une révision historique du problème de la mission et de son rôle, du moins une «*revisite*» dans le sens littéraire anglo-saxon.

I - LE VICARIAT DE L'OCEANIE CENTRALE OU L'EVECHE INGERABLE

1- Un évêché ambulatoire

L'évêché de l'Océanie centrale fut érigé par le Pape en 1842 et Mgr Bataillon, nommé Evêque d'Enos, en fut le premier Vicaire Apostolique.

Initialement, le vicariat comprenait un vaste ensemble géographique débordant à l'Ouest sur la Nouvelle-Calédonie, et comprenant les Fidji, Wallis et Futuna, Rotuma, Tokelau, les Samoa et Tonga. Cette construction était quelque peu virtuelle ; son axe était la base des Wallis solidement occupée, les autres missions restant longtemps embryonnaires. Puis avec leur essor, le Vicariat s'allèga quelque peu. La Nouvelle-Calédonie en fut détachée en

1847⁶³⁹ avec Mgr Douarre, coadjuteur de Mgr Bataillon, Fidji (avec Rotuma) obtint son autonomie en 1863 avec Mgr Breheret. Par contre, si en 1872 les Samoa en furent séparées sous la conduite de Mgr Lamaze, celui-ci en succédant en 1879 à Mgr Elloy, qui avait remplacé Mgr Bataillon à son décès en 1877, conserva sa charge d'administrateur apostolique de Samoa et la cumula avec Wallis et Futuna et Tonga. Ce n'est qu'en 1896 que les Samoa (et Tokelau), avec la nomination de Mgr Boyer, se séparèrent définitivement de l'Evêché de l'Océanie centrale. A partir donc de 1896, l'Evêché fut réduit à deux archipels contigus, ceux de Wallis et Futuna et de Tonga : mais cet aménagement était bien imparfait car il ne prenait pas en compte la difficulté de jonction maritime entre Tongatapu et Wallis, avec le relais d'attente de Vavau au Nord Tonga. Or, Mgr Lamaze et ses successeurs, Mgrs Ollier et Blanc, qui résidaient à Tonga, devaient aussi visiter les petites missions tongiennes de Haapai, Vavau, voire des Niua, enfin, aller à Wallis et éventuellement à Futuna... Aussi était-il fréquent qu'une tournée complète de visites d'un évêque nécessita quelque six mois pour l'ensemble de l'Evêché avec souvent le courrier en instance dans une des missions ou sinon à Tonga, résidence de l'évêque. Tous les prélats, surtout avec l'âge, voire la maladie, eurent à déplorer ce système qui n'excluait pas aussi des réunions à Sydney, siège de la Province mariste, plus rarement, au Vatican, ou à Lyon, qui fut jusqu'en 1932, le siège de l'ordre des Maristes. Un voyage en Europe nécessitait alors aussi environ six mois dans les deux sens.

Aussi, répondant à une longue attente, Mgr Blanc obtint enfin en 1937 avec la nomination de Mgr Poncet que Wallis et Futuna soit érigé en Evêché autonome. Evêque «*in situ*» il coiffait directement le Supérieur de la mission et était son responsable direct face à l'administration.

On peut ainsi mesurer combien fut grande la dérive normale du pouvoir missionnaire à Wallis avec des visites à éclipse des évêques et, en leur absence, la difficulté de les informer rapidement et d'avoir leur avis pour des problèmes importants ou urgents. Une des forces des débuts de la mission fut que Mgr Bataillon, malgré les nécessaires visites ailleurs, avait fixé à Wallis le siège de l'Evêché. Une des premières failles dans le système de pouvoir fut, à la mort de Mgr Bataillon, le transfert à Tonga, à partir de 1879, du siège épiscopal : de centre de l'Evêché d'Océanie centrale, l'archipel devint périphérique face à l'excentrique siège des nouveaux évêques à Nakualofa. Cela explique le poids pris par les Supérieurs de la mission et après l'installation du protectorat (en 1887), le face à face direct dans lequel ils seront placés avec les résidents, leur liberté d'initiative qui en résulta et la difficulté de leur position lors de crises graves - et parfois les erreurs qu'ils commirent ou les désaveux qu'ils subirent (comme le père Bazin en 1912) de leur hiérarchie.

Ce constat amène à se poser une question de fond : peut-on parler d'une politique résolue, constante et durable de réduction alors que le responsable de l'Evêché était souvent absent et fort loin ? Est-il d'autre part concevable que ce modèle de réduction n'ait prévalu que pour Wallis et Futuna ? ou la spécificité «française» de l'archipel l'expliquerait-elle ?

2- L'introuvable «grand dessein»

Viala, repris et compilé par Brochard, a régulièrement évoqué, dans de longs et minutieux rapports, le parallèle existant selon lui entre la mission mariste et l'épisode jésuite des réductions du Paraguay.

A première vue, Viala présente une analyse des faits donnant une forte consistance à ses constats ; d'autres exemples dans le Pacifique et surtout le cas de la tentative de théocratie du père Laval à Mangareva créditaient sa thèse. Néanmoins, une série de faits dans l'évolution du Wallis postérieurs à Mgr Bataillon laisse perplexé.

Mgr Elloy, successeur âgé de Mgr Bataillon et son ancien coadjuteur, n'occupa sa nouvelle charge que moins de deux ans. Mgr Lamaze exercera sa charge de 1879 à 1906, puis s'éloigna de «la réduction» pour s'installer à Tonga. Certes un Supérieur, le R.P. Bouzigue, fidèle de Mgr Bataillon, aura la garde de la mission jusqu'en 1896. Curieusement, la mince correspondance du père Bouzigue touche peu aux affaires de Wallis, néglige le politique, passe quasiment sous silence les premiers effets de l'installation des résidents. Un seul souci est manifesté en 1890 : le père Rondel car ses dettes ne sont pas éteintes lors de son départ...⁶⁴⁰ D'autre part, le père Bouzigue, malade (éléphantiasis), abandonna quelque peu ses responsabilités - comme le nota Mgr Lamaze : «*sous le règne précédent à cause de l'état maladif du bon Père Bouzigue, il y avait eu trop de laisser-aller au séminaire*»⁶⁴¹. Etait-il concevable qu'un projet ou une politique de réduction se concilie avec un Supérieur bien handicapé, un séminaire en crise ?

Successeur du discret père Bouzigue, le père Henquel, de 1896 à 1906, se soucia plus de rétablir l'ordre moral dans la mission, compromis par les frasques du père Petelo, que de promouvoir un quelconque grand dessein.

Le père Bazin qui lui succèdera et qui marqua profondément le résident Viala par ses qualités, bien qu'aimant écrire, ne fit état d'aucun grand projet et géra, non sans difficulté du côté du roi, la mission. Lorsque la crise politique éclata, si Bazin réussit à faire renverser le roi, il n'apparaît pas qu'il s'agisse

640 - Lettre du 3 février 1890 (A.P.M. Rome)

641 - Mgr Lamaze, lettre du 20/1/1899 (Dossier Lamaze - A.P.M. Rome)

d'une réaction globale de la mission ; au contraire, il s'efforça de temporiser⁶⁴² et ne montra guère d'état d'âme face aux agitations des protagonistes. Par la suite, le père Bazin dans ses lettres s'attacha plus à mettre en cause le résident, voire Mgr Blanc, et à se justifier, qu'à se prévaloir de la défense d'un legs sacré, d'un héritage à défendre.

Ainsi jusqu'en 1910, il n'est nulle part trace d'un grand projet, d'un quelconque dessein permanent pour parachever un système de réduction. Du côté des missionnaires, à la base, les correspondances analysées ne montrent guère, en dehors du zèle évangélique normal, l'ambition de promouvoir une quelconque «*Nouvelle Jérusalem*», hormis le militantisme initial du père Ollivaux, qui ne se piquait de nulle autre chose que de renforcer le zèle chrétien de ses ouailles, au besoin par la coercition.

Si nous passons au niveau des autorités de contrôle maristes (visiteurs, Père provincial), l'idée ou le souci de réduction est absent. Sous la plume de Mgr Vidal⁶⁴³ apparaît même une recommandation : «*si vous pouviez empêcher les évasions et les voyages à Fidji, Samoa, Tonga, ce serait l'idéal*» car précisait l'évêque, le comportement des insulaires à l'étranger porte préjudice à l'image morale de l'archipel. Ainsi malgré certaines références à l'œuvre de Mgr Bataillon jamais n'apparaît la visée d'un idéal socio-politique réalisé ou à obtenir, prenant les contours d'une réduction. Au contraire, les soucis du quotidien, comme la crainte du futur préoccupent clairement les responsables, montrant ainsi quelques faiblesses du système mariste.

II - UN ECHEC PATENT : LES ECOLES ET LE SEMINAIRE

Le système scolaire créé par la mission a été une des premières pommes de discorde entre l'administration coloniale et la mission mariste. Critiqué de 1890 à 1932 par la majorité des résidents, ce système perdura durant la guerre et s'adapta ensuite aux nouvelles réalités. Un des points essentiels du débat fut pour l'administration coloniale, l'absence d'enseignement du Français malgré des tentatives de conciliation faites notamment à partir de 1922. Pour la mission, le rôle des écoles était une justification de sa présence et surtout, le moyen de veiller à la moralité de la jeunesse. Ce fut la source d'un malentendu persistant, car pour les uns, les résidents, l'école devait instruire et promouvoir, pour les autres, les

642 - Journal du père Fillion du 9 au 20 février 1910. (Dossier Fillion, A.P.M.) qui ne s'émeut guère du sort de l'œuvre missionnaire et se refuse à dramatiser la situation... Voir lettre du père Fillion, du 24 mars 1910 faisant état de l'opposition des pères Moussez et Henquel à une tentative immédiate de coup d'état. (A.P.M. Rome)

643 - Lettre de Mgr Vidal du 28/2/89 au R.P. Bazin, (A.P.M. Rome)

missionnaires, elle devait éduquer chrétiennement pour reproduire un héritage et donner avec les meilleurs éléments choisis, des prêtres indigènes pour le Séminaire de Lano.

Il ressort clairement dans les analyses des résidents, et surtout celles des plus pondérées envers la mission, que celle-ci se refusa à toute adaptation, toute amélioration et voulait perpétuer, contre tout réalisme, un système suranné devenu inadéquat. L'affaire «des écoles» avec les résidents Marchat, Renaud et enfin David, qui imposera une école publique, indique que la mission vécut douloureusement cette période et la ressentit comme une agression justifiant une résistance jusqu'aboutiste : le père Fillion envisagea de menacer d'excommunication les parents envoyant leurs enfants à l'école publique. Cette résistance se comprend mieux si l'on entre dans le débat, interne à la mission comme à ses instances supérieures (évêques, Visiteurs, Provinciaux), qui débuta très tôt et fut, semble-t-il, si bien occulté que les résidents l'ignorèrent et ne purent le récupérer.

Si l'on en croit le père Hervé⁶⁴⁴, en 1872, l'encadrement scolaire de la jeunesse n'avait pas encore donné de résultats tangibles et le vieux fond païen avait tendance à persister, voire à revenir à Futuna. Ce constat fut corroboré peu après, en 1876, par le père Bouzigue⁶⁴⁵ qui remarquait que «...sans l'école récemment fondée par Monseigneur (Bataillon), la génération actuelle retournerait aux mœurs païennes». Le père Bouzigue, qui aura longtemps la charge des écoles, demandait aussi de l'aide, car déplorait-il : «...il n'y a pas encore d'école tenue régulièrement et tout manque par conséquent»⁶⁴⁶. Ainsi, après une génération de présence mariste, il apparaît bien qu'il y avait un aveu de carence complète.

Cette carence existait aussi à Futuna : le père Queblier⁶⁴⁷, responsable de la mission, se désolait d'une situation ancienne : «...il y a plus de quatre vingts filles au couvent de Sigave et personne capable de leur faire l'école». Et le Père, une fois de plus, demandait l'envoi d'une sœur enseignante. Vers 1880, le père Ollivaux produisit⁶⁴⁸ un articulet dans une revue religieuse avec un satisfecit, bien flou d'ailleurs : «Les écoles de Lano...sont en grande prospérité, grâce au zèle de l'excellent père Bouzigue (les écoles sont des espèces de pensionnats), les écoles des paroisses fréquentées par toute la jeunesse non mariée nous offrent aussi de grandes consolations».

644 - Lettre du père Hervé du 24 avril 1872, où il critique discrètement la politique de Mgr Bataillon et fait état d'un retour au paganisme à Futuna. (A.P.M. Rome)

645 - Lettre du R.P. Bouzigue au R.P. Germain, Procureur des Missions Maristes à Lyon (A.P.M. Rome)

646 - Lettre du R.P. Bouzigue du 3 juillet 1876 au père Provincial (A.P.M. Rome)

647 - Lettre du père Québlier du 25 octobre 1879. Dans une autre lettre du 20/11/1879, le Père écrivait à Mgr Lamaze : «nos écoles vont passablement».

648 - *Semaine Religieuse de Saint Dié*, s.d., p.283 (vers 1890) Lettre du père Ollivaux

Rien ne sera changé au système et ses moyens peu ou pas améliorés puisqu'en 1898 le père Bazin, qui a encore un regard neuf et critique sur la situation des Wallis, jeta un cri d'alarme qui contribua à lancer le débat scolaire dans les instances maristes : son jugement était sévère⁶⁴⁹. *«L'œuvre de Mgr Bataillon, par suite de malentendus ou d'idées peut-être étroites, ne marche pas de l'avant. Le séminaire ne donne pas les résultats auxquels on s'attendait. L'éducation, chez nos indigènes, laisse bien à désirer. Quant à l'instruction, elle a été longtemps, sinon nulle, du moins déplorable»*. Le père Bazin condamna aussi la centralisation des maîtres et élèves sur Lano, au détriment des écoles de district, mais nota une amélioration avec la nouvelle décentralisation des moyens, notamment à Mata'Utu.

Mais quelque chose commença à changer à Wallis avec la présence, depuis le traité de protectorat de 1887, de résidents français prenant des positions critiques envers les œuvres de la mission. Mgr Lamaze en prit acte et ne cacha pas ses préoccupations en 1899 sur le Séminaire de Lano *«où il y avait eu trop de laisser-aller»*⁶⁵⁰. Peu après⁶⁵¹, prenant en compte les critiques du résident de Sainte Marie, il notait les progrès en cours avec l'installation de trois cours de Français à Lano et Sofala.

Un fait nouveau donna une autre préoccupation aux maristes car il dépassa le cadre de Wallis et Futuna et menaça leurs positions pour leurs écoles missionnaires à Samoa, Tonga et Fidji : à Samoa, les Allemands imposèrent leurs conditions et firent plier par la menace d'expulsion, les maristes. A Tonga, en 1911, le gouvernement local, wesleyen et protégé des Anglais, voulut soumettre les écoles des missions à des procédures d'agrément qui inquiétèrent Mgr Ollier : *«...le Gouvernement veut s'emparer de toutes nos écoles pour en faire des écoles laïques»*⁶⁵². Or à Wallis, la crise entre Brochard et le père Bazin battait son plein et le résident menaçait la mission de l'installation d'une école laïque. Des réactions eurent lieu dans l'état-major mariste témoignant d'une prise de conscience sur la gravité des problèmes posés et de la difficulté à leur trouver des solutions⁶⁵³.

A la suite des événements de Wallis et de la nomination de Mgr Blanc⁶⁵⁴ à l'évêché de l'Océanie centrale en 1912, le père Nicolas, Provincial des

649 - R.P. Bazin, lettre à Mgr Vidal (évêque de Fidji) du 8 novembre 1898. (A.P.M. Rome)

650 - Lettre de Mgr Lamaze, du 20 janvier 1899, (A.P.M. Rome)

651 - Lettre de Mgr Lamaze, du 15 septembre 1899, (A.P.M. Rome)

652 - Lettre de Mgr Ollier, du 20 avril 1911, (A.P.M. Rome)

653 - Mgr Blanc se réjouira du compromis obtenu à Tonga *«de liberté pure et simple»* pour ses écoles, mais en perdant la subvention, et s'inquiète des titres de propriétés de la mission et des moyens financiers futurs. Lettre de Mgr Blanc du 22 août 1912. (A.P.M. O.C. 418.1.A.P.M.)

654 - Mgr Blanc fera très vite part, peu après sa nomination, de son inquiétude : *«ce qui laisse le plus à désirer à Wallis et à Futuna, ce sont les écoles... Je ne vous cache pas mon étonnement de voir dans quelle routine cette œuvre capitale s'est endormie»* cf : lettre du 30 novembre 1911

Maristes à Sydney, posa sur le fond le débat des écoles dans un très intéressant rapport⁶⁵⁵ de 1913. Pour le père Nicolas, on avait laissé s'instaurer depuis longtemps une situation ambiguë dans la politique des écoles. A Wallis, le séminaire ne remplissait pas son rôle pédagogique et l'enseignement y était délaissé : Lano disposait pour son séminaire, d'une cinquantaine d'élèves dont seulement trois pourront accéder au sacerdoce. Or, notait le père Nicolas, le séminaire de Lano jouxte l'école supérieure pour filles et une fâcheuse promiscuité en résulte : *«il y a des accidents... surtout et très souvent quand on va aux champs... Rien de surprenant que ceux qui étaient allés à Lano avec l'intention de se faire prêtre en soient sortis par la porte d'un autre sacrement, parfois forcé !»* constatait le père Visiteur. A côté de cette déperdition des vocations, le Visiteur percevait les carences du système d'enseignement de la mission : *«dans les trois paroisses proprement dites, il n'y a pas d'école. C'est vrai, le soir, les garçons viennent dans le clos du Père, les filles dans celui des Sœurs. Ils y passent la nuit, sont supposés y faire la classe le soir après la prière et le matin avant huit heures mais ce n'est pas sérieux, cette classe ne se fait pas, ou n'est qu'un soupçon de classe, les enfants restent ignorants»*. Par contre, à Futuna, la situation apparaissait meilleure, les Pères plus actifs malgré des mésententes et les difficultés dues aux chefs futuniens. Compte tenu des menaces que faisait peser Nouméa sur les écoles religieuses, le père Nicolas concluait qu'il était nécessaire que la mission de Wallis se reprît : *«Il est grand temps d'avoir enfin de vraies écoles internes partout et bien soignées à tous égards et non pas des semblant d'écoles»*.

Une des critiques de Viala, en 1907-1908, est ainsi confirmée et amplifiée par un religieux de haut rang.

Le père Nicolas effectua une nouvelle visite en 1918 dans l'archipel, et n'y constata guère de progrès : dans l'œuvre scolaire de la mission, il dénonça encore *«le soi-disant»* système d'école⁶⁵⁶. Il s'était bien dégradé à Futuna, au regret du Visiteur qui, fataliste, constatait que *«c'est l'histoire de tous les coins du monde»*. A Wallis, la situation y était encore pire qu'en 1913 lors de sa première visite : *«...d'école, il y en a peu et très peu pour ne pas dire point. Il n'y a pas de bancs, pas de livres»* et les enfants sont laissés à eux-mêmes sur les plages ou dans les brousses. Ces critiques trouvèrent à Wallis même un écho direct avec le père Fillion qui devint responsable de l'enseignement de la mission, poste difficile car il y critiquait aussi les idées pédagogiques de son évêque, Mgr Blanc. Le père Fillion porta le débat à Sydney auprès du Père Provincial⁶⁵⁷, amplifiant les critiques du père Nicolas : *«huit sur dix (des élèves)*

655 - Notes du Provincial sur Wallis, Futuna et Tonga. 1^{er} mars 1913. (A.P.M. Rome)

656 - Rapport du R.P. Nicolas du 1^{er} mars 1918. (A.P.M. Rome)

657 - Lettre du R.P. Fillion du 30 décembre 1918 au très Révérend Père Provincial. (A.P.M. Rome)

quittent Lano après deux, trois ou quatre ans. Le séjour à Lano de ceux qui partent ainsi ne porte pas beaucoup de fruits : ils sont trop jeunes». Mais, constatait le Père, ils avaient été moralement protégés. Quant à ceux qui restaient, «ils parlent difficilement (le Français), aussi avec le latin qui leur est indispensable : ils font preuve en effet de courage»...

Mgr Courtais, qui fit en 1926 une visite à Wallis⁶⁵⁸, ne notait aucun progrès et remarquait que les séminaristes connaissaient «*tout juste assez de latin*». Le père Fillion confirma les critiques sur les sept séminaristes de Lano qui sont de «*...très bas niveau*» et qui, s'ils apprenaient le Latin, n'avaient pas reçu d'enseignement en philosophie ou théologie, situation qui opposait le père Fillion à Mgr Blanc⁶⁵⁹.

Ainsi, la mission, malgré ses propres critiques internes ou celles plus dangereuses des résidents français de 1910 à 1928, fit peu ou rien pour rénover ses conceptions pédagogiques et redresser la situation de ses écoles. Après la crise provoquée par le passage d'Alain Gerbault et le constat du flottement de la jeunesse de Wallis qui remettaient quelque peu en cause les institutions de l'île, le résident Marchat publia les décrets de 1931 imposant des limites au système des écoles de la mission. Le père Fillion n'eut alors, dans la difficulté, comme seule consolation et recours que la fidélité des membres du Tiers Ordre de Marie⁶⁶⁰. Il demanda à Sydney l'envoi de Frères coadjuteurs pouvant enseigner car il prédit que «*le résident actuel travaille, et il semble bien que ce sera un fait accompli en 1933, à amener à Wallis une institutrice laïque pour les garçons*». Le père Fillion estimait que la mission n'avait plus que cette échappatoire car «*...c'est pour lutter contre cette influence détestable*» qui signifierait un échec majeur de la vocation et du rôle à Wallis de la mission. Mgr Blanc au même moment, confirma cette demande tardive pour obtenir trois Frères enseignant le Français et l'orgueilleux prélat n'hésita pas enfin à faire acte d'humilité auprès du Père Provincial de Sydney : «*Je vous prie, Mon très Cher Révérend Père, de venir au secours de cette Mission à laquelle le démon ne laisse pas de repos*»⁶⁶¹.

Mais il était bien tard : Sydney comme Rome refusèrent, compte tenu de la détérioration de la situation générale de l'archipel, de prendre des mesures qui auraient pu contrer la politique du gouverneur Guyon («*ami de la mission*»). D'autre part, cela impliquait aussi les contradictions inhérentes à la mission, c'est-à-dire à sa politique, ses orientations, la situation de ses missionnaires... Ainsi, *a posteriori*, on revenait

658 - Mgr Courtais, rapport de visite du 22 mai 1926. (A P M. Rome)

659 - Lettre du père Fillion du 12 octobre 1926

660 - Lettre du père Fillion au Père Provincial du 28 août 1931, où il note disposer «*de 130 hommes résolus au dévouement entier...*»

661 - Lettre de Mgr Blanc du 14 octobre 1932

à un constat ancien du père Visiteur en 1913⁶⁶² : «...*mais le personnel actuel de Wallis ne permettait guère de faire un changement radical*».

Il apparaît bien que le problème scolaire et l'échec des missionnaires à le corriger d'abord, puis le transformer ensuite, était la signification visible d'une crise interne, ancienne et profonde qui perturba puis dérégla le fonctionnement de la mission mariste de Wallis et Futuna.

III - UNE MISSION MINEE DE L'INTERIEUR

La grande majorité des résidents de 1888 à 1940, au fil de leurs rapports, eurent une vision monolithique de la mission : elle était perçue comme un bloc sans fissure où, derrière la houlette d'un supérieur bien enraciné, les missionnaires, les sœurs, le clergé indigène, le Tiers Ordre de Marie, présentaient un rempart solide face à l'extérieur avec des desseins bien connus, bénéficiant du temps et de la puissance de la mission, donnant une cohésion dynamique et majestueuse à cette Jérusalem insulaire.

Viala, avec talent, en peignit les contours et en dessina soigneusement les reliefs ; Brochard fit de la mission une sorte de machine de guerre anti-républicaine, voire anti-française, poursuivant un complot permanent contre l'autorité des résidents. Le regard de l'administration coloniale fut ainsi captif jusqu'en 1950 du système de représentation bâti par Viala qui a les apparences «*respectables*» d'une sorte d'objectivité extérieure quasi sociologique dénuée de passion (Viala était considéré par la mission et le père Bazin comme un «*ami*»...).

Or, Viala n'eut pas - ou ne voulut pas avoir - un regard critique sur l'intérieur de la mission. Il ne l'eut pas peut-être par le fait que la mission occulta longtemps ses carences graves, mais il ne l'eut probablement pas aussi par souci de rester fidèle à ses premiers écrits se contentant de figurer une représentation très manichéenne tombant dans un conventionnalisme où l'esprit d'exposé littéraire l'emportait sur l'esprit critique du médecin compétent qu'il était. De cette manière Viala fut le critique le plus efficace et le plus corrosif du «*Système Mission*» qu'il créa avec une méthode biaisée d'analyse qui en fit peut-être, malgré lui, l'adversaire le plus durable des maristes, car la mission, déjà au temps de Viala, était plongée dans une crise interne grave.

1- Les Supérieurs et les discordes internes

L'analyse des sources maristes et des correspondances des missionnaires met en exergue l'importance prise très tôt par les problèmes des relations

662 - Rapport du père Nicolas du 1^{er} mars 1913, *op. cit.*

d'antipathie, voire d'hostilité entre missionnaires d'une part et entre les missionnaires et leurs Supérieurs d'autre part.

Si l'on considère l'époque du protectorat à partir de 1889, quatre Supérieurs vont se succéder à la tête de la mission de Wallis. Le père Bouzigue le fut jusqu'en 1896. Héritier spirituel de Mgr Bataillon mais de modeste envergure, il ne chercha en aucune mesure à relever le prestige conféré à la mission par son fondateur. Agé et malade, il fut remplacé par le père Henquel, qui était plus préoccupé de généalogies insulaires⁶⁶³ que des tâches de gestion. Pourtant c'est sous sa direction que le climat interne entre missionnaires commencera à se dégrader : le rapport de visite⁶⁶⁴ de 1889 donne l'image d'une mission paisible. Le père Bouzigue ne connaissait pas de problèmes particuliers, le père Jouny servait de conseiller privé à la reine Amélia, le père Ollivaux dirigeait la paroisse de Mua et à Hihifo, le père Rondel ne faisait guère parler de lui, notait le rapporteur où «...du reste, il n'a jamais eu beaucoup d'activité». A Futuna, l'action du père Queblier était saluée comme celle «d'un apôtre et d'un bâtisseur» vivant en bonne entente avec le père Hervé.

Ce constat allait se trouver infirmé à partir de 1890. Il est probable que le remplacement à partir de 1896 du Supérieur Bouzigue par le père Henquel et la présence du père Bazin, arrivé en 1891, soient à l'origine de désaccords entre missionnaires. La personnalité contestée du père Henquel au sein des Maristes apparaît nettement⁶⁶⁵, avec la critique du père Nicolas, lorsqu'en 1912, Mgr Blanc le renomma à la tête de la mission de Wallis. «*Avant son départ de Samoa, Mgr Blanc avait été averti par Mgr Broyer : «... ne nommez pas le P. Henquel, Supérieur, je le connais depuis longtemps, et il est absolument incapable de mener la barque pendant les troubles et il ne fera rien, ne s'occupera de rien, etc...»*». Or à Wallis, la personnalité du père Bazin était aussi contestée pour divers motifs d'ordre religieux comme pour son ambition.

En 1905, le père Henquel envoya sa démission à Mgr Lamaze et ne cacha pas, en termes sobres mais avec peu de commentaires, qu'elle avait été provoquée par les réformes introduites par le père Bazin au séminaire de Lano comme par les critiques de celui-ci sur son action. Le père Bazin devint en 1906 Supérieur de la mission, mais les séquelles de ces différends durèrent. Ainsi, lorsqu'en 1910 éclata la crise Brochard-père Bazin, seul le père Bazin représenta l'esprit de résistance et découvrit combien lui était mesuré le soutien de ses confrères. Le père Fillion⁶⁶⁶ fit, en effet, état d'une première tentative de coup d'état par les amis du Supérieur contre le roi Mautamakia, allié de Brochard, mais qui avorta devant l'opposition des pères Henquel, Moussey et Fillion.

663 - Voire des grandes familles bretonnes...

664 - Rapport sur le personnel et les œuvres du Vicariat de l'Océanie centrale en 1889 (S D. et S.A.). (A.P.M. Rome)

665 - Rapport du père Nicolas du 1^{er} mars 1913, *op. cit.*

666 - Lettre du père Fillion du 24 mars 1910. (A.P.M. Rome)

Après que Mgr Blanc lui eut retiré son poste de Supérieur au profit du père Henquel, le père Bazin n'hésita pas à réagir vivement auprès de la hiérarchie mariste⁶⁶⁷. Evoquant son nouvel évêque, le père Bazin était acerbe : «*quand je considère aujourd'hui le chemin parcouru depuis cette conversation*⁶⁶⁸, *je me demande si j'avais bien en face de moi ce jour là, un évêque vraiment mariste, aimant ses missionnaires... ou si j'avais à faire à l'homme du monde, au fils de l'Amiral qui par des éloges mensongers s'est payé ma tête...*». Mais le père Bazin se heurtait depuis longtemps avec les pères Henquel ou Fillion, qu'il jugeait trop jeunes pour comprendre Wallis, comme avec les sœurs maristes de Sofala qui l'accusaient de vouloir supprimer leur noviciat. Plus grave, le père Bazin n'hésita pas à user de l'irrespect face à son évêque : «*voilà un évêque... qui ne peut même pas lire à tête reposée une lettre du Gouvernement Français ! Quel joli gage pour nous de sécurité !*». D'autres problèmes séparaient le père Bazin de ses confrères aussi constatait-il, amer, que la mésentente régnait : «*décidément, nous ne parlons pas le même langage !*».

Néanmoins, le père Bazin eut quelques consolations avec «*l'accueil enthousiaste*»⁶⁶⁹ reçu à Futuna, alors que Brochard en fut rejeté lors de sa tentative d'imposition d'un nouveau traité d'annexion. Dans une lettre à son nouveau Supérieur, le père Henquel, le père Bazin mit sur le compte du père Fillion, ses déboires⁶⁷⁰ et justifia son attitude auprès de Mgr Blanc⁶⁷¹, non sans insolence : «*Jamais missionnaire en Océanie n'a été traité aussi durement que je l'ai été pendant votre séjour d'un mois à Wallis... Il a fallu même, Monseigneur, pour que la mesure des avanies soit à son comble, que vous me lachiez dans les journaux à Paris...*»

Mgr Blanc, qui pratiquait une morgue sèche, n'oublia pas les piques épistolaires de son missionnaire. Lorsqu'en 1922, le père Bazin, malade, quitta définitivement Wallis pour Paris, le Prélat écrivit⁶⁷² : «*...tout en gardant généralement les dehors d'une soumission de commande, lui (Bazin) n'a jamais fait qu'à sa tête. Il aurait fallu qu'il se réformât dans plusieurs points, qu'il cessât de vouloir conduire en dessous les chefs et le Gouvernement, de faire opposition sourde mais active à l'Administration du vicariat, de ne pas se permettre, avec les femmes, des libertés qui scandalisaient le pays...*»

663 - Voir des grandes familles bretonnes...

664 - Rapport sur le personnel et les œuvres du Vicariat de l'Océanie centrale en 1889 (S. D. et S. A.). (A.P.M. Rome)

665 - Rapport du père Nicolas du 1^{er} mars 1913, *op. cit.*

666 - Lettre du père Fillion du 24 mars 1910. (A.P.M. Rome)

667 - Lettre du père Bazin du 12 juin 1913 au Provincial des Pères Maristes. (A.P.M. Rome)

668 - Où Mgr Blanc, dès sa première visite d'évêque à Wallis et malgré la crise en cours avec le résident Brochard, lui retira sa charge de Supérieur

669 - Lettre du P. Delorme du 17 janvier 1914. (A.P.M. Rome)

670 - Lettre du P. Bazin du 12 février 1914. (A.P.M. Rome)

671 - Lettre du P. Bazin à Mgr Blanc du 12 février 1914 (A.P.M. Rome)

672 - Lettre de Mgr Blanc du 31 octobre 1922. (A.P.M. Rome)

Après le père Bazin, le calme revint sous la houlette lointaine du père Henquel qui en 1919, fut remplacé par le père Fillion. Celui-ci, par tempérament comme par nécessité politique, se cantonna aux affaires scolaires et missionnaires et s'efforça d'éviter les querelles internes et les attitudes ostentatoires car il devait compter avec Mgr Blanc⁶⁷³ comme sur sa propre santé.

Ainsi, à partir de 1895 au moins, la mission de Wallis vécut intérieurement une situation agitée qui la divisait ; elle ne représentait plus en 1910, lors de la crise, qu'une façade extérieure, lézardée de l'intérieur et bien loin des visées que les résidents persistaient à lui prêter⁶⁷⁴. Ces dissensions furent aussi alimentées par des affaires internes graves et conflictuelles qui ont passablement hypothéqué, durant longtemps, le déroulement des œuvres missionnaires.

2- Les compromissions de la pureté

L'intérêt de ces affaires est d'éclairer le tableau des tensions missionnaires et des crises larvées ou graves qui en résultèrent, créant une faiblesse supplémentaire et intrinsèque du fameux système missionnaire brossé par les résidents. Elles n'étaient pas propres à Wallis et assombrirent aussi la vie missionnaire, à Tonga par exemple⁶⁷⁵.

La quasi-dénonciation par Mgr Blanc des «libertés» prises par le père Bazin indique que le problème de moralité était d'actualité au sein des instances missionnaires. A Wallis, des critiques contre le père Bazin apparurent très tôt⁶⁷⁶ ; Mgr Lamaze les évoqua pour les minimiser⁶⁷⁷, écrivant : *«Il y avait eu des bruits au sujet des rapports du P. Bazin avec les Sœurs indigènes et leurs élèves. La retraite annuelle mit fin à ces petites misères ainsi qu'aux amitiés particulières du père Petelo avec de petits élèves de sa classe»*. Apparemment, pour le père Bazin, les choses s'arrêtèrent là jusqu'au rappel, repris à son compte, par Mgr Blanc, des faits. Néanmoins en 1906, un autre missionnaire, le père Comas, fut rappelé de Wallis à la demande du père Bazin pour des pratiques scandaleuses au séminaire de Lano, que déplora aussi Mgr Lamaze : *«au reste, ces désordres étaient connus au dehors»*.

673 - Qui fut très critiqué aussi dès sa nomination par la hiérarchie mariste : *«Mgr n'est pas très sympathique à ses Missionnaires : froid, distant, il n'attire pas du tout»*. cf : lettre du P. Dubois du 24 mai 1920 (?) (A.P.M. Rome)

674 - A Futuna, lors de son passage (cf. lettre du 1^{er} mars 1913, *op. cit.*), le père Nicolas constate que le père Comas sabote les efforts du père Haumonté auprès de la population..

675 - Lettre de Mgr Lamaze du 1^{er} janvier 1884 au père Martin, Visiteur des Missions sur la conduite dévoyée des missionnaires du Nord-Tonga.

676 - R.P. Ollivaux, lettre du 27 janvier 1896 au père Hervier, Procureur des Missions, où en 16 pages, ce missionnaire défoule ses rancœurs contre le père Bazin ou le résident de Keroman. Avec une féroce verve, Ollivaux évoque *«Mademoiselle Bazin»* ou le *«petit Saint Jean»*, de même qu'il décrit avec complaisance les turpitudes mineures et de vieux beau du résident de Keroman... (A.P.M. Rome)

677 - Lettre de Mgr Lamaze du 30 mai 1897. (A.P.M. Rome)

Mais l'affaire la plus grave par sa durée et sa dimension fut celle du père wallisien Petelo. Malgré les vœux de l'évêque et des sanctions, cette affaire prit de l'ampleur avec de nouvelles rechutes du religieux. Dès 1898, le père Henquel⁶⁷⁸ dénonçait de nouvelles pratiques du père Petelo qui créaient une agitation malsaine chez les Sœurs comme chez les néophytes ; en 1900, dans un rapport étayé, le père Henquel dénonçait à nouveau les agissement du père Petelo au séminaire de Lano⁶⁷⁹. En 1902, la situation se détériora gravement car le père Petelo passa du registre des turpitudes charnelles à celui des intrigues politiques. Le père Henquel découvrit⁶⁸⁰ que le prêtre avait tissé un complot visant à faire expulser la mission de Wallis ! Il avait écrit à des ministres, aux princes Païno et Isaake comme aux gouverneurs des districts de Mua et Hihifo, et se serait entendu avec un fils de Païno, Sosefo Mautamakia et le nouveau premier ministre, le *Kivalu* Natesito, pour menacer le roi d'un coup d'état s'il ne renvoyait pas les missionnaires. Deux prêtres wallisiens et deux séminaristes étaient aussi associés à ces projets. Malgré une seconde monition (avertissement) canonique, le bouillant curé refusa de venir à composition : la mission alarmée, fit diligence pour faire amener hors de Wallis le curé agitateur et licencieux par un croiseur français. Cette affaire fut grave par ses conséquences directes et indirectes sur la vie de la mission.

Mais les vicissitudes de la mission n'étaient pas closes. En 1920, un rapport du Visiteur, le père Dubois⁶⁸¹, constatait la mauvaise conduite du père Delorme «*qui se laisse aller à des libertés dangereuses avec les personnes du sexe, a déjà reçu une monition canonique*» et Mgr Blanc voulait son rappel. Déjà en 1918, le père Nicolas avait attiré⁶⁸² l'attention sur la fâcheuse réputation du père Delorme «*qui le suit de partout et même le résident est au courant, une femme fut chassée de sa chambre à Futuna.*» En 1920, le père Faivre, arrivé en 1919, fut impliqué dans un scandale de mœurs⁶⁸³...

Ensuite, les affaires s'apaisèrent bien qu'il y ait eu des abus du côté des curés wallisiens peu évoqués, ou discrètement⁶⁸⁴.

Ainsi, la mission a connu une vie intérieure mouvementée renforçant la désunion, créant des suspicions, la démobilisant par rapport aux problèmes importants de son évolution. Ce malaise explique-t-il le repliement sur soi, un conservatisme étriqué ? c'est probable, d'autant plus qu'à cette crise morale, se surimposait la misère physiologique de nombreux religieux.

678 - Lettre du père Henquel du 25 janvier 1898. (A.P.M. Rome)

679 - Rapport de février 1900 (S.O.) (A.P.M. Rome)

680 - Lettre du père Henquel du 19 juillet 1902

681 - Rapport du père Dubois du 24 mai 1920 (? illisible) (A.P.M. Rome)

682 - Rapport du père Nicola, *op cit.*

683 - Lettre du 22 avril 1920 du père Fillion. (A.P.M. Rome)

684 - Dans une lettre du 27 décembre 1935, le R.P. Fillion écrivait à Mgr Poncet : «*nous en sommes arrivés à ne pouvoir plus trouver un Père indigène qu'on puisse laisser seul dans une paroisse sans l'exposer à des actes d'une faiblesse redoutable*». (A.P.M. Rome)

3- Maladies et débilité

Les correspondances missionnaires abondent en détails sur les mauvaises conditions de santé des religieux. Ainsi, en 1895, un rapport constatait⁶⁸⁵ que : *«le père Bazin est assez délicat de santé et souffre d'un commencement d'éléphantiasis qui influe puissamment sur son caractère porté à la mélancolie»* ; le père Ollivaux souffrait d'hydrocèle et le père Rondel était incapable de marcher... Le mauvais état de santé du père Bouzigue était aussi depuis longtemps, un frein à son activité au séminaire et expliquait l'incurie qui y régnait selon Mgr Lamaze⁶⁸⁶.

En 1918, le père Nicolas, lors de sa visite, ne notait guère d'amélioration : le père Henquel, *«souffre d'un éléphantiasis avancé, aussi il est critiqué par les indigènes car ne peut se déplacer, ne peut plus écrire»*, or, il était toujours (jusqu'en 1919) Supérieur de la mission. Le père Marquet était aussi en mauvaise santé ; le père Bazin était atteint de l'éléphantiasis. Le père Fillion, Supérieur de la Mission en 1920, dut, en 1927, aller en France essayer un traitement nouveau contre l'éléphantiasis douloureux qui l'affectait.

Ainsi, la mission avait depuis longtemps une grande partie de ses missionnaires inaptes pour cause de moralité ou pour cause d'état de santé. Cette situation créa très tôt une véritable crise de personnel et la rendit incapable d'accomplir une partie de sa tâche comme l'indiquait lucidement en 1902, la pathétique demande de décharge de ses fonctions de Mgr Lamaze⁶⁸⁷.

4- La crise la plus grave : les introuvables missionnaires

Problèmes de moralité, problèmes de santé pesèrent sur la disponibilité du personnel religieux, rendirent inefficace une partie du dispositif mariste dans le Pacifique central, difficile l'extension du rayonnement missionnaire, soit pour l'élargissement des premières bases (Samoa, Tonga), soit l'étoffement des nouvelles missions, aux Salomon, par exemple. Cette crise peut paraître paradoxale dans la mesure où les Maristes, très tôt, se sont efforcés de susciter des vocations indigènes⁶⁸⁸ qui auraient dû renforcer les effectifs, permettre un élargissement du champ d'action.

Un problème grave sur la place et l'utilisation de ces Pères indigènes apparut après 1900 et alla s'aggravant, passant du malaise à la crise à mesure que

685 - Rapport du père Aubry du 12 octobre 1895 au père Martin, Visiteur. (A.P.M. Rome)

686 - Lettre du 20 janvier 1899. (A.P.M. Rome)

687 - *«... Le peu de forces que j'avais reprises en France disparaît petit à petit et sans espoir de retour, vu mon âge avancé. Physiquement et autrement, je deviens incapable de m'occuper des affaires de la mission surtout dans les difficultés et elles ne manquent pas»*. Lettre de Mgr Lamaze du 1er septembre 1902.

688 - Avec 15 prêtres locaux en 1913 selon le père Nicolas

les problèmes internes des missions devenaient aigus. Après les scandales créés par le père Petelo et leurs implications politiques, après d'autres échecs, une forte réserve à Wallis et Futuna, marqua la perception du rôle des Pères indigènes qui furent de plus en plus cantonnés au rôle d'auxiliaires permanents des Pères européens. Il y eut de nombreux débats sur ce problème, sans conclusion pratique, au sein de la hiérarchie mariste. Ce débat apparut officiellement en 1913, peu après la désignation de Mgr Blanc comme évêque du Pacifique central. Mais il était déjà engagé au titre de la réflexion depuis quelques années ; il prenait en compte l'état d'abandon constaté dans le système du Séminaire de Lano⁶⁸⁹, et posait le problème de la formation du clergé local. Bien que Mgr Blanc parût inquiet et réticent devant l'indigénisation à terme du personnel religieux, le Visiteur estimait au contraire, qu'il s'agissait d'une œuvre capitale, rendue nécessaire par les besoins nouveaux en missionnaires, voulue par le Pape Innocent XI qui préférait *«l'ordination d'un seul prêtre indigène que la conversion de 50 000 païens...»*. Aussi, le père Nicolas plaidait-il pour la réhabilitation du Séminaire de Lano, la fin de la promiscuité avec l'école des filles et l'exigence d'une formation de qualité car nombre d'élèves entrant au séminaire *«ne savent pas leur A.B.C.»*. Pour le père Nicolas, le succès résidait pour les séminaristes, *«dans la formation solide qu'on leur a donnée»* et qui faisait totalement défaut. Pour les futurs prêtres, le Visiteur admit des précautions : *«évidemment, il ne faut pas leur lâcher la bride, les mettre en premier, les laisser indépendants, les placer avec n'importe qui. Les indigènes peuvent rendre de très grands services, si on sait les soigner, les lier par une règle fixe et une vie de piété et de régularité.»*

En 1920⁶⁹⁰, le père Dubois, Assistant général des Missions, fit après un passage à Wallis et Futuna, état de ses réserves comme de celles des missionnaires sur les cinq Pères séculiers indigènes de Wallis : *«de l'avis de tous les Pères, il serait imprudent de les mettre en charge nulle part : ils ont un esprit d'indépendance qui n'est pas pour le bien de l'œuvre»*. Cet avis était aussi partagé par le père Fillion qui s'efforça de rénover le séminaire de Lano, pour qui⁶⁹¹ *«les prêtres indigènes que je connais n'ont pas beaucoup d'esprit de zèle.»* Le père Fillion, de plus, refusait d'admettre que les sœurs européennes puissent se confesser à des Pères locaux. Malgré ces réserves, l'insularisation de la mission des Wallis s'amplifia, celle-ci⁶⁹² comptait en 1934, sept prêtres indigènes et quatre missionnaires européens.

689 - Notes du Provincial sur Wallis, Futuna et Tonga du père Nicolas, 1^{er} mars 1918, *op. cit.*

690 - Lettre-rapport du père Dubois, 24 mai 1920 (?), *op. cit.*

691 - Lettre du père Fillion au père Visiteur du 30 décembre 1918

692 - Lettre du père Fillion sur l'état de la Mission du 10 décembre 1934 (A.P.M. Rome)

Le père Fillion déplorait cette situation et s'émut⁶⁹³ du fait que le séminaire n'avait plus que quatre élèves avancés en 1935. Non sans une forte contradiction, il écrivait au père Visiteur «*Vous savez parfaitement, mon Révérend Père, que nos Pères indigènes, si bien disposés qu'ils soient, ne peuvent pas et ne devraient pas être laissés à eux-mêmes*», aussi, demandait-il «*des confrères Européens*» car : «*... il en faudrait au moins un pour la grande Paroisse de Mua (près de 2 000 catholiques) et voilà sept ou huit ans qu'il n'y a que des prêtres indigènes...*»

Peu après, Mgr Poncet, le nouvel évêque des Wallis, fit état de sa décision d'enlever le père Cantala de Wallis pour l'affecter à Futuna où il était selon lui «*impossible de laisser seul un prêtre indigène*». L'évêque demandait aussi de façon pressante, deux nouveaux missionnaires car à Wallis, le curé de Mua était un «*minus habens*» et avait failli ne pas être ordonné⁶⁹⁴.

Ainsi, le fait que la mission de Wallis et Futuna n'ait pas pu former des curés indigènes qualifiés et n'ait accepté, autrement que par obligation, de les associer à son œuvre, expliquait les signaux anciens envoyés pour obtenir des missionnaires européens. Mgr Blanc, pris dans ses contradictions, était néanmoins conscient de la gravité du problème. En 1922, il dressa un triste état des missions à Wallis et Tonga : «*le père Bazin s'en va, le père Jouny est âgé et cassé, le père Thomas vieillit beaucoup*»⁶⁹⁵ Il déplorait que dans son évêché «*le nombre de nos prêtres ne nous permet même pas de conserver les positions acquises*»⁶⁹⁶. Il dut aussi se résigner à implorer du secours à la Propagation de la Foi, que ce soit en personnel ou en subsides. En 1924, une nouvelle note de l'évêque relança le problème⁶⁹⁷. En effet, à Wallis, le père Henquel était mort, il était impossible de laisser seul le père Delorme ; il dut donc accepter que des prêtres indigènes devinssent les auxiliaires des Pères dirigeant les paroisses. La situation était aussi mauvaise à Tonga, où depuis dix ans, l'île de Niua Tapu n'avait plus de missionnaires malgré les pétitions de la population. Enfin, après un passage à Niue, l'évêque fut convaincu qu'une situation favorable permettrait, après des échecs anciens, d'implanter une nouvelle mission, mais il fallait trouver un missionnaire.

En 1936, Mgr Poncet, nouvel évêque de Wallis et Futuna, enfin séparé de Tonga, redemanda sans succès, des renforts : il reçut le père Narvor en 1940 mais «*c'était un tuberculeux avancé...*». Qu'en sera-t-il après la fin de la Seconde Guerre mondiale et la fin de la coupure du Pacifique avec l'Europe ?

693 - Lettre du père Fillion au père Provincial du 17 mai 1935. (A.P.M. Rome)

694 - Lettre de Mgr Poncet du 22 mai 1936 au père visiteur. OW 418 - (A.P.M. Rome)

695 - Lettre de Mgr Blanc du 25 juillet 1922

696 - Mgr Blanc, lettre du 31 octobre 1922. (A.P.M. Rome)

697 - Mgr Blanc, lettre du 31 octobre 1924. (A.P.M. Rome)

En 1944, le père Fillion se félicitait de l'envoi de nouveaux missionnaires⁶⁹⁸ : *«C'est la relève qui arrive. Comme vous me le dites : nous ne sommes plus ici à la page. Je crois que la page, d'ailleurs est tournée et que le langage n'a même plus le même sens qu'autrefois. Nous avons fait ce que nous avons pu»*. Son amertume était d'autant plus forte qu'en 1948, il n'y avait à Lano, que quatre élèves au Grand Séminaire. Mais le tournant pris s'avérait inéluctable : les missions devaient former des religieux pour assurer la relève des missionnaires expatriés et cela sera signifié et entendu par Mgr Poncet : *«Votre lettre me dit assez clairement qu'il ne nous faut plus guère compter sur de nouveaux frères coadjuteurs de France, ni même sur de nouveaux missionnaires, du moins d'ici longtemps puisque vous n'en trouvez pas»⁶⁹⁹*.

Ce constat de fin d'une époque missionnaire coïncida presque avec la fin du statut du protectorat : il consignait une longue crise qui avait handicapé puis paralysé l'œuvre missionnaire, empêché toute rénovation ou *«aggiornamento»* de la mission et ce, surtout à partir de 1930 où l'archipel allait connaître une succession de crises graves.

IV - CRESUS N'ETAIT PAS MISSIONNAIRE...

Un autre argument des résidents que Viala sut monter en épingle résidait dans la richesse prêtée à la mission, son luxe, l'aisance des missionnaires. Brochard ajoutait une autre charge sur leur emprise commerciale sur les indigènes comme sur les commerçants. Là aussi, il apparaît nécessaire de compléter et corriger ces jugements extérieurs et hâtifs, souvent démentis par les faits issus de sources missionnaires souvent précises.

1- Le Commerce et la Mission

Nous devons au père Ollivaux un regard intéressant sur l'état des affaires commerciales de la mission après la disparition du père Bataillon. Animé d'un zèle naïvement exprimé, ce missionnaire était poussé aussi par le souci *«de rapporter»* aux Pères Visiteurs et Provinciaux nombre de faits mettant de façon indirecte en cause ses confrères ou ses supérieurs...

En 1876⁷⁰⁰, le père Ollivaux fit état de la nécessité pour la mission de faire un emprunt à 8 % pour parer au retard des fonds attendus de Sydney. Vu le laconisme de son texte et la modestie de sa fonction voulait-il attirer l'attention sur la comptabilité de la mission ou ses pratiques financières ? Peu après, il évoquera l'affaire Proctor en s'efforçant d'y apporter un éclairage compromett-

698 - Lettre du père Fillion du 7 juin 1947. (A.P.M. Rome)

699 - Lettre de Mgr Poncet au père Provincial du 24 mai 1957

700- R.P. Ollivaux, lettre du 9 février 1876 au père Provincial. (A.P.M. Rome)

tant indirectement Mgr Bataillon : Proctor aurait menacé, puis attaqué à Futuna⁷⁰¹ Mgr Bataillon à cause de jalousies commerciales... En effet, l'évêque était lié à un certain Wattson, capitaine de *L'Arche d'Alliance*, devenu, bien que protestant, ami de la mission, et lui aurait confié d'anciens séminaristes pour qu'il les utilise comme agents commerciaux. Il aurait ainsi lésé les intérêts de Proctor l'évêque ayant fait expulser le trader Smith, alors que ce dernier était de mèche avec Proctor.

Le missionnaire⁷⁰² analysa aussi «*l'état financier*» de la mission après le décès de Mgr Bataillon. Il y notait que la mission achetait peu à la maison allemande Godeffroy, mais que des liens étroits existaient avec un Français quelque peu aventurier («*Fils de famille*» pour certaines sources) - «D» - ou Gabriel Dusseigneur. La mission achetait «*beaucoup d'étoffes et de fils*» que les filles des écoles de la mission utilisaient pour fabriquer des chemises et pantalons qui «*étaient bien revendus*». Avec Wattson, dont le père Ollivaux dit⁷⁰³ qu'il est «*...mort en hérétique*», les rapports de Monseigneur étaient excellents ; les affaires du trader étaient facilitées par les jeunes Wallisiens (de bonnes familles) placés par Mgr Bataillon ; avec ses trois comptoirs bien pourvus en coprah, Wattson vendait directement à Sydney. De plus, il recevait «*de gros achats*» de la mission (toitures, armatures et zingueries) pour la construction de la cathédrale ou des bâtiments.

Le père Ollivaux fit état d'une curieuse affaire menée par Mgr Bataillon. Celui-ci aurait revendu à Wattson «*pour 12 000 Livres*» (sterlings probablement...) de cuivre provenant de l'épave du *L'Hermitte*, un navire de guerre français échoué en 1874 dans la passe d'accès à Wallis. Si la mission avait obtenu de la marine 50 % de la récupération des matériaux de l'épave, l'autre part de 50 % qui appartenait à l'Etat français, avait été utilisée pour des cadeaux aux chefs wallisiens qui avaient reçu des coffres de Chine, des couteaux, des fusils⁷⁰⁴ et le Père de signaler qu'il reste encore beaucoup de cuivre à vendre... Il serait intéressant de vérifier cet aspect car les sources⁷⁰⁵ du côté français sont muettes sur cette transaction ; cependant il y eut du temps de Mgr Bataillon des intérêts précis et surprenants liant la mission et certains commerçants.

Le père Ollivaux⁷⁰⁶ critiquait aussi le commerçant Dusseigneur qui, arrivé dans le Pacifique comme subrécargue du *Reconnaissance* et bien que marié, menait une vie agitée «*et passait son temps en festins et noces...*»⁷⁰⁷. Ces assertions du père Ollivaux à propos de Gabriel Dusseigneur avaient une

701- Viel, Ph., 1963 - l'Américain James Toutant Proctor, *op. cit.*

702- R.P. Ollivaux, lettre du 12 mai 1877 au Supérieur général (A.P.M. Rome)

703- Lettre du R.P. Ollivaux du 3 (?) 1877 à Mgr Elloy. (A.P.M. Rome)

704- Probablement pour payer les travaux de récupération du cuivre...

705- Notamment aux Archives de la Marine

706- Lettre du père Ollivaux du 10 mars 1878

707- D'ailleurs, au cours d'une rixe, il blessa par balle un autre commerçant, Wendt...

certaine consistance. Le père Hervé confirma le côté problématique des affaires du commerçant⁷⁰⁸ et nota son départ définitif pour les Nouvelles-Hébrides : *«Nous n'en sommes que médiocrement fâchés, ce pauvre homme ne pouvait nous être utile et devenait une charge»*.

En 1878, la mission fit revenir la reine Amélia sur l'autorisation donnée à deux commerçants chinois de commercer à Wallis⁷⁰⁹...

Il fallut attendre la crise Brochard-père Bazin pour rencontrer d'autres informations substantielles sur les affaires commerciales de la mission. Dès son arrivée, le résident Brochard comprit le rôle du coprah et tenta de réglementer son commerce et de corriger certains abus. En fait, il visait aussi une des ressources de la mission. En 1913, le résident en réponse aux questions d'un sénateur, produisit un rapport sur le commerce du coprah, sa valeur, les quantités exportées et les cours du produit de 1909 à 1913⁷¹⁰ ; il en envoya une copie plus étoffée à son Ministre. Le résident y attaquait les pratiques commerciales déloyales de la mission, l'accusant de refuser l'enrichissement, donc le progrès des indigènes en les dissuadant de bien entretenir leurs cocoteraies alors que les missionnaires exigeaient *«6 000 journées annuelles de travail»* sur leurs propriétés bien tenues ou faisaient décréter des tabous pour paralyser le commerce. La mission contrecarrait aussi les commerçants et encourageait les *«prétentions des indigènes»* en leur donnant les cours officiels du coprah. Aussi, le résident proposa-t-il que *«la mission disparaisse du pays»* en utilisant le précédent créé par l'arrêté de la Cour de Cassation du 11 août 1911 qui avait confisqué les propriétés des missionnaires aux îles Marquises. Ainsi : *«La société qui rachèterait ces belles propriétés en plein rapport et pour un prix dérisoire quoique raisonnable pour l'indigène, ferait une splendide affaire»* : Brochard estimait que ces propriétés *«qui n'ont pas de titres légaux»* donnaient 50 000 Francs par an de bénéfice.

A cette charge, le père Bazin rétorqua vivement point par point⁷¹¹. Pour le père Bazin, il était faux de prétendre que la mission portât ombrage et lésât les commerçants : ainsi la fortune acquise par feu M. Wendt (dont la mission assura l'exécution du testament), atteignait 60 000 Francs ; si la société *«Robbie-Kaad»* ne faisait pas ses affaires, cela était dû au choix d'agents *«paresseux, ivrognes, inaptes...»* ; si la société *«Lever Brothers»*, poussée par le résident, avait abandonné Wallis, la cause en était l'incompétence de son agent *«qui est absolument incapable de tenir des livres de comptabilité»*⁷¹².

708- Lettre du père Hervé du 19 décembre 1877. (A.P.M. Rome)

709- Lettre du père Ollivaux du 29 octobre 1878. (A.P.M. Rome)

710- Rapport du résident Brochard au Ministre des Colonies du 1er juin 1913 (Copie : A.P.M. Rome). Ce rapport n'existe pas dans les Archives de Wallis...

711- Notes au rapport de M. Brochard au Ministre des Colonies sur la situation économique des îles Wallis par le R.P. Bazin (s.d., 1913 ou 1914)

712- J. Brial était le responsable à Wallis de cette société. .

En ce qui concerne l'histoire commerciale de la mission, le père Bazin admettait que Mgr Bataillon, pour aider Wallis «*avait essayé de mettre tout le commerce entre les mains des indigènes*» ; selon les témoignages des pères Ollivaux et Bouzigue, l'affaire échoua : «*Pour cela, il les avait abouchés (les indigènes) directement avec de grosses maisons de Sydney. Au bout de quelques mois, la gestion des affaires fut si embrouillée chez les agents indigènes que Monseigneur s'empessa de liquider au plus vite...*⁷¹³». Niant le fait que la mission empêchait l'enrichissement des indigènes, le père Bazin affirmait que l'entretien des cocoteraies indigènes était comparable à celui des cocoteraies de la mission et que le bénéfice retiré par les missionnaires oscillait entre 10 et 15 000 Francs. Pour les «*tapus*», le roi et les chefs n'avaient point voulu étendre cette réglementation sur les cocoteraies de la mission et de la Résidence !..

Aux affirmations du résident sur l'immixtion de la mission dans les contrats de rémunération du travail du coprah, le père Bazin affirmait que «*nous n'avons pas à nous mêler des arrangements qui peuvent se faire entre travailleurs et commerçants... car d'ailleurs, les Wallisiens sont bien informés et savent se défendre*».

Le père Bazin notait que le prix préférentiel payé pour le coprah de la mission était dû à une meilleure qualité. Quant au problème des terres, propriétés des Maristes, le père Bazin rappelait avec force que la mission conservait le double des actes de propriété déposés à la Résidence car «*tous les terrains nous appartenant ont été l'objet, en 1897, d'une révision soignée faite par Monsieur de Sainte Marie, résident des Wallis...*».

Le père Bazin rappelait aussi les conséquences de la prospérité du coprah avec l'arrivée en 1909, de la société Lever Brother's puis de deux sociétés chinoises avec 18 employés et la fusion des anciennes sociétés Robbie et Kaad. Avec une telle concurrence «*jamais les Wallisiens n'ont été si heureux ni fait tant d'affaires*», expliquant que le projet de Brochard de conférer un monopole à une seule nouvelle société était «*...si exécration et tant redouté car ramènerait au temps où une compagnie allemande ou anglaise qui se trouvait seule réduisit le pays à la plus dure servitude*⁷¹⁴».

Le débat père Bazin-Brochard, à côté d'arguments polémiques⁷¹⁵, présentait une analyse critique de la vie économique à Wallis. Il confirmait les visées de Mgr Bataillon puis ses déboires commerciaux, reconnaît l'existence d'un patrimoine foncier de la mission qui constituait une source appréciable de

713- Ainsi, le père Bazin confirme en partie les informations du père Ollivaux...

714- Il s'agissait de Godeffroy, société allemande active qui commença de 1875 à 1890 mais eut des difficultés à Futuna

715- Le père Bazin, dans un addendum à ses notes, critique aussi une lettre du gouverneur au Ministre, dont il a eu copie, sur l'annexion de Wallis menée par Brochard en 1913. Avec une plume vengeresse, le religieux révèle une liaison entre le résident et une ancienne élève, domestique chez lui : «*trop vieille et trop laide pour se marier*», qui tomba enceinte et que le résident aurait voulu faire avorter avec l'aide du Chancelier Joubert...

revenus, et précisait aussi l'âpreté des rivalités commerciales étrangères entraînées par la prospérité du coprah à partir de 1900. Bien sûr, la sincérité du missionnaire sur certains points est discutable au niveau des pratiques que la mission pouvait laisser faire ou encourager chez ses chefs amis...

L'autre intérêt de ces problèmes abordés par Brochard comme par le père Bazin, fut de poser la question du train de vie des missionnaires.

2- Les revenus de la Mission

La fameuse richesse de la mission si souvent évoquée par divers résidents, apparaît bien évanescence en 1887, au moment de la mise en place du protectorat, si l'on en croit Mgr Lamaze. «*Plusieurs stations (Wallis et Futuna) sont endettées assez fortement (plus de 20 000 Francs). Le Vicariat sera bien obligé au moins officieusement, d'aider à payer ces dettes quand il le pourra*⁷¹⁶». Malgré son ton désinvolte, cette annonce faite par l'évêque indique que Wallis et Futuna soit vivaient au-dessus de leurs moyens, soit n'avaient pas les moyens de vivre...

Ces soucis financiers furent durables. En 1889, le père Joly fit état des mauvaises affaires du père Ollivaux⁷¹⁷. «*Il avait loué deux grandes propriétés de la mission à un aventurier, pour trente ans et la somme de 275 livres par an. L'aventurier a joui des propriétés pendant quelques temps et a quitté Wallis, où d'ailleurs, il ne pouvait rester à cause de ses méfaits présents et précédents, sans payer !*». Désappointé, le missionnaire voulait louer ses terres à la société Ostermeyer pour 300 Livres mais devait demander l'aval de son Supérieur... Après le cyclone de 1888, la mission ne proposa pas son aide pour garantir l'emprunt fait par la reine auprès de Ostermeyer... Etait-ce dû à la prudence ou à la difficulté à avancer les fonds ?

Plus tard, le départ du colérique père Rondel «*sans payer ses dettes*», selon le père Bouzigue, montra l'acuité des problèmes financiers au sein de la mission. Pourtant, sur l'injonction de son évêque, elle s'efforçait de se créer des revenus par une politique de mise en valeur de ses propriétés en y créant des plantations de cocotiers qu'évoquait avec enthousiasme le père Ollivaux à partir de 1877. Il a entrepris des travaux sur la propriété de Lanutuli⁷¹⁸, donnée par la reine Amélia afin d'y planter 3 à 4 000 cocotiers car Mgr Elloy voulait qu'enfin «*...la Mission puisse être entretenue sur place*». Peu après⁷¹⁹, le père Ollivaux annonçait que ce sont maintenant 12 000 cocotiers et bientôt 16 000. Sont-ce ces plantations qui furent louées ensuite ? En 1893, Mgr Lamaze fit part d'un bref

716- Lettre de Mgr Lamaze du 23 août 1887. (A.P.M Rome)

717- Lettre du père Joly à Mgr Lamaze du 14 août 1887. (A.P.M. Rome) Déjà en 1883, l'évêque faisait état d'un endettement obligeant à une gestion très serrée ..

718- Lettre du 9 août 1877 du père Ollivaux. (A.P.M. Rome)

719- Lettre du 12 septembre 1877. (A.P.M. Rome)

inventaire⁷²⁰ des terres de la mission pour les propriétés de Lanutuli, Hihifo, à Wallis, qui rapportaient 220 Livres en 1893 (dont 200 pour Lanutuli) et de celles de Futuna à Alo et Sigave, soit 20 Livres sterling chacune... Le rapport était donc maigre, loin de satisfaire les besoins, d'autant plus que : *«La main-d'œuvre devient toujours plus coûteuse»*. Vingt ans après, le père Bazin, alors que les plantations étaient en plein rapport, chiffrait entre 10 000 et 15 000 Francs le revenu des propriétés, Brochard l'estimant à 50 000 Francs⁷²⁰.

En 1918, lors de sa visite, le père Nicolas constata la modicité des ressources des missionnaires liées à la vente de leur coprah⁷²¹.

En 1920⁷²², le père Dubois s'émut de la situation des quatre stations des Sœurs de Wallis *«où seulement celles de Lano ont une bonne position mais les trois autres, malades, très pauvres, ont toute la peine du monde pour tenir leur mission debout et je crois vraiment qu'elles souffrent de la faim. Elles m'ont semblé abandonnées et m'ont fait pitié. Il est plus que temps de remédier à une situation anormale, presque cruelle. Monseigneur est indifférent, j'ai demandé au père Fillion de s'en occuper»*.

La situation des religieuses évolua peu et en 1926⁷²³ *«les établissements des Sœurs surtout, sont non seulement dans un état de pauvreté, mais je dirais de destitution»*. L'évêque constata que seule la vente du tabac récolté faisait vivre les Sœurs qui étaient en mauvaise santé, et la Propagation de la Foi n'aidait pas la mission qui était pauvre.

Tous ces témoignages convergent pour faire état de ressources maigres, voire précaires, et ce depuis longtemps, comme l'établissait le père Dubois lors d'une visite⁷²⁴ : *«Les missionnaires vivent et c'est tout»*. Mgr Blanc, comme Mgr Bataillon auparavant⁷²⁵, ne leur donnait pas leur viatique annuel de 32 Livres. Seules les quêtes de Pâques et Noël donnaient de l'argent auquel s'ajoutait la vente du coprah. Aussi, entretenaient-ils vaches, cochons, poules, pour leur menu et seul le séminaire de Lano bénéficiait de quelques bourses américaines de bienfaiteurs. Compte tenu de grosses dépenses pour l'entretien des églises, des écoles, les constructions et les voyages coûteux nécessités par la gestion de l'évêché, le père Dubois constatait que les remboursements étaient suspendus car *«le Vicariat paraît-il, est complètement dans la dèche»*. Mgr Blanc en outre gérait mal : *«Il a acheté bien cher un bateau 1 500 Livres, revendu presque rien... s'est embarrassé d'un terrain de 2 000 Livres qui dit-on, ne rapporte rien»*.

720- A titre de comparaison pour 1913, le budget du Protectorat était de 52 000 Francs et de 22 040 en 1909, l'incidence de l'inflation étant minime.

721- Rapport de visite du père Nicolas du 1^{er} mars 1918, *op. cit*

722- Rapport du père Dubois, Assistant général des Missions, du 24 mai 1920 (?) *op. cit.*

723- Rapport de visite de Mgr Courtais du 22 mai 1926. (A P M. Rome)

724- Rapport du père Dubois, Assistant général pour les Missions, *op. cit.*

725- Mgr Bataillon estimait celui-ci inutile car il *«fournissait tout en abondance»*

En 1930, Mgr Blanc nia retenir le viatique des missionnaires, ne s'expliqua pas sur leurs ressources mais reconnut le manque de revenus et la nécessité d'un secours de 25 000 Francs demandé pour la mission à la Propagation de la Foi. En 1935, la situation de la mission, aggravée par la politique du résident David, ne s'améliora pas et le père Fillion partit à Sydney découragé : «*Et je suis parti, heureux, je ne vous le cache pas, mon Révérend Père, de sortir de Wallis après huit ans d'isolement, de respirer un air nouveau, d'être déchargé de tout souci, et surtout de pouvoir aller expliquer, de vive voix au père Provincial... l'abandon pénible dans lequel on nous laisse*⁷²⁶».

Cet aveu et la série de constats qui le précédait, indiquent clairement que depuis 1910, les résidents successifs ont construit et entretenu une vision superficielle et peu critique de l'état réel du «*pouvoir missionnaire*». Certes, l'apparence de la mission, ses bâtiments, son pouvoir moral sur la population pouvaient donner l'illusion que l'héritage de Mgr Bataillon restait intact, mais à l'intérieur, la mission était minée, incapable d'assumer le rendez-vous avec son temps et les réalités que lui avait assigné Mgr Courtais en 1926.

V - LA MISSION ET LA VIE POLITIQUE INSULAIRE

Le pouvoir politique, que de nombreux témoins ont attribué à la mission de Wallis, reposait sur deux piliers : le contrôle plus ou moins absolu des instances politiques indigènes et des chefs et rois, et son souci jaloux de juguler toute initiative contraire à ses intérêts prise par les résidents. Ce bilan essaie d'évaluer la correspondance à valeur politique produite par les principaux acteurs missionnaires⁷²⁷.

1- La Mission et les pouvoirs indigènes du pré-protectorat 1877-1887

En 1877, avec le décès de Mgr Bataillon, une page fondamentale de la mission de Wallis et Futuna fut tournée. En 1895, la disparition de la reine Amélia acheva un autre chapitre essentiel de l'histoire locale. Ces deux personnages hors série mirent en place l'armature du système dont Mgr Bataillon avait scellé auparavant dans les âmes et les constructions en pierre de corail, les durables fondations, posé les règles intangibles d'un royaume chrétien construit sur les ruines du paganisme. Compte tenu de l'importance de

726- Lettre du père Fillion au père Provincial du 17 mai 1935, *op. cit.*

727- Cette analyse n'est pas systématique ; elle n'implique pas l'époque Bataillon examinée par F. Angleviel (Wallis et Futuna - 1825-1888, *op. cit.*), n'intègre pas les correspondances de missionnaires au rôle mineur ou qui ne restèrent pas à Wallis et Futuna. En effet, l'histoire de l'évêché du Pacifique central reste à faire et ce n'était pas notre objectif.

cette œuvre, de sa durée dans le temps des mémoires, et de ses implications ultérieures, la disparition de Mgr Bataillon puis plus tard, de la reine Amélia, fut-elle appréhendée et gérée par les responsables maristes ? Comment réagirent-ils aux évolutions et problèmes nouveaux qui surgirent ?

La mission fut créditée, à partir des analyses se voulant systématiques de Viala, d'un contrôle quasi total de la population. Elle fut soumise d'abord à un catholicisme exclusif, religion d'état, interdisant le protestantisme comme le paganisme, assurant une stricte observance des pratiques religieuses. Le système des écoles assura la protection morale des enfants et des adolescents, leur éducation religieuse et l'instruction de base.

Enfin la mission contrôlait plus ou moins étroitement les rois, les chefs qui avaient été à sa dévotion, et dont chaque fois que cela était nécessaire elle avait manipulé le système d'élection et son fonctionnement. Ce système fermé a cependant présenté régulièrement des failles, produit des contre-pouvoirs, source de dysfonctionnements plus ou moins graves.

a- Une riposte insulaire : le tavaka

Le *tavaka* est la fuite de l'île par pirogue ou sur des bateaux étrangers de passage. Il impliquait souvent des jeunes ou des adultes des deux sexes. Il fut une plaie dans la vie insulaire contrôlée par la mission. C'était l'expression d'un «*fiu*»⁷²⁸ atavique aux sociétés insulaires : il signifiait le refus, le rejet, l'absence d'adhésion. L'importance qu'il prit à Wallis comme à Futuna traduisait bien une limite de l'obéissance passive prêtée régulièrement, et notamment par les résidents, aux insulaires.

La mission s'en inquiéta très tôt : Mgr Bataillon comme la reine Amélia le prohibèrent et le sanctionnèrent car c'était une conduite d'échec par défaut, le signe d'une inaptitude de l'ordre nouveau mis en place à contrôler les aspirations au changement, à une autre vie, à d'autres normes. La chronique révèle cependant des cas précis de ces départs volontaires qui laissèrent impuissants la mission et les autorités locales. Ainsi, à Futuna, le père Hervé en 1871, déplorait qu'«*un navire américain nous a enlevé neuf hommes dans cette station, dont quatre ayant femmes et enfants*»⁷²⁹. En 1879, à Futuna, le père Québlier demanda à Mgr Lamaze d'intervenir car un navire des îles Sandwich (Hawaii) avait pris sans autorisation dix huit hommes dont quatre mariés...⁷³⁰ En 1880, 50 départs eurent lieu à Futuna, puis d'autres en 1891 grâce à des cotres de passage venant de Vavau⁷³¹.

728- Terme polynésien signifiant «*lassitude, abandon, laisser-aller, absence d'envie.*...»

729- Lettre du père Hervé, de novembre 1871. (A.P.M Rome)

730- Lettre du père Québlier du 20 novembre 1879 à Mgr Lamaze (A.P.M. Rome).

731- Lettres du 7 juin 1890 et 7 juin 1891 du père Hervé. (A.P.M. Rome)

A Wallis en 1878, le père Ollivaux signala un autre type d'incident : deux petits navires fidjiens débarquèrent quelque 70 Futuniens venus faire «*la fête à Wallis*», donc troubler l'ordre public et semer le mauvais exemple puisqu'une cinquantaine de Wallisiens allaient partir à Futuna en pirogue au risque de disparaître. Sans la réaction musclée des chefs et de la police royale, il y aurait eu au moins 300 départs⁷³². En 1879, le père Québlier déplorait l'arrivée régulière à Futuna de pirogues de Wallisiens venus «*pour s'amuser*» appâtés par les 80 filles du couvent de Sofala et, notait le missionnaire : «*s'il ne nous en arrive pas davantage, c'est grâce à la vigilance et aux bâtons noueux du père Ollivaux. Quant à nos Futuniens, il y en a à Fidji, à Rotuma, à Tonga, à Wallis, à Samoa... Tous nos vieux ont plus ou moins voyagé*⁷³³».

Après 1900, ces départs se poursuivirent et préoccupèrent fort la mission et ses responsables ; ils étaient significatifs, à Futuna plus qu'à Wallis peut-être, d'un encadrement déficient de la population comme d'une aspiration traditionnelle peu affectée, voire renforcée par le système missionnaire. Il sera durable puisqu'en 1914, la maison Hagen, sans visa des autorités⁷³⁴, recruta 18 Futuniens pour Nouméa sans difficulté.

b- L'emprise mariste sur la vie politique insulaire

Cette emprise suivit trois directions : le contrôle des rois et chefs donc des successions, la prévention des agitations politiques, la surveillance de la société civile.

L'aspect essentiel de ce contrôle était la succession royale, clé de voûte du système politique. La grande majorité des résidents fut indifférente envers les modalités propres à ce système : Chauvot et Viala l'évoqueront sommairement et sans l'analyser dans les détails. La mission elle-même ne présenta, sauf deux exceptions, que de très maigres informations. Ce désintérêt ne se justifiait pas si l'on prend en compte les enjeux propres à certaines élections, au moins à Wallis. De 1888 à 1963, seuls Mgr Lamaze et Mgr Poncet ont laissé des observations sur le mode d'élection à Wallis et seul Mgr Poncet évoqua Futuna.

A Wallis, selon Mgr Lamaze⁷³⁵, la succession «*comme dans la plupart des tribus polynésiennes... se fait en ligne collatérale, du frère au frère, et non du père au fils. Deux familles se partagent la monarchie, celle de Lavelua et celle de Poi et c'est «à tour de rôle qu'on choisit le sujet le plus apte à régner*⁷³⁶» : le Kivalu et cinq ministres choisissaient le nouveau roi.

732- Lettre du père Ollivaux du 18 octobre 1878. (A.P.M Rome)

733- Lettre du père Québlier du 25 novembre 1879 (A.P.M. Rome)

734- Lettre du résident Brochard du 12 février 1914 au père Haumonte (A P M Rome)

735- Mgr Lamaze, lettre (s.d.) de 1895 au père Provincial (A P M. Rome)

736- Vu sa collusion avec les Tongiens wesleyens et les guerres civiles qui en résultèrent, la famille Poi ne participa pas de longtemps au pouvoir

Mais il y a des exceptions : ainsi les filles du roi défunt pouvaient régner comme, plus rarement, un de ses fils.

Bien plus tard, Mgr Poncet qui avait recueilli les coutumes réglant les successions royales⁷³⁷, apporta quelques précisions intéressantes. Ainsi, le roi était élu par les familles princières de sang royal, ne précisant pas s'il s'agissait seulement des familles de *Lavelua* et de *Poi* comme l'écrivait Mgr Lamaze. Il fait état d'une réforme au début du XX^e siècle avec l'adjonction d'un second collège de 10 à 20 membres choisis parmi les anciens des familles princières. Lors d'une élection, les deux collèges fixaient ensemble les détails de la préparation de l'élection puis se séparaient et chaque collège choisissait son candidat «à la majorité assez forte des voix». Puis, on comparait le résultat ; s'il était identique pour chaque groupe, le candidat retenu était élu ; s'il était différent, on revotait dans les mêmes conditions jusqu'à concordance. Si aucun accord ne se rencontrait, le candidat retenu par le *Kivalu* et les ministres était alors élu. Le roi élu ou *Hau* prenait le titre nobiliaire de *Lavelua*. Si ensuite il ne donnait pas satisfaction, deux ou trois remontrances respectueuses lui étaient faites. En cas d'échec, le *Kivalu* réunissait ses ministres et signifiait au roi sa déchéance.

Pour Futuna, les règles varient pour l'élection du *Sau* ou Roi. A Alo, chacune des deux familles de sang royal choisissait séparément son candidat, mais à la différence de Wallis, la famille à laquelle appartenait le dernier roi ne pouvait choisir son candidat que dans l'autre famille. Si les noms concordait, le nouveau roi était élu. Sinon, la famille du dernier roi faisait connaître son candidat et on votait à nouveau, mais ensemble. A Sigave, les membres des deux familles princières, après accord préalable, l'élevaient.

Ces systèmes complexes étaient-ils théoriques ou appliqués ? On peut en douter, mais l'absence d'informations sur les procédures suivies lors de l'élection des rois ne permet pas d'être plus précis. Ces systèmes n'ont pas subi, en tout état de cause, une révision de la part de la mission. Néanmoins, il apparaît que pour la succession d'Amélia et ensuite jusqu'en 1910, des souverains qui lui succédèrent, la mission n'intervint jamais directement, sauf sous forme de conseils privés et officieux, par ses conseillers, le père Jouny puis le père Bazin ou ses confesseurs. Ainsi, la mission disposait d'un pouvoir moral prépondérant mais ne présentait aucune velléité d'un quelconque grand dessein régulièrement construit avec des choix préétablis.

D'autre part, la mission devait compter avec les nobles et les chefs beaucoup plus turbulents et moins soumis, capables de sautes d'humeur et de rebellions. Ainsi à Futuna, pour mettre fin au litige ancien sur la tarodièrè disputée entre Alo et Sigave, la mission se fit attribuer ce terrain pour le

737- Mgr Poncet : Coutume concernant l'administration autochtone. Ronéo, 12 p. s.d (1963 ?)

«neutraliser» en y construisant une école⁷³⁸. Plus tard, les réactions des chefs wallisiens aux exigences des résidents inquiétèrent Mgr Lamaze : il constatait que ses missionnaires devaient «...ménager les chefs indigènes qui connaissent les articles du traité de Protectorat... Ils se plaignent à bon droit des menaces brutales dont on les accable, à l'encontre de ce qui avait été convenu entre eux»⁷³⁹. La mission gardait présentes en effet les petites guerres civiles de 1875 et 1889 entre certains chefs et la reine. En prévision de nouvelles foudrues, elle s'attacha à préparer la succession d'Amélia, contrariée en 1894 par le décès d'un de ses fils qui avait été retenu comme successeur : «certains chefs compétiteurs n'en seront pas fâchés. Avec l'union parfaite entre les missionnaires, l'appui du résident... J'aime à espérer que la succession ne sera pas troublée⁷⁴⁰...». Si l'élection finalement combla les vœux de la mission, elle ne fut pas sans danger : Mgr Lamaze comme le résident de Keroman craignirent fort que la rivalité entre le prince Vito et un candidat évincé, Isaake, ne dégénérait, sans la médiation du résident et de la mission.

Ainsi, la thèse de la mission tenant et tirant à sa guise les fils du pouvoir wallisien paraît bien sujette à caution, au moins lors des événements d'importance. La reine Amélia s'attacha d'ailleurs, malgré sa ferveur religieuse, à se faire obéir et respecter de tous pour les affaires temporelles : «pour les choses de ce monde, jamais je ne permettrai qu'on me manque de respect⁷⁴¹» proclamait-elle à son peuple, à la mission, aux capitaines de navires, aux consuls...

Une autre affaire plus grave menaça la mission, à partir de 1898 au moins, avec l'affaire Petelo qui dégénéra en 1901-1902, en affaire politique avec un complot liant des princes, des gouverneurs, des notables, des Pères indigènes, le *Kivalu* et surtout Sosefo Mautamakia. Celui-ci a été une des clés de l'histoire wallisienne jusqu'en 1933. Roi de 1906 à 1910, chassé par les amis du père Bazin, adulé par Brochard, ménagé par d'autres résidents, il redevint roi en 1932. Or il était depuis longtemps un adversaire de la mission : il voulait des réformes, émanciper son peuple de la tutelle missionnaire. Il avait déjà pour des motifs restés obscurs (vengeance, litige foncier), en 1909, menacer le père Bazin d'expulsion, et s'en était ouvert à Viala, puis à Brochard. Ami de J. Brial comme de Joubert⁷⁴², chancelier républicain et tortueux, son ombre entre ses deux

738- Lettre de Mgr Lamaze du 3 mars 1895. (A.P.M. Rome)

739- Lettre de Mgr Lamaze du 19 septembre 1892 (A.P.M. Rome)

740- Lettre de Mgr Lamaze au père Provincial du 24 décembre 1894. (A.P.M. Rome)

741- Lettre de Mgr Lamaze de 1893 (s.d.) (A.P.M. Rome)

742- Sur J. Brial, le père Bazin écrit : «cet individu sur le compte duquel j'ai cherché en vain des renseignements est un hypocrite tout à fait stylé» Et sur Joubert, Bazin est tout aussi féroce. Selon lui : «... c'est l'ennemi le plus bête ou le plus sournois de la mission». Selon Bazin, Joubert était un ancien déserteur blanchi qui, après une faillite frauduleuse comme agent à Wallis de la société Kaad, aurait envoyé à Nouméa, grâce à un prêtre wallisien, des fonds détournés. cf. R.P. Bazin du 6 (s.d.) 1910. (APM Rome)

passages à la royauté pesa lourd sur la vie locale, expliquant beaucoup de complots, d'agitations dirigés contre la mission. Bien que connaissant depuis 1904 ses intentions, celle-ci ne put empêcher son élection à la royauté en 1906. Pourtant en 1904, le père Henquel craignait déjà de futurs problèmes fonciers avec le nouveau roi Luciano Aisake, décédé en 1906.

Ainsi la théorie du pouvoir missionnaire, poussant ses pions royaux, les manipulant, les évinçant s'ils devenaient gênants est erronée : en fait, la mission eut à compter, voire à composer avec le pouvoir indigène et la longue parenthèse de Mgr Bataillon et de la reine Amélia donna illusion sur la continuité prêtée par les résidents à la toute puissance du pouvoir missionnaire.

2- La milice des officiers d'église

Malgré de nombreux flottements, le pouvoir mariste disposait néanmoins d'une autorité réelle, articulée sur un instrument de commandement : les officiers d'église. Le père Ollivaux, a traité assez longuement de cette organisation et de son rôle. Les officiers d'église furent créés par Mgr Bataillon l'organisation comprenait un service d'ordre des offices et cérémonies religieuses, avec les «*ofisa*», «...*qui sont tous des chefs ou fils de chefs, ce sont les hommes les plus influents du pays*»⁷⁴³. Outre les officiers, existaient les «*sous-officiers*» ou «*kau-gave*» qui les secondaient en dehors des églises. Chaque mois, l'organisation se réunissait avec un missionnaire qui après un sermon, leur indiquait les tâches à accomplir, relevant d'abord de la surveillance de la jeunesse non mariée et du soutien des «*Matua*» (ou anciens) et des *Pule* (chefs) pour veiller à la moralité des couples. La reine Amélia légitima leur pouvoir sur les jeunes et en fit les adjoints du pouvoir civil pour les adultes. «*C'est une organisation puissante qui aide très efficacement les Missionnaires...*» notait le père Ollivaux qui détailla avec complaisance leur fonctionnement de policiers et de veilleurs des bonnes mœurs comme des «*vertus nocturnes*». Cette milice aida aussi les Pères à planter les cocotiers pour la mission (7 000 en 1879 à Lanutuli⁷⁴⁴). Le zèle des miliciens les poussait aussi à faire des cadeaux aux missionnaires : «*l'année dernière, au premier jour de l'an, mes Ofisa de Mua m'ont fait un cadeau de 120 piastres, de 100 poules, de 2 000 ignames et de beaucoup de nattes fines*» se réjouissait le père Ollivaux...

Enfin, l'organisation des officiers surveillait «*les femmes et filles des Wallis qui viennent au port... nous empêchons les européens d'abuser des*

743- Lettre du père Ollivaux du 16 octobre 1879 à Mgr Lamaze.

744- Et, notait le père Ollivaux ingénument : «*ah, ce n'est pas ici que les ouvriers se mettent en grève*» cf : Lettre du 5 février 1878. (A.P.M. Rome) Notons que le père Ollivaux confirme que ce sont 1 200 hommes qui, sous forme de corvées, construisirent au temps du résident Valsi, la grande jetée de pierre pour l'accostage des navires en 1892

femmes...» ce qui, selon le missionnaire, expliquait la rancœur des marins, privés en outre d'alcool à terre. Cette milice se fit aussi restituer douze hommes qui comptaient partir sur un baleinier de passage et refoula quatre marins déserteurs.

Néanmoins, la mise en place de cette milice en 1871 par Mgr Bataillon souleva, notait le père Ollivaux, des jalousies et problèmes de prérogatives entre les *fono* des officiers d'église et ceux du pouvoir légal... Mais cela «*a fait place à la concorde et à l'union*». La soumission des chefs étant devenue effective, le missionnaire estimait que : «*il y aurait aujourd'hui... moins d'inconvénients qu'autrefois à enlever aux «Ofisa» leur titre de juges de la jeunesse... mais n'y aurait-il pas aussi des inconvénients à défaire un ordre des choses qui fonctionne régulièrement...*». Aussi, le père Ollivaux demanda-t-il à son nouvel évêque de réfléchir à l'avenir des officiers d'église. Ce document laisse supposer, malgré les assurances du père Ollivaux, que les «*officiers d'église*» continuaient à créer problème au pouvoir politique et qu'avec la disparition du «*vénéré fondateur*», la reine souhaitait reprendre les pouvoirs qu'elle avait délégués... Sinon, pourquoi Mgr Bataillon se posait-il déjà le problème et pourquoi fut-il soumis à l'avis du nouvel évêque dès sa nomination ? Très probablement parce que continuaient certains soupçons anciens : «*les ennemis de l'église en ont profité dans le temps pour dire que l'évêque avait volé le pouvoir temporel de la reine*»⁷⁴⁵.

Ainsi, ce document confirmait d'une part la réalité de l'encadrement moral et puritain de la population par le bras séculier des missionnaires qu'était l'ordre des officiers d'église, et d'autre part, l'existence du souci chez la reine Amélia et ses chefs, d'éviter leur débordement sur leur domaine temporel.

A partir de 1930, la création du «Tiers Ordre de Marie» par la mission reprit ces objectifs et le père Fillion ne se cacha pas de son soutien inconditionnel⁷⁴⁶. En 1947, ce Tiers Ordre fut compromis dans l'affaire du rattachement aux Etats-Unis⁷⁴⁷, mais poursuivit son existence...

3- La Mission et les Résidents

Si l'on accepte la théorie de la mission toute puissante, la préparation du protectorat français puis sa mise en place avec la succession des résidents chargés d'appliquer la politique française, aurait dû donner lieu à des précautions prises par la mission et à la définition de normes de coexistence

745- *La Semaine religieuse de Saint-Dié* (s d) *Op. cit.*

746- Lettre du père Fillion du 23 août 1931 «*j'ai là 130 hommes . sur le dévouement desquels je peux compter en toutes circonstances*»

747- Lettre du père Fillion du 26 novembre 1947 à Mgr Poncet, qui note que 36 membres du Tiers Ordre ont été exclus temporairement

entre elle et le nouveau pouvoir officiel, au moins à un suivi attentif de la politique des résidents. Les réactions face à ces deux événements sont examinées en s'appuyant sur les sources missionnaires.

a- La mission résignée au protectorat

L'environnement extérieur a justifié, à partir de 1880, la nécessité d'un protectorat français à Wallis et Futuna. Dès 1882, Mgr Lamaze, le père du protectorat, s'interrogeait déjà : *«et si la France était plus franchement catholique et par suite, plus tranquille chez elle, ne pourrait-elle pas s'établir dans nos parages ? Tout cela est encore embrouillé»*, concluait-il dubitatif⁷⁴⁸. Ces hésitations s'expliquaient aussi par l'évolution de Rotuma où la population, après avoir accepté le protectorat anglais, en découvrait les désagréments. *«Savez-vous que les Rotumiens veulent se détacher de l'Angleterre ?... ils ont adressé une pétition à la Reine, et ils s'offrent à payer ce qu'on leur demande en compensation. C'est un avis à Futuna et à Uvea de rester indépendants»*, constatait l'évêque. Aussi, la mission avançait prudemment comme l'écrivait Mgr Lamaze en 1883⁷⁴⁹ : *«sur l'avis du Commandant Chateauminois, nous avons engagé la Reine Amélie à écrire à l'Amiral, non pour réclamer un protectorat, mais pour se recommander de la France, au cas où un Gouvernement étranger menacerait Wallis. Cet écrit suffira pour conserver à cette belle île son indépendance politique»*. L'accentuation de la poussée allemande aux Samoa poussa alors l'évêque, inquiet, à moins de réserves ainsi qu'il l'écrivait au père Forestier⁷⁵⁰. *«Vous voyez, mon cher père Forestier, qu'il était temps pour Wallis d'être protégé par la France malgré les craintes, hélas trop fondées, que vous m'avez précédemment communiquées, et Futuna n'a qu'à se presser s'il veut échapper aux nations protestantes»*. Sans la lettre du père Forestier, on peut cependant déduire de celle de l'évêque que les tractations entre la reine et les autorités françaises étaient très avancées.

En 1887, un nouveau message de Mgr Lamaze dévoilait l'ampleur des manœuvres auxquelles l'évêque s'était prêté pour faire avancer le protectorat. Souhaité aussi par l'amiral Aube, le projet avait l'aval de la reine mais pas celui des chefs secondaires : aussi écrivait-il : *«...j'ai fait un séjour de plusieurs mois»* et Futuna a été préparé *«à l'acceptation du Protectorat»*. L'évêque s'inquiétait des conséquences si l'affaire s'ébruitait et des réactions anglaises, aussi insistait-il sur le secret à conserver sur la fausse mission scientifique à Wallis de M. Chauvot, déjà débarqué avec sa famille. Quant à la mission de Wallis, elle appuyait le mouvement engagé : *«nos Pères de Wallis m'écrivent que tout s'est très bien passé. Mais ils désirent qu'au plus tôt, le protectorat définitif soit*

748- Lettre de Mgr Lamaze du 18 mai 1882 (A.P.M. Rome)

749- Lettre de Mgr Lamaze du 20 août 1883. (A.P.M. Rome)

750- Lettre de Mgr Lamaze du 19 septembre 1889. (A.P.M. Rome)

établi, car les voisins, dans l'intervalle, pourraient bien faire quelques essais auprès des chefs secondaires qui ne savent pas encore le fin mot⁷⁵¹».

Le pouvoir missionnaire avait donc bien des limites précises et reposait sur un équilibre précaire des pouvoirs wallisiens, bien contraire au tableau de l'omnipotence de la mission et de son alliée royale, Amélia, chère aux résidents. Par la suite, Mgr Lamaze, à plusieurs reprises, se félicita de l'orientation prise malgré la politique de laïcité de la France⁷⁵² : *«puisse Wallis conserver son état actuel»*, écrivait-il au père Bazin.

Finalement, le résident de Kéroman comme Viala et Brochard, avaient eu raison d'affirmer que le protectorat fut une œuvre de la mission, plus ou moins imposée à la France, mais *«ce don»* montrait clairement la fragilité de la mission et la crainte que son œuvre ne résistât pas si l'archipel passait sous une influence protestante qui aurait trouvé un appui local à Wallis.

b- Les résidents ou un intérêt à éclipse

Une fois installé, le protectorat entraîna longtemps de façon irrégulière, l'affectation de résidents, la mission assurant l'intérim avec le père Bazin, et à Futuna, la représentation régulière du résident jusqu'en 1956. Les résidents ont laissé finalement, sauf Brochard, Viala et de Keroman, peu de traces de leur passage dans les archives missionnaires. Si le père Ollivaux pourfendit de Keroman (qui se permettait des privautés en parfumant dans son salon les Wallisiennes...), ce zélé colporteur de ragots cita à peine Chauvot et Valsi. Mgr Lamaze évoqua négativement de Kéroman *«au caractère malheureux et insupportable»*, dont son intérimaire Valsi disait *«que le retour de son prédécesseur serait une calamité pour ce pays et pour la Mission»*. Si le père Joly fut sévère avec Chauvot⁷⁵³ qui voulait imposer *«des projets contraires aux idées et au bien du pays»*, à la mission, nuisibles mais favorables au protectorat, son retour fut sollicité du gouverneur par le père Bouzigue...

Si M. de Keroman déplut au père Ollivaux, il laissa néanmoins un bon souvenir à un père Visiteur⁷⁵⁴ : le résident *«...se conduit très dignement et s'il oublie un peu de se confesser, donne cependant bon exemple par sa bonne tenue à l'église, à l'encontre de ses prédécesseurs qui s'y conduisaient en malappris»*. Mais le Père constatait aussi son isolement et son discrédit à Nouméa : *«Ayant reçu plus d'un camouflet du gouverneur de la Calédonie et des officiers de marine qui ne peuvent le sentir...»* ; même le roi l'a remis à sa place et exigé qu'il abandonne ses immixtions dans les affaires du pays.

751- Lettre de Mgr Lamaze du 22 mai 1887. (A.P.M. Rome)

752- Lettres du 11 octobre 1905 et du 12 mars 1906 où il déplore l'évolution de Samoa

753- Lettre du R.P. Joly de juillet-août 1891 au père Provincial. Il s'agit des idées de fiscalité et justice sociale probablement...

754- Rapport du R.P. Aubry du 12 octobre 1893. (A.P.M. Rome)

Sur M. de Sainte Marie, le successeur de l'instable de Keroman, à son arrivée, Mgr Lamaze notait : «...*M. de Sainte Marie tient à plaire à tout le monde, surtout à la mission*»⁷⁵⁵. Par la suite les initiatives ou critiques du résident, notamment sur les écoles de la mission, indisposèrent Mgr Lamaze qui lui reprocha de menacer injustement les chefs indigènes, ternissant ainsi l'image du Protectorat⁷⁵⁶. En 1904, Mgr Lamaze évoqua la falote personnalité du résident Chaffaud qui «...*hélas, ne va pas à la Messe d'autre part, il n'est pas méchant...*» Sur Viala qui séjourna de 1906 à 1910, la mission fut peu prolifique mais il semble avoir joui d'un préjugé favorable. Après la crise père Bazin-Brochard, l'attitude de Viala qui dénonça son successeur, fut notée comme une caution morale par les Maristes. Mgr Lamaze fit état du passage de Brochard à Fidji et annonça que sa femme était protestante et que «*lui n'a pas l'air d'avoir de religion*»⁷⁵⁷. En 1911, Mgr Ollier qui avait rencontré le futur résident par intérim, Bouge, eut un jugement démenti par la suite : «*M. Bouge n'aura pas de peine à se faire des amis car il paraît un brave homme, il est venu dîner avec nous à Villa Maria*»⁷⁵⁸.

Par la suite et malgré les différends graves qui opposèrent la mission et certains résidents (même le père Bazin conserva des rapports avec Brochard et lui prêta du vin...), seule subsiste une correspondance éparse et de guère d'intérêt sur les affaires politiques. Ainsi est évoqué l'échec de Brochard pour annexer Futuna, puis son succès, grâce aux divisions des Futuniens, par le résident Mallet dont le père Bazin soulignait d'ailleurs, «*le scandaleux concubinage*».

Mgr Blanc qui conduisit la mission de 1911 à 1935 à travers les écueils de quelques crises graves, ne laissa que très peu de notes sur ces événements. Il signala ses bons rapports avec le résident Bécu⁷⁵⁹ et s'intéressa surtout aux problèmes de la liaison maritime avec Wallis et Futuna qui pour lui et ses déplacements était cruciale. Aussi n'hésita-t-il pas à pratiquer certaines interférences comme en 1913, où il informa la société Ballande de Nouméa des difficultés du résident Brochard, mal en cour auprès du Quai d'Orsay «*et en instance de rappel*». L'évêque se refusait à tout accord tant que le résident qui veut confisquer les terres de la mission, restait en poste⁷⁶⁰. Aussi, peu après, l'évêque se réjouissait-il de l'échec de Brochard dans son projet d'annexion de Futuna et évoquait-il une fausse lettre imputée au père Bazin pour mettre en garde les rois de Futuna contre le résident⁷⁶¹.

755- Lettre de Mgr Lamaze du 30 mai 1897. (A.P.M. Rome)

756- Lettre de Mgr Lamaze du 15 septembre 1899. (A.P.M. Rome)

757- Lettre de Mgr Lamaze du 12 août 1909. (A.P.M. Rome)

758- Lettre de Mgr Ollier du 20 avril 1911. (A.P.M. Rome)

759- Mgr Blanc, lettre du 7 février 1921

760- Mgr Blanc, lettre «confidentielle» du 12 novembre 1915 à André Ballande. (A.P.M. Rome)

761- Mgr Blanc, lettre du 17 janvier 1914 au père Visiteur Delorme. La lettre aurait été écrite par un cousin du roi Leone ..

En 1927, Mgr Blanc s'opposa au projet du «trader» calédonien Hagen, soutenu par le gouverneur Guyon : il voulait racheter Burns Philips à Wallis et créer une ligne directe Nouméa-Wallis très inconmode pour les déplacements de l'évêque... La crise provoquée par le passage d'Alain Gerbault semble avoir peu préoccupé Mgr Blanc qui se contenta de noter que *«le malaise a été provoqué, dit-on, par les propos que répandit A. Gerbault parmi les indigènes et il est entretenu par le manque de confiance d'un bon nombre, tant à l'égard du gouvernement indigène que de la Résidence»*.

Lorsqu'à partir de 1930, l'archipel se trouva confronté à une situation catastrophique avec la crise de l'oryctes qui ruina l'économie locale, la mission n'eut aucune réaction. Par contre, la crise créée par les «décrets de mars», promulgués et imposés avec quelques adoucissements ensuite, par le résident Marchat, entraîna une protestation du père Cantala⁷⁶² qui dénonça l'influence de l'ex-roi Tokila Mautamakia sur le résident et les conséquences pour la mission des décrets qui *«nous enlèvent la liberté d'action dans la direction des jeunes gens réunis en collège... prétendent nous mettre sur le dos l'achat de tout le matériel nécessaire à la réparation des églises, qui voulut nous imposer de payer toutes les personnes qui viennent travailler pour nous...»*. Le père Fillion réagit aussi sur les aspects scolaires de la crise mais c'est le père Marquet qui produisit un assez long rapport où il reprit l'historique de la crise. Ce document comporte une longue note explicative anonyme et rajoutée qui est un rappel, justificatif parfois, très approximatif des rapports entre la mission et les résidents français depuis 1910. L'auteur évoquait la crise économique qui rendit Wallis pauvre et réduisit les revenus de la mission à la vente de 15 à 20 tonnes de coprah, aux offrandes en vivres, et constatait l'absence de quêtes vu la pauvreté générale. Surtout, la personnalité agitée et *«fourbe»* du résident Renaud y était dénoncée en s'appuyant sur le gouverneur. J. Brial, son ami Sele (qui deviendra *Kivalu* en 1933) et Sosefo Mautamakia, sont accusés d'avoir incité le résident Marchat à prendre le décret anti-missionnaire de 1930.

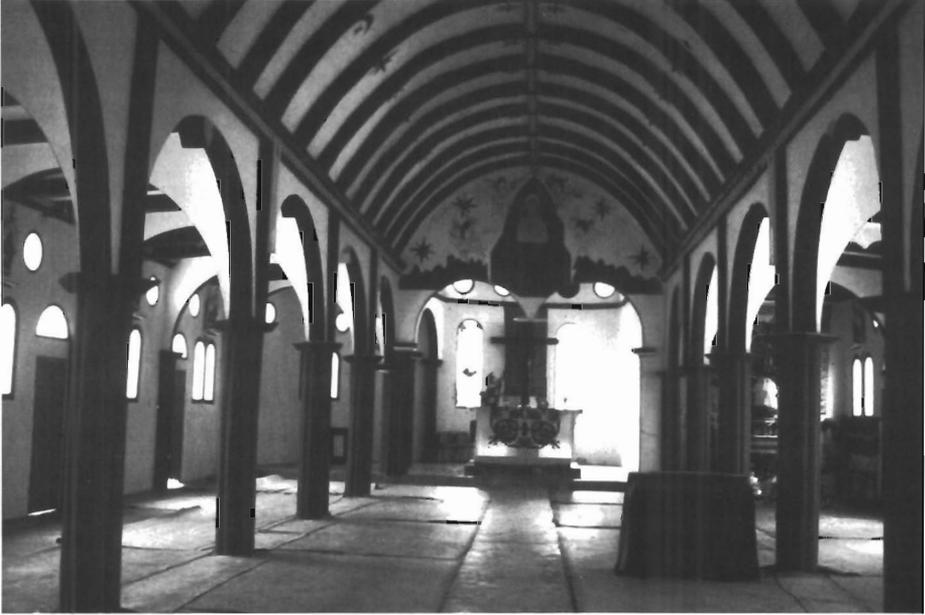
Après la conclusion de cette affaire, grâce à l'apaisement des rapports entre la mission et la résidence, dû à l'autorité du résident David, on dispose de peu d'informations d'origine missionnaire. Après 1936 et la nomination de Mgr Poncet à la tête du nouvel évêché, le résident et l'évêque ont traité directement nombre d'affaires pendantes. Néanmoins, en 1939, Mgr Poncet envoya à Nouméa, à l'intention du gouverneur Marchessou, un long réquisitoire intitulé : *«Sur le travail forcé à Wallis»* qui dénonçait le système des corvées administratives mis en place par le *«Roi David»* et continué sous le résident Lamy.

762- Lettre du P. Marquet (s.d.), février 1934. (A.P.M. Rome).

Ainsi, nulle part n'apparaît dans les sources maristes les plus autorisées, l'idée d'une réduction constituée et d'un héritage autre que spirituel à défendre. Nulle part ne ressort le souci de définir une politique missionnaire visant le moyen ou long terme avec un souci de contrer à l'avance la politique de Nouméa et de ses résidents. La mission se contente en fait de répondre au coup par coup, de traverser les difficultés... En fait, depuis 1910, elle est sur la défensive, n'ayant dans l'état des sources disponibles qu'un souci de permanence sans projets novateurs, faute de moyens et d'hommes.



**Photo 12 - Un "fale" traditionnel modernisé dans l'île d'Uvea (Wallis)
(Cliché A. Huetz de Lempis - 1994)**



**Photo 10 - Intérieur de l'église de Taao (Futuna)
(Cliché A. Huetz de Lempis - 1994)**



**Photo 11 - Le Palais Royal de Mata-Utu (Wallis)
(Cliché A. Huetz de Lempis - 1994)**

CHAPITRE VIII

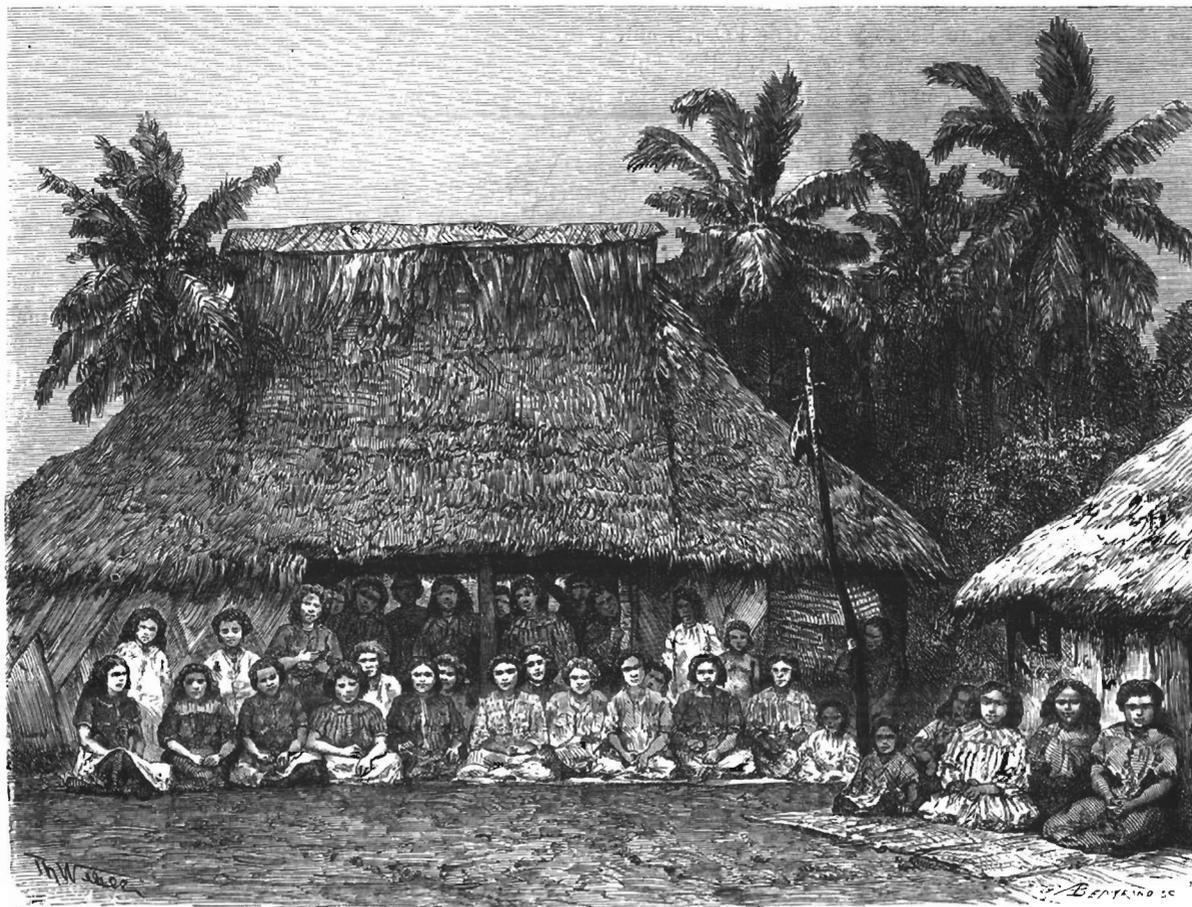


Photo 9 - L'école de jeunes filles fondée par Mgr Bataillon à Lano, paroisse d'Hihifo. (Wallis) (Voyage du Docteur Emile Deschamps. *Le Tour du Monde* 1885-2-p.283)

WALLIS ET FUTUNA AU CŒUR DU PACIFIQUE CENTRAL

L'archipel de Wallis et Futuna, tout au long du XIX^e siècle s'est trouvé situé dans une zone de hauts risques de contacts entre Européens et insulaires du carrefour du Pacifique central. Cette situation a fortement influé sur les conceptions des fondateurs de la mission mariste d'une part et sur l'évolution des structures locales d'autre part qui seront lentement surimposées dans l'archipel à partir de la seconde moitié du siècle sous l'impulsion de la mission.

I - L'IMPORTANCE DES INSTITUTIONS INTERNES

«La Seigneurie d'Orsenna vit comme à l'ombre d'une gloire que lui ont acquise aux siècles passés, le succès de ses armes contre les Infidèles et les bénéfiques fabuleux de son commerce avec l'Orient : elle est semblable à une personne très vieille et très noble qui s'est retirée du monde et que, malgré la perte de son crédit et la ruine de sa fortune, son prestige assure encore contre les affronts des créanciers ; son activité faible, mais paisible encore, et comme majestueuse, est celle d'un vieillard dont les apparences longtemps robustes laissent incrédule sur le progrès continu en lui de la mort».

Julien Gracq. «Le rivage des Syrtes».

I- L'œuvre missionnaire en question

On peut s'interroger sur le sens de l'œuvre missionnaire mariste telle qu'elle fut conduite au moins à Wallis et Futuna après la disparition de Mgr Bataillon. Sauf impasse systématique bien improbable des archives religieuses, la mission n'eût pas de politique de réduction même si elle en présente les apparences par certaines formes et un certain style. Elle n'en eut pas l'idéologie, ni le personnel missionnaire adéquat, ni les moyens, ni la grand projet

permanent mobilisateur. Est-ce dû à l'illusion initiale du projet mariste dont la croisade dans le Pacifique central fut stoppée par la consolidation protestante à Tonga, Samoa, Fidji, puis par le lent glissement de ces archipels dans les sphères coloniales ?

Quelques missionnaires se posèrent la question du sens de leur apostolat et de la portée et pertinence de leur mission quant à l'intégrité culturelle des «indigènes» soumis à une acculturation imposée. Ainsi en 1882, Mgr Lamaze de retour de Futuna, laissa percer des reproches et des doutes : «...on a été trop raide, ce me semble en défendant et punissant très sévèrement certaines pratiques comme de se percer les oreilles, porter de longues chevelures, couvrir la tête de chaux, le tatouage, etc... Je dois faire la même remarque pour Uvea. Les anciens missionnaires avaient déjà mitigé cette sévérité à cause des murmures qu'elle excite sur place et dans les îles voisines⁷⁶³».

En 1918, le père Nicolas, dans son rapport de visite, témoigna d'une certaine insatisfaction quand à la tounure prise par l'action missionnaire : «A-t-on fait pour les populations tout ce qu'on aurait pu ? Satisfaits de les voir tous catholiques et tous fréquenter les offices, a-t-on cherché à prendre les moyens pour faire plus que de leur donner un certain vernis ?...». Le père Visiteur posait là une question de fond, lancinante : quel était le degré de sincérité et la part de vécu de cette pratique édifiante ? Il poursuivait avec des accents «libéraux», sinon révolutionnaires, dignes du résident Viala pour critiquer les écoles internes de la mission où «on y prie à tue-tête, on y chante très mal et quand il y a par exemple le premier vendredi du mois exposition du Saint-Sacrement, m'est avis que la façon de faire est plutôt de nature à tuer la dévotion et la piété. Rien pour exciter la Foi et nourrir l'esprit et le cœur». Cet aveu est très grave pour la pratique religieuse suivie à Wallis ; ce constat de carence est accablant pour la pédagogie des missionnaires attachés à d'édifiants exercices religieux de groupe, niant la réalité propre à chaque individu de la société indigène.

Pourtant, en 1913, lors d'une autre visite, le père Nicolas avait avancé des idées très restrictives quant à une des composantes fondamentales de la vie insulaire, la famille : «chez les indigènes, l'éducation de la famille est nulle et plus que nulle, elle est mauvaise». Et il recommandait de retirer les jeunes du sein de ces familles car «le point capital qui est la formation chrétienne est le retrait d'un milieu défavorable⁷⁶⁴».

S'il y a eu une utopie mariste, durable, complaisamment reproduite, elle se situe là. Les écoles étaient d'abord et avant tout des garde-fous moraux imaginés contre l'agression d'un milieu insulaire aux mœurs relâchées. Former

763- Lettre de Mgr Lamaze du 14 juin 1882. (A.P.M. Rome)

764- Rapport de visite du père Nicolas du 1er mars 1913, *op. cit*

de jeunes chrétiens, les marier chrétiennement et espérer que dans leur comportement et avec leur progéniture ils perpétueraient la Foi et la tradition catholique reçue, tels ont été le projet et l'attente missionnaires et probablement le seul terrain où il y a eu tentative de réduction.

En 1949, le père Cantala, malgré l'application de ses principes traditionnalistes à Futuna depuis 1936, reconnaît à la fois la permanence de ce débat et l'échec de son temps transcendant et immobile face au temps mobile et changeant des humains : *«notre jeunesse surtout me cause beaucoup de souci. Depuis que le recrutement militaire a commencé, elle ne rêve que de cela... de mariage, il ne faut pas leur en parler. La religion, on l'observe parce qu'il y a des punitions⁷⁶⁵...»*. En fait, à Futuna, autre face longtemps libérale de la mission, *«loin du monde»*, sans liens réguliers avec l'extérieur, le père Cantala découvrait que toute idéologie rencontre son principe d'entropie comme chaque société sa naturelle obsolescence.

Seule une interrogation profonde sur la mission mariste, ses fondements intellectuels, moraux et psychologiques permettrait de définir si l'expérience tentée à Wallis dans le domaine - devenu syndromatique dans de nombreux écrits missionnaires - du problème de la pureté morale, obéit à sa nature profonde ou à des déviations propres au terrain du Pacifique centrale et au legs des Pères fondateurs et principalement de Mgr Bataillon. Le nœud du problème est là et la praxis missionnaire se heurtera jusqu'en 1960, au moins, à cette contradiction : peut-on être chrétien et vivre dans une société culturellement océanienne ?

2- Stabilité interne dans l'instabilité externe

Quoi qu'il en soit des archives et de leurs lacunes, l'évolution des îles Wallis et Futuna s'inscrit dans une dimension marquée par l'instabilité de ses protagonistes administratifs et royaux. cette instabilité fut variable selon les acteurs et les périodes, mais a une valeur explicative quant aux actes des agents du pouvoir, l'expression de leurs carences, l'explication de leurs échecs comme de leurs succès. Le tableau récapitulatif sur l'instabilité des acteurs implique l'administration coloniale indirecte avec les gouverneurs, et directe avec les résidents, présente pour Wallis les rois qui se sont succédés à la tête du diocèse du Pacifique central puis de Wallis et Futuna après la séparation de 1936. (Tabl. V)

765- R.P. Cantala, lettre du 25 avril 1949.

GOUVERNEURS	PERIODE	Par	RESIDENTS		Par	ROIS DE WALLIS		EVENEMENTS	EVEQUES DE LA MISSION	
		Interim			Interim					
NOUET	05/06/1886-30/07/1888		CHAUVOT	26/06/1887		AMELIA	1869-1895		Mgr LAMAZE	07/05/1879-08/09/1906
MORACHINI	30/07/1888-30/12/1888	P. I.								
PARDON	12/01/1889-14/04/1891		DE KEROMAN	Mai 1892						
LAFFON	14/04/1891-16/12/1892		VALSI	08/12/1893	P. I.					
PICQUIE	16/12/1892-21/02/1894									
GOUHAROU	21/02/1894-10/06/1894	P. I.	DE SAINTE MARIE	10/02/1896		VITO LAVELUA	1895-1904			
FEILLET	10/06/1894-02/09/1903		PONGE	27/05/1898						
PICANNON	02/09/1903-17/05/1905		CHAFFAUD	20/11/1902		AISAKE	1904-1906			
ROGNON	17/05/1905-17/09/1906	P. I.	VIALA	14/03/1905		TOKILA MAUTAMAKIA	1906-1910	DEPOSE		
LIOTARD	17/09/1906-18/03/1908									
BRUN	18/03/1908-24/05/1908	P. I.								
RICHARD	24/05/1908-06/06/1913								Mgr OLLIER	09/09/1906-17/09/1912
BONHORE	16/09/1909-06/07/1910	P. I.	BROCHARD	31/07/1909		LAVINA (SOANE PATITA)	1910-1916		Mgr BLANC	1912/1936
BRUNET	06/07/1910-06/10/1910	P. I.	BOUGE	31/03/1911						
BRUNET	06/06/1913-27/07/1914		MAGNIN	03/1914		SOSEFO MAUTAMAKIA	1916-1918	DEPOSE		
REPIQUET	27/07/1914-15/08/1923		MALLET	06/1916		VITOLIO	1918-1924	DEPOSE		
D'ARBOUSSIER	12/09/1923-14/03/1925		BECU	29/12/1921						
GUYON	16/03/1929-02/07/1932		BARBIER	12/10/1924		TOMASI	1924-1928			
D'ARBOUSSIER	29/05/1929-23/05/1930		MARCHAT	24/03/1928		MIKAELE TUFELE	1928-1932	DEPOSE		
THALY	23/05/1930- ?									
JOE	20/07/1932-03/05/1933		RENAUD	26/05/1931		TOKILA MAUTAMAKIA	1931-1933			
GIADOUX	03/03/1933-08/12/1936		DAVID	16/09/1933		KAOFUNA	Mars 1933/ Mai-1933	DEPOSE		
MARCHESSOU	08/12/1936-03/07/1938		LAMY	12/01/1938		MIKAELE TUFELE	Juin 1933/ Nov. 1933		Mgr PONCET	1er mars 1936
JOE	03/07/1938-17/06/1939		VRIGNAUD	06/1940						
BARTHES	17/06/1939-21/10/1939		MATTEI	27/05/1942						
PELICIER	21/10/1939-19/09/1940		CHARBONNIER	7/12/1944						
SAUTOT	19/09/1940-05/08/1941					LOENE MAHIKITOGA	Mars 1942/ Juin-1947	DEPOSE	Mgr D'ARMANCIER	26 Avnl 1962
D'ARGENLIEU	05/11/1941-01/04/1942									

Tableau V - L'instabilité des acteurs au protectorat (1888-1942)

a- L'administration coloniale

De l'installation du protectorat (1887) à la fin de sa période classique (1941), pas moins de 28 gouverneurs se sont succédés à Nouméa, dont 6 intérimaires. Le protectorat des Wallis dépendra jusqu'en 1894, de six gouverneurs ; puis le règne de Feillet dura jusqu'en 1903, mais ne fut pas favorable à Wallis : il l'écrivit comme il en rognait les crédits. De fin 1903 à 1914, huit gouverneurs se succéderont à Nouméa et le protectorat connaîtra, à partir de 1910, une situation orageuse avec la rivalité du résident Brochard et du père Bazin. De 1914 à 1932, une relative stabilité se manifesterait mais avec peu d'effet pour Wallis et Futuna, compte tenu du peu d'intérêt manifesté de 1914 à 1924 par le gouverneur Repiquet.

Du côté des résidents, vingt résidents passèrent dont deux par intérim pour la même période (mais deux autres intérimaires ne se manifestèrent point sur le terrain). L'instabilité a été forte du début du protectorat (1887) à l'arrivée de Viala, fin 1905, avec successivement le passage de six résidents entrecoupé d'intérim assurés par le père Bazin. A partir de 1905, les résidents effectuèrent en moyenne des séjours de quatre ans.

Somme toute, les agents politiques directs de la politique française ont assuré, compte tenu jusqu'en 1925 de l'isolement de l'archipel, une présence plus satisfaisante que celle des gouverneurs, plus mobiles et plus occupés.

b- La Monarchie

La chronologie des rois à Wallis à partir de 1830, date où elle devient fiable, montre que, de 1831 à 1906, cinq souverains seulement régneront, soit la marque d'une grande stabilité : la reine Amélia, à elle seule, régna 26 ans (de 1869 à 1895). Par contre, de 1904 à 1943, quatorze souverains se succéderont en 44 ans (de 1933 à 1942, durant l'inter-règne créé par David, il n'y eut aucun roi). Si certains sont morts de vieillesse, nombre d'entre eux furent destitués après des règnes courts et pour des motifs parfois futiles. Ainsi, la monarchie, à partir de l'éviction de Sosefo Tokila en 1910 par la mission, connut une instabilité qui devint chronique à partir de 1947, mais qui déjà était sensible à partir de 1910.

Si l'on se tourne vers les royaumes de Futuna, l'instabilité y apparaît structurelle qu'il s'agisse des rois d'Alo (20 rois de 1900 à 1960) ou de Sigave (13 rois de 1900 à 1960).

Ainsi, depuis le début du siècle, la fonction royale est précaire, précarité qui tend à s'accroître au fur et à mesure que l'impact des faits et des idées modernes se fait sentir à Uvea et moins nettement à Futuna.

c- La Mission

Elle donne l'exemple d'une stabilité proche du fixisme. Mgr Lamaze dirigera l'Evêché du Pacifique central avant la mise en place du protectorat

(1879-1906). Mgr Ollier aura un règne plus court (1906-1912). Sa succession avait été prévue avec la nomination de Mgr Blanc comme coadjuteur ; il prendra de 1912 à 1936 la charge de l'Evêché du Pacifique central. Enfin, Mgr Poncet sera Evêque des Wallis jusqu'en 1962.

Du côté des Supérieurs de la mission, la même grande stabilité se retrouve avec quatre Supérieurs à Wallis de 1888 à 1940 : les pères Bouzigue, Bazin, Henquel et Fillion (jusqu'en 1958). A Futuna, de 1888 à 1956, trois Supérieurs seulement : les pères Queblier (1876-1909), Haumonte (1909-1938) et Cantala (1938-1956) se succéderont.

La stabilité a joué en définitive en faveur de la mission comme du système royal et a été à l'origine d'une certaine vacuité de la politique de l'administration. Est-ce si évident ? Les gouverneurs avaient peu d'idées sur Wallis et Futuna ayant peu de matière pour leur gestion et donc peu de moyens. Ils ont cependant tous poursuivis les quelques objectifs simples qui s'imposaient : fiscalité, contrôle du coprah, réduction du rôle de la mission, non ingérence étrangère, maintien d'un ordre minimal...

La mission n'a eu qu'un objectif : préserver l'héritage de l'œuvre de Mgr Bataillon, hors des atteintes du «progrès». Le non-renouvellement, sauf après 1960, des cadres et des idées missionnaires, n'a fait que retarder les inéluctables compromis avec l'administration comme avec les aspirations insulaires.

Quant aux rois, ils ont traversé des situations difficiles, des crises graves et, *in fine*, le système monarchique a été sauvé de l'anarchie ou de la disparition : ceci est un bon exemple de l'adaptation des systèmes insulaires aux pressions de la modernité.

3- Du rêve américain à la territorialisation française...

De 1940 à 1960, l'archipel a vécu une période problématique avec des remises en cause graves de son équilibre interne.

. Le pouvoir royal, soumis à des pressions contradictoires, devint inopérant, même avec l'élection de la reine Aloïsia Brial, montrant ainsi que sa force était plus arbitraire et consensuelle que partisane sous menace d'éclatement...

. La mission usée, ne trouvera un souffle nouveau qu'avec l'accession aux responsabilités du clergé wallisien et la fin de l'esprit mission «*traditionnel*».

. L'administration, faute longtemps d'un projet politique accepté par les parties en présence, géra et maintint un ordre relatif, et s'efforça avec un certain succès de mettre en place les bases locales de l'accession au statut de Territoire d'Outre-Mer.

. Mais le grand fait sera l'entrée de l'archipel dans le circuit des migrations, une fois maîtrisées les difficultés initiales, la mission et les princes ralliés à des modalités leur donnant satisfaction. Le «*parti des migrants*»

facilitera aussi auprès des instances politiques et administratives de l'archipel comme de Nouvelle-Calédonie, les modalités délicates du changement de statut.

. Enfin, l'avènement de la V^e République débloquera à Paris le problème constitutionnel.

Ainsi, plus que les soubresauts locaux des pouvoirs officiels, deux évènements extérieurs, avec le poids pris par la migration et le changement politique en France, ont d'abord dénoué le nœud gordien insulaire, imposant l'union des acteurs insulaires sur un nouveau consensus officialisant un couplage Wallis-Nouméa.

II - WALLIS ET FUTUNA DANS LE DANGEREUX CARREFOUR DU PACIFIQUE CENTRAL

Trois grandes périodes dans la vie de l'archipel sont à distinguer. La période pré-missionnaire dura jusqu'en 1837. A partir de cette date débuta l'installation, avec quelques péripéties dues aux rivalités entre catholiques et protestants, de la mission mariste. C'est une période qui malgré la proclamation en 1844 d'un théorique protectorat de la France, resta essentiellement à dominante missionnaire et mariste. A partir de 1886 des actes juridiques nouveaux allaient aménager et se concrétiser, avec l'arrivée du premier résident en 1888, en un protectorat moins fictif. Peu de choses changeront jusqu'en 1905, date de l'installation du résident Viala, dans la vie et l'organisation de l'île : c'est avec lui que débuta vraiment la phase administrative coloniale.

Ces périodes ont vu, avec des intensités variables dans le temps, dominer trois types de problèmes. Il s'agit de ceux liés aux trafics européens dans les îles, de l'impact socio-démographique qui en découlera et enfin des problèmes politico-religieux nés de la confrontation des trois pouvoirs de l'archipel : Roi - Mission - Résident.

1- Dangers externes, ruptures internes

La première période de contact avec l'Europe apparaît pour l'archipel chargée d'aléas. Les premiers contacts à Futuna sont mauvais. Le 31 août 1801 le navire anglais *Royal Admiral* essuie à Sigave un assaut de Futuniens qui est repoussé : ainsi commence la légende de l'hostilité longtemps propre à la population de l'île. En 1829 à Wallis, un commerçant hawaïen, Georges Manini (ou Manning) qui avait installé depuis 1825 un comptoir de traite de bêche de mer est assassiné, son entrepôt détruit. Les sources attestent que les baleiniers (3 en 1831) font des escales régulières dans l'archipel.

Dès 1830, il apparaît que des batteurs de grèves venus de Fidji ou Tonga circulent entre Wallis et Futuna (Twining et Boag par exemple). En 1838, on

notait sept touchers de baleiniers à Futuna et la fréquentation de ces navires paraît être régulière : en 1842 le capitaine Mallet, commandant de l'*Embuscade*, s'associe à d'autres capitaines néo-zélandais et américains pour imposer un règlement aux Futuniens concernant l'emploi à bord ou à terre des manœuvres locaux et des produits européens⁷⁶⁶.

Si les premiers contacts avec les Européens, d'après les informations fragmentaires dont on dispose, apparaissent plutôt instables et dangereux, les mêmes dangers marquent la vie interne de l'archipel. A Wallis, les successions royales sont affectées par des assassinats en 1810, séquelles d'autres crises plus anciennes (deux rois régnèrent conjointement en 1768 et en 1791 ; le roi Tufele fut assassiné) ; un nouveau meurtre de roi eut lieu en 1820 (Muliakaaka). A Futuna, une grande instabilité, assez meurtrière du fait des rivalités locales, régnait dans l'île depuis 1820 et fut chronique jusqu'en 1842. En 1840, une épidémie d'origine non précisée affecta Wallis. Ainsi la première période du XIX^e siècle, celle de l'indépendance de l'archipel donne tous les signes d'une situation précaire aussi bien dans les rapports avec les étrangers qu'à l'intérieur de la société insulaire marquée par un recours fréquent de la violence.

2- La consolidation mariste

A partir de 1836 débuta la période missionnaire : elle fut d'abord protestante et liée à Tonga, ancienne puissance de tutelle de l'archipel⁷⁶⁷. Elle atteste de la forte interdépendance des liens familiaux, culturels et sociologiques qui s'étaient tissés depuis des siècles dans la quasi-«*Méditerranée du Pacifique central*». A partir de 1839, le même effort protestant se manifesta à Wallis où il créa une fracture durable jusqu'à la fin du siècle entre factions wallisiennes, les unes fidèles au roi du moment, les autres soutenant les ambitions du prétendant Pooi, exclu du trône par des manœuvres partisans et missionnaires. La première expédition protestante d'évangélisation de Wallis, partie de l'île de Niuatoputapu échoua fin 1836 devant la résistance des Wallisiens aidés de «*beachcombers*» (13 d'après Twining) et le massacre des Tongiens en résulta.

En fait, l'évangélisation n'était souvent qu'une pudique couverture pour des ambitions anciennes et des règlements de compte plus récents. En 1845, lors de l'élection du roi de Tonga, Taufu'Ahau, parmi ses titres de possession figurent Niue, Samoa, Fidji, mais aussi Wallis et Futuna. A partir de 1837, avec l'installation des premiers missionnaires catholiques par Mgr Pompallier, les protestants reprendront leurs tentatives. En 1841, Wallis comportait une communauté protestante que visita le Superintendant wesleyen, le Révérend

766- O'Reilly, P - Chronologie de Wallis-Futuna *Journal de la Société des Océanistes*, n°19, op cit

767- Campbell I C - Imperialism, dynasticism and conversion : Tonga designs on «Uvea» (Wallis island) 1835-52 *Journal of Pacific*, Vol 92, n° 2 155-157, juin 1983

Waterhouse. Le départ du prétendant Pooï pour Fidji en 1842, confirma l'importance de la césure catholique-protestant à Uvea cassure qui se plaqua sur une crise au sein du système de dévolution. Le soutien que les opposants uvéens recevaient des Wesleyens de Tonga s'amenuisa avec la crise qui éclata courant 1844 à Tonga, puis déboucha sur une guerre civile. En 1851-52, des rebelles wallisiens représentés par Pooï et *Pule Uvea* perdirent définitivement leur soutien de Tonga. Ce n'est qu'après cet épisode que le pouvoir de la mission mariste de Wallis put se consolider définitivement. Mais les séquelles de cette crise initiale seront durables et en 1888 le résident Chauvot évoquait les incidents qui éclatèrent avec les villages protestants et assez régulièrement encore des visites de navires protestants maintinrent Wallis en état d'alerte.

La consolidation mariste s'est faite dans un contexte fragile dû à un cadre international dangereux. Il ne faut pas oublier que le protectorat français n'eut jusqu'en 1886 qu'un caractère nominal. Or, les dangers d'interventions extérieures abondaient à Wallis. En 1849 le schooner *Helen* capturé par des pirates passa à Wallis, traqué par le H.M.S. *Bramble*. Au même moment, des combats entre villages catholiques et protestants faisaient 12 morts à Uvea. Si, en 1852, le père Padel de la mission mariste de Samoa était l'instigateur de l'arrivée de 500 habitants des Tokelau qui seront intégrés à Wallis, ne faut-il pas voir dans cet acte humanitaire, le souci aussi de la mission de «faire nombre» et de renforcer les catholiques d'Uvea menacés par les sollicitations protestantes et les querelles des chefs ? En 1859, le navire *Maria* fit naufrage et fut pillé par les autochtones... En 1862, un navire de guerre anglais, suite à cet incident vint exiger le paiement d'une amende de 600 Livres (20 tonnes d'huile de coprah). En 1866, le navire *Brisk* de la Royal Navy vint appuyer la mission wesleyenne qui tentait de se réinstaller... Son commandant exigeait la liberté religieuse que la reine Falakika lui refusa...

En 1870, profitant des défaites françaises dans la guerre franco-prussienne, le consul allemand à Samoa, M. Weber vint établir à Mua un comptoir commercial, mais n'obtint pas de la nouvelle reine, Amélia, l'autorisation de créer des cocoteraies. Elue en 1869, la reine Amélia, nièce de la reine Falakika et fille d'un roi, fut nommée grâce au soutien de la mission. Dès son élection, elle dut affronter une révolte poussée par Tuungaala, candidat écarté (qui partit ensuite à Tonga d'où il anima une agitation assez forte contre la souveraine). Ce n'est qu'avec le traité de 1886, confirmant l'instauration d'un protectorat effectif, que l'archipel va se dégager des dangers d'interventions extérieures. Ainsi de 1842 à 1886, l'archipel, fut dominé par la mission mariste, et connut une existence mouvementée (à son échelle) et bien des aléas.

Il n'est pas indifférent dans ce contexte de rappeler que les fameuses «lois d'Uvea»⁷⁶⁸ ont été codifiées et appliquées, à partir de 1870, sous la vigoureuse

768- Citées en détail par Godart Ph. dans «Wallis-Futuna» et curieusement peu citées par les résidents...?

houlette du père Bataillon (Evêque d'Enoch et véritable «*pape et empereur de Wallis*»),⁷⁶⁹ c'est-à-dire à l'époque des dangers les plus pressants (avec la défaite française en Europe). Ces lois visaient à cimenter la société wallisienne dans une stricte et idéaliste observance des règles chrétiennes, avec le souci d'éviter toute contamination morale venant de l'extérieur, les influences matérialistes ou les «*idées neuves*». Un essai de phalanstère, d'«*utopie*» digne de celle de Cabet se mit en place aidé par le poids des circonstances. Vivant dans un micro-milieu insulaire, cernée par des dangers potentiels bien réels, la mission mariste tenta de façonner la structure de sa conservation et de la protection de ses ouailles avec un système de réduction plus idéologique qu'économique. Ce faisant, elle fut atteinte, après que la normalisation coloniale de la fin du siècle eut banalisé ses positions, de l'autisme propre aux systèmes trop intégrés et qui dérivent souvent en systèmes absolutistes figés⁷⁷⁰. Le système mis en place par une personnalité hors du commun survécut ainsi à son inspirateur, le père Bataillon. Peut-être aurait-il évolué normalement si la crise née de l'affaire Brochard-père Bazin à partir de 1910 et la vision, dramatique pour la mission, d'une éventuelle annexion à la France n'avaient cristallisé un système dont il apparaît bien que les Maristes ne perçurent pas le caractère de plus en plus obsolète, donc condamné à terme...

Un témoin averti résumait bien la situation ambiguë de Wallis dès les années 1880 : «*A handsome cathedral of cut-stone has been substituted in Wallis Island for the cannibal temple, and not withstanding the complete absence of Nihilism, socialism and other «advanced» theories, the contented natives manage to do a very good business in coprah*»⁷⁷¹.

Le tableau VI propose une hiérarchie des situations insulaires. Si l'on excepte le cas spécifique de Niue, Wallis et Futuna figurent parmi les archipels les moins agressés. Mais si l'on considère la taille des micro-milieus qu'ils constituent par rapport aux grandes terres de Fidji et même de Samoa, les dangers spécifiques propres aux petites îles sont relativement peut-être plus graves et destructeurs au niveau de la transformation sociale que pour

769- Selon le père Claude Rozier, spécialiste de l'histoire des Missions dans le Pacifique central et de Wallis et Futuna (communication personnelle)

770- Boudon, R. et Bourricaud, F. - Dictionnaire critique de la sociologie. Paris : P.U.F., 1982, dont nous citons à l'appui du cas Mangareva, la définition suivante : «*La pensée utopique est souvent menacée d'autisme. Elle se referme en devenant indifférente à tout ce qui n'est pas elle, jusqu'au point de n'avoir plus rien à dire sur les conditions de sa propre réalisation («je le crois parce que je l'espère, je l'espère parce que je le crois»)*».

771- «*Une cathédrale faite de pierres taillées à la main a été substituée dans l'île de Wallis au temple cannibale et malgré la complète absence de nihilisme, socialisme et autres théories «avancées», les autochtones se satisfont de développer un très bon négoce de coprah*». N.D.T.A. d'après Cooper, *op. cit.*, p 338.

les archipels plus conséquents. L'île de Pâques qui ne figure pas ici représente un exemple (comme Mangareva) de l'ampleur de l'impact occidental ; il en va de même pour les archipels micronésiens.

Indices ¹	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	T
Wallis	1	0	1	1	3	0	1	0	1	0	1	2	2	2	2	2	18
Futuna	2	0	0	0	3	0	2	0	0	2	3	1	2	1	1	3	20
Rotuma	3	0	0	1	3	0	3	0	2	2	3	1	3	3	1	3	28
Tokelau	2	0	0	1	3	3	3	2	2	3	3	0	2	2	1	0	27
Fidji	3	3	3	2	2	3	1	3	2	3	3	3	3	2	2	2	40
Samoa	2	1	1	2	3	3	1	3	2	3	3	3	1	2	3	2	35
Tonga	2	1	1	2	3	0	1	0	1	1	0	1	2	2	2	2	21
Ellice	3	0	2	3	1	0	3	0	3	3	3	1	2	1	1	1	27
Gilbert	3	0	2	3	2	0	3	0	3	3	3	1	3	2	1	2	31
Niue	1	0	0	0	2	0	3	0	0	0	1	0	0	0	1	1	9
Cook	2	3	3	2	2	1	2	0	1	1	2	0	1	0	2	1	23
Marquises	3	3	0	1	1	2	2	2	3	3	3	3	3	2	2	3	36

Tableau VI - Indice des dangers affectant les milieux insulaires du Pacifique central et oriental

Coefficients utilisés : 0 : absence d'impact ; 1 : faible impact ; 2 : impact moyen ; 3 : fort impact.

La colonne T totalise pour chaque île ou archipel la somme des coefficients. Celle-ci va donc croissant avec la force de l'impact de chacun des «dangers» retenus en paramètre.

Niue, avec un coefficient 10 représente le minimum, Fidji avec 40, un maximum.

1 - Répertoire des indices :

A- Impact baleinier

B- Impact santalier

C- Pêche du trepang

D- Perles, nacres, écailles

E- Coprah

F- Plantations coloniales

G- Recrutement de main-d'œuvre

H- Main-d'œuvre importée

I- Alcoolisme

J- Prostitution

K- Déclin démographique

L- Répressions coloniales

M- Présences de batteurs de grèves

N- Rivalités entre Missions

O- Rivalités coloniales

P- Luites intestines entre groupes autochtones

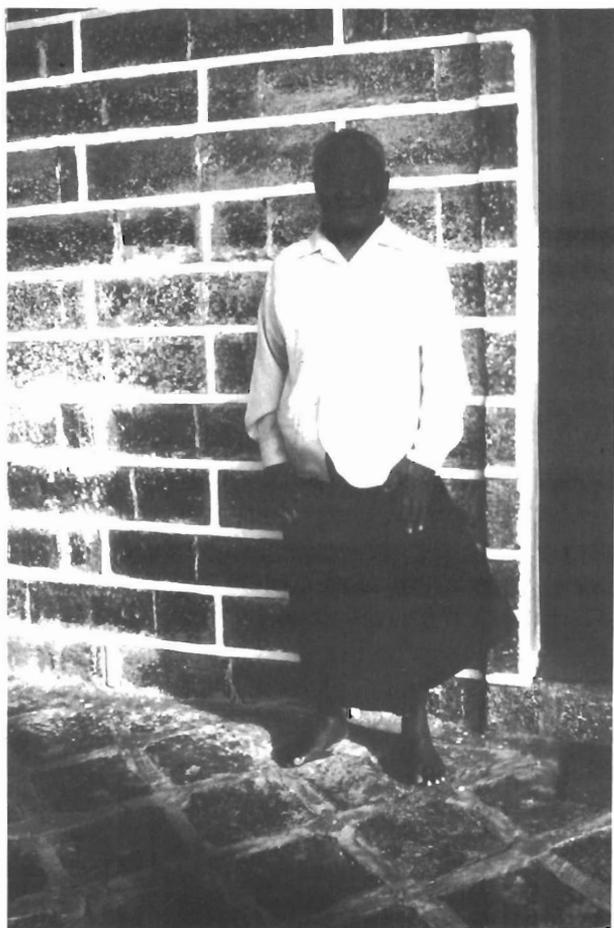


Photo 13 - Le roi d'Uvea (Wallis) en 1994. (Cliché N. Huetz de Lemp)

CHAPITRE IX

LA RUPTURE DU CADRE INSULAIRE TRADITIONNEL 1942-1960

L'évolution politique de l'archipel wallisien a été marquée par la présence américaine jusqu'en 1946 puis par une lente et incertaine évolution vers le statut de Territoire d'Outre-Mer jusqu'en 1960 : dans cette perspective s'intercale le développement, lent d'abord puis rapide ensuite, d'un courant de migrations, d'abord vers les Nouvelles-Hébrides et de valeur secondaire, puis vers la Nouvelle-Calédonie et qui sera déterminant.

La mise en place de la migration sera concomitante avec une longue crise économique, sociale et politique dans l'archipel des Wallis et Futuna. Elle perdurera jusqu'en 1960. Cette crise locale dont nous ne retiendrons ici que les aspects socio-économiques va jouer un rôle moteur expliquant et amplifiant la migration.

I - UN ARCHIPEL SINISTRE PAR LE REVE AMERICAIN

Lorsque le dernier soldat américain quitta Wallis, l'archipel se retrouva dans une situation sans précédent : la présence américaine avait brutalement tiré l'archipel de sa torpeur et ouvert aux populations des horizons jusque-là insoupçonnés.

1- Le culte du «G.I.»

De juin 1942 à juin 1944, Wallis vit déferler sur les cantonnements construits par l'armée américaine une moyenne de 4 000 soldats à haut pouvoir d'achat. Les travaux de l'armée, ses besoins en civils pour ses multiples tâches provoquèrent un appel d'offre sans précédent sur la population active de l'île ; même les femmes furent embauchées comme lingères, serveuses. Enfin, malgré l'opposition de l'évêque, un contingent réduit de travailleurs (130 environ) partit en Nouvelle-Calédonie. Il en résulta économiquement une euphorie sans précédent ; faute de transport maritime comme de main-d'œuvre, le coprah ne fut plus récolté sauf pour nourrir les porcs. Seules se maintinrent les cultures vivrières de base, devenues un appoint aux rations alimentaires de l'armée américaine qui acquirent avec la viande en conserve un droit de cité durable.

Des changements psychologiques et culturels résultèrent de cette brutale rencontre entre une population «*préservée*» et le monde occidental et des transformations des conduites sociales et économiques devaient en découler.

A partir de juin 1944, le départ de presque tous les soldats américains ramena les Wallisiens face à eux-mêmes et les plaça dans une situation sans précédent de retour au «strict nécessaire» après deux ans d'un gaspillage sans frein. Fin 1944, le nouveau résident Charbonnier estimait que l'oryctes frappait 90 % des cocotiers. Le bétail, objet des soins du résident David, avait presque disparu (il ne restait que 10 têtes) : cochons et poulets, victimes d'hécatombes tant que dura la prospérité, durent être interdits de consommation. Le lagon, qui avait été mis mal dans ses ressources en poissons et crustacés par l'abus des pêches notamment à la dynamite, n'était plus à même de fournir le poisson devenu indispensable, faute de conserves. Le retour aux cultures vivrières, réduites ou négligées, s'imposait donc d'urgence.

Cette période américaine avait signifié l'argent facile, la découverte d'une puissance matérielle et technique insoupçonnée, de nouveaux types de rapports humains. Les structures traditionnelles et l'organisation sociale de Wallis ne pouvaient enregistrer cet impact sans précédent que de façon passive. L'île de Wallis, car Futuna ne connut pas de présence américaine et resta complètement isolée, vit ses habitudes de vie et de travail complètement remises en cause. Les laborieux efforts imposés depuis 1934 par les résidents pour améliorer les productions locales, lutter contre l'oryctes, développer un réseau de coopératives d'achat, promouvoir l'enseignement public, avaient été vite abandonnés au profit d'un consumérisme sans précédent, favorisé par un argent souvent vite et facilement gagné, voire au besoin par des méthodes qui ramenaient aux plus mauvais jours de l'archipel avant 1840 (avec le vol ou la prostitution). En 1945, la situation de l'île apparaissait donc bien précaire : le coprah, faute de navires, n'avait plus été récolté depuis des années, la population était en forte croissance et le problème des communications avec Nouméa se posait à nouveau en entier. Moralement, si la mission restait présente et puissante, elle éprouvait le besoin comme elle ressentait la difficulté de reprendre en main la conduite de ses ouailles. La monarchie, si elle avait réussi à traverser la guerre, allait aller de crise en crise ; enfin l'administration coloniale était à rebâtir et sur des bases bien floues dans une période de mutations des empires...

2- L'inexorable poussée démographique

La croissance démographique à Wallis entre 1939 et 1945 est de 655 personnes tandis qu'elle s'élève à 1 096 personnes entre 1945 et 1952 (fig. 4).

Les taux d'accroissement nets deviennent très forts (Tabl.VII)

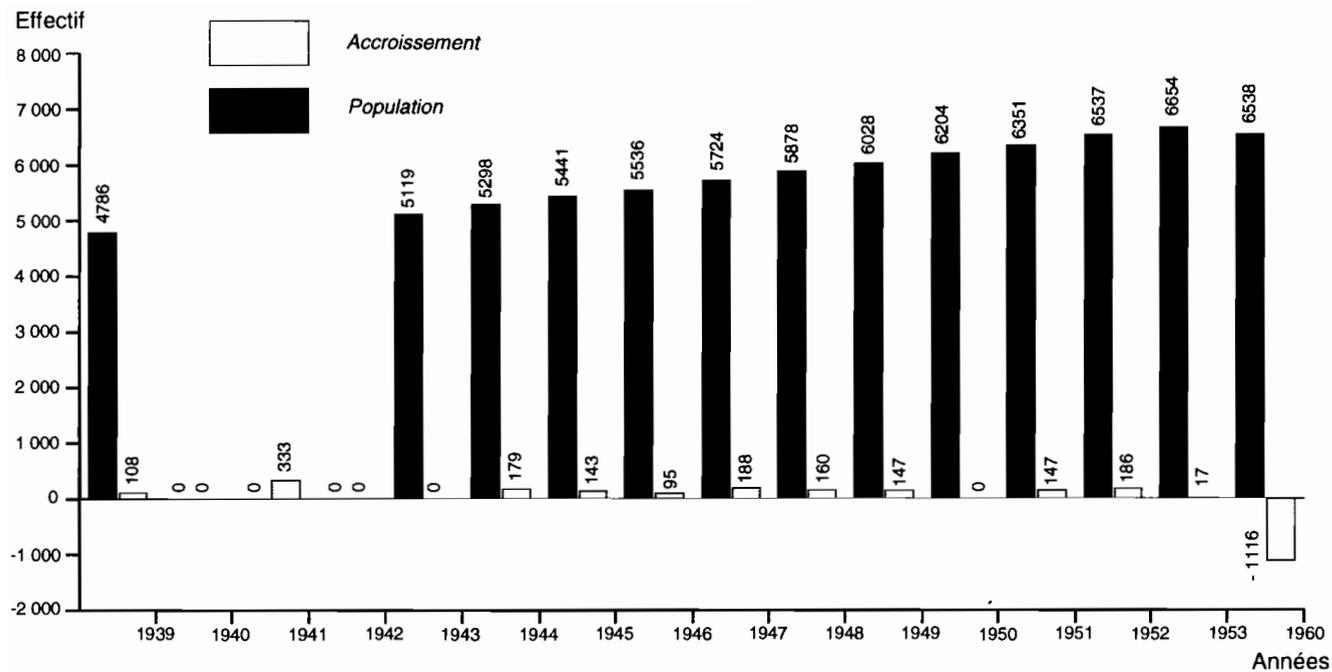


Fig. 4 - Evolution de la population de l'île de Wallis - 1939-1960

(Sources : Rapports des résidents)

1939	1944	1945	1946	1947
22,7	33,7	26,28	17,1	32,8
1948	1949	1950	1951	1952
27,2	24,3		23,1	28,4

Tableau VII - Croissance nette de la population de Wallis (en %)

On remarque l'impact de la «prospérité américaine», avec en 1944 un taux record d'accroissement et l'impact de la fin de cet «âge d'or» en 1946⁷⁷² ; la croissance reprend en 1947 puis se stabilise en se maintenant à un haut niveau.

Les statistiques du service de santé font état au cours des quatorze années - 1946-1960 - d'un excédent annuel moyen de naissances sur les décès de 160 individus, soit un taux moyen de croissance de l'ordre de 2,5 %. La densité de la population au kilomètre carré atteignait en 1956 dans les trois districts de Wallis : 70 hab./km² à Hihifo, 58 à Hahake et 168 à Mua.

3- L'économie traditionnelle ruinée

La guerre et la rupture des communications d'abord, l'arrivée des troupes américaines en 1942, provoquèrent l'effondrement des exportations du coprah. Un rapport du résident⁷⁷³ en 1947 constatait la triste situation de l'archipel au point de vue économique comme social. A Wallis, la population était nostalgique : l'ancienne prospérité américaine avait disparue, «*elle est excédée*» par le manque de marchandises. Chomet notait : «*Si la soudure au point de vue cultures vivrières est un peu difficile... on exagère de suite et on parle de famine*». En effet, si à Wallis des produits de consommation existaient, l'argent pour les acheter faisait défaut... A Futuna, la situation était exactement inverse : grâce à leur coprah les autochtones avaient de l'argent mais les boutiques étaient vides faute de ravitaillement maritime.

Aussi le résident s'efforça-t-il de relancer les cultures vivrières ainsi que de reconstituer les plantations de cocotiers (30 000 arbres plantés sur les 100 000 prévus). A Wallis, le résident estimait que l'on pourrait obtenir 2 000 tonnes de coprah à l'année car «*on peut dire qu'à Wallis il y a bien 3 000 hectares de cocotiers*» qui devraient au moins donner 3 000 tonnes... (le rendement étant de 1 tonne/hectare aux Nouvelles-Hébrides). Mais un problème de taille restait à résoudre : pourrait-on exporter du coprah parasité et le stocker sur le port à

772 - Fin 1947, la population s'est accrue de 20 % pour l'île de Wallis et 25 % pour Futuna, par rapport à 1938

773 - Le médecin-commandant Chomet, rapport du 21/11/1947.

Nouméa ? Seule une transformation en huile sur place était envisageable : mais cela était-il possible ? Le rapport d'inspection⁷⁷⁴ du capitaine André demandait aussi une solution urgente au rachat des comptoirs de Burns Philips par la société Ballande de Nouméa ; il réclamait surtout l'envoi de numéraire (pour 2 millions de francs CFP) de façon à payer les bons de caisse remis depuis des années par cette société aux Futuniens en paiement de leur coprah et un assortiment de marchandises de première nécessité (étoffes, outils, conserves, mercerie, savon).

Pour les plantations de cocotiers, ce même rapport les estimait fortement infestées par l'oryctes, recommandait une étude scientifique par l'I.F.O. (Institut Français d'Océanie) du parasite et prescrivait la reprise des défrichages des brousses et une replantation systématique. D'autres cultures comme celles du kapockier ou du maïs, la relance de l'artisanat local étaient encouragés.

Le désarroi de l'administration coloniale face à la situation de l'archipel remontait au moins à 1945, dès que les conséquences du départ américain purent être clairement perçues. Dès 1945, le capitaine Charbonnier⁷⁷⁵ constatait l'échec complet des tentatives de lutte contre l'oryctes et son envahissement dans les autres cultures rendant ainsi aléatoire une action d'éradication efficace dans les cocoteraies. Quant aux autres plantations, ricin, cacaoyers, caféiers, cotonniers, le résident faisait la rétrospective négative des essais tentés. La situation de l'archipel, et surtout de Wallis, apparaissait donc désastreuse : le cyclone de 1944 avait ruiné les cultures vivrières et des perspectives économiques viables étaient absentes sauf la rénovation systématique des cocoteraies par replantation⁷⁷⁶.

Si, en 1946 une amélioration était notée dans l'état des cocoteraies, les Wallisiens répugnaient à en reprendre les travaux d'entretien qui seuls auraient limités les attaques de l'oryctes. Malgré les campagnes d'information et de sensibilisation sur l'impérieuse nécessité d'une relance de l'économie du coprah, les nouvelles plantations⁷⁷⁷ étaient faites avec beaucoup de négligence. En 1947, le seul point positif était la reconstitution des cultures vivrières ; le problème de la liaison maritime restait en l'état,... et les magasins de Wallis étaient vides...

Devant cette situation l'évêque de Wallis, Mgr Poncet, écrivit au gouverneur pour faire part de son point de vue⁷⁷⁸. Pour l'évêque, l'amélioration des cultures vivrières était essentielle : il faut développer une discipline accrue des autochtones et un contrôle administratif, encourager la pêche, favoriser la consommation du manioc, de la viande de porc réservée aux fêtes... Mais

774 - Rapport du capitaine d'André du 5/9/1947.

775 - Rapport du médecin-capitaine Charbonnier du 28 mars 1945.

776 - Rapport du résident du 16 août 1945.

777 - Rapport du 10/1/1947.

778 - Lettre du 30 avril 1947 transmise au ministre de la France d'Outre mer, le 16 mai 1947.

compte tenu de l'accroissement démographique, le système traditionnel de cultures à longue jachère doit être amélioré grâce à l'utilisation d'engrais. La reprise du coprah reste indispensable et Futuna, indemne d'oryctes, pourrait aider Wallis... En conclusion, l'évêque faisait appel à la République : *« Dans la mesure où les autres moyens se révéleraient insuffisants pour venir à bout de cette pénible et dangereuse indigence, ne pourrait-on pas envisager pour l'avenir immédiat que la France sous le protectorat de laquelle s'est placée il y a déjà longtemps la population wallisienne, se change en sa faveur en généreux Mécène ? »*. L'évêque plaidait pour la prise en charge de ses ouailles par la République. On mesure ici le chemin parcouru par la mission en moins de dix ans.

Cette demande ne restera pas vaine : dès août 1947, le Ministère décidera des premières mesures⁷⁷⁹ administratives, politiques et économiques qui influenceront très vite sur la situation locale. Au point de vue économique, assurer le ravitaillement régulier de l'archipel devint la priorité et un navire fut affecté à cet effet. La politique de relance du coprah fut reprise en compte ainsi que des expérimentations de nouvelles productions telles que l'ananas, l'arachide, le ricin... Un troupeau de bovins fut acheminé, la construction d'un hôtel pour encourager le tourisme recommandée ; la piste d'atterrissage fut réouverte ; une politique d'engagement de la main-d'œuvre locale sous contrat fut officialisée. Ces mesures paraissent bien théoriques et *« parisiennes »* (tourisme, cultures nouvelles), mais cette impulsion officialisa enfin les grandes priorités : ravitaillement régulier, restauration des cocoteraies.

À Futuna, en 1948, un rapport du Supérieur de la mission livre quelques informations sur l'état de l'île⁷⁸⁰. Le religieux y rappelle l'ancienneté de la crise liée à l'état de guerre : *« Depuis 1940, date de la fermeture du magasin de Burns Philips, la population s'est habillée à l'aide, soit de dons qui lui ont été faits de Wallis, soit de vêtements obtenus à bord de navires de passage par le moyen d'échange avec des tapas indigènes, soit surtout de sacs à coprah usagés, cédés à prix d'argent par le représentant de B. P. »*. Mais jamais la nourriture n'a manqué. Le missionnaire, en outre, fait reprendre aux Futuniens l'entretien des cocoteraies malgré l'absence d'instruments de travail. Mais les sentiers sont en mauvais état et le warf est très abîmé. Du point de vue social, le Père se félicite de la pureté des mœurs conservées à Futuna grâce à l'isolement de l'île et se réjouit de l'absence de besoins de ses ouailles...

Courant 1948, malgré une forte agitation politique, l'administration nota les premiers progrès de l'économie de l'archipel. Certes des difficultés persistent, d'autres apparaissent tels que la venue de la famille Brial à la tête du

779 - Lettre du Ministre de la F.O.M. du 21 août 1947 au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie

780 - Rapport du Père Cantala au résident à Wallis du 13 mai 1948. Le religieux était aussi délégué du résident

commerce local racheté par des intérêts de Nouméa (maison Lavoix). Les premières exportations de coprah ont lieu mais c'est Futuna qui a donné l'essentiel avec 450 tonnes contre 23 seulement pour Wallis. On relance aussi la pêche aux trocas pour améliorer les maigres revenus locaux. Un autre fait est capital à court terme : entre juin 1947 et mai 1948, 186 Wallisiens sont partis soit sous contrat, soit comme militaires appelés (ce qui est une première).

En 1949, la lente amélioration des ventes de coprah à Wallis se confirme. Mais les prix des produits importés croissent vite (+ 150 % par rapport à Nouméa)⁷⁸¹. Un séchoir à coprah contrôlé par les autorités a été mis en place mais le résident se plaint comme par le passé des mauvais soins apportés à sa préparation.

En avril 1950, la récolte du coprah connaît selon le résident «*un sérieux fléchissement*» ; seule celle de Futuna reste très satisfaisante. Néanmoins, le nouveau résident émet un diagnostic très pessimiste pour le futur⁷⁸², car le prix d'achat du coprah, qui s'était envolé en 1945-46, est en chute ce qui affecte les revenus des producteurs et les taxes perçues par le budget⁷⁸³. L'état des cocoteraies est inquiétant pour l'avenir⁷⁸⁴. Les récoltes obtenues font illusion : «*les cocoteraies qui, il y a un an, apparaissaient indemnes ne présentent plus cette année que des moignons de palme sinon même de poteaux dénudés*». Le résident s'interroge sur cette aggravation. Ces dégâts sont causés par l'oryctes ; les moyens chimiques utilisés, compte tenu du climat et du mauvais entretien des cocoteraies envahies par les brousses sont-ils efficaces ? Le manque d'eau pour l'aspersion des produits insecticides et la résistance des travailleurs à l'effort nouveau et indispensable sont-ils d'autres freins ? Aussi préconisait-il l'importation de Samoa du «*Scollia euficornis*», une guêpe parasite de l'oryctes.

En attendant que ce projet puisse se réaliser, l'administration pousse, avec l'aide d'un technicien agricole venu d'Indochine, au nettoyage des plantations. Mais le plan prévu, du fait de la résistance passive autochtone, demanderait dix ans de travail. On doit donc limiter l'effort envisagé, et ce à la satisfaction générale...

En 1951, la situation économique est encore plus dégradée et la cueillette du coprah est suspendue. Mais des causes, autres que celles liées aux dégâts de l'oryctes, ont joué. La population, malgré les *tapus* royaux, consomme beaucoup de noix ou en donne aux porcs. Le résident déplore aussi les conséquences de l'attitude du responsable de l'achat du coprah (M. Brial). Si à Wallis la situation est mauvaise, il y a eu reprise de la production de Futuna (avec 350

781 - Rapport de prise de service du résident Cresson du 20/4/1949.

782 - Rapport du résident «d'avril 1950».

783 - Rapport du résident enregistré le 14/9/1949

784 - Cohic, F.- Dans un rapport cet entomologiste de l'ORSTOM signale le mauvais état des cocoteraies de Wallis où deux arbres sur trois sont à abattre. Voir : Aperçu agricole sur les îles Wallis et Futuna *Revue agricole de Nouvelle-Calédonie*. (Nouméa), Vol 1, n°9-10, 1950.

tonnes). Quant à la lutte contre l'oryctes, faute de matériel comme de bonne volonté, elle est réduite à quelques secteurs d'accès facile. «*Agriculture, élevage : résultats nuls*» conclut le résident.

Fin 1951, un nouvel examen de la situation constate sobrement le dénuement en ressources des Wallisiens : 250 tonnes de coprah, 60 tonnes de trocas ont donné 1 500 000 francs soit 250 francs par tête pour les 6 000 habitants de l'île. «*C'est peu, cela explique la pauvreté générale d'une population qui vit au jour le jour*»⁷⁸⁵.

En 1953, une nouvelle détérioration économique à Wallis est commentée par un rapport de la gendarmerie⁷⁸⁶. Pour les six derniers mois de l'année, le coprah n'a plus représenté que 70 tonnes soit 350 000 francs de revenus pour 6 600 personnes. «*Or, les six premiers mois n'ont donné que 9 tonnes de coprah... Or, il y a 3 000 hectares de cocotiers à Wallis mais l'oryctes les ravage inexorablement et, découragée, la population refuse de continuer le débroussage. Les cultures vivrières subissent de façon beaucoup moins explicable la même désaffection*». Depuis deux mois, les familles sont privées de taros, kapés, ignames et bananes. Le fruit de l'arbre à pain fait également défaut ; bon nombre de Wallisiens sont dans l'obligation pour se nourrir d'aller dans la forêt, de déterrer les racines... «*Si la population est sous-alimentée, personne n'est encore mort de faim*»...

Ainsi à partir des années 1950, les quelques chiffres disponibles, comme la lecture des rapports administratifs, tendent à confirmer l'inexorable phénomène d'appauvrissement affectant l'île de Wallis.

Si à Futuna, la reprise du coprah est indéniable et atteint même les «*beaux chiffres*» de 1935-1938, cette reprise est hypothéquée à terme rapide comme le note un remarquable rapport de gendarmerie de 1961⁷⁸⁷. Il y apparaît que les cocoteraies de Futuna sont âgées de 40 à 60 ans en moyenne, c'est à dire sont proches de la dégénérescence (70 ans). Or aucune replantation systématique n'est faite : «*la cocoteraie futunienne a été établie sans méthode et en l'absence de tout souci agronomique quelconque. Son exploitation se borne d'ailleurs à une culture de cueillette, abandonnée à elle-même...*» Bien qu'indemne de l'oryctes, Futuna connaît donc à terme une menace tout aussi grave que Wallis de disparition de son unique capital productif...

Après 1960, la lutte contre l'oryctes fut scientifiquement entreprise par les gouvernements locaux, les institutions scientifiques (ORSTOM)⁷⁸⁸ ou de

785 - Rapport du résident, période de janvier à avril 1951.

786 - Rapport du 17/12/1953

787 - Rapport du 21/2/1961 : Note d'information générale sur les îles Futuna et Alofi par le gendarme Gaillot. Celui-ci s'est signalé par de nombreuses monographies sur Futuna, souvent riches grâce à une fine observation.

788 - ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre Mer, devenu Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération

coopération régionale (C.P.S.)⁷⁸⁹, mais les succès furent lents à venir, donc trop tardifs ou d'une fiabilité longtemps incertaine pour changer le contexte économique de l'époque, Ainsi à Wallis, après plusieurs tentatives vaines d'introduction de prédateurs, qui dans le cadre d'une lutte biologique devaient réduire l'oryctes⁷⁹⁰, ce n'est qu'à partir des années 1970 qu'un succès indéniable commença à être constaté grâce à l'introduction par Hammes d'une souche du virus entomopathogène «*Baculovirus oryctes*»⁷⁹¹, et au suivi de l'opération par le service local de l'agriculture.

En 1981, une étude de vérification des résultats acquis⁷⁹² confirmait que, là où l'entretien de la végétation était correctement assuré, la réduction du niveau des populations d'oryctes pouvait atteindre une chute de 60 % en 1967 à 20 % en 1981 du nombre des palmes attaquées et parfois même 7 %. Ainsi au moment où le destin de Wallis basculait vers la Nouvelle-Calédonie, la parade contre l'oryctes était enfin trouvée.

Mais le problème du cocotier ne peut pas se résumer au seul problème du parasitisme ; il implique en effet, à travers le processus du changement social et psychologique de la population de l'archipel, toute une remise en cause lente, profonde, et aux conséquences inéluctables, aboutissant à l'abandon d'une culture. Celle-ci s'était développée à partir des années 1870 lentement et inégalement dans sa production jusqu'en 1900, date où elle va devenir le moteur unique de l'économie et la vie sociale locale. Après 1930, l'économie du coprah, qui est remise en cause par l'oryctes, va exiger des travaux d'entretien nouveaux, réguliers et pénibles, ajoutés aux coûts social et politique des manipulations de cette économie par le commerce, la mission, les rois et les résidents... Enfin les désillusions que les variations de cours provoquèrent, furent, surtout après 1945 et la découverte de l'économie de services, les causes de sa désaffection profonde. A partir de 1948, le début de la migration vers Nouméa et Port-Vila va enlever, de plus en plus significativement, une large partie des jeunes travaillant jusque là à faire du coprah et, grâce à leurs envois de fonds, faciliter encore plus son abandon⁷⁹³.

En 1954, la tonne de coprah était achetée 19 000 F.CFP à Wallis et la tonne de trocas 82 500 F.CFP contre respectivement 40 000 et 286 000 F.CFP

789 - Commission du Pacifique Sud. Organisme de Coopération inter-insulaires établi à Nouméa et actif dans les domaines économiques, sociaux et culturels

790 - Cochereau, P.- Le problème *Oryctes rhinoceros* L. dans le Pacifique. Nouméa : ORSTOM, 1967, 7 p + Bibliographie, donne une excellente synthèse sur la progression de l'oryctes dans l'ensemble indo-pacifique avec une bibliographie exhaustive.

791 - Hammes, C.- *L'Oryctes rhinoceros* (L.) à Wallis. Nouméa : ORSTOM, 1968, 20 p

792 - Gutierrez, J.- Actualisation des données sur l'entomologie économique à Wallis et Futuna. Nouméa : Orstom, 1981, 24 p + cartes.

793 - Rapport du Haut Commissaire au Ministre du 8 août 1955.

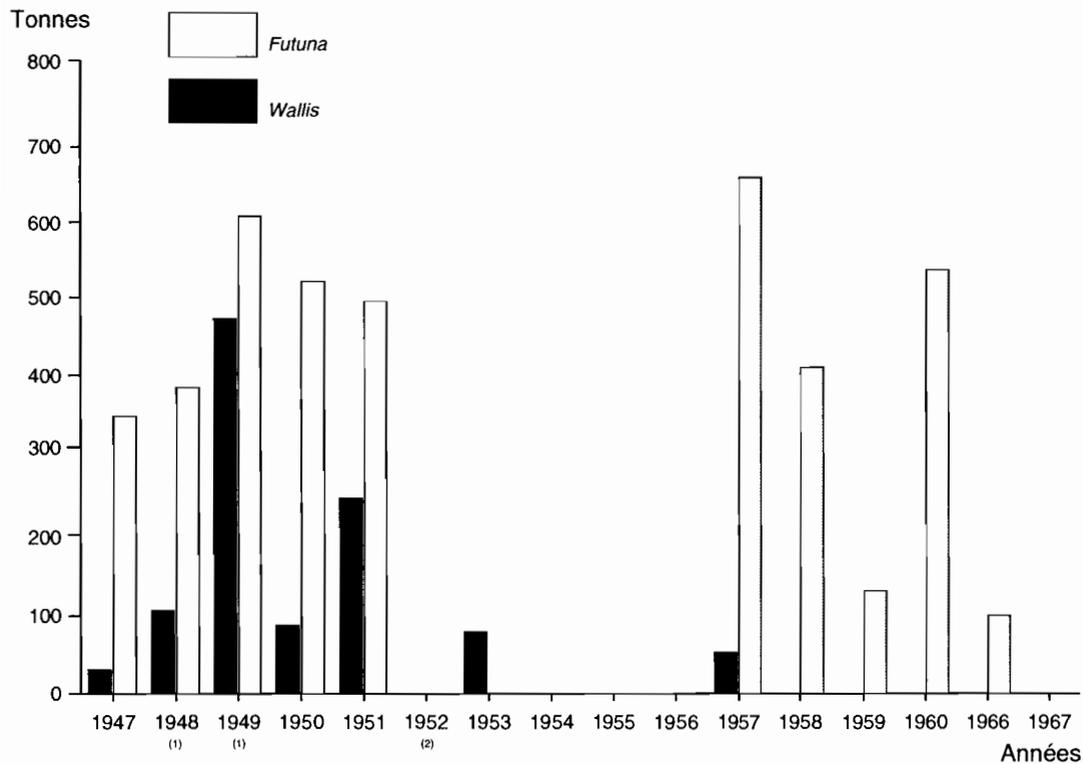


Fig. 5 - Production de coprah commercialisé : 1947 - 1960

(Sources : Rapports des résidents et CPS (pour 1966 et 1967))

(1) Rapport du Haut Commissaire au Ministre du 8 août 1955 (2) Chiffres incomplets

à Nouméa. Le déclin de l'économie du coprah est manifeste après 1951 où les statistiques deviennent incomplètes, voire absentes, pour Wallis. Ainsi pour la période allant de 1947 à 1950, à Wallis, la moyenne de production passe à 176,5 t., mais devient résiduelle par la suite avec des années sans production. De 1956 à 1960, Wallis n'enregistre plus que 53 t....

A Futuna, le phénomène de récession du coprah est moins brutal, mais l'irrégularité de la production et le vieillissement des cocoteraies dissuadent les autorités, devant le succès de la migration, d'une politique de relance du coprah. Un rapport du résident donne en 1959 un bilan rétrospectif illustrant parfaitement les causes du déclin de cette monoculture : «*Alors que vers 1938, le revenu annuel par habitant tiré du coprah était pour Wallis et Futuna de l'ordre de 2 000 francs CFP (valeur 1959), il n'est plus à l'heure actuelle que de 100 francs CFP à Wallis et 1 500 à Futuna. Le revenu tiré des produits d'exportation qui était de l'ordre de 12 à 13 millions en 1938 s'établit aux alentours de 5 millions*»⁷⁹⁴.

Les efforts des résidents à partir de 1945 pour pousser à la rénovation, puis ensuite à l'aide de lourdes corvées régulières aux travaux de débroussaie pendant longtemps seuls aptes à limiter les progrès de l'oryctes, les méthodes employées par un technicien agricole inapte à comprendre la psychologie locale et utilisant des moyens autoritaires qui soulevèrent à plusieurs reprises le mécontentement de la population, expliquent le rejet du coprah par la majorité des Wallisiens, sollicités aussi par les perspectives attrayantes offertes par la migration.

A ces causes socio-économiques expliquant le dépérissement du coprah s'ajoutent une série de causes structurelles d'ordre agronomique. Pour Tercinier,⁷⁹⁵ une partie des cocoteraies a été installée sur des sols inaptes à une bonne croissance des arbres, les plantations ont été faites sans ordre, les efforts de régénération ont été trop dispersés. Restaurer rationnellement les plantations serait certes une solution : «*Or pour réaliser ces dernières, il serait nécessaire de procéder à un défrichage et à une replantation complète, travail considérable et qui risquerait de se heurter à pas mal d'incompréhension sur le plan local*». Pour l'agronome, cet effort serait vain compte tenu de la lenteur de ses résultats et de l'accroissement démographique ; il serait remis en cause par l'épuisement de sols mal adaptés comme par un climat trop nébuleux et humide pour autoriser des plantations de bons rendements. Ainsi, vers 1960, tout concourait à la fin du règne du coprah wallisien.

794 - Cité par Videau, D. et Cotter, C.- Les Wallisiens en Nouvelle-Calédonie. *Journal de la Société des Océanistes*, n°19, *op. cit.*

795 - Tercinier, G.- Etude des sols de Wallis... *op. cit.*, pp.30-31.

II - LA SOCIÉTÉ INSULAIRE EN CRISE

La situation de désastre économique qui caractérise l'archipel après 1945 va avoir des répercussions très lourdes sur l'ensemble des fondements et des habitudes sociales de la société insulaire : des attitudes contradictoires, oscillant entre la fuite vers la modernité (la migration), le laisser-faire et laisser-aller et des attitudes conservatrices cherchant une parade dans le retour à un passé révolu.

En 1945, l'administration du protectorat n'est plus qu'une ombre. Mal préparée à la situation de l'archipel, ses pouvoirs éclipsés par ceux de l'armée américaine, ne disposant que de maigres moyens financiers et matériels, privée de navires réguliers vers Nouméa, l'effacement de la présence française est aggravé par quelques maladresses des résidents de France. Néanmoins, le courage et l'abnégation ne font pas totalement défaut. Les résidents trouvent dans la mission, comme avec certains notables insulaires, une aide et une clairvoyance qui les empêchent de désespérer.

De l'œuvre de David, tout le travail est à refaire estime en 1947 un résident : seul l'hôpital subsiste ; la résidence administrative est à reconstruire, frappée de vétusté ; l'école publique est à remettre en fonctionnement : en 1948, on estime que seuls vingt Wallisiens parlent français. L'administration va donc revenir, aux travaux sur ordre pour replanter les cocoteraies, relancer les cultures vivrières et un petit élevage. A Futuna où l'argent ne manque pas grâce au coprah, le ravitaillement par voie maritime fera défaut jusqu'en 1948.

L'action médicale doit aussi être reprise d'urgence car en 1947 une grave épidémie de grippe affecte Wallis. L'usage pour la première fois de la pénicilline et des sulfamides permet un succès rapide et redonne du lustre à l'administration. L'œuvre de modernisation et de salubrité de l'habitat entamée par David doit être reprise vu le surpeuplement et l'état médiocre de l'habitat (Wallis a 5 724 habitants fin 1947 contre 4 743 en 1938 et Futuna est passée de 2 000 habitants à la même date à 2 500 en 1947). La construction des réservoirs à eau doit être poursuivie.

En 1949, le résident doit rétablir l'impôt de capitation mais il cesse d'être attribué au «*gouvernement français*» pour alimenter le «*budget des Wallis et Futuna*» (40 francs par homme de 18 à 55 ans à Wallis, 100 francs à Futuna, île plus riche).

A la mission, un des problèmes les plus importants est l'adaptation de l'enseignement aux réalités : l'administration va s'engager dans la voie d'une collaboration avec elle ce qui évite de créer un système scolaire public, coûteux et difficile à improviser. Dès 1949, le résident Cresson⁷⁹⁶ et Mgr Poncet

cherchent l'alignement, à terme rapide, de *«l'acquis scolaire des élèves Uvéens sur celui des écoliers indigènes de la Nouvelle-Calédonie, pour permettre à quelques uns d'entre eux d'aborder les cours de l'école des cadres»*. Une subvention de l'Etat permet un achat de matériel scolaire pour suivre les programmes officiels.

Par ailleurs la mission a vieilli (les deux pères Fillion et Demarquet sont âgés) et l'influence du clergé wallisien croît. Mais la personnalité forte et équilibrée de Mgr Poncet est appréciée par tous les résidents : il garde de l'autorité sur ses ouailles et continue à exercer une forte influence sur l'élection des rois.

Le pouvoir royal traverse difficilement les aléas de la conjoncture locale. Trois rois se sont succédés de 1945 à 1950 : les deux premiers Leone et Pelenato, n'ayant pas le soutien de la mission, ont peu duré⁷⁹⁷. Seul le dernier (Kapeliele), soutenu par le clergé wallisien, jouit provisoirement d'un certain et fragile consensus car le roi est âgé (70 ans). Si le souverain reste dépositaire de l'exercice de la justice, le résident estime cependant que celle-ci est devenue caricaturale et dévoyée dans sa pratique car elle repose sur les pots de vin et l'arbitraire et entend dans certains domaines conserver des pratiques désuètes. Ainsi, : *«le fait de manquer la messe ou de se tenir mal à l'église est puni de sanctions variées de plus en plus mal supportées par la population comme en témoignent de temps à autre quelques incidents»*.

Fin 1951, *«la société wallisienne semble actuellement une société sans cadres. L'autorité de la Mission s'affaiblit sans que l'autorité civile ait encore bien assis la sienne. Le gouvernement lui même n'exerce qu'un pouvoir limité. Il sait qu'il est à la merci du premier mécontent : les gouvernements, ici, tiennent rarement plus de deux ans»*...⁷⁹⁸ et, conclut le résident, la justice est rudimentaire, l'enseignement est à ses débuts, aucune réforme n'est possible si le roi ne s'appuie pas sur l'administration.

A Futuna, la situation diffère compte tenu de l'isolement de l'île, de sa division en deux royaumes et de l'influence forte et conservatrice du chef de la mission locale, le père Cantala qui assure aussi les fonctions de délégué de l'administration. Son rapport sur l'état de l'île⁷⁹⁹ constate que Futuna reste politiquement stable dans ses structures traditionnelles reproduites sans problèmes graves, mais son isolement pendant la guerre a donné l'impression que la France la délaissait : un effort de présence s'impose. Si la population s'est remise à la cueillette du coprah sous l'impulsion du père Cantala, les routes et le wharf sont à refaire. Mais le Père ne cache pas ses réticences devant une évolution qui risquerait de troubler la paix de l'île : *«... il est permis de se demander quels*

797 - Rapport du résident du 17/12/1951.

798 - Premier rapport du résident Fohe-Déjardins du 17/12/1951

799 - Rapport «politico-économico-social» relatif à Futuna, enregistré à Nouméa le 19 mai 1948.

avantages réels, apportera à la paix et au bonheur des indigènes, l'accroissement de leurs besoins par une connaissance plus grande par exemple de la langue française. Ne serait-ce pas plutôt un canal naturel pour acheminer jusqu'à eux les doctrines et sentiments qui troublent la paix en Indochine, Madagascar et ailleurs ?».

Ce tableau de Futuna changera peu jusqu'en 1959. Un rapport du premier gendarme⁸⁰⁰ affecté dans l'île permet d'évaluer les problèmes existant au moment où l'île doit se prononcer par référendum sur son entrée dans la République... Si la démographie de l'île est pleine de promesses, le rapport fait état d'inquiétudes quant aux perspectives économiques proches avec l'épuisement des cocoteraies qui se dessine compte tenu de leur âge et de l'absence de replantation. A propos du rôle de la mission, les avis donnés sont critiques.

Si la mission assume les tâches de santé publique avec un certain succès, dans le domaine de l'enseignement les résultats sont beaucoup plus décevants : *«Comment expliquer en effet, que personne ne soit en mesure de parler quelques rudiments de français après cent vingt ans de présence de la mission, alors que les statistiques de celle-ci indiquent pour Sigave 4 maîtres d'école, 7 sœurs institutrices et 8 monitrices, pour Alo, 8 maîtres d'école, 6 sœurs institutrices et 17 monitrices ?».*

Cet échec est dû à la persévérance de vieilles méthodes qui montrent qu'à Futuna peu de choses ont changé depuis les descriptions critiques du système «mission» par Viala au début du siècle. *«La carence de l'enseignement qui se manifeste surtout chez les garçons est due à ce que les écoles, placées sous l'influence des Pères, n'ont jamais eu d'autre but que l'apport d'un travail gratuit pour les plantations de la mission où ils étaient censés recevoir l'instruction»*⁸⁰¹.

La mission garde, à Futuna au moins, toute son influence dans le domaine politique. Il est reconnu qu'elle ne peut plus procéder comme jadis en faisant intervenir l'administration et sa coercition, si besoin en est ; le père Cantala est cependant nommément accusé d'intrigues et d'immixtion permanente dans la politique locale des districts et de pressions sur les notables qui refusent ses conseils... Néanmoins dans le domaine des relations des Futuniens avec la France et à la veille d'un référendum qui est capital pour l'avenir de l'île ; le rapport se félicite de la neutralité de la mission, même si le Supérieur des Maristes est activement favorable à une réponse positive. Un autre rapport de gendarmerie⁸⁰² produit en annexe les textes des «codes» d'Alo et de Sigave, remaniés de 1954 à 1960, et adaptant aux nouvelles réalités les obligations

800 - Rapport du gendarme Gaillot du 8/12/1959.

801 - Rapport Gaillot du 8/12/1959. *op.cit.*

802 - Rapport Gaillot du 21/12/1961 : Note d'information générale sur les îles Futuna et Alofi.

auxquelles sont soumis les Futuniens. Les résurgences du passé y sont constantes : l'esprit du code d'Uvea de Mgr Bataillon (1870) est adapté aux réalités nouvelles et prévoit de nouvelles obligations et sanctions. A Futuna, ainsi le temps n'a guère changé les esprits. Une véritable réaction conservatrice, organisée par le clergé local, va avoir lieu jusqu'en 1960.

Malgré tous ces efforts pour maintenir une stricte et austère orthodoxie, dans la droite ligne de l'esprit missionnaire du siècle passé (avec l'encadrement permanent des jeunes, les obligations multiples qui entravent la vie privée et la surveillance quasi policière qui en découle) cela «*n'empêche pas la naissance d'environ 20 % d'enfants adultérins ou naturels chaque année*». ⁸⁰³

Ainsi une certaine faillite de l'acharnement à faire perdurer le «*système mariste*» dans l'archipel de Wallis et Futuna apparaît bien dans ce constat.

III - LES TRANSFORMATIONS SOCIALES DE L'ARCHIPEL

1- Commerce français et désenclavements maritime et aérien

Les événements vont provoquer à partir de fin 1947 ce que plus de cinquante ans de demandes et pressions des résidents comme de certains gouverneurs n'avaient pu obtenir : l'installation, avec la société Ballande, d'une société française de commerce et l'installation d'une ligne maritime permanente subventionnée par Nouméa avec à partir de 1949, une rotation tri-annuelle étendue après un arrangement coûteux, à Futuna. Cette liaison sera complétée, à partir de 1957, par la création d'une ligne aérienne pour les passagers, une fois obtenue, après de sévères marchandages avec la reine Aloïsia, la cession à l'Aviation Civile du terrain de Hihifo.

2- Le compromis scolaire

Il nécessita des compromis principalement avec la mission. Le souci de nombreux parents de donner à leurs enfants un enseignement adapté aux réalités c'est à dire aux perspectives de travail offertes à Nouméa, comme le souci administratif de former les premiers cadres locaux furent déterminants. La mission accepta d'enseigner le Français. Les progrès seront lents, les moyens insuffisants jusqu'en 1960 : 5 % du budget du Territoire pour l'enseignement mais 25 % pour la santé. Néanmoins des émissions radioscolaires à partir de Nouméa auront du succès et motiveront les élèves à partir de 1957.

3- Le rôle du F.I.D.E.S.

Appliqué enfin à Wallis à partir des années 1950, le FIDES agira, grâce aux subventions annuelles, dans des secteurs aussi différents que la santé, l'éducation, l'économie rurale, les transports (aéroport de Hihifo), les télécommunications (et leur logistique), la formation professionnelle, les travaux publics, les opérations d'équipement. En une dizaine d'années, Wallis disposera progressivement d'une infrastructure qui, sauf pour la santé publique, lui faisait totalement défaut. A partir des années 1960, elle présentera un potentiel d'équipements locaux et de services publics comparable, voire supérieur, à ceux des groupes insulaires voisins.

4- Salariat et transferts de revenus

La mise en place d'une fonction publique locale et la création d'emplois privés, (commerce, port, aérodrome) à partir de 1950, contribueront aussi à changer les mentalités. En 1950, le souci du nouveau résident était d'augmenter les salaires locaux, car il avait pressenti certains changements : la grève des fonctionnaires du protectorat de 1951 et les efforts menés ensuite pour améliorer leur situation en témoignent. Le résident fit un rapport en 1951 sur les emplois et les revenus dans le protectorat. La pauvreté générale était la toile de fond du décor social où les Wallisiens actifs se répartissaient en quatre catégories : les chefs officiels et les Ministres bénéficiaient d'allocations qui en faisaient des privilégiés compte tenu aussi des revenus coutumiers «*invisibles*» propres à leur charge. Les salariés du protectorat, futurs fonctionnaires à revenus fixes étaient, pour le résident, des rentiers car ils ne s'estimaient tenus qu'à des obligations de service facultatives. A côté de ces salariés officiels, le résident distinguait des employés qui se répartissaient en deux types : les tâcherons (manœuvres, dockers, etc) à l'emploi non permanent en général et aux moyens de vie aléatoires, et, d'autre part, des employés à plein temps, que le résident jugeait comme les meilleurs, les plus aptes, les plus entreprenants. En 1955, un autre résident se déclare très satisfait de ses fonctionnaires locaux dont les salaires avaient été sérieusement améliorés depuis 1951⁸⁰⁴.

A partir de 1952, les mandats expédiés de Nouméa et des Nouvelles-Hébrides commencèrent à compter dans la vie locale (0,5 million de F.CFP en 1952, mais 1,3 million en 1953) ; cette aide ne devait que croître par la suite. Jusqu'en 1960, les effets d'une mutation sociale sans précédent se feront sentir à tous les niveaux de la vie de l'archipel.

804- Si en 1953, la reine Aloisia percevait 2 500 F.CFP (137,5 F.F.), une infirmière «locale» touchait 3 000 F.CFP, un manœuvre 1 000 F.CFP mais un auxiliaire de gendarmerie 11 000 F.CFP.

5- Encore de vieilles pratiques...

Mais certaines pratiques du passé perduraient. Ainsi, en 1947, Burns Philips peu avant son départ définitif, avait acheté en «bons de caisse» comme à la «belle époque», le coprah de Futuna, soit 339 t. pour 1,5 million de francs de l'époque «à payer», car le magasin de la société était vide de marchandise (cette transaction sera par la suite régularisée). En 1948, à la suite de certaines manigances contre le roi, de sévères amendes furent infligées «en gros cochons pour le Roi». En 1950, des punitions corporelles coutumières existaient toujours : un résident s'émut de «la justice féodale» qui régnait à Wallis. La mission continua après 1950 à obtenir d'importantes prestations de travail pour agrandir la cathédrale : le chiffre de 800 journées est annoncé par un rapport en 1957.

Mais les jeunes renâclent, à Wallis comme à Futuna, où se produisent dès 1952 des affrontements. Aussi, peu après, un résident notait que la population est «dégoûtée» par le travail qu'elle fait «sur ordre» et qui profite «aux autres» : la mission, les commerçants, les chefs... C'est ainsi que les cocoteraies vont être abandonnées, par lassitude devant l'oryctes toujours actif, par mécontentement devant les différences de cours du coprah entre Nouméa et Wallis (40 à 50 %).



Photo 14 - La côte Nord de Futuna (Poi) (Cliché A. Huetz de Lemp)



**Photo 15 - Pirogue à balancier (nord d'Uvea-Wallis)
(Cliché A. Huetz de Lemp)**

CHAPITRE X

LA MIGRATION VERS LA MELANESIE DU SUD

A partir de 1945, le problème de la migration de travailleurs de l'archipel de Wallis et Futuna prend toute son importance. L'idée en était avancée depuis longtemps puisque dès 1900, le résident Chaffaud l'envisageait. Quelques tentatives furent envisagées : en 1913, au profit de Tahiti ; en 1920, la Société Hagen recruta une vingtaine de travailleurs pour Nouméa.

L'administration, comme la mission et le roi, par la suite se refusèrent à autoriser de nouvelles expériences pour éviter le retour d'individus rapportant des idées nouvelles et surtout devenus indépendants face aux pouvoirs traditionnels. La prudence de l'administration et l'opposition de la mission firent que, compte tenu de la prospérité locale de l'époque et de l'absence de pression démographique à Wallis, ces initiatives n'eurent pas de suite.

Néanmoins un marché potentiel de main-d'œuvre existait ; depuis 1890 environ, les besoins en main-d'œuvre de base étaient forts en Nouvelle-Calédonie que ce soit pour la mine ou l'agriculture⁸⁰⁵. Dès 1925, un journal local de Nouméa attirait l'attention⁸⁰⁶ des milieux d'affaires sur la possibilité d'utiliser en permanence un contingent de 3 à 400 engagés de l'archipel pour un coût plus avantageux que celui propre aux engagés asiatiques ou néo-hébridais auxquels le Territoire avait recours régulièrement.

Seuls les besoins en main-d'œuvre des bases américaines en Nouvelle-Calédonie amenèrent les Américains en 1943, à recruter 300 volontaires de l'archipel. L'évêque Poncet s'émut de cette mesure et intercédait auprès de l'état-major américain pour que seuls de «vrais volontaires», tous célibataires, fussent recrutés. Finalement, 150 insulaires (dont une trentaine de Futuniens) furent embauchés⁸⁰⁷ : ce fut le premier envoi significatif de main-d'œuvre en Nouvelle-Calédonie.

805 - Gascher, P.- La belle au bois dormant. Regards sur l'administration coloniale de 1854 à 1884. Nouméa : S.E.H.N.C., 1975.

806 - *Bulletin du Commerce* (Nouméa) du 11 avril 1925.

807 - Poncet. Histoire de l'île Wallis, *op.cit.*

Si à partir de 1945, le problème de la migration va à nouveau se poser et être perçu comme une des seules mesures pouvant rapidement soulager la situation des populations des deux îles, la procédure sera assez longue et difficile à réaliser.

I - LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE MIGRATION

Dès 1946, le problème de la migration se pose avec la demande de la «*Société des îles Loyalty*», branche de la société Ballande de Nouméa. Elle exprimait au gouverneur Tallec le souhait de recruter de la main-d'œuvre à Wallis. Dans sa réponse⁸⁰⁸, le gouverneur fit savoir que, compte tenu des circonstances, tout recrutement était refusé dans l'archipel, cette attitude étant dictée par les problèmes politiques graves, propres à Wallis, résultant de l'agitation pro-américaine de mars-avril 1946. Après l'apaisement de cette affaire à la fin de 1946, le problème de la migration revint à l'ordre du jour ; ses premières tentatives⁸⁰⁹ impliquèrent le roi, le Supérieur de la mission et le résident au niveau local, le gouverneur de Nouvelle-Calédonie et les employeurs calédoniens.

La position du roi est clairement définie, fin 1947, par un télégramme adressé à Monsieur Parisot gouverneur de Nouvelle-Calédonie⁸¹⁰. Le roi Pelenato Fuhea pour autoriser le départ de ses sujets comme travailleurs à Nouméa posait 3 conditions :

- l'envoi d'une prime d'un montant de 250 F.CFP «*à titre de récompense pour roi et chefs*» pour chaque homme ou femme envoyé à Nouméa, par chaque employeur ;
- la constitution à Nouméa, par les employeurs, d'un pécule de 200 francs par mois retenu sur les salaires versés : ce pécule serait payé aux intéressés en fin de contrat et rapporté à Wallis ;
- les contrats seraient d'une durée de 3 ans ; de nouveaux contingents de recrutés devraient remplacer ceux ayant fini leur temps.

Le résident fit connaître son accord aux différentes clauses.

Du côté de la mission, l'évêque Poncet exprima sa position et celle de son clergé où les insulaires jouaient un rôle de plus en plus marqué⁸¹¹ : «*On ne pouvait donc songer à contrecarrer ce phénomène de l'émigration des Wallisiens et des Futuniens. Il fallait toutefois veiller à ce qu'elle se fasse avec ordre, de crainte*

808 - Lettre du gouverneur du 23/8/1946.

809 - Poncet - Histoire des Wallis, *op.cit.*, p.192 et suivantes.

810 - Télégramme du résident Chomet au gouverneur du 8/11/1947.

811 - Poncet, *op.cit.*, pp.192-193.

de voir bientôt ces îles manquer de la main-d'œuvre indispensable à la subsistance de ceux qui y resteraient, dont une importante proportion de vieillards, de femmes et d'enfants, les partants étant surtout des jeunes gens et des hommes valides. Il fallait voir aussi à ne pas laisser, par des départs incohérents, disloquer des foyers et des familles». La mission qui n'avait cessé de vanter les vertus de l'isolement, garantie du salut des âmes locales, fut ainsi la première institution dont l'accord était indispensable. Mgr Poncet ne reçut les apaisements nécessaires qu'à partir du milieu 1947. Les migrants wallisiens et futuniens devaient être protégés dans des zones d'accueil par un encadrement administratif (gendarmes, fonctionnaires), leur permettant de recréer des groupes homogènes d'insulaires ; toute facilité de culte leur était garantie ; des contrats de travail stricts définissaient les conditions de leur voyage, de leur hébergement, de leur rémunération avec constitution d'un pécule.

En 1955, de nombreux échecs et incidents amenèrent la mission, en accord avec les autorités de Nouméa, à faciliter une émigration familiale de façon à éviter, à Wallis comme dans les zones d'accueil, des problèmes sociaux et familiaux graves. En effet, les initiatives officielles de recrutement de travailleurs se multipliaient de la part de colons calédoniens, des sociétés minières ; la Polynésie Française, en 1948, voulait embaucher une centaine de travailleurs ; les colons hébridais embauchèrent à partir de 1951... En 1953, le résident lança un signal d'alarme : avec 781 adultes de sexe masculin de 18 à 50 ans à Wallis et 416 à Futuna pour respectivement 7 000 et 3 000 habitants, on risquait de vider définitivement l'archipel de toutes ses forces vives⁸¹². Pour les résidents, faciliter l'émigration était le seul moyen envisageable de relâcher la pression démographique de Wallis, d'occuper les jeunes désœuvrés et d'assurer aux familles un minimum de revenus pour les achats de base dans une île ruinée.

Pour Nouméa, le problème était tout aussi important. Les autorités politiques avaient le souci de répondre aux demandes des employeurs des secteurs minier et agricole ; la fin des contrats de recrutements en Extrême-Orient (Indes Néerlandaises et Indochine) rendait nécessaire des recrutements régionaux aux Nouvelles-Hébrides et aux Wallis car les demandes des intérêts économiques se faisaient pressantes. La Société Ouaco⁸¹³ par exemple demandait 24 travailleurs, puis un peu plus tard⁸¹⁴ 30 autres Wallisiens destinés à remplacer des travailleurs javanais ; la société Ballande demandait, pour ses stations d'élevage⁸¹⁵, 28 employés. A côté de ces besoins d'origine calédonienne,

812 - Il faut aussi faire état de la répugnance des rois et chefs à voir partir des éléments jeunes et disciplinés vers l'extérieur. Une taxe de départ fut instaurée... ! De même, on prit des précautions lors du recrutement de soldats locaux, pour faciliter leur vie en caserne... et leur adaptation.

813 - Il s'agissait de l'ancienne société Franco-Australe du colonel Dix qui sera rachetée par le sénateur H Lafleur et disposait d'un domaine de 30 000 hectares entre Voh et Gomen où elle se consacrait à l'élevage et disposait d'une conserverie de viandes et légumes : lettre du 13/9/1947

814 - Demande du 16/6/1948.

les colons des Nouvelles-Hébrides demandaient 175 travailleurs destinés aux plantations du canal de Segond, Hog Harbour et Big Bay (qui produisaient du coprah, du café, du cacao sur 1 400 hectares et où se développait un ranch prévu pour 5 000 têtes de bétail).

A Wallis, le retour des travailleurs employés en 1943 sur les bases américaines de Nouvelle-Calédonie provoqua la naissance, surtout chez les jeunes, d'une aspiration au départ : les cadeaux et les économies ramenés, souvent largement distribués coutumièrement, montraient à l'ensemble de la société locale les avantages multiples apportés par le séjour de Nouméa...

Les pressions de Nouméa vont se conjuguer avec les pressions locales et, fin 1947, la décision officielle fut prise du départ d'un premier convoi, à titre d'essai, de recrutés wallisiens pour la Nouvelle-Calédonie : en outre, on ne faisait qu'appliquer l'encouragement du Ministre de la France d'Outre-Mer à ces mesures.⁸¹⁶

II - LES PREMIERS DEPARTS

Le gouverneur Parisot, à Nouméa, officialisa l'arrivée d'un premier convoi comprenant 61 hommes, 16 femmes et 6 enfants. L'ensemble des dispositions demandées par le roi de Wallis ayant été accepté par les autorités, le salaire fut fixé à 600 francs par mois, le logement et la nourriture fournis par les employeurs. Une agence spéciale des Wallis gérait les pécules et contrôlait les conditions de déroulement des séjours et de rembarquement à la fin des contrats⁸¹⁷.

1- Les échecs initiaux

Par le rôle des passages du navire *Polynésien*⁸¹⁸, l'origine des travailleurs embarqués est connue. La quasi-totalité, sauf deux, sont originaires de Wallis et de 17 villages de l'île (sur 21). Ce contingent fut principalement réparti chez des colons ayant des stations d'élevage sur la côte Ouest, de Bouloupari à Ouaco. Seuls cinq Wallisiens furent dirigés sur Nouméa. La dispersion, voire un certain isolement, par petits groupes fut de règle pour ce premier contingent.

Très vite, cette expérience ne fut pas un succès pour les parties en cause. Dès mars 1948⁸¹⁹, le chef du service des Affaires Indigènes porta à la

815 - Demande du 19/6/1948. La société Ballande possédait à l'époque le second domaine d'élevage en ordre d'importance du Territoire et un domaine munitier important ; elle se consacrait aussi aux transports et au commerce

816 - Lettre du Ministre au Gouverneur de N.C. sur les mesures décidées pour relancer l'économie de Wallis, 21/8/1947.

817 - Note pour le chef du Service des Affaires Indigènes du 13/12/1947.

818 - Liste nominative des travailleurs wallisiens embarqués sur le Polynésien - non daté.

connaissance des services du gouverneur, l'état de la situation des travailleurs recrutés à Wallis : ils portaient de nombreuses réclamations contre leurs employeurs dont certains n'avaient pas payé leurs salaires comme convenu. Mais plus nombreuses et motivées étaient les plaintes des «*engagistes*», ils déploraient, en effet le comportement des Wallisiens qui abandonnaient leurs patrons pour se placer ailleurs à leur gré...

La procédure de recrutement suivie par l'administration comportait en effet quelques carences. Les Wallisiens avaient été engagés selon le régime des travailleurs sous contrat organisé par l'arrêté de 1943, mais compte tenu des réformes du code du travail colonial entreprises après 1945, on avait abrogé les articles prévoyant des sanctions en cas de mauvaise conduite ou d'abandon de l'employeur. Etant libres de travailler à leur gré, les Wallisiens désertaient ceux qui les avaient recrutés aussi les dispositions prévues par les clauses du recrutement devenaient inapplicables. Peu après, une série de plaintes sera déposée par les colons, voire des Conseillers Généraux, à Koumac et Hienghène contre l'attitude des Wallisiens.

A Wallis même, le résident pour des raisons locales va demander à Nouméa de suspendre provisoirement les recrutements. Constatant les besoins locaux en main-d'œuvre pour replanter les cocoteraies et entretenir les plantations, ressentant les conséquences sociales propres aux femmes restées seules, le résident estima que le seuil de 200 départs atteint en milieu 1948 (y compris les engagés dans l'armée recrutés depuis 1946) ne devait plus être dépassé. Mais le résident ne cacha pas que les mesures conservatrices qu'il recommandait allaient à l'encontre des désirs exprimés par les jeunes Wallisiens et passaient outre les craintes des réactions des chefs wallisiens. Les mêmes réserves de l'administration apparaîtront par la suite en ce qui concerne le recrutement d'appelés du contingent à Nouméa ; ne parlant pas le français, les recrues restaient isolées, n'apprenaient rien et, après dix huit mois de service, revenaient avec une «*mauvaise mentalité*». Ces arguments eurent un certain poids puisque pour 1950 l'armée limita à 50 les appelés de l'archipel⁸²⁰.

Ainsi, jusqu'en 1950, les recrutements de travailleurs vont rester en l'état, compte tenu des déboires des premiers convois et des restrictions apportées par les résidents (Tabl. VIII et IX).

819 - Note du 5 mars 1948 du Service des Affaires Indigènes.

820 - Rapport Cresson du 20/4/1949.

Année	Civils	Militaires	Total
1947	110	67	177
1948	16	0	16
1949	53	48	101
1950	30	8	38
1951	85	7	92
Total	294	130	424

Tableau VIII - Départs des Wallisiens-Futuniens pour la Nouvelle-Calédonie entre 1947 et 1951

(Sources : Services de Police - Nouméa - Haut commissariat)

Le tableau VIII montre l'importance globale du contingent militaire d'une part et le piétinement des départs après 1949. Ce n'est qu'en 1951 qu'une reprise de l'immigration apparaît.

Année	Civils	Militaires	Total
1947	1	2	3
1948	3	2	5
1949	40	35	75
1950	25	41	66
1951	37	15	52
Total	106	95	201

Tableau IX - Retours de Wallisiens-Futuniens ayant séjourné en Nouvelle-Calédonie de 1947 à 1951

(Source : Service de Police. Nouméa)

De 1947 à 1951, le courant de migration est vite devenu réduit, une partie des travailleurs étant revenue à Wallis après la fin de son temps de travail (Tabl.IX). Peu finalement semblent s'être fixés de façon durable que ce soit chez les militaires libérés ou chez les civils. Cela traduit les difficultés rencontrées par les Wallisiens pour s'adapter ou s'intégrer à leur nouveau cadre de vie.

En fait, cette situation traduit un échec initial de la migration ; comment l'expliquer ; dans un Territoire qui depuis un demi siècle avait l'habitude d'utiliser de la main-d'œuvre sous contrat et de provenance très variée ? Il semble que plus que la méconnaissance totale de la langue française qui a handicapé fortement les premiers migrants, ce soit leur dispersion et, ce faisant leur isolement dans les stations de la côte ouest-calédonienne, qui ait été le premier facteur explicatif. Habités à une vie assez dense socialement et fortement encadrée par la coutume et la mission comme à l'ascendant hiérarchique de leurs aînés, les jeunes travailleurs wallisiens, de plus mal préparés aux modalités du travail en milieu européen, souvent mis en équipe avec des

ouvriers agricoles hébridais, asiatiques ou mélanésiens, étaient peu préparés à cette situation entièrement nouvelle et à leur isolement qui les obligeait à se prendre en charge dans un monde relationnel nouveau.

Néanmoins la demande en travailleurs wallisiens se faisait pressante et même d'un Territoire qui jusque-là n'avait pas manifesté de besoins. Tel est le cas en 1948, des Etablissements Français d'Océanie (Polynésie Française aujourd'hui) dont le gouverneur⁸²¹ demanda au résident de Wallis, l'embauche d'une centaine d'ouvriers pour des chantiers de travaux publics, pour une durée de deux ans, et payés de 100 ou 125 francs par jour.

Les Nouvelles Hébrides réitérèrent aussi leurs demandes d'envoi de Wallisiens sous contrat⁸²² après l'échec de pourparlers avec les autorités hollandaises visant à renouveler les embauches de main-d'œuvre interrompues par la guerre, puis les événements politiques, survenus aux Indes Néerlandaises.

2- Reprise calédonienne et migration aux Nouvelles-Hébrides

a- Reprise de la migration vers Nouméa

La seconde phase de la migration se mit en place à partir de 1952-1953 et concerna aussi bien la Nouvelle-Calédonie que les Nouvelles Hébrides. Ce redémarrage est dû à plusieurs causes. L'administration de Wallis accepta de tenir compte des remarques critiques faites par le roi et la mission à la suite des premiers départs de travailleurs volontaires en 1947 et qui avaient entraîné l'interdiction de sortie des îles. Les autorités wallisiennes avaient dénoncé en 1950⁸²³ la proportion trop élevée de militaires recrutés, d'une part, et «*la déficience morale et sociale*» des travailleurs revenant de Nouméa d'autre part. Fin 1950, ces obstacles furent levés. L'administration entérina le principe du départ des migrants avec leurs familles et réduisit les engagements de militaires. Les Wallisiens durent avoir un contrat d'engagement, un billet aller-retour payé avant leur départ, et les départs furent contingentés à cinq ou dix individus par bateau accostant à Wallis. Ces mesures coïncidèrent avec l'essor de l'économie calédonienne, surtout dans le domaine minier, et très vite furent dépassées par de nombreux départs spontanés de migrants répondant à l'appel pressant en main-d'œuvre de Nouméa.

De 1951 à 1955, les départs touchèrent 800 personnes soit 160 en moyenne par an, avec un maximum de 247 en 1954. Les retours affectèrent 327 personnes⁸²⁴.

821 - Lettre du gouverneur du 17/3/1948. Une tentative sans suite avait eu lieu en 1913

822 - Lettre du directeur des Plantations Réunies des Nouvelles-Hébrides du 13/10/1949.

823 - Lettre du résident au gouverneur du 13/11/1950.

824 - Chiffres obtenus des statistiques de la police des frontières de la Nouvelle-Calédonie.

A partir de cette seconde phase, la migration commence donc à connaître un début de permanence avec un établissement durable de Wallisiens en Nouvelle-Calédonie.

Un autre changement apparaît aussi : celui du type des employeurs. Jusqu'en 1950 de petits colons ou des artisans recrutèrent des travailleurs ; à partir de 1950, des sociétés importantes de travaux publics (barrage de Yaté), de mines (S.L.N. et «*petits mineurs*»), de métallurgie (S.L.N. - Doniambo) commencent à avoir recours aux Wallisiens et Futuniens, inaugurant ainsi une nouvelle politique de recrutement.

b- La voie hébridaise

Des demandes de recrutement avaient été formulées du côté des Nouvelles-Hébrides dès 1948 et étaient restées sans réponse. A partir de 1951, de façon insistante, des syndicats de colons français tout comme le commissaire-résident à Port-Vila prirent des initiatives pour débloquer la situation du côté de Nouméa et donc de Wallis. Ainsi le commissaire-résident va demander de façon pressante au haut-commissaire de France à Nouméa de se prononcer sur l'envoi d'un premier contingent de 100 Wallisiens aux Nouvelles-Hébrides⁸²⁵. Un contrat type est prévu et l'Inspection du Travail de Port-Vila placera les travailleurs.

Le gouverneur Angamarre, saisi de l'affaire, laissera le soin au résident à Wallis, Folie-Desjardins, de décider de l'opportunité d'une telle décision. Ce dernier⁸²⁶ donnera un avis positif, justifié par le fait qu'aux Nouvelles-Hébrides les recrutés «*trouveront un milieu agricole analogue à Wallis*». Peu après cette décision, le convoi arrivera en janvier 1952 à Port-Vila avec 56 engagés⁸²⁷ ; un autre convoi transportant 44 hommes, femmes et enfants suivra en juin de la même année et un dernier avec 58 personnes en septembre. Une partie de ces travailleurs sera envoyée à la «*Société des Plantations Réunion*» dans l'île de Mallicolo ce qui ne sera pas sans poser quelques difficultés par la suite. Un Chinois ayant résidé 30 ans à Wallis, du nom de Lunga, fut employé par la Société des Plantations réunies où il s'était embauché comme agent recruteur et signalait dans les villages les éléments qu'il souhaitait voir recruter.⁸²⁸

Après 1952, il n'y eut plus de recrutements organisés ; si l'on en croit P. O'Reilly, les Wallisiens et Futuniens auraient, à raison de 5 à 6 personnes par mois, gagné les Nouvelles-Hébrides où ils se seraient faits embauchés par relations directes ce qui expliquerait le décalage sensible existant entre la population d'origine wallisienne recensée à plusieurs reprises aux Nouvelles-Hébrides et celle qui était engagée sous contrats officiels.

825 - Lettre du 10/10/51

826 - Télégramme du 1/11/1951.

827 - Notes sur les Wallisiens aux Hébrides par O'Reilly. *Journal de la Société des Océanistes*, n°19, *op cit*.

828 - Télégramme du 3/9/1952 du gouverneur au résident de Wallis.

Ainsi la politique de migration débutée en 1947, puis stoppée de la fin de 1948 jusqu'en 1950, reprit à partir de 1951 avec une ampleur accrue par rapport aux premiers mouvements. Les nouvelles conditions de départ en famille créèrent un consensus local très fort qui emporta vite la résistance administrative due aux échecs initiaux⁸²⁹. Cette seconde phase du flux migratoire wallisien et futunien va s'étendre jusqu'à 1962. On peut y distinguer deux périodes. La première durera de 1952 à 1957 ; si elle marque une nette reprise de la migration avec un sensible accroissement des départs par rapport à 1947-1948, ce mouvement s'atténuera mais avec des amplitudes très irrégulières. Néanmoins le solde de la période restera très positif avec 709 nouveaux immigrants. Cette seconde phase est capitale sociologiquement⁸³⁰ car elle est marquée par l'arrivée de nombreuses femmes et enfants rejoignant leurs époux : c'est donc la consolidation de la migration par le caractère familial qui commence à entrer dans les faits.

3- La troisième phase : succès d'une transmigration familiale

Quels sont les caractères propres à cette migration à partir de 1962 ? Le règlement constitutionnel de 1959-1960 qui transforme l'ancien protectorat en Territoire d'Outre-Mer libère les dernières entraves administratives aux mouvements migratoires : ils n'ont plus à subir, avec l'adoption de la citoyenneté française sans restriction, les contrôles administratifs imposés aux «*sujets protégés*». Le régime des allocations des familles, mais surtout l'essor minier et commercial du Territoire créent un appel d'offre permanent en main-d'œuvre de base peu exigeante au départ.

Si, à partir de 1962, la circulation des personnes pour Nouméa s'effectue normalement, dès 1950 des Wallisiens ont créé des filières de recrutement vers la Nouvelle-Calédonie où ils jouent le rôle d'agents recruteurs pour les sociétés en quête de main-d'œuvre. Ainsi, B. Brial en 1955 recruta 87 manœuvres pour la Société Générale d'Entreprise qui réalise le barrage de Yaté dans le Sud calédonien ; à la même date, arrivés comme passagers clandestins, huit Futuniens sont recrutés pour Yaté. Certains documents attestent que des convois de main-d'œuvre, recrutée avec l'active participation de B. Brial, agent pourvoyeur proche de l'administration, durèrent jusqu'en 1955 au moins⁸³¹, malgré l'avis officiel restreignant les départs individuels hors de tout encadrement officiel⁸³²...

829 - Une lettre du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie du 2/11/1949 estimait impossible tout nouveau recrutement dans l'archipel compte tenu des besoins locaux en main-d'œuvre et des résultats décevants des premiers envois comme du fait de l'opposition de l'autorité traditionnelle...

830 - Videau, *op.cit.*

831 - Lettre du syndicat agricole des N.H. au résident du 6/6/1955 et lettre du résident des Wallis au Haut-Commissaire à Nouméa du 2/2/1955 pour 154 personnes.

832 - Télégramme du Haut-Commissaire au résident à Port-Vila du 31/10/55.

Aux Nouvelles-Hébrides, les besoins en main-d'œuvre restent forts et le Ministre de la France d'Outre-Mer⁸³³ s'inquiète d'un recrutement de 2 000 travailleurs qui aurait eu lieu...

Finalement, c'est avec le changement institutionnel de 1960 que la migration devint résolument spontanée et prit un caractère de départ familial. Cette migration globalement s'inscrit dans le contexte de l'essor métallurgique propre à la Nouvelle-Calédonie à partir du plan FIDES, dont les effets commencent à être sensibles à partir de 1952⁸³⁴. De 2 000 t. de nickel usiné en 1949, la production passa à 4 030 t. en 1951, 8 400 t. en 1954 et 10 000 t. en 1955 ; elle atteindra 25 400 t. en 1961 et 57 500 t. en 1972 au plus haut du «boom» du nickel. La croissance régulière de l'activité du secteur minier, ses retombées au niveau des infrastructures et des travaux publics vont être le support puis le catalyseur de la migration wallisienne de 1960 à 1972.

La figure 6 et les tableaux X, XI, XII permettent de mesurer globalement pour l'ensemble des périodes l'importance de la transmigration qui s'est effectuée de 1947 à partir de Wallis et Futuna vers la Nouvelle-Calédonie. De 1947 à 1962, il y eut ainsi 4 074 départs de Wallis et 2 210 retours.

Compte tenu de l'accroissement naturel qui s'est produit sur les zones de migration, fin 1962, une balance positive importante apparaît avec 1988 insulaires installés en Nouvelle-Calédonie.

	1947-50	1951-55	1956-60	1961-62	Total
Départs	279	800	1 916	1 079	4 074
Retours	180	327	912	657	2 076
Balance	+99	+473	+1 004	+422	1 998

Tableau X - Balance migratoire des Wallisiens-Futuniens, 1947-1962

(Sources : Service statistique et Haut Commissariat Nouméa)

De 1963 à 1968, un ralentissement de la migration se produit, dû à une pause de l'activité économique et une mévente du nickel calédonien, mais aussi à un changement statistique des enregistrements de la police des frontières qui ne permet plus que de disposer du solde départs/arrivées.

Le tableau XI traduit bien les phases d'évolution de la migration de 1963 à 1982 : la période exceptionnelle du «boom du nickel» de 1969 à 1972 apparaît comme un sommet dans le cours du mouvement d'arrivée des Wallisiens et Futuniens en Nouvelle-Calédonie. Mais l'après boom, marqué par une récession économique très nette, va constituer une période de retour aux Wallis de 1973 à 1977.

833 - Lettre du Ministère du 21/7/52 et qui entrainera un rapport détaillé très intéressant du résident Anthomioz sur lequel nous reviendrons.

834 - Brou, B. - Un siècle de crises et de «booms», les hauts et les bas de l'économie clédonienne. *Bulletin de la S.E.H.N.C.*, n°40, 1979.

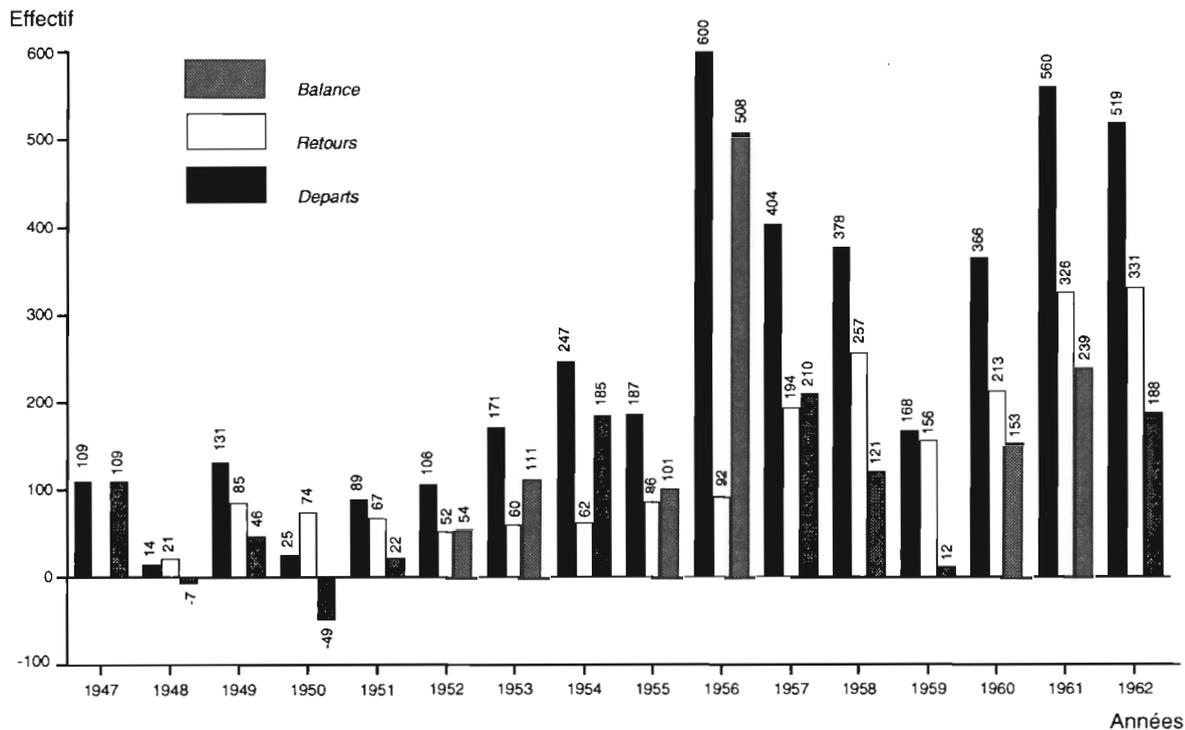


Fig.6 - Evolution des migrations vers la Nouvelle-Calédonie

(Sources : Police des Frontières, Archives du Haut-Commissariat)

1963-68	1969-72	1973-77	1978-82
+950	+1 312	-589	-76

Tableau XI - Solde départs/arrivées, 1963-1982

(Source : Police des Frontières de N.C.)

1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	Total*
+294	-77	+784	+315	-4	-228	+58	-219	-196	+727

Tableau XII - Arrivées et départs de migrants wallisiens-futuniens de 1969 à 1977

(Source : Police des Frontières de N C)

(*) soit Arrivées : 1 451 , Départs : 724

Une consolidation caractérise la période 1978-1982 alors que s'ajoute à une économie déprimée les inquiétudes nées d'une crise politique ouverte avec la décision de certains partis politiques calédoniens à dominante mélanésienne d'exiger un changement institutionnel permettant d'instaurer une «*indépendance canaque*» en Nouvelle-Calédonie, et qui entendent considérer comme étrangères les autres minorités ethniques de l'archipel...⁸³⁵

Ainsi, à partir de 1947, avec des phases d'intensité variables mais avec une accélération du mouvement sur le long terme, la migration wallisienne et futunienne a abouti dans les années 1970 à une véritable transmigration de population de l'archipel d'origine vers la Nouvelle-Calédonie. En moins d'une génération, toute la physionomie du peuplement des Wallis, de la démographie de sa population a été changée. On doit y ajouter des mutations psychologiques et les transformations socio-économiques que cette entrée brutale dans le monde moderne a apporté.

III - LES DIFFICULTES DE LA MIGRATION

Des difficultés propres à l'installation des migrants wallisiens vont apparaître très vite dès 1949 avec les premiers contacts entre les employeurs et leur nouveau personnel. Les rapports de police de l'époque en ont consigné les menus incidents.

La dispersion des travailleurs au sein des propriétés agricoles ou des entreprises, faite en 1947-1948, méconnaissait la psychologie de ces nouveaux venus : l'isolement sera un des premiers facteurs d'échec. Nombre de Wallisiens isolés vont quitter les propriétés pour aller se louer à d'autres exploitants mieux situés géographiquement ou utilisant déjà des compatriotes. Un facteur important d'inadaptation sera la difficulté de communication avec une main-

835 - Et visant particulièrement l'ethnie wallisienne accusée d'être «*un agent actif du néo-colonialisme et de ses intérêts économiques*»...

d'œuvre qui ignore presque totalement l'usage du Français. Un autre point de friction sera lié à la nourriture : main-d'œuvre utilisée pour les gros travaux, les Wallisiens exigent des rations carnées élevées. Le tempérament versatile et parfois querelleur de certains de ces travailleurs, surtout lors de travaux en équipe, leur instabilité, leur refus de l'isolement et leur souci de se regrouper constitueront les principales causes d'échec.

Les premiers contrats, établis pour une durée de trois ans, prévoyaient une solde de 600 francs par mois dont 200 retenus pour former un pécule à expiration de l'engagement ; «*Deux tricots deux shorts par an*» pour l'habillement (deux robes «*popinée*», c'est à dire mélanésiennes, pour les femmes) étaient aussi prévus à la charge des patrons. Bien qu'expliquées et acceptées avant l'engagement à Wallis, ces dispositions donnèrent lieu à quelques différends.

A partir de 1951-1952, la seconde phase de la migration, si elle évita par son caractère plus familial les effets de l'isolement et dirigea les travailleurs en priorité sur les chantiers de travaux publics (car après 1949, il est manifeste que le Wallisien ne réussissait guère dans les travaux agricoles), connut aussi quelques difficultés nouvelles. Ainsi à Thio où se trouvaient en 1953, 23 travailleurs de Wallis (dont deux femmes et trois ex-militaires libérés) employés sur les chantiers des mines de la Société Le Nickel (S.L.N.) des incidents éclatèrent peu après l'arrivée du groupe⁸³⁶ : «*Dès les premiers jours de leur arrivée et sous les prétextes les plus divers, ceux-ci travaillèrent peu ou mal. Ils se plaignaient notamment de n'avoir qu'une couverture, de ne pas être suffisamment nourris, et d'être trop loin de la mission. En réalité, ces Wallisiens ne voulaient pas être logés sur le plateau avec les Tonkinois et les Indonésiens (qu'ils ont d'ailleurs volés consciencieusement au point que 8 Javanais depuis plusieurs années au Nickel ont préféré partir), mais à Thio même, comme la plus grande partie du personnel*». Devant cette situation, la S.L.N. fit savoir qu'elle ne tenait plus à ré-employer les intéressés : la société minière avait déjà eu à déplorer d'autres incidents avec sa main-d'œuvre insulaire, principalement sous forme d'absentéisme non justifié⁸³⁷.

Si la S.N.L. persévéra dans l'utilisation de la main-d'œuvre venue des Wallis, ce ne fut point sans quelques difficultés avec ses employés et l'Inspection du Travail. En 1955, de longues tractations porteront sur l'application des conventions collectives aux Wallisiens, le type de postes qui leur sont offerts (beaucoup étaient des «*manœuvres de force*»), les tarifs à proposer compte tenu du financement du voyage aller-retour par la Société et sur le vœu des ouvriers d'être nourris par l'entreprise⁸³⁸.

836 - Extrait du rapport de l'inspecteur du travail du 15/4/1953.

837 - Rapport de la S.L.N. au Commissaire Général de la République du 5 mars 1953.

838 - Lettres de la S.L.N. au Haut-Commissaire du 26/9/1955 et du 13/10/55.

Néanmoins, fin 1955 une crise naîtra sur les chantiers du barrage de Yaté menés par la Société Générale d'Entreprise et ses employés recrutés à Wallis. Une grève sur le tas éclata dès l'arrivée de 80 Wallisiens et Futuniens embauchés, ceux-ci exigeant une discussion entre le *Kivalu* et le ministre Manua présents sur les lieux et concernant leur salaire horaire et leur nourriture⁸³⁹. De ces heurts, il se dégagait vite une leçon : la main-d'œuvre insulaire ne se comportait pas selon les normes propres aux autres travailleurs immigrés. Elle était exigeante pour ses conditions de logement, ne voulant pas être mélangée avec des «étrangers» ; elle entendait obtenir des rations alimentaires correspondant à ses goûts propres. Enfin, trait caractéristique de l'histoire wallisienne, «un arrangement» devait être pris solennellement entre les représentants coutumiers et politiques des Wallisiens et leurs interlocuteurs patronaux... Certaines instances calédoniennes furent surprises par cette forme inattendue de contestation des modalités de leur emploi venant de la part de frustes migrants, illétrés, et sans expérience du monde salarial... Quelques abus eurent lieu aussi que les autorités s'efforcèrent de détecter et de supprimer.

Ainsi début août 1955, le Haut-Commissaire de la République, après une tournée d'inspection à Wallis et Futuna, proposa au Ministre de la France d'Outre-Mer des mesures propres à améliorer les conditions de venue de la main-d'œuvre⁸⁴⁰, en accord avec l'évêque de Wallis, Mgr Poncet, et les autorités politiques wallisiennes. Parmi les mesures proposées, notons la connaissance par les intéressés de leur futur employeur, la limitation à deux ans des contrats d'embauche, l'appel à un nombre équilibré de célibataires et d'hommes mariés accompagnés de leurs familles, un salaire minimum de 10 000 F.CFP et la création d'un système d'épargne-logement. Un représentant de la reine aiderait en Nouvelle-Calédonie à régler les litiges, à rapatrier les éléments agités (par l'alcoolisme). Enfin «un régime de suralimentation» était préconisé ainsi que le logement par groupe ethnique individualisé des travailleurs.

Ces dispositions devaient être aussi appliquées aux travailleurs installés aux Nouvelles-Hébrides où la situation des Wallisiens était, depuis 1952, plus simple. Moins nombreux, placés dans un cadre géographique peu touché par la modernisation, regroupés par exploitation agricole, ils y étaient souvent l'objet de l'attention bienveillante des colons français qui les employaient et craignaient que les incidents politico-administratifs puissent être connus par leurs concurrents anglais.

L'inspecteur du travail français du condominium produisit un jugement intéressant sur l'expérience de cette migration récente et les divers problèmes

839 - Lettre du 3/1/1956 de la S.G.E. au Haut-Commissaire.

840 - Lettre du 8/8/1955.

qui en découlaient⁸⁴¹. Son rapport estimait que le regroupement des travailleurs par groupe de 8 à 10 selon leurs affinités sur quelques plantations sélectionnées «*qui acceptèrent de courir le risque d'introduire une main-d'œuvre dont la valeur était à peu près inconnue*» facilita les choses. La période d'adaptation dura deux ans et ne fut troublée que par quelques cas de paludisme vite résorbés. Le logement bénéficia d'une attention particulière avec eau potable, voire douche, et constatait le rapport : «*Les Wallisiens sont d'une propreté remarquable, se lavent et changent de vêtements tous les soirs après leur travail*». La nourriture fut adaptée à des besoins importants. Mais... «*il y eut toute une éducation à faire, car Wallisiens et Futuniens préféraient la viande de conserve à la viande fraîche et ignoraient complètement l'usage des légumes européens...*». Sobres, buvant peu ou pas d'alcool, les travailleurs consomment beaucoup d'eau de coco et préfèrent le café au thé...

Les problèmes de salaires exigèrent un effort d'explication et de compréhension, mais très vite la main-d'œuvre fut séduite comme pour un jeu, par les primes de productivité pour le coprah : «*ils se mirent à faire 200 à 350 kg même 400 kg de coprah vert au lieu des 180 kg prévus au contrat...*» De même, pour la récolte du cacao, les normes de rendement dépassèrent de 200 à 300 kg celles prévues...

Vaccinés, les Wallisiens étaient robustes au climat à condition de suivre un traitement anti-paludéen. En ce qui concerne la vie sociale, les travailleurs étaient très attachés à suivre le culte et à pratiquer leurs devoirs religieux avec l'aide de leurs employeurs qui leur facilitaient les déplacements vers les missions.

Pour leurs loisirs, les nouveaux arrivés furent séduits par le cinéma ; leurs jours de repos étaient consacrés au chant et à la danse... Les huit femmes présentes s'occupaient de travaux ménagers et ne posaient aucun problème.

En ce qui concerne les rapports entre les travailleurs venus de l'archipel des Wallis, et les patrons il est noté le «*...caractère fier et ombrageux de ces travailleurs qui se considèrent comme supérieurs...*». Leurs employeurs durent faire un effort pour leur logement et manifester une certaine bienveillance face à certains de leurs travers... Mais une fois réglés les problèmes initiaux dus au manque d'assiduité dans les tâches, les relations furent jugées «*normales*» et certains Wallisiens furent utilisés, compte tenu de leurs aptitudes, comme maçons, charpentiers, chauffeurs ou domestiques.

Le rapport notait le rôle stabilisateur de la présence des femmes et des enfants auprès des travailleurs et recommandait de favoriser une migration familiale. Pour le second contingent introduit (de 50 travailleurs), l'intégration dans le milieu fut rapide et les difficultés initiales moindres.

841 - Rapport à M. l'Inspecteur Général du Travail de la France d'Outre-Mer du 8/8/1955.

Au niveau politique, cette introduction de nouveaux travailleurs eut des répercussions positives sur le marché du travail : *«Travailleurs autochtones et asiatiques qui se montraient très exigeants dans leurs prétentions et surtout qui ne s'engageaient que pour de très courtes périodes (de un à six mois), ont senti le danger de la concurrence wallisienne et après l'arrivée du deuxième contingent, on a constaté sur les plantations une recrudescence très nette des engagements de travailleurs autochtones et une plus grande assiduité des tâcherons asiatiques»*. Ce constat traduit avec un certain réalisme les tensions propres au marché du travail aux Nouvelles-Hébrides comme, d'ailleurs, en Nouvelle-Calédonie et les stratégies administratives ou patronales utilisées pour donner le maximum d'élasticité à l'emploi ... Mais, ce faisant, le travailleur des Wallis va apparaître aux yeux des autochtones des archipels calédonien et hébridais comme un intrus, redoutable par sa force de travail, dangereux par ses liens privilégiés avec l'employeur, et les protections officielles dont il jouit grâce à l'administration ou aux missions catholiques, inquiétant par son établissement stable grâce à la politique officielle favorisant une insertion familiale. A terme et surtout en Nouvelle-Calédonie, de façon moins marquée aux Nouvelles-Hébrides (sauf dans l'île de Santo à la fin des années 1970), les Wallisiens et Futuniens vont constituer des communautés bien soudées, individualisées et protégées qui vont devenir lentement partie prenante de la vie politique locale et être souvent mal supportées, voire rejetées, par les tenants des autonomismes locaux qui voient en eux des auxiliaires de la politique administrative de la métropole⁸⁴².

Ce rapport, finalement très favorable à une politique de migration d'établissement, fut cependant atténué par les remarques restrictives que formula le résident de France : il observait que l'état médical des migrants, avec le paludisme, exigeait des précautions et que, compte tenu de leur tempérament versatile, ces travailleurs étaient instables. Néanmoins, le résident recommanda en conclusion l'extension de cette expérience...

A partir de 1960, malgré les demandes pressantes des syndicats agricoles, le courant de migration vers les Nouvelles-Hébrides se tarira au profit de l'attractive Nouvelle-Calédonie qui entamait un processus de développement minier et industriel remarqué. De plus à Wallis comme à Futuna, les Nouvelles-Hébrides ne jouissaient pas d'une excellente réputation au point de vue médical (avec le paludisme) comme au point de vue humain du fait des réactions de certains Mélanésiens. Une *«légende noire»* se créa ainsi, renforcée par le départ de travailleurs de cet archipel pour la Nouvelle-Calédonie où ils étaient mieux payés et mieux perçus.

842 - Dès 1971, deux Wallisiens rentrent à l'Assemblée Territoriale de Nouvelle-Calédonie, et leur poids électoral devient fort dans les communes du Sud calédonien.

En Nouvelle-Calédonie, à partir de 1960 avec le renforcement d'une migration qui devient familiale et géographiquement concentrée, les principales difficultés rencontrées par les migrants seront liées à leur logement et de ce fait à leur cohabitation possible avec les autres ethnies. Les Wallisiens⁸⁴³ figurent souvent parmi les plus mal logés soit dans les «bases-vie» de transit, soit dans des îlots d'habitats vétustes, surpeuplés et insalubres qui favorisent une certaine inadaptation et ses séquelles sociales.

Néanmoins, on assiste à Nouméa, dans sa banlieue et sur quelques sites miniers, à l'éclosion de groupes d'habitats où les travailleurs, puis leurs familles, enfin leurs parentés et amis, viennent se fixer plus ou moins durablement. Ces groupes s'organisent socialement en se dotant de notables coutumiers issus de la hiérarchie traditionnelle, se greffent sur les églises locales où par leur zèle chrétien et leur goût pour les cérémonies ostentatoires, ils deviennent parfois les éléments les plus actifs de la vie et de la pratique religieuses.

Protégée par les autorités, flattée et utilisée par certains groupes d'intérêts économiques ou politiques (car participant aux élections après 1960), la communauté wallisienne et futunienne, malgré quelques incidents qui laissent des marques parfois durables, prend corps et bientôt apparaîtra comme une sorte de «lobby» local, efficace et discret, se poussant apparemment sans complexe dans une société urbaine, industrielle et pluri-ethnique qui se met en place, commençant à remettre ainsi en cause le vieux cadre colonial longtemps figé propre à la Nouvelle-Calédonie.

843 - Mc. Taggart, W.D.- Nouméa : a study in social geography. Canberra : A.N.U., 1963.



**Photo 16 - Intérieur d'un fale à Tavai (Futuna)
(Cliché N. Huetz de Lempis - 1994)**



**Photo 17 - Jeunes filles devant un fale traditionnel (Vaiséi, ouest de Futuna)
(Cliché N. Huetz de Lempis - 1994)**

CHAPITRE XI

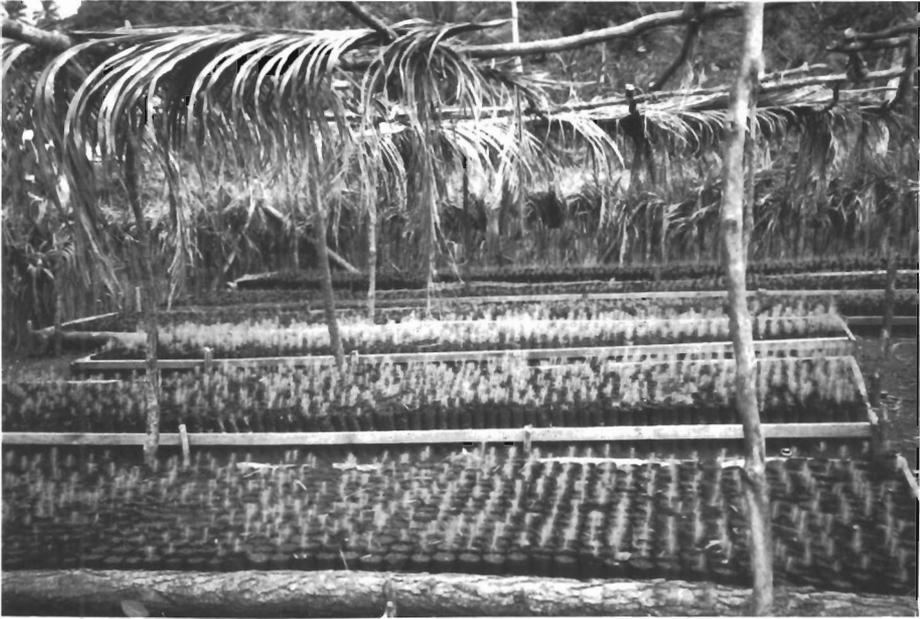


Photo 18 - La pépinière de pins de reboisement à Kalevele (Futuna)

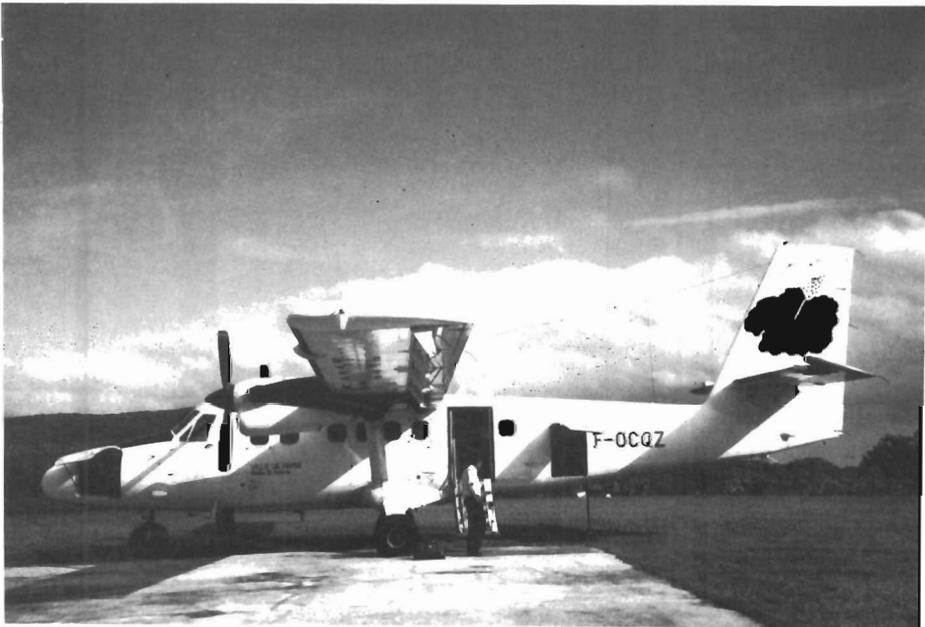


Photo 19 - Le Twin-Otter "Ville de Paris" qui assure la liaison Wallis-Futuna
(Cliché N. Huetz de Lempis - 1994)

1960-1990 : RETOUR AUX ILES APRES UNE GENERATION DE CHANGEMENTS

Le statut de Territoire d'Outre-Mer fut conféré en 1960 à Wallis et Futuna, consacrant la fin du protectorat des Wallis⁸⁴⁴. Les débuts de la transmigration d'une partie de sa population sur la Nouvelle-Calédonie coïncida aussi avec cette date. Quels sont donc les facteurs provoquant ce changement ?

On peut définir trois caractéristiques majeures propres aux changements subis par l'archipel : l'instauration d'une économie de transfert ; une transformation démographique ; le maintien d'une économie traditionnelle.

I - LE REGNE DE L'ECONOMIE DE TRANSFERT ET SES EFFETS

Il va être instauré par l'application d'une série de prises en charge budgétaires procédant du passage au statut de Territoire d'Outre-Mer. En l'absence de toutes ressources fiscales, hormis les patentes et les taxes douanières, le nouveau territoire est pris en charge, dans le cadre des plans du FIDES et du budget national, pour la quasi-totalité de ses services publics existants, et tous les nouveaux services qui seront mis en place au fil des années à venir (aviation civile, douanes, etc...).

Une fonction publique territoriale est rapidement créée et développée sur prise en charge budgétaire nationale. L'enseignement garde son caractère «privé», victoire ultime de la mission, et va bénéficier des modalités de subvention de la loi Debré. Des aides ou subventions publiques importantes seront accordées pour les travaux d'utilité publique, réalisés en plusieurs phases jusqu'à nos jours (fig.7).

Quel bilan peut-on faire au bout de 30 ans d'existence de ce statut ?

844 - Notons que politiquement après les divers arrangements de 1959 avec la mission, le roi, le clan Brial, les amis du conseiller Bernast et les notables en charge des Wallisiens et Futuniens de Nouvelle-Calédonie et du Vanuatu, il y eut, sauf à Futuna, une quasi-unanimité pour accepter le nouveau statut.

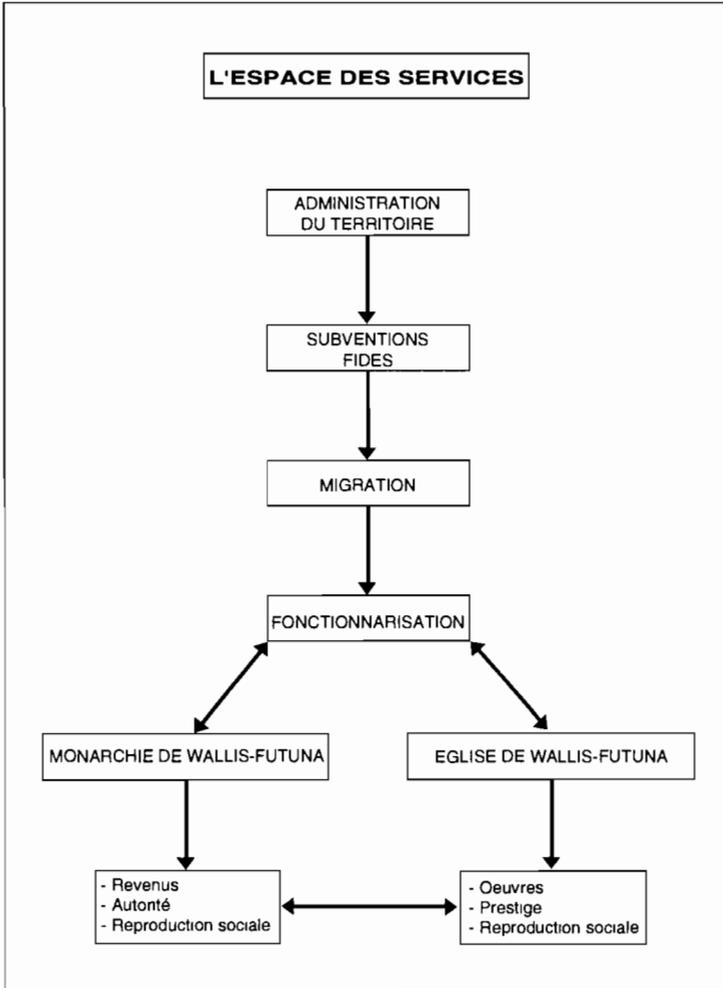


Fig.7 - L'espace des services

1- La mise «à niveau» par les grands travaux d'équipement

Un journaliste pressé ayant séjourné «entre deux avions» à Wallis a résumé l'évolution subie en une génération. «*En quelques années, il est vrai, s'est précipité un évènement dont la portée sera plus décisive encore pour Wallis que l'arrivée de tous les missionnaires : l'irruption de la civilisation industrielle et le renforcement de l'Administration Française*»⁸⁴⁵. Ce jugement nostalgique cache mal peut-être le regret de voir se dissoudre une des dernières

845 - GUILLEBAUD, J.C.- Les confettis de l'empire. Paris : Le Seuil - 1976, p 185

«réserves» française de natifs encore exotiques... Pour K.H. Rensch⁸⁴⁶, la prise en charge de l'archipel est devenue quasi totale par la métropole française : à partir de 1962, les effets des transferts budgétaires de la métropole se sont faits sentir d'une manière de plus en plus accentuée sur la vie et l'économie du Territoire. En 1990, un bilan, intéressant car significatif grâce à la durée, peut être esquissé.

Les interventions de l'Etat ont d'abord bénéficié aux travaux publics d'infrastructure : 86,2 km de voies territoriales et 24 km de routes secondaires ont été améliorées jusqu'en 1974 et la route traversière de Futuna créée. A ce bilan s'ajoute un effort d'endiguement avec création de murs de protection sur le rivage pour arrêter l'érosion marine. A partir de 1980, de l'encaissement des chaussées, on passa au bitumage de la route allant de l'aéroport à la capitale de Wallis. En 1983, l'aménagement des chaussées de Mata'Utu est en cours. Des routes et ponts nouveaux sont réalisés à Futuna et à Wallis. Dans le domaine routier, la mise à niveau de Wallis avec les exigences de la circulation routière est maintenant accomplie. De 1985 à 1988, la route circulaire de Futuna, puis son bitumage sont entrepris.

D'importants travaux sont réalisés pour allonger le wharf de Mata'Utu afin de permettre le déchargement de plusieurs navires ou de navires plus lourds en tonnage (ce qui réduirait les rotations mensuelles subventionnées par l'Etat). A Futuna, le wharf de Sigave, endommagé après un cyclone, a été refait et agrandi en 1979. La piste d'atterrissage de Vele a été bitumée en 1987.

Compte tenu des travaux réalisés depuis 20 ans, seuls des problèmes d'entretien du réseau de communications devraient se poser à l'avenir, à l'exception de quelques améliorations locales.

Une infrastructure complète d'écoles, de bâtiments administratifs et de logements pour les enseignants expatriés a été créée. Dès 1977, le collège (CES) secondaire de Lano était achevé, celui d'un cours ménager en 1983, et, en 1987, était construit un second collège à Alo. Dans le cadre du plan Etat-Territoire, un lycée et de nouveaux collèges sont prévus à Wallis.

La Santé Publique a exigé aussi des travaux non négligeables : à Futuna avec l'aménagement de dispensaires modernes, et d'un bloc santé de 14 lits (créé en 1988), à Wallis avec la modernisation et l'extension (ouverture d'une maternité) de l'hôpital de Sia.

De nombreux services publics d'Etat ou territoriaux, embryonnaires ou inexistantes avant 1960, ont été dotés de bâtiments et équipements importants (services ruraux, nouvelle assemblée territoriale, services de l'aviation civile avec centre émetteur-récepteur, création d'une station météorologique à Futuna, création des services de FR3, installation d'un ré-émetteur de télévision).

846 - Rensch, K H. - Wallis and Futuna : Total Dependency. Politics in Polynesia (Univ. Pacifique Sud (Suva), 1983), n°2, pp.4-17.

Fin 1983, l'électrification de Wallis était achevée. Celle de Futuna, envisagée depuis 1980, rencontrait des problèmes techniques (création d'un barrage ou d'une petite centrale thermique ?). La société UNELCO a adopté la solution du barrage sur la rivière Vaihifao avec une centrale hydraulique de 275 kWh, associée à une centrale thermique de 340 kWh. Grâce à un financement du budget en 1987, 250 abonnés étaient déjà desservis en 1988. Une deuxième tranche d'électrification, engagée en 1988, permettra d'assurer l'éclairage de la majorité des foyers de Futuna.

A Wallis, chaque village dispose au moins de fontaines publiques ou de l'eau à domicile.

Un parc d'hydrocarbures, créé en 1977, permet, grâce aux stocks constitués, d'assurer une autonomie de plusieurs semaines en carburant et de régulariser la distribution.

	1980	1981	1982	1983	1985	1986	1987
Matériels	**	**	**	**	4	17	62*
Routes, ponts, digues	54,3	43	103	100	**	112	206,9
Enseignement	**	**	42	43	-	-	-
Electrification	**	33	25	10	0	22	34
Bâtiment	36,2	44	18	4	0	62	41
Divers	**	**	23	12	8	8	
Port	-	-	-	-	-	-	70
Total	158,6	-	21	169	-	-	-

Tableau XIII - Les travaux publics : dépenses depuis 1980
(en millions de F.CFP)

(Source : Institut d'émission Outre-Mer)

* dont 19,3 pour Futuna

** Chiffres non communiqués

Cette politique de grands travaux, dont le terme est proche, avec la multiplication des objectifs réalisés, a profité au pays sous forme d'embauche, de salaires versés, de dépenses locales d'expatriés venus conduire les travaux, d'achats locaux, etc..⁸⁴⁷

2- Le secteur d'emploi public

Le dernier point, capital lui aussi, qui caractérise l'économie de transfert de l'archipel, est la création d'une importante catégorie d'employés publics

847 - Une grande partie des crédits liés à l'économie de transfert sont dépensés en métropole où ils paient les services des sociétés ou entreprises extérieures : soit 837 millions F.CFP sur les 1 313 de dépenses globales pour l'année 1983 (rapport de l'Institut d'émission, 1983, p 26)

salariés. En 1976, l'INSEE dénombrait 4 000 actifs dont 400 étaient des salariés de la fonction publique ou du commerce et de l'artisanat. En 1978, une enquête réalisée à Futuna a permis de dénombrier 117 emplois publics, dont 72 du secteur d'Etat et 45 du secteur territorial ; il s'y ajoutait 45 emplois privés (dont 20 pour le commerce et 25 pour la construction).

Secteur d'activité	Effectif	%
Production	131	12
Commerce	123	11
Enseignement	228	20
Santé	73	6,5
Administration	298	26,5
Autres du Tertiaire	268	24

Tableau XIV - Effectif des salariés publics et privés

(Source : RAPPORT IEOM - 1988)

En 1990, on peut estimer à 600 les emplois publics pour l'archipel et à plus de 500 les emplois privés permanents (la Société de commerce Transpac est le premier employeur privé). A cela, il faut ajouter les commerçants indépendants, en majorité wallisiens, à l'exception d'une dizaine de «grosses affaires locales». En 1982, le service des Affaires Economiques recensait 120 patentes. Si une partie du commerce est concentrée à Mata' Utu, y vivant de la présence des fonctionnaires locaux et européens, les villages ont aussi quelques petits commerces familiaux alimentés directement par les colis envoyés de Nouméa par des parents. Futuna fait figure de parent pauvre pour la distribution et la variété des produits commercialisés et leur coût...

Les retraités ou pensionnés, revenus du Vanuatu ou surtout de Nouvelle-Calédonie, perçoivent des retraites ou pensions et contribuent à renforcer l'influence du secteur extraverti de l'économie insulaire.

3- Les budgets de transfert ou l'accomplissement de la solidarité nationale

La dépendance budgétaire de l'archipel envers la métropole est un fait ancien (depuis 1933), accentué par la fin de l'exportation du coprah et institutionnalisé à partir de 1961 par le statut de territoire d'outre-mer. Deux indicateurs de situation permettent d'analyser la structure des recettes et dépenses propre au budget territorial d'une part et les divers concours financiers d'origine extérieure qui bénéficient à l'archipel.

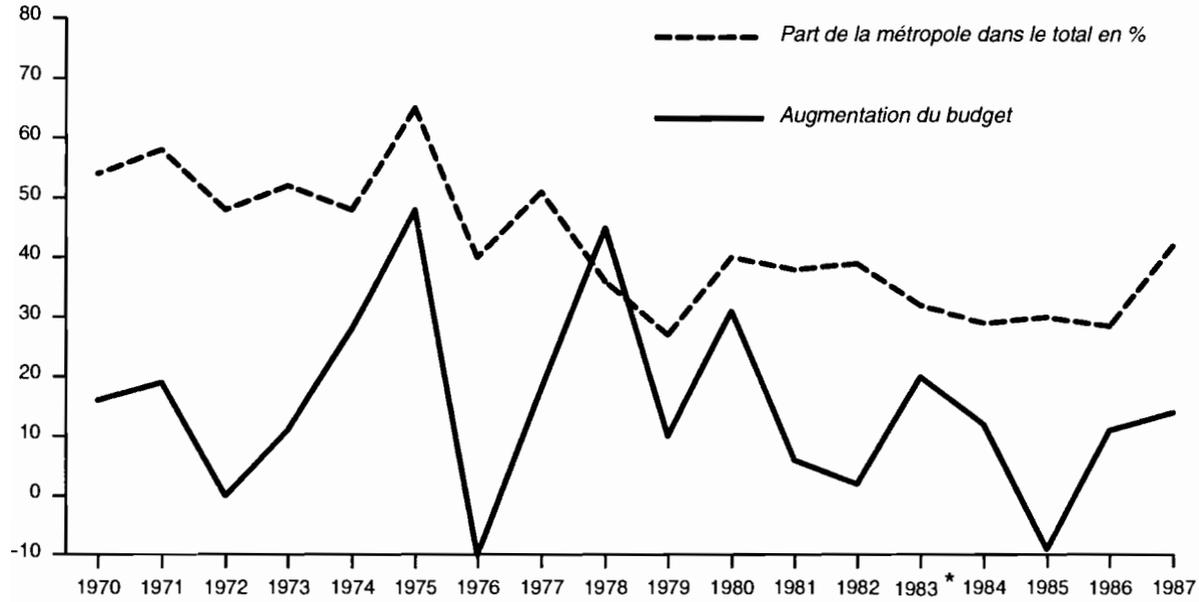


Fig.8 - Evolution de la contribution de la métropole dans le budget local

(*) A partir de cette date, sont incluses des subventions et contributions diverses de l'Etat

a- L'évolution du budget territorial

Ce budget est en croissance régulière marquée depuis 1970, épousant en cela les progrès du développement des besoins administratifs et du renforcement des services locaux.

De 52 millions F.CFP en 1970, le budget local des recettes est passé à 88 millions en 1974, 118 en 1976, 201 en 1978, 289 en 1980 et 469 en 1984 ; il a plafonné en 1985 (428 millions) et 1986 (473) avant de passer à 540 millions en 1987.

Or, ces recettes territoriales, à côté des recettes fiscales locales, intègrent aussi une contribution régulière de la métropole qui passe de 28 millions F.CFP en 1970 à 85 millions en 1975, 102 en 1982, 138 en 1984, 135 en 1986 et 228 en 1987, croissance qui comptabilise la reconstruction à Futuna des infrastructures détruites par le cyclone Raja.

Les dépenses de fonctionnement représentent donc, d'un budget à l'autre depuis 1983, entre 75 % et 86 % de l'ensemble des dépenses budgétaires.

De 1970 à 1975, le concours de l'Etat est décisif dans la formation du budget et après les «événements de 1974», culmine à 65 % des recettes en 1975... On assiste par la suite à une déflation de l'aide de l'Etat qui va plafonner à 40 % en 1980. Mais cette diminution n'est qu'apparente car par le jeu des emprunts publics du Territoire, d'autres caisses publiques vont assurer le relais à partir de 1977. Ainsi en 1979, les emprunts représentaient 18,5 % des recettes globales, 12 % en 1980 et 3 % en 1982, date où la veine se tarit, compte tenu de la capacité financière de l'archipel et des amortissements des prêts déjà contractés (soit 85 millions F.CFP d'emprunts contractés et 59 millions de remboursements jusqu'en 1983). Notons aussi que la Caisse de Réserve du Territoire intervient en 1980 et 1981 pour 11 millions F.CFP au total, et qu'en 1987, le budget local fait un bond sensible, amorcé déjà par le budget de 1986 et justifié, semble-t-il, par le cyclone Raja⁸⁴⁸.

b- Les recettes locales

Ces chiffres traduisent un indéniable effort de la puissance publique pour ralentir d'une part le volume des subventions budgétaires et d'autre part, la croissance budgétaire annuelle. Néanmoins, comme l'indiquent les prévisions pour 1984 (hausse de 10 % du budget), cet effort de rigueur se heurte à la spécificité de la situation locale et à des dépenses légales incompressibles. Cependant un effort fiscal accru a été réalisé. En 1975, le régime fiscal, par décision de l'Assemblée Territoriale, a subi une première modification dans ses barèmes ; une seconde modification a eu lieu en 1977. Les ressources fiscales se composent des impôts directs et des impôts indirects.

848 - En 1986, la subvention de l'Etat au budget local représentait 28,5 % de ce budget, mais en 1987 elle passait à 42 %.

Les impôts directs sont représentés par les licences et patentes du commerce et par une taxe forfaitaire, instaurée en 1982, sur les sociétés fictives dont le siège social est à Wallis sans y tenir une activité réelle⁸⁴⁹.

Les impôts indirects comprennent les droits de douane sur les marchandises hors Communauté Economique Européenne (4 % de droits) et une taxe générale à l'importation qui grève tous les produits quelle que soit leur provenance (elle varie de 8 à 60 % selon les produits) ; enfin une taxe de consommation intérieure frappe les alcools et les carburants. D'autres taxes spécifiques existent mais n'ont qu'un impact accessoire ou régulateur dans la formation des prix intérieurs.

	1983	1984	1985	1986	1987
Recettes fiscales	122	136	147	169	147
Recettes des services	135	163	151	169	165
Subvention Etat	133	138	130	135	228
Caisse de réserve	28	32	-	-	-
TOTAL	418	469	428	473	540
FONCTIONNEMENT	329	374	382	425	465
DETTES	14	15	16	19	19
Contributions, subventions	33	33	30	29	56
Subvention extraordinaire d'équipement	9	36	6	2	11

Tableau XV - Evolution des dépenses locales

(Source : Rapport IEOM 1983 à 1987)

Mais comme en Polynésie Française (et en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 1982), il n'existe pas d'impôts sur les revenus.

La fiscalité donne ainsi des recettes en augmentation sensible depuis 1970 et joue de ce fait un rôle plus important dans la formation du budget territorial depuis 1978. A partir de 1982, de sensibles réajustements de barème sont intervenus.

1970	1975	1978	1980	1983	1984	1985	1986	1987
24	44	112	131	232	301	298	398	312
	+83%	+154%	+17%	+32%	-1%	+11%	-8%	

Tableau XVI - Evolution des recettes fiscales (en millions de F.CFP)

(Source : Institut d'Emission Outre-Mer, rapports 1974 à 1983)

849 - Il s'agissait de décourager l'évasion fiscale et les sociétés fictives.

c- Les autres ressources : une totale dépendance

Le budget territorial ne suffit pas à assurer la gestion du Territoire sans l'apport de concours financiers extérieurs. Ceux-ci proviennent, à côté de la dotation budgétaire annuelle de l'Etat, des engagements des services d'administration générale, de l'enseignement, de la santé publique, des versements du FIDES et du FED (Fond Européen de Développement) et des prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique (dénommée maintenant : Caisse Française pour le Développement). L'ensemble de ces interventions budgétaires contribue à apporter à l'ensemble de l'archipel des ressources sans commune mesure avec les dotations du budget territorial.

Il ressort ainsi qu'en 1983, le total des interventions de l'Etat Français à Wallis-Futuna atteignait 1 313 millions de F.CFP alors que le budget sur fonds propres du Territoire n'était que de 250 millions... En 1988, la part de l'Etat atteignait 2 375 millions pour 312 millions de fonds propres du Territoire. La totale dépendance du Territoire s'inscrit dans cette réalité des chiffres.

Une autre réalité de la dépendance, difficile à percevoir et à suivre au fil des années, s'inscrit dans le montant des transferts privés d'argent effectués par les familles wallisiennes et futuniennes résidant principalement à l'extérieur : par l'envoi de mandats postaux comme d'espèces liquides remises en mains propres, elles contribuent de façon importante à la formation du revenu local d'une large partie de la population résidant dans l'archipel. Le succès initial de la migration de 1950 à 1954 s'explique donc aussi par les envois de fonds qui en résultèrent (530 000 F.CFP en 1950, 1 480 000 en 1952, 2 400 000 en 1954)⁸⁵⁰.

Une enquête locale a permis d'obtenir, de 1970 à 1977, le montant des mandats expédiés à des Wallisiens ou Futuniens à partir de Nouméa⁸⁵¹.

1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
98,84	118,20	114,30	133,70	167,70	150	164	101

Tableau XVII - Mandats reçus à Wallis et Futuna par les résidents locaux (en millions F.CFP)

(Source : Service des P. et T.)

Ces chiffres, en sensible accroissement de 1970 à 1974, montrent la fin du boom calédonien, et décroissent sensiblement en 1977 ; tout laisse à penser que cette situation s'est poursuivie depuis, mais la modification du système comptable des Postes et Télécommunications calédoniens à partir de 1978 ne permettent pas leur actualisation.

850 - Rapport du Haut-commissaire au Ministre du 8 août 1955.

851 - Roux, J.C. - Mutation and change in the Wallisian Society. In : The islands states of the Pacific and Indian oceans : Anatomy of development. Camberra : ANU, 1980.

Ce «phénomène des mandats» est ancien. Dès les années 1950, les résidents y voyaient un des effets positifs de la première migration. De 1958 à 1962, le phénomène s'amplifia⁸⁵² (Tabl.XVIII).

1958	1960	1961	1962
3,8	3,4	4,3	6,1

Tableau XVIII - Valeur des mandats, 1958-1962 (en millions F.CFP)

Ainsi, à la dépendance quasi totale liée aux infrastructures et services créés par la métropole, depuis longtemps s'ajoute une dépendance des revenus individuels d'une large partie des familles de l'archipel envers leur parenté immigrée, principalement en Nouvelle-Calédonie. Cette situation nous incite à tourner notre analyse vers la situation de l'«*archipel profond*», celui qui n'est que partiellement intégré par sa population dans l'économie moderne (Tabl.XIX).

4- Une dépendance totale envers les importations

Quelques chiffres permettent de vérifier la totale dépendance économique qui caractérise l'archipel⁸⁵³. Les exportations depuis la fin du coprah sont devenues quantité négligeable⁸⁵⁴. «*Le tonnage et le montant des exportations sont restés pratiquement négligeables en 1976 comme les années précédentes. A titre indicatif, le fret aérien entre Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie a porté sur 67 tonnes à l'exportation. Les produits ainsi expédiés, qui sont principalement des vivres - ignames, kapé, fruits de l'arbre à pain, etc, etc... - ont été destinés en totalité aux ressortissants wallisiens installés dans la Grande Ile*».

En 1980, le seul changement à ce constat est l'apparition d'un petit courant de vente de trocas : 20 t. en 1980, 45 t. en 1981, 26 t. en 1982 et 1,5 t. en 1983⁸⁵⁵. Ainsi, le Territoire n'exporte pratiquement rien, en valeur comme en volume. Les importations méritent un examen plus attentif car elles reflètent la croissance irrégulière des achats liés aux contre-coups de la conjoncture et indiquent par leur structure, le type d'économie et de niveau de vie qui s'est mis en place dans l'archipel.

Sur une période de 14 ans, les importations atteignent une croissance en valeur de 1 000 %. Mais le taux d'inflation propre à la période comme les hausses régulières du frêt maritime pondèrent cette croissance (Tabl.XXI).

852 - Videau, D. et Cotter, C.- Les Wallisiens en Nouvelle-Calédonie, *op. cit*

853 - Nous utilisons pour cet éclairage rapide les rapports d'activité de l'Institut d'émission outre-mer de 1974, 1976, 1980, 1983, 1985, 1986, 1987

854 - *Rapport d'activités 1976* de l'Institut d'émission outre-mer, p. 14.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1986(1)	1987	1988
Contribution de l'Etat au budget territorial	28	36	30	36	43	85	47	71	65	50	73	112	88	94	153	85	119
Solde des dépenses et recettes des services publics métropolitains	73	85	124	160	181	338	374	343	422	580	659	773	1 039	1 120	1 782	1 916	2 149
Prêts de la Caisse contrôle de coopération économique	-	-	-	4	3	1	-	6	6	47	36	18	1	7	33	?	?
Versements du FIDES	29	12	34	48	84	69	52	55	59	45	62	53	76	90	46	130	107
Versements du F.E.D.	16	40	23	27	2	26	15	1	-	-	-	-	-	16	25	5	155
TOTAL	146	173	211	275	313	519	488	476	552	722	830	956	1 204	1 313	2 039	2 136	2 530
% d'accroissement	+ 20	+ 18	+ 22	+ 30	+ 14	+ 66	- 6	- 2,5	+ 16	+ 30,8	+ 15	+ 15,2	+ 25,1	+ 9,1	-	7	16

Tableau XIX - Ensemble des concours financiers extérieurs
(en millions de F.CFP)

(Source : Rapports d'activité de l'Institut d'émission Outre-Mer, de 1974 à 1983)

(1) Pour 1984 et 1985, les rapports de l'Institut d'émission ne donnent pas de chiffres détaillés mais indiquent globalement 813 et 1 720 millions F.CFP de transferts publics N.B. . Des différences comptables apparaissent selon les tableaux sur le montant des contributions de l'Etat. Chaque fois que possible, nous avons pris les chiffres rectifiés, définitifs, publiés un ou deux ans après le rapport cité.

Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Montant	90	244	150	118	214	259	217	257	501
Variation en %	- 271	+ 171	- 39	- 21	+ 81	+ 21	- 16	+ 18	+ 95

Année	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Montant	501	540	667	794	951	1302	ND	ND
Variation en %	0	+ 8	+ 24	+ 19	+ 20	+ 36		

Tableau XX - Valeur des importations (en millions de F.CFP)

(Source : Rapports d'activités de l'Institut d'émission outre mer de 1974 à 1986)

ND : Non Déclaré

Années(1)	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Produits alimentaires	796	1 520	1 080	1 421	2 008	1 343	1 628	3 070	2 571	2 264	2 952
Textiles, habits	15	8	23	17	29	24	21	23	21	27	-
Produits pétroliers	2 039	1 749	1 232	1 156	1 555	1 359	3 919	3 333	2 529	2 915	2 477
Matières premières et produits industriels	3 514	1 620	1 795	2 172	4 256	1 729	2 576	4 364	5 129	4 620	5 754
Produits industriels, mécaniques et électriques	163	166	146	133	286	650	289	226	893	437	384
Divers	203	126	50	194	388	93	102	147	53	61	69
TOTAL	6 730	5 189	4 326	5 093	8 522	5 198	8 535	11 163	11 196	10 324	11 714
Variations en %	+ 2	- 23	- 17	+ 18	+ 67	- 39	+ 64	+ 31	0	- 8	+ 13

Tableau XXI - Structure des importations (en tonnes)

(Source : Rapports d'activités annuels de l'Institut d'émission outre-mer de 1974 à 1988)

(non déclarés pour 1985 et 1986)

(1) Nous ne disposons pas des détails de la structure pour les années antérieures à 1974

Années	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Produits alimentaires	45	85	73	79	120	99	143	208	233	309	455
Textiles, habits	4	5	12	14	19	21	18	28	35	29	45
Produits pétroliers	40	24	22	22	32	23	84	113	113	121	154
Matières premières, produits industriels	72	64	59	55	128	103	123	149	173	198	400
Produits industriels, mécaniques et électriques	33	56	43	42	81	201	136	105	208	213	228
Divers	20	25	8	45	121	54	36	64	32	81	20
TOTAL	214	259	217	257	501	501	540	667	794	951	1 302
Variations en %	+ 81	+ 21	+ 16	+ 18	+ 95	0	+ 8	+ 24	+ 19	+ 20	+ 36

Tableau XXII - Les importations de Wallis et Futuna (en valeur) (en millions de F.CFP)

(Sources : Rapports d'activités de l'Institut d'émission Outre-Mer 1974 à 1988)

(Chiffres non disponibles de 1984 à 1988)

Le tableau XXII permet plusieurs constats :

- le poste «produits alimentaires» oscille entre 20 et 25 % de la valeur totale des importations (en tonnes) avec une nette tendance à l'accroissement de 1974 à 1983.

- le poste «Matières premières et produits industriels» est le plus important de tous ; il est affecté de mouvements de hausse ou de baisse très variables d'une année à l'autre. En fait, il s'agit là des achats pour l'équipement des services publics et donc d'un reflet exact des crédits métropolitains affectés au territoire des Wallis.

- le poste «produits pétroliers» a augmenté d'environ 50 % en 10 ans et occupe la seconde place. Il confirme une dépendance énergétique qui va s'amplifiant et qui pèse de plus en plus dans le registre des importations du Territoire avec les progrès de l'électrification et du nombre de véhicules en circulation.

Si nous examinons la valeur détaillée (en F.CFP) des importations, il apparaît que leur gonflement s'accélère à partir de 1981 pour atteindre une valeur proche de 1 000 millions F.CFP en 1983 et augmente de 30 % pour 1984.

A quoi est due cette inflation ? D'une part au fait qu'une partie de l'approvisionnement alimentaire est réalisée en zone dollar, donc a répercuté depuis quelques années la hausse de cette monnaie. D'autre part, l'accroissement net des importations atteint 35% en volume depuis 1974 mais 444 % en valeur. Les secteurs en hausse sensible sont ceux des carburants avec une moyenne de hausse de près de 100 % en valeur et qui s'explique par la mise en place d'une petite centrale électrique au fuel pour l'électrification de l'île de Wallis à partir de 1980. Le secteur des produits alimentaires passe par une augmentation très marquée aussi (280 % en volume depuis 1974 et près de 700 % en valeur). Le chapitre «produits des industries mécaniques et électriques» est en forte hausse du fait de l'accroissement des achats de voitures ou camionnettes.

Ainsi, c'est une dépendance accrue envers le marché international et des biens de consommation (alimentation, voitures, équipement des ménages) qui apparaît⁸⁵⁶ (Tabl.XXIII).

	1974	1975	1976	1982	1984
Riz	37	155	80	214	279
Farine	229	377	277	788	341
Viandes et conserves	90	116	81	207	434
Poissons et conserves	18	28	27	236	223
Liquides, alcools, vins	162	326	240	490	513

Tableau XXIII - Importations de produits alimentaires (en tonnes)

855 - Avec la crise des ressources individuelles et de l'économie calédonienne, une relance du trocas apparaît avec 28 t. exportées en 1984 et 21 t. en 1988, mais pour une valeur faible : 2,80 et 2,75 millions F.CFP seulement.

856 - *Rapport d'activités 1976* de l'Institut d'émission outre-mer.

L'alimentation importée a crû avec le rôle dominant pris par le riz et les conserves de viandes. Mais l'alcool représente un poste très sensible avec plus qu'un doublement des achats (en tonnes) depuis 1976...

Le commerce de l'archipel est monopolisé, au sens propre du terme, par la société Transpac⁸⁵⁷, installée depuis 1975 : elle doit affréter chaque mois un petit navire de ravitaillement (qui revient à vide) car peu de stocks durables peuvent être faits sur place, pour un marché étroit et fluctuant (l'effet mode joue beaucoup pour certains produits et la saturation est vite atteinte) qui pèse lourdement sur l'économie de l'archipel. La hausse régulière depuis quelques années des taux de fret sur la zone Pacifique, les variations monétaires du Franc et la hausse du Dollar se conjuguent pour expliquer la forte inflation locale.

Le marché local réagit brutalement en les amplifiant aux conditions du marché international (Tabl.XXIV et XXV).

Sucre	+ 193 %
Riz	+ 142 %
Farine	+ 112 %
Huile	+ 37 %
Pétrole lampant	+ 133 %

Tableau XXIV - Hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole (octobre 1973 - octobre 1974)

(Source : Rapport de l'Institut d'émission..., 1974)

Contre-plaqué marin	+ 193%
Tôles ondulées	+ 75%
Ciment	+ 69%
Bois d'œuvre	+ 60%
Fers à béton	+ 50%

Tableau XXV - Hausse des matériaux de construction (octobre 73 - octobre 1974)

Ces exemples expliquent la crise politique qui a éclaté en septembre 1974 à Wallis. Ulcérée par ce train de hausses brutales, la population, conduite par certains de ses responsables, a envahi les bureaux de l'Administrateur Supérieur et le somma de quitter l'île. Une grève générale à tonalité insurrectionnelle accompagna ce mouvement, paralysant toute vie publique y compris l'aéroport. Le Haut-Commissaire de la République, J.G. Eriau, devant la gravité de la situation locale, décida de se rendre à Wallis en avion et sans escorte. Une série de réunions avec les responsables de l'île permit, avec le départ *sine die* de l'Administrateur Supérieur et l'annonce de mesures techniques de contrôle des prix et certaines prises en charge par le budget, de désamorcer la crise.

857 - Si Transpac est devenue depuis quelques années une affaire prospère, il ne faut pas oublier que cette société joue un rôle de service public et qu'aucune solution de rechange n'existe, sauf prise en charge administrative du circuit commercial qui serait très coûteuse et politiquement très délicate

Néanmoins, le problème de la répercussion des hausses liées à l'inflation reste une préoccupation permanente pour ces dernières années où le coût de la vie a augmenté de 24,9 % en 1981, de 12,8 % en 1982, de 12,7 % en 1983 avant de passer à 6,80 % en 1985 et 0,77 en 1986, soit un net infléchissement qui s'explique par le contrôle des prix.

Des mécanismes de compensation ont été instaurés depuis 1976 avec un indice des prix et un salaire minimum (SMIG) qui est indexé semestriellement.

En outre, sans les subventions de l'Etat qui font de la ligne Wallis-Nouméa une ligne d'utilité nationale, le système de service public de transport s'effondrerait, compte tenu de l'absence totale d'exportations et des coûts dissuasifs du micro-marché constitué par l'archipel (Tabl.XXVI).

	1985	1986	1987
Subvention : desserte maritime	10	7	8
Subvention : desserte aérienne	19	24	15
Total	29	31	28

Tableau XXVI - Subventions de l'Etat aux moyens de transport

(Source : IEOM. Rapport 1988)

II - MAINTIEN ET TRANSFORMATION DU SECTEUR TRADITIONNEL

Une analyse fine des formes de l'économie de subsistance de l'archipel a été publiée il y a peu⁸⁵⁸ : seuls en sont retenus quelques caractères marquants.

1- Les statuts fonciers

Pour 80 % environ des Wallisiens actifs, la terre et sa culture restent les réalités de base quotidiennes et il y a eu peu de changements depuis un siècle. Les villages restent peu dynamiques, marqués par un habitat et des équipements dont l'amélioration (adduction d'eau, électrification, pistes en bon état) est récente. La terre, sa possession, le statut et les droits des personnes qui en découlent, n'ont connu qu'une transformation lente et peu significative.

Par suite de la croissance démographique et de l'arrêt d'une politique d'immigration en Nouvelle-Calédonie qui n'apporte plus les garanties de pérennité et d'emploi d'antan, les autorités de tutelle souhaitent voir évoluer le statut foncier aussi bien pour rentabiliser les terres inoccupées que pour alléger une pression foncière menaçant l'équilibre des écosystèmes. Or, depuis Burrows,

858 - Angleviel, F.- Wallis, problème d'une économie insulaire, *op. cit*

le problème foncier n'a plus été étudié ni son évolution en relation avec les effets des migrations de 1950 à 1970. Il est donc intéressant de faire le point à partir du document de Mgr Poncet analysant les statuts fonciers de Wallis et Futuna vers 1960⁸⁵⁹.

Selon Mgr Poncet, jusqu'en 1963, trois types de régime juridique de la propriété foncière coexistaient : les propriétés publiques, les propriétés des villages et les propriétés familiales :

a- La propriété publique

A Wallis comme à Futuna, elle comprend les zones non cultivées appelées *vaotapu* et *toafoa*. Propriétés du Gouvernement wallisien, ces zones sont l'objet de droits coutumiers dont la cueillette et le ramassage de bois de chauffage ou de construction. La réserve naturelle *vaotapu* est aussi conçue pour «assurer l'humidité du sol sur une grande étendue». Les feux de brousse y sont prohibés et les plantations interdites ; dans la partie dite du *toafoa*, les cultures sont autorisées à l'exception de celle du cocotier. Même cultivée, une parcelle reste propriété inaliénable de la Couronne.

A Alofi, une partie de l'île, la plus pauvre, est propriété du district d'Alo ; le ramassage du bois et des racines y est autorisé aux particuliers ; on peut y développer des cultures, y compris de cocotiers.

Les routes et la partie du rivage découverte à marée basse sont, à Wallis et Futuna, propriété publique.

b- La propriété des villages

Trois îlots sont propriétés villageoises : Nukuhifala appartient à Mata' Utu, Nukuhione au village de Liku et Nukutapu au village d'Alele ; les autres îlots sont des propriétés familiales. L'îlot de Nakuatea, divisé en lots privés avant 1840 par le chef Kulitea, conserve au tenant du titre le droit d'y faire des cultures ou d'y planter des cocotiers en suspendant les droits du (ou des) propriétaire(s) concerné(s).

Dans certains villages de Wallis, il existait encore en 1960 des plantations collectives de taros d'eau (*Colocasia esculenta*). Les travaux étaient collectifs pour la préparation du terrain puis, le chef du village divisait le terrain préparé entre toutes les familles qui alors, travaillaient leurs lots et assuraient la récolte dont elles avaient la jouissance. Le terrain ainsi divisé en lots de cultures appartenait à un ou plusieurs propriétaires et c'est sous la direction du chef de village et après accord des propriétaires concernés que les travaux collectifs étaient entamés. Cette règle fut établie par le roi Leone (1941-1947) pour éviter les litiges.

859 - Poncet (Mgr)- Coutume concernant l'administration autochtone de chacune des trois circonscriptions du territoire des Wallis-Futuna. s.d., ronéo, 12 p. (APM. Rome)

A Futuna, ce mode de culture n'existe pas.

c- La propriété familiale

Les terrains en bord de mer et les plages sont propriété privée. En règle générale, chaque groupe familial ou *kutuga* possède un terrain résidentiel dans le village d'origine, un terrain de plantation dans l'intérieur et une cocoteraie, souvent contiguë. Ainsi, l'ensemble du territoire insulaire, sauf les zones préservées des propriétés publiques, est divisé en propriétés familiales, y compris les terrains dits du *vao matua*, divisés en propriétés et laissés en brousse, soit pour assurer une jachère, soit par négligence.

Ce type de propriété remonte, à Wallis, à l'installation de familles venues de Tonga⁸⁶⁰ et dont la trace et l'évolution dans le temps se trouvent consignées dans le registre des généalogies de Lano, dressé par le père Henquel vers 1910. Le chef du groupe familial gère la propriété, qui est inaliénable. Mais à Wallis comme à Futuna, les rois ont un droit de «*haut domaine*» sur les biens fonciers privés et peuvent procéder par reprise de terres, à des attributions de biens pour des raisons politiques (attributions à des alliés étrangers) ou pour des raisons d'intérêt collectif.

Le chef de famille (*matua* ou *taokete*) assure la satisfaction des besoins en terre des membres de sa famille et, avec leur aval, peut procéder à des locations ou prêts de terre à d'autres personnes. La femme mariée a droit de jouir des terres de la famille de son époux comme de sa propre famille, les droits fonciers des enfants sont aussi reconnus.

Enfin, si le chef de famille est d'accord, le groupe familial peut demander au *pule* (gouverneur) du district, le partage des terres du lignage. Jadis celui-ci était représenté par le *Fotuatamai* (ministre des terres) pour procéder à cette opération qui créait ainsi, avec les lots partagés, de nouveaux noyaux familiaux collectifs.

Lors du décès d'un membre de la famille, à Wallis, ses biens fonciers passent à ses descendants sinon à ses parents de la branche d'où proviennent les terres qu'il avait en usage. En cas de décès du chef de famille, un autre chef est nommé selon les règles ; tous les biens fonciers du défunt sont dévolus à son conjoint ou à ses parents les plus proches par le sang, s'il n'a pas de conjoint. Un enfant naturel n'hérite que des biens personnels de sa mère et de ses parents du côté maternel et n'a aucun droit à la propriété foncière familiale. Il est à noter que le coprah est un bien personnel ou familial selon qu'il est préparé individuellement ou en commun.

A Futuna, il n'y a pas de partage de la propriété familiale, mais une division fonctionnelle pour préparer le coprah à tour de rôle⁸⁶¹.

860 - Rau, *op. cit.*

861 - Selon le père Cantala, rapporte Mgr Poncet.

Ce système a connu une lente évolution, probablement assez ancienne, qui a abouti, aujourd'hui, à une certaine autonomie du patrimoine foncier de chaque famille qui transmet ses terres à ses enfants. Les prêts de terre se sont généralisés avec la migration à partir de 1960 et se déroulent encore selon la tradition : le droit aux prémices et d'une part de la récolte pour le propriétaire perdure. Les terres en propriété collective peuvent maintenant devenir privées après constat, par les habitants du village concerné, d'une longue mise en culture par l'un des leurs. Enfin les terres incultes du *toafa* restent d'usage collectif pour les coupes de bois, le ramassage de fruits, des racines ou baies sauvages.

Ainsi, la plupart des auteurs estiment que le mode de tenure foncière, devenu un compromis entre la propriété privée pure et la propriété clanique collective, ne constitue pas un facteur de blocage économique.

2- *Persistence des méthodes culturelles traditionnelles*

Les méthodes culturelles sont aujourd'hui mises en cause. En effet, si dans le domaine des instruments agricoles un progrès indéniable a eu lieu, il n'en est pas de même au niveau des techniques.

F. Angleviel notait, en 1980, la persistance des brûlis en saison sèche sur le plateau de Gahi comme ailleurs à Futuna. Ces brûlis, jadis tolérables⁸⁶² compte tenu des longues périodes de jachère des terres, sont devenus réguliers avec la pression démographique et avec une périodicité très écourtée. Il en résulte une intense dégradation des sols et une érosion accélérée qui expliqueraient la latérisation de 25 % des sols de Wallis et leur aridisation.

Les techniques de culture ont peu évolué : on utilise toujours le bâton à fouir pour les plantations, le sabre d'abattis pour les débroussaillages.

Les cultures vivrières restent modestes avec une prédominance des taros d'eau (*Colocasia esculenta*) dans les jardins humides (les plus rares), des taros de terrains secs (*Xanthosoma sagittifolium*) et de l'igname *Dioscoreaceae*, plante des collines sèches, donnant de grands rendements et qui se conserve bien longtemps. Le kapé (une aracée, *Alocasia macrorrhiza* est en progression récente et donne des quantités importantes mais doit être consommé rapidement. Le manioc (*Manihot*), introduit au début du siècle, est surtout utilisé pour la nourriture des porcs ; il peut donner un rendement s'élevant jusqu'à 25 t./ha en se contentant de sols pauvres. La patate douce est absente.

Si taros et ignames constituent le fond de l'alimentation quotidienne actuelle, il faut ajouter à ces productions de base quelques produits de cueillette : les fruits de l'arbre à pain (*Artocarpus*), très prisés et récoltés sur toute l'année ; les bananes, les bananiers étant intercalés avec d'autres cultures et utilisées jadis comme produits de période de soudure en octobre-novembre.

862 - Pour Burrows, *op. cit.*, les jachères étaient en 1933, de 10 ans environ après 2 ans de mise en culture

Ajoutons à cela des cultures fruitières telles que l'ananas, le papayer, la canne à sucre utilisées comme friandise. Plus rares et délicats, le manguier, l'oranger et le citronnier sont d'apport récent.

Enfin, complétant ce fond traditionnel, on note la culture du kava (*Piper methysticum*) qui garde une grande importance pour les personnes âgées et les cérémonies publiques ou familiales ; celle du tabac, introduit au XIX^e siècle, mais qui recule, les jeunes lui préférant la cigarette. Des plantes textiles à usage domestique enfin restent cultivées dans les terroirs, telles le *tutu* (*Broussonetia papyrifera*) ou faux-mûrier qui permet de confectionner les *tapas* et *siapos* (draps) ; le pandanus (*Pandanus tectorius*), produit de cueillette abondant utilisé, pour une de ses variétés, pour faire des paniers et des nattes, et pour une autre variété, pour les toits de case ; enfin l'écorce du bourao (*Hibiscus tiliaceus*) sert à faire des cordes.

Le cocotier, menacé de disparition vers 1950, retrouve maintenant vie grâce aux progrès réalisés dans la lutte contre l'oryctes. Il existerait 4 000 ha de cocoteraies dont la moitié ferait l'objet d'une cueillette des noix pour l'alimentation des porcs et la consommation villageoise. Jusqu'en 1975, bon an, mal an, Futuna gardait une production estimée à 100 t. par an.

Les légumineuses sont absentes ; l'administration du Territoire n'a toujours pas réussi à développer des cultures de caféiers, de cacaoyers ou de poivriers.

Statistiquement l'ensemble de ces productions, vivrières s'élève à (Tabl.XXVII) :

Bananes	4 300 t	Ignames	560 t
Arbre à pain	4 400 t	Manioc	1 400 t
Taros	1 750 t	Ananas	2 000 unités
Kape	1 000	Cocos	2 500 000 noix

Tableau XXVII - Productions agricoles de Wallis-Futuna

(Source : Service de l'économie rurale⁸⁶³)

En 1960, seule une centaine de tonnes de ces produits ont été envoyées à Nouméa en cadeaux aux familles de l'archipel qui y résidaient⁸⁶⁴. Une petite commercialisation locale a lieu avec les Européens vivant dans l'île et aux quelques marins de passage...

3- Aperçus sur l'utilisation des terres et les exploitations

La monographie du village de Gahi⁸⁶⁵ apporte quelques réponses ponctuelles à ce délicat et mal connu problème. A Gahi, la propriété moyenne

863 - Vavasseur, M.- Rapport sur l'agriculture des îles Wallis-Futuna. Non publié. 1978.

864 - Rapport IEOM 1986, *op. cit.*

865- Angleviel, F.- L'archipel des Wallis : problèmes d'une économie insulaire. Montpellier : Université Paul Valéry - Montpellier III, 1982, 155 p.

est de 1,5 ha (pour 35 ha cultivés au total partagés entre 24 familles). Mais l'éventail varie entre 0,30 ha et 3 ha. Notons que 5 familles sur 24 sont salariées.

Les prêts de terres y sont assez nombreux : plus de la moitié des familles en bénéficient soit en cultivant la terre d'une personne trop âgée, soit une terre prêtée en remerciement de services rendus. Les propriétés ont en général leurs parcelles regroupées sur le terroir villageois (dans 78 % des cas). Cela s'expliquerait aussi bien par une forte endogamie au niveau des mariages que par le fait qu'on répugne à donner des terres à une femme qui épouse un homme d'un autre village.

Sur les micro-terroirs de Wallis, comme sur ceux de Futuna, l'utilisation des sols s'est intensifiée depuis une dizaine d'années du fait de l'arrêt presque complet de la migration et du retour de familles du Vanuatu comme de Nouvelle-Calédonie. Ainsi à Gahi, 70 % des terres sont cultivées, 20 % en jachère, 10 % incultes (bois, landes, etc...). Pour les terres cultivées, plus de la moitié sont en cultures permanentes et le reste en cultures temporaires. Un assolement triennal (avec les terres en jachère) y est encore possible.

En résumé, on constate que la rente foncière dans l'archipel conserve une très forte valeur sociale et reste un signe de prestige prisé ; les migrants de Nouméa s'efforcent de revenir régulièrement ou de laisser un fils sur leur propriété car après dix ans d'absence, les droits fonciers peuvent être remis en cause, voire être perdus totalement. La commercialisation des produits est rare (ravitaillage de l'hôpital ou d'un petit restaurant à Gahi) et aucun produit de marché de type européen n'apparaît hors des cultures traditionnelles.

Donc l'autoconsommation est jusqu'ici la seule issue de l'agriculture de l'archipel.

III - LES EFFORTS DE TRANSFORMATION DU SECTEUR AGRICOLE

1- Elevage, pêche, artisanat

a- L'élevage

Il se résume pour l'essentiel à l'élevage des porcs et connaît une certaine amélioration par croisement avec des espèces nouvelles introduites récemment. L'élevage repose depuis toujours sur le principe du libre vagabondage des porcs sur le bord de mer : ils y trouvent une partie de leur nourriture avec les coquillages dont ils sont friands : des barrières les isolent des champs ou de l'habitat et tous les soirs, les bêtes (marquées à l'oreille) sont rappelées à leur parc (par battement sur une touque à pétrole à un rythme propre à chaque éleveur). Là, ils reçoivent du manioc ou des noix de coco. Il résulte de ces pratiques ancestrales que les porcs ont une nourriture déséquilibrée avec un

excès de glucides et des carences en protéines. Ce vagabondage des porcs pollue les plages, déjà utilisées, notamment à Futuna, pour la satisfaction des besoins naturels des humains de certains villages ; mais la population accepte mal l'obligation légale de parage des animaux.

Le porc est le symbole social de la richesse et de la puissance familiales ; sa consommation est rituelle lors de tout évènement familial ou public (pouvant donner lieu à des «massacres» de dizaines d'animaux). Son prix était, en 1984, proche de 200 000 F.CFP, prix exorbitant pour les restaurants comme pour les ménages européens qui achetaient à meilleur compte du porc importé (dont le goût leur convenait en outre mieux !). L'effectif du troupeau s'élève à environ 17 000 à Wallis et à 6 000 à Futuna. A Gahi, le troupeau moyen était de 17 porcs par famille avec un maximum de 33 porcs pour le chef du village.

Les volailles n'ont joué pendant longtemps qu'un rôle d'appoint pour leur chair. L'archipel comptait 8 000 volailles en 1984. La race locale, dégénérée par la consanguinité, présentait peu d'intérêt et on ne collectait même plus les œufs. Quelques canards introduits ne suscitent guère plus d'engouement et leur consommation n'est qu'occasionnelle.

L'élevage des bovins n'existe plus qu'à l'état expérimental ; quelques maigres troupeaux de chèvres subsistent ainsi que moins de 200 chevaux, maintenant de moins en moins utilisés pour le transport, devant la concurrence des engins à moteur. Quant à la chasse, elle ne concerne que les roussettes, quelques pigeons, voire quelque oiseaux marins : son apport est marginal.

Cette carence de l'élevage a été compensée au niveau de l'alimentation par le succès croissant des conserves de viandes ou volailles...

b- La pêche

Une petite pêche familiale se fait en bord de lagon dans les trous d'eau. Les jeunes, par jeu, vont encore pêcher quelquefois à la sagaie. Les grandes pêches collectives d'antan avec de grands filets, signalées par Burrows lors du passage saisonnier des maquereaux, ont disparu. Si l'on peut noter un certain engouement lié au modernisme pour la pêche sous-marine, la pêche à l'épervier et la pêche au filet à partir de petites barques sur le lagon, leur impact alimentaire reste faible pour l'ensemble de la population. Le ramassage des coquillages de bord de mer, la pêche aux langoustes gardent, dans certains villages bien placés, un certain intérêt monétaire (par revente aux Européens ou aux restaurants). Rappelons simplement qu'en 1984 (dernier chiffre connu), sur 2 952 t. d'importations alimentaires réalisées (soit 455 millions F.CFP), 223 t. représentaient du poisson en conserve.

Des tentatives de relance de cette activité ont été faites : l'objectif visé à partir de 1970 a été la création d'une flotille de pêche adaptée aux conditions locales et permettant un apport nutritif et des revenus nouveaux. Si en 1976 on

recensait une centaine d'embarcations à moteur, cette flotille était très hétéroclite et ne donnait lieu qu'à une pêche occasionnelle de caractère privé ou ludique. Un programme prévoyant la construction locale de doris de grande taille permettant la pêche hauturière (du thon surtout) a été lancé, financé par le budget local et le FIDES⁸⁶⁶. En seize ans, 340 embarcations ont été construites (dont 32 en 1983). Les prises s'élevaient à 200 t. en 1980 dont 150 dans le lagon et 50 dans l'océan, attestant ainsi d'une nouvelle habitude de pêche à l'extérieur. Cela devenait urgent car l'épuisement des ressources du lagon d'ici quelques années menace comme en témoigne le cas du trocas dont les 70 t. pêchées de 1981 à 1983 pour une fabrique du Vanuatu (maintenant fermée) avaient épuisé les ressources pour longtemps. Or aucune politique de protection et de valorisation des ressources naturelles du lagon pour le long terme n'a été définie.

Cette expérience de pêche commence cependant à donner des résultats encourageants bien qu'elle ait été coûteuse pour les Pouvoirs Publics : le chantier naval emploie 14 personnes, et vend ses navires à 20 % de leur prix de revient ! Et une partie de ces bateaux bénéficie à des personnes pour qui la pêche n'est qu'un divertissement des jours de repos !

c- L'artisanat

Longtemps il n'a eu qu'un intérêt social (cadeaux) ou domestique : nattes et paniers en pandanus, *tapas* en mûrier... Quelques ventes ont lieu à Nouméa pour les «curios» locaux ou au Bureau des Wallis ou à l'occasion de fêtes et kermesses, mais les prix proposés au public pour des objets de qualité variable sont trop souvent dissuasifs... Une coopérative a été créée en 1981 sous la forme d'un groupement d'intérêts économiques, chargé de la promotion de l'artisanat. En 1982, son chiffre d'affaires était de 1,4 million F.CFP (pour 6 millions d'aide initiale) ne payant même pas les frais... Et puis, il y a la concurrence des Fidji ou Tonga pour les *tapas* ; même les plats à kava y étaient bien moins coûteux que ceux fabriqués localement...

Tout ce qui allège cette charge des importations alimentaires en créant pour les fruits et légumes, les volailles ou la viande, la pêche, une activité locale génératrice à terme de produits, d'emplois, de revenus jusque là inexistantes et à prix compétitifs, est à tenter. Cela permettra peut-être de modifier l'actuelle (et indispensable) dépendance de fait avec l'économie de transfert et surtout de créer une responsabilité socio-économique propre des acteurs locaux.

866- Programme rendu possible grâce à l'affectation d'un spécialiste, M Pichon, fin connaisseur du Pacifique et qui réalisa les plans des bateaux et dirigea à l'atelier de Mata'Utu leur construction. Retraité, M Pichon poursuit une carrière de peintre de la vie wallisienne ne manquant pas de finesse et de réalisme dans ses saynètes insulaires tirées de la vie quotidienne

2- Les trop modestes efforts de reboisement

A partir de 1973 un programme de reboisement a été décidé suite à des essais jugés concluants de pins des Caraïbes (*Pinus caribaea*). Commencé sur la partie semi-désertique et latéritisée du *toafa* central de l'île de Wallis, en 1974, ce programme était réalisé sur 22 ha, atteignait 57 ha en 1976, et 180 ha (dont 20 en essences diverses) en 1980. A partir de 1982, le plan de reboisement passait à 25 ha par an au lieu de 20⁸⁶⁷.

Ce programme de reboisement s'est heurté à partir de 1975 à quelques difficultés. Il est vite apparu que la population comprenait mal l'intérêt des reboisements ; très vite la méfiance a engendré une sourde opposition, concrétisée par des actes malveillants envers les employés de la reforestation, puis des feux de plantations. Des enquêtes faites et des plaintes reçues par les chefs politiques ou les élus, il ressortit que les habitants des villages proches du *toafa* craignaient qu'à terme, les reboisements impliquent l'accaparement par l'Administration⁸⁶⁸ de terrains jusqu'ici à usage collectif. Les reboisements serviraient aussi de prétextes aux personnes opposées à l'Administration soit pour des raisons politiques, soit pour des raisons de personne... Enfin le pin des Caraïbes déplaisait parfois car il s'agissait d'une essence étrangère inconnue jusqu'ici.

Si aujourd'hui une prise de conscience des méfaits irréversibles du déboisement existe chez beaucoup de Wallisiens, on ne peut dire qu'il en résulte une véritable politique dans le temps, des pouvoirs publics locaux. En effet, les choix initiaux retenus sont techniquement contestés par les détracteurs⁸⁶⁹ : la production de bois espérée ne serait pas d'une qualité et d'un prix de revient permettant son exportation... On ne peut même pas obtenir des planches pour menuiserie, mais seulement des poteaux à usage local... Enfin, le droit coutumier local s'oppose à toute réglementation des Eaux et Forêts concernant les terrains reboisés.

Aussi les 10 000 hectares de *toafa*, en extension régulière du fait de l'érosion, ne semblent pas devoir bénéficier avant une prise de conscience encore problématique, d'un reboisement accéléré qui pourtant s'impose à Wallis et à Futuna maintenant, et nécessiterait des crédits importants étalés sur une longue période⁸⁷⁰.

867- Rapport du Service de l'Economie Rurale

868- La hantise de la dépossession foncière est fortement ancrée en Océanie, s'appuyant sur les vieux souvenirs coloniaux et les tentatives plus ou moins réussies d'accaparement foncier par des étrangers... celui qui plante un arbre exerce un droit de propriété implicite sur l'arbre, donc le terrain qui le porte...

869- Rapport de mission à Wallis-Futuna du chef du Service Forestier de Polynésie française, 1981.

870- En 1986, le programme de reboisement du Service Rural touchait 25 ha et 30 000 plants avaient été distribués à des particuliers, selon le rapport 1986 de l'I.E.O.M.

3- La politique de relance agro-pastorale

A côté de ces premiers efforts de reboisement, les autorités ayant en charge le développement local se sont efforcées de prendre des mesures adéquates permettant d'améliorer les productions agricoles et animales.

Une «Société Mutuelle pour le Développement Rural» financée par le FIDES a procédé ces dix dernières années à des distributions de semences, de poussins, d'aliments complets pour animaux et de matériaux (barrières) pour la construction d'enclos pour les porcs. En 1976, le service local de l'agriculture a obtenu de bons résultats avec les semences potagères et des essais de maïs réalisés sur les terrains de la mission.

A partir de 1980, a débuté un programme de régénération des cocoteraies avec la mise en place de 8 000 plants hybrides sélectionnés ; ce programme, conduit par le service de l'économie rurale, a porté sur 30 ha environ en 1983-1985, sur 27 ha en 1986 et sur 50 ha en 1987 dont 20 pour Futuna. L'introduction de variétés africaines était prévue pour 1987-1988.

Les débouchés de ces nouvelles cocoteraies restent intérieurs et visent à assurer l'alimentation humaine et celle des porcs. La nécessité d'atténuer la grande dépendance alimentaire envers l'extérieur se concrétise depuis 1980 par de nouvelles initiatives publiques : une pépinière d'essais potagers a été créée et est utilisée par 300 exploitants ; des cours d'enseignement ménager s'efforcent d'habituer les futures ménagères à l'utilisation des légumes introduits. Le même effort se réalise du côté des fruits : une pépinière élève des plants greffés, ensuite cédés aux agriculteurs intéressés (agrumes, manguiers, avocatiers). Une amélioration des cultures de l'ananas et de la banane, grâce à la mise en place de nouveaux plans, est en cours.

Du côté de l'élevage, des initiatives intéressantes ont été prises et sont en cours de développement. Pour les volailles, trop peu nombreuses à Wallis, des distributions de poules pondeuses et poulets de chair faites avant 1980 avaient été un échec, les animaux étant consommés hâtivement. En 1981 fut donc créé un élevage «officiel» à Kolo : en 1983 il donnait 44 000 œufs pour 250 poules. L'extension et la diffusion chez des éleveurs privés de cette expérience, complétée par un élevage de poulets de chair, contribuerait à alléger sensiblement, sinon à supprimer, les importations jusqu'ici indispensables et créerait des revenus locaux aux effets multiplicateurs (emploi, aliments, patentes, abaissement des prix). Ces initiatives ont abouti en 1986 à la création d'un élevage de 1 000 poules pondeuses produisant 280 000 œufs, ce qui couvre les besoins locaux et supprime les importations. Le passage à l'élevage de poulets de chair est maintenant prévu. L'autonomie alimentaire en poulets est prévue rapidement⁸⁷¹.

871- Rapport de l'IEOM de 1987, *op. cit.*

Le terrain d'action peut-être le plus facile au niveau nutritionnel (sinon comptable...) se trouve du côté du porc. De nouveaux géniteurs de race «Large White», introduits en 1983, ont complété le lot des nouveaux étalons locaux censés régénérer l'élevage local⁸⁷¹. Des essais d'embouche en parcs, basés sur une alimentation au manioc, associée à des vitamines en granulés, ont donné de bons résultats. Aussi depuis 1984, la Caisse de Coopération de la Communauté Européenne attribue des prêts (à 80 %) aux particuliers ; on envisage de produire 100 porcs gras par an, consommant 75 t. de manioc local.

Enfin l'élevage des bovins connaît un regain d'intérêt : cela était urgent car il ne restait en 1980 que 60 bovidés à la mission, donnant surtout du lait. Les essais réalisés sur le *toafa* par l'IEMVT⁸⁷² ont donné, avec des espèces introduites, des résultats permettant de nourrir 2 bovins à l'hectare sans apport excessif d'engrais.

4- Secteur traditionnel et économie moderne : un faux débat... ?

Ainsi, à Wallis et Futuna, y aurait-il opposition ou coexistence de deux types d'économies, l'une reposant sur une monétarisation d'origine extérieure, l'autre sur les bases de la vie traditionnelle d'antan ? Cela n'est qu'une apparence trompeuse pour journalistes pressés ou analystes recherchant à tout prix les dualismes jugés «scandaleux», donc débouchant sur les théories du renouvellement qui souvent sont (étrangement) des doctrines de rupture du champ social.

Dans l'archipel, la société traditionnelle qui se maintient est d'abord et avant tout une réalité permise et légitimée par l'économie de transfert qui s'efforce de rationaliser par le développement, d'institutionnaliser par les lois, règlements et décrets, cette masse amorphe en apparence car non productive. En fait, c'est une pseudo-société traditionnelle qui de plus en plus, perdure, accrochée par ses droits coutumiers à quelques arpents de terre n'ayant aucune valorisation économique, composée de plus en plus de pseudo-ruraux, soit âgés ou ayant laissé passer les occasions de la migration et de ses promotions, soit constituée de retraités ou pensionnés divers⁸⁷³, soit de bénéficiaires des mandats envoyés de Nouméa pour la surveillance des terres, la garde de jeunes enfants ou l'élevage des porcs. La société traditionnelle n'est plus que le sous-bassement non avoué de la société moderne de l'archipel, celle qui vit du fonctionnariat ou qui s'est installée sur le salariat en Nouvelle-Calédonie. Ainsi elle joue le rôle de caution culturelle, d'arrière-garde pour les commodités domestiques, donc de base arrière utile. La société traditionnelle ne produit

872- IEMVT : Institut d'Etudes de Médecine Vétérinaire Tropicale.

873- Depuis 1980, les vieux agriculteurs perçoivent aussi une allocation minimum de l'Etat comme dans les autres Territoires d'Outre-Mer.

qu'une chose : de la valeur sociale ritualisée par la coutume, cautionnée par la hiérarchie, sanctifiée par la pratique religieuse ostentatoire de l'église wallisienne qui a pris le relais de la mission mariste. Enfin politiquement, elle est l'alibi du système local, la justification des notables de tous rangs, comme la consécration des «*nouveaux notables*» créés par la République Française depuis 1961 et qui eux aussi ont joué⁸⁷⁴, jouent et joueront un rôle, certes limité, mais qui s'inscrit dans le contexte politique calédonien et français dans le Pacifique comme en métropole.

D'ailleurs une question de fond apparaît, signalée par quelques auteurs et portant sur l'origine sociale des migrants partis après 1950 vers Port-Vila ou Nouméa. Il apparaîtrait que la majorité des migrants, au moins jusqu'en 1960, appartenait au groupe des cadets. Ce groupe sera alors formé d'exécutants,... et ce sont eux qui finalement, joueront le plus grand rôle... en s'expatriant⁸⁷⁵. Quant au premier groupe, «*celui des aînés est formé de toutes les personnes qui d'une façon ou d'une autre, peuvent avoir des gens qui exécutent les travaux de la famille ou qui les remplacent dans différentes occupations sociales. Les aînés sont en général les plus vieux...*»⁸⁷⁶.

Ainsi la migration a été le choix fait par une société homogène et hiérarchisée, qui a vite découvert que la rente migratoire valait plus que la rente des «*services coutumiers*» assurés localement dans l'archipel par les cadets des lignages et des familles élargies (*Kaïnga*). Il y a eu alors, par scissiparité, création d'une «*nouvelle société*» qui, par la migration, s'est introduite dans le monde moderne, le salariat, et a subvenu aux besoins des aînés ou notables en place. Ainsi c'est une pragmatique adaptation de la coutume à de nouvelles réalités, permise par l'adaptation et la flexibilité de la société polynésienne.

Mais cet état de chose, vrai encore jusqu'en 1975, a été remis en cause par l'échec du boom du nickel qui a freiné la migration, diminué les envois des mandats, provoqué les premiers retours importants entre 1976 et 1980 aux îles natales. Aujourd'hui, avec la tournure aiguë prise par le problème calédonien, c'est l'avenir même de la migration qui est posé, donc celui de l'unité de la société civile globale de l'archipel.

D'autre part, on peut penser, à entendre certaines réactions locales, que la migration a aussi trop bien réussi socialement et économiquement⁸⁷⁷ : «*... ils ont pris goût aux «bienfaits» de la vie européenne et l'importance des mandats a diminué progressivement...*». Et surtout, peut-on ajouter, les esprits ont changé

874- En 1967, après les élections législatives, le Gouvernement Pompidou n'avait que deux voix de majorité à l'Assemblée Nationale à Paris, l'une était incertaine avec F. Sanford, élu frondeur de Tahiti, l'autre assurée avec celle de B. Brial, élu à Wallis... Voir aussi : Mayer, R.- La situation politique présente d'un Territoire Français d'Outre-Mer : les îles Wallis-Futuna. Lyon : Faculté de Théologie de Lyon, 1972 (Mémoire).

875- Likuvalu, A.- Histoire et migrations à Wallis et Futuna. *Bulletin de la S E H.N.C.*, n° 40, 1979

876- Likuvalu, A.- Histoire et migrations à Wallis-Futuna, *op. cit*

877- Angleviel, F.- Wallis, problème d'une économie insulaire, *op. cit.*

chez les migrants par l'acculturation, l'adaptation à des modèles économiques européens, l'endettement pour les voitures, les meubles, les chaînes hi-fi, les traites pour l'achat d'un logement. Les enfants, éduqués à l'euro-péenne, ayant moins l'occasion avec la crise de visiter Wallis ou d'avoir à Nouméa les visites de leurs grands-parents, se sentent plus détachés, moins obligés financièrement et moralement. Du mépris apparaît aussi parfois envers ceux qui «*vivent du travail des autres,*» voire «*les exploitent*»...

«Transformation du paysage, de la vie quotidienne - enlaidissement moderne, diront les touristes que nous sommes - mais aussi transmutation de l'échelle des valeurs. Regardez-les maintenant descendre de la Caravelle, les émigrés wallisiens, en visite «au pays» : cravatés, chaussés, brinquebalant des transistors, bedonnants de respectabilité. Et regardez les regards autochtones qui considèrent, derrière les grillages d'Hihifo (l'aéroport), ces témoignages vivants de la Vérité, de la Réussite, du Bonheur nouvelle manière. Les Wallisiens ne comprennent plus le bonheur de leur île, dit, mélancolique, le père Sagato, aumônier des émigrés de Nouméa. Ils cèdent au mirage de l'argent. Rien à faire. Maintenant il faut émigrer pour s'acheter une voiture. Une grosse. Sous peine de frustration. Comme on aimerait que - vitesse pour vitesse - ils brûlent toutes les étapes, qu'ils sautent directement du tamouré païen à la croissance zéro...!»⁸⁷⁸.

Sauvée par la migration, la société traditionnelle revivifiée longtemps sous des formes nouvelles n'est-elle pas aujourd'hui menacée dans ses fondements ? Va-t-on vers une rupture à terme du cordon ombilical avec Wallis et Futuna des migrants installés à Nouméa ? Pourtant la crise calédonienne incite plutôt à resserrer les liens avec l'archipel pour pallier au pire qui menace...

De tout cela, il résulte qu'aujourd'hui, à Wallis et Futuna, la société comme l'économie traditionnelle qui en découlent sont dans une impasse qui risque d'aller grandissant et de dégénérer en crise du «*vouloir vivre*» propre aux organismes atteints d'obsolescence. En effet, on peut penser que l'ère des grands travaux d'équipement s'achève. L'administration s'efforce, et la tendance va aller s'accroissant, de comprimer les dépenses publiques et de les rationaliser. Cela est apparu avec la remise en cause des tarifs aériens et du fret bateau, comme avec les réductions de programmes ou le souci de dégager, à partir des possibilités locales, des productions et des revenus nouveaux. La chute brutale depuis 1980, compte tenu des aléas de l'économie calédonienne, des envois de fonds, se fait déjà sentir. Enfin les retours déjà sensibles d'anciens migrants, la difficulté d'envoyer les jeunes à Nouméa accroissant les charges de l'économie traditionnelle, risquent très vite aussi de faire éclater des conflits de générations (avec l'acculturation qui progresse) comme d'intérêts économiques

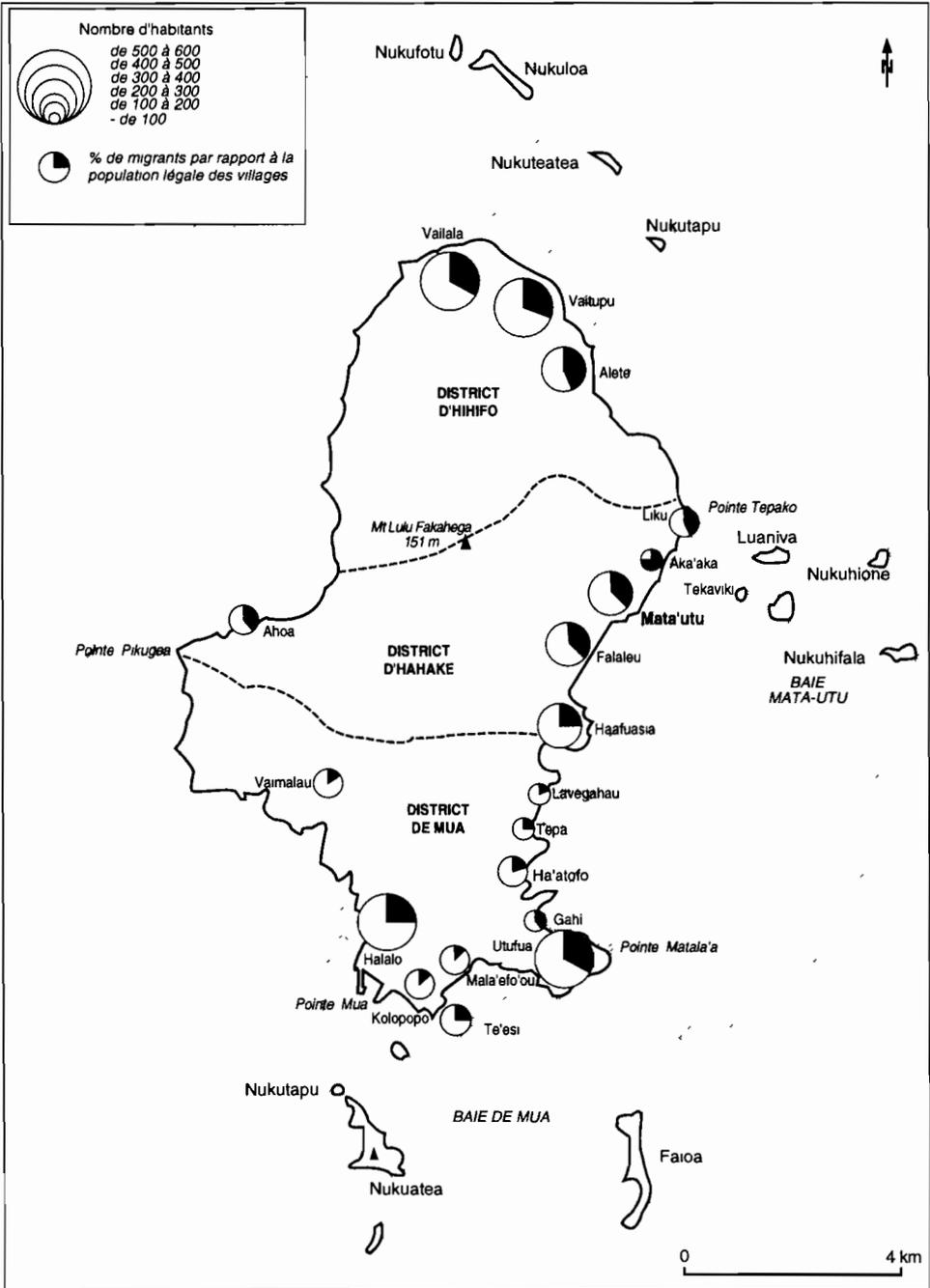


Fig.9 - Iles Wallis (Uvea)
Impact de la migration au niveau de la population villageoise
(recensement 1960)

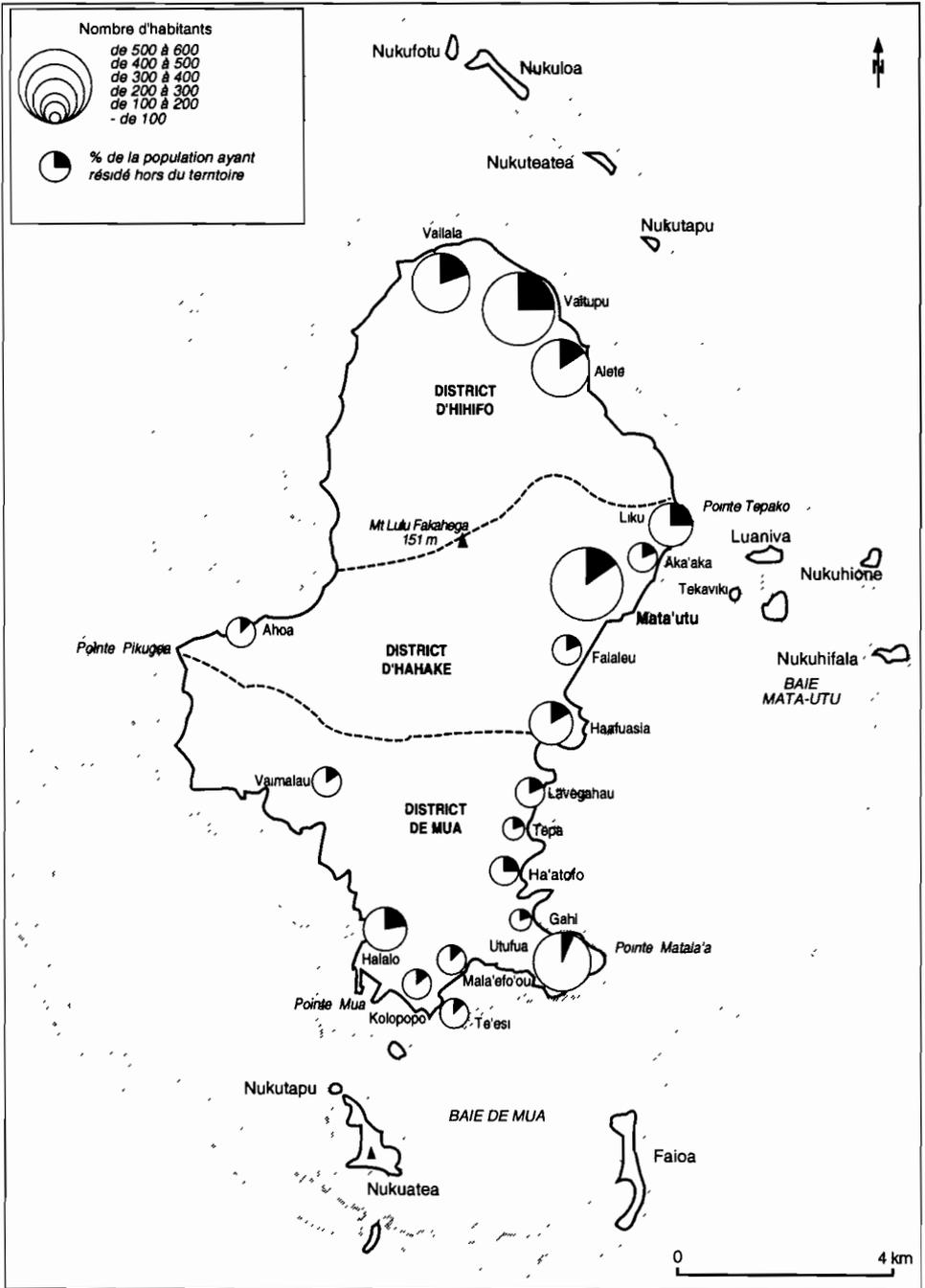


Fig.10 - Iles Wallis (Uvea)
Impact de la migration au niveau de la population villageoise
(recensement 1976)

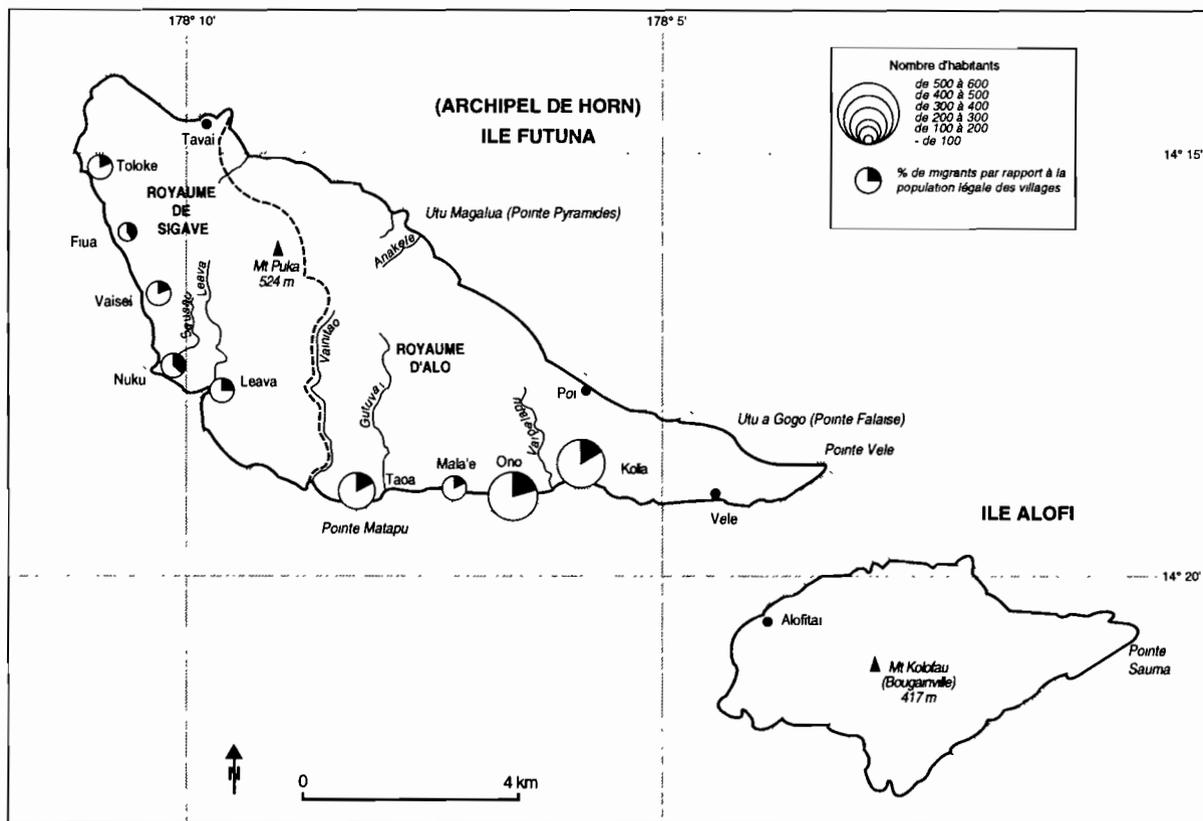


Fig.11 - Iles Futuna-Alofi : Impact de la migration au niveau de la population villageoise (recensement 1960)

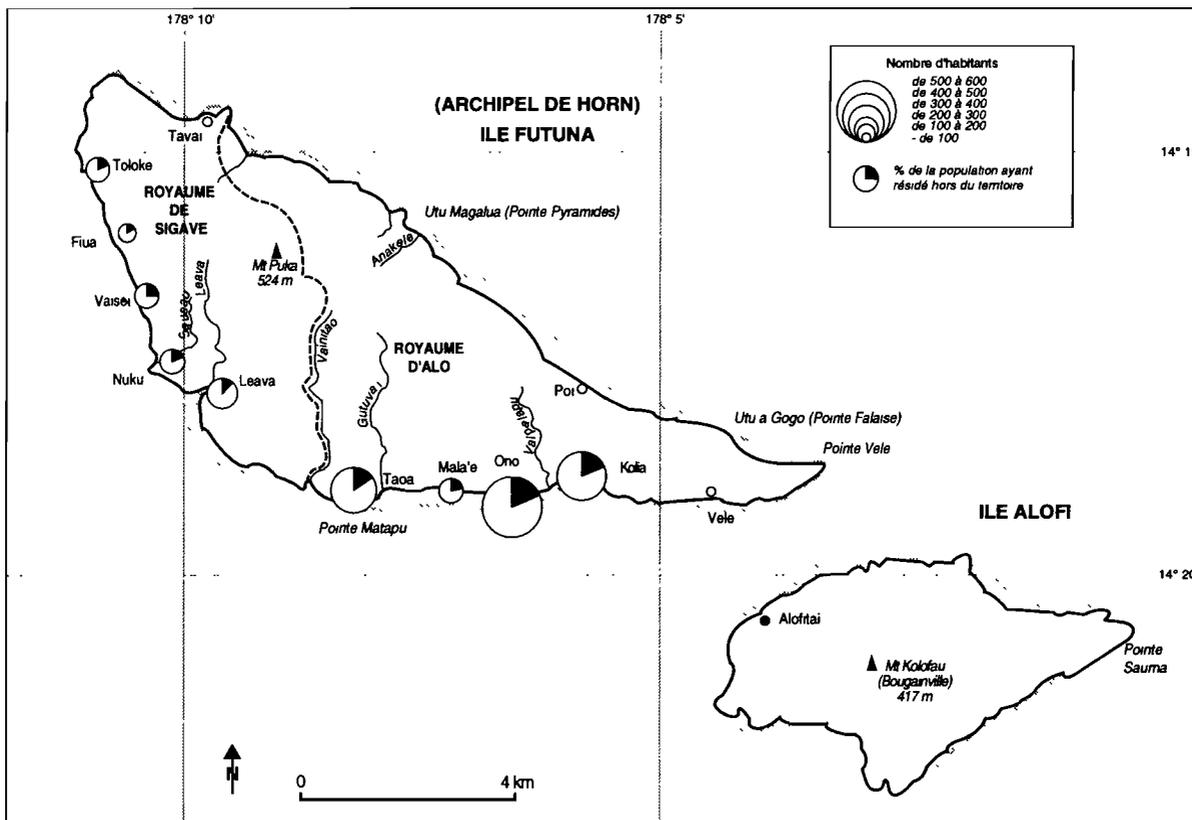


Fig.12 - Iles Futuna-Alofi : Impact de la migration au niveau de la population villageoise (recensement 1976)

contradictoires. L'exemple du semi-échec des reboisements, la difficulté pour les jeunes à trouver des terres disponibles ou des capitaux pour lancer des productions nouvelles sont à prendre en compte. La déforestation grave de Futuna, l'extension du *toafoa* à Wallis traduisent la crise de cette société et sa difficulté à prendre en compte les nécessaires ajustements socio-économiques qu'elle implique. Or, sur cette problématique déjà difficile se greffe, en découlant directement, une autre question tout aussi préoccupante à court terme, celle du problème agricole de l'archipel.

5- *La fin des terroirs agricoles d'antan...?*

De 1950 à 1970, la politique de migration vers la Mélanésie du Sud a permis de différer les choix d'une difficile politique de prise en compte de l'impasse agricole dans laquelle se trouvent engagées les deux îles depuis longtemps. Or, avec les déconvenues de la crise économique calédonienne qui va, à partir de 1973, enrayer partiellement l'absorption du trop-plein insulaire, se superposera la crise politique de demande d'indépendance qui créera à partir de 1978, les conditions d'un reflux partiel des anciens émigrants et, faute de débouchés dans l'emploi et de sécurité dans leur établissement, la diminution de plus en plus accusée du nombre des candidats à l'installation en Nouvelle-Calédonie.

Ainsi depuis dix ans, le problème de l'état des ressources agricoles et des possibilités du maintien et de l'extension de leur potentiel se trouve-t-il posé et prend-t-il une tournure dramatique en terme de futur possible pour les deux îles. Aussi, les chercheurs comme les pouvoirs publics, s'efforcent de déterminer pour les uns, les menaces pendantes, pour les autres, les parades et propositions permettant de pallier les situations de détérioration graves et irréversibles qui découlent de l'action continue et accélérée de l'homme sur le milieu insulaire des deux îles.

a- Une agriculture traditionnelle à risques

De nombreux spécialistes ont démontré la grande fragilité des milieux caractérisés par l'endémisme insulaire et ses conséquences avec presque partout, l'apparition d'un néo-endémisme lié aux emprunts et aux communications de plus en plus fréquentes. Il en résulte, selon R. Paulian⁸⁷⁹, que «*la destruction des écosystèmes insulaires tropicaux est très fortement engagée et s'accélère rapidement*» car ces milieux sont plus fragiles du fait de leur exigüité insulaire que les écosystèmes continentaux plus diversifiés. Un

879- Paulian, R - Les îles, laboratoires naturels. Spécificité et contraintes biologiques des milieux insulaires. In : Nature et Hommes dans les îles tropicales : réflexions et exemples. Talence : CRET/CEGET, 1984 (Collection «Iles et Archipels», n° 3)

écologiste très proche des problèmes du Pacifique sud⁸⁸⁰ signale qu'une des préoccupations majeures qui apparaît dans le cadre du programme régional océanien mis en place à partir des préoccupations des gouvernements ou administrations insulaires des îles du Pacifique sud est pour la très grande majorité (70 %) la destruction des forêts.

Des travaux récents⁸⁸¹ de terrain démontrent pour les trois îles de Wallis, Futuna et Alofi, la gravité des processus de destruction du milieu naturel et ses conséquences à terme. Peu auparavant, F. Angleviel⁸⁸² avait donné, à partir d'une étude comparative de photo-restitution aérienne entre 1962 et 1982 (au 1/20 000), une approche de la dynamique du problème, en constatant le recul des forêts devant les polycultures à proximité des villages, et l'importance prise par les tarodières irriguées sur la côte Est d'Uvea, et notait l'interpénétration des cocoteraies et de la forêt. Dans la partie sud d'Uvea, les cultures apparaissaient plus extensives avec une emprise «*plus forte des cocoteraies et de la forêt primaire*». Au contraire, le district Nord de Hihifo voyait l'activité agricole bornée par la zone du *toafa*. Cette approche sur Wallis seulement, a été complétée par l'étude pluridisciplinaire récente de J. F. Dupon et A. Beaudou et permet un diagnostic serré des problèmes de dégradation du couvert végétal. L'agriculture vivrière itinérante sur brûlis, seconde composante après l'agriculture irriguée du système agricole traditionnel, apparaît comme la cause des actuels risques du milieu naturel insulaire.

En effet, les pratiques anciennes de cultures sur brûlis eurent un impact limité tant que la durée des jachères, après épuisement des sols au bout de 3 à 5 ans sur des parcelles soumises aux brûlis, permettait l'apparition et la consolidation d'une forêt secondaire stable (jachère de 10 ans et plus). Mais avec la pression démographique, la durée des jachères a souvent diminué (7 à 9 ans) ; il en résulte «... *l'appauvrissement de la couverture végétale (qui) va de pair avec celui du sol...*» ; l'érosion, facilitée par les fortes précipitations, ne laisse plus subsister qu'un couvert de fougères, empêche la repousse des arbres, interdit la mise en place de cultures vivrières. A terme, les réserves en eau sont compromises, et l'homme ne peut plus continuer à disposer des végétaux utiles. A ces atteintes de l'homme, se cumulent celles plus sporadiques mais tout aussi graves des incendies qui se déclarent en saison sèche ou lors des épisodes aigus de sécheresse inter-annuelle. Si l'on prend aussi en compte, depuis quarante ans au moins, les défrichements occasionnés par les constructions de routes, bâtiments publics, de deux terrains d'aviation, on assiste à un quadrillage de plus en plus serré de l'espace naturel vacant par l'espace humainement modifié.

880- Lyon-Dahl, A.- Gestion traditionnelle et moderne de l'environnement insulaire océanien. *In* : Nature et Hommes dans les îles tropicales, *op. cit.*

881- Beaudou, A. et Dupon, J.F.- Wallis et Futuna, l'homme contre la forêt. Nouméa : P.R.O.E. - C.P.S., 1986.

882- Angleviel, F.- Des méthodes applicables à l'étude de l'agriculture wallisienne. Montpellier : Université P. Valéry, 1985 (D.E.A. de géographie).

Cette transformation avait été en outre précédée, à partir de 1880, par l'extension sensible des surfaces affectées aux plantations de cocotiers et à l'extension du cordon de peuplement villageois au Sud et à l'Est de la périphérie de Wallis. A Futuna, la population s'est concentrée sur les côtes Ouest et Sud ; Alofi ne connaît pas un habitat pérenne notable.

Néanmoins, les conséquences découlant du recul du couvert végétal forestier apparaissent d'ores et déjà comme graves puisque l'on estime à 15 % de la superficie, les forêts subsistant dans le centre et l'Ouest d'Uvea⁸⁸³. A Futuna, la forêt s'est réfugiée sur les hauteurs et dans les ravins d'accès difficiles⁸⁸¹, soit 30 % de la superficie totale. Par contre, Alofi est nettement plus préservée avec 70 % de sa surface restée en forêt. Là où la forêt a disparu, là où une végétation secondaire n'a pu se mettre en place, le *toafa* occupe l'espace, que ce soit sur une partie importante du plateau central de Futuna que sur les pentes jadis livrées aux défrichements sévères pour mise en culture.

b- Bilan de l'utilisation des sols

De l'ancienne trilogie culturale : culture irriguée du taro, cultures sur brûlis, cocoteraies, cette dernière forme a perdu, sauf pour l'autoconsommation, sa valeur ancienne. Les cultures irriguées de taro gardent toute leur importance et représentent «*une forme d'intensification de l'agriculture vivrière*»⁸⁸⁴. Mais les cultures sèches sur brûlis de l'igname et du taro se sont étendues alors que la culture irriguée est limitée par la disponibilité limitée en eau et en terre.

Néanmoins, la situation est changeante en terme de danger écologique d'une île à l'autre. A Uvea, le manque d'altitude et les pentes faibles limitent les risques d'érosion ; cependant «*plus du tiers de l'île*» est incultivable. A Futuna, la poussée démographique a comme conséquence la mise en culture des replats comme des fortes pentes externes du plateau central. Plus grave, les jachères ne durent plus que de 3 à 7 ans⁸⁸⁵ : elles sont plus courtes qu'à Wallis dans un milieu où la topographie crée des risques plus grands. A Alofi, si la situation est meilleure, on assiste depuis 1980 à une mise en culture et surtout à des déboisements à fins commerciales inquiétants à terme.

Cette situation pousse à s'interroger sur la nature et l'extension du *toafa* commun à Wallis et Futuna. Une comparaison précise n'est possible qu'à Wallis grâce à la comparaison des prises de vue aérienne de l'armée américaine faites en 1943 et de l'Institut Géographique National en 1983. Ses limites n'ont pas varié, ce qui pourrait confirmer l'hypothèse de P. V. Kirch sur une dégradation définitive d'origine humaine par surexploitation agricole⁸⁸⁶. Mais l'hypothèse

883- Morat, Veillon, Hoff, 1983, *op. cit.*

884- Dupon, J.F. et Beadou, A. - *Op. cit.*

885- Kirch, P.V - Indigeanous agriculture in Uvea (Western Polynesia). *Economic botany*, 1978. Pour Kirch, la moyenne serait de 10 ans, jadis, jusqu'à 20 ans...

886- Qu'il reste à prouver archéologiquement.

de l'origine pédologique du *toafa* reste aussi plausible⁸⁸⁷ compte tenu de la similitude des sols de la limite du *toafa* à Wallis comme à Futuna. A Futuna, malgré l'absence de couverture aérienne ancienne, on ne note pas de progression du *toafa*. Seule la déforestation, accompagnée d'un système de jachères raccourcies lié à l'accroissement de la population (+ 50 % depuis 1960) conduit à la formation d'un milieu végétal analogue au *toafa*.

c- Un régulateur possible : le retour aux cultures sur ordre coutumier ?

La projection sur le moyen terme de la continuation des pratiques de l'agriculture sur brûlis est inquiétante si l'on compare cette situation avec celle d'îles du Pacifique oriental (île de Pâques ou Mangareva, par exemple) où le couvert forestier a totalement disparu.

Des éléments de réponse et de réaction à cette situation se trouvent au sein des institutions coutumières traditionnelles qui ont géré de tout temps l'espace, assuré le fonctionnement des droits fonciers et eu un droit de regard sur l'utilisation du sol⁸⁸⁸. Prenant l'exemple de Futuna, J.P. Doumenge résume l'essentiel de la stratégie des lignages qui se partagent les terres : disposer, de la zone côtière jusqu'au plateau central, d'une bande de terres de cultures permettant de disposer et de cumuler l'intérêt agricole propre à chaque type de terrain et à ses potentialités⁸⁸⁹. Chaque catégorie de terrain est affectée d'un statut foncier propre obéissant aux règles soit de la propriété indivise, soit de l'appropriation collective au sein du village. Ainsi les terres du *tofïa*, souvent, sont réservées au lignage ; sur les friches à brûlis, les droits sont individuels mais une occupation pérenne peut (après 20 ans par exemple, selon J.P. Doumenge) les transformer en terres lignagères. Le père Servant⁸⁹⁰ notait que «*les montagnes et tous les endroits situés dans l'intérieur de l'île*» étaient soumis aux droits collectifs du village.

Signalé déjà par Burrows en 1937, le processus de déforestation interpelle aujourd'hui les autorités administratives et politiques et surtout les autorités coutumières détentrices des clés du système des terres et médiatrices des litiges fonciers qui en découlent. Or le système coutumier est affecté par une crise interne provoquée à la fois par la monétarisation des rapports, les changements culturels, les conflits nés du retour des familles du Vanuatu et de Nouvelle-Calédonie, les pressions des «*nouveaux notables*» insulaires de l'administra-

887- Fromaget, M. et Beaudou, A.G.- Etude morpho-pédologique des îles Wallis, Futuna et Alofi : 2 cartes à l'échelle 1/40 000 et 2 tableaux des caractères édaphiques. Nouméa : ORSTOM, 1986, 44p.

888- Doumenge, J.P.- Contrôle de l'espace et utilisation du sol en Océanie insulaire. In : Nature et Hommes dans les îles tropicales, *op. cit.*

889- Avec le terrain de bord de mer, «*kélé nofoaga*», où s'installe la maison et qui permet la pêche aux coquillages, crevettes d'eau douce des torrents, élevage des porcs nourris de crustacés et coprah puis les terrains de «*tofïa*» permettant les cultures irriguées de taro, enfin les terrains de défriche (*kélé maua meï le makele*) sur brûlis.

890- Rozier, C - L'ancien Futuna. *Journal de la Société des Océanistes*, n°19, 1963, *op. cit.*

tion, celles du pouvoir politique comme des représentants, souvent aisés, des groupes villageois expatriés en Nouvelle-Calédonie. Surtout face à un problème global, il y a nécessité d'une réponse globale rendue difficile par l'émiettement et parfois la confusion des pouvoirs des instances coutumières et la force (à Futuna) des spécificités locales et des particularismes. Certains défrichements⁸⁹¹ dépendent des seules décisions d'opportunités locales des instances coutumières (comme autour du lac Lalolalo ou à Alofi) qui, par électoralisme ou méconnaissance, autorisent de nouveaux brûlis aux conséquences graves.

Le problème est donc central et structurel. Les habitants des trois îles peuvent-ils continuer à pratiquer un double système de culture dont l'un est porteur à terme de risques graves, voire catastrophiques pour leur milieu naturel ? Y a-t-il une possibilité d'introduire une politique, acceptée par les villages, de protection absolue des forêts, de reconstitution des zones délabrées génératrices de déséquilibres ? Et pour répondre aux besoins économiques et aux nécessités de l'indispensable autoconsommation pour les familles les plus démunies et ne participant pas aux revenus salariés, est-il possible de faire accepter une politique d'innovation rurale avec des cultures plus intensives, à meilleure valorisation, utilisant l'engrais donc raccourcissant les jachères ?

Mais en fin de compte et dans une perspective de plus en plus nette de l'arrêt des migrations non sélectives vers Nouméa, ne revient-on pas à poser le problème du contrôle inéluctable de la démographie qui est le corollaire crucial maintenant du contrôle de l'espace ?

IV - VERS UNE NOUVELLE CRISE DEMOGRAPHIQUE

Déjà en 1945, l'archipel, grâce à la prospérité de la période américaine et aux progrès de la politique de santé et d'hygiène conduite vigoureusement depuis 1926, a vu sa population atteindre un seuil élevé avec à Wallis 5 536 habitants⁸⁹² et à Futuna un effectif compris entre 2 000 et 2 300 personnes⁸⁹³.

1- Un déversoir démographique

Cette croissance va se poursuivre et prendre un cours nouveau à partir de 1950 avec le début des migrations. L'archipel va fonctionner alors comme une sorte de réservoir démographique dirigeant un flot croissant de sa population jeune vers l'extérieur tout en gardant un fort rythme de natalité interne.

891- Dupon, J.F. et Beaudou, A.- *Op. cit.*

892- Colliez, J.P.- Données démographiques sur Wallis et Futuna, *op. cit.*, p. 6 et 8

893- Pour Futuna, nous n'avons aucun recensement de 1937 à 1950 : Colliez, J.P.- *Op cit.*, p. 8, *ibid.*

	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1960	1961	1962	1963
Wallis	5 633	5 536	5 724	5 881	6 028	6 204	6 274	6 537	6 654	5 538	5 381	5 500	5 580
Futuna	-	-	-	-	-	2 663	2 491	-	2 853	3 016	2 945	-	-
Total	-	-	-	-	-	8 867	-	-	8 765	8 554	8 326	-	-

1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1983
5 650	5 711	5 750	5 780	5 800	5 821	5 870	5 900	5 920	5 940	5 980	6 000	6 019	8 084
-	-	-	-	-	2 725	-	-	-	-	-	-	3 173	4 324
-	-	-	-	-	8 546	-	-	-	-	-	-	9 192	12 408

Tableau XXVIII - Evolution de la population de l'archipel de 1945 à 1983

(Source : Colliez, J.P., *op. cit.*)

Le tableau XXVIII permet de constater le cours pris par l'évolution démographique à partir de 1945 et de dégager plusieurs phases :

- De 1945 à 1953, la croissance se poursuit forte malgré les premiers départs vers la Nouvelle-Calédonie. La croissance nette de cette période (déduction faite des premiers migrants) est de 1 021 personnes soit de 18 %.

- De 1953 à 1961, on peut observer une première période de tassement démographique nette à Wallis avec 1 273 personnes en moins. A Futuna, le tassement reste légèrement positif (avec 92 personnes en plus). L'impact différent des migrations explique cette contraction.

- De 1961 à 1969, nous sommes dans l'époque de la «migration ouverte». Le bilan indique plutôt une faible progression des effectifs recensés à Wallis (+ 440 personnes, soit une progression nette de + 8,17 %). Par contre à Futuna, le mouvement est inverse et le bilan est négatif (- 220 personnes, soit 7,47 %). Les mouvements migratoires apparaissent décalés entre les deux îles, Futuna réagissant plus tardivement. Au total, l'archipel connaît une progression totale nette de 200 personnes, soit 2,4 %. Ainsi au plus fort de la période de migration, l'excédent démographique est réapparu et, même faible, indique un taux de natalité devenu très élevé et renforcé aussi par les premiers retours des anciens migrants des années 1950.

- De 1969 à 1976, la reprise de la croissance se confirme et s'explique par le tarissement à partir de 1974, de larges possibilités d'expatriation vers Nouméa : le solde est positif de 646 personnes pour l'archipel, soit + 7,55 %, dont 198 personnes pour Wallis et 448 pour Futuna où le mouvement est nettement plus sensible.

- La période de crise apparaît entre les recensements de 1976 et 1983 où la population atteint 12 408 habitants avec un excédent net de 3 216 personnes pour l'archipel (soit 25,91 % de hausse). Le mouvement connaît une amplification comparable entre l'île de Wallis (+ 2 065 personnes, soit 34,30 %) et l'île de Futuna (+ 1 151 personnes, soit 36,27 %).

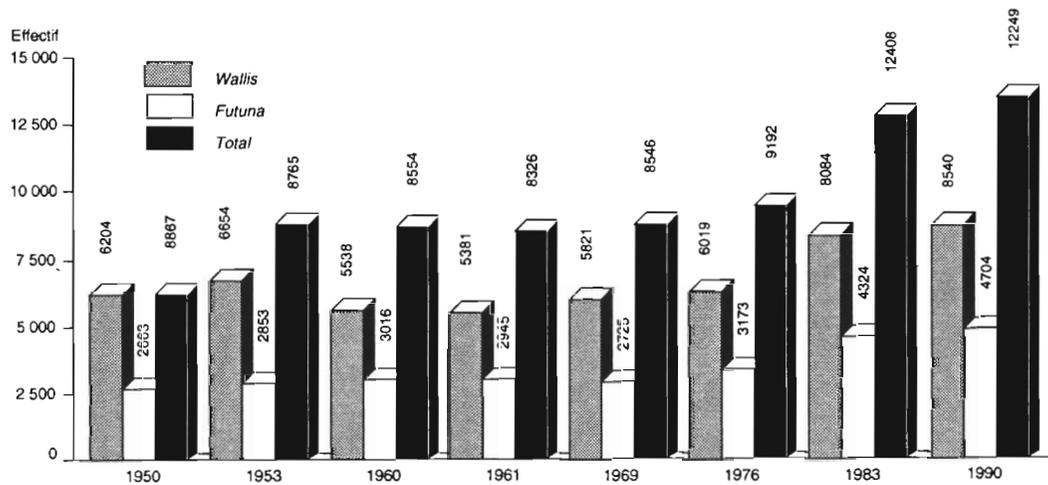


Fig.13 - Population recensée à Wallis et Futuna 1950-1990

(Source : recensements INSEE)

En une génération, l'archipel est passé de 8.326 habitants en 1961, à 12.408 en 1983 (+ 4 082 personnes en plus, soit 49 % de croissance). Or, en 1983, il était recensé en Nouvelle-Calédonie 12 174 ressortissants issus de l'archipel... (et probablement plus puisque l'INSEE admet que 10 % de la population de Nouméa n'ont pas été recensés)⁸⁹⁴.

Ainsi l'archipel a connu une véritable explosion démographique depuis la Seconde Guerre mondiale puisque sa population réelle, si on y incorpore les Wallisiens et Futuniens de l'extérieur, atteindrait en 1983, 24 582 personnes (auxquelles s'ajoutent 4 à 500 résidents restés au Vanuatu après l'indépendance). Depuis 1945, c'est donc un quasi triplement de la population originaire de l'archipel qui a eu lieu...

2- Le maintien d'une très forte natalité

L'explication de ce phénomène pour l'archipel comme pour les Wallisiens de l'extérieur réside dans l'apparition de taux de natalité records et, phénomène récent, par les retours au pays natal de près d'un millier de personnes entre 1976 et 1980⁸⁹⁵.

Les taux de natalité, mortalité et fécondité sont aujourd'hui bien connus pour la population wallisienne⁸⁹⁶. De 1915 à 1975, ils présentent, avec quelques variations difficiles à interpréter (rôle des épidémies probablement) une certaine régularité. Ainsi en 1915 à Wallis, on estimait le taux de natalité à 43 ‰ ; 35 ‰ en 1930 ; 43 ‰ en 1950, 42 ‰ en 1970 ; 36 ‰ pour la période 1974-1978. S'il y a une baisse nette sensible depuis ces dernières années, il est à noter qu'elle est accompagnée par une baisse très sensible du taux de mortalité, qui de 29 ‰ en 1915 et 1925, passe à 22 ‰ en 1945, 11 ‰ en 1960, 7,5 ‰ en 1975. Ainsi la diminution des naissances n'affecte guère jusqu'à ces dernières années le bilan démographique global. A Futuna les chiffres sont légèrement décalés vers le haut pour la natalité (41 ‰ en 1965, 40 ‰ en 1975) comme pour la mortalité (13 ‰ en 1965, 10 ‰ en 1975).

Ainsi en soixante ans, le taux de mortalité a été divisé par plus de trois ; là aussi se trouve l'explication de l'emballement démographique de l'archipel.

Comment expliquer la persistance d'une natalité aussi forte sur une longue période ? Le maintien d'un niveau et d'un mode de vie rurale traditionnels sont les premières causes ainsi que le caractère récent des transformations socio-économiques et culturelles. Enfin un fort catholicisme opposé

894- En 1986, une estimation administrative donnait 14160 habitants, soit une progression de + 1 755 par rapport au recensement de 1983, imputable au retour d'immigrés de Nouméa après les troubles de 1984 et 1985.

895- Colliez, J.P.- *Op. cit.*, p 44

896- Colliez, J.P.- *Op. cit.*

à la contraception est une autre explication autant que l'euphorie créée par les possibilités de la migration en Mélanésie⁸⁹⁷.

Néanmoins, il serait fallacieux de ne vouloir expliquer que par le maintien d'une société de forme traditionnelle la forte natalité wallisienne ou futunienne.

3- L'impact du retour des migrants

L'impact de la migration sur l'archipel et dans sa composition démographique est maintenant devenu très sensible comme l'indiquent les recensements.

Ainsi en 1960 sur l'ensemble des villages de Wallis, la population résidente recensée était de 5 538 personnes. Mais s'y ajoutaient 1 803 personnes parties en migration, soit en Nouvelle-Calédonie, soit aux Nouvelles-Hébrides. Pour Futuna, les départs atteignaient 487 personnes sur 2 755 résidents dans l'île.

En 1956, l'INSEE dans son recensement sur les résidents de l'archipel ayant séjourné en Nouvelle-Calédonie, donnait les résultats suivants (Tabl.XXIX) :

District	Ensemble	Taux (1)
Hahaké	372	18,5
Hihifo	316	21,5
Mua	381	15,0
Total Wallis	1 069	17,8
Sigave	226	16,3
Alo	325	18,2
Total Futuna	551	17,4
Total Territoire	1 620	17,6

Tableau XXIX - Répartition de la population ayant séjourné en Nouvelle-Calédonie par district d'origine

(Source : INSEE. Recensement 1976)

(1) Pourcentage de personnes ayant séjourné en Nouvelle-Calédonie par rapport à la population totale du district

Le taux d'interpénétration entre «résidents traditionnels» et migrants revenus était déjà suffisamment sensible pour contribuer à modifier les esprits, les habitudes et les pratiques. Si l'on y ajoute les importants retours qui se sont

897- Rallu, J.C.- Les Wallisiens à Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie. *Population*, n°37, Janvier-Février : 1982, pp.167-175 - L'auteur décèle un taux différentiel de fécondité entre Wallis et les migrants de Nouméa s'expliquant par l'apparition des difficultés économiques en Nouvelle-Calédonie après 1978 (- 11 % de différence de fécondité entre Wallis et Nouméa entre 1972-1974 et 1974-1978).

effectués depuis 1976 et estimés à 1 000 personnes environ⁸⁹⁸ jusqu'en 1980, on ne peut guère opposer la notion d'une société traditionnelle fermée, repliée sur elle-même et qui donc serait économiquement incapable «*d'appréhender la réalité moderne et ses changements...*»

Au recensement de 1983⁸⁹⁹, des chiffres précis permettent de faire le bilan des migrants de retour. Ils se répartissaient en 1 202 personnes revenues de Nouvelle-Calédonie et 128 du Vanuatu⁹⁰⁰. A ces 1 330 personnes, il faut ajouter 2 774 enfants nés à l'extérieur. Ainsi ce sont 4 000 personnes qui constituent l'apport récent (depuis 1976) dans la population de l'archipel. Ces nouveaux et importants apports humains ont quelques répercussions sur la composition de la population active du territoire.

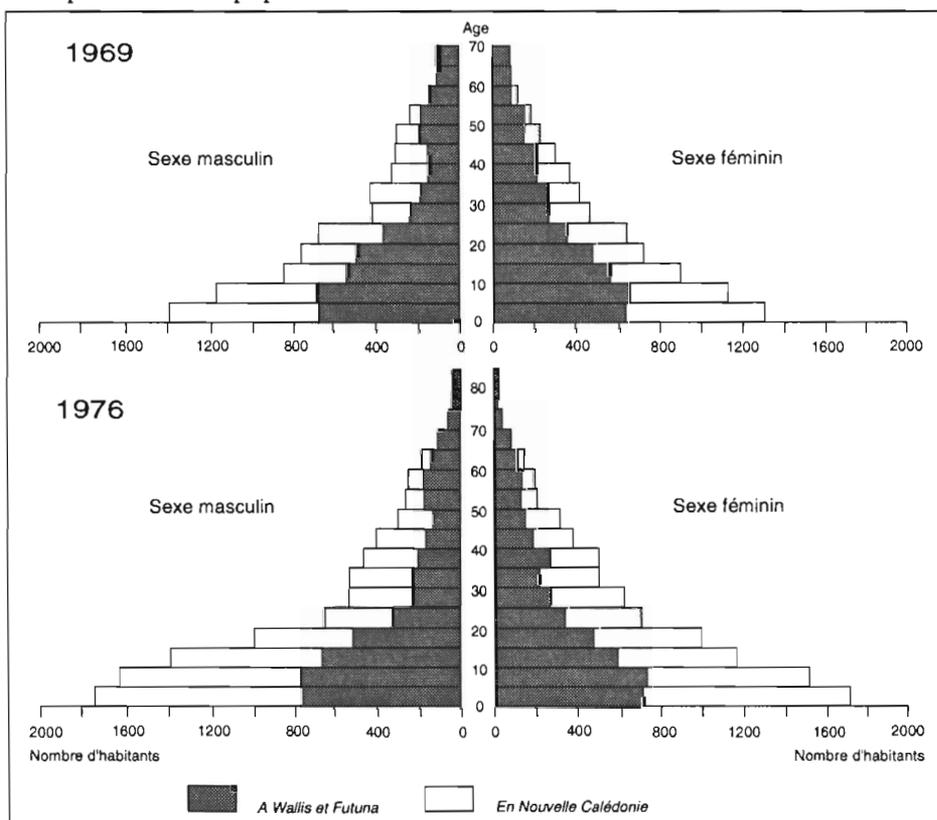


Fig.14 - Pyramides de la population des Wallisiens à Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie aux recensements de 1969 et 1976

898- Colliez, J.C.- *Op. cit.*, p. 44

899- Résultats du recensement de la population dans les Territoires d'Outre-Mer : Wallis-Futuna. INSEE, publié en 1984.

900- Milieu 1985, il ne restait plus que moins d'une centaine de Wallisiens au Vanuatu contre 500 au moment de l'indépendance en 1981 et 1 000 au recensement de 1979...

Celle-ci atteint (pour la tranche des 20 à 60 ans), 4 401 personnes des deux sexes. Mais la population de 0 à 9 ans comprend en 1983, 3 798 personnes, celle de 10 à 19 ans, 3 087 adolescents ; par contre, les classes âgées pèsent peu, avec seulement 816 individus : soit au total 7 701 inactifs (63 % de la population insulaire).

Ces remarques ne peuvent aboutir qu'à un grave constat pour le moyen terme. En effet, il ressort des données du dernier recensement que 46 % de la population autochtone de l'archipel a moins de 15 ans, 57 % moins de 20 ans et près de 81 % a moins de 40 ans. L'âge moyen actuel est de 23 ans (fig.8).

Aussi, il est intéressant d'achever ce tour d'horizon démographique avec les derniers résultats des recensements de 1989 pour la Nouvelle-Calédonie et de 1990 (résultats provisoires) pour Wallis-Futuna. En Nouvelle-Calédonie⁹⁰¹, ce sont 14 186 Wallisiens et Futuniens qui ont été recensés. Sur cet ensemble, 57 % sont nés en Nouvelle-Calédonie et 39 % dans l'archipel, 4 % à l'étranger (Vanuatu et très accessoirement Fidji). L'enracinement de la migration est donc bien confirmé. Si cette population reste jeune (moyenne d'âge de 22 ans et 11 mois) avec 35,8 % de 0 à 14 ans, elle a sensiblement «*vieilli*» par rapport au recensement de 1983 où le taux de 0 à 14 ans atteignait alors 43,5 %. Corrélativement, le taux des adultes passe de 52,4 % en 1983 à 60,9 % en 1989. Comme pour l'ensemble des ethnies non européennes, on peut noter pour les Wallisiens et Futuniens, une nette amélioration du niveau d'étude malgré la persistance d'un taux élevé de non-scolarisés (10 %) ; le niveau secondaire passe de 22 % en 1983 à 33,8 % en 1989 (51 % pour les Européens) et celui du supérieur, de 0,1 à 0,6 %.

La stabilité sociale et familiale paraît demeurer forte, comme l'indiquent les taux de mariage (52,6 %) et de divorce (1,1 %), très stables et «*conservateurs*».

901- INSEE- Images de la population de Nouvelle-Calédonie. Principaux résultats du recensement 1989. Paris : INSEE.

CONCLUSION

**Photo 20 - Le roi d'Alo
(Futuna) en 1994 (Cliché
N. Huetz de Lemp)**



**Photo 21 - Le Président de
l'Assemblée Territoriale en
1994 (Cliché N. Huetz de
Lemp)**

CONCLUSION GENERALE

«Ainsi donc, ce qui est maintenant à la base de l'univers, ce n'est plus la certitude et le déterminisme, c'est l'incertitude et l'indéterminisme». R. Chauvin⁹⁰²

Notre recherche a privilégié trois axes : les acteurs et leurs rôles sur la scène de Wallis et Futuna ; les phénomènes produits par la rencontre de l'Océanie avec l'Europe au XIX^e siècle ; l'évolution du Pacifique sud par rapport au Pacifique-monde.

I - LES ACTEURS : OMBRES ET REALITES

P. Valéry a critiqué l'histoire en tant que donneuse de leçons visant à produire des lois intangibles. En fait, l'histoire, trop souvent, produit un discours réducteur, évènementiel et éludant l'origine non historique des problématiques qu'elle pose.

Avec Wallis et Futuna, nous avons deux îles, deux fausses jumelles en réalité... Wallis tend vers Samoa, mais surtout, vers Tonga. La ligne andésitique les sépare curieusement, ce qui finalement ne devrait avoir que des conséquences botaniques. Futuna en fait, tend vers la Mélanésie, a organisé plutôt ses liens anciens vers Fidji ou Rotuma. Surtout, et là il y a différenciation : l'une, Wallis, de par sa ceinture récifale, avec le havre sûr de son lagon, ses passes protégées, est à la fois île d'accueil des insulaires venus de l'Océan, et île protégée des touchers indésirables. Son relief plat enfin, a permis un facile contrôle de son territoire insulaire. Futuna, au contraire, île sans protection naturelle, vite dangereuse avec les intempéries climatiques, ne sera qu'une île de passages brefs où s'accroche une population qui, grâce à un relief marqué, éclate en unités autonomes.

Donc, clairement ici, la géographie physique a imposé ses types d'insularité : l'une ouverte à Wallis et propice à l'homme et à l'épanouissement

de ses formes sociales et de ses échanges avec l'extérieur ; l'autre à Futuna, inhospitalière, repoussant les contacts, dissuadant les curiosités, préservant en les clivant, ses micro-communautés humaines. Ainsi, ce couple insulaire s'avère dès l'origine, antagoniste avec une île «active», Wallis, et une île introvertie et crispée sur elle-même, Futuna.

Ainsi, le partage initial est là, organisé sous le signe du clivage insulaire du faux archipel, pure création géopolitique de circonstance reposant sur un abus de terminologie. Les différents acteurs qui se succéderont, en agissant sur «ces têtes d'épingles», ne pourront que constater cette césure géographique initiale et fondamentale.

A Futuna, les pouvoirs coloniaux de la mission, du commerce, de l'administration, corespondront à la fruste simplicité des pouvoirs politiques locaux et de leurs maigres substances : peu de mission, sinon libérale et «*bon enfant*,» peu de commerçants, peu sinon pas d'administration, jusqu'en 1959...

A Wallis au contraire, trois districts, quatre familles royales s'efforcent de reproduire une royauté dont l'essence du pouvoir allie à la fois majesté grandiloquente et débilite fonctionnelle. Aussi, la mission se greffera sur Wallis, le commerce s'y installera, l'administration y résidera...

Mais, depuis longtemps, mission et commerce avaient bien tiré les conséquences des logiques géographiques insulaires. Pour la mission, Wallis sera d'abord le relais géographique commode du rayonnement dans le Pacifique central pour son offensive religieuse. Pour le commerce, l'île représente un entrepôt à coprah et quelques comptoirs de troc, à bon compte, dans un réseau commercial englobant toute l'Océanie et polarisé sur Fidji, Samoa et Sydney.

Pour la France, les deux îles, faute d'une politique visant le Pacifique central, ne seront qu'un pion diplomatique ramassé grâce aux circonstances, puis embarrassant, car longtemps sans finalité...

Or, la mission après 1900, doit constater que sa grande politique a échoué dans un Pacifique sud à quadrillage anglo-saxon où ses chrétientés insulaires éparses restent partout minoritaires, voire reliques d'un enthousiasme dont l'horizon s'est trouvé muré. Donc, la logique du système a été claire : Wallis et Futuna en tant «*qu'accident*» catholique menacé par l'extérieur (Tonga) avec la logique des anciens rapports de contiguité coutumière et «*territoriale*», a été découplé de son périmètre naturel de polarisation. Ce faisant, l'archipel est devenu atypique dans un Pacifique central anglo-saxon et protestant.

Ainsi, de longtemps, les deux îles resteront en état d'apesanteur géopolitique avec le refus de Paris de leur accorder autre chose qu'une vague protection, d'autant plus que Nouméa, comme Papeete, se consacrent au bouclage géopolitique de leurs marches insulaires propres : les Nouvelles-Hébrides et les archipels du Pacifique oriental.

C'est à partir de ce double échec, celui d'un «*local*» insulaire n'accédant plus à son «*global*» phériphérique, que va s'animer ce jeu local des acteurs,

longtemps retenu par les incertitudes de l'extérieur proche et de ses dangers. Que nous apprend finalement de 1888 à 1940, cette période du protectorat et les enjeux de ses acteurs ? Il apparaît nettement qu'il y a eu confrontation de deux impuissances de systèmes et chocs des personnalités.

Sur ce dernier point, le rôle des personnalités, nous suivront plutôt P. Valéry qui affirmait que : «*Tout ce qui est simple est faux...*». En effet, derrière les personnalités et leurs caractères, il y a la trame propre aux institutions ou aux logiques des pouvoirs propres aux acteurs ; c'est elle qui sera, de façon récurrente durant plus d'un siècle, de 1837 à 1940, l'ordinatrice réelle dont les acteurs, qu'ils le veuillent ou non, et malgré les dérives insulaires propres aux personnalités, sont dépendants.

Si la Mission présente de l'extérieur une façade compacte, celle-ci n'est qu'une apparence. En effet, la mission, c'est un Supérieur, les missionnaires maristes, mais aussi, dans leur ombre, les discrètes sœurs maristes. Pour ces entités autonomes et hiérarchisées, jalousies et querelles de voisinage seront aggravées par la claustrophobie insulaire comme par l'obligation de la confession... A côté d'eux ou au-dessous d'eux, longtemps, les curés et sœurs indigènes, «*les yeux et les oreilles*» de la mission, seront son indispensable truchement avec les ouailles... Enfin, l'évêque est souvent absent ou refuse, lors de ses courts passages, de trop prendre parti ou bien manifeste du parti pris. Finalement, le «*pouvoir missionnaire*» est plus fort en tant que représentation extérieure que comme outil d'action politique car il est miné depuis longtemps par ses carences internes. Le hiatus permanent qui a existé entre le style propre à la mission de Wallis et celle de Futuna, rustique et isolée, est un indicateur durable de cette crise d'identité.

L'administration coloniale, qui voudra tardivement devenir l'alter ego de la mission, devra aussi compter avec l'isolement d'une part, et avec l'impuissance locale de ses résidents d'autre part. Si ceux-ci disent la loi, faute de police, ils sont incapables de la faire appliquer. Seule la canonnière le peut, mais sur ordre du gouverneur, et en tenant compte de la bonne volonté de son capitaine pour assister «*le pékin*», c'est-à-dire le résident, souvent terne, isolé dans une île austère. Enfin, toute affaire d'une certaine importance remonte, après 1910, jusqu'à Paris et peut entraîner des désagréments pour les gouverneurs qui occupent des postes politiques. La lourdeur de maniement du dispositif colonial atteste bien à plusieurs reprises, de ses difficultés internes et de ses contradictions. L'administration doit donc ménager les missionnaires, influents à Paris, les journaux, les hommes politiques...comme elle doit aussi ménager les commerçants étrangers par crainte d'embarrassantes représentations diplomatiques.

On pourrait penser alors, que seul le commerce, adonné à un lucratif trafic, est l'institution la plus transparente, car la plus neutre dans les conflits locaux... malgré les rançonnages exercés par les rois ou

princes. Loyaliste car anglo-saxon, discret car protestant, exemple d'efficacité, le commerce saura, jusqu'en 1931, traverser les crises.

Monolithisme apparent à Wallis, dualisme à Futuna...? Est-ce si évident ? A Wallis, l'unité monarchique a un prix lourd d'équivoques avec les intrigues des quatre familles alternant au pouvoir, les compétitions de trois districts inégaux dont deux, Mua le plus prospère et Hahaké son rival, se jalousent, tandis que Hihifo joue l'un puis l'autre. Certes à Futuna, la découpe est plus simpliste avec Alo et Sigave, l'un «*vaincu*», l'autre «*vainqueur*»... Mais, on sait aussi, malheureusement avec plus d'indices que de précisions, que fonctionne un autre système d'alliances et d'oppositions. C'est celui qui implique une alliance coutumière entre les «*couples*» districtaux de Alo/Hihifo et de Sigave/Mua. Or, Alo est le «*district vaincu*» de Futuna, Hihifo le district mineur de Wallis, tandis que Sigave, «*district vainqueur*» de Futuna, est l'allié de Mua, district majeur de Wallis...

Ainsi, ces entrelacs inter-insulaires d'alliances et d'oppositions, décomposent la vision initiale de deux îles statiques dans l'organisation de leur «*local*» propre, et recompose un autre «*local*» à une échelle soudain dilatée aux deux îles. Est-ce un autre type de «*local*», ou les fragments restant après la rupture missionnaire, puis coloniale, d'un «*global*» atteignant aussi par scissiparité réciproque trans-insulaire, Rotuma et Fidji, comme Samoa et Tonga...?

Nous sommes ainsi ramenés à notre interrogation initiale sur la place d'une île et sa signification par rapport au local comme au va-et-vient entre le local et le général. Nous l'avons vu, les systèmes plaqués européens qui gèrent le local ici, contrairement à leur apparence simpliste et déterminée, donnent une image finalement trouble, celle d'un théâtre d'ombres. La mission, à la fin du protectorat n'est plus, comme écrivait Saint-Exupéry, «*qu'une citadelle aux créneaux vides de défenseurs*». L'administration coloniale, faute de colons, d'intérêts «*nationaux ou impériaux*», est empêtrée, sans objectif, dans l'attentisme, comme si le dérisoire propre aux deux îles la rendait inapte à imposer les solutions adéquates. En fait, l'absence d'effet de masse du microcosme insulaire, en superficie comme en population, rend inopérant, face à une société polynésienne flexible, attachante et sans complexe, l'outil d'une administration coloniale forgé pour des ensembles lourds et continentaux.

Ainsi conçu pour le global, le système colonial a achoppé sur le local insulaire : pourquoi ? Du fait de la finitude micro-insulaire, de ses seuils limitant en ressources disponibles, en population atteignant vite la saturation ?

II - LA DILATATION PAR MIGRATION ET SES LIMITES...

Apparaît enfin, produit de la nécessité, le plan géographique du nouveau «*territoire*» engendré par la migration insulaire en Mélanésie du Sud. La migration a été un succès technique et humain dans la mesure où, arrivés sans aucune préparation à la société moderne, les insulaires ont su s'y intégrer, en adopter ou adapter les rythmes et les contraintes. Ils ont réussi, en une génération, à se hisser dans une classe laborieuse moyenne d'ouvriers et employés. Mais faute de temps, ils n'ont pas encore pénétré la classe tertiaire calédonienne avec des élites modernes. Urbains ou péri-urbains de Nouméa dans leur grande majorité, leur sort est lié à la ville, à sa croissance comme à ses crises. Impliqués indirectement d'abord dans le problème politique calédonien, par leurs votes, leurs sympathies, ils ont apporté ensuite un appui global aux «*anti-indépendantistes...*». Or, après les accords de Matignon en 1988, la mise en place d'un modus vivendi entre les partis majeurs calédoniens les a placés devant un dilemme délicat : figurer comme «*supplétifs*» dans un «*rassemblement*» où ils sont une force d'appoint et dont ils mesurent maintenant les limites après les avantages acquis, ou jouer avec d'autres «*insulaires périphériques*» une nouvelle alliance qui les place en arbitres ?

Aussi, les efforts entrepris depuis 1990 pour retrouver et refaire les chemins coutumiers entre Wallisiens et Futuniens et les chefferies de Lifou, Ouvéa et de l'île des Pins, ne sont-ils pas les prémisses de cette autre alternative politique intéressante, visant à créer une sorte de communauté des insulaires de la périphérie proche ? Encore une fois, nous retrouvons le local, ses éclatements et ses recompositions, c'est-à-dire une dialectique du mouvement social sur l'espace «*territorialisé*», de façon à transcender les impasses d'une fixation bloquée politiquement, en cherchant les points d'appuis géographiques ailleurs.

Mais le politique n'est qu'un masque du problème de fond de la migration en Nouvelle-Calédonie qui a eu comme vocation, d'abord, de satisfaire les besoins croissants des secteurs industriel et de services. Pour Wallis et Futuna, de 1950 à 1972, la migration a permis le départ de tous les jeunes désirant vivre en Nouvelle-Calédonie. Mais à partir de 1974, les crises économique puis politique vont limiter sensiblement la possibilité d'insertion des jeunes insulaires. Une crise de la jeunesse en découle, crise multiple, d'identité culturelle d'une part, d'aspiration contrariée ou refusée à l'entrée de la vie active d'autre part ; crise de frustration aussi face au contraste de l'économie de rente ou de transfert qui abrite ses privilégiés. Pour les jeunes insulaires, ce divorce d'avec les espérances portées par la migration, la remise en cause de l'enracinement et les contradictions nées de la déchirure entre deux cultures, l'une traditionnelle mais peu apte à répondre à l'insertion dans l'économie

moderne, l'autre urbaine, monétaire et professionnalisée, est aujourd'hui très préoccupant à l'échelle du Pacifique insulaire comme des pays riches.

III - VERS LE PACIFIQUE-MONDE

La crise de la migration, qui est l'expression de celle de l'insularité, finalement, n'est que l'interface d'une crise beaucoup plus générale et beaucoup plus profonde qui est celle du devenir du Pacifique Sud insulaire. Une approche systémique montre l'étroite parenté des problèmes insulaires quelles que soient les différences de milieu physique : îles hautes, îles basses, grandes terres, îles coralliennes. Les réseaux de contraintes y sont, avec des intensités variables dans le temps, pesants et limitants comme les contraintes naturelles cycliques, vécues comme de fatales exigences de la nature des choses. A ces pesanteurs du milieu s'ajoutent celles propres à l'économie des sociétés humaines.

Le Pacifique Sud n'a pas une économie de rente lui donnant une quelconque position de force mondiale. Aussi, cette vacuité du poids économique réel du milieu insulaire justifie la place prise partout par l'économie de dépendance directe ou indirecte : transferts monétaires des immigrés, subventions, aides de coopération, dons, transferts... On peut gloser sur les limites de viabilité de chaque île, les mesurer, les classer, mais de toute façon, dans un monde où les standards du niveau de vie et les besoins matériels s'uniformisent en prenant comme critères ceux des pays dits «*les plus avancés*», épiloguer sur l'aptitude de Futuna «*à un développement autonome ayant comme finalité l'auto-consommation*», tient du dérisoire sinon de la provocation.

La géographie est porteuse de la fatalité des bonnes ou mauvaises promiscuités de ses milieux comme de leurs potentialités. Nauru, sans son phosphate qui lui donne sa richesse insolente, serait un îlot perdu où vivrait chichement une maigre population. Hong-Kong ne fut qu'un rocher à pirates jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

L'Océanie est en état de déséquilibre face aux rivages attractifs de l'Asie du Nord ou du continent australasien au Sud-Ouest. Trop loin du Pacifique Nord, la logique géographique voudrait que l'Australie soit son ancrage, mais celle-ci, trop peu peuplée, s'est accommodée d'une gestion malthusienne de ses riches ressources. Horizon naturel pour les Océaniens, l'Australie a plutôt créé un «*barrage contre le Pacifique*»...

Cette dépendance extérieure est aggravée par la dépendance intérieure comme en témoigne le problème de l'agriculture et de son futur, si l'on s'en tient au persistant déclin noté partout pour les agricultures traditionnelles et les systèmes d'autosubsistance⁹⁰³.

903- Ward, R.G - Les dilemmes de l'agriculture dans le Pacifique sud. *L'espace géographique*, n°4, 1982.

Le problème est bien là en effet ; avec les indépendances sont apparues les comptabilités publiques, attributs de la nouvelle honorabilité internationale, sauf-conduits aussi de l'accession aux faveurs consenties par les institutions donataires. Il en découle l'essentiel, des sociétés à petites échelles s'insèrent par la logique des dépendances et de leurs circuits dans des ensembles à grandes échelles (Communauté Européenne, Convention de Lomé, etc). Il ne peut qu'en résulter de nouvelles découpes des territoires insulaires «naturels», orchestrées par les centres réels et extérieurs de commandement. Dans les îles, ceci aboutit concrètement à créer une spatialisation de type binaire avec un espace intégré à l'Occident, la ville-capitale à la périphérie et un espace rural intérieur resté traditionnel. Il en résulte, les prémisses en sont manifestes, une sorte de schizophrénie spatiale grave : «*l'environnement du village, à l'origine source sacrée de toutes les choses matérielles aussi bien que spirituelles, nécessaire à la subsistance d'une petite société, est devenue une inscription profane dans un livre de compte national*»⁹⁰⁴.

Or, la parade mise en place à partir de 1950, avec les politiques de migrations spontanées ou encouragées, trouve ses limites aux îles Cook comme à Samoa ou à Wallis et Futuna : immobilisme des structures foncières et non-valorisation du potentiel, augmentation des importations «*de confort*», constitutions de rentiers coutumiers gaspillant ostentatoirement l'argent reçu, non-investissement productif aggravé par le départ des jeunes, nouvelles inégalités sociales de ceux qui ne sont pas bénéficiaires des flux migratoires⁹⁰⁵. Ainsi, la dépendance insulaire est accrue par la migration et toute récession au niveau périphérique se répercute sur le système insulaire et accroît sa vassalité et ses frustrations.

Ainsi, l'état de dépendance du Pacifique insulaire apparaît comme irréversiblement structurel, que ce soit envers les anciennes ou toujours présentes puissances coloniales (malgré les modifications bien platoniques des statuts politiques) ou les nouveaux «*donateurs*» et aussi «*tireurs de ficelles*», comme le Japon ou les Institutions Internationales. Et ce d'autant plus que les prévisions démographiques pour l'an 2000⁹⁰⁶ sont inquiétantes : 71 % d'augmentation de la population pour l'Océanie insulaire (et 69 % pour les Territoires d'Outre-Mer américains et français) ! Qui peut dans cette perspective, saluer sans appréhension la fin de la rente stratégique de la Polynésie française (avec le C.E.P.) ou de la Micronésie américaine... sauf à envisager de nouveaux relais d'aides massives et de nouvelles migrations vers la périphérie.

904-Jackson, R.- D'un millier de lieux sacrés à la périphérie profane. *L'espace géographique*, n°1, 1983.

905- Bedford, R.- La filière polynésienne : migrations et changements sociaux en Nouvelle-Zélande et dans le Pacifique sud. *L'espace Géographique*, n°3, 1986.

906- Doumenge, F. ; Perry, P.J. et Huetz de Lemps, Ch.- Géopolitique du Pacifique sud. Talence : C.R.E.T., 1990 (Coll. «Îles et archipels», n°11)

F. Doumenge⁹⁰⁷ le consigne bien : le Pacifique Sud n'est qu'un élément local subsidiaire d'une disparité de nature géographique à l'échelle d'un Pacifique-Monde où «*la structuration d'un grand axe Nord Pacifique contraste avec la vacuité du Pacifique central et méridional*»!

Ainsi, du Pacifique-sud micro-insulaire aux Tiers-mondes continentaux en crise, un chemin commun se dessine pour accéder à un futur possible et plus humain comme le postulait G. Sautter⁹⁰⁸ : «*Au sommet, le problème de la communication entre les cultures, en particulier des cultures non européennes avec celles de l'Europe et des relations entre la communication culturelle et l'échange inégal...*».

Dans les îles, le pire et le meilleur se côtoient et alternent. Retenons avec R.L. Stevenson⁹⁰⁹, cet authentique amant des îles et de leurs peuples, le message d'espérance imprescriptible que l'île lance à l'homme : «*La première impression reste toujours unique. Le premier amour, le premier lever du soleil, le premier contact avec une île, les Mers du Sud, sont des souvenirs à part, et ont ému en nous une sorte de virginité des sens*».

907- Doumenge, F. ; Perry, P.J. et Huetz de Lemps, Ch - *op. cit.*, p 171

908- Sautter, G.- La Géographie en question. *L'espace géographique*, Tome 14, n°1, 1985.

909- In the South Seas Londres, 1926.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE UTILISEE OU CITEE

N.B. : Signification des sigles utilisés :

A.N.U.	Australian National University (Camberra)
B.S.E.O.	<i>Bulletin de la Société d'étude océanienne</i> (Papeete)
J.P.H.	<i>Journal of Pacific History</i> (Sydney)
J.P.S.	<i>Journal of Polynesian Society</i> (Auckland)
J.S.O.	<i>Journal de la Société des Océanistes</i> (Paris)
S.E.H.N.C.	Société d'Etudes Historiques de Nouvelle-Calédonie (Nouméa)

I - SUR WALLIS ET FUTUNA

- Actes juridiques concernant les rapports de Wallis avec la France. *J.S.O.*, n°19, 1963, pp.215-226.
- ANGLEVIEL, F., 1982.- *Wallis, problème d'une économie insulaire*. Montpellier : Université Paul Valéry, 155 p. (Mémoire de Maîtrise).
- ANGLEVIEL, F., 1982.- *Wallis et Futuna (1801-1858)*. Montpellier : Université P. Valéry, 188 p. (Mémoire de Maîtrise).
- ANGLEVIEL, F. - 1983.- *Sources et méthodes applicables à l'histoire de Wallis et Futuna* - Montpellier : Université de Montpellier III, 92 p. (Dossier principal de D.E.A. d'histoire). Plus la traduction des 43 pages de l'ouvrage de l'anglais Twyning concernant Wallis et Futuna ainsi qu'une première «*Bibliographie des missions chrétiennes dans les possessions françaises du Pacifique*», 41 p.
- ANGLEVIEL, F., 1985.- *Essai de cartographie aérienne de Wallis*. Montpellier : Université de Montpellier III, 80 p. (D.E.A. de géographie).
- ANGLEVIEL, F., 1989.- *Wallis et Futuna (1801-1888) Contacts, évangélisation, inculturations*. Montpellier : Université P. Valéry, 854 p. (Thèse de doctorat).

- ANGLEVIEL, J., 1963.- Le séjour d'Alain Gerbault à Wallis en 1926 et ses conséquences. *J.S.O.*, n°19, pp.137-148.
- Annales des Missions d'Océanie* (Lyon), 1895, Tome 1.
- AUBERT DE LA RUE, E., 1963.- Introduction à la géographie et à la géomorphologie des îles Wallis et Horn. *J.S.O.*, n°19, pp.47-56.
- AUTRAND, M., 1981.- *Evaluation des possibilités aquacoles du Territoire des îles Wallis et Futuna*. Brest : Centre National pour l'Exploitation des Océans.
- BARBIER (Dr), 1929.- L'assistance médicale aux îles Wallis et Futuna. *Annales de Médecine et de Pharmacie coloniales* (Paris), n°27 (3), pp.441-453.
- BARRAU, J., 1963.- L'agriculture des îles Wallis et Futuna. *J.S.O.*, n°19, pp.157-172.
- BARRAU, J., 1965.- Note sur la fabrication du tissu d'écorce dit tapa à l'île Uvea encore appelé Wallis. *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, Tome XII, n°45, pp.211-212.
- BATAILLON, P.- *Mémoires pour servir à l'histoire de la Mission d'Océanie centrale : 1ère partie de 1836 à 1843*. Tome 1, manuscrit. Rome : Archives des Pères Maristes, série W.F. carton 8.
- BATAILLON, P., 1842 - Lettres. *Annales des missions d'Océanie*, pp.399-401.
- BAZIN, J.M.- *Note sur la Mission des îles Wallis*. Rome : Archives des Pères Maristes, Série W.F. Carton 7.
- BEAUDOU, A.G. & LATHAM, M., 1982.- *Mission pédologique de reconnaissance à Wallis-Futuna - Alofi*. Nouméa : ORSTOM, 32 p., ronéo.
- BESSEY, J., 1978.- «Données cliniques et épidémiologiques de la filariose sub-périodique de Bancroft dans le Territoire des îles Wallis et Futuna à propos de 1 069 sujets». Lyon : Université de Lyon I (Thèse de médecine).
- BLANC, Mgr , 1914.- *Les îles Wallis*. Paris, 222 p.
- BLANC, Mgr, 1921.- *L'héritage d'un évêque d'Océanie*. Toulon : Imprimerie Jeanne d'Arc, 311 p.
- BOUGE, L.J., 1913.- Notes sur la population des îles Wallis, placées sous le protectorat de la France en 1845. *Revue d'ethnologie et de sociologie* (Paris), pp.269-274.
- BROCHARD, V., 1910.- L'éléphantiasis arabum aux îles Wallis et la théorie filarienne. *Bulletin de la Société de Pathologie Exotique*, Tome 3, pp.401-407.
- BROCHARD, V., 1920.- Recherche sur une microfilaire humaine des îles Wallis. *Bulletin de la Société de Pathologie Exotique*, Tome 3, pp.138-142.

- BROU, B., 1983.- Le corps expéditionnaire calédonien des forces françaises libres à Wallis 1942-1944. *Bulletin de la S.E.H.N.C.*, n°55, pp.47-59.
- BROU, B., 1983.- Le corps expéditionnaire calédonien des forces françaises libres à Wallis 1944-1946. *Bulletin de la S.E.H.N.C.*, n°57, pp.59-60. *Bulletin du Commerce* (Nouméa), numéro du 11 avril, 1925.
- BURROWS, E.G., 1936.- George Manini in Uvea (Wallis island). In: *45th annual report of the Hawaiian Historical society*, Honolulu, pp.47-52.
- BURROWS, E.G., 1936.- *Ethnology of Futuna*. Honolulu : Bishop Museum, 239 p.
- BURROWS, E.G., 1937.- *Ethnology of Uvea (Wallis Island)*. Honolulu : Bishop Museum, 137 p.
- BURROWS, E.G., 1983.- *Ethnology de Futuna*, traduction française de S. Manuau. Nouméa : SEHNC, 424 p. (Publication, n°33).
- CAMPBELL, I.C., 1983.- Imperialism, dynasticism and conversion : Tonga designs on «Uvea» 1835-52. *J.P.S.*, Vol. 92, n°2, pp.155-167.
- CANE, E., 1948.- Infiltrations des Polynésiens dans les îles voisines de la Nouvelle-Calédonie. *Etudes Mélanésiennes* (Nouméa), n°3, pp.14-17.
- CHANEL, P., 1960.- *Journal de Mission, 1er cahier : 1838-1839. Ecrits du P. Chanel, missionnaire Mariste à Futuna (1803-1841)*. Paris : Société des Océanistes ; Rome : édition des Pères Maristes, 539 p.
- CHARBONNIER, R., 1982.- Wallis et Futuna pendant la deuxième guerre mondiale *Mondes et cultures. Comptes-rendus trimestriels des séances de l'Académie des sciences d'outre-mer*, Tome XLII, n°1, pp.37-56.
- CHARBONNIER, R., 1987.- *Chronique d'un séjour mouvementé à Wallis-Futuna dans le Pacifique en guerre*. Bruxelles : P.U.F.
- COHIC, F., 1950.- Aperçu agricole sur les îles Wallis-Futuna. *Revue agricole de Nouvelle-Calédonie*, Vol. 1, n°9-10.
- COHIC, F., 1959.- *Enquête sur les parasites animaux d'intérêt agricole à Wallis*. Nouméa : I.F.O., 69 p.
- COLLIEZ, J.P., 1981.- *Données démographiques sur Wallis-Futuna. 1936 à 1978*. Nouméa : Service Statistique/INSEE, 67 p.
- COOK, Th. B.⁹¹⁰, 1980.- *Archives of the diocese of Wallis Futuna*. Suva : Oceania. Provinces archives, 39 p.
- COOPER, H.S., 1880.- *The coral lands of the Pacific*. Londres : Bentley and son, 398 p.
- CORNEVIN, R., 1982.- Les îles Wallis et Futuna : bilan et perspectives. *Mondes et cultures. Comptes-rendus trimestriels des séances de l'Académie des sciences d'outre-mer*, Tome XLII, n°1, pp.23-36.
- COSTES, J., s.m. & LESSARD, G., s.d.- *Origines Maristes. 1786-1836*. 4 Tomes, Rome : Edition des Frères Maristes.

910- L'auteur publie aussi sous le patronyme de Kok.

- Courrier du Palais du 17 avril. *Le Monde Illustré* (Paris), 1855.
- Crise au royaume de Sigave. *Les Nouvelles de Wallis et Futuna* (Nouméa), n°10, mardi 7 avril 1987.
- CROSNIER, J. & JARDIN, C., 1973.- Alimentation et nutrition des Wallisiens. *Médecine tropicale*, Vol. 33, n°4, pp.37-42.
- CUMMING, C.G., 1877.- A Lady Cruse in a French Man of War. 2 volumes. Londres, Tome 1, pp.59-62.
- DAVID, J., 1939.- L'œuvre française aux îles Wallis et Futuna. *Revue des troupes coloniales*, 1939. 33^e année, pp.701-728.
- DE DECKKER, P. Th. & LAGAYETTE, P. - 1987 - *Etats et pouvoirs dans les territoires français du Pacifique*. Paris : L'Harmattan, 183 p.
- DOUMENGE, F., 1961.- Observations à propos des formations coralliennes de l'île Wallis. *Bulletin de l' Association de Géographes Français*, n°301-302, pp.186-196.
- DOUMENGE, F., 1966.- *L'homme dans le Pacifique Sud*. Paris : Société des Océanistes, 635 p. (Publication n°19).
- DOUMENGE, J.P., 1987.- Unité et diversité, constantes et mutations des territoires français du Pacifique. *Acta Geografica*, 3e série, n°72, 4^e trimestre, pp.2-34.
- DUBOIS, M.J., 1976.- De la poterie à anse à Wallis. *Journal de la Société des Océanistes*, n°51-52.
- DU BOUZET, 1843.- Rapport adressé à M. le Capitaine de vaisseau Lavaud. *Annales Maritimes et Coloniales* (Paris), Tome 1, pp.6-61.
- DUPON, J.F., 1984.- *Les risques naturels à Wallis et Futuna : préparation, prévention et expérience*. Nouméa : O.R.S.T.O.M., 74 p.
- DUPON, J.F. 1985 - *Préparation aux désastres et expériences des désastres à Wallis et Futuna*. Honolulu : Pacific Islands Development Program, East-West Center, 67 p
- DUPON, J.F. & BEAUDOU, A.G.- 1986 - *Environnement : Etude de cas. Wallis et Futuna : l'homme contre la forêt* Nouméa : Commission du Pacifique Sud, P.R.O.E., 6 p. (Pacifique Sud, Etude 2).
- DUPON, J.F., 1986.- *Environnement : études de cas*. Fiches n°1, 2 ; (en collaboration avec A. Beaudou), n°3. Nouméa : Commission du Pacifique Sud, PROE.
- DUPON, J.F., 1988.- Des îles à risque : risques naturels anthropiques. *In : Atlas des îles et états du Pacifique*. Montpellier : Maison de la Géographie, Reclus : pp.19-23.
- DURAND, J., 1900.- Chez les Ouebias. *Le Tour du Monde* (Paris), pp.493-516.
- DURAND, J., 1900.- Bois d'ébène. *La revue bleue* (Lyon), pp.565-585.
- L'Exposition de la collection Bouge au musée de Chartres - *Bulletin de la S.E.H.N.C.*, n°47, 1981, pp.5-9.

- FOTOFILI, B., 1982.- *Histoire de Futuna, d'après les écrits des premiers missionnaires*. Lano : Presses de l'Evêché, 122 p.
- FRIMIGACCI, D. & VIENNE, B., 1982.- How they become Polynesian : an ethno-archaeological investigation of Futuna and Uvea. *Man and Culture in Oceania*, n°3, pp.1-28.
- FRIMIGACCI, D. ; SIORAT, J.P. & VIENNE, B., 1983-84.- *Inventaire et fouille des sites archéologiques et ethnologiques d'Uvéea*. Nouméa : ORSTOM, ronéo.
- FRIMIGACCI, D. ; SIORAT, J.P. & VIENNE, B., 1987.- *Fiches de sites archéologiques et ethnohistoriques de Futuna*. Document provisoire, diffusion restreinte. Nouméa : Centre ORSTOM.
- FRIMIGACCI, D. ; SIORAT, J.P. & VIENNE, B., 1987.- *Le anoaga ole keteuli («Le panier sacré»)*. *Recueil de littérature orale de Futuna et d'Alofi, Royaume d'Alo*. Document provisoire, diffusion restreinte. Nouméa : Centre ORSTOM, 503 p.
- FRIMIGACCI, D. ; SIORAT, J.P. & VIENNE, B., 1987.- *Kole fonutua limulimua («La tortue au dos moussu»)*. *Recueil de littérature orale de Futuna et d'Alofi. Royaume de Sigave*. Document provisoire, diffusion restreinte. Nouméa : Centre ORSTOM, 466 p.
- FROMAGET, M. & BEAUDOU, A.G., 1986.- *Etude morpho-pédologique des îles Wallis, Futuna et Alofi : 2 cartes à l'échelle 1/40 000 et 2 tableaux des caractères édaphiques*. Nouméa : ORSTOM, 44 p.
- GAILLET, G., 1984.- *Elevage et essais fourragers sur le territoire des îles Wallis et Futuna*. Lyon : Ecole vétérinaire (Thèse de médecine vétérinaire).
- GAILLOT, M., 1963.- La Circoncision à Futuna. *J.S.O.*, n°19, p. 207.
- GERBAULT, A., 1929.- *Sur la route du retour*. Paris : Grasset, 218 p.
- GERBAULT, A., 1930.- *In quest of the sun*. New-York : Hooder and Soughton, 315 p.
- GIOVANNELI, J., 1953.- *Essai climatologique sur les îles Wallis*. Nouméa : Service météorologique de la Nouvelle-Calédonie, 21 p.
- GIRAUD, P. ; TOUTAIN, B. ; DOMENECH, J. & BREGEAT, D., 1987.- Présentation de l'élevage aux îles Wallis et Futuna. *Revue d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux*, Vol. 40, n°2, pp.173-179.
- GODARD, Ph., 1970.- *Wallis-Futuna*. Nouméa : Editions Mélanésia, 224 p.
- GRZESCZYK, A., 1985.- *Pétrologie des laves et des roches grenues associées de Futuna et Alofi, SW Pacifique* Lille : Université de Lille, 45 p. (D.E.A. de géologie).
- GUERIN, L., 1983.- *Wallis et Futuna, Territoire français d'Outre-Mer, 19 mois de vie et d'exercice de la médecine dans une île du Pacifique Sud*. Caen : Université de Caen (Thèse de Médecine).

- GUIART, J., 1952.- Les origines de la population d'Ouvéa (îles Loyalty) et la place des migrations en cause sur le plan général océanien. *Etudes Océaniques, Nouvelle série* (Nouméa), 4^e année, n°6, pp.26-35.
- GUIART, J., 1972.- Ile Loyalty et Grande Terre. In : *Ethnologie régionale* - Tome 1. Paris : La Pléiade, pp.1 130-1 149.
- GUILLEBAUD, J.C., 1976.- *Les confettis de l'empire*. Paris : Le Seuil, 318 p.
- GUTIERREZ, J., 1981.- *Actualisation des données sur l'entomologie économique à Wallis et Futuna* - Nouméa : ORSTOM, 24 p., ronéo.
- HAMMES, C., 1967.- Introduction à l'étude du problème *Oryctes* (L) à l'île Wallis. Nouméa : ORSTOM, 27 p., ronéo.
- HAMMES, C., 1968.- *L'Oryctes rhinoceros (L) à Wallis*. Nouméa : ORSTOM.
- HENQUEL, J., 1910.- *Talanoa Ki unea Nei*. Lano, Wallis : Imprimerie de la Mission, 63 p.
- HENRIQUE, L.- *Exposition coloniale de 1889. Les colonies françaises*. Tome 4 : Colonies et protectorats de l'Océan Pacifique, pp.315-361.
- HOLLYMAN, K.J., 1959.- Polynesian influence in New Caledonia. The linguistic aspect. *J.P.S.*, Vol. 88, n°4, pp.357-389.
- Horne island. *The Friend* (Honolulu, Hawaii), 1855, p.11.
- HOUWINCK, R., 1963.- Wallis et Futuna. Liaisons postales et philatélie. *J.S.O.*, n°19, p.210.
- INSTITUT D'EMISSION OUTRE-MER. Paris-Wallis et Futuna, *Rapports d'activité*, 1974, 1976, 1980, 1983, 1986, 1987, 1988.
- INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL. Paris, 1986 - *Futuna, Alofi. Série Bleue*, n° 4 902 F. 1/25 000 - Paris : IGN.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES. Paris.- *Recensements de Wallis-Futuna*, 1960, 1963, 1976, 1983, 1990.
- KIRCH, P.V., 1976.- Ethno-archeological investigations in Futuna and Uvea (Western Polynesia). A preliminary report . *J.P.S.*, Vol. 85, n°1, pp.27-70.
- KIRCH, P.V., 1978.- Indigenous agriculture in Uvea (Western Polynesia). *Economic botany*, n°2-32, pp.157-181.
- KIRCH, P.V., 1981.- Lapitoid settlements of Futuna and Alofi, Western Polynesia. *Archeology in Oceania*, n°16.
- KNAEBEL, B., 1976.- *Milieu naturel et utilisation des sols à Uvea*. Strasbourg : Faculté des Lettres (DEA).
- KOHLER, F., 1987.- Agents pathogènes et maladies physiologiques des plantes cultivées en Nouvelle-Calédonie et aux îles Wallis et Futuna. *Sciences de la vie, phytopathologie* (Centre ORSTOM de Nouméa), n°1, 48 p.
- KOHLER, J.M., 1981.- Religions, planche et notice 27. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. Paris : ORSTOM.

- KORN, S.R.D., 1978.- Hunting the ramage : Kinship and the organization of political authority in aboriginal Tonga. *J.P.H.*, Vol. 13, pp.107-113.
- LIKUVALU, A., 1974.- *Le phénomène de migration et ses effets sur la situation démographique et sur l'évolution de la Société Wallisienne et Futunienne.* Lyon : Université de Lyon II, 180 p. (Thèse de doctorat).
- LIKUVALU, A., 1977.- Cérémonie d'investiture du Tui Agaifo, roi d'Alo, île de Futuna. *J.S.O.*, n°33, p.219.
- LIKUVALU, A., 1979.- Histoire et Migrations à Wallis-Futuna. *Bulletin de la S.E.H.N.C.*, n°40, pp.12-19.
- Liste des résidents français aux îles Wallis-Futuna. *J.S.O.*, n°19, 1963, pp.227-228.
- MACDONALD, G.A., 1945.- Petrography of the Wallis islands. *Bulletin of the geological society* (N.Y.), pp.861-872.
- MANGERET, A., 1884.- *Mgr Bataillon et les Missions d'Océanie centrale.* Lyon, volume 1, 412 p. ; Vol.2, 417 p.
- McTAGGART, W.D., 1963.- *Nouméa : a study in social geography.* Canberra : A.N.U., 186 p. (Thèse de doctorat).
- MATHIEU, R.P., 1845.- Lettres. *Annales des Missions d'Océanie*, pp.481-489.
- MAYER, R., 1972.- *La situation politique présente d'un territoire français d'outre-mer : les îles Wallis-Futuna.* Lyon : Faculté de Théologie (Mémoire).
- MAYER, R., 1976.- *Les transformations de la tradition narrative à l'île de Wallis (Uvéa).* Paris : Société des Océanistes. (Publication, n°38)
- MENARD, P., 1978.- *Les problèmes du développement à l'échelle d'une société polynésienne : le cas des îles Wallis.* Paris : Université de Paris I (Thèse 3^e cycle de Géographie)
- MINISTERE DES DOM-TOM. Paris, 1980.- *Plan de développement économique et social de Wallis-Futuna - Paris*, 121 p.
- MONFAT, A., 1890.- *Les Samoa ou Archipel des Navigateurs.* Lyon.
- MONFAT, A., 1890.- *Mgr Elloy.* Lyon-Paris, 462 p.
- MORAT, Ph. & VEILLON, J.M., 1985.- Contribution à la connaissance de la végétation et de la flore de Wallis-Futuna. *Bulletin du Muséum d'Histoire Naturelle* (Paris). 4^e série, 7, section B, *Adansonia*, n°3, pp.259-330.
- MOREAU, Y., 1980.- *Contribution à la climatologie de Wallis.* Nouméa : Service météorologique.
- MOTTELER, L.S., 1986.- *Pacific islands names.* Honolulu : Bishop Museum miscellaneous, 91 p. (Publication n°34)
- La Nouvelle-Calédonie, la stratégie, le droit et la République.* Paris : Pédone, 1985, 224 p.
- O'REILLY, P., 1963.- Bibliographie méthodique, analytique et critique de Wallis-Futuna. *J.S.O.*, n°19, pp.229-297.
- O'REILLY, P., 1963.- Chronologie de Wallis-Futuna. *J.S.O.*, n°19, pp.12-45.

- O'REILLY, P., 1963.- Le Maire et Schouten à Futuna. *J.S.O.*, n°19, pp.57-80.
- O'REILLY, P., 1963.- Notes sur les Wallisiens aux Hébrides. *J.S.O.*, n°19, pp.189-195.
- O'REILLY, P., 1963.- Wallis-Futuna - *J.S.O.*, n°19, 394 p.
- PACIFIC Islands year book and Who's who*, 1968. Sydney, 718 p., 10^e édition.
- PANOFF, M., 1963.- Situation présente de la société futunienne. *J.S.O.*, n°19, pp.149-156.
- PANOFF, M., 1964.- *La terre et l'organisation sociale en Polynésie Centrale*. Paris : Université de Paris (Thèse de 3^e cycle de géographie).
- Pests and diseases of the coconut in the islands of the South Pacific. *Review of the Agricultural Board of Fidji-Suva*, n°16, 1925.
- PHILLIPS, W.J., 1933.- Wallis island fishing customs. *J.P.S.*, Vol. 62, n°3, pp.263-266.
- PIOLET, R.P., 1902.- *Les Missions catholiques françaises au 19^e siècle* - Tome IV : Océanie - Madagascar. Paris : Armand Colin, pp.85-125.
- POLLOCK, N.J., 1988.- *Doctor administrators in Wallis and Futuna, Colonialism through Medecine*, rapport de recherche. Wellington, 31 p., (Document provisoire).
- POLLOCK, N.J. & TAFILI, M., 1988.- *Futuna report and Wallis report*. Wellington : New Zealand Medical Research Council, manuscrit.
- PONCET, Mgr. A., 1951.- Cérémonial traditionnel de l'intronisation du Roi de l'île d'Ouvéa (de Wallis) en Polynésie. *J.S.O.*, n°7, pp.237-242.
- PONCET, Mgr A., 1972.- *Histoire de l'île Wallis*. Paris : Société des Océanistes, 234 p.
- POUPLIN, C., 1843.- Note médicale sur les îles Wallis. *Revue coloniale* (Paris), pp.334-338.
- PRIDAY, H.E.L., 1950.- A Polynesian migration circa 1765, Uvea Islands *J.P.S.* (Wellington), Vol. 59, n°2, pp.254-260.
- RAGEAU, J., 1959.- *Enquête sur la filariose à Wallis*. Nouméa : I.F.O., 37 p.
- RALLU, J.L., 1982.- Les Wallisiens à Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie. *Population* (Paris), n°37 (janvier-février), pp.167-175.
- RAM KRISHNA, 1987.- *Tropical cyclone Raja. 22 dec. 1986-01 Juin 1987*. Suva : Fidji Meteorological Service, Nadi du 22 janvier.
- Rapport sur Wallis et Futuna. Etude de l'environnement lagunaire et récifal*. Paris : Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1982, 101 p.
- RAU, E., 1935.- *La vie juridique des indigènes des îles Wallis*. Paris : Domas-Monchrestien, 104 p.
- RENAUD, G., 1983.- *Les îles Wallis - Histoire et ethnologie*. La Rochelle : l'auteur, 144 p.
- RENDON, S., 1983.- *Analyses d'exemples d'activité rurale à Nouméa : cultures de rente et cultures vivrières spontanées d'un lotissement urbain*- Paris : Université de Paris IV (Mémoire de Maîtrise).

- RENSCH, K., 1981.- *Tohi fono Ouvéa (code de Wallis). 1870*. Canberra : Archipelago Press, 36 p.
- RENSCH, K., 1983.- Wallis and Futuna : Total dependency. *Politics in Polynesia* (Suva).
- REYNAUD, P.H., 1876.- Wallis - Rapport médical de l'avis l'*Hermite* - *Archives de Médecine navale* (Paris), Tome 26, pp.170-190.
- ROSSILLE, R., 1983.- *Le Kava aux îles Wallis et Futuna : usage symbolique et cérémonial des origines à nos jours*. Toulouse : Université de Toulouse. Le Mirail (Thèse de 3^e cycle).
- ROSSILLE, R., 1987.- *Le Kava à Wallis et Futuna, Survivance d'un breuvage traditionnel*. Talence : CRET, 136 p. (Coll. «Iles et Archipels», n°6).
- ROUX, J.C., 1980.- Migration and change in the Wallisian society. In : *The islands states of the Pacific and Indians oceans : anatomy of development*. Canberra : A.N.U., pp.167-176 (Publication n°23).
- ROUX, J.C., 1981.- Nouméa : Faits urbains ; planche et notice n°49. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. Paris-Nouméa : ORSTOM.
- ROUX, J.C., 1981.- Nouméa : Faits de population, planche et notice n°50. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. Paris-Nouméa : ORSTOM.
- ROUX, J.C. ; FAGES, J. & BONNEMAISON, J., 1981.- Migrations ; planche et notice n° 26. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. Paris-Nouméa : ORSTOM.
- ROUX, J.C., 1985.- Un exemple de migration-enracinement dans le Pacifique Sud : la communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie. *Cahiers ORSTOM, Sciences humaines*, Vol. 21, n°4, pp.461-480.
- ROUX, J.C., 1987.- Pouvoir religieux et pouvoir politique à Wallis-Futuna : une coexistence difficile depuis 1835. In : de Deckker, P. et Lagayette, P.- *Etats et pouvoirs dans les Territoires français du Pacifique*. Paris : L'Harmattan, pp.54-80 ; *Bulletin de la S.E.H.N.C.*, n°75, 2^e tr. 1988, pp.13-30.
- ROZIER, C., 1955.- Un bâtisseur de chrétienté : Mgr Bataillon. *Mission des îles* (Paris), n°60.
- ROZIER, C., 1960.- *Ecrits de S.P. Chanel*. Rome : S.M., 539 p.
- ROZIER, C., 1963.- La culture de Futuna à l'arrivée des Européens d'après les récits des premiers témoins. *J.S.O.*, n°19, pp.85-118.
- SAUSSOL, A., 1973.- Wallis et Futuna. In : «*Pays et continents*». Tome 9, *Océanie*. Paris : Lidis, pp.172-177.
- SAUSSOL, A., 1988.- Des limites de l'insularité : le cas de Wallis (Polynésie). *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, Vol. 65, n°3, pp.271-281.
- SLADE, J., 1844.- *Fifteen years adventures of a sailor including a residence among cannibals on Wallace Islands*. Boston, 108 p.

- SMITH, P., 1892.- Uvea or Wallis island and its people. *Western Pacific - J.P.S.*, Vol.1, pp.107-117.
- STEARNS, H.T., 1945.- Geology of Wallis islands. *Bulletin of the Geological Society of America* (N.Y.), Vol. 56, pp.849-850.
- ST. JOHN, H. & SMITH, A.C., 1971.- The vascular plants of the Horn and Wallis islands. *Pacific Science*, Vol. 19, n°3, pp.313-348.
- ST. JOHN, H., 1977.- Addition to the flora of Futuna, Horn islands. *Pacific plants studies* 33. *Phytologia*, Vol. 36, n°4, pp.367-373.
- TERCINIER, G., 1960.- *Etude des sols à Wallis. Leurs propriétés, leurs vocations*, Nouméa : ORSTOM, 60 p.
- THEVENOT, M. & TKATCHENKO, B., 1952.- Monographie d'Uvéa ou Wallis. *Agronomie Tropicale* (Paris), Vol. 7, pp.276-288.
- TWYNING, J.P., 1859.- *Shipwrecks and adventures or J.P. Twynning : Among the south seas islanders*. Londres : Plon.
- VAVASSEUR, M., 1978.- *Rapport sur l'agriculture des îles Wallis Futuna. Mata'Utu : Territoire de Wallis-Futuna*.
- VIALA, M., 1919.- Les îles Wallis et Horn. *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie*, Vol. 28, pp.209-283.
- VIARD, R.P., 1845.- Lettres. *Annales des Missions d'Océanie*, pp.312-316.
- VIDEAU, D. & COTTER, Ch., 1963.- Les Wallisiens en Nouvelle-Calédonie. *J.S.O.*, n°19, pp.173-188.
- VIEL, Ph., 1963.- L'Américain James Toutant Proctor - *J.S.O.*, n°19, pp.129-136.

TABLE DES FIGURES

	PAGES
Figure 1	2
Figure 2	10
Figure 3	200
Figure 4	293
Figure 5	300
Figure 6	321
Figure 7	332
Figure 8	336
Figure 9	358
Figure 10	359
Figure 11	360
Figure 12	361
Figure 13	368
Figure 14	371

TABLE DES TABLEAUX

Tabl. I	72
Tabl. II	73
Tabl. III	135
Tabl. IV	204
Tabl. V	280
Tabl. VI	287
Tabl. VII	294
Tabl. VIII	316
Tabl. IX	316
Tabl. X	320

Tabl. XI	Solde départs/arrivées, 1963-1982	322
Tabl. XII	Arrivées et départs de migrants wallisiens-futuniens de 1969 à 1977	322
Tabl. XIII	Les travaux publics : dépenses depuis 1980 (en millions de F.CFP)	334
Tabl. XIV	Effectif des salariés publics et privés	335
Tabl. XV	Evolution des dépenses locales	338
Tabl. XVI	Evolution des recettes fiscales (en millions de F.CFP)	338
Tabl. XVII	Mandats reçus à Wallis et Futuna par les résidents locaux (en millions de F.CFP)	339
Tabl. XVIII	Valeur des mandats, 1958-1962 (en millions de F.CFP)	340
Tabl. XIX	Ensemble des concours financiers extérieurs (en millions de F.CFP)	341
Tabl. XX	Valeur des importations (en millions de F.CFP)	342
Tabl. XXI	Structure des importations (en tonnes)	342
Tabl. XXII	Les importations de Wallis et Futuna (en valeur) (en millions de F.CFP)	342
Tabl. XXIII	Importations de produits alimentaires (en tonnes)	343
Tabl. XXIV	Hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole (octobre 1973 - octobre 1974)	344
Tabl. XXV	Hausse des matériaux de construction (octobre 1973 - octobre 1974)	344
Tabl. XXVI	Subventions de l'Etat aux moyens de transport	345
Tabl. XXVII	Productions agricoles de Wallis-Futuna	349
Tabl. XXVIII	Evolution de la population de l'archipel de 1945 à 1983	367
Tabl. XXIX	Répartition de la population ayant séjourné en Nouvelle-Calédonie par district d'origine	370

TABLE DES MATIERES

	PAGES
REMERCIEMENTS	
INTRODUCTION	
Rappel sur le milieu physique	1
Regard sur les populations autochtones et leur mise en place	3
Contacts avec l'Europe et des transformations qui en ont découlé dans le Pacifique central	5
CHAPITRE I - PREMIERS REGARDS SUR LA SCENE INSULAIRE	11
I - Le milieu insulaire et ses contraintes	11
1- Sur la route des cyclones	11
2- En marge des grands courants d'échanges	13
II - Un système politique original : trois rois et des princes	15
III - Le peuple insulaire	17
IV - La mission et les missionnaires	20
V - Le commerce des îles et les vagabonds de l'océan	23
VI - L'impuissance durable des pouvoirs coloniaux	27
1- Espérance et abandon des résidents	28
2- Le témoignage des marins	30
3- Les gouverneurs et le Ministre	30
CHAPITRE II - LE QUATUOR DES ACTEURS DU POUVOIR A WALLIS ET FUTUNA	39
I - La monarchie insulaire	40
1- Lavelua, «roi» de Wallis	41
2- Sens de la fonction royale à Wallis	42
a- Lavelua, clé de voûte de la société uvéenne	42
b- Le chef porteur du prestige suprême	44
c- Le roi source de richesse	45
3- Les attributs temporels de l'autorité du Lavelua	46
a- Les prestations en vivres et autres prélèvements	47
b- Le régime des corvées	48
c- Le règne des amendes	48
4- L'arme absolue du tapu	49

II - Une réduction mariste	50
1- Wallis et Futuna : une mission née de la providence	51
a- Une base de rayonnement	51
b- Une fondation précaire	52
2- Les fondations du système mariste	53
a- L'ordre moral	53
b- La cité de Dieu sur une île	56
c- Puissance et gloire	58
3- Les leviers du Pouvoir mariste	59
a- Les recettes de la mission	59
b- Les corvées de Dieu	60
c- Le train de vie de la mission	62
4- Une autorité sans faille	63
a- Un pouvoir fort et discret	63
b- Les ultimes pouvoirs	65
c- L'échec de la tentative protestante à Wallis	65
III - Les étrangers des Wallis et le commerce	67
1- Les aventuriers de la première heure	67
2- Les commerçants de l'archipel	69
3- Les autres Européens	71
4- Les insulaires vagabonds venus du Pacifique	72
IV - Les pouvoirs de l'administration coloniale	73
1- La sympathie prudente des officiers de marine	74
2- Wallis et Futuna, un pion mineur de la diplomatie	76
a- Les rivalités coloniales de 1895 à 1914 dans le Pacifique	77
b- Les intérêts français dans le Pacifique central	79
c- Vers le déclassement géopolitique des Wallis	82
CHAPITRE III - ENJEUX DES POUVOIRS ET PRAXIS DU QUOTIDIEN COLONIAL	85
I - L'enjeu économique ou l'application du productivisme colonial	86
1- La fiscalité	86
a- L'archipel insolvable	86
b- La taxe sur le coprah	87
c- L'impôt comme contribution volontaire	89
d- Vers l'impôt de capitation	91
2- La valorisation des ressources	94
a- La ligne de navigation	95
b- L'introuvable maison française de commerce	97
c- De la Piastre d'argent au Franc français	99
3- Elevage, café, cacao, ricin ou d'utopiques expériences sans lendemain	100
a- L'idée d'un domaine de l'Etat ou un rêve improductif	100
b- Prospérité et sous-productivité : le rapport Revel	101
c- La production planifiée	102

4- Le coprah : seul enjeu économique	103
a- La montée du coprah	103
b- Vers le plan Guyon	107
c- Guyon et la planification autoritaire	107
d- La fin de la belle époque : la crise de l'oryctes	109
e- David et le redressement du coprah	110
II - Le contrôle politique	112
1- Cantonner la Mission au domaine spirituel	113
a- La limitation des abus féodaux	113
b- Le Français, langue «inconnue» à l'école publique	115
2- Contrôler une monarchie insaisissable	119
a- Les crises des successions royales	120
b- Les rivalités et frondes des princes	122
c- L'origine du dérèglement du système politique	124
3- L'annexion, une longue quête	128
a- Un ambigu protectorat de fait	128
b- Le désir d'annexion contrarié	133
c- L'annexion trop coûteuse est reportée	137
d- Une solution provisoire : le résident régent	138
4- Les étrangers et le commerce	138
a- Collusions - Concussions - Dettes	139
b- Le renouvellement du commerce : arrivée de J. Brial et des Chinois	140
c- Le commerce et les insulaires	141
d- L'arme royale du tabou (tapu)	142
e- Le commerce et ses rivalités internes	144
f- Les étrangers, le commerce et la mission	147
g- Une normalisation : la fin des nomades des îles	149
CHAPITRE IV - LES CRISES MARQUANTES	155
I - Un résident contre la mission : l'affaire Brochard-Bazin	155
1- Une crise frontale	155
a- Le malaise entre le roi et la mission	155
b- Arrivée de Brochard, alliance avec le roi contre le Supérieur	156
c- Le coup d'état	157
2- Départ de Brochard, intérim Bouge	157
a- Tiédeur officielle, Viala règle ses comptes	157
b- Visite du gouverneur et révision du protectorat	158
c- L'intérim Bouge et le recours à la canonnière	160
3- Retour de Brochard et nouvelles crises...	162
a- Le résident passe de la satisfaction à l'impuissance	162
b- L'évêque dénonce le résident	163
c- Souci officiel d'apaisement	165

II - Les guerres du coprah	168
1- L'affaire de la Compagnie Unéenne	168
a- La constitution de la Compagnie Unéenne	168
b- Le gouverneur impose la liberté du commerce	169
c- Les surprises de la liquidation de la Compagnie Unéenne	170
2- L'affaire Kelemete	171
a- Un trader des îles...	171
b- Intrigues, tapus, extorsions	172
c- Un résident laissé à lui-même	173
3- Remise en cause du commerçant français	175
a- Rupture de Brial avec le commerce chinois appuyé par le roi et l'évêque	175
b- Le rôle de la mission	175
c- Les pratiques de J. Brial	176
III - Alain Gerbault, roi sans couronne d'un instant insulaire	178
1- Refus des corvées administratives	178
2- L'hostilité de l'évêque	179
3- L'interférence Gerbault	180
4- Le perfide épilogue du Gouverneur Guyon	182
IV - De la crise majeure au Résident Régent	183
1- Les décrets de Mars	183
a- Le coup d'un résident	183
b- Médiation de la canonnière	184
c- Nouméa pousse au dialogue	185
d- Vers une évolution de la mission	185
2- L'affaire Renaud, l'anarchie du Protectorat	186
a- Un résident expéditif	186
b- Crise de la monarchie	188
c- J. Brial, deus ex machina	189
d- L'intervention de l'avis. Attentats contre le résident...	190
e- Un étrange non lieu	192
V - «Une des plus belles réussites coloniales» : l'œuvre du roi David	193
1- Le Résident Régent	193
2- La neutralité attentive de la Mission	195
3- Le commerce : inachèvement	197
CHAPITRE V - UNE ILE CONSERVEE : FUTUNA, PROCHE ET LOINTAINE	201
I - Une marginalité tous azimuts	201
1- Un milieu difficile	202
2- L'état des lieux vu par le premier Résident	202
3- Un statut politique marginal	203

II - Futuna ou l'asymétrie de Wallis	204
1- Une autre mission	204
2- Sigave et Alo, les «royaumes» instables	206
3- L'administration ou le règlement des chicanes ordinaires	209
III - «Coco cult» à Futuna, ou un bolchévique dans l'île	213
1- Main basse sur une île	213
2- Une rafle à Futuna	215
3- Des sanctions à la clémence	216
CHAPITRE VI - LA FIN DU PROTECTORAT : 1940-1960	223
I - Le compromis avec la mission vichyste	223
1- L'archipel choisit Vichy	223
2- Retour du roi à Wallis	224
II - Le rêve américain	225
1- La fin du coprah	225
2- Le bouleversement des structures sociales	225
3- L'affaiblissement du Protectorat	226
4- Le désengagement américain et le retour au labeur d'antan	226
5- L'émotion de la tentative d'annexion aux Etats-Unis	227
III - Le protectorat et ses vicissitudes : 1947-1960	228
1- De la crise permanente à l'imbroglio	228
2- Le retour des Brial	229
3- La royauté des Brial	230
4- Et Futuna...	231
5- La fin du Protectorat officiel	232
CHAPITRE VII - UN AUTRE REGARD SUR LA MISSION UNE ENTROPIE PRECOCE ?...	239
I - Le vicariat de l'Océanie centrale ou l'évêque ingérable	240
1- Un évêché ambulatoire	240
2- L'introuvable «grand dessein»	242
II - Un échec patent : les écoles et le séminaire	243
III - Une mission minée de l'intérieure	248
1- Les Supérieurs et les discordes internes	248
2- Les compromissions de la pureté	251
3- Maladies et débilité	253
4- La crise la plus grave : les introuvables missionnaires	253
IV - Crésus n'était pas missionnaire...	256
1- Le Commerce et la Mission	256
2- Les revenus de la Mission	260

V - La mission et la vie politique insulaire	262
1- La Mission et les pouvoirs indigènes du pré-protectorat 1877-1887	262
a- Une riposte insulaire : le tavaka	263
b- L'emprise mariste sur la vie politique insulaire	264
2- La milice des officiers d'église	267
3- La Mission et les Résidents	268
a- La mission résignée au protectorat	269
b- Les résidents ou un intérêt à éclipse	270
CHAPITRE VIII - WALLIS ET FUTUNA AU CŒUR DU PACIFIQUE CENTRAL	277
I - L'importance des institutions internes	277
1- L'œuvre missionnaire en question	277
2- Stabilité interne dans l'instabilité externe	279
a- L'administration coloniale	281
b- La Monarchie	281
c- La Mission	281
3- Du rêve américain à la territorialisation française...	282
II - Wallis et Futuna dans le dangereux carrefour du Pacifique central	283
1- Dangers externes, ruptures internes	283
2- La consolidation mariste	284
CHAPITRE IX - LA RUPTURE DU CADRE INSULAIRE TRADITIONNEL 1942-1960	291
I - Un archipel sinistré par le rêve américain	291
1- Le culte du «G.I.»	291
2- L'inexorable poussée démographique	292
3- L'économie traditionnelle ruinée	294
II - La société insulaire en crise	302
III - Les transformations sociales de l'archipel	305
1- Commerce français et désenclavement maritime et aérien	305
2- Le compromis scolaire	305
3- Le rôle du F.I.D.E.S.	306
4- Salariat et transferts de revenus	306
CHAPITRE X - LA MIGRATION VERS LA MELANESIE DU SUD	311
I - La mise en place d'une politique de migration	312

II - Les premiers départs	314
1- Les échecs initiaux	314
2- Reprise calédonienne et migration aux Nouvelles-Hébrides	317
a- Reprise de la migration aux Nouvelles-Hébrides	317
b- La voie hébridaise	318
3- La troisième phase : succès d'une transmigration familiale	319
III - Les difficultés de la migration	322
CHAPITRE XI - 1960-1990 : RETOUR AUX ILES APRES UNE GENERATION DE CHANGEMENTS	331
I - Le règne de l'économie de transfert et ses effets	331
1- La mise «à niveau» par les grands travaux d'équipement	332
2- Le secteur d'emploi public	334
3- Les budgets de transfert ou l'accomplissement de la solidarité nationale	335
a- L'évolution du budget territorial	337
b- Les recettes locales	337
c- Les autres ressources : une totale dépendance	339
4- Une dépendance totale envers les importations	340
II - Maintien et transformation du secteur traditionnel	345
1- Les statuts fonciers	345
a- La propriété publique	346
b- La propriété des villages	346
c- La propriété familiale	347
2- Persistance des méthodes culturelles traditionnelles	348
III - Les efforts de transformation du secteur agricole	350
1- Elevage, pêche, artisanat	350
a- L'élevage	350
b- La pêche	351
c- L'artisanat	352
2- Les trop modestes efforts de reboisement	353
3- La politique de relance agro-pastorale	354
4- Secteur traditionnel et économie moderne : un faux débat...?	355
5- La fin des terroirs agricoles d'antan...?	362
a- Une agriculture traditionnelle à risques	362
b- Bilan de l'utilisation des sols	364
c- Un régulateur possible : le retour aux cultures sur ordre coutumier ?	365
IV - Vers une nouvelle crise démographique	366
1- Un déversoir démographique	366
2- Le maintien d'une très forte natalité	369
3- L'impact du retour des migrants	370

CONCLUSION GENERALE	373
I - Les acteurs : ombres et réalités	375
II - La dilatation par migration et ses limites	379
III - Vers le Pacifique-Monde	380
BIBLIOGRAPHIE	383-394
TABLES	
Table des figures	395
Table des tableaux	395-396
Table des matières	397-404

Photo de couverture : Paysage de Wallis et Futuna (Vaisei, Futuna) (Cliché N. Huetz de Lempis, 1994)

Réalisation technique :

Secrétariat de Rédaction : Odile CHAPUIS, Josiane GUILLEMOT

Composition du texte : Céline BORDELONGUE, Chrystelle ROUSSEIL

Travaux de cartographie : Nicole PAU, Geneviève RAVIGNON

Travaux de photographie : Patrick FABRE

Impression : HB Impression, 19 bis rue Belle-étoile, 33000 BORDEAUX

Jean-Claude ROUX

**WALLIS ET FUTUNA :
ESPACES ET TEMPS RECOMPOSES**
Chroniques d'une micro insularité

Au cœur du Pacifique central, deux têtes d'épingles insulaires sont à peine détectables, Wallis (ou Uvéa) et Futuna, 220 km² au total, 20 000 habitants aujourd'hui...

Au XIX^e siècle, les deux îles servent d'escales mineures pour l'aiguade et le recrutement de marins, relais d'un négoce de prédatons d'aventures : santal, baleine, corail, trocas ou perles... Après 1860, le cocotier s'impose, produit roi du Pacifique Sud.

Les compétitions apparaissent ; religieuses car opposant "*teachers*" protestants et "*papistes français*" ; géopolitiques avec le traditionnel antagonisme colonial franco-britannique, mais compliqué par l'arrivée de concurrents allemands et américains. Grâce à ses missions maristes implantées avant 1850, la France y installe, à titre de précaution, son protectorat en 1888. L'histoire locale insulaire est longtemps digne de Courteline : c'est celle des rivalités, souvent mesquines, entre les pères maristes et les résidents de France.

De 1900 à 1950 Wallis et Futuna connaissent, après une étape de stagnation, un regain démographique. La fin de l'ère prospère du cocotier place, à partir de 1936, les îles face au problème de leur survie future. Implicitement le seul choix possible se fait : l'intégration à la prospère Nouvelle-Calédonie et la prise en charge sur le budget national.

Après un éphémère âge d'or lié au *cargo cult* créé par l'intermède américain, la migration vers Nouméa devient, dans un contexte de surcharge démographique, la seule échappatoire. Wallis et Futuna s'arriment, à partir de 1960, étroitement à Nouméa. Par bouturage, une forte migration s'y développe, s'insère lentement à la vie urbaine et aux activités tertiaires et industrielles. En 1990, les Wallisiens et Futuniens sont plus nombreux en Nouvelle-Calédonie que dans l'archipel d'origine... Le poids électoral qu'ils prennent alors dans le contexte de la revendication indépendantiste canaque devient déterminant...

Le modèle Wallisien-Futunien est déclinable à de nombreuses îles du Pacifique Sud, partageant les mêmes problématiques aiguës : accumulation, surpopulation, équilibre écologique menacé, remise en cause de fortes migrations greffées conjoncturellement sur des milieux en crise. En un mot, le pari à gagner est : "*comment rester un insulaire dans une modernité changeante et dangereuse...*"

